



Geneviève Bresc-Bautier, Henri Bresc

Une maison de mots

G. Bresc-Bautier e H. Bresc

I



Archivio
mediterranea

Une maison de mots

Inventaires de maisons, de boutiques
d'ateliers et de châteaux de Sicile
(XIII^e-XV^e siècles)

Geneviève Bresc-Bautier, Henri Bresc

Une maison de mots

Inventaires de maisons, de boutiques,
d'ateliers et de châteaux de Sicile
XIII^e-XV^e siècles

Tome I

 Archivio
Mediterranea

TABLE DES MATIÈRES

TOME I

<i>Introduction</i>	09
I. La maison	35
1. La généalogie de la maison sicilienne, héritage et mutations, p. 35	
2. Les pièces de la maison, p. 59 – 3. Luxe, distinction et confort, p. 89	
II. Le contenu des coffres	117
1. Les coffres et le linge de la maison, p. 119 – 2. Le vêtement, p. 127	
3. Le goût des textiles et leur travail, p. 165 – 4. Les bijoux, p. 185	
III. La cuisine	209
1. Les réserves, p. 211 – 2. Les feux, p. 228 – 3. Le cycle culinaire	
p. 234 – 4. Le service de la table, p. 248	
IV. L'armement et la vie militaire	261
1. L'armement, p. 264 – 2. La ventilation des armes, p. 279	
3. Le château, p. 285	
V. Ateliers, boutiques et campagnes: le travail	297
1. Le travail domestique, p. 298 – 2. Les ateliers urbains, p. 302	
3. Les métiers industriels, p. 320 – 4. Les boutiques, p. 324	
5. Le travail agricole, p. 331 – 6. "Fondaco" et taverne, p. 342	
<i>Conclusions</i>	351

TOME II

Documents I-CCIV	354
------------------	-----

TOME III

Documents CCV-CCCXLIII	665
------------------------	-----

Geneviève Bresc-Bautier, Henri Bresc

Une maison de mots. Inventaires de maisons, de boutiques, d'ateliers et de châteaux de Sicile, XIII^e-XV^e siècles / Geneviève Bresc-Bautier, Henri Bresc.

Palermo: Associazione Mediterranea, 2014.

(Fonti e documenti – Mediterranea. Ricerche storiche)

ISBN PDF 978-88-96661-47-5

1. Maison
2. Cuisine
3. Vie militaire
4. Ateliers
5. Boutiques
6. Campagnes
7. Châteaux

2014 © Associazione no profit "Mediterranea" - Palermo
online sul sito www.mediterranearicerchestoriche.it

TOME IV

Documents CCCXLIV-CDXLVII 981

TOME V

Documents CDXLVIII-DXXI 1298

TOME VI

Abréviations 1609

Glossaire 1615

Index locorum 1731

Index nominum 1743

Bibliographie 1787

Abréviations

Aca: Arxiu de la Corona d’Aragó, Barcelone; Aca, Canc.: Cancellaria; Accc: Archivio del comune di Catania; Acp.: Archivio del Comune di Palermo; Acp., As: Atti del senato; Adm: Archivio ducal Medinaceli, Toledo; Asm: Archivio di Stato, Messine; Asm, Crs: Corporazioni religiose sopresse; Asp: Archivio di Stato, Palermo; Asp, Canc.: Cancelleria; Asp, Cp: Corte pretoriana; Asp, Lvr: Littere viceregie; Asp, Nd: Notai defunti, Prima stanza; Asp, Nd5: Notai defunti, Quinta stanza; Asp, Proton.: Protonotaro; Asp, Sp: Secrezia di Palermo, Lettere; Asp, Trp: Tribunale del R. Patrimonio; Asti: Archivio di Stato, Termini Imerese; Asv: Archivio secreto vaticano; Asv, Reg. Aven.: Registri Avenionesi; Bcp: Biblioteca del Comune, Palermo; Brp: Biblioteca regionale, Palermo; c. P.: *civis Panormi*, citoyen de Palerme; flor.: *florenus*, florin; g.: *granum*, grain; t.: *tarenus*, tari; unc.: uncia, once; Misc.: Miscellanea; n. provv.: numerazione provvisoria; rot.: *rotulus*, “rotolo”. Les guillemets «» sont réservés au sicilien médiéval

Remerciements

Nous remercions très vivement les archivistes des Archivi di Stato de Sicile et de l’Archivio Comunale de Palerme pour leur bonne volonté dans cette longue cueillette de documents, et en particulier Mesdames Orietta Salamone et Enza Novello qui nous ont facilité l’accès aux trésors de ce qui est vraiment le “grande archivio” de Palerme. Notre reconnaissance va aussi à Antonino Giuffrida avec qui nous avons commencé cette quête dans les archives en 1968 et la terminons aujourd’hui et avec qui nous avons échangé bien des documents et des idées, à Laura Sciascia, à Salvatore Fodale et à Franco D’Angelo pour les échanges et les débats menés avec eux et pour leur inépuisable générosité. Notre souvenir reconnaissant et ému va à Giuseppe Cusimano et à Cucchita Rinaldi, qui ont soutenu l’édition des inventaires de bibliothèques et de maisons, et un grand merci aux philologues qui nous ont aidé à résoudre quelques-uns des points difficiles et continueront sans doute à identifier les mots incertains de la maison médiévale, Alberto Varvaro et Salvatore Trovato en particulier.

INTRODUCTION

Les sources de l’ethnographie rétrospective et sa méthode

La recherche que nous allons exposer ici a pris son point de départ et son élan dans notre participation à la fouille d’un habitat du xiv^e siècle, Brucato¹, dans la province de Palerme et aux environs immédiats de Termini Imerese, de 1972 à 1975. L’identification des objets mis au jour et de l’organisation du bourg fortifié s’est appuyé sur le contexte archéologique et tenté d’accorder les découvertes avec une riche documentation archivistique explorée dans les chartriers des grands établissements ecclésiastiques siciliens, messinois et palermitains, pour le xiii^e et le xiv^e siècle, et dans les registres de notaires. Ces derniers apparaissent isolément en 1287, en 1299 et en 1307, puis s’organisent en série à peu près continue, mais non sans quelques interruptions et avec une abondance irrégulière, depuis 1323. La base de données qui éclaire les objets de la vie quotidienne est ici, comme ailleurs, l’inventaire après décès. Nous en avons réuni près de quatre cents jusqu’en 1462. D’autres documents offrent des points de vue fragmentaires, mais complémentaires, sur l’armement, le vêtement, le mobilier religieux: ce sont des listes de dots, des testaments, des inventaires de châteaux, d’établissements ecclésiastiques, plus d’une centaine au total. Le temps a manqué pour faire une édition complète de toutes les pièces de même nature repérées dans les registres notariés, ou signalés par les chercheurs, Pietro Lanza di Scalea² et

¹ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato, Histoire et archéologie d’un habitat médiéval en Sicile*, Rome, 1984 (Collection de l’École française de Rome, 78).

² P. Lanza di Scalea, *Donne e Giotelli in Sicilia nel Medio Evo e nel Rinascimento*, Palermo, 1892.

Carmelo Trasselli³ essentiellement. Le premier édite quatre listes de bijoux et cite dix-sept testaments, dots et inventaires que nous n'avons pas retrouvés ou que le temps nous a manqué pour mettre en œuvre.

Le traitement de cette masse d'information a pris appui sur des sources multiples et articulées, archéologique, iconographique, ethnographique, lexicologique. La visée de la recherche a été un repérage extensif des objets, mais nous n'avons pas refusé de faire un comptage grossier des formes lexicales et des fonctions que l'on pouvait déduire des mots pour tenter de percevoir les mutations, les nouveautés et les tournants de la culture matérielle des Siciliens des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles.

La source archéologique

La fouille des habitats médiévaux siciliens, depuis 1972, a pour résultat principal de restituer l'espace de la vie quotidienne, mais permet rarement de saisir l'espace du travail, dissocié de celui de la vie. Nous prenons pour point de référence la fouille de Brucato, près de Termini Imerese, menée avec le souci d'une élaboration systématique à la lumière de l'ethnologie subcontemporaine: fouille d'ensemble, reconstitution du plan, régulier et organisé autour d'une rue de quatre mètres de large, chronologie de chacune des unités d'habitation par la stratigraphie, et étude des restes céramiques, osseux et des charbons en extension, en "stratigraphie horizontale"; on a pu ainsi reconstituer l'espace intérieur, les circulations, les fonctions des pièces, réserve, foyer, aire de cuisson. Abandonné en 1338, après un double siège violent, cet habitat, reconstruit peu d'années auparavant, a en effet été intégralement détruit et pour ainsi dire scellé.

Pour donner un exemple, l'apport de la fouille s'est révélé essentiel pour décrire l'alimentation des classes subalternes et même leur cuisine: elle atteste ainsi une consommation par petites quantités, un morceau d'os à moelle avec sa viande, dont la taille correspond exactement à celle de petits pots à cuire, des pièces de sept à huit cm, pour le menu bétail, chèvre ou mouton, et de dix à onze cm pour la viande bovine, entrant dans un pot de dix-huit à

³ C. Trasselli, *Sull'Arte a Trapani nel '400*, Trapani, 1948,

vingt-deux cm de haut, au diamètre de dix-sept à vingt cm à l'ouverture⁴. On en a conclu à une cuisson lente, à la graisse produite par la moelle, accompagnée de légumineuses, une "fabada" ou un "cassoulet" rudimentaires, qui ne sont pas attestés dans les livres de cuisine. La fouille a mis également en lumière des éléments totalement inattendus, comme la présence du verre, ignorée des sources écrites. Les limites de la source archéologique sont cependant évidentes: le bois est totalement perdu et seule la présence de charbons permet d'identifier grossièrement des espèces végétales; les objets métalliques ont été récupérés, comme le cuivre, ou sont très corrodés, comme le fer: on ne peut donc espérer que les décomptes soient complets, ni même significatifs.

Nous ferons aussi référence à quelques-uns des résultats essentiels des fouilles de Calatabarbaro⁵ sur le site de Ségeste, de Calathamet⁶, de Iato et d'Entella. Ainsi que pour les formes et les objets sortis du *Steri* de Palerme⁷. Le souci de donner un nom aux objets mis au jour se heurte, ici comme ailleurs, à la transformation rapide des formes et à la multiplicité des formes lexicales, particulièrement en Sicile, creuset où l'arabe et plusieurs variétés de la langue romane coexistent avant le XIV^e siècle, dialectes méridionaux, gallo-italique et français, et qui voit ensuite les influences toscanes, ligures et catalanes confluer.

La source iconographique:

Elle s'avère particulièrement pauvre pour la Sicile et repose essentiellement, pour le costume comme pour quelques éléments de la vie matérielle, le lit, sur le plafond peint du *Steri* de Palerme, réalisé vers 1377-1380⁸. On peut ajouter quelques miniatures et

⁴ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., pp. 284, 762.

⁵ A. Molinari, *Segesta II. Il Castello e la Moschea (Scavi 1989-1995)*, Flaccovio, Palermo, 1997.

⁶ É. Lesnes, J.-M. Poisson (ed.), *Calathamet. Archéologie et histoire d'un château normand en Sicile*, Rome, École française de Rome, Palermo, Officina di Studi medievali, 2013.

⁷ G. Falzone, *Gli scavi allo Steri*, dans *Atti del colloquio internazionale di archeologia medievale, Palermo-Erice, 20-22 settembre 1974*, Palermo, 1976, pp. 110-122.

⁸ F. Bologna, *Il soffitto della Sala magna allo Steri di Palermo e la cultura feudale siciliana nell'autunno del medioevo*, Flaccovio, Palermo, 1975.

les figures du *Triomphe de la Mort*⁹. Le problème se pose de l'origine des représentations: les petits tableaux du *Steri* illustrent des récits littéraires qui n'ont rien à voir avec l'histoire sicilienne, mais qui sont le reflet supposé des curiosités de Manfredi Chiramonte qui les a commandés. L'ordonnance en forme de bande dessinée des récits suggère par ailleurs que les peintres se sont inspirés de miniatures, au moins dans le choix des thèmes et le traitement des figures. Les peintres qui ont laissé leur nom, Pillirinu Darenu de Palerme, Chico di Naro, et Simone da Corleone, manquent par ailleurs d'envergure et ne sont pas connus. Seul, Chico de Naro apparaît dans la documentation notariale de Corleone en 1383 (CLX), ce qui confirme la tonalité rustique des figures. L'analyse du vêtement établit des relations fortes avec le nord de l'Italie des années 1360 et 1370: le vêtement du *Steri*, féminin et masculin, se retrouve par exemple dans la représentation de la famille du comte Stefano Porro, à Lentato¹⁰, mais on retrouve des correspondances avec les inventaires palermitains. Nous partions donc de l'hypothèse d'une inspiration prise dans la garde-robe de Manfredi Chiramonte. La couleur des vêtements est au contraire conventionnelle: sur quatre-vingt-six pièces d'habillement connues par la publication de Ferdinando Bologna, trente sont rouges, un tiers, trente-deux, un autre tiers, brunes ou noires, dix-neuf jaunes, quatre blanches et une verte. Cette répartition n'a pas grand-chose à voir avec celle des couleurs dans le vêtement palermitain de la même époque, qui privilégie aussi le rouge, mais également le bleu et le vert. Les identifications demeureront donc toujours incertaines.

Pour le *Triomphe de la Mort* du Palais Sclafani, autour de 1440, Jane Bridgeman détermine l'originalité des vêtements masculins par rapport à l'Italie contemporaines: tunique ou surcot ouvert et qui s'arrête au genou, épaules élargies, ceintures portées bas sont étrangers au style italien, mais relie cette image d'un monde courtois à la Cour d'Alphonse le Magnanime, à la Catalogne. Il en va de même de la dague "à oreilles" des jeunes hommes, de la coiffure en "selle" des femmes, tandis que les colliers compliqués et l'orfèvrerie tarabiscotée évoque, pour J. Bridgeman, des traditions arabes. Par compensation, le simple tissu souple maintenu sur

⁹ J. Bridgeman, *The Palermo Triumph of Death*, «The Burlington Magazine» (1975), pp. 480-484

¹⁰ R. Levi-Pisetzki, *Storia del costume in Italia*, II, Milano, 1964, p. 14.

la chevelure par une bande orfèvrée et garnie de bijoux, la "ferro-nière", a une tonalité italienne, de même que le plissé des surcots masculins. J. Bridgeman écarte en revanche les influences bourguignonnes. L'inventaire ne permet pas de déterminer la largeur des épaules, la place de la taille, ni la coupe de la tunique, mais on reconnaît dans les figures du *Triomphe* la houppelande ou la cotte courte des années 1440.

La référence ethnographique:

La Sicile est extrêmement riche de descriptions ethnographiques des XIX^e et XX^e siècles, depuis l'école de Giuseppe Pitrè et de Salvatore Salamone Marino jusqu'aux travaux précis d'Antonino Ucello; le risque d'anachronisme est cependant sensible si l'on cherche à reconstituer la maison ou les activités de la fin du Moyen Âge à partir des descriptions sub-contemporaines. La première des illusions est celle de supposer un métier unique au possesseur de la maison étudiée; l'historien peut aisément dissiper ces erreurs: il observe que l'homme du Moyen Âge a en réalité des activités multiples, selon la saison, et donc des savoirs et des savoir-faire multiples. La première tâche d'isoler les objets, les gestes, les espaces qui sont restés semblables. Ils sont évidemment plus nombreux quand le geste est simple, la fabrication autarcique, l'espace indifférencié. L'observation ethnographique sert ici d'étape pour proposer des reconstitutions plausibles des faits observés par l'archéologue. Et la seconde illusion, l'appel aux invariants, peut être dangereuse; prenons l'exemple du transport de l'eau: dans la Sicile médiévale, il est confié à des porteurs professionnels qui sont des hommes, les "saccari". Rien à voir avec le transport féminin et son cortège de postures, d'attitudes, de stratégies liées à la fontaine et aux cheminements de la porteuse d'eau.

On peut, en revanche, être confiants, avec une nécessaire prudence, dans la permanence des activités rurales. Elle ont en effet atteint au XIV^e siècle une perfection technique qui explique de hauts rendements agricoles, comparables à ceux des pays les plus avancés, la France du nord, la Flandre, le Cambrésis, et le choix délibéré de la céréaliculture extensive, de la rente foncière et des revenus fiscaux de la traite des blés. Cette option a soutenu la longue guerre de plus de cent trente ans qui a suivi les Vêpres et

qui a fini par l'emporter sur le royaume concurrent qui a sa capitale à Naples. Elle a permis la reconstitution de l'aristocratie et finalement celle d'un État riche et fort subordonné à la Couronne d'Aragon.

Les sources littéraires et historiographiques

La littérature sicilienne est extrêmement pauvre en informations précises: la grande chronique de Michele da Piazza¹¹ donne quelques renseignements sur les aspects militaires de la vie dans l'île entre 1336 et 1360, quelques aperçus aussi sur les modes de transport, alors qu'on tire peu de chose de l'abondante littérature en sicilien "illustre", souvent démarquée d'ouvrages toscans. Seul le *Declarus*, simple lexique¹², apporte une moisson sérieuse que vérifie le dictionnaire de Scobar¹³. Mais l'apport lexical est évidemment privé du contexte, qui permettrait de recouper la source principale, celle des inventaires. Les procès, connus essentiellement à travers les appels au roi et les actes de chancellerie, et les contrats notariés donnent au contraire une foule d'informations sur les attitudes, les comportements, l'armement, l'éclairage, l'usage de l'espace urbain et rural, et ce sont de multiples facettes qu'il est difficile de coordonner.

Les inventaires, précautions de méthode

L'historien de la Sicile médiévale dispose d'une source et d'une méthode pour croiser les suggestions de la source ethnographique et pour interpréter les données de l'archéologie, ce sont d'une part les inventaires après décès, qui décrivent la maison, et les contrats agraires et artisanaux et les comptes d'exploitation qui permettent de cerner la base matérielle.

¹¹ A. Giuffrida (ed.), *Michele da Piazza, Cronaca*, Palermo, 1980 (Fonti per la storia di Sicilia, 3).

¹² A. Marinoni (ed.), *Dal «Declarus» di A. Senisio, i vocaboli siciliani*, Palermo, 1955 (Collezione di testi siciliani dei secoli XIV e XV, 6).

¹³ A. Leone (ed.), *Vocabolario di L. C. Scobar*, Palermo, 1990.

Une source imparfaite

Les inventaires constituent une mine à utiliser avec précautions. Les notaires sont en effet appelés à dresser, à des moments cruciaux du cycle familial, le mariage et la mort, des listes de biens, meubles et immeubles, entourées de toutes les garanties du droit, de toutes les cautèles destinées à en assurer la transmission au légitime possesseur. Il peut s'agir de l'ensemble des biens d'un défunt destinés à des héritiers absents ou juridiquement mineurs, d'une mise sous séquestre en attendant une décision de justice ou d'une vente aux enchères, quelquefois d'une prise de possession des équipements d'une institution en main-morte, église, hôpital, confiée à un recteur, ou encore de l'enregistrement de la dot confiée au mari et qui reviendra à l'épouse dans le cas d'une dissolution du mariage.

L'inventaire traduit donc, le plus souvent, la base matérielle sur laquelle repose le cycle du développement familial, menacée d'une déperdition ou d'une usurpation. Rares sont les états de biens rédigés dans la sérénité, ils révèlent l'accident, le décès précoce qui contraint à confier l'héritage à un tuteur-curateur, quand il n'existe pas, comme à Marseille et à Florence, de magistrat des tutelles, ou la mort inattendue, loin du milieu familial, d'un migrant temporaire, d'un marchand ou d'un soldat d'aventure, qui impose la mise sous surveillance ou la dispersion aux enchères des biens qu'il a emportés ou acquis dans son errance. Les gages témoignent aussi des dépenses ultimes causées par la maladie et les frais de la sépulture: on perçoit de véritables débauches financières qui touchent les héritiers de Nicolaus de Spirverio en 1441 (CCCLXXI), de Xibiten Gazu en 1454 (CDLXX), de Johannes de Johanne en 1459 (DIV). Ils ont dû hypothéquer les bijoux, les vêtements, les draps, un cheval. La grande fréquence des gages, présents dans quarante-cinq inventaires sur trois cent soixante-cinq, un sur huit, manifeste la faiblesse des épargnes monétaires, le rôle de réserve que jouent bijoux et habits de luxe et suggère la fragilité générale des ménages. Ils engagent des outils, la hache du charpentier, des cuivres de cuisine, des livres, des éléments de literie. Cette circulation forcée et sans doute, dans bien des cas, sans retour s'insère dans un mouvement plus vaste d'objets simplement prêtés, de l'argenterie, de l'arme. Cette mobilité peut expliquer les

carences, outre l'irrégularité probable de l'enregistrement qui doit omettre les objets de peu de valeur ou périssables. Mais on reste surpris de certains manques, celui d'un lit et d'une table chez Gomia de Chontro, par exemple (cxviii). D'autres absences, de vêtements celles-là et que nous ne pouvons estimer, sont sans doute causées par la coutume d'enterrer les défunts avec un vêtement funèbre de qualité, souvent remplacé ou complété par l'habit d'un ordre religieux ou le sac d'une confrérie de discipline. À la suite du testament de Garita, son mari, maître Antonius de Leone, atteste qu'elle a "emporté sous terre" ses plus beaux atours, un "habit" de camelin, un doublet à la castillane, un voile et un mouchoir de soie, et une cale à couronne d'or (CDXXXIII 90-94).

La rédaction de l'inventaire après décès ne s'impose que dans un petit nombre de conjonctures juridiques exceptionnelles: la réversion du douaire et de la dot à la veuve conduit le magistrat, le notaire et des prud'hommes à évaluer la valeur de l'héritage pour en distraire les sommes revendiquées. Dans le cas du décès inattendu d'un parent engagé dans des affaires incertaines, la procédure *sub beneficio inventarii* permet aux héritiers naturels de faire dresser l'inventaire de l'actif et du passif avant de les accepter. Un décès sans désignation préalable d'héritiers, *nullo condito testamento*, entraîne les mêmes effets: les héritiers présomés sont laissés en jouissance en attendant la décision de justice. Dans le plus grand nombre des cas, enfin, c'est la protection des héritiers mineurs qui impose une mesure de cautèle: les tuteurs désignés font rédiger l'inventaire le plus détaillé possible pour répondre éventuellement de leurs actes devant le tribunal à la fin de l'exercice, contre l'accusation toujours menaçante de dilapidation ou de détournement; dans le même esprit, des listes précises sont dressées pour protéger les droits des héritiers définitifs, parents ou institution pieuse, quand le testateur a prévu de laisser l'usufruit de sa fortune à un proche.

La statistique est donc à prendre comme une indication très grossière, celle de la tendance, et on sera amené bien souvent à en corriger les leçons, sans que la méthode de cet ouvrage permette d'analyser avec précision l'un ou l'autre des inventaires, travail qui reste à faire et pour lequel nous fournissons, en note, l'essentiel de la documentation en notre possession, en identifiant au mieux les possesseurs.

La représentativité de l'échantillon n'est certes pas parfaite: Palerme est évidemment surreprésentée, et de façon remarquablement équilibrée, quarante-six inventaires du Cassaro, quarante et un de l'Albergheria, trente-trois de la Kalsa, vingt-huit de la Conceria ou Porta Patitelli, vingt-cinq du Seralcadi. Le poids des données issues du Cassaro et de la Kalsa révèle et accentue le déséquilibre social de la documentation: ce sont des inventaires de nobles, de patriciens et de juifs aisés. L'information sur Corleone est également notable, cinquante inventaires, neuf listes dotales, sans compter quatre inventaires d'établissements religieux, deux de châteaux et un d'atelier. Termini et Trapani pèsent d'un poids plus modeste et à peu près égal: dix-huit inventaires pour Termini, deux dots, un château, un atelier; dix-sept inventaires pour Trapani, huit listes dotales, un château, un atelier aussi. Un notaire qui instrumente à Alcamo offre en 1376-1377 une poignée de documents, six inventaires et deux dots. Le reste de la Sicile est mal représenté: quatre inventaires messinois, quatre catanais, quatre pour Girgenti, trois pour Noto et une dot, un pour Monte San Giuliano (Erice) et pour Castrogiovanni (Enna), aucun pour Syracuse ou pour Mazara.

L'inventaire dotal est, de son côté, un document orienté et incertain: il peut révéler la situation économique réelle de la famille de l'épouse, ou au contraire masquer un effort collectif pour rassembler ce qu'il faut pour permettre le mariage et qui laisse la famille endettée et exsangue; mais les apports du mari à l'économie du couple échappent presque toujours à l'information notariale, sauf lorsque le mariage coïncide avec une donation préalable d'une part du patrimoine paternel. La dot rassemble ainsi à la fois le noyau des objets de la maison et le somptuaire, le symbolique. Il comprend par exemple un lit nuptial, comme en Provence où on l'appelle "lit à la mode des laboureurs", et une robe nuptiale, le plus souvent rouge¹⁴.

La procédure, ritualisée, de la constitution de dot obéit aux règles de la coutume, analysées par Carlo Alberto Garufi¹⁵ et par Salvatore Salamone Marino, excellent observateur et qui a publié

¹⁴ H. Bresc (dir.), *Matériaux pour l'étude de la vie domestique et de la culture matérielle en Provence aux derniers siècles du Moyen Age*, Nice, 1993 (Razo n° 13, Cahiers du Centre d'Etudes médiévales de l'Université de Nice).

¹⁵ C. A. Garufi, *Ricerche sugli usi nuziali nel Medio Evo in Sicilia*, «Archivio storico siciliano», N. S., XXI (1896), pp. 209-307.

trois listes dotales extraites de fragments de notaires que l'on n'a pu retrouver¹⁶. La composition du trousseau traduit sans doute le niveau social et les rapports qui unissent les deux familles; mais la valeur minimale pour chaque milieu social, la part de l'apport en monnaie et certains objets particuliers, matelas, draps et literie, linge de table, serviettes de barbe et de visage, icône, cuivres de cuisine, sont déterminés par les institutions coutumières. Une "liste de mariage" est préétablie, qu'il ne faut pas confondre avec l'apport contractuel exigé par le gendre. Ces précautions de méthode ne s'appliquent pas quand la mariée est une fille unique, plus largement dotée, en avance d'hoirie, ou une orpheline, ou encore une veuve, qui a hérité de son mari et de ses fils pré-décédés et dont la dot est l'inventaire de la maison. La composition de la famille, la présence ou l'absence de frères héritiers, commande donc de toute façon l'interprétation, et elle n'est pas toujours donnée par l'acte même.

Nous publions quatre-vingt-seize inventaires dotaux, trente-neuf pour les XIII^e et XIV^e siècles, cinquante-sept pour le XV^e. Ils sont généralement construits sur le modèle classique: un literie complète, plus rarement un lit de bois, du linge, des vêtements féminins et parfois masculins, des bijoux, des cuivres, quelquefois un coffre, dans une liste sur cinq, éventuellement quelques instruments de cuisine, très rarement des armes. Neuf au moins d'entre eux (LVII, LXXXIX, CCX, CCLVII, CCLXV, CCCVII, CCCXXXVIII, CCCXXXIX, CCCLXVIII) comportent cependant tous les éléments minimaux d'une maison, linge, mobilier, meubles, et le contenu d'une réserve, et même un atelier d'artisan. Ce sont des filles épicières et des veuves qui apportent la totalité de leur ménage. Un étonnant contrat de concubinage en fait de même (CDVI). Un autre document (DXVIII) fait la liste d'une dotation complète à une esclave affranchie, qui équivaut à une dot et lui permettra de trouver un parti. Les inventaires après décès et les legs qui sont ici publiés révèlent d'ailleurs d'autres dots, dont la composition est semblable, literie, linge, bijoux, cuivres, dix-sept pour le XIV^e siècle et dix-sept pour le XV^e. Les rédacteurs distinguent en effet quelquefois les apports des épouses au bien commun, mais c'est selon l'usage des Grecs, qui sépare les biens dotaux et le douaire du patrimoine du mari, ou selon celui des Latins qui les confond à la naissance du premier enfant.

¹⁶ S. Salamone Marino, *Le pompe nuziali e il corredo delle dame siciliane nei secoli XIV, XV e XVI*, «Archivio storico siciliano», N. S., 1, 1, pp. 209-221.

Les limites de la source

Le notaire hésite souvent, corrige, il barre *cum listis de cuctono* (xcv 6), *de serico* (cxxxiii 59), *di tavola*, remplacée par *di manu* (cccxlvi 76). Ces oscillations jettent un doute sur la nature des objets, leur couleur en particulier: dans l'inventaire de Mita de Manna, en 1446, la couleur d'une chlamyde est laissée incertaine (cdxi 26) et, en 1449, une chlamyde violette est aussi décrite comme de drap bleu (cdxxvii 10). La correction est quelquefois imposée par un changement de perspective: des serviettes *de cuctono* deviennent de *barba* (ccclxxxiii 45); ce peut être aussi une erreur du scribe au moment de la traduction en latin: un chapeau *de palea* était en réalité *de pilo* (dxvi 70); ou encore l'effet d'un euphémisme tardif: «mataraciu di scavi» est corrigé en *mataracium de famigla* (cdlxxxviii 119).

Une autre limite réside dans le caractère incomplet de l'inventaire après décès. L'officier public doit en effet dénombrer et qualifier avec le plus de précision possible ce qui risque d'être enlevé ou perdu, textiles, argent, meubles meublants; il ignore tout ce qui serait fixé à l'immeuble ou évidé dans sa structure, par exemple des bancs de pierre construits (*dukene*) ou des placards, *gasene*, bâtis dans les murs ou le long des murs, les fours bâtis, les banquettes pour s'asseoir, les récipients construits pour y renfermer les réserves de froment; il ne les cite que lorsqu'il décrit les objets qui y sont placés. La cheminée n'est connue qu'à travers les menus objets de fer, chenets, chaîne, tisonniers, trépieds, qui lui sont rattachés. Notons ici que chaque aire culturelle a ses objets spécifiques; en Sicile, c'est le brasero où se consomment les braises, *conca*, mais il manque presque partout l'attirail de la cheminée. En Toscane, ce sont les pelles à braise, "palette", les chenets, "alari", les pincettes, "molle"¹⁷.

L'inventaire ignore le plus souvent l'agencement de la maison en pièces: la liste des objets qui doivent être présentés lors d'une nouvelle enquête judiciaire suffit; par essence mobiles, on ne les retrouvera pas nécessairement à leur place lors de l'inventaire. Les seules maisons visitées avec le souci de marquer l'emplacement des meubles le sont en raison de leur complexité; elles appar-

¹⁷ M. S. Mazzi, S. Ravaggi, *Gli uomini e le cose nelle campagne fiorentine del Quattrocento*, Olschki, Firenze, 1983, p. 214.

tiennent au patriciat ou à la grande aristocratie. Il nous faut donc reconstituer approximativement l'itinéraire du notaire et attribuer une place à chacun des objets dans une organisation cohérente des pièces. L'affaire n'est pas simple. La reconstitution du cheminement du notaire et l'attribution des objets à des pièces déterminées se heurtent à l'existence de véritables fourre-tout, de réserves qui peuvent être liées au processus de constitution du patrimoine mobilier. L'accumulation d'objets de même nom et de même fonction renvoie à des apports massifs autant qu'involontaires, de mobiliers complets ou partiels, au moment des héritages, qui font confluer dans la maison des héritiers des literies, des tables, des instruments de cuisine dont on n'a pas immédiatement l'usage et qui sont confinés dans des réserves, en attendant d'être attribués, par exemple à un jeune couple en voie d'équipement.

Plus généralement, on sait par les inventaires complets et distribués par pièces que l'emplacement des objets dans la maison ne correspond pas rigoureusement à un principe fonctionnel: les objets de la cuisine, par exemple, ne se trouvent pas réunis dans la pièce désignée pour cette fonction, ou dans la réserve attenante, la *dispensa*, mais dispersés aussi dans la salle et quelquefois dans la chambre, au hasard de la présence d'un meuble de rangement ou d'un placard mural, et il en est de même pour le linge, la literie. La présence d'une table à manger parmi les objets de la chambre est plus révélatrice encore: répétée, elle indique que la chambre fonctionne comme un appartement séparé. En Toscane, c'est la maie ou pétrin, "madia", qui est régulièrement conservée dans la chambre du père de famille¹⁸. Il y a là, évidemment, un aspect symbolique fort. La présence d'instruments de cuisine, chez des juifs, deux mortiers en bronze, dans une réserve pour les objets de métal précieux, suggère aussi qu'il s'agit de les maintenir rituellement purs¹⁹.

La représentativité de l'inventaire n'est pas parfaite: les petits objets, comme les petites lampes à huile, le matériel de cuisine et de table, de bois et de terre cuite en particulier, sont rares ou absents, comme en Toscane où S. Mazzi relève l'absence de

¹⁸ M. S. Mazzi, S. Raveggi, *Gli uomini e le cose nelle campagne fiorentine* cit., p. 225.

¹⁹ H. Bresc, *Arabes de langue, Juifs de religion. L'évolution du judaïsme sicilien dans l'environnement latin, XI^e - XV^e siècles*, Bouchène, Paris, 2001, pp. 188-189.

touailles, de couteaux, de tailleurs et d'écuellés dans les inventaires ruraux²⁰, alors qu'ils sont justement le gibier de l'archéologue: ils ont peu de valeur, une vie brève, ils se brisent aisément, brûlent sur les fourneaux. Mais les inventaires des boutiques de merciers viennent compenser largement ces manques: ils apparaissent spécialisés. Le Palermitain Petru Riczu (CDXXXI), en 1449, et le marchand génois Benedictus Rizoctus en 1460 (DXV) révèlent d'abord de grandes quantités de pièces de vêtement rarement comptabilisées dans les coffres des maisons, des chapeaux, plus de deux cents chez Rizoctus, des carmagnoles, des bérêts, six cent douze dans la même boutique, des bottes, des chemises, des voiles. Muxa Biskiki (CDLXXX), en 1455, vend aussi une grande quantité d'éléments de décor, franges, cordelles, velours, soie, or filé. Petru Riczu, Benedictus Rizoctus et Isach Xonin en 1454 (CDLXXVIII) mettent en vente de la vaisselle, des carafes, *cannate* et «carrabi», des plats, *tafarie* et *vernicali* de bois, des tailleurs, des verres, «gocti». Tous les merciers disposent enfin en énormes quantités de petits objets domestiques indispensables au ménage. Ils fournissent le petit matériel, balais, cadenas d'Allemagne, clous, gonds, lampes, serrures, les instruments de couture, aiguilles, ciseaux; on y trouve aussi l'écritoire et ses ustensiles, encrier, papier, plumes, plumiers et canifs, «timpiraturi», pour tailler ces plumes, les accessoires de la toilette, bassins, miroirs, peignes, ventouses, lunettes aussi, et les décors du vêtement, boucles de chausses et de ceinture, chaînettes, mailles d'argent; les merciers vendent encore les outils de l'écurie, chaînes de chien, chaînettes de mors, éperons, étrilles, les accessoires des loisirs, cordes de luth, dés à jouer, fils d'arbalète, et jusqu'à des mouchettes pour les bougies, «mucacandili». Comme les femmes ne sortent du "cortile" que pour aller à l'église et au lavoir, ces petits objets, essentiellement d'importation, des Flandres, d'Allemagne ou des pays catalans, arrivent dans la maison portés dans le couffin du colporteur, celui que possède en 1444 Sadia Catten, *coffam cum mercibus et speciebus intus quam per urbem vendendo defunctus deferre consuevit* (CCCLXXXIX). Un autre marchand ambulancier est l'Albanais Georgius de Alessi (CCLV), qui vend des couteaux, des aiguilles et des peignes aux femmes de Palerme. Une indication rare et précieuse confirme que cette pratique est universelle: deux

²⁰ M. S. Mazzi, S. Raveggi, *Gli uomini e le cose nelle campagne fiorentine* cit., p. 216.

frères juifs, à Corleone, Manuel et Busacca Malki, vendent également *per terram cum coffa ut est de more*²¹. Et d'autres contrats, à Palerme, voient partir, dans les bagages des vendeurs itinérants, des assortiments hétéroclites, bassins de cuivre, dés à coudre, étrilles, mors, poulies, tenailles et marteaux, ainsi en 1414²². Ce sont des indices sûrs d'une capillarité générale: les petits objets d'importation arrivent partout. Leur absence des inventaires n'est due qu'à leur usure et à leur faible valeur.

L'inventaire est généralement beaucoup plus détaillé et précis quand ces objets de peu de prix sont des couvertures ou des vêtements vieux, déchirés, ou des outils de métal, seaux, conques, coquemards, trépieds, brisés, rompus. Le textile, le cuivre, le fer, paraissent chargés d'une valeur complémentaire: on peut sans doute les réutiliser, les bricoler, porter les uns à la forge, faire rapetasser les autres, donner les vêtements usagés; on tient compte de l'usage dérivé qu'ils peuvent recouvrer. Les prix atteints par les vêtements et la literie en 1440, plus de cinq florins pour un manteau, cinq florins pour une houppelande, pour un matelas ou pour deux tapis, un florin pour un pourpoint ou pour une paire de draps, le montre bien: on achète volontiers et cher une friperie précieuse.

Le bricolage et la réutilisation des objets usagés sont les caractéristiques d'une civilisation de la rareté. Les objets cassés retrouvent une utilisation: un brasero sert de poubelle (CCCLXXIII 258); en 1438 (CCCXLIV 171) et en 1455 (CDLXXXVIII 163), un chaudron brisé sert à porter la braise du foyer dans les braseros qui chauffent la maison et un autre, troué, attend ses réparations (CCCLXXX 104). Un peu plus tard, en 1461, chez maître Hercules de Paxi, le chaudron sert de seau au puits, *unum caldaruni per tirari aqua*²³. Une part, modeste, de l'ameublement et une part essentielle des outils sont réalisées sans recours à l'artisanat; pour construire leur araire, les entrepreneurs agricoles siciliens coupent l'arbre sur place, dégrossissent le bois à la hache et le percent à la tarière pour fixer un soc de fer acheté à un forgeron professionnel. Dans la maison sicilienne du xv^e siècle, de petits, meubles sont construit à l'aide de bois locaux, les tiges de la fêrulle percées et attachées avec un lien végétal, constituent de petits sièges, les *ferlicia pro sedendo*, deux tabourets

²¹ Asp, Nd5 G. Pittacolis 35, fol. 42v; 16.8.1416.

²² Asp, Nd N. Maniscalco 334; 27.4.1414.

²³ Asp, Nd P. Randisi 1153, fol. 370.

chez maître Michael de Tubia, et trois «firliczi» chez Guillelmus de la Franchisca; ce sont les «ferlizzi» de la Sicile subcontemporaine. Les mêmes tiges servent aussi à construire des ruches; le stipe de palmier nain, «giummara», utilisé pour faire des liens, sert aussi à monter des sièges. Du vieux coton, des chiffons, des chutes de vêtement servent à bourrer les coussins et les courtepointes.

Il faut enfin tenir compte de la plurifonctionnalité des objets: le transport de l'eau s'effectue sans doute dans des jarres, mais elles sont lourdes et encombrantes, mais aussi peut-être dans des outres, «tonnelets de cuir», très rares dans les inventaires; un examen attentif des inventaires montre que le seau est quelquefois associé aux barils ou à des fiasques, sans doute de bois tourné. Les uns et les autres peuvent être utilisés. La source et son interprétation ethnographique laissent une place importante à l'improvisation, à l'ingéniosité, et donc aussi à l'incertitude.

La cueillette, en général, échappe à l'observation: pour l'éclairage, l'utilisation de torches de bois de résineux laisse rarement des traces écrites ou archéologiques, comme le ramassage de fagots de petit bois pour le chauffage, de bruyère pour la confection des balais ou de genêts pour éclairer la pêche nocturne.

La nouveauté de la source

La critique des inventaires est légitime et nécessaire. Elle ne doit pas cacher cependant la nouveauté de son apport à l'histoire sociale. Les inventaires réservent en effet des surprises: au contraire du pessimisme de Carmelo Trasselli, à qui l'on doit beaucoup dans ce champ aussi, mais qui insistait sur la misère des Siciliens des xiv^e et xv^e siècles, ils mettent en lumière le cycle de l'ascension professionnelle des travailleurs de la terre et de la mer: des marins comme Conti de Magistro Raynaldo, en 1410 (CXCVIII), Antonius de Marsalia, en 1439 (CCCXLVII), et Martinus de Anselmo, en 1440 (CCCLII), possèdent des armes, un mobilier complet et de l'argenterie, que permettent les hauts salaires. Il en va de même pour les ouvriers agricoles, bergers comme Johannes Genuysi, immigrant génois à Corleone en 1442 (CCCLXXII), qui a pu acquérir une maison, se marier et s'assurer ainsi d'autres maisons et un mobilier, journaliers comme Cumocta de Saragusia, à Corleone en 1427 (CCLXXVII), qui possède peu de meubles et de vêtements, mais

une jument pour ses déplacements. Ce dernier n'en est qu'au premier stade de ce qui aurait pu être un cycle classique, d'ouvrier agricole à "curatolo" et à entrepreneur de culture. La même année 1427, à Palerme, Antonius Maugeri, de Stilo en Calabre (CCLXXXVI), lui aussi journalier migrant, manifeste une aisance un peu supérieure. Tous deux sont propriétaires de leurs outils de travail. Les hommes d'armes errants, mercenaires, ont également leur matériel, Consalvus Rodorici de Perronia en 1420 (CCXLIX), Juhan Martines «biscaynu» en 1453 (CDLXV). Le premier possède deux chevaux, tandis que le second ne dispose encore, dans son gîte de Palerme au moins, que de ses vêtements et de ses armes.

On peut remarquer encore le succès des immigrantes, ou du moins de celles que la vie n'a pas rejetées dans les angles morts de la prostitution. Ces femmes énergiques et courageuses s'occupent de gestion hôtelière, aux limites d'ailleurs du proxénétisme, la Castellane Janna de Mursia en 1432 (CCCXVIII) et son amie Antonia de Cammarata. Cette dernière passe à l'activité d'entrepreneur agricole, gérant une "massaria" de onze bœufs, et trouve la mort violente. Elle n'avait sans doute pas renoncé aux liaisons dangereuses du "fondaco" et de la taverne. On peut sans doute leur associer Caterina de Ovedu, elle aussi castillane (CCCLXXXVIII), et peut-être Gomia de Chontro, en 1374 (CXVII). Toutes quatre ont parfaitement réussi, jusqu'à posséder des esclaves. D'autres migrantes ont sans doute un parcours plus classique et moins brillant, comme la couturière dame Johanna Catalana en 1427 (CCLXXXV).

Des mots aux choses

La tâche de l'éditeur est d'identifier les mots contenus dans les documents et leur rendre une forme, certes imparfaite, qui permette de les reconnaître dans le fonds d'un musée ou sur le terrain d'une fouille archéologique. Les tissus ne manquent pas en effet dans les collections, en particulier les tissus précieux, mais aussi les courtepointes piquées et brodées. Celles de l'histoire de Tristan du Palais Davanzati de Florence ("coperta Guicciardini") et du Victoria and Albert Museum de Londres on dû leur conservation à une préoccupation esthétique et littéraire. Elles montrent, la première, la rencontre du roi Marc avec Tristan et le roi Marc en costume, et, la seconde, la totalité de l'histoire de Tristan, et comportent de pré-

cieux textes en sicilien, le tout piqué. Les inventaires ne signalent qu'exceptionnellement des décorations semblables (*cultram more neapolitano cum figuris*, CCCXCVI 10), mais une très grande variété de décors, qui ont sombré pour la plupart au moment où G. Pitre en fait le recensement. C'est le cas aussi pour les meubles: seuls ont été conservés les plus précieux et les plus apparents. Il en va de même pour l'orfèvrerie domestique, tandis que les armes sont depuis toujours abondantes dans les collections, depuis les armes d'apparat jusqu'aux plus modestes. L'apport, récent et massif, de l'archéologie est constitué pour l'essentiel de grandes masses de vaisselle céramique, celle du *Steri* de Palerme, celle des fouilles de sites ruraux, tel Brucato. Reconnaître les formes et les nommer avec les mots du Moyen Age n'est pas une préoccupation urgente des archéologues, qui préfèrent attribuer aux formes céramiques des dénominations volontairement achroniques, amphore, assiette creuse, bol, bouteille, jatte, pichet, pot à cuire, terrine, etc., généralement raccordées à l'ethnologie; ils ne concèdent au vocabulaire du Moyen Age qu'un petit espace, celui des objets qui n'ont pas de dénomination subcontemporaine, mais sans le faire correspondre au sens médiéval, comme c'est le cas pour le coquemard.

Le premier souci de l'étude est philologique: il s'agit d'établir un glossaire à l'aide des lexiques anciens, pour la Sicile, le vocabulaire de Scobar, et d'abord d'unifier les lexiques de la langue savante des notaires, ici le latin, et le vernaculaire sicilien. L'essentiel de notre échantillon est en effet en latin, et l'on ne compte que trente-six inventaires rédigés en sicilien, dont treize de châteaux et une liste dotale autographe (CDL). L'administration fiscale est en effet largement passée à la langue vulgaire, tandis que les notaires l'intègrent en deux temps: les clercs de notaires rédigent en sicilien, puis traduisent en latin l'inventaire, comme le montre l'exemple de Charonus Taguil (CCCXV); le tabellion n'a traduit que quatre lignes et a finalement préféré recopier le brouillon en vulgaire. Une autre solution, largement adoptée dans la pratique notariale, est de rédiger l'acte en latin et de réserver une place centrale pour les parties techniques, toujours en sicilien. C'est le cas de l'atelier d'orfèvre de maître Paulus Antonius de Jacobo (CCLVIII). D'autres documents, une dizaine, mêlent les deux langues selon les modèles analysés sous le nom de "code-switching", et, partout, le latin laisse transparaître le vulgaire.

Si le latin notarial sicilien est de grande qualité, le lexique est généralement un démarquage simple du vocabulaire sicilien et il intègre des formes arabes enkystées. Cet usage engendre des doublons savants, de vrais cultismes, *gladium* pour *cultillaci*, *magilla* pour *maylla*, *pelvis* pour *conca*, *brasero*, *plumazellus* pour *chumazellus*, *securis* pour *axia* et *cognata*, hache, *theatrum* pour “tocco”. D’autres doublons, qui désignent le même objet, proviennent de filons lexicaux multiples: il existe ainsi dans la plupart des langues romanes deux racines pour la poêle à frire, qui donnent *padella* et *sartago* ou *sartania*. C’est le cas en sicilien. Le notaire hésite devant ces doublons: outre *patellam sive sartaginem*, on peut citer *argentera sive riposta*, *asta seu spitum*, *brigulam seu frenum*, *cacia sive cuchara*, *chaveram seu catinellam de clavibus*, *chinturam seu zonam*, *cotas seu choppas*, *cutem seu petram de affilari*, *fraxium seu saconnum*, *imperlatura seu sticketta*, *muscaroli seu flabella*, *pancerias sive costas azardias*, *tecas sive caxias*, *tinellis sive apparatoribus*. À d’autres reprises, il sent la nécessité de préciser la fonction de l’objet, *croccum ad opus retinendi pignatam*, *magilla de impastari*, *placta de pusando*. Les corrections montrent d’autres hésitations, entre une forme vulgaire et une forme latine, *chaskos / flascos*, *magnos / grandi*, *stuyabucki / oritergia*, ou entre deux mots quasi synonymes, «imbraxaturi» / «targiuni», «isfucaturi» / «isbraxaturi», «strapuntinu» / «matarazu». Les métathèses sont assez fréquentes et créent d’autres doublons, comme *digitali / giditali*.

Les incertitudes du notaire devant les objets à décrire ou la demande de précision qui peut venir de l’entourage ou de l’expert devant une définition trop générale conduisent à créer des augmentatifs et des diminutifs qui désignent des vêtements, des meubles ou des ustensiles différents, non seulement par la taille, mais par la fonction; du coffret, *scrignum*, on passe à l’écrin, *scrignitellum*. La taille des objets peut être aussi précisée très grossièrement par des épithètes trop génériques, *parvum*, *magnum*.

Il faut tenir compte ici des variantes lexicales, tant à l’intérieur de la langue sicilienne, que des apports étrangers. La spécificité du dialecte corléonais est bien connue: rhotacisme du [l] intervocalique, comme *arbaxium* pour *albaxium*, “orbace”, *buccarium* pour *bocale*, *charona* pour *chalonga*, *storia* pour *stola*, création d’un son intermédiaire, comme en ligurie et en provençal oriental, *bandela*

pour *bandera*, hésitation entre le [n] et le [l] comme dans *tela cutiligna* pour *cotonina*. L’originalité du dialecte lombard se trouve aussi dans la confusion entre les affriquées, la palatale [ç], la dentale [ts] rendue par *cz* ou par *z*, et la sifflante [g], par exemple *czintimulum* pour *cintimulum*, *forza* pour *forja*, *sigius* pour *sichius*, avec des passages du [k] au [g], dans *grocus* pour *coccus*. L’hésitation se prolonge entre le [p] et le [b], dans *carponi* pour *carboni*, *aboteca*, *apeto* pour *abeto*, et entre les dentales [t] et [d]. Un dernier point est l’ammuïssement des consonnes doubles. Corleone est aussi le sanctuaire de mots qui disparaissent dans les autres villes, *drapelus*, *guindarus* pour dévidoir.

Le vocabulaire des actes de Sicile orientale, Catane et Messine, comme de Noto et de Scicli²⁴, ne se distingue en revanche guère de celui de Palerme: ce sont quelques mots seulement, *alvum*, *bacatum*, *scurriatum*, *supramantellum*, *supraperchia* et *supertunicale*, qui semble un catalanisme. Celui de Trapani offre quelques originalités, comme *casiria*, vase à fleurs, des formes catalanes aussi, comme *alcanduri*, *gandourah*, *bromatura* pour écumoire, quelques arabismes originaux, *silicum* pour collier, et quelques mots au sens mystérieux, comme *cusulzum*, *gichesiis*, *sibacha*, pour un bijou de perles, et *yannula*, ce dernier mot sans doute pour boucle d’oreille.

Dans l’ensemble, un certain nombre de mots sont proches de termes catalans, *almazar*, *antipara*, *briale*, *bromatura*, *buidari*, *gausalles*, *grignuni*, *gulfarium*, *jungiri*, *lagusta*, *lar*, *mandrictum*, *miraglus*, *musa*, *pachina*, *parchus*, *sabastum*, *savena*, *stormia*, «tinteri», rarement ils dérivent du toscan, «frazzata», plus souvent du français, *aquairu*, *barbita*, *bocte*, *cuytosus*, *hucchia*, *insumillatus*, *senglus*, épisodiquement du lombard ou du ligurie, *alvum*, «lavizzu», *mannella*, *stirus*, *torchum*, mais on ne peut toujours être assuré qu’il s’agit d’un emprunt, ni les dater ou suggérer des relais. Il reviendra aux linguistes le soin de préciser ou de critiquer ces suggestions et d’exploiter au mieux la documentation, tout en concluant, de manière toute provisoire, à l’agilité linguistique des Siciliens et à la multiplicité des filons lexicaux.

Pour faire coïncider les mots avec des formes significatives, les trois sources que nous avons évoquées sont généralement mises en œuvre de concert, la source ethnographique, lointaine, mais

²⁴ C. Biondi, *Vita quotidiana e cultura materiale a Scicli. Inventari inediti del secolo xv*, «Sicilorum Gymnasium», N. S., LIII (2000), 1-2, pp. 83-112.

parlante, la source archéologique et de la documentation iconographique, qui superposent une image aux mots des inventaires. Mais il faut d'abord remonter la généalogie des mots eux-mêmes, pour échapper à l'illusion de la permanence. La continuité philologique peut cacher des mutations techniques. On prendra l'exemple de *farsium*, matelas étendu à terre, et qui prend le sens de paillasse du lit. La continuité technique peut être aussi masquée par l'apport de nouveaux mots, comme *saccus de lecto* qui remplace *farsium* dans ce nouveau sens de paillasse. L'apport technique peut enfin coïncider avec la nouveauté lexicale: ainsi pour *credenza*, la crédence, un meuble nouveau. Les mots médiévaux coïncident enfin avec les réalités observées par les ethnologues pour les plus modestes seulement des objets, mais non pour les vêtements, ni les meubles, et pour une partie des instruments du ménage seulement. Évitions cependant un hypercriticisme que les textes finissent par corriger. L'histoire du costume permet ainsi, par sa chronologie précise appuyée sur l'iconographie, de donner une silhouette aux vêtements qu'énumèrent les inventaires.

Une ethnographie de l'objet

Une exploration extensive des inventaires, jusqu'au ^{xiv}^e et au ^{xviii}^e siècle, est indispensable pour déboucher sur une reconstruction plus sûre de la maison médiévale; quelques inventaires ont été publiés, très utiles pour suivre les fonctions des objets. Ainsi celui du viceroi Ettore Pignatelli²⁵ et ceux de la "massaria" de Baucina²⁶. Une connaissance approfondie des techniques traditionnelles permet en effet d'interpréter ces fonctions, et le notaire, avare d'informations sur leur emplacement et leurs utilisations possibles, laisse quelquefois échapper un trait qui précise une organisation, une gestuelle, mieux que la reconstruction archéologique des espaces fondée sur l'analogie avec la maison rurale subcontemporaine.

L'objectif est de chercher à reconstituer un modèle idéal d'intérieur, comparable aux données de l'archéologie. La statistique

²⁵ L. Salamone, *Un vicerè e il suo notaio: Ettore Pignatelli e Giovanni De Marchisio*, «Quaderni della Scuola di Archivistica, Paleografia e Diplomatica», Studi e Strumenti 4, 2001-2002, pp. 149-250.

²⁶ D. Ciccarelli, *Dalla massaria al principato. Documenti per la storia di Baucina*, Palermo, 2001.

n'est qu'une approche grossière, que les lacunes de l'enregistrement rendent peu fiable. On sait, de plus, que le bricolage permet de répondre à des besoins urgents avec des moyens modestes. La méthode choisie est donc celle des ethnographes, repérer d'abord les fonctions matérielles ou symboliques auxquelles les possesseurs des objets sont attachés

En suivant l'itinéraire du notaire à travers les inventaires étudiés, on peut distinguer l'ameublement de diverses pièces. On peut suivre son cheminement dans trois cent trente inventaires: peu de tournées commencent par l'atelier ou la boutique, une trentaine. Elles sont une trentaine aussi à amorcer la visite par la cuisine ou par les réserves où sont entreposés les instruments de cuisine, la jarre à farine, les équipements spéciaux destinés au lait, à la fabrication du fromage et à la vinification, et une infinité d'objets, et cinq seulement à débiter par la salle, dont l'ameublement est composé de caisses, d'une table, éventuellement d'une chaise, d'un banc, d'écrins, d'une maie et d'une brie ou même d'un alambic. Dans une bonne majorité de cas, deux cent soixante et onze, le notaire part d'une chambre, signalée par le lit, et par des réserves de vêtements, de bijoux, d'argent liquide et de linge; les étains et les cuivres paraissent quelquefois entreposés dans les coffres ou dans les placards muraux de cette première pièce, et même du froment; il faut supposer, dans ce cas, que la réserve ouvre sur la pièce la plus retirée et secrète de la maison. On passe généralement de la chambre dans la salle où sont conservés les éléments du service de table, les étains, les livres; c'est aussi dans cette grande pièce qu'on peut rencontrer le métier à tisser. Une cuisine et une autre pièce de réserve, constituent un troisième ensemble qui commande des dépendances, un cellier, un magasin à fromages, un poulailler, un atelier, une étable, une boutique, selon le degré de richesse et de complexité de la maison. La maison est donc bien d'abord le lieu de vie, alors que la visite des châteaux commence généralement par l'armurerie, la *cammara armorum*, sauf celui de Cefalà, lieu de résidence et de villégiature, où l'on passe de la grande chambre et de ses annexes à la cuisine, puis aux chambres secondaires et aux réserves (DIX).

Toutes les maisons ne sont pas articulées non plus selon des fonctions précises: dans les habitations modestes, la cuisine peut manquer et on suppose alors qu'elle est annexée à la salle; ainsi

chez le charpentier maître Antonius Cagninu en 1434 (CCCXXVII). Quelquefois, cuisine et salle sont toutes deux absentes, comme chez le tailleur Bellomus Sacerdotus en 1454 (CDLXXII). Il est probable qu'alors ce sont les meubles dotaux qui ont été reversés au grand-père maternel des héritières à la mort de la femme de Bellomus. Chez les artisans, l'atelier est quelquefois séparé de l'habitation, mais il semble faire partie quelquefois de la grande pièce commune: ainsi chez le chirurgien catalan maître Michael de Tubia en 1417 (CCXXXI). C'est le cas aussi dans la maison de l'apiculteur Johannes Surrentinus en 1454 (CDLXIX), où les ruches vides se mêlent aux meubles. Certaines habitations paraissent unicellulaires, comme celles du journalier calabrais Antonius Maugeri (CCLXXXVI) et du catalan Johannes de Augustino, en 1457 (CDXCIII), tous deux immigrés, mais l'un mort au début de son cycle, et le second en fin de cycle, puisqu'il a eu des enfants, sans doute hors mariage.

Deux problèmes se posent au chercheur, d'abord déceler les indices significatifs des mutations culturelles massives, des changements d'aire de civilisation matérielle; repérer aussi les influences isolées, ponctuelles. Elles n'entrent pas dans un phénomène d'acculturation, mais elles marquent l'effet de dépendances culturelles, entre centre et périphérie, à l'intérieur d'un monde politique relativement unifié, comme la Couronne d'Aragon, qui intègre la Sicile au xv^e siècle, ou d'une aire économique, aux dépendances moins visibles, mais plus efficaces, comme celles qui relient le Sud italien aux métropoles commerciales du Nord.

Le concept de culture matérielle vient de l'archéologie; il a été longtemps utilisé de manière polémique, en opposition à celui de culture spirituelle et dans l'affirmation de sa prévalence. Depuis quelques années, la réflexion de Maurice Godelier a tenté de faire prévaloir une démarche unitaire: pour l'anthropologue, la culture matérielle, c'est l'ensemble des traces matérielles laissées par l'activité humaine, qui traduisent à la fois son action sur le milieu et son activité idéale; les rites religieux, les relations de parenté, les structures sociales s'expriment par des dispositions significatives des habitats, des bâtiments, éventuellement des contextes mêmes de la stratigraphie et le principal effort de l'archéologue est

de remonter des traces aux structures idéelles qu'elles révèlent²⁷. M. Godelier fait remarquer aussi que ces structures faisaient partie intégrante du monde de la production: la solidarité familiale dans le travail, l'ordonnance du terroir selon des axes dictés par la croyance et le rite, les faits juridiques de la propriété, de la possession et de l'usage coutumier de la terre sont des faits de pensée, des représentations et ont un effet matériel évident.

²⁷ M. Godelier, *L'Idéal et le matériel: pensée, économies, sociétés*, Paris, 1992.

UNE MAISON DE MOTS

INVENTAIRES DE MAISONS, DE BOUTIQUES, D'ATELIERS
ET DE CHÂTEAUX DE SICILE
XIII^E-XV^E SIÈCLE

I LA MAISON

1. La généalogie de la maison sicilienne, héritage et mutations

L'héritage arabe

Dans la culture matérielle de l'Italie méridionale, l'héritage arabe a trouvé un relais puissant assuré par la constitution de l'État normand centré sur Palerme. L'aristocratie militaire a conquis l'Italie du sud et la monarchie des Hauteville l'a unifiée, puis elle a eu besoin de l'aide technique d'une bureaucratie formée pour une part de musulmans, convertis le plus souvent et esclaves palatiaux, mais aussi et surtout de chrétiens, grecs de religion et grecs ou arabes de langue et de culture. Ces chrétiens locaux ont formé une aristocratie civile étroite, vite unie par des mariages aux immigrants français. Le prestige du monde musulman a aussi entraîné la recherche d'une immigration de personnel qualifié, l'adoption de formules politiques et l'imitation d'institutions fâtimides d'Égypte ou zirides d'Afrique. Cette acculturation limitée et volontaire a entraîné la diffusion d'éléments matériels dans l'ensemble du royaume, y compris sur sa partie continentale: vêtements de cérémonie tissés dans l'atelier du Palais, monnayage en caractères arabes. La fusion entre les deux aristocraties a contribué à affermir le prestige du mode de vie, du vêtement, de l'habitation noble des Arabes de Sicile. Un document tardif en témoigne, l'inventaire de la dot de Dame Constanca de Ebdemonia, d'une de ces familles gréco-arabes (vii): elle avait épousé, en 1279, le juriste Matteo Termini, bientôt l'un des protagonistes de la révolution des Vêpres siciliennes.

Les sources, pour cette période, sont pauvres: les découvertes archéologiques récentes constituent une base solide, tandis que le dépouillement des archives des grands établissements ecclésiastiques apporte des éléments discontinus, peu cohérents, qui les confirment ou les éclairent. La fouille de Calathamet a mis en lumière quelques céramiques et des verres d'origine égyptienne et syrienne, lampes à huile à décor estampé, fragments de panse en pâte de silice glaçurés en jaune et en vert émeraude, verres émaillés, qui attestent la durée de la relation avec l'Orient fâtimide et latin¹. Cette culture a persisté jusqu'au XIII^e siècle, et des éléments se sont prolongés, en s'effilochant, jusque bien après la fin du Moyen Âge, attestés par les découvertes archéologiques et par l'apport de la philologie: si les dialectes méridionaux n'ont pas conservé une masse aussi impressionnante d'arabismes que le castillan ou le portugais, les relevés systématiques effectués par Girolamo Caracausi² montrent une imprégnation sélective; noms de tissus, de couleurs, de vêtements et de bijoux, noms de meubles, principalement textiles, de contenants et de petits objets de la vie quotidienne puisent dans le stock arabe, tandis que techniques et savoirs agricoles et artisanaux, comme ceux de l'eau, de l'irrigation et du drainage, montrent d'indéniables continuités, bien souvent d'ailleurs par delà l'époque arabe. Il reste à trier: jusqu'à quel point les dénominations arabes recouvrent-elles des formes orientales et quelle est la part d'une élaboration technique locale, remontant à l'Antiquité et cachée sous le vocabulaire?

La maison horizontale

La maison horizontale est pleinement caractéristique de cet héritage. Dans l'ensemble de l'Europe musulmane, elle présente des dimensions impressionnantes de 140 à 300 m² au sol, les dépassant quelquefois, avec une vaste cour, avec une large part de l'espace domestique non couvert, des terrasses et s'insère dans un espace nébuleux, séparée des autres par des zones non construites, ou dans un environnement urbain que la rareté des ouvertures et les rues coudées tendent à fragmenter, isolant la demeure et

¹ É. Lesnes, J.-M. Poisson (ed.), *Calathamet* cit., pp. 227-228 et 295.

² G. Caracausi, *Arabismi medievali del siciliano*, Palermo, 1983 (Centro di Studi filologici e linguistici siciliani, supplementi al Bollettino, 5).

protégeant son intimité, c'est-à-dire son honneur. L'archéologie le confirme en Sicile, sur le site d'Entella³: le plan d'une maison musulmane sicilienne d'époque normande, entre 1190 et 1220, s'accorde avec les canons de la demeure musulmane contemporaine. Très vaste, 550 m² au sol, elle est articulée autour des deux cours classiques séparées par un passage coudé et se compose de pièces longues, dont certaines spécialisées, assurant un confort inattendu: cuisine, bain de vapeur, silo; fermée d'un mur épais et solide, elle comprend encore une entrée coudée et défendue. Cette maison à patio, urbaine, évoque les formes étudiées en Andalus, ainsi à Madinat al-Zahrâ', au X^e siècle, la maison de Dja'far, immense, 600 m², avec entrée coudée, four, latrines et bain, niches, et pièce indépendante sur le toit, classique et aristocratique. Plus modeste, la maison de Siyâsa, aujourd'hui Cieza près de Murcie, comporte une entrée coudée, *zagan*, une vaste cour qui reçoit l'évier, une pièce particulière destinée à la cuisine, un salon, *madjlis*, ou deux, servant de pièces générales, interprétées comme séjour d'hiver et séjour d'été. Mais, pour le XIV^e siècle, les fouilles de Sétif, interprétées à l'aide de la comparaison ethnologique, permettent de penser que la maison carrée, centrée sur une cour de 10 m de côté sur 8, hébergeait plusieurs couples du même noyau familial⁴.

Des habitats ruraux, sur les sites de Calathamet, de Calatabarbaro et de Iato, montrent des maisons qui peuvent être longues de plus de 20 m sur une largeur de 6,50 m, à banquettes et à foyer angulaire. Construites en pierre et liées à l'argile, elles retrouvent les sols aménagés, les banquettes, larges de 1,10 m à 1,40, hautes de 20 à 30 cm, utilisées comme support de la couche ou des grandes jarres qui contiennent les réserves d'eau et de farine, mis en lumière par l'archéologie de l'Espagne médiévale⁵. À Calathamet, les maisons les plus anciennes sont construites de pierre et d'argile, longues, à banquettes et à foyer angulaire; un groupe de grandes maisons longues montre des sols remarquable-

³ A. Corretti, *Il palazzo fortificato medievale*, dans *Entella. Relazioni preliminari alle campagne di scavo 1992, 1995, 1997 e delle ricognizioni del 1998*, Pisa, 1999 (Annali della Scuola normale superiore di Pisa, Classe di lettere e filosofia, s. 4, 4, 1), pp. 1-14.

⁴ A.-A. Amamra, E. Fentress, *Sétif: l'évolution d'un quartier*, dans A. Bazzana (ed.), *La Maison hispano-musulmane. Les apports de l'archéologie*, Grenade, 1990, pp. 163-176.

⁵ A. Bazzana, *Maisons d'al-Andalus. Habitat médiéval et structures du peuplement dans l'Espagne orientale*, Madrid, 1992.

ment travaillés, garnis de petites pierres et de dalles à l'intérieur et revêtus de plâtre à l'extérieur pour assurer l'écoulement des eaux de pluie

Construites en pierre et liées à l'argile, les maisons de Calatabarbaro et de Iato retrouvent des constantes attestées dans l'Espagne médiévale, l'emploi de la terre comme matériau de construction, les sols aménagés, les banquettes et les niches, l'usage de la braise et les grandes jarres qui contiennent les réserves d'eau et de farine. Mais elles diffèrent aussi des habitations espagnoles, construites en matériau plus léger, la brique d'adobe et le «tapial», la *tābiya* arabe, par banchage dans des coffres où la terre, la chaux et les pierres sont tassées; les Siciliens sauront pourtant, au ^{xiv}^e et au ^{xv}^e siècle, utiliser ce pisé, la «tabia», mais parcimonieusement.

En Sicile, la *qā'a*, pièce solennelle, haute, généralement couverte, des textes de la Geniza, mais où on plantait déjà des arbres vers 1100⁶, subsiste avec le sens nouveau de cour de maison jusqu'au ^{xiii}^e siècle, Le mot *kaa*, attesté lors de la dévolution de la dot de Constancia de Ebdemonia, vers 1279, désigne alors à Palerme une cour ouverte où Matteo Termini plante des orangers. L'habitat urbain collectif à cour centrale, le «cortile» fermé par une porte, ou isolé de la rue par une maisonnette, la *sikifa*, qui garde son nom arabe, ou prend celui de *domuncula pro introitu* à Castrotrono, en 1302⁷, caractérise le paysage urbain des villes de Sicile occidentale à la fin du Moyen Âge. À Trapani, en 1348, les maisons de dame Philippa de Abbate comprennent *cortile et sikifa*⁸; à Marsala, à Termini, à Monte San Giuliano, on appelle globalement «sikifa» le «cortile», *sikifa sive tenimentum domorum*⁹. Il peut être très vaste, jusqu'à dix et onze maisons, comme celui qui, à la Kalsa, fait face à l'église de la Misericordia¹⁰, avec puits, évier, *pila*, et égout communs, et il peut contenir un rosier d'Alexandrie¹¹ ou

⁶ S. D. Goitein, *A Mediterranean Society. The Jewish Communities of the Arab World as portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, iv, *Daily Life*, Berkeley-Los Angeles, 1983, p. 63.

⁷ H. Bresc, *À Corleone et en quelques autres lieux. La maison sicilienne des «terres et des casaux (xiii^e- xv^e siècles)*, dans A. Bazzana, É. Hubert (dir.), *Castrum 6. Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen à la fin du moyen âge*, Rome-Madrid, 2000, pp. 105-115., p. 109, note 29.

⁸ Asp, Tabulario di San Martino delle Scale 133; 5.2.1348.

⁹ H. Bresc, *À Corleone cit.*, p. 109.

¹⁰ Asp, Nd G. Maniscalco 342; [].8.1428.

¹¹ Acp, As 34, 1; 19.12.1449.

un citronnier. Ce mode d'habitat assure la compacité d'un groupe familial large ou de plusieurs familles amies et voisines, protégés par la porte qui ferme l'accès depuis la rue. Il permet aussi d'isoler un groupe de prostituées et de protéger l'honneur des voisins: la municipalité ferme ainsi la porte du «cortile», à l'hôtel de messire Johannes Martinus Spallicta, pour éviter toute familiarité avec ses habitantes¹². Le «cortile» se repère aussi à Corleone, avec citerne et mûrier en 1389¹³ et en 1438¹⁴, à Salemi où les maisons de Syr Johannes Bonus de Milano ont leur entrée «par la grande porte commune», *per januam magnam comunem*¹⁵, et en Sicile orientale, à Aci¹⁶. Les «cortili» palermitains, bien loin d'être une tradition menacée d'un lointain passé, se multiplient dans la documentation notariée entre 1350 et 1450¹⁷. Sans doute faut-il tenir compte de l'émergence d'une information qui touche des milieux moins huppés, mais, de la même manière, on passe, entre les inventaires du ^{xiv}^e siècle et ceux du ^{xv}^e, de plus de 70% de maisons et de boutiques à étage, *solerate*, à 50% seulement¹⁸. Cette évolution indique que l'espace est abondant et la maison horizontale un choix solide.

La maison horizontale persiste donc: ainsi à Polizzi où la division de l'héritage entre les frères Milite, en 1307, permet de la décrire: salle et chambre conjointe, maison dite *camera vetus*, près de la chambre neuve, maison dite *sala terranea*, maison du four, *domus clibani*, et maison de l'étable¹⁹. Les coutumes siciliennes font d'ailleurs la distinction entre «cortiglu privatu» et «cortiglu comuni privatu». Sur le premier, il est interdit à un voisin d'ouvrir porte, fenêtre ou archère, «sagittalori»²⁰. L'horizontalité permet de partager, et de dissocier des espaces fonctionnels: le four peut être ainsi vendu à part dès 1161²¹; dangereux pour la maison, il peut être isolé, construit sous un auvent, *pennata*, comme on en ren-

¹² Acp, As 28, fol. 32v^o; 4.11.1420.

¹³ Asp, Nd5 E. Florencia 3; 7.12.1389.

¹⁴ Asp, Nd5 G. Pittacolis 42; 22.9.1438.

¹⁵ Asp, Tabulario di San Martino 78; 26.12.1336.

¹⁶ Aca, Canc., Perg. Pere III apendice; 12.8.1372.

¹⁷ H. Bresc, «*In Ruga que arabice dicitur Zucac...*» *Les rues de Palerme (1070-1460)*, dans *Le Paysage urbain au Moyen-Âge*, Lyon, 1981, pp. 155-186, p. 172.

¹⁸ *Ibid.*, p. 172.

¹⁹ Asp, Tabulario della Magione 476.

²⁰ V. La Mantia, *Consuetudini di Randazzo*, Palermo, 1903, pp. 21-22.

²¹ C. A. Garufi, *I documenti inediti dell'epoca normanna in Sicilia*, Palermo, 1899, n° 36, p. 85.

contre à Messine en 1286²² et à Palerme en 1383²³, en 1417, «*ruga di li Balati*»,²⁴ et en 1431, *casalinum in quo est furnus cum quadam pennata*²⁵, ou dans un espace abandonné et entouré de murs, un *casalinum* en 1203 à Caccamo²⁶. Les maisons palermitaines à *cor-tile* comprendront régulièrement un puits et un four, séparés.

L'horizontalité reste encore, à la fin du Moyen Âge, la marque caractéristique du "fondaco", l'auberge, composé d'une série de pièces juxtaposées autour d'une vaste cour, qui héberge les animaux; on peut louer séparément, et à l'année, les chambres; une seule porte, pas de fenêtres sur l'extérieur; cette structure fermée, défensive, aisée à surveiller, permet l'adoption du "fondaco" dans les campagnes abandonnées. C'est le centre du "latifondo", où sont hébergés les marchands venus acheter les produits agricoles ou les travailleurs occasionnels.

Héritière de l'habitation arabe et des préoccupations de défense de la vie privée, la maison sicilienne du XIII^e siècle comprenait des pièces aux noms classiques. D'abord le *bayt*, l'appartement, composé dans le monde islamique généralement de trois pièces; on en retrouve le plan dans les rez-de-chaussée des palais et des châteaux normands. Puis la *hugira*, de l'arabe *hudjra*, pièce intérieure, "petite maison dans la grande", selon un acte notarié de 1170²⁷, petit appartement en 1196 avec cour, entrée *siqifa*, *bayt*, puits et deux chambres à l'étage²⁸, et qui peut être isolé en 1230 et en 1248²⁹ et vendu à part, et qu'on retrouve dans l'inventaire du notaire Johannes de Crimona en 1421 (CCLVI). On retrouve encore une *camera secreta* dans l'hôtel des Aragona à Syracuse, en 1408, à côté de la *sala*³⁰. Enfin la *ghurfa*, voûtée, située sur le toit et attestée au Cassaro en 1196³¹. La maison était probablement dénuée de fenêtres sur la rue, mais dotée seulement d'ouvertures étroites: l'étroite archère, donnant un peu de lumière, mais ne permettant

²² Asp, Tabulario di S. Maria di Valle Giosafat 86.

²³ Asp, Nd P. de Nicolao 304, fol. 362; 20.5.1383.

²⁴ Asp, Nd A. Bruna 554; 16.6.1417.

²⁵ Asp, Nd U. Sinibaldis Spezzone 91N; 21.1.1431.

²⁶ C. A. Garufi, *Per la storia dei monasteri di Sicilia nel tempo normanno*, «Archivio Storico per la Sicilia», VI (1940), pp. 1-96, p. 95.

²⁷ S. Cusa, *I diplomi greci ed arabi di Sicilia*, I, 1-2, Palermo 1868-1882, p. 78.

²⁸ *Ibid.*, p. 499.

²⁹ L. Garofalo, *Tabularium Regiæ et Imperialis Capellæ collegiatæ divi Petri in regio panormitano Palatio*, Palermo, 1835, p. 60; Bcp, QqH 3, fol. 63r.

³⁰ Asn, Archivio Pignatelli Istrumenti 28; 22.9.1408.

³¹ H. Bresc, *In Ruga* cit., p. 161, n. 24.

pas la vue, porte en sicilien le nom arabe de *surraca*. On peut enfin supposer que le portique, "tocco", qui s'ouvre sur le jardin et dont l'étymologie est l'arabe *tâq*, a son origine aux époques musulmane ou normande. Quant à la pièce centrale, c'était sans doute un salon, un *majdlis*, c'est-à-dire une pièce multifonctionnelle, comme le *migilisi* qu'on retrouve encore au XV^e siècle dans la maison juive à Malte, conservatoire des traditions arabes et de la langue, où la cuisine est aussi, classiquement, rejetée sur les terrasses³².

La couverture des toits soulève bien des questions: la tradition du toit en terrasse n'est guère attestée, alors que les documents normands désignent le fabricant de tuiles, à côté du charpentier, et que le maçon est absent. La simplicité de la construction explique ce dernier point, et la documentation des XIV^e et XV^e siècles décrit amplement le toit de tuiles posées sur des canisses et des planches, *custane*, *serraticii*, et soutenues par une ferme de poutres et de chevrons, *ad celamidas*, *cannas et trabectos*, *serraticios pilosos*³³. Le toit en terrasse, *astracum*, apparaît cependant à Messine en 1239, *tectum cum astraco* et *astracum cum coquina*³⁴, puis à Palerme dans l'hôtel de Matteo Termini, vers la fin du XIII^e siècle, et à Cefalù dans celui de Francesco II Ventimiglia, et il est également présent dans les contrats de construction palermitains de la fin du Moyen Âge³⁵.

Vivre au plus près du sol

Second élément caractéristique attesté par la fouille, la vie au plus près du sol rapproche les aménagements intérieurs avec les modèles classiques du Dâr al-Islâm. Les recherches de Ségeste, d'Iato et de Calathamet attestent cette conformité: l'âtre est un foyer ouvert, accompagné d'un brasero de terre, équivalent du *kanûn* nord-africain, comme celui qui a été découvert à Iato, à anse décorée³⁶; les banquettes révèlent que les lits de repos étaient

³² G. Wettinger, *The Jews of Malta in the Middle Ages*, Malte, 1985, p. 64.

³³ Asp, Nd S. Pellegrino Spezzone 9N; 1.12.1331.

³⁴ L.-R. Ménager, *Les Actes latins de Santa Maria di Messina (1103-1250)*, Palermo, 1963, p. 150.

³⁵ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, 'Maramma', *i mestieri della costruzione nella Sicilia medievale*, dans *I Mestieri. Atti del II congresso internazionale di Studi antropologici siciliani*, Palermo, 1983, pp. 145-184.

³⁶ H. P. Isler, *Monte Iato: la ventesima campagna di scavo*, «Sicilia archeologica», xxiii (1990), n° 74, pp. 7-27, p. 13.

des couches repliables et mobiles, comme dans l'Orient étudié par Joseph Sadan³⁷, ou dans l'Andalus; comme l'Orient et l'Espagne musulmane, la Sicile connaît le matelas de cuir attesté seulement par une brève donation à la Martorana en 1279³⁸. La philologie s'accorde avec cette hypothèse: le grand sac de paille qui sert à isoler le matelas du sol humide garde au XIII^e siècle le nom de *farsium*, de l'arabe *farsh*, tapis ou natte déplié le soir et étendu à terre. Le lit construit, avec un cadre de bois, n'était pas inconnu de la tradition arabe des XI^e et XII^e siècles, mais dans des milieux urbains et aisés. On en a l'indice avec l'indication d'un lit plaqué d'ivoire, *lectum eburneum*, de tradition fâtimide, en 1286 à Palerme³⁹.

La disposition des pièces s'accorde avec la longue prédominance des meubles textiles dans la maison médiévale: coussins "pour s'asseoir", attestés durablement en Sicile occidentale, et qui gardent en Calabre en 1211 le nom de *mouhandidon*, de l'arabe *mukhadda*⁴⁰, tapis, *busuta*, nattes "pour s'asseoir", *buda*, *chasira*, cuirs de sol utilisés comme tables ou comme tapis. Cette prépondérance du meuble textile, rangé après usage dans une niche murale, implique la polyvalence des pièces.

Le cadre que suggèrent philologie et archéologie s'accorde parfaitement avec les suggestions de Salomon D. Goitein⁴¹, à partir des actes dotaux, *ketubbôt*, de la *Geniza* et qui concernent largement la Sicile et la Tunisie. L'ameublement de la maison juive du XI^e siècle est composé de coussins pour s'asseoir regroupés en "rangs", *martaba*, autour de celui du maître de maison et constitue un salon, le *majlis*. Le lit mobile se compose aussi de coussins, *firâsh* et *mukhadda*. La table, *mâ'ida*, est mobile, plateau de bois ou de cuivre sur un support amovible. Le reste de l'ameublement comprend essentiellement des coffres, recouverts d'une pièce de drap honorable, et des objets de bronze, récipients, braseros, encensoirs et fumigateurs, mortiers, lampes. La cuisine se fait également sur des braseros, comme celui d'Entella, en terre cuite non tournée,

³⁷ J. Sadan, *Le Mobilier au Proche-Orient médiéval*, Leyde, 1976.

³⁸ Asp, *Tabulario di Santa Maria della Martorana* 49.

³⁹ P. Burgarella, *Le imbreviature del notaio Adamo de Citella a Palermo (1° Registro: 1286-1287)*, Roma, 1981, n° 294, p. 178.

⁴⁰ G. Caracausi, *Lessico greco della Sicilia e dell'Italia meridionale (secoli X-XIV)*, Centro di studi filologici e linguistici siciliani, Palermo, 1990 (Lessici siciliani, 6), p. 397.

⁴¹ S. D. Goitein, *Daily Life* cit.

à trois pointes qui supportent la marmite. Le chauffage s'y fait à l'aide de braseros. La maison médiévale reste encore caractérisée par des bancs de pierre construits, *dukene*, et des placards, *gase-ne*, bâtis dans les murs: les deux structures gardent leurs noms arabes, prolongeant l'image de la maison sans meubles. Tout un héritage technique signalé par le lexique, l'espagnolette, «sucharru», l'archère, «surraca», la petite fenêtre, «xibeca», renvoie enfin à celle de la maison bien défendue, fermée sur le groupe familial.

Le style de vie

L'apport de l'eau, la fontaine figurée au plafond de la chapelle palatine et en trois dimensions à la Zisa, décore le *madjlis*, dans les maisons de l'élite, entretenant une atmosphère humide, et alimentant un *shādhirwān* qui donne un bruit de cascade, avec un très faible débit d'eau. Le jardin n'est évidemment pas seulement un lieu de travail, mais aussi le séjour qui exalte les plaisirs de l'eau: la promenade dans le jardin urbain recrée l'atmosphère de l'oasis, la fraîcheur humide. Les jeunes nobles que la mort va frapper jouissent ainsi des plaisirs du jardin et d'une fontaine dans le *Triomphe de la mort*. Les nobles font enregistrer par le notaire le droit qu'ils se réservent, pour eux et pour les gens de leur maison, de se promener dans les vergers qu'ils louent aux jardiniers professionnels⁴². Les jeux et les jets d'eau du XV^e siècle reproduisent le bruit des cascades artificielles du *salsabil* et du *shadhirwān* arabo-normands; deux maçons réparent ainsi au Steri, en 1423, le *ludum aquarum* et carrellent la salle du jeu d'eau⁴³. Et Johannes de Abbatellis possède une conque de marbre pour le «jocu di l'acqua» (DIX 529), tandis que messire Olivo Sottile fait aménager en 1439 dans sa loggia une «butti ad opu di jocu di aqua», un réservoir d'au moins 8 m³⁴⁴.

Le cadre de vie comprend également le bain et le jardin; si la Sicile reste, durant tout le Moyen Âge, pauvrement équipée en adduction d'eau domestique, le seau de bain est attesté dès 1202

⁴² H. Besc, *Les jardins de Palerme (1290-1460)*, «Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen-âge», t. 84 (1972), pp. 55-127, p. 102.

⁴³ *Ibid.*, p. 100.

⁴⁴ G. Besc-Bautier, H. Besc, *L'eau dans l'habitat médiéval sicilien*, dans *Le Village médiéval et son environnement. Etudes offertes à J.-M. Pesez*, Paris, 1998, pp. 291-303, p. 297.

dans les maisons nobles. Comme à Florence et en Italie du nord, l'équipement de bain comprend une cuve, des voiles, des bassins, des couvertures aussi, ce qui implique un partage entre le bain par immersion et le bain de vapeur.

Dans la maison de la fin du Moyen Age, de nombreux objets, encastrés dans une structure nouvelle, rappellent la période de l'acculturation: petites boîtes à monnaie ou à aromates, récipients en osier tressé qui gardent leurs noms arabes. Le service de la boisson est particulièrement riche de récipients aux noms arabes: *cannata*, *carraba*, *maraxu*. Des inventaires tardifs confirment une tradition de luxe dans la maison: un récipient de cristal s'appelle "bullara", *bullaram de crystallo cum eius catinella de argento*, de l'arabe *balwar*, "cristal de roche"⁴⁵.

L'urbanisme latin des villes et des bourgs

La recherche archéologique a donné, à Brucato, le plan d'un bourg de plan géométrique et volontaire. La fouille a démontré que la rue principale a été aménagée au XIII^e siècle sur les ruines d'un bâtiment précédent, confirmant que la partie haute du bourg a été l'objet d'un remaniement d'ensemble, un véritable lotissement⁴⁶. Elle aide ainsi à définir les modalités de la construction. Le processus volontaire dirigé par l'autorité, de concentration des habitants dans un petit nombre de bourgs d'assise urbaine rompt franchement avec l'assiette spontanée d'un habitat rural en nébuleuse, ou en forme de coquille autour du château comme une première ligne de défense et il rappelle que la Sicile médiévale est un monde où l'intervention de l'autorité a constamment remodelé les paysages.

L'habitat latin de Sicile s'inscrit dans une organisation de type urbain, éclairée par les recueils de coutume et dont la réglementation de Corleone donne l'exemple le plus précoce, vers la fin du XIII^e siècle, et le plus parfait. La largeur des rues y est protégée par des dispositions tatillonnes, la propreté organisée avec méthode, l'hygiène assurée selon les règles d'une culture médicale qui privilégie l'odeur comme vecteur des contagions. Le même corpus réglementaire introduit à la connaissance de l'espace urbain, distinguant un ensemble de rues commerçantes, la "piazza".

⁴⁵ Asp, Nd G. Randisi 1151, fol. 27r-32v; 10.9.1472.

⁴⁶ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 176.

Le paysage urbain repose sur trois éléments: ce sont d'abord des façades hautes, soulignées par d'épaisses corniches, et ouvertes de larges fenêtres à l'étage, dans la tradition de la maison romane. Au rez-de-chaussée des quartiers marchands, à la Conciaria de Palerme, depuis la Feravecchia jusqu'à San Giacomo alla Marina, et à la Bandera, les boutiques présentent un «finistrale» largement ouvert sur la rue. Un troisième élément, pourchassé par les réglementations, est la *dukena*, un banc, mais une location montre le peu de cas que l'on faisait des interdictions d'empiéter sur le domaine public: un "fondaco" loué en 1308 comprenait une *duchena ex parte fenestralis*⁴⁷, tandis qu'un maréchal-ferrant exerçait dans une *duchena*, devant un "fondaco" et sur la *platea* même de la *Ruga Miney*⁴⁸.

La maison d'habitation est désormais une maison à étage, «solerata», et la réglementation viaire la montre construite de pierre sur des fondations profondes. La coutume interdit l'aménagement *intra muros* de simples paillotes, comme on en rencontre dans les "massarie". Les fours des potiers et des tuiliers, les "fondaci" des tanneurs et des corroyeurs sont rejetés hors des murailles, de même que l'abattoir, installé à l'extérieur de la Porte des Bouchers. C'est une question de dignité, d'urbanité volontaire.

La dissociation entre habitat et travail

La mutation de l'habitat sicilien, au XIII^e siècle, entraîne la dissociation entre lieu de travail et habitation pour la grande majorité des Siciliens et la dissociation entre l'habitat des femmes et des artisans, *intra muros*, et celui des travailleurs de la terre, pendant la saison des labours et des semailles, des sarclages et des moissons. Le choix de la monarchie est d'imposer l'abandon de la précarité du casal pour la sécurité et le confort des gros bourgs, marché, abattoir, four, pain et viande "de la place", puits, confréries et couvents qui assurent l'encadrement religieux. Elle entraîne la dissociation entre les activités agricoles et l'habitation, souvent séparées par de longues distances, de quelques heures de marche à plusieurs dizaines de km, et donc la séparation, durant de longs mois, entre l'habitat masculin paysan, dans les "pagliai" des entre-

⁴⁷ Asp, Misc. archivistica II, Notaio B. Citella 127b, fol. 88v.

⁴⁸ Asp, Misc. archivistica II, Notaio B. Citella 127a; 28.9.1307.

prises agricoles, et l'habitat féminin du bourg. En 1435, les chapitres de Piazza manifestent cette division des familles: les «burgisi et massari» ont leurs «massarie» plus ou moins loin du bourg où ils laissent leurs femmes et leurs enfants; ils y enterrent leurs récoltes dans des fosses à grain, au risque de la pénurie dans la ville⁴⁹.

N'oublions pas l'existence de grands habitats temporaires autour de thermes ruraux non aménagés et ouverts à tous: ainsi en 1433, près de bains de Calathamet, au moins onze «pagliai» brûlent à cause de l'imprudence d'une esclave noire⁵⁰.

Le bourg perché et fermé est entouré de murailles puissantes. Elles mesurent 1,25 m d'épaisseur et 8 de hauteur à Carini en 1394⁵¹. Il concentre désormais l'habitat. Il est en effet éloigné de plusieurs kilomètres de la «massaria» ou de la «mandra», entreprises mobiles sur une terre généralement prise en location; il n'existe pas de ferme, même si les sites des lieux de repos se fixent auprès de sources, près de grottes commodes, comme celle qui sert de taverne sur la route de Corleone⁵²: les travailleurs demeurent là dans de grandes paillottes, construites en *kit*: fortes poutres et couverture de paille et de rameaux. Ce sont de vastes constructions: en 1442, à Passo Nocilla, l'une d'elle comprend trois «baraqes», une pour la paille, une pour la taverne, et une troisième sert d'étable à pas moins de dix chevaux; chacune de ces baraqes présente des mesures qui peuvent être impressionnantes: en 1430, à Monte Cane, le «pagliaio» se compose de soixante-douze chevrons, de quatre poteaux, et de trois poutres faîtières, au moins 7, sans doute 9 m de long⁵³. Outre les magasins construits, comme celui de à Fitalia en 1481, 4 m sur 8, suffisant pour cent hectolitres de blé⁵⁴, elles sont régulièrement accompagnées de fosses pour conserver les récoltes.

Il existe cependant des continuités avec la période normande, la présence d'abord de maisons rurales dans les banlieues proches des villes et des bourgs, les «tours» des vignes, qui mesurent au xv^e siècle de 15 à 36 m² au sol, sur deux étages. Les contrats qui les

⁴⁹ Asp, Canc. 68, fol. 81r.

⁵⁰ Ast, Not. Miciletto antica numerazione 149; 23.6.1433.

⁵¹ H. Bresc, *À Corleone et en quelques autres lieux* cit., p. 105.

⁵² Asp, Nd P. Rubeo 601; 22.5.1422.

⁵³ H. Bresc, *La casa rurale nella Sicilia medievale, massaria, casale e «terra»*, «Archeologia medievale», VII (1980), pp. 375-381, p. 378.

⁵⁴ Information due à M. Ignazio Gattuso.

décrivent dans les vignes palermitaines, de vraies villas, donnent des précisions qui manquent aux inventaires et aux contrats de *maramma* urbaine: outre le plancher, «solaio», et l'escalier, les maçons doivent aménager des bancs construits, *dukeni*, et, sous les pergolas, des tables inamovibles, «tavula di maniari»⁵⁵. Il s'y ajoute une hauteur majestueuse: 12,5 m aux Colli, quand la maison ne mesure que cinq mètres, en 1454, onze mètres dans le même quartier, pour la tour de Gulielmus Calchinaya, dix à San Leonardo en 1442, huit à Ciacculli en 1451⁵⁶. Quelques bâtiments en dur demeurent aussi dans les casaux survivants, hôtel seigneurial, maison du «maître» qui représente l'autorité, «fondaco» enfin où sont reçus les passants et conclues les ventes de bétail.

Les rares documents d'époque normande suggèrent encore des continuités de construction et d'aménagement de la maison du casal et du bourg: la présence continue des grottes auxiliaires de l'habitat s'étend aux bourgs. Les matériaux sont semblables: murs de chaux et de pierres, ou de pierres et de terre, «tayu». La documentation souligne surtout l'opposition durable, comme dans la ville, entre deux types d'organisation de la maison et de la rue. À côté de la grande maison implantée autour d'une cour et composée d'éléments dissociés, horizontaux ou verticaux, la *platea*, «piazza», offre un alignement de boutiques homogènes et sans doute de dimensions homogènes ouvertes sur la rue par un «finestrone», quelquefois par un portique à colonnes. La coexistence de ces deux types pourrait indiquer la réunion de deux urbanismes, l'un à maille large, fondé sur la cour, l'autre à fonction principalement marchande.

Rappelons que le bourg présente d'abord un habitat resserré, dense, à l'intérieur des murailles: alors que l'urbanisme des bourgs est fondé sur des unités étroites et conjointes: de 13 à 18 m² par pièce et entre 18 et 37 m² par habitation à Brucato, 30 m² pour les boutiques de Cefalù en 1284. À Termini, une maison mesure 4 m de façade et, avec un rapport entre longueur et largeur voisin de celui de Brucato, 1,5, 24 m² au sol⁵⁷. La maison de ville a souvent plus d'ampleur: 48 m² à Messine en 1253, 63 m² en 1298

⁵⁵ Asp, Not. ignoto Spezzone 240; 9.2.1444.

⁵⁶ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *'Maramma'* cit., p. 153.

⁵⁷ H. Bresc, *À Corleone et en quelques autres lieux* cit., p. 106.

et jusqu'à 88 m² en 1276⁵⁸, et, à Palerme, 40 m² pour une réserve de paille (10 m sur 4) en 1187⁵⁹ et pour une maison en 1295, 40 m² au sol encore à Palerme (8 m sur 5) sur 4 m de hauteur en 1429, 58,50 m² en 1289, 60 m² pour une étable en 1187 et pour une maison en 1302, 64 m² en 1304, 78 m² en 1292, 100 m² même en 1289, d'après les lotissements de la Magione des Teutoniques et de la Martorana⁶⁰.

Maison extravertie et maison introvertie, la mutation des XII^e et XIII^e siècles

Dans l'hôtel urbain de tradition normande, la salle et la chambre occupent l'étage noble et présentent de vastes fenêtres ouvertes sur la rue, en revanche, le rez-de-chaussée n'accueille que les pièces de service, cellier, *dispensa*, aveugles sur la rue et ouvertes sur la cour. C'est une combinaison des deux principes, d'une attitude défensive et d'une théâtralité de la façade, très proche de celle qu'on retrouve dans la maison anglaise ou française des XII^e et XIII^e siècles. Mais la coexistence du cortile et de la maison extravertie fait l'originalité de la culture urbaine sicilienne. Les fenêtres, très larges et encadrées par un décor de pierre blanche et noire, caractérisent la maison palermitaine des XIV^e et XV^e siècles. Elles sont closes de planches posées sur des impostes de fer, et fermées hermétiquement avec des barres et des espagnolettes, *suchari*, ou simplement de toiles de lin passées à la térébenthine ou de toiles cirées, «tilari cum tili inchirati», attestées au Steri en 1446⁶¹. Les balcons, plus rares, sont attestés: à Trapani, en 1454, un menuisier s'engage à faire une paire de portes de balcon incisées de châtaignier, *par unum portarum de balcono incisati di castagna*⁶².

L'apport latin est précoce, dès le XII^e siècle: la maison verticale s'impose dans le cadre d'un habitat resserré, dense. L'urbanisme des bourgs se fonde sur des unités étroites et conjointes. Des colonnes de bois supportent l'étage à encorbellement des maisons,

⁵⁸ Asp, Tabulario di Santa Maria di Valle Giosafat 94, 201 et 145.

⁵⁹ S. Cusa, *I diplomi* cit., p. 155.

⁶⁰ Asp, Tabulario della Magione 86, 192, 194, 205, 257, 270, 357, 415, et P. Burgarella, *Le pergamene del monastero della Martorana*, «Archivio storico siciliano», ser. IV, IV (1978), pp. 55-110, n° 62, p. 89.

⁶¹ Asp, Trp n. provv. 1091; dépenses de 1446-1447.

⁶² AST Castiglione 8709, fol. 40r; 16.12.1454.

le "mignano", balcon et pièce, lui-même en bois, ainsi à l'Albergheria en 1421⁶³; on le retrouve à Messine, porté par des colonnes de bois⁶⁴; elles sont interdites dans les règlements de Palerme et de Catane et dans les Coutumes des habitats ruraux de la Sicile orientale. On les rencontre en particulier à Corleone, fondé et peuplé, en 1240, par des Lombards gibelins. Elles renvoient à une technique montagnarde et rappellent l'origine septentrionale de nombreux habitats. C'est aussi le modèle génois, maisons élevées sur un "porticato", permettant un passage à l'abri de la pluie, et le type des arcades gasconnes, des cornières. L'évolution sera plus lente dans les villes côtières comme Palerme, où l'espace ne manque pas.

Le mobilier exprime également une mutation: le lit, d'abord, aménagé sur un châlit de planches qui reposent sur des tréteaux; sur ce socle, un ou deux matelas, isolés de l'humidité du sol par une cannisse ou une paille; l'assortiment de draps, décorés de broderies et de bandes de soie, manifeste la fortune de la maison, et son raffinement, tandis que les draps de soie sont un signe de continuité. La literie, traversins, coussins-oreillers, couvertures, courtpointes blanches ou de soie, et décorées, est recouverte d'un couvre-lit de soie ou d'une couverture de laine rayée; l'ensemble est isolé par une courtine sur quatre hastes et un ciel de lit. Autour du lit, les meubles sont rares: banc-coffre de bois, nattes et tapis, draps muraux et tapisseries, des coffres et écrins pour la literie, le linge de corps et de toilette et les vêtements.

La présence, cependant, dans la chambre comme dans la salle de petits matelas, "strapontini", et de coussins destinés à s'asseoir permet de supposer que les maisons palermitaines disposent d'une véritable "estrade" du type hérité par la culture hispanique de l'Andalousie arabe, et signalé par S. D. Goitein dans l'espace couvert par les documents de la *Geniza*, et donc sans doute en Sicile aussi⁶⁵.

⁶³ Asp, Nd B. Bonanno 422; 8.2.1421.

⁶⁴ L.-R. Ménager, *Les Actes latins de Santa Maria di Messina* cit., p. 132; novembre 1220.

⁶⁵ S. D. Goitein, *Daily life* cit., p. 68.

La construction de la maison: la maramma

La maison méridionale s'oppose à celle de l'Italie du nord par la nature des matériaux employés et des techniques utilisées, pas de briques, peu de voûtes, mais les plans s'inspirent également du modèle de la maison romane: salle à l'étage, en façade, sur le cellier, cour, qui est celui de la maison patricienne florentine étudiée par A. Schiaparelli⁶⁶. Les actes notariés confirment qu'on bâtit de pierres, et avec un mortier de chaux et de sable; les angles des murs, les portes et les fenêtres sont faits de pierre taillée. Le mortier de terre, qui lie les murs des maisons de Brucato, est typique, au XIV^e et au XV^e siècle, des habitations construites dans les vignes, hors les murs, mais ne leur est pas réservé: on aménage aussi ainsi des murs de demeures urbaines. Il est vrai que, mêlé de chaux, et convenablement crêpi pour éviter l'action de l'eau, ce liant est très solide. Notons que la maison, urbaine ou rurale, n'est pas un ouvrage autarcique, mais un travail de maçon professionnel, complété par celui du menuisier et du charpentier: cloisons et plafonds de bois, toits de tuiles rondes, dont le règlement de Castronovo fixe les dimensions à 56,2 cm sur 25⁶⁷, portés par une ferme solide de chevrons et de poutres clouées.

La maison de Brucato, solide, mais sans mortier, manque d'un élément caractéristique de la maison palermitaine, le placard mural, sans doute difficile à aménager dans des murs liés de glaise. Son organisation générale à deux pièces, est appauvrie. Son équipement est également modeste: ni cheminée, ni *pila*, ni évier, rien qui évoque les latrines et les égouts palermitains⁶⁸.

La maison de Sicile occidentale s'oppose aussi à l'habitation messinoise qui reste longtemps, jusqu'au XIV^e siècle, une maison de bois, sans doute à colombages, ou une maison mixte, avec des cloisons et des murs de planches. C'est le cas à Messine en 1270, en 1296, en 1320, en 1332, en 1357 encore⁶⁹. Cette maison de bois, mobile, démontable et transportable, est aussi celle de Venise

⁶⁶ A. Schiaparelli, *La casa fiorentina e i suoi arredi nei secoli XIV e XV*, Firenze, 1908.

⁶⁷ L. Tirrito, *Sulla città e comarca di Castronuovo di Sicilia*, rééd. et introd. de C. Messina, Palermo, 1983, p. 353, § 24.

⁶⁸ J.-M. Pesez (ed.), *Brucato* cit., p. 788-790.

⁶⁹ Asp, Tabulario di Santa Maria di Malfinò 75, 98, 170, 197; et Tabulario di Santa Maria di Valle Giosafat 434.

et des régions boisées de l'Italie du sud, comme la Campanie. Elle a reculé, comme en Europe du nord, devant le phénomène de "pétrification" qui culmine au XIII^e siècle. L'art du charpentier a pu se développer en Sicile orientale, fortement boisée, mais l'exploitation effrénée des réserves forestières d'accès commode pour l'industrie du sucre a sans doute contribué à faire disparaître l'originalité messinoise. Quelques nuances cependant à cette originalité: on rencontrait encore en 1294 et en 1303 à Polizzi et en 1300 à Castronovo des maisons toutes de planches⁷⁰, et à Cefalù des parois de bois, *tabolatum*, en 1252 et en 1281⁷¹, et à Corleone des maisons de planches en 1401 (CLXXIX) et en 1412 (CCIV), des cloisons aussi, une boutique *intramizata*, en 1419⁷², un pailler construit de bois et de chaux en 1443 (CCCLXXIII 383), et même à Palerme, en 1444, une façade de briques et de planches peinte en rouge⁷³.

Le bois s'est donc replié, plus tôt à Palerme, plus tard à Messine, sur l'aménagement de cloisons et de planchers, *solaria*, reposant sur des poutres, *trabes*, et des solives, *trabecte*, et composés de planches dégrossies, *tabolas spennattas*, ou *de tabolis non aplannatis*, ou au contraire de caissons, de liteaux et de lambris; ainsi l'étage noble de l'hôtel d'un tanneur, *listatum*, *timpagnatum*, *incortinatum*⁷⁴. Les contrats de construction prévoient aussi la pose de chapiteaux et de corbeaux, *cagnoli*.

Les équipements, portes, fenêtres, adductions, manifestent cependant une relative pauvreté technique. Les ouvertures sont protégées par de simples volets de bois retenus par des espagnolettes, *suchara cum naso*, comme l'atteste un contrat de menuisier: il doit placer des portes et des fenêtres dans un hôtel nouvellement construit pour notaire Paulus de Rubeo à la Marine de Palerme, avec huit espagnolettes par fenêtre à colonne, quatre par fenêtre "pisane" et quatre par porte⁷⁵. La première fenêtre vitrée n'est attestée à Palerme qu'en 1476, à l'archevêché⁷⁶, plus d'un siècle après les premières attestations en Italie centrale, en 1335

⁷⁰ Asp, Tabulario della Magione n° 268; 18.9.1294; 378; 18.1.1303; 341; 14.10.1300.

⁷¹ Bcp, QqH 7, fol. 433; mars 1252; et QqH 8; 15.1.1281.

⁷² Asp, Nd5 G. Marincò 35; 25.9.1419.

⁷³ Asp, Nd N. Aprea 800; 1.4.1444.

⁷⁴ Asp, Misc. archivistica II, Notaio B. Citella 129b, 5.5.1309.

⁷⁵ Asp, Nd N. Maniscalco 335; 10.4.1421.

⁷⁶ Asp, Nd P. Randisi 1157, fol. 200v°-207v°, 4.12.1476: *fenestra una de vitro*.

à Bologne dans l'inventaire du juriste Jacopo Belvisi⁷⁷, en 1368 au palais ducal de Gênes⁷⁸. Il n'existait pas, en effet, d'artisanat vitrier dans l'île. Le retard technique est justement dénoncé par l'un de ces artisans nourris de la culture du privilège. La demeure comprend souvent des parties excavées, les "catoi", qui servent de réserve, de cave, de chambre pour les serviteurs, et qui évoquent les cases-encoches, à demi dégagées dans la roche et aussi des grottes à Termini et à Girgenti, où on décrit une maison *cum duabus criptis et cortilio*⁷⁹.

Dans les bourgs, où la richesse ne se concentre pas, les constructions sont décrites comme rustiques, austères; la *maramma* est entièrement construite de pierres, même si on peut aménager des cloisons de bois, et même des pièces, réserves, alcoves, boutiques aménagées de planches. Ainsi, à Corleone, dans la boutique de maître Franciscus de Abrixia, une armoire assez vaste pour que les étagères reçoivent le nom de planchers, *solaria*, et un *repositum* de planches dans le "catoio" (CCLXVIII). La construction "rustique", faite de moellons grossièrement équarris, hourdés de glaise, ou utilisant la terre mêlée de chaux comme liant, est la plus fréquente; le pisé mêlé de pierres et de chaux, est aussi employé pour des murs grossiers. La chaux semble essentiellement utilisée pour assurer l'étanchéité des murs, éventuellement d'un grenier qui sera blanchi, *dealbatum intus et extra*, tandis que l'escalier est simplement lié au plâtre⁸⁰: le crépi consolide les parois, les armoires murales, les escaliers; les maîtres maçons mélangeaient simplement une certaine quantité de chaux à la terre rouge, travaillant *de marammata lapidum et terre imbuccata de calchina*⁸¹, comme à Palerme; la chaux, partout chère, est en effet rare dans le monde du "latifondo", comme le bois même qui permet de chauffer les fours: les contrats notariés prévoient sa fabrication et sa livraison dans les fiefs écartés qui hébergent les derniers massifs forestiers. Le mortier de chaux est donc réservé aux grandes constructions politiques et stratégiques, mais on peut se servir du plâtre, plus abondant, deux fois moins coûteux à poids égal, comme liant, pour assurer la stabilité d'un escalier, ou pour établir un arc décoratif au-dessus des portes d'une maison.

⁷⁷ A. Schiaparelli, *La casa fiorentina* cit., p. 124.

⁷⁸ T. Belgrano, *Vita privata dei Genovesi*, Gênes, 1875, p. 50.

⁷⁹ Asp, Tabulario Magione 52; décembre 1250.

⁸⁰ Asp, Nd5 G. Pittacolis 27; 9.7.1400.

⁸¹ Asp, Nd5 G. Castiglione 1; 19.1.1379.

La finition imparfaite cachait mal la rudesse du matériau. Alors qu'à Palerme, les façades des hôtels de la noblesse et du patriciat étaient bâties de pierres taillées, les seules livraisons prévues par les contrats de Corleone concernent l'église Matrice. Le caractère démocratique de la société rurale, encadrée par une "noblesse civique" de notaires et de drapiers, la présence rare et intermittente des chevaliers qui résident dans les villes principales, expliquent l'absence d'hôtels: on connaît en général une seule maison aristocratique, *Steri*, dans les plus grandes des agrovilles.

L'archéologie pose enfin le problème des sols: rechargés, stratifiés, ceux de Brucato sont partout des sols de terre; on rencontre un dallage dans une pièce de la maison LIV et des enduits de mortier sur les murs de la maison XXV, mais il ne se trouve de sol maçonné que dans une maison, la maison V, que le matériel céramique très abondant permet d'identifier avec une boutique ou avec une taverne, l'absence de foyer pouvant être compensée par celle d'un brasero portatif. La présence des nattes dans les inventaires autorise cependant à penser que ces sols pouvaient être masqués et recouverts. Les dimensions des nattes correspondent grossièrement à celles des pièces d'une maison rurale bicellulaire comme celle de Brucato, entre 13 et 18,5 m²: un acte de vente, par un habitant de Sciacca, de quarante nattes décorées de bandes, *chassinatas allistatas*, donne une mesure standard, 7 m sur 2,25, et leur superficie, 15,75 m², égale presque exactement la moyenne des sept pièces mesurées des maisons à deux pièces de Brucato, 15,97 m²⁸². Par ailleurs, le sol était jonché, comme dans toute l'Europe, et en particulier de myrte les jours de fête, comme pour le couronnement de Frédéric III⁸³.

Rustique, la maison des bourgs est bien aménagée et par des artisans professionnels: balcons et auvents protégeant les escaliers, sols extérieurs de dalles, étages de bois, c'est-à-dire de planches "rustiques" ou "aplanies", fenêtres à la pisane, c'est-à-dire carrées, sans colonne centrale, greniers étanches et réserves à fromage. Elle offre des équipements pour l'eau, puits et *pila* dans le *cortile*, citerne avec conduit, enduit interne et blanchiment de chaux dans les espaces destinés à recueillir l'eau.

⁸² Asp, Nd A. Aprea 800; 30.3.1441.

⁸³ Nicolo Speciale, *Historia Sicula*, dans R. Gregorio, *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum dominio retulere*, I-II, Palerme, 1791-1792, pp. 298-508, III, I, p. 354.

La situation perchée des bourgs siciliens explique l'abondance des maisons à étage, concurrentes de la maison de type horizontal, construite autour du "cortile", de tradition arabe; on peut faire entrer en ligne de compte aussi l'origine septentrionale des habitants de nombreux bourgs, Lombards de Corleone, de Polizzi, de Piazza, etc. Le "cortile" n'y joue pas le rôle d'un espace indivis partagé par des familles parentes et alliées et qui permet assistance amicale et surveillance réciproque du comportement féminin. Mais la demeure combine maison à étage, maisonnettes spécialisées, pour le four, la cuisine, et cour, espace de séjour et de travail, où l'on peut même trouver le foyer comme à Iato⁸⁴. Cette composition circonscrit les risques d'incendie et offre les plaisirs d'un "cortile" souvent planté d'un arbre fruitier, pommier, citronnier, figuier, mûrier, qui permet l'élevage domestique d'une petite quantité de vers à soie. L'inventaire de Blanca de Jandesalis l'atteste à Corleone, il comprend un mûrier dans une maison, un pommier dans une autre⁸⁵, et le "cortile" du notaire Michael de Murria comporte un jardin de citronniers, *citranguli seu miranguli*⁸⁶. Les fortes dénivellations permettent l'entrée, à mi-hauteur, à la pièce principale.

La maison des XIV^e et XV^e siècles

Les inventaires et quelques descriptions de demeures permettent d'abord de nommer les pièces de la maison: salle et chambre, *camera*, *camala* à Corleone, pièce basse, salle *terranea* ou chambre inférieure, ou simplement *catogium*, "catoio", dépense, four et cuisine autonomes, étable enfin, installée dans une maisonnette indépendante⁸⁷. On peut louer séparément la "maison du four", *furnum unum seu domum unum cum furno*, pour un an, au loyer de quatre pains par jour⁸⁸. Dans l'inventaire de Chiccus Castagninus, qui comprend cinq boutiques, deux tavernes et un magasin, seize maisons et un "catoio", l'étable est associée au principal tènement de maisons "horizontal", *tenimentum domorum cum cortile et stabulo*, alors que la cuisine est conjointe à une demeure

⁸⁴ E. A. Ribi, H. P. Isler, *Monte Iato. Un cortiletto con cucina di età sveva*, «*Sicilia archeologica*», XXI (1988), n° 66-67-68, pp. 61-72.

⁸⁵ Asp, Nd5 F. Lavizari 2; 5.6.1381.

⁸⁶ Asp, Nd5 E. Pittacolis 61; 3.9.1451.

⁸⁷ Asp, Nd5 E. Pittacolis 61; 3.9.1451.

⁸⁸ ASP ND5 G. Pittacolis 28, fol. 80; 3.11.1400.

"verticale", *domum cum coquina soleratam cum cortile*. La maison que décrivent les documents est une demeure noble, dont l'assise et le développement en étages héritent de la configuration de la maison normande: les pièces nobles sont à l'étage, et le rez-de-chaussée, sans doute légèrement enterré, reçoit les pièces de réception, le *studium*, une chambre annexe, sans doute celle des fils ou des serviteurs.

Le nombre des pièces est le critère de la diversification et du confort, de la puissance sociale aussi, puisque les réserves et l'armement jouent un rôle politique, même dans la société monarchique du Sud italien. La maison de l'ouvrier agricole est la plus simple, bicellulaire, une chambre et une salle qui se confond avec la cuisine. Une demeure urbaine, de chanoine, d'entrepreneur de sucre ou de "massaria" compte cinq ou six pièces, salle et cuisine, dépense et réserve, deux ou trois chambres, éventuellement une arrière-chambre ou une garde-robe. C'est l'ampleur moyenne des hôtels florentins. Seuls les palais de la noblesse féodale, de l'Eglise ou des juristes serviteurs de l'État dépassent ces chiffres: treize pièces pour le palais de l'archevêque de Palerme en 1377, quatorze dans l'hôtel d'un banquier pisan en 1455, dix-neuf dans celui d'un juriste en 1450. La diversification passe par l'accumulation des chambres destinées aux écuyers, aux esclaves, aux nourrices, l'apparition de l'antichambre et de l'arrière-chambre qui garantissent la privauté, et de la garde-robe, à la fois latrine privée et réserve d'armes et de biens précieux.

L'organisation de la maison transparait à travers quelques-uns des inventaires étudiés: en 1431 à Termini, la maison de Serina de Taddeo comprend un vaste "catoio", surmonté d'une salle et d'une chambre. Au second étage, la cuisine domine la salle, et un *solarium* la chambre⁸⁹. On retrouve le même schéma à Polizzi en 1456, trois "catoio", une salle, une chambre⁹⁰, et à Corleone en 1457, dans la maison du prêtre et maître d'école Leonardus de Blasco (CDXCVIII): les livres et la grande chaire sont au "catoio". On en déduit des modes d'habiter: les "catoio" protègent l'étage noble de l'humidité du sol, ils servent de réserve et de pièces d'usage varié, selon les besoins; le "solaio" est une chambre secondaire, comme hier le "mezzo solaio", mezzanine qui abritait un lit; la pièce peut

⁸⁹ Asti, Notaio G. Bonafede 12833; 18.7.1431.

⁹⁰ Asti, Notaio G. Perdicario; 29.1.1456.

d'ailleurs ne comporter qu'un balcon intérieur; ainsi à Corleone d'une boutique *intramizatam et in parte soleratam*⁹¹. La cuisine sous le toit, enfin, évite la fumée et limite les risques d'incendie. Le modèle connaît des variantes: en 1445 à Corleone, la maison de Matheus Bizini (CDI) ne comprend pas de "catoio", mais une salle, une chambre, une *dispensa* et une cuisine, et, au-dessus de la salle et de la chambre "inférieure", une chambre "supérieure", où sont rangées les armes, et un *solarium*, où le maître tient le lait caillé. À Syracuse, en 1408, dans l'hôtel de Johannes de Aragonia, baron d'Avola, partagé entre sa veuve et ses bâtards, on compte une chambre secrète, *camera secreta*, et une chambre peinte, la «camera pinta», trois salles au moins, *aule*, dont une petite et une grande. Une autre salle grande, une cuisine, la chambre peinte, un "cortile" et un puits constituent la part, *sors*, de son fils Fredericus; deux autres salles, la chambre secrète, une petite cuisine dite *ante salam*, un magasin et un "cortile" commun forment la part de sa fille Beatrix, tandis que le vieil hôtel, l'*ospicium antiquum*, reste à sa veuve, dame Johanna, qui reçoit aussi une chambre, un "catoio". On note la présence de deux cuisines: la première donne classiquement sur la cour, la seconde est au contraire située "devant la salle, tant en bas qu'en haut", *coquina cum cortile et puteo* et *coquina parva ante salam tam inferius quam superius*, c'est-à-dire avec un accès à l'*aula* et à la *sala*⁹². À Palerme, au Cassaro, en 1431, une maison louée se compose d'une chambre au-dessus d'un "catoio", d'une cuisine dominée par un "solaio" et d'un autre "solaio" perché sur deux autres "catoio"⁹³.

On a noté dans la fouille de Brucato que les clous et les serrures qui signalent la présence de meubles apparaissent dans la pièce arrière de chacune des maisons: on en déduit que c'est la chambre qui accueille principalement linge et réserves⁹⁴. Mais ce qui est facile à disposer dans une maison simple de bourg, composée de deux pièces, est moins net dans la maison complexe des villes.

La multiplication des pièces va de pair avec leur spécialisation: à côté de la *sala magna*, destinée à la réception, apparaît en 1441,

⁹¹ ASP ND5 E. Pittacolis 52; 1.29.1440.

⁹² Asn, Apa Istrumenta 28; 28.9.1408.

⁹³ Asp, Nd N. Aprea 826, fol. 17v; 30.12.1431.

⁹⁴ J.-M. Pesez, *Brucato* cit., p. 603.

à Palerme, une *sala inferior*, dont le mobilier comprend un brasero et des sièges, et dont la fonction probable est celle d'une salle à manger (CCCLXIX). Chez Leonardo de Bartholomeo, en 1450, la *sala magna* se distingue de la *sala parvula*. Et chez Antonius de Crapona, une *salecta* destinée aux repas est séparée d'une *sala superior* meublée de sièges et de tables. La chambre se différencie également: antichambre, *antecamera*, "arrière-chambre", *retrocamera*, *camarecta* destinée aux vêtements, *camera superior* chauffée chez Antonius de Crapona. Et des chambres prennent le nom des familiers à qui elles sont attribuées: *camera famulorum*, *camera puorum*, *camera familie*, *camera servorum*, *camera scutariorum*.

De nouveaux noms apparaissent: d'abord le *retrectum*, pièce retirée, cachée; chez Johannes de Abbatellis, on en compte sept: dans le premier qui jouxte la grande chambre, on range les armes, mais il existe aussi un *retrectum armorum*, un *retrectum* de l'escalier, qui comprend un four, un *retrectum scriptorii*, un autre sous la cuisine qui contient la réserve de farine, le pétrin et la brie, un autre derrière la *dispensa* et un dernier où s'ouvre le puits. Le *studium*, chez Leonardus de Bartholomeo, et le *scriptorium*, chez Johannes de Abbatellis, contiennent des livres, mais aussi des armes, un lit, des réserves d'objets divers. C'est un trait universel qui ne distingue guère la Sicile. Le "mezzano", enfin, *minzagnum sale*, apparaît en 1441 chez Matheus de Calanzono (CCCLXVI). Dans toutes ces pièces secondaires, au niveau supérieur de l'hôtel, on note des accumulations impressionnantes de meubles, coffres, mais aussi tables démontables et lits, et d'objets divers.

Rappelons d'abord que la maison, urbaine ou rurale, dispose d'un usage sur l'espace extérieur: à Florence, c'est le jardin privé sur lequel ouvrent la "loggia", les chambres du personnel et les services, étable, réserve de bois, cellier, et qui renferme le puits. À Palerme et à Trapani, la cour, privée ou en copropriété, concentre les équipements hydrauliques, le puits, la *pila* de pierre qui sert au lavage, la cuisine, qui occupe une maisonnette particulière et dont l'évier s'écoule au dehors, les latrines, l'égout couvert de dalles, *billacha*: la maison est dite «cum curtiglu, pila, puzu et billacha». L'extérieur assume plusieurs fonctions: dans la petite rue, l'impasse, le bavardage estival entre voisins, à la recherche de la fraîcheur; dans le jardin, les grandes maisons disposent une loge, leur "théâtre", un 'tocco', comme celle de Dame Philippa, veuve de

Niccolò Abbate, à l'Albergheria de Palerme, *domus solerata cum theatro sibi conjuncto*⁹⁵. C'est sous la pergola de son hôtel que Matteo Termini recevait les plaideurs: "il demeurait dans son jardin assez souvent et surtout l'été"⁹⁶. Et c'est sous celle de l'Hôtel royal du *Steri*, «*supta li perguli di lu jardinu*», que la Cour des Comptes rend la justice⁹⁷, et la salle y ouvre sur le jardin. De même à l'archevêché de Palerme: c'est *in theatro in quo solet regi Curia* que se réunit régulièrement la Curie⁹⁸.

L'espace extérieur, c'est aussi, et plus prosaïquement, le dépôt d'ordures, *vanella in qua proiciuntur sordida* à Messine, dans la rue principale, celle des Pisans, en 1317⁹⁹. Les municipalités cherchent à freiner l'accumulation des ordures, en imposant de ne les jeter que dans les points marqués d'un poteau, «*undi è plantatu lu palu*»¹⁰⁰, mais les chats morts et les restes ménagers envahissent les angles des ruelles¹⁰¹. À Brucato, en revanche l'absence de traces de cuisine dans le bâtiment v, a conduit à supposer que l'activité culinaire pouvait s'exercer hors des maisons, dans l'espace de la rue, comme c'est attesté dans le "cortile" et jusqu'à aujourd'hui, dans les bourgs siciliens. La présence de dés à coudre à l'extérieur des maisons pourrait également confirmer l'usage de l'espace intercalaire. Palerme connaît, comme toutes les villes européennes, ses ruelles spécialisées dans la décharge d'immondices, y compris dans les meilleurs quartiers: un dépôt d'ordures longue même, en 1446, l'hôtel royal du *Steri*, sur la rue grande du quartier¹⁰². Déjà, vers 1180, des dépôts d'ordures séparaient le Palais des Normands du torrent de Kemonia, au témoignage de deux documents, dont l'un falsifié, mais conforté par l'autre¹⁰³. C'est une fonction de la municipalité de débarrasser les rues des ordures; celle de Palerme tente d'interdire d'y déposer des excréments et de réglementer le jet nocturne des eaux usées par les fenêtres¹⁰⁴.

⁹⁵ Asp, Tabulario S. Martino 133; 5.2.1348.

⁹⁶ H. Bresc, *In Ruga* cit., p. 182.

⁹⁷ Aca, Canc. 2894, fol. 67r; 15.6.1445.

⁹⁸ Asp, Nd P. Randisi 1157, fol. 200v-207v, 4.12.1476.

⁹⁹ Asp, Tabulario di Santa Maria di Valle Giosafat 269.

¹⁰⁰ Catane, Accc VII, fol. 121r; 23.8.1440.

¹⁰¹ Acp, As 33, fol. 4v; 16.2.1443.

¹⁰² Asp, Trp n. provv. 1091.

¹⁰³ P. Collura, *Le più antiche carte dell'Archivio capitolare di Agrigento*, Palermo, 1961 (Documenti per servire alla storia di Sicilia, ser. 1, vol. xxv), pp. 73-74, et C. A. Garufi, *I documenti inediti* cit., n° 88, p. 214; mars 1187.

¹⁰⁴ M. De Vio, *Felicias et fidelissimæ urbis Panormitanæ... Privilegia*, Palermo, 1706, p. 107; 1330.

2. Les pièces de la maison

L'ameublement

L'ameublement ne distingue que partiellement les pièces. Quand elles ne sont pas désignées nommément et que le passage de l'une à l'autre n'est pas formellement annoncé, les meubles ne sont pas suffisants pour identifier l'emplacement et les fonctions des pièces. Bancs, coffres, sièges même, peuvent garnir la chambre comme la salle.

Les bancs sont ainsi extrêmement nombreux et de toutes les tailles; *bancus*, *bancatum*, *bankale* et *bancale*, *bancata*, «*bancu*», «*bancali*», «*bancatu*», «*vancali*», et *bankitellum*, *bancoctum*, *bankictum*, *bankitellus*, «*bankitellu*», «*bankictu*», «*banckectu*». On en dénombre cent dix au xiv^e siècle et quatre cent cinquante-neuf après 1400; sur ce nombre, deux cent quatre-vingt sont nommément destinés à la chambre. Très peu d'entre eux sont décrits: on note seulement par trois fois leur largeur, celle de deux planches, et certains sont garnis de panneaux; ce sont donc des coffres. Ils peuvent aussi servir de tables: une vingtaine d'entre eux sont qualifiés de "ronds" et un autre est qualifié de *discus seu bancus* (cxxxiv 211). Un banc est qualifié de siège d'accouchée, «*bancu di figlari*» (CDXLVII 141).

Les coffres sont divers et nombreux: l'archebanc, meuble qui combine coffre et banc pour s'asseoir, *arca*, *arkla* à Messine en 1208, *arkibancus*, *archibancus*, «*archivancu*», apparaît dès le début du xiii^e siècle et on en comptabilise vingt-cinq avant 1401, dont un *antelectum*, et vingt-sept au xv^e siècle, dont sept coffres de chambre, au pied d'un lit. Le coffre même, *caxia*, *caxecta*, *caxale*, *caxonum*, *cassionum*, *casaccia*, *teca*, compte trois cent quarante-neuf exemplaires au xiv^e siècle et mille cent cinquante-neuf après 1400; sur ce nombre, cinquante-cinq seulement sont clairement destinés à la chambre. Des nuances de taille séparent sans doute la *caxia*, qui compte en majorité trois compartiments, *caxonus*, tandis que le *caxonus* est composé le plus souvent de deux compartiments seulement. Ces compartiments ont des serrures indépendantes, trois *firmature*. Le coffre mesure cinq palmes, 1,25 m, de long.

Les coffrets de diverses tailles complètent l'ameublement, *scri-neus*, «*scrignu*», et *scrignitellus*, *scrignacijs*, *scrignoctus*, *scrignec-*

tus, «scrignectu»; de bois, de cuir, ferrés, à la mode messinoise, ils présentent une grande diversité selon les moments. Au ^{xiv} siècle, ils sont cent quatre-vingt-quatorze, plus un *firrectum*, dont dix-sept seulement de petit format, deux, trois et jusqu'à seize par maison, mais ils vont généralement par paires; ils sont ferrés aux deux tiers et leurs origines sont Messine et Pise. Après 1400, tout change: leur taille des écrins se réduit: on compte plus de trois cents *scrignecti* et *scrignitelli* sur un total de sept cent trente-trois écrins dont cinq nommément affectés à la chambre, au chevet. Mais il est probable que la chambre était la pièce où la plupart de ces contenants précieux étaient conservés. Les coffrets sont moins fréquemment ferrés, seulement un peu plus d'un tiers. Le décor s'est diversifié: dix-huit coffrets d'ivoire dont un d'ivoire "noir", *de ebore nigro* (CLXXVI 18), trente-cinq décorés de peintures, trois écrins de cuir, trois d'ambre, un de fer pour conserver des outils (CCCLXXXIV 66). Pour les couleurs, trente et un sont dorés, douze verts, sept seulement rouges, quatre blancs et un noir. Les origines géographiques, enfin, connues pour environ un quart des écrins, se sont complètement transformées: soixante-dix-sept sont napolitains, trente et un de Messine seulement, ce qui signifierait le recul de cette petite industrie, dix-huit de Catalogne, caractérisés par leur dorure, en particulier un décor de lettres dorées, *licteris franchiskis deauratis*¹⁰⁵, six de Pise et quatre de Florence, quatre des Flandres, deux de Valence, un d'Alexandrie en cuir rouge. L'aire de provenance est encore limitée et les effets de la liaison directe établie avec l'Europe du nord par les galères des Flandres n'a pas encore modifié les goûts. Notons que de nombreux trésors d'églises conservent des coffrets d'ivoire ornés de ferrures et de décors peints ou dorés. On les attribue à la Sicile normande. Il est possible que quelques-uns soient demeurés dans les maisons, mais on peut se demander quelles ont été les conditions de réalisation de ces coffrets et les raisons de la solution de continuité de cet artisanat de luxe au ^{xv} siècle. On connaît enfin, fugitivement, en 1374 et en 1461, le *tabutum*, "tabutu", dans le sens de cassette: peint en rouge, il renferme les papiers du peintre Gaspare Pesaro.

Quelques autres meubles apparaissent dans la maison: un dossier, *skinectum*, attesté une fois en 1279, une quinzaine de

marchepieds, *scannum*, *scannale*, *scannellum*, dont quatre destinés à la chambre, le portemanteau enfin, *perchia*, *chavironus ad opus perchie*. Cette épaisse barre de bois reçoit les vêtements protégés par un vaste coupon de tissu. Ils sont concentrés dans des maisons riches ou aisées, l'un d'eux étant affecté au séchage des jambons chez un Catalan (CDXLII 12)

Les matériaux des bancs, des coffres et des autres contenants ne sont pas décrits avec la même précision: on remarque d'abord le bois de sapin utilisé dans deux cent quatre-vingt-seize meubles, le noyer dans deux cent quarante-six, le peuplier dans soixante-dix-neuf, puis le cyprès dans quinze seulement, le tilleul dans quatre, et le bouleau une fois; deux autres coffres sont tressés de verges. Mais le bois peut être caché par la peinture, rarement spécifiée, du vert, du blanc, du rouge, de l'or, ou par le revêtement de cuir ou d'"orbace" collé sur le coffre, sur la cassette ou sur l'écrin. Le notaire remarque cependant les placages de noyer sur un bois moins noble; c'est donc que les bois de qualité, noyer, cyprès, tilleul, ne devaient pas être peints. Il note aussi les décors de marqueterie, le meuble *musiatus*, et, à l'occasion l'ornementation d'un couvercle, un échiquier qui fait du coffre une table de jeu, ou des figures peintes. Plus les meubles sont petits de taille et précieux, et c'est le cas de la cassette, plus la part du noyer est élevée. Les coffres comme les cassettes sont d'ailleurs quelquefois d'importation, coffres pisans, napolitains, génois, catalans, et même calabrais, cassettes génoises

L'absence dans de nombreux foyers de table et de sièges hauts rappelle l'horizontalité déjà évoquée. La présence de grandes nattes de jonc et d'alfa et des coussins explicitement destinés à s'asseoir suggère des postures basses, assises ou accroupies. La natte, *chassiria ad opus sedendi*, apparaît trois fois au ^{xv} siècle. On compte six «cuxina de sediri», auxquels on peut assimiler cinq coussins de cuir aristocratiques, deux chez Margarita Ventimiglia, trois de Gaston Moncada, et vingt *plomacia* et *plumacelli sedendi*, pour huit foyers seulement en particulier à Corleone et à Polizzi: ils se disposent par assortiments pairs, de deux, de trois, de quatre et de six. Les matériaux sont robustes et sans luxe, quatre de ces poufs sont de coton, quatre de fil de lin, trois de cuir et six de draps et de cuir aux armes de messire Antoni Ribelles. L'usage de ces meubles textiles paraît très limité, mais une grande part

¹⁰⁵ Anti, G. Bonafede 12831; 27.10.1421.

des coussins, en nombre très excédentaire par rapport à celui des oreillers nécessaires aux literies, peuvent avoir servi de meubles à terre: le document suggère ici, plus qu'il n'impose, des utilisations et des coutumes, il réclame une analyse symptomatique, plutôt que la robuste statistique. Est-ce une survivance en voie de liquidation? Une coutume noble, entretenue par la vie des camps et partagée par les juifs?

Le sol de la salle et de la chambre est garni de meubles textiles destinés à fermer doublement les portes, à en assurer l'étanchéité et à garantir chaleur et silence: les tapis, *tappetum*, «tapitellu», «tapitazu», *tapeton* à Messine en 1208, ne sont pas nombreux, trente et un au XIV^e siècle et cent neuf après 1400, toujours un ou deux par maison, avec des concentrations dans les hôtels de l'aristocratie et des grands marchands. Antonius de Crapona, en 1455, en possède ainsi huit. Les tapis ne sont pas très grands: un petit tapis mesure 1,50 m et un grand 3,75 m sur 3,20 m. Quand leur fonction est explicitée, c'est toujours un *tappetum de cammara*, et, une fois, ils sont dits «pour être posés à terre et pour s'asseoir dessus», *ponendi in terra et sedendi supra eisdem* (ccxx20). L'ensemble manque d'unité: six sont pelus, deux sont peints, un rouge, tandis que trois portent les armes de leur possesseur, les Ventimiglia, les Vento, les Ribelles. On peut donc penser à une production sicilienne ou ibérique, ce que confirme la présence d'un tapis «latin» et d'un autre de Messine. Les origines déclarées montrent aussi une dispersion qui est le signe de la curiosité des possesseurs et d'un goût de l'exotisme: une majorité d'origines orientales, vingt-quatre tapis de Roumanie, six de Turquie, un autre de Tartarie, une minorité d'origine maghrébine, treize de Berbérie, un de Tripoli. Enfin deux sont des tapisseries d'Arras.

La natte présente une grande variété lexicale et orthographique: *buda pro solo*, *buyda*, *chassira pro terra*, *gassiria* et *gassile*, *xhassiria*, «gassira» et «xasira», mais aussi *senta*. *Buda* et *chassira* sont synonymes, *budam seu chasiram* (xliiii 17), mais le mot *buda* indique avant tout le matériau, l'herbe tressée, et disparaît au XIV^e siècle. Dans l'ensemble on compte vingt-trois nattes au XIV^e siècle et soixante-dix-huit après 1400. Les matériaux sont assez fréquemment indiqués, jonc, alfa, *galfa*, *yalfa*; une est pisane, *pisanisca*, une autre *morisca*, une autre encore *tunisina* et quatre des huit *bude* du XIV^e siècle étaient d'origine catalane. Le

cuir est enfin utilisé exceptionnellement comme tapis de sol, ce qui n'est pas original et qu'on retrouve en Ligurie et ailleurs: une peau rouge, une peau de bouc blanche, *bickina*, et, chez Thomasius de Crispo, trois cuirs morisques *pro ponendo in terra* (dxii 287).

Aux fenêtres et à l'étal des boutiques, on repère quelques rideaux seulement, un *sitir* de soie rouge brodé d'or, deux *imboglia ponendi ante portam apothecae* de drap rouge (cccxlvi 163), une *tenda de finistratale*. Sur les murs, les portières, *portalia*, sont également rares: huit, figurées et armoriées, toutes sauf une dans les hôtels de l'aristocratie. Les inventaires signalent également des draps muraux, *pannus de muro*, *tela de muro*, *paramurum*, sept au XIV^e siècle, trente-trois au XV^e, qui jouent un rôle semblable à celui de la «spallera» napolitaine¹⁰⁶ et de la «spalliera» florentine¹⁰⁷. Ce sont d'abord des pièces de grand luxe, cinq chez Manfredi Alagona en 1393, dont quatre combinent le drap d'or et le cendat ou le velours, bleu, rouge ou cramoisi, et le cinquième est une courtpointe de drap moresque. L'essentiel des draps muraux et des portières est répertorié dans des maisons nobles, mais on en repère quelques exemplaires dans des dots, y compris celle d'une esclave affranchie (dxviii 39): les deux tiers portent des figures ou des armoiries, des hommes sauvages sur une tapisserie française de Johannes de Abbatellis, des phylactères à ses armes sur une autre. Les couleurs vives dominent, dix sont rouges, cinq verts, deux bleus, deux cramoisis, un jaune, un blanc; seize d'entre eux sont des tapisseries françaises ou flamandes, d'Arras en particulier, et leur présence tardive, toujours après 1438, confirme le courant d'importation directe assuré par les galères vénitienes et qui modifie peu à peu la figure de la maison noble sicilienne.

Dans les maisons aisées, chez les nobles et chez les juifs en particulier, un meuble, fort simple, se signale par une tache de couleur vive: c'est le portemanteau, *perchia*, protégé par une couverture multicolore de soie; au XIV^e siècle, on compte trente-trois *cohopertoria perchie* ou *supraperchia*, dont quatre de soie et treize de drap ou de toile à liteaux de soie. Le nombre des bandes, treize, quinze, vingt, contribue sans doute à la magnificence et à la variété

¹⁰⁶ R. Bevere, *Arredi, suppellettili, utensili d'uso nelle provincie meridionali dal XII al XVI secolo*, «Archivio storico per le provincie napoletane», XX (1896), pp. 626-664, p. 639.

¹⁰⁷ A. Schiaparelli, *La casa fiorentina* cit., p. 215.

té du coloris. Après 1400, la «tovagla di percha» présente la même splendeur: sur quarante-quatre couvertures enregistrées, treize sont de soie et une de cendat rouge à bandes d'or, une autre d'or fin, dix-neuf sont ornées de liteaux de soie et une dernière est brodée. Deux seulement sont en simple toile, l'une bleu obscur, «zarka», et l'autre, blanche, est décorée de bandes de cette couleur. La couleur dominante est toujours le rouge: quatre couvertures sont rouges ou couleur de girofle, deux blanches, une verte, une jaune, une bleu céleste, mais trois sont bleu obscur et une noire. Quant à l'origine, elle est sans doute locale: deux couvertures seulement sont dites «barbaresques».

Les meubles sont eux aussi occasionnellement couverts d'un tapis de laine, *bancalis*, *bancatum*, *chalonum*, *drapellus*, *trappus de scanno*: dix-huit au ^{xiv}^e siècle et cent deux au ^{xv}^e. L'ensemble est d'abord homogène, composé de tapis de laine sicilienne, rayée, *virgatus*, peinte, décorée de liteaux, *listatum*, décorée de vairs, *inbayratus* en blanc et bleu céleste; deux seules tapisseries d'Arras, l'une à verdure et l'autre à figures, sont présentes à l'archevêché de Palerme en 1377. Au ^{xv}^e siècle, la diffusion des tapisseries d'importation est très rapide: on dénombre dix tapis de Catalogne, seize *bancalia* de France et pas moins de seize tissus de Flandre. Au total, dix-huit portent des figures, dont un des perroquets, et quatorze les armes de leurs propriétaires, Ribelles, Bellachera, Crapona, Moncada, Abbatellis. Les tisserands siciliens participent aussi, plus modestement, au décor: cinq *bancalia* siciliens, deux de Polizzi, un de Castrogiovanni. On remarque aussi trois verdures. Le tapis de coffre participe ainsi de manière originale à la couleur de la maison: cinq sont verts, deux rouges et neuf peints couleur de vair.

Un petit nombre de meubles textiles servent enfin de sièges: deux *sedili* d'abord, de soie et de cramoiis brodés d'or, à la Cour royale (CVII 2 et 3), puis, au ^{xv}^e siècle, des poufs, *sturlumia*, *sturmia*, des coussins, *plomacius de sedendo*, *plumacellus sedendi*, qu'il est difficile de distinguer des oreillers de la literie. Ils sont au total vingt-huit, dont huit de toile de coton, six de cuir et quatre faits de morceaux de tissu, un «patchwork», qui montre le souci de récupérer des tissus usés, mais toujours précieux: Symon de Banquerio conserve des pièces, *certi repezi pannorum ad opus faciendi chomazi sedendi* (DXIX 44).

La chambre

La chambre, *camera*, est à la fois le cœur de la maison, le lieu du sommeil et du repos, le lieu de l'intimité: c'est la pièce essentielle, où se conservent les biens les plus précieux et où se tiennent les conseils les plus secrets. La chambre constitue ainsi un appartement: on en trouve la confirmation dans le récit des aventures du prêtre catanais Antoni Calabrisi, coupable d'avoir séduit deux moniales; prisonnier dans le palais épiscopal, il était invité dans sa chambre par l'évêque, qui le faisait manger avec lui¹⁰⁸.

L'usage d'un lit pendant le jour est attesté par la présence d'un lit diurne chez l'archevêque de Palerme en 1377, et la sieste probable: au témoignage du chroniqueur, entre la bataille matinale et la mobilisation à l'heure de vêpres, les combattants prennent un repos restaurateur, *refrigerationis requiem*¹⁰⁹. La chambre et le lit ne sont au demeurant pas réservés au repos du couple ou au sommeil individuel: une information fugitive rappelle que Filippo Ventimiglia dormait dans le même lit que son beau-père, Luciano Ventimiglia, «comme père et fils», *tanquam pater et filius comedendo, bidendo et dormiendo insimul in eadem domo, mensa et lecto*¹¹⁰. Le récit de la prise du château de Lentini décrit dame Margherita Chiaramonte reposant avec son frère et son fils¹¹¹. Et l'on retrouve, au plafond du Steri de Palerme, dans l'illustration du jugement de Salomon, les deux mères couchées ensemble et l'une d'entre elles allaitant¹¹².

Au centre, le lit

Le lit, *lectum*, «lectu», *cubile*, *torchum* dans la maison palermitaine du Génois Andrianus Griffuetti, le *torcular* ou «torchio» des inventaires génois et lombards, élevé sur un châlit de planches qui reposent sur des tréteaux, est le modèle incontournable de la couche nuptiale, apporté par l'épouse et protégé par la coutume. Ces mots sont rarement utilisés, dix fois au ^{xiv}^e siècle et trente et une au ^{xv}^e, pour décrire l'ensemble et c'est l'indice d'un cadre

¹⁰⁸ Asp, Canc. 78, fol. 164r; 24.2.1442.

¹⁰⁹ A. Giuffrida (ed.), *Michele da Piazza*, Cronaca cit., § 87, p. 216.

¹¹⁰ Asp. A. Palagonia 27, fol. 56v.

¹¹¹ A. Giuffrida (ed.), *Michele da Piazza*, Cronaca cit., II, § 54, p. 388.

¹¹² F. Bologna, *Il soffitto della Sala magna allo Steri di Palermo* cit., tavola n° x.

de bois cloué ou chevillé. Il peut être plaqué ou incrusté de plaquettes d'ivoire, comme en 1286¹¹³. Le lit cloué, s'il apparaît dans des inventaires aristocratique, semble réservé par prédilection aux esclaves, à la *familia*, et aux hôtes des "fondaci". L'inventaire d'Antonius de Crapona, d'origine pisane, comporte aussi trois petits lits qualifiés de *lectucium more pisano* tous trois accompagnés d'un mystérieux *asterium*, tandis que celui de Bernardus Berengarius de Perapertusa, au château de Tavi, enregistre deux *lectice* à la fonction incertaine. Des litières, *licteria*, *lecteria*, «lictera», sont aussi des structures de bois plus modestes, comme en Toscane¹¹⁴; une d'entre elles est d'ailleurs dite *pisanisca*. Creuse, «scavata», la litière mérite le nom de "fouloir", de "torchio", elle est faite «ad parmentu» (CCCXLIV 3), mais elle comporte nécessairement un châlit. Elles sont nombreuses, vingt-trois au XIV^e siècle, cent soixante-deux au XV^e et on remarque une litière à roulettes, *ad currula*, destinée à être glissée sous un autre *lectucium* (DIX 382). On peut cependant se passer du châlit: les malades de l'hôpital de San Bartolomeo, à Palerme, disposent en 1430 d'une trentaine de literies en état de fonctionnement, mais sans cadre, sans planches, et sans trépieds, ce qui implique probablement des banquettes construites (CVIII). Les inventaires omettent souvent le lit conjugal et c'est sans doute qu'il a été restitué à la veuve, selon la coutume. On ne dénombre en effet qu'une soixantaine d'inventaires au XIV^e siècle et moins de deux cents après 1400 à donner des éléments de lits. Mais le lit a pu aussi être absent du mobilier: ce serait le reflet de vieilles habitudes, qui remontent à la *Geniza*. Le lit à l'ancienne, roulé le matin, n'a en effet pas disparu; on retrouve en 1477 deux nattes, «dui budemi per dormiri», chez Nissim Aczaruti, juif de Palerme¹¹⁵. Et on rencontre aussi des couches étendues sur un grand coffre qui sert de socle (CDXLII 6).

Le lit repose sur des tréteaux, *trispides*, *trispus*, «trispidi», deux par lit, quelquefois trois; ils portent des planches, quatre, cinq ou huit, quatre en moyenne par lit au XIV^e siècle et cinq au XV^e, ce qui implique des planches plus étroites ou des châlits plus grands. Sur ce socle robuste, depuis le XIII^e siècle, une cannisse isole les

matelas de l'humidité; elle prend les noms de *cannaria*, de *gassiria* ou *chasira de lecto*, ou encore, à Corleone, de *grada cannarum*: on en décompte douze au XIV^e siècle et soixante-sept après 1400. Son faible intérêt explique un sous-enregistrement manifeste.

Au dessus de la cannisse, le lit s'ordonne suivant une configuration classique: une paille, *fraxium*, *saccus* ou *sacconus*, les matelas, les draps, dont l'assortiment de draps manifeste la fortune de la maison, et son raffinement, les traversins, les oreillers, les couvertures, les courtpointes blanches ou de soie, et décorées. L'ensemble est recouvert d'un couvre-lit, de soie, rarement de cuir ou d'une couverture de laine rayée. Il est isolé par une courtine portée sur quatre hastes qui entoure le lit et par un ciel de lit. Le modèle est simple et universel. L'inventaire d'une prostituée, Philippa de Messine, qui meurt à Alcamo en 1379 (CXL), donne l'image de l'indispensable: une paille, une cannisse, un matelas, une couverture, une paire de draps, un coussin de lit, deux coussins garnis de plume pour s'asseoir. Le tout, facile à plier et à emporter, constitue son pauvre patrimoine. La location d'un lit confirme cette composition minimale: matelas, oreiller, *plomacium*, courtpointe décorée *ad unda*, deux draps, un *chalonum* enfin, couverture rustique, le tout monté sur quatre planches et deux trépieds¹¹⁶.

Le lit est sans doute composé selon des modèles déjà anciens. Pour la fin du XIII^e siècle, Bartolomeo de Neocastro atteste ainsi l'usage d'un lit "chevaleresque", *lecto uno militari*, qui accompagne la dot d'une fille de l'aristocratie, celle du comte Guillelmus de Amico, seigneur de Ficarra¹¹⁷. Le modèle du lit des "borgisi" est donné par les coutumes des villes siciliennes, à Catane et à Paternò, qui prévoient la restitution de la dot aux parents, en cas de décès de l'épousée sans enfants, sauf le lit, composé d'une courtine, d'un ciel de lit, *imburlachium*, «busceri», d'une courtpointe bourrée de coton, *copertura id est cultra*, ou, à défaut, d'une *carpita* plus modeste, d'une paire de draps, de deux oreillers, *auricularia*, «coxinelli», d'un traversin, *traverserium*, *maxillarium* à Catane, et d'un matelas¹¹⁸. L'ensemble est vaste, comme le révèlent les me-

¹¹⁶ Asp, Nd P. de Nicolao 305, fol. 69v^o; 20.10. 1389.

¹¹⁷ Bartolomeo de Neocastro, *Historia sicula*, dans R. Gregorio, *Bibliotheca scriptorum qui res in Sicilia gestas sub Aragonum dominio retulere* cit., pp. 15-240, § 87, p. 121.

¹¹⁸ V. La Mantia, *Antiche consuetudini delle città di Sicilia*, Palermo, 1900, p. 128, § 129

¹¹³ Voir note 39.

¹¹⁴ M. S. Mazzi, S. Raveggi, *Gli uomini e le cose nelle campagne fiorentine* cit., p. 207.

¹¹⁵ Asp, Nd P. Tagliante 1166, fol. 131r-147r; 15.1.1477.

sures des draps, trois mètres sur quatre, et des courtepointes, trois mètres sur trois mètres cinquante, et ces dimensions, sans être originales, sont notables: un lit majorquin mesure seulement 1,42 m sur 1,80 m¹¹⁹.

Le lit peut être protégé de l'humidité du mur par une ample natte, *gassiria de pariete, de muro, ou de capicio lecti*, qui peut mesurer deux mètres, connue en dix exemplaires au xv^e siècle.

Des hastes, généralement quatre, quelquefois deux ou trois, soutiennent la courtine, *asta de cortina* ou *de lecto, lancia de cortina* à Trapani. Enveloppées dans le tissu, elles passent inaperçues et on n'en compte que sept ou huit, le notaire étant incertain de leur nombre (XLIII 39), au xiv^e siècle, et soixante-douze après 1400.

Le mobilier de bois:

Le lit est entouré de bancs-coffres, *archibancum de antelecto, bancum antelectum, bancale, bancatum, bankectum*, ou simplement *antelectum*, disposés *circa lecto* (cccxx 13) et qui peuvent aussi servir pour s'asseoir, *ad opus sedendi*, comme la "panca da sedere" des Toscans¹²⁰, et de coffres, *caxia, caxonus*, comparables aux "cassoni" septentrionaux. On compte au total quarante-huit bancs et coffres destinés à encadrer le lit au xiv^e siècle et deux cent soixante-quatre au xv^e. Certains sont dits simples, mais nombreux sont ceux qui se composent de compartiments, *caxonus* aussi, deux ou trois, peut-être coulissants. Un contrat tardif, en 1470, donne les mesures d'un *caxonus ad opus de antelectum musiatum*, 3,61 m de long sur 83,8 cm de hauteur, accompagné d'un marchepied en effet nécessaire, *bankectum*¹²¹. Bancs et coffres sont quelquefois ornés de marqueterie, munis de pieds, et on précise à l'occasion que le coffre est garni de panneaux, *impanellatus*, et qu'il mesure deux planches, en largeur sans doute. Maître Jacobus de Castellammare fournit ainsi au notaire Nardus de Cavallo un *bancale* à deux "cassoni", de noyer à l'extérieur et de sapin à l'intérieur, de meilleure marqueterie, *musia*, que celui qu'il a déjà livré et à Johannes de Tarento, un "cassone" à deux comparti-

¹¹⁹ M. Barceló Crespi, *Elements materials de la vida quotidiana a la Mallorca medieval (part forana)*, Majorque, 1994, p. 41.

¹²⁰ A. Schiaparelli, *La casa fiorentina* cit., p. 239.

¹²¹ Asp, Nd A. de Messana 1213; 7.11.1470.

ments, de deux cannes, 4 m, de long et trois palmes de haut, 75 cm, sur une largeur de deux palmes, 50 cm, «deintus di chuppu et di fora barrigiatu et listatu di nuchi et coperti di nuchi musiatu»¹²². Le *caxonus* peut être placé comme meuble de chevet, *de capicio*, et, dans ce cas, il contient un compartiment qui reçoit la cassette (cclxi 148). Au pied des coffres et pour faciliter l'accès au lit, un marchepied, *scanellum, scabellum*, rarement enregistré, sept fois seulement.

Un dernier meuble apparaît fugitivement, le berceau, *naca*, trois exemplaires après 1442, accompagné de chevilles, d'un cordon, d'un lacet, «tiraturi», ou d'une barre, *broca*, qui servent à le mouvoir; c'est donc un berceau suspendu, une "naca a volo".

Le matériau du mobilier de la chambre est rarement signalé: du noyer pour les coffres d'une abbesse, du noyer, peut-être en placages, et du peuplier pour un coffre plus modeste, du sapin pour la majorité, une trentaine. Peu de couleurs: un coffre décoré d'étoiles, *stillatum*, et échiqueté de jaune (clxv 28).

Le mobilier textile

Le lit du xiv^e siècle comprend d'abord un tapis de laine ou, plus rarement, un drap de toile, l'*avantilectum* ou *antelectum*, «avantilectu», posé sur le banc qui lui sert de socle et qu'on nomme aussi *bancale* comme le banc lui-même (tosc. "pancale"), ou *bancatum*, et *drapellus, drapellum* dans le dialecte lombard de Corleone: inventaires et dots décomptent vingt *antelecta* généralement en laine et vergés de fines rayures, huit *bancalia*, huit *drapelli* et deux tapis. Nous intégrons sans doute à ce dénombrement des pièces de draps qui décoraient la salle, ou les murs, mais la grande majorité des inventaires ne permettent pas de connaître la répartition des objets textiles entre les pièces. A l'exception de deux *bancalia* faits de tapisserie d'Arras, l'ensemble est homogène: laine, laine rayée, *virgatum*, laine peinte, tapis de Berbérie; un seul cas de toile peinte. Au xv^e, l'«avantilectu» se généralise: on en compte cent trente et un, plus soixante-neuf *bancalia*, onze *drapelli* et cinq tapis de coffre,

¹²² Asp, Nd A. Aprea 386, fol. 39r; 25.2.1446 et G. Traversa 784; 4.6.1444; éd. G. Bresc-Bautier, *Artistes, patriciens et confréries. Production et consommation de l'œuvre d'art à Palerme et en Sicile occidentale (1348-1460)*, Rome, École française, 1979 (Collection de l'École française de Rome, 40), p. 280 et 283-284.

de caxea, «supra caxa», toujours dits “petits”; et les *antelecta* se multiplient dans chaque foyer: ils vont par deux, par trois, quelquefois par quatre. La laine domine toujours pour l’ensemble des tapis de banc. Leur couleur se diversifie, les décors apparaissent: les tapis de banc sont peints de vairs, l’un *inbayratus* en blanc et bleu céleste héraldiques, décorés de liteaux, *listatus*. Le tapis peut être rouge, bleu, violet, vert, rouge et noir à Polizzi, en 1461, ou, plus souvent, rouge et jaune. La diffusion des tapisseries d’importation est très rapide: on dénombre neuf *bancalia* de France, dont quatre à figures, et pas moins de dix-neuf tissus de Flandre, dont sept portent des figures, et trois les armes de leurs propriétaires, les Abbatellis, les Crapona, les Moncada. Les tapisseries de verdure ont également été adoptées: elles sont quatre, dont une de Flandre. Les tisserands siciliens participent aussi, plus modestement, au décor: deux *bancalia* siciliens, deux de Polizzi, un *bancale* et deux *antelecta* de Castrogiovanni. Au total, treize tapis de banc sont ornés de figures et treize autres armoriés.

Sur ce socle, le matelas, *matarassium*, *materacium*, *materakhion* à Messine en 1202 et en 1208, peut reposer directement. Il peut aussi être isolé par une cannisse, *cannaria de lecto*, très rare, ou par une natte, *gassiria de lecto*, puis par une pailleasse. Au XIII^e siècle et au XIV^e siècle, la pailleasse porte encore le nom de *farsium*, *farxi*, d’origine arabe: trente-trois exemplaires de toile noire ou finement rayée, *virgatum*, ou de canevas, pleins de paille; on ne rencontrera que deux *farxi* au XV^e siècle. Le mot de sac, *saccus de lecto*, *sacconus*, *sacculum*, «saccu», concurrence *farsium* dès le XIII^e siècle; on en dénombre quinze exemplaires avant 1400, et il le remplace au XV^e: on compte alors cent trente-sept exemplaires: il est fait de canevas, «cannavazi», ou, plus rarement, de tissu de coton, *purpurignum*, *burdum* maltais et *burdum xilandratum*, passé à la calandre comme le matelas, ou même de toile de lin. Dans une occasion unique (CCCLXXXIII 52), sa face supérieure peut être décorée, *laborata*. Ils sont toujours remplis de paille. Un dernier mot, *stramacium*, n’est utilisé que deux fois, pour la pailleasse des esclaves (CDXCIX 97).

Le matelas peut être unique, mais les dots incitent à penser qu’on les empilait à deux ou à trois. On décompte beaucoup plus de matelas que les pailleasses: quatre cent soixante-quinze matelas pour quarante-huit pailleasses seulement au XIV^e siècle, huit cent

quinze pour cent trente-neuf au XV^e. Ils sont uniformément remplis de laine, sauf deux seulement pleins de plume au XV^e siècle, mais le matériau en est diversifié et spécialisé: au XIV^e siècle, la gamme des toiles est déjà en place, elle privilégie la toile de coton, “burdo” dont on compte quatre-vingt-quatre occurrences, en particulier douze de toile maltaise, sept de “burdo” de Castrogiovanni et sept de toile importée de Gênes; on compte aussi trente-six matelas en toile de coton “purpurigno”, de couleur pourpre, et huit de toile rayée, *virgatum*. L’essentiel de ces robustes cotonnades était donc tissé dans le Val de Noto. Les autres matériaux sont rares, quatre matelas de soie, trois de cendal, deux de cuir, deux de futaine, un de canevas. Au XV^e siècle, le panorama change: le “purpurigno”, avec cent soixante-seize occurrences, surclasse le “burdo” qui compte cent vingt-deux occurrences, d’origine maltaise, génoise, messinoise et même calabraise. On perçoit donc à la fois une permanence des origines géographiques de la toile de coton et une amélioration des techniques de fabrication: le passage à la calandre multiplie les citations du «burdu xilandratu» ou «lixandratu». Mais on constate aussi un reclassement des zones de production, au bénéfice de la Sicile: à côté de la simple toile, on voit apparaître la futaine, la toile de Raguse, celle de Syracuse et surtout le matelas «a lu gectu di Marsala». La soie a disparu et le matelas est rarement décoré: quatre matelas seulement présentent une face supérieure, *facies*, «fachi», ornée de liteaux, blancs, célestes ou bleu obscur, «zarki», et un autre un échiqueté. Le pourpre, avec deux cent trente occurrences, domine largement un faible échantillon de couleurs ternes: vingt matelas sont blancs et un blanc et bleu, quatre noirs, deux bleu céleste, un jaune; et les couleurs vives sont presque absentes, quatre matelas sont rouges, trois rouge et jaune, un vert. Le matelas n’est pas destiné à être vu, même si les maisons les plus élégantes les décorent à l’occasion.

Mais l’organisation de ce meuble textile, qui transparait dans les inventaires, semble révéler un souci de confort: trente-deux possèdent une face supérieure, «fachi», du même matériau que la face inférieure, «butana», et ce sont en majorité des matelas de «purpurignu»; si le notaire le fait remarquer, c’est sans doute que ce modèle de matelas est particulier, peut-être réversible. Soixante-dix autres matelas disposent d’une face et d’une «butana» de matériaux différents: la face supérieure est de “purpurigno” ou de

“burdo” à la mode de Marsala, tandis que la face inférieure est de “burdo”, *xilandrato*, génois, maltais ou de Castrogiovanni, ou de toile bleu céleste ou blanche, ou encore de canevas. L’opposition recouvre peut-être une face d’été et une face d’hiver, mais le matelas est doublé d’une face supérieure de qualité plus fine et plus confortable. Les maisons renferment aussi des réserves de housses, «fachi et butana» ou «fachi» seulement, vingt au moins, prêtes à être emplies de laine, et de liteaux de soie disponibles pour décorer la face supérieure, ce qui indique une confection domestique des matelas.

À côté du matelas, la maison sicilienne peut comporter également un *strapuntum* ou *strapuntinum*, un ou deux selon les maisons; c’est un petit matelas, *matarassium parvum sive strapuntinum* (CCCLXXXIII 67), de toile blanche ou noire, de canevas de Bourgogne, de futaine blanche, de “burdo” ou de “purpurigno”, rempli de laine. Comme le matelas, il peut se composer d’une «fachi» et d’une «butana». Ils sont peu nombreux, à peine quatre au XIV^e siècle et cinquante-six au XV^e; ils ne comportent pas de literie, mais ils sont quelquefois accompagnés d’un traversin; c’est un meuble d’appoint, destiné en particulier aux esclaves, et un élément de vie près du sol.

Le matelas et le traversin sont généralement assortis: on compte un traversin, *traverserium*, *travirserium*, «traverseri» et *capitale* au XIV^e siècle, par matelas ou plutôt par groupe de matelas et ils sont imparfaitement enregistrés. Les traversins sont quarante-cinq seulement au XIV^e siècle, pour plus de quatre cents matelas, deux cent quatre-vingt-six au XV^e pour plus de huit cents matelas, et ils sont des mêmes matériaux, sans doute assortis. Avant 1400, c’est du “burdo”, du “purpurigno”, de la futaine, de la soie: le notaire insiste sans doute sur les matériaux nobles. Au XV^e siècle, le “purpurigno” domine sur la toile de Marsala et le “burdo xilandrato”. On ne compte plus que deux traversins de futaine jaune et rouge, mais toujours de la soie et du drap de Lucques, neuf exemplaires décorés d’or et de couleur originale, “impériale” et aubergine. Ils sont remplis de laine ou de plume. Trois inventaires au moins offrent deux traversins de matériau différent, “purpurigno” et toile de Marsala, “purpurigno” et “xilandrato”, “purpurigno” et toile blanche, ou pleins, l’un de plume, l’autre de laine (CDXXXII 1). On soupçonne ici encore un usage saisonnier, la laine pour l’hi-

ver, la plume pour l’été. D’autres inventaires, plus nombreux, présentent des couples de même matériau et de même contenu: on suppose ici des traversins de forme carrée, confondus avec des oreillers, comme le *plomacium seu traverserium* (XLIV 3), mais, dans un cas, la dot de Garita La Rocca en 1452, les deux traversins sont dits *longui* (CDL 4), ce qui exclut cette déduction. Il reste donc ici une marge d’incertitude.

La même difficulté d’identification précise se retrouve dans la nébuleuse des coussins et des oreillers; les dénominations sont nombreuses, *proskephalion* à Messine en 1202 et en 1208, *auriculare*, *capitalis*, *capizaglus*, *capizalium*, *cuxinus*, *cossinus*, *maxillare*, *maxillerium*, *plomacius*, *plumacius* et *prumacium*, au XIV^e siècle, auxquelles s’ajoutent «aurigleri», «capizaglu», «cussinu», «plomaczu», «plomiza» et «chumazu», «chumazei», explicité comme «plumacellu di maxillu», au XV^e. Au XIV^e siècle, on compte cent quatre-vingt-douze oreillers; les matériaux modestes sont insuffisamment enregistrés: le coton, “burdo”, “purpurigno” et toile maltaise, n’est cité que trente et une fois, la simple toile six fois, et le cuir une fois. Le luxe est représenté dans les inventaires aristocratiques: vingt coussins de soie, de drap d’or, de velours ou de cendal. Le décor est très modeste: deux coussins sont échiquetés et la couleur se limite à cinq pourpres, deux jaunes, un bleu céleste et un rouge, seule couleur vive d’un ensemble terne. Les oreillers ne sont pas destinés à être vus. Après 1400, la documentation se précise: sur quatre cents oreillers et trente-neuf enveloppes enregistrés, le blanc l’emporte, avec près de cent occurrences, sur la soie, le drap d’or, le cendal et le velours attestés sur à peine vingt-huit pièces, tandis que les toiles de coton s’effacent, une vingtaine d’oreillers seulement. Mais des toiles plus précieuses, importées des Flandre et de Hollande sont maintenant signalées. La décoration aussi a changé: quelques oreillers sont ajourés, «isfilati», et décorés de points “suspendus”, «puntutpisulu», de filets, «ritichelli», de boutons d’or, de pompons et de franges. Un d’eux est même armorié. Quelques taches de couleur aussi: treize oreillers rouges, quatre bleu céleste, deux noirs. Coussins et oreillers présentent, selon l’état, le matériau, une grande variété d’estimations: une paire de coussins en soie vaut entre vingt-quatre taris, quatre florins, et 1 once 6 taris, six florins, tandis qu’une paire d’oreillers défraîchis n’est évaluée qu’entre deux et six taris

Les draps présentent une grande simplicité lexicale: *lintheamen*, *linzulus*, «linczolu», alors qu'on trouve *sindonion* et *sindona* à Messine en 1202 et en 1208. Dès le ^{xiv}^e siècle, ils manifestent variété et luxe: pour plus de cent soixante paires de draps blancs de simple toile (on spécifie quelquefois de lin), on compte soixante et une paires de draps décorés de liteaux et bordures de soie, *ad listas sericas*, et pas moins de quarante paires de draps de soie, les plus beaux étant de soie blanche décorée de liteaux de drap d'or. Les draps de soie ne sont pas l'exclusivité des milieux urbains ou de la noblesse; on les retrouve au casal de Curubici, dans un milieu de «borgesi» en 1343 (XLVIII 4). La proportion des draps entièrement tissés de soie ou simplement décorés est imposante: plus de 25% des trois cent soixante-dix-neuf paires enregistrées et des soixante-trois draps dépareillés; elle manifeste un besoin sensible de luxe populaire: à la constitution de la dot, les milieux les moins huppés ne prévoient pas de draps de soie, mais beaucoup inscrivent et promettent un drap de soie ou à décor de liteaux; on supposera que c'est le drap de dessus, destiné à donner le sentiment du luxe. Au ^{xv}^e siècle, la soie recule de manière décisive: on ne compte que trente-deux paires de draps entièrement de soie et treize qui sont décorées de liteaux de soie, au total un peu moins de 8% des huit cent vingt-six paires et des cent vingt-quatre draps dépareillés. C'est sans doute pour partie l'effet d'une démocratisation de la pratique de l'inventaire et de l'apparition de trousseaux plus modestes qu'au siècle précédent, mais le recul de la soie est sensible dans l'ensemble du linge sicilien.

Les draps ainsi dénombrés manifestent une grande variété d'états, d'usures et d'usages: les draps de soie ne sont sans doute pas destinés à un usage quotidien; ceux qui sont dits *pro usu cotidiano* sont de simples draps blancs. Certains sont «fins», «suctili», d'autres grossiers, «de tela grossa», d'autres encore «de masunata» ou «de familia», réservés aux serviteurs, «vieux pour l'usage de l'esclave» au château de Cefalà (DIX 636); beaucoup sont dits «usés» (*usitati*) ou même lacérés, abîmés, *de mina*, «de meza mina». Quelques-uns sont rapiécés comme ceux du «fondaco» loué à Corleone en 1448 et que le tenancier doit *ripizare de acugla*¹²³. Le matériau peut être très diversifié: étoupe, lin peigné, *de mannis*,

toile *de Arenzo* (CLXI 47), de Bourgogne, de Hollande. Le drap est composé de plusieurs lés, «toiles» ou *farde*, cousues ensemble et longues de plusieurs mètres. Les différentes longueurs indiquées par les inventaires vont de chiffres plausibles pour un simple lit, 2,25 m, 3,50 sur 3, 4 sur 3, 4,50 sur 3, 5,50 sur 3,50, à des chiffres qui indiquent que les draps n'avaient pas encore été coupés aux dimensions des lits et constituaient une réserve de toile déjà décorée et préparée, 10 m, 16 m, 20 m, 24 m. Dans la majorité des cas, presque les deux tiers, ce sont trois lés qui sont unis par un décor; les draps étroits, à deux lés, sont moins nombreux, un cinquième de ceux qui sont décrits, tandis que les draps très larges, de trois lés et demi, de quatre lés et jusqu'à cinq et six lés sont plus fréquents, un quart. Mais il n'existe pas de largeur standard du lé de toile: 3 m peut correspondre également à trois ou à quatre toiles et 3,50 m à deux toiles seulement, ce qui implique un métier large, de 75 cm à 1,50 m. Leur valeur est liée à leur taille, au décor, à la présence de la soie: une paire de draps à liteaux de soie est estimée onze onces, cinquante-cinq florins, tandis qu'une paire de draps usagés bons pour les esclaves n'est estimé que six taris, un florin. La moyenne s'établit à deux onces.

Les draps sont immenses: si la longueur moyenne des draps enregistrés est de huit mètres, elle est déséquilibrée par la présence de très longs draps qui mesurent quarante et cinquante-deux mètres et qui restent sans doute à découper, la majorité s'établit autour de quatre mètres sur une largeur qui va de 1,75 à 3,75 m. Ils enveloppent largement le lit. Si les inventaires du ^{xv}^e siècle marquent le recul du décor de soie, ils sont plus diserts sur le travail de broderie qui les différencie: on ne connaissait au ^{xiv}^e que le travail brodé de feuillages, *ad chugerum*, de clés, *ad claves*, d'oiseaux, *ad aves*, ou encore «à merveille», *ad meravigllam*, et en échiquier, *a scacki*, toujours sur la soie et sur peu de draps au total, seize paires seulement. Après 1400, ce sont quatre-vingt-sept paires et un drap qui reçoivent un décor, et pour les deux tiers des décors ajourés, «ritichelli», «radazi», *rande*, *ad ritisfusa* et «isfilato», outre les échiquiers, le «puntu blancu» et le «puntutipisulu»; les coutures entre les différents lés sont dessinées «ad anca di musca», en forme de serpent, *serpucia*, «a serpuzo», des échiquiers, en décor tressé de corbeille, *ad cannistrum*, *cum divisionibus in medio ad*

¹²³ Asp, Nd5 E. Pittacolis 59; 27.2.1448.

cannistrellum (CCCLXXXI 10), et *ad pecten rindelli*, «a lu pettini di rindellu» ou encore “au nœud de saint François”, *a lu gruppu Sancti Francisci in medio*, la cordelière franciscaine.

La couverture porte des noms très divers, *carpita*, *coperta*, ainsi que *kouperta* à Messine en 1202 et en 1208, *chalonum*, *farzata*, *savastina* chez le Génois Andrianus Griffuecti, *scavina*, *vanna*, mais les inventaires attestent de la synonymie entre *coperta* et *farzata*, tandis que les descriptions dressent un type unique, avec de petites nuances. La *scavina* est rustique et peut être pelue. Le *chalonum*, *chilona*, *cherona* à Corleone, qui trouve une origine lointaine dans le drap de Châlons en Champagne, peut-être par le relais du “celone” florentin, et dont le nom est déjà entré dans la langue vulgaire avant le début du XIV^e siècle, est épais, quelquefois doublé de toile, à décor de fines rayures ou échiqueté et il peut servir d'*antelectum* comme de *supralectum*. La *coperta* et la *vanna* sont plus fines et peuvent être de soie, de coton ou de lin. Dans l'ensemble, la couverture est un tissu de laine blanche, long et qui peut envelopper le lit. La laine peut être teinte, ou porter un décor tissé, des cordes, «a lu incordamentu», un échiqueté, des vergeures et des bandes, *barrigata*. Les liteaux sont rares, rouges en majorité, blanc et bleu céleste, noirs ou bleus. Le blanc domine, relevé par les bandes de soie colorées dans un tout petit nombre de couvertures, treize: cent quarante-six des couvertures sont décrites comme blanches et une quarantaine sont de couleur. La gamme des couleurs est différente de celle des couvre-lits, plus étendue et n'accordant pas au rouge la même place hégémonique. Huit couvertures sont rouge et jaune, six rouges, deux noir-blanc-rouge, une rouge et bleu, une encore rouge et blanc, quatre jaune et violet, deux jaune et noir, deux bleu céleste, une violet, une verte, une bleue, une camelin, une blanc et camelin. Une vingtaine d'autres sont décorées à l'imitation de la fourrure de vairs. Cachée sous la courtepointe, la couverture n'est pas un élément d'ornementation et ne porte pas la couleur gaie de la maison. Elle peut être vaste: la veuve d'un lainier vend ainsi soixante-trois couvertures de laine, tissées à Palerme, qui mesurent trois mètres sur deux et ne coûtent que trois taris et demi pièce¹²⁴. Produit bon marché, valant trois ou quatre taris, la couverture provient de l'artisanat

local, Castrogiovanni, Licata, Troina, mais le notaire remarque les origines lointaines: treize viennent de Catalogne, onze de Berbérie, quatre de France et une d'Avignon. Le recours à l'importation de produits prisés explique sans doute la pénétration de mots à la tradition sicilienne: *farzata*, *farciata*, renvoie à l'italien “frazzata” et apparaît après 1438 en douze exemplaires. et la *savastina* est fugitivement présente en deux exemplaires, dont une rayée en 1377.

La courtepointe, *culcitris*, *cultra*, *cultrichi*, et *cutrix*, *cultricha*, «cultra», avec ses diminutifs, *cutrixella*, *cultrichella*, en sicilien «cultrichella», «cultrizella», «cultraza», pourrait être le dernier élément de cet ensemble: elle sert à la fois de décor au lit et de protection majeure, dans une maison largement ouverte sur l'air de la rue ou de la cour et dont les fenêtres ne sont guère étanches. C'est en effet une magnifique pièce de drap ou de toile de lin, quelquefois rembourrée de plumes, doublée, piquée ou décorée de couleurs. Elle est à peu près universelle, une par couche: inventaires et dots en énumèrent trois cent vingt avant 1400 et cinq cent cinquante-quatre pour le XV^e siècle. Même si les matériaux ne sont pas toujours également précieux, sa confection implique un travail énorme qui explique un prix élevé: lors de la constitution de la dot, à l'état neuf, elles peuvent être estimées deux onces, trois onces, cinq onces, six onces, et même huit onces, de dix à quarante florins; vieilles, elles valent une ou deux onces, ou même moins, vingt-quatre taris, quinze taris, six taris, c'est-à-dire encore un florin, et même deux taris. Au XIV^e, la place de la soie, conformément à la règle déjà énoncée, est perceptible: cinquante et une courtepointes de soie, de drap d'or, de bougran, de cendat ou de velours pour cent quarante-sept de toile blanche, cinquante-sept de toile simple et treize de coton et de “burdo”; une sur dix est donc de soie. Le matériau précieux apporte une vive couleur: ce sont des combinaisons éclatantes, rouge et violet, rouge et bleu céleste, rouge et vert et surtout rouge et jaune; la toile aussi est quelquefois colorée en sombre, “maiuto”, en “maiuto” et jaune, en pourpre, en rouge, comme la doublure de toile bleue, bleu céleste et vert, ou encore de cendal jaune ou rouge. La couleur de la *cultra* peut ne pas être claire et les goûts des Siciliens ont pu, sur ce point, évoluer: on voit citer en effet une courtepointe noire, *cultram nigram*, parmi les premières, à Monte San Giuliano, dans le testament de

¹²⁴ Asp, Nd S. Pellegrino 3, fol. 13v; 21.11.1324.

Stephanus de Gualdino, en 1299¹²⁵. Déjà, cependant, le décor piqué concurrence la couleur: les inventaires l'attestent dans vingt-trois cas, les courtepointes blanches sont ornementées, comme les draps, de travaux d'aiguille, qui représentent des figures classiques, homogènes ou combinées. C'est le décor de vagues, *ad undas*, de boutons, *ad buctonos*, ou *ad omnes labores*, de roses, *ad rosas*, ainsi que l'énigmatique «ad porta de Tripuli», exportée de Tripolitaine, comme l'atteste un ordre d'achat d'Alphonse le Magnanime¹²⁶. Mais il est possible que ce décor ait été imité par l'artisanat sicilien, comme, plus tard, en 1492, chez messire Aloysius de Homodeis, une «cultra a porta di Tripuli» faite en «tila di casa»¹²⁷.

Au xv^e siècle, le recul de la soie s'accompagne du triomphe du travail d'aiguille: les courtepointes de soie, de cendat et de velours ne sont que quarante-neuf sur cinq cent cinquante-quatre, elles sont toujours vivement colorées, velours rouge sur fond d'or. Les combinaisons sont éclatantes, bleu/céleste/rouge, rouge/vert/violet, taffetas vert/rouge, cendat rouge/jaune, ou encore rouge/jaune/bleu céleste. La toile colorée a disparu, à trois exceptions près, une bleu, une noire, une troisième rouge/blanche. Au total la couleur ne décore plus qu'une courtepointe sur treize. Mais le travail du *coltrarius* atteint au contraire sa perfection dans le piqué: les décors se multiplient et se généralisent. La gamme est très vaste; le décor de vagues domine largement avec près de quatre-vingt occurrences, souvent combiné avec des roses; le décor «a ritifusa» compte treize occurrences, celui de roses en dénombre dix, dont deux «rosiers», *a rositu*, les lupins, «a lupinellu», dix aussi, les clés, *ad claves*, six, enfin les tranches de melon, «ad felli di miluni», quatre. Ces parures peuvent s'unir en un décor unique *ad omnes labores*, qui orne dix pièces. Une multitude, enfin, de points particuliers sont mis en œuvre: huit courtepointes sont «ad filellu», quatre «ad porta di Tripuli», qui sera imitée en Sicile même, deux «ad plaza», de vignes, *ad viti*, à échiquier, «ad scacki», de colliandres, «ad coglandri», d'amandes, «ad mindulilla», d'huissier de porte, «ad imbasta», d'entrelacs, «a lu intralazu», de myrtes, «ad murtilla», ou d'escargots, «ad babalucha», ou encore *ad cachiam*.

¹²⁵ A. Sparti (ed.), *Il Registro del notaio ericino Giovanni Maiorana (1297-1300)*, Palermo, 1982, n° 50, p. 75, 15.1.1299.

¹²⁶ Aca, Canc. 2891, fol. 64v; 3.1.1434.

¹²⁷ Asp, Nd G. Vulpi 1144, feuillet volant; 13.9.1492.

La courtepointe est immense: nous disposons de sept mesures précises, 3,50 m sur 3, 4 m sur 3, 4,50 m sur 3,75, 4,50 m sur 4,4 m et deux fois 5 m de long. Une commande passée à un fabricant, *farzettarius*, en 1344 donne ces mesures, deux cannes, 4 m de long sur douze palmes, 1,50 m, de large; elle implique trente-deux mètres de toile, huit cannes de toile de meilleure qualité pour la face supérieure, *pro facie*, et huit autres de qualité courante pour la housse inférieure, *pro butana*, et elle est rembourrée de coton¹²⁸. Ce sont d'énormes pièces destinées à envelopper le lit et à retomber sur les côtés, peut-être à border le lit. Elles sont composées de bandes de toile cousues ensemble, deux *farde*, trois, quatre le plus souvent, quatre et demi, cinq et même six. Une courtepointe de quatre toiles correspond à la mesure de 3,50 m sur 3, celle de cinq lés à la mesure de 4,50 m sur 3,50 et celle de six toiles à la mesure de 4,50 m sur 4; on en déduit que les bandes étaient disposées dans la longueur, comme pour les draps, et que le métier fournissait des lés entre 66 et 75 cm.

Le prix d'une courtepointe peut être très élevé: une *cultra* composée de quatre lés de toile blanche à décor d'ondes, longue de 4,50 m sur 3, est vendue par maître Moyses de Medico deux onces¹²⁹, une autre, usagée pourtant, 2 onces 9 taris par Brachonus Xonnina¹³⁰. En 1445, quatre courtepointes blanches sont présentées par don Olivo Sottile en gage d'un prêt de cinquante onces par change et rechange sur Barcelone¹³¹. Décorées toutes diversement, «a ritifusa», «a buctunelli», «a boctinelli plani», et «ad porta di Tripuli», elles mesurent respectivement 5,25 m sur 4,25, quand elles comptent sept lés, 6 m sur 4,25 quand elles sont composées de six lés, et 5,25 m sur 4 quand elles ne comportent que cinq lés.

Le barracan, *barracamen*, est d'un type intermédiaire entre la couverture grossière et le couvre-lit: le mot apparaît principalement à Corleone, cinquante-trois occurrences sur soixante-quatorze. On en compte trente-deux au xiv^e siècle et quatre-vingt-quatorze après 1400. Il est fait de laine rustique au témoignage des contrats de tissage, mais vingt et un des cent vingt-sept barracans répertoriés sont colorés, six en jaune et rouge, deux en violet, deux en jaune et

¹²⁸ Asp, Nd F. Carastono 133, fol. 19r; 16.1.1344.

¹²⁹ Asp, Nd Not. inc. Spezzone 91 N; 11.1.1434.

¹³⁰ Asp, Nd N. Aprea 834; 11.4.1456.

¹³¹ Asp, Nd G. Comito 846; 16.2.1445.

violet, un en jaune, un en jaune et noir, un en rouge et blanc. La palette est proche de celle des simples couvertures.

Au-dessus de cet ensemble impressionnant, les inventaires notent souvent un couvre-lit, *cohoptorium de lecto*, *kouptorium* à Messine en 1208, *combiglatorium*, «conbuglaturi», *pannus de lecto* ou *de supralecto*, *supralectum*, et aussi *budeme sive copertorium* (cxxiv 136 et 137): c'est une pièce de drap, de soie ou de fourrure belle, longue, 5 m en 1417, très colorée, doublée de cendal ou de peau de lapin et destinée à manifester le luxe de la pièce. Le premier apparaît en 1202 et, jusqu'à la fin du xiv^e siècle, on en compte quarante-sept, dont onze de soie, de drap d'or ou de cendal, quatre de fourrure, hermine, dos de vairs, renard et dos de chameau, et quatre de drap blanc décoré de boutons et d'ondes. Il faut leur ajouter une pièce de cuir et quatre nattes qui servent de couvre-lit, *chasirea in supralectum* (clxix 22); des deux *budeme*, ornées de liteaux rouges, l'une, blanche, est d'origine barbaresque, et l'autre est doublée de renards. Après 1400, les couvre-lits sont relativement moins nombreux, soixante-seize, mais pour un nombre de lits infiniment plus grand, et peut-être une *chaseria* vénitienne qui porte, en 1455, les armes des Crazona. Ils manifestent un luxe moindre: sept seulement de soie. Les inventaires d'Antonius de Crazona et de Giovanni Marrasio illustrent la pénétration des modes catalanes: cinq couvre-lits sont de laine catalane ou *more Cathalonie*. Les couleurs sont gaies: trente et un rouges, un rouge et jaune et un cramoisi, treize blancs, cinq verts, cinq or, quatre bleu céleste et deux bleus, deux jaunes, un noir et un violet. Les liteaux aussi sont rouges et le décor brodé de fleurs.

Le lit est enfin enfermé dans un vaste ensemble de rideaux, la courtine, *cortina*, «cortina», *kourtèna* à Messine en 1202, et dominée par un ciel de lit, *suprachelum*, «suprachelu», ou *imburlachium*, *imborlachium*, *paviglonus ad opus cortine* ou *de lecto*, ou *muskectus*, et, dans le Messinois, *buskerium*, et encore *spriverium*. La courtine est la pièce la mieux décrite: les inventaires précisent le matériau de quatre-vingt-trois sur les quatre-vingt-treize rideaux de lit dénombrés au xiv^e siècle, et de cent quatre-vingt-un sur les deux cent dix-huit inventoriés après 1401. L'objet est en effet très précieux: il coûte au minimum quatre ou cinq florins d'or et peut atteindre six, onze ou même vingt onces, c'est-à-dire trente, cinquante-cinq et cent florins. Il est composé d'un ensemble de rideaux, de deux

à cinq pièces, quatre en moyenne. Ils sont suspendus par des boucles et des lacets, «laczi di cortina», à des crochets, «crocki di cortina di ferro», huit en 1450 (cdxxxvi 8), et tendus par quatre hastes, «asti di cortina», ornés d'un réseau ajouré, «rete» «randu», ou «ritichella», blanc ou rouge, qui peut être fait de ficelle, *cum re-tis de spago albo* (cccxx 3). Le rideau, *chappa*, «fachata de cortina», «tuvagluni de cortina», peut être en réserve, comme les cordelles qui le tiennent et les réseaux ajourés qui le décorent. Il est de soie ou de toile décorée de liteaux, de deux à huit, en moyenne quatre, au xiv^e siècle, de six à dix-huit, en moyenne neuf, le double, après 1401 et qui mesurent chacun un mètre de large¹³². C'est en effet sur la courtine que la soie résiste le mieux: au xiv^e siècle, on compte soixante rideaux de lit décorés de soie, de cendal ou de velours, 64% de l'ensemble, pour douze courtines de drap seulement. Le choix est fait des matériaux précieux: soie, drap français, «laine jaune de France peinte au pinceau», camocat de Roumanie, drap morisque. Les couleurs sont très vives, rouge, vermeil, vert, violet, et les combinaisons éclatantes, cendal rouge et safran, soie vert et rouge, cendal vert et jaune, velours rouge et drap d'or. Et l'on voit apparaître précocement, en 1378, la référence à un centre de production de qualité, Trapani, *ad modum trapanensem* (cxxxii 81). Après 1400, la soie ne fournit plus le décor que de 47% des rideaux enregistrés et décrits: soixante et un ont une parure de liteaux, mais on compte trente-neuf courtines intégralement faite de tissu de soie, dont deux de soie blanche, et deux de cendal rouge et jaune. Les autres matériaux sont la toile blanche ou colorée, verte, noire et rouge et jaune, la toile de Flandre, la toile catalane, les doublets de Calabre. La toile blanche est quelquefois décorée de rameaux, de boutons, ou encore «a crepacori» et, dans un cas unique, «a camuca», avec des jours brodés de soie violette et jaune; des boutons, des franges de soie verte/rouge et rouge/noire et des lacets complètent de couleurs vives un décor joyeux. Le réseau lui-même est blanc ou rouge.

En matériau relativement léger, la courtine a d'abord un effet esthétique. Elle garantit aussi l'étanchéité du lit. Immense, elle est donc probablement froncée. L'ensemble des rideaux atteint en effet des métrages élevés, vingt et vingt et une cannes, 40 et 42 m.

¹³² Asp, Nd P. de Nicolao 303, fol. 145v; 26.9.1363.

Plus modeste et parfaitement mesurée, en 1466, la courtine de tapisserie d'Arras de messire Francesc Martorell, composée de trois pièces, est longue de huit cannes, 16 m, et haute de 2,40 m¹³³. Une «fachata» mesure dix palmes de hauteur, 2,50 m. Mais le haut niveau des prix, de deux jusqu'à onze et vingt onces, en moyenne six onces, trente florins, sans compter les six cents florins d'un rideau de trente pièces de camocat (cxxxii 1), interdit les rideaux de lit aux foyers les plus modestes, sauf récupération, ou bricolage, fort rare, comme la courtine de doublets, tissu chaud et épais, mais sans élégance (ccxiv 37), ou encore utilisation d'un drap ou même d'une natte, *gassira ad ussum corthene* (ccclxxii 11). Une courtine dotale qui coûte huit à dix onces représente entre le cinquième et le tiers de la valeur d'une dot de trente ou quarante onces.

Le ciel de lit ferme complètement le rideau et transforme le lit en une vraie alcôve: il est moins fréquemment attesté par la documentation, peut-être confondu avec la courtine. La qualité des matériaux et la parure indiquent pourtant que le ciel de lit était visible. On en compte soixante et un au xiv^e siècle, cinquante-deux *imburlachia*, cinq *suprachela*, un *celum de lecto*, un pavillon, une *travacca* et un *buskerium* au xiv^e siècle, presque tous de couleur vive et ornés de soie. Vingt-cinq sont décorés de linteaux de soie, dix sont de cendat, un de drap rouge, un de velours rouge et d'or, un autre encore de camocat de Lucques. Après 1400, le vocabulaire change, et *imburlachium* recule dans la langue des notaires: sur un total de cent trois ciels de lit, on compte cinquante-six *suprachela*, vingt-quatre *imburlachia* seulement, huit «pavigluni», trois *copercheria cortine* à Noto, deux chefs de courtine, *capud cortine*, un *musckettum* et un dais épervier, *spirverium*, à San Fratello. Le matériau perd ici encore de sa qualité: pour cinquante et un ciels de lit de soie, dont huit de cendat et dix-huit décorés de linteaux, on en compte vingt-quatre de toile, dont un napolitain aux linteaux de couleur «zarco» et un autre décoré de rameaux, un de toile de coton, un de canevas. La soie a reculé, mais dans une proportion moindre que pour le rideau, elle reste le matériau visible de six rideaux de lit sur dix.

Le coussinet, *cosinectus*, *cosinellus*, *cuxinectus*, *cuxinellum*, *plumacetus*, *plumacellus*, «chumazellu», n'est pas un petit oreiller, mais un coussin de petit format, souvent richement décoré, posé

par paires sur le lit et qui a une fonction décorative; deux *cusinecti* sont ainsi qualifiés de «coussinets de chevet» (cccix 3). Le notaire enregistre cent trente-trois au xiv^e siècle, dont un tiers, quarante-sept, entièrement de soie, de velours ou de drap d'or, ou décorés de linteaux de soie, et sept cent vingt-huit au xv^e, dont cent soixante-quatre, un peu moins du quart, de soie et d'autres tissus précieux ou décorés de soie. Le tissu n'est pas toujours décrit: deux cent quatre-vingt-dix coussinets sont blancs, et cent vingt de couleur, généralement vive: trente-deux sont verts, trente et un rouges, vingt-quatre bleu céleste, dix combinent le rouge et une autre couleur, vert, jaune, noir, bleu céleste ou blanc. Près d'une centaine de coussinets sont entourés d'une bande de tissu ajouré, à «ritichelli»; une soixantaine sont également décorés de boutons de soie jaune, verte et rouge, ou de soie et d'or, quelquefois mêlés de perles, nombreux, de dix et douze à vingt-trois et jusqu'à cinquante-neuf; une quarantaine sont agrémentés de pompons de soie verte et or, très nombreux également, vingt-huit; une vingtaine enfin sont enjolivés de franges de soie colorée. Le tissu lui-même est brodé de soie colorée, cramoisie, verte, or, bleu céleste, qui contraste avec le fond blanc, ou de soie blanche quand le fond est rouge ou vert. Le travail à l'aiguille, *ad acum*, dessine des oiseaux, des armoiries, des échiquiers, un «crepacori» ou un *virarelum*, un nœud de saint François, «gruppi di Sanctu Franchiscu», qui n'a rien d'austère, ou de simples jours, «sfilati». Le point peut être «a punta blanca», *ad punctum album et figuras*, ou suspendu, «a puntu pisulu».

L'ensemble du lit représente donc un monument de textile. Les métrages de tissu sont quelquefois stupéfiants: les draps peuvent mesurer jusqu'à seize, vingt et même vingt-quatre mètres, et les courtines jusqu'à quarante mètres et huit mètres de ciel de lit dans la dotation de l'esclave Lucia (dxviii 14). Les premiers n'ont pas encore été taillés, mais même découpés, ce sont de vastes pièces de toile: trois mètres sur quatre. Cette surabondance implique une dot chère, difficile à rassembler; elle ne peut pas être l'œuvre du simple travail domestique: les éléments textiles de la chambre représentent en moyenne les trois quarts de la valeur du trousseau, qui peut osciller entre cent vingt et deux cent vingt-cinq florins. La courtine, autour de trente florins, vaut le prix d'une maisonnette.

¹³³ Asp, Misc. Notarile 511; 23.9.1466.

Le lit manifeste certes un souci de fonctionnalité: la face du matelas n'est pas coupée dans la même toile de coton que la housse; mais il révèle aussi un souci du décor dans le moindre détail. Les draps sont brodés, la courtine est brodée et frangée de soie, les courtpointes blanches piquées au dessin d'ondes, de roses, de boutons, d'amandes, de clés, de lupins ou même piquées et brodées de représentations d'histoires chevaleresques, comme celles que conservent les musées de Florence et de Londres. La chambre est enfin de couleurs vives, le couvre-lit de soie, bleue, verte ou jaune, ou à fond d'or, ou cousu de bandes de cendal rouge et jaune, ou encore vert et jaune. Sa doublure peut être de même matériau et de couleur en harmonie, cendal rouge sur cendal jaune en 1282 (IX 40). Le lit est caché par un parement, l'*avantilectu* ou *antelectum*, de couleur, rouge en 1445 (CDII 19) ou de tapisserie, ou décoré de bandes de soie jaune et rouge. La courtine enfin peut être de soie, ou décorée de liteaux de couleur. Notons cependant que le décor sicilien n'est pas nécessairement original: on retrouve à Majorque les couvre-lits à grandes bandes, à liteaux¹³⁴. L'impression générale est dominée par le rouge et l'or et par le luxe de la soie. Elle donne à la chambre, pièce secrète et retirée, un sens nuptial.

Le décor de la chambre:

Autour du lit, les meubles sont rares: banc-coffre de bois, nattes et tapis, draps muraux et tapisseries, les coffres et les écrins pour la literie, le linge de corps et de toilette et les vêtements; la présence dans la chambre comme dans la salle de petits matelas («strapontini») et de coussins destinés à s'asseoir permet de supposer un angle pour le repos composé de sièges bas, d'une natte ou d'un tapis, peut-être d'une table basse. Mais l'imprécision des descriptions interdit d'en esquisser une image. Quelques notices éparses révèlent des éléments inattendus: ainsi des roses sont achetées pour la chambre royale en 1369¹³⁵.

La chambre des Siciliens chrétiens reçoit enfin le tabernacle familial, l'icône, *cona*, *ycona*; notons l'absence du mot septentrional, *maiestas*. Nous reviendrons sur sa signification religieuse, mais il faut signaler que le rédacteur de l'inventaire insiste sur le *paliu* et

¹³⁴ M. Barceló Crespi, *Elements materials* cit., p. 42.

¹³⁵ Asp, Canc. 12, fol. 35r; 15.9.1369.

sur la *tobalia* de l'icône, objets précieux de soie et coûteux. Dans le décor de la pièce, c'est aussi un lieu remarquable, signalé d'abord par la lampe, perpétuellement allumée devant la représentation des saints, et par les draps de soie qui encadrent le tabernacle.

Unité et diversité de la chambre:

L'examen d'une chambre «minimale» permet de saisir ce que l'on exige de cette pièce; c'est celle de la *familia*, des serviteurs de Johannes de Abbatellis (DIX): deux matelas pleins de laine, l'un de «burdo» et l'autre de toile, deux traversins, une litière, un coffre, deux paires de draps, une courtpointe usée, un trépied, un bassin de cuivre, une petite conque, un autre coffre. Dans le «lieu inférieur», le «catoio», une litière, trois matelas, quatre couvertures, une courtpointe grossière et six paires de draps *de familia*, six serviettes pour les mains et un coffre. Tout est vieux, usé, les draps sont déchirés, mais l'ensemble est confortable.

La chambre des bourgs ruraux suit le modèle urbain, avec les mêmes éléments du lit, cannisse, paillasse, un ou plusieurs matelas; même assortiment de draps, de traversins, de coussins blancs, de couvertures, et de courtpointes blanches ou de soie. Seul article original, à Alcamo, à Corleone, la grosse et lourde couverture de laine, le barracan, les complète pendant le froideurs de l'hiver. Le luxe passe par la qualité des tissus: draps de soie attestés dans les bourgs, draps et courtines décorés de bandes de soie, courtines intégralement tissées de soie, œuvres de l'artisanat juif de Monte San Giuliano. La couleur égaie la pièce intérieure, soie verte des coussins, blanc immaculé des draps et des courtpointes, cendal jaune, doublé de cendal rouge, du couvre-lit, rayures rouges et noires, blanches et rouges des couvertures, jaunes et rouges des barracans.

La salle

La salle apparaît dans les inventaires siciliens comme un espace ouvert, vide. Ce n'est pas original et il faut écarter un anachronisme: la table du repas n'est pas le centre de la vie familiale. La table fixe est encore une exception: on compte trois tables clouées seulement, et elles sont à l'hôtel royal du Steri; les tables à

ped, *mensa cum pedibus*, «tavula di maniaru ad quattu pedi», sont rares, une en 1373, dans la maison de l'évêque de Patti, douze dans le "fondaco" de Petrucius de Christofano en 1394, et trois au xv^e siècle, dont deux dans des maisons juives; on compte aussi une table pliante, *que plicatur* (DXVI 58), qui évoque la "tavola plegatoria" napolitaine¹³⁶, trois tables rondes et onze fournies de gonds. En très grande majorité, les tables sont mobiles, composées d'une planche démontable sur tréteaux; après usage, elles sont rangées, laissant un espace libre entouré de bancs-coffres de rangement, de rares chaises hautes et de tabourets de fêrules. La table présente une grande diversité lexicale et orthographique: *tabula* et *thabula*, *tabola* et *thabola*, *mensa*, «tabula», «tavula», «tabola», avec les diminutifs *tabolecta* et «tabulecta», ainsi que *tabulerium de mensa*. On compte au xiv^e siècle soixante-cinq tables pour trente-sept inventaires et trois cent cinq pour cent soixante-dix inventaires entre 1401 et 1461, deux en moyenne; les tables sont accompagnées de tréteaux qui ne sont pas enregistrés avec la même précision: les tréteaux vont généralement par paires, neuf au xiv^e siècle pour un seul tréteau isolé, soixante et onze paires après 1400 contre trois groupes de trois et seize tréteaux isolés. On peut ajouter à ces descriptions classiques sept tables qualifiées de *tabolerium*, dont un rond, et onze de *discus*, trois au xiv^e siècle et huit au xv^e. Le *discus*, comme le "desco" septentrional¹³⁷, est en Sicile un écritoire garni d'une armoire où ranger livres et papiers, un secrétaire. Cinq tables au xiv^e siècle et dix-sept au xv^e portent le nom de *bancus de comedendo* ou *de mensa*; sept d'entre eux sont ronds et c'est sans doute leur forme spécifique.

Le matériau de ces tables démontables est rarement explicité: dix-huit tables de noyer, dix-sept de cyprès, seize de sapin, deux de peuplier: le bois ne compte guère, il n'est pas destiné à être vu puisque les tables sont drapées de vastes nappes au seul moment où elles trouvent leur usage. Les images du plafond du *Steri* de Palerme illustrent commodément ces tables siciliennes qui ne sont en rien originales: au compartiment IV-174-B le banquet du roi CÉtas montre la table classique, avec une nappe à larges pentes, ornée le long de son bord. Les autres représentations (VIII-49-C, XI-65-C, IV-174-A) dépeignent également des tables à tréteaux.

¹³⁶ R. Bevere, *Arredi cit.*, p. 641.

¹³⁷ A. Schiaparelli, *La casa fiorentina cit.*, p. 224.

Les meubles de rangement sont rares: un vieux mot s'efface, *hucchia*, *uchia*, qui correspond au français "huche" et qu'on retrouve aussi à Naples en 1244¹³⁸, et qui est un meuble de cuisine. L'armoire, *armarium*, «armariu», «armaru», *chasena*, *gasena*, se distingue du placard mural fermé par une porte, c'est aussi un meuble construit dès 1327, *hasena de ligno* (xxxv 32) ou une vaste réserve, où l'on peut aménager un étage et des fenêtres. Il en est ainsi au *Steri*, en 1446-1447¹³⁹. On en dénombre un au xiii^e siècle, quatre au xiv^e, dont un pour ranger les écuelles, dans l'hôtel de l'archevêque de Palerme, et vingt-quatre après 1400, dans dix-neuf inventaires, dont un dans la chambre de Thomasius de Crispo (DXII 86); rares, ils servent à serrer les objets précieux, le verre, «plinu di vitru» (CDXC 108), les écuelles, «undi si tennu li scutelli» (CCCLII 78) et ils peuvent être fermés d'un cadenas. Le *scutillare* ou *scutillarium de ligno magnum* (CDXXIV 92), dont on trouve huit exemplaires au xv^e siècle dans des maisons huppées, est sans doute un meuble de rangement pour la vaisselle plutôt qu'une écuelle à présure comme dans la Sicile sub-contemporaine. Le mot *stipus* évoque également le rangement: au xiv^e siècle, c'est un meuble à écuelles (CXXXI 118); au xv^e, des coffres et des tonneaux sans fond, aménagés en cuves, servent de «stipu», douze au total. On leur ajoutera un *ripostu* de bois au château de Cefalà en 1460.

Le xiv^e siècle voit apparaître les meubles de parade, destinés à exposer la vaisselle d'argent. Le premier est un dressoir, *adri-zatorium*, de l'hôtel archiepiscopal de Palerme en 1377, isolé au xiv^e siècle, construit et garni de panneaux, *intempagnatum*. Les maisons de la noblesse et du patriciat présentent plus tardivement crédences et dressoirs, comme l'«indrizaturi» de l'hôtel royal, en 1427, fait «ad opu di tiniri argentu per la mensa di lu signuri viceré»: ils sont dix-neuf dont quinze sont de simples étagères sur tréteaux et l'un un coffre à pieds; le nom de «cridenza» n'est pas encore attaché à un meuble fermé. En revanche, l'*argentera*, *argenteria*, est un meuble qui contient effectivement l'argenterie chez Johannes de Abbatellis. Elles sont cinq, dans trois hôtels de la haute aristocratie.

Les sièges individuels sont rares au xiv^e siècle, mais ils ne sont pas réservés aux maisons nobles: une chaire, *cathedra*, en 1278

¹³⁸ R. Bevere, *Arredi cit.*, p. 635.

¹³⁹ Asp, Trp n. provv. 1091.

chez un chirurgien (VI 1), dix, *cheria*, *chieria*, au XIV^e siècle; elles se multiplient ensuite, cent cinquante-huit après 1400. Elles vont souvent par paires, une sur trois. Quelques-unes sont pliantes, d'autres «si aprinu et chudinu», d'autres sont montées sur gonds. Semblable à la chaire, le *sedile*, *sedes*, *segius*, *seya*, «*segia*», a gardé le caractère solennel de la *cathedra* et présente le confort d'un fauteuil: on note en particulier le siège de l'archevêque décoré de sculptures d'animaux, d'oursons et d'oiseaux et un autre recouvert de drap de lin (CXXIV 71 et 103); un autre est précédé d'un marche-pied, *scanellum* (CCCLXXXIV 21). On en dénombre cinq au XIV^e siècle et quarante-trois au XV^e; plusieurs sont importées, trois de Romanie, une de Pise. Sur les représentations du plafond du Steri de Palerme, vers 1380, apparaît une lourde chaire à dossier arrondi montée, semble-t-il, sur trois pieds; au banquet du roi Cetas, compartiment IV-B-174, les convives sont perchés sur des tabourets cloués, tandis que le roi seul est assis sur une chaire ronde: un tabouret porte les récipients pour l'eau et le vin. Il est probable que le repas solennel, en Sicile comme ailleurs, se prenait debout, faute de sièges nombreux. Les bancs sont plutôt affaire de taverne. Très modestes, les tabourets de fêrulle, *ferlicius*, «*firiczu*», apparaissent tard et sont peu enregistrés: trente-deux exemplaires à peine, deux à six par maison, trois en moyenne, au XV^e siècle. La pauvreté et la fragilité du matériau expliquent le manque d'intérêt du notaire: il est possible qu'ils soient le fruit d'un artisanat domestique. Il en va de même pour les petits billots, «*chipitelli di sediri*» qu'on ne trouve que chez Busacca Naguay, une maison aisée cependant (CDXC 131).

Le siège collectif est le banc, *bancus de sedendo et comedendo*, *bancus de sala*, «*bankectu di sidiri*», *bancale de sala*, huit au XIV^e siècle, quatre-vingt-sept au XV^e, d'un à quatre par maisons, souvent deux (un quart du total). L'imprécision évoque le banc toscan, *deschettum largum ad comedendum* et «*deschetti piccoli da sedere*»¹⁴⁰. Ils peuvent être longs et une paire de bancs peut encadrer la table (CDLXIV 12). Ils peuvent être aussi garnis de panneaux, *timpagna*, et fonctionner comme coffres. La table peut être accompagnée d'une estrade, *suppidanum*, attestée une fois seulement (XXIV 11), que l'on retrouve au compartiment XI-65-C du plafond du Steri, sans doute le marche-pied sur lesquels sont juchés les convives dans l'Europe de la même époque.

¹⁴⁰ M. S. Mazzi, S. Raveggi, *Gli uomini e le cose nelle campagne fiorentine* cit., p. 215.

Les meubles de la salle sont faits de bois plus léger que ceux de la chambre: vingt-six sièges et tables de cyprès, vingt-cinq de sapin, deux de châtaignier, deux de peuplier, pour vingt-cinq de noyer. Et leurs couleurs contrastent avec le rouge et le jaune des décors textiles et le drap rouge qui recouvre un meuble à argenterie: une armoire verte, un banc bleu céleste et doré.

3. Luxe, distinction et confort

Le luxe et l'élégance du cadre de vie passent d'abord par l'accumulation des matériaux rares et précieux, soie, verre, argenterie, corail, céramique importée. Le plaisir personnel, qu'on ne doit pas sous-estimer, se combine avec l'effet de représentation. Ce dernier se complète par l'affichage orgueilleux des origines, des exploits aussi, en un mot de la noblesse des possesseurs. Comme ailleurs en Europe, rien n'est ici figé: si les ascendances sont volontiers soulignées par l'héraldique, d'autres éléments de la vie matérielle manifestent aussi l'effort d'intégration des familles nouvelles à l'aristocratie et une assez large diffusion des signes nobiliaires, comme une queue de comète, peu dense, mais très vaste. Les signes héraldiques sont massivement signalés sur les bijoux, les boucliers, les selles, l'argenterie, les draps même. Ce sont d'abord ceux des chevaliers urbains, héritiers d'un milieu prestigieux et pépinière de hauts officiers et de barons, Leo Musca en 1302, Martinctus de Ayvar en 1346. Mais ce sont aussi et très précocement ceux d'un patriciat de marchands et d'entrepreneurs qui sont tout près de s'agréger à la chevalerie urbaine, Thomasius de Burgundia de Messine en 1299 et Nicolaus Lancea en 1308, Jacobus Gaudingi en 1327, Paganus de Robbino en 1333, Antonius de Afflicto en 1347, Recuperus Guidonis en 1355, Mayda en 1356. Les armes des grandes maisons, Alagona, Chiaramonte, Doria, Moncada, Ventimiglia, n'apparaissent qu'un peu plus tard, dans leurs inventaires mêmes et dans ceux de leurs fidèles, comme le chevalier Branca Frumentinus en 1332 qui conserve une targe aux armes de l'amiral Raffaele Doria. Plus tard encore, apparaîtront celles d'une noblesse militaire active, d'origine catalane pour partie, passée dans le baronnage, Bellacera, Caltagirono, Peraper-tusa, Ribelles. D'autres familles, elles aussi partiellement d'origine ibérique, sont intégrées au patriciat des marchands et des juristes,

Afflitto, Crapona, Ingombau, Jammanuelli, Speciale, Vento, Les signes héraldiques conservent le souvenir des mariages prestigieux (Afflicto-Cisario et Cisario-Agliata) et de familles éteintes, comme les Brundisio (LIV 24). Posés en émail sur le mobilier liturgique, ils attestent aussi les largesses et la piété des familles de la noblesse urbaine, à Corleone les Bruni, les Curto, les Cusumeri, les Vaccarelli, les Pontecorono (CLIX).

Le luxe de la maison

Le luxe du décor souligne aussi la distinction des mêmes maisons: ce sont d'abord des pièces banales et relativement fréquentes, les tasses d'argent et des objets de curiosité plus rares, tels que quelques cassettes d'ivoires, les noix d'Inde et les œufs d'autruche simples ou montés d'argent. Ces derniers sont assurément affichés et accompagnent aussi les icônes, tandis que les tasses et les patenôtres peuvent être conservées dans des meubles. Aux trois possesseurs d'œufs d'autruche se joint Vita Xifuni, heureux possesseur de deux œufs d'oie montés en bronze, qui copie ainsi sur un mode mineur le luxe décoratif des belles maisons. Quant à la noix d'Inde on la trouve seulement en 1438, montée en argent et posée sur un pied d'argent doré, telle un vase, et chez Gaston Moncada.

Des très nombreux petits objets en matériaux précieux, nous examinerons d'abord ceux qui sont confectionnés en corail: des branches, *branca*, «branki» au pluriel, grossièrement taillées et garnies d'un pied ou d'une virole d'argent présentent la forme de l'arbre et jouent le rôle de languiers pour éprouver les aliments et détecter le poison. Manfredi Alagona était sans doute très soupçonneux, qui n'avait pas moins de huit *arbores* et *arborecti*, un d'or, deux décorés de perles et cinq de corail, dont deux munis de cornes de serpent, des dents de requin fossiles, semblables aux languiers *cum linguis serpentium* signalés à Naples¹⁴¹. Au xv^e siècle, trouve une demi-douzaine de branches de corail, ainsi que trois morceaux, «peczi», chez Nucius Chammellus. Ce n'est pas un objet très coûteux: l'une, garnie d'argent, est évaluée douze taris, deux florins. Taillé et poli, le corail prend la forme d'une serre, *granfia*,

en un unique exemplaire (CCCXLIV 205), mais tout le reste est transformé en grains de patenôtres. Le cristal taillé offre des formes plus variées: un hanap et deux arbres chez Manfredi Alagona, deux jeux d'échecs, un pommeau d'épée et deux récipients à kohl, ainsi que trois pièces, dont l'une ronde, qui ont peut-être un effet décoratif. Un récipient de cristal nommé «bullara», de l'arabe *balwar*, «cristal de roche», est pourvu d'une chaînette d'argent, *bullaram de cristallo cum eius catinella de argento*, et correspond probablement à un flacon à parfum. L'ambre, enfin, hormis les bijoux, ne fournit guère qu'une *scupecta* que nous n'avons pas clairement identifiée, peut-être un goupillon (DIX 211). D'autres petits objets sont en argent: un hochet ou sonaille, *chanchana ad usum puerorum* (DIX 59), qui pèse tout de même huit onces, 211 g.

L'ivoire, enfin, est cité pour les peignes et en quantité infime, trois fois au xiv^e siècle et six fois au xv^e. Réservé aux plus riches, le peigne d'ivoire est remplacé dans les milieux moins aisés par l'os ou le buis, ou le bois peint.

Plus rares et montrant un raffinement inattendu chez un corsaire, un diffuseur de parfum ou un fumigateur, *perfumaturi*, de cuivre argenté et deux *spichali di focu*, pierres spéculaires chez Gaston Moncada. La délicatesse est également marquée par la présence de cages à oiseaux; Orlandus Cannigli, en 1399, avait un couple de tourterelles dans deux cages maghrébines (CLXIX 30) et Gaston Moncada en possède trois, respectivement pour un rouge-gorge, un chardonneret et un perroquet, cette dernière faite *accastellu*. On pourrait évoquer encore le plaisir qu'apporte la familiarité avec les animaux domestiques, chiens de chasse et chats dont seules quelques traces se laissent deviner, oiseaux de jardin et de ménagerie, comme l'autruche du «Steri». Mais il faut attendre 1487 pour trouver des paons dans l'hôtel du juriste palermitain Raynaldus de Subtili¹⁴².

Il manque à Palerme le luxe minutieux et universel de la cour napolitaine illustré par Bevere, les tailleurs d'ivoire, d'argent à manches d'ivoire, à manches de corail ou de cristal et les écuelles de porcelaine de la fin du xiii^e et du début du xiv^e siècle, ou les cuillers à œufs attestées en 1487¹⁴³. Le luxe des matériaux et l'originalité des formes nouvelles distingue encore les chevaliers et les

¹⁴¹ R. Bevere, *Arredi cit.*, p. 640.

¹⁴² Asp, Nd D. De Leo 1400; 26.2.1487.

¹⁴³ R. Bevere, *Arredi cit.*

juifs: ce sont d'abord les plats et les assiettes de "peltro", étain allié d'argent, L'assiette plate est une nouveauté qui se substitue au tailloir de bois ou de pain; à un degré inférieur l'emploi de la céramique dite de *Mursia* en Sicile, c'est-à-dire de Paterna et de Manises, près de Valence, à reflets métalliques, est le substitut d'une vaisselle métallique absente; il souligne aussi les relations économiques et politiques avec Valence. Gaston Moncada possède ainsi dix assiettes plates et un grand plat de *Mursia*. et Busacca Naguay onze plats de *Mursia* et sept de Malaga. L'étain allié d'argent, "peltro", est un luxe plus modeste, "bourgeois" dans une Sicile enrichie par l'exportation céréalière, dès la première moitié du xv^e siècle. Un simple marin comme Martinus de Anselmo possède deux plats, deux écuelles et deux salières d'étain, ainsi que six tailloirs de bois. Il est manifeste que l'étain, comme la vaisselle à reflets métalliques, est devenu un luxe. Ce sont surtout les assortiments de linge de table: très longues nappes et longières, doublets immenses, serviettes de bouche en nombre irrégulier. Cette abondance caractérise en particulier la table juive: on note le riche assortiment d'étains de Charon Taguil, dix-huit écuelles, douze plats, bien ordonnés par six, quatorze *ferrati* pour servir l'eau et le vin, des carafes, et dix-sept nappes, treize longières, mais trois serviettes de bouche seulement.

Culture chevaleresque et distinction

L'affichage des signes héraldiques se fait d'abord sur les objets les plus apparents de la vie militaire, écus, targes, affichés dans la salle; plus discrètement il peut marquer des meubles qui appartiennent aux pièces reculées, qu'on suppose plus privées, sinon intimes, couvertures, "cassoni", draps; il décore enfin l'argenterie et les bijoux, par une double référence explicite au cérémonial de la table et à l'alliance entre les familles. Mais ils ne sont pas toujours destinés à être vus: le drageoir, *confictera*, d'argent de Leonardo de Bartholomeo porte ainsi les armes du protonotaire, émaillées au fond.

Un élément de la distinction — très rare — est dans la possession d'objets destinés au jeu: on compte neuf échiquiers et tables de trictrac, *tabolerium ad opus ludendi, cum scaquis et tabolis*, dans cinq inventaires seulement, trois aristocratique et deux

bourgeois. Plus modestes, les cartes à jouer, *nayppi*, se trouvent en quantité dans les réserves du marchand catalan Guillelmus Ossectu (CCXLI 21 et 22), qui possède aussi une "table ou forme" pour fabriquer les cartes. L'interdiction du jeu est répétée à l'infini par les règlements municipaux; ceux de Girgenti prohibent en 1426 les dés, le trictrac, les cartes et même le jeu des osselets¹⁴⁴. Après les Constitutions royales de 1310 qui interdisaient les dés et le trictrac, les coutumes de Palerme proscrirent les dés¹⁴⁵, puis les autorités municipales, en 1443, en 1444, en 1449, en 1450¹⁴⁶, prohibent les cartes et donnent la liste des jeux qu'elles permettaient, mais cette interdiction est ignorée dans les maisons nobles. Le jeu reste de toute façon universel: longtemps, il a été couvert par une gabelle et un office de la ribauderie, qui prélève une taxe sur les joueurs et vérifie les dés, et s'assure la prédominance, comme le montre un contrat de société de deux Catalans avec le *magister ribaldarie*¹⁴⁷. Une vague de prohibition, stimulée par la prédication franciscaine, déferle en 1421: les chapitres présentés au roi par Castrogiovanni, Piazza, Licata, puis, en 1425, par Calascibetta et Salemi, obtiennent l'interdiction du jeu de dés. Mais le succès n'en aura été que fugitif. Les merciers de Palerme, Charonus Taguil, Busac Medin, Ysac Xonin, mettent en vente de grandes quantités de dés, en particulier napolitains, et la fouille de Brucato a amené à l'identification de plusieurs petits objets liés à l'activité ludique, osselets, toton et jetons d'os¹⁴⁸.

Un élément de la vie chevaleresque, absent de la documentation notariée, est suggéré par une des représentations du plafond du Steri: la tablette 1-155-B montre le pique-nique de Tristan et d'Iseut, une grande nappe frangée et décorée de liteaux, deux cou-teaux, une écuelle unique, une marmite.

Un autre volet d'une culture aristocratique partagée apparaît dans la possession des instruments de musique: luth, harpe, guitares "à la gueule de lion". Le trouvère de Messine maître Michael de Castella, à la fin du xiv^e siècle, messire Gaston Monca-

¹⁴⁴ S. Giambruno, L. Genuardi, *Capitoli inediti delle città demaniali di Sicilia approvati sino al 1481*, I, Palermo, 1918, p. 277.

¹⁴⁵ *Consuetudines Felicis Urbis Panormi*, Naples, 1476, § 72.

¹⁴⁶ Acp, As, 23, fol. 3v; 25.10.1443; 33, fol. 52r; 22.11.1444; 34, fol. 3v; 22.9.1449; 34, fol. 20r; 29.2.1450.

¹⁴⁷ Asp, Misc. archivistica II, Notaio B. Citella 127a; 14.6.1308.

¹⁴⁸ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 535.

da, à Palerme, en 1455, et messire Paulus de Pullastra en 1460, manifestent l'ancienne tradition de la culture gratuite, poétique et musicale, de la noblesse. Ils possèdent en abondance la guiterne, *chitarra*, la harpe, la viole et le luth, *ligutus*, *lihudus*. Le goût de la musique s'étend cependant au-delà: un marchand, un barbier, un épicier, un peintre, Gaspare Pesaro qui a représenté le luth et la harpe dans le *Triomphe de la Mort*, possèdent également un luth, une harpe ou une guiterne et un prêtre une paire d'orgues; quant aux trompettes, elles apparaissent dans des contextes militaires, dans les châteaux et chez un homme de mer (CCCXLVIII 43). Au total, le notaire enregistre six luths, cinq guiternes, une viole. Et les contrats notariés attestent la présence de luthiers à Palerme¹⁴⁹ et la circulation de luths et de guiternes¹⁵⁰. Les représentations du plafond du *Steri*, sans doute conventionnelles, confirment et complètent cette information modeste une viole, une mandore, peut-être un psaltérion, instrument signalé en 1324¹⁵¹, des orgues, un tambour, une trompette. Les chroniqueurs donnent aussi quelques informations convenues sur l'usage des instruments. Dans sa description du couronnement de Frédéric III, Nicolò Speciale cite ainsi les trompettes courbes, *stridor litrum*, et droites, *tubarum clangor*, les nables et les sistres, *nablitorum et sistrorum sonitus*, les lyres, les guiternes et les chifonies ou vieilles, *simphonie*¹⁵².

Les registres notariés offrent de nombreux contrats qui soulignent la coexistence d'une musique populaire, destinée à animer les fêtes, les danses¹⁵³ et d'une musique savante, ecclésiastique. Les bals, *tripudia et solatia*, que signale le chroniqueur dans la Catane du XIV^e siècle sont animés par les trompes, *buciris*, et les fifres, *fistulis*¹⁵⁴. Les comptes de la monarchie attestent des paiements aux joueurs de cornemuse, *carnamusi*, aux chanteurs et aux histrions¹⁵⁵ et un contrat unit trois joueurs de *charamella* pour cinq ans¹⁵⁶: les musiciens gagnent leur vie en animant les fiançailles et

les noces. On note en particulier dans les comptes royaux deux *carnamusii*, l'un des Marches, Christofarus de la Marca, et un allemand, Albertus de Alemania, immigration conforme au grand mouvement des musiciens vers le Sud¹⁵⁷. Les danses, *choree*, rassemblent les deux sexes, elles sont donc placées sous surveillance en un lieu coutumier¹⁵⁸; elles peuvent aussi se faire à la lumière des cierges et sont alors l'objet de l'attention de l'Église qui fait interdire les danses nocturnes à Messine en 1272¹⁵⁹, à Noto en 1341¹⁶⁰. Du côté du clergé, les orgues apparaissent en 1332 à la cathédrale de Palerme, prises en charge par la municipalité; elles se multiplient vers 1425: Thomasius de Gilberto offre une paire d'orgues de buis à la Chapelle palatine¹⁶¹, puis en 1426, maître Franciscus de Serra, expert, construit pour un carmélite une "paire de petites orgues" longues d'un palme et demi au premier *canolo*, comprenant trois *canolos* au début et quatre à la fin, à dix-huit *voces*¹⁶². En 1427, un facteur d'orgues palermitain, maître Nicolaus de Ysquisano, vend à un franciscain deux "paires d'orgues"¹⁶³. En 1440, un contrat précise que les orgues destinées à la cathédrale de Monreale seront construites en étain ou en plomb, mesureront douze palmes, trois mètres, au premier «cannolu», outre le «piduczu di sucta», «tucti dubli di tinuri», et auront «una testatura di tasti xxv»¹⁶⁴.

Une autre musique est largement évoquée par la réglementation somptuaire et par la législation moralisante: les chapitres de Licata interdisent par exemple en 1421 le "ripitu" des pleureuses aux obsèques, accompagné du son des cymbales et des tambours¹⁶⁵. Les cymbales constituent aussi, avec les trompettes et les trompes, *tube*, la fanfare à cheval, *naccaratus*, des municipalités, appelée à fêter les événements heureux de la cité, les joyeuses entrées du monarque en particulier¹⁶⁶.

¹⁴⁹ Asp, Misc. archivistica II, Notaio B. Citella 127b, fol. 131v; 24.9.1308.

¹⁵⁰ Vente d'une guiterne de buis, *chitarram de buxo*; Asp, Nd B. Bononia 118; 1.10.1343.

¹⁵¹ D. Santoro (ed.), *Acta Curie Felicis Urbis Panormi*, 10, *Registri di Lettere (1391-1393) e Ingiunzioni (1324)*, Palermo, 2002, n° 128, pp. 98-99; 23.8.1324.

¹⁵² Nicolò Speciale, *Historia sicula*, III, § I, p. 354.

¹⁵³ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *Il liuto e la spada. Un 'trovatore' siciliano del Trecento*, «Rivista italiana di musicologia», t. IX (1974), p. 37-47.

¹⁵⁴ A. Giuffrida (ed.), *Michele da Piazza, Cronaca* cit., § 39, p. 103, et II, § 66, p. 407.

¹⁵⁵ Asp, Canc. 5, fol. 212v: 13.10.1374; 13, fol. 19r; 10.4.1374; 17, fol. 128r; 4.5.1400.

¹⁵⁶ Asp, Nd G. Traversa 781; 17.9.1439.

¹⁵⁷ Asp, Canc. 4, fol. 39r; 1360.

¹⁵⁸ Asp, Prot. 27, fol. 64v; 16.11.1425.

¹⁵⁹ C. Giardina, *Capitoli e privilegi di Messina*, Palermo, 1937 (R. Diputazione di Storia patria per la Sicilia), pp. 46-50; 16.6.1272.

¹⁶⁰ V. La Mantia, *Antiche consuetudini* cit., p. 113, § 33.

¹⁶¹ Asp, Sp 39, fol. 123v; 7.2.1435.

¹⁶² Asp, Nd B. Bonanno 420; 29.7.1426.

¹⁶³ Asp, Nd G. Traversa 772; 19.8.1427.

¹⁶⁴ Asp, Nd G. Traversa 781; 2.12.1440.

¹⁶⁵ Asp, Prot. 23, fol. 216r; juin 1421.

¹⁶⁶ Acp, As 8, fol. 18v; 12.8.1329.

Le goût du savoir

Un indice de la distinction domestique est dans la possession de livres, des meubles pour les conserver, et de l'équipement nécessaire pour écrire et calculer: la pièce qui porte le nom de *studium*, n'a pas que la fonction de recevoir les livres et l'écritoire et on sait qu'elle joue aussi le rôle de réserve fourre-tout, mais sa présence est un signe sûr de richesse et de savoir.

Les meubles destinés à l'étude sont rares: une roue de livres, c'est-à-dire un lutrin à pivot, *rota de studio*, en bois de sapin au ^{xiv}^e siècle, chez l'archevêque de Palerme, deux chez Thomasius de Crispo, une *rota librorum* chez le juriste Antonius de Florencia, une autre et un *sturnellum*, un lectrin, chez le grand juge Franciscus de Aricio. Ce sont des meubles immenses, tout un bureau: en 1448, un menuisier construit un *studium* pour le juriste messire Nicolas Li Serri, composé de trois roues de livres et de bancs¹⁶⁷. Plus modestes, deux tables à livres, «*tabula di tiniri libri*», deux bancs-coffres qui servent d'écritoire, deux «*scripturi*», et sept «*deschi*», *discum*, qui servent de secrétaire, certains garnis d'une armoire fermée à clé. Hormis les maisons de deux marchands, Pere Gili et Antonius de Crapona, et d'un barbier, maître Antonius de Leone, tous ces meubles appartiennent à des contextes aristocratiques. L'écritoire portatif, *calamare, pugilium fulcitum cum ingaloro*, «*tintéri*», signale les maisons nobles et riches: on en compte trois au ^{xiv}^e siècle et trente-cinq au ^{xv}^e, répartis entre dix-sept inventaires, des nobles, des marchands, un épicier, quatre juifs, un intellectuel, Marrasio; les matériaux sont variés: verre, bois, argent, «*peltro*», ivoire, carton et cuir. C'est à la fois un récipient pour l'encre, qui possède un couvercle, et un petit meuble: l'écritoire de Manfredi Aragona renferme un plumier et des plumes et celui du marchand catalan Joan Gilot trois tiroirs, des ciseaux et un *clauditor* d'ivoire pour sceller les lettres; Gaston Moncada possède aussi des ciseaux d'écritoire, «*forfichi di calamari*». Les instruments de l'écriture sont rares, quelques stylets seulement et des plumes, mais les merciers de Palerme mettent en vente de grandes quantités d'écritoires de bois, «*calamari*» et *bugilares*, d'encriers, «*ingalori*», de plumes *ad opus scribendi*, de canifs pour les tailler, «*timpiraturi di timpirari*

¹⁶⁷ Asp, Nd A. Aprea 803; 28.2.1448.

pinni», de plumiers, «*pinnaroli*», On signalera enfin des tablettes de cire pour écrire et pour dessiner, *tabolecte pro scribendo*, «*librec-tu di chira*», accompagnées d'un stylet, *graffium*. Elles servent au secrétaire Laurentius Perull, au marchand génois Andrianus Grif-fuetti, aux orfèvres et aux peintres, au noble messire Gaston Moncada et dessinent ainsi la géographie des gens de savoir et d'auto-rité qui prennent des notes, élaborent des schémas.

La matrice de sceau conclut le cycle: faite de métal précieux et aux armes de son possesseur ou d'une institution comme le consulat des Catalans à Termini (ccii 46), elle est à la fois l'indispensable marque d'autorité, une réserve d'argent ou d'or. Six sont enregistrées au ^{xiv}^e siècle, dont un d'or et quatre d'argent, et vingt-sept au ^{xv}^e, quand les rapports entre les métaux se renversent, seize d'or pour sept d'argent, signe de l'enrichissement des classes fortunées. Cinq sont décrites comme armoriées, mais il est probable qu'elles le soient toutes. Les possesseurs, en effet, sont en majorité des nobles, neuf, des institutions religieuses, trois, trois marchands aussi et six juifs, dont les sceaux portent le nom ou la devise en caractères hébraïques (CDXXIV 101), ce qui les rapproche encore du patriciat.

La mesure du temps

Les premières horloges sont tardives, 1374 à Palerme¹⁶⁸, 1421 à Randazzo¹⁶⁹, 1458 à Gozzo, où un horloger s'engage auprès de la cathédrale Saint-Paul de Malte d'en construire une¹⁷⁰. Le temps est affaire de lumière et de tradition religieuse: heures canoniales pour les rythmes urbains, temps limité par l'aube et le crépuscule pour le labeur agricole¹⁷¹. Les règlements municipaux ont imposé un horaire de travail «*di suli in suli*», du lever du soleil à son coucher. Les portes de la ville ferment du crépuscule au petit jour, à l'*alba clara*, comme le prévoit la réglementation de Niccolò Speciale¹⁷² qui excepte les pêcheurs, qui passent par le «*portellu*», la poterne du port. Les «*massari*», les bucherons et les vendangeurs, autori-

¹⁶⁸ Asp, Canc. 5, fol. 86r.

¹⁶⁹ Asp, Prot. 23, fol. 223r; juin 1421.

¹⁷⁰ Asn, Notaire F. Musco 5722; 21.8.1458.

¹⁷¹ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *Lumière et éclairage dans la Sicile médiévale*, «*Sicilia archeologica*», xvi, 51 (1983), pp. 53-60, pp. 53-55.

¹⁷² Asp, Cr 14, fol. 574r; 25.11.1426.

sés par les Coutumes à se lever à minuit à l'époque des travaux urgents, profitent d'une ouverture nocturne réglée et ils sortent armés, au clair de lune. L'heure géométrique apparaît dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle et s'impose dans la vie quotidienne parlementaire dans la première moitié du ^{xv}^e, y compris dans le travail des champs, mais c'est une géométrie variable, l'heure étant la douzième partie d'une journée ou d'une nuit dont la durée change avec les saisons et les mois.

Dans les maisons privées, les horloges sont extrêmement rares, de même que les sabliers: quatre horloges, un petit *relogium* chez Baldassar de Afflicto (CCCLIX 12), un «riloïu» à contrepoids et un «riloïectu» sans contrepoids chez le médecin Jacobus Ispalensis (CDLXXVI 86, 164), un «roiïu» brisé chez Gaston Moncada (CDLXXXVIII 421), et deux sabliers, *carraba hore*, «carrabella di churi di vitru», seulement (CDIII 29 et CDXC 112), d'autres sabliers faisant partie de la fourniture des châteaux, comme la cloche des heures, qu'on ne rencontre que chez Gaston Moncada et Johannes de Abbatellis. Bientôt apparaîtra le réveil, «risviglaturi», attesté chez messire Aloysius de Homodeis en 1492¹⁷³. La mesure du temps reposait donc sur l'écoute des cloches de la cathédrale et des grandes institutions religieuses. Un savoir astronomique plus approfondi perce chez l'archevêque de Palerme, en 1377, qui possède un astrolabe accompagné d'un calendrier, c'est-à-dire de tables astronomiques. Il apparaît aussi chez le chirurgien et phlébotomiste Michael de Tubia, qui détient un cadran qui porte le nom étrange de *santonionum* et qui est garni de ses cordes de cuivre, et chez Jacobus Ispalensis, qui est disposé d'une sphère armillaire, d'un quadrant de Profatius et d'un ensemble de talismans astrologiques, «quatu imprenti di sella di astrologia» (CDLXXVI 109).

Les matériaux de la distinction:

La soie

Précoce, la soie n'est pas réservée en Sicile à Dieu et n'est pas non plus le monopole du prince, ni de l'aristocratie. Par comparaison, un inventaire contemporain de château provençal, celui des

¹⁷³ Asp, Nd G. Vulpi 1144, feuillet volant; 13.9.1492.

Baux, en 1426, permet de voir que la chapelle est intégralement décorée de soie, meubles textiles, vêtements et ornements, tandis que l'usage de la soie est ici limitée, dans le vêtement aristocratique, aux coiffes, à la moitié environ des robes de dessus féminines et au velours des pourpoints masculins; dans l'ameublement, quelques oreillers et coussins, la moitié des courtines, appelées «chambres», sont de taffetas et de cendal, et quelques carreaux de cendal et de drap d'or¹⁷⁴. Par comparaison encore, l'inventaire de Jean de Dunois, d'une maison princière, en 1468, montre qu'en totalité les vêtements de ce prince et de son épouse sont taillés dans des soieries coûteuses, velours, satin, damas, drap d'or¹⁷⁵. Rappelons qu'en France, où la production de la soie devient au ^{xv}^e siècle un enjeu économique d'État, la soie est réservée aux nobles, mais que le velours reste interdit encore en 1485 aux simples chevaliers, qui n'ont droit qu'au damas et au satin¹⁷⁶. À Gênes et à un niveau à peine plus modeste, et plus tôt dans le siècle, l'inventaire de Spinetta de Campofregoso, en 1425, montre que les ceintures, les bérêts, les journades, *zornea*, sont exclusivement en soie, tandis que les vêtements amples, huit sur dix des housses, *nucha*, sont en soie, satin, velours, camocat. La chlamyde, au contraire, est toujours de drap¹⁷⁷.

En Sicile aussi, l'abondance des soieries reste une marque de dignité et, comme en Europe du nord, les lois somptuaires s'efforcent d'en limiter l'usage. Dans sa campagne de moralisation, Frédéric III interdit même aux dames, quelque soit leur statut juridique, le port d'une cape *pro equitando* de samit, de drap d'or ou de soie¹⁷⁸.

Dans le décor de la maison, la soie présente en effet plusieurs niveaux et plusieurs moments: à la fin du ^{xiii}^e et au début du ^{xiv}^e siècle, les serviettes, les draps, les courtines et les coussins de

¹⁷⁴ A. de Barthélemy, *Inventaire du château des Baux en 1426*, «Revue des Sociétés savantes», 6^e sér., VI (1877), pp. 125-158.

¹⁷⁵ L. Jarry, *Testaments, inventaires et comptes des obsèques de Jean, bâtard d'Orléans*, «Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais», XXXIII (1892), pp. 65-189.

¹⁷⁶ L. H. N. Chérin, *Abrégé chronologique des Édits, Déclarations, Règlements et Lettres Patentes des Rois de France de la troisième Race, concernant le fait de Noblesse*, Paris, 1788, p. 56.

¹⁷⁷ A. Neri, *Inventario di Spinetta di Campofregoso, 1425*, «Giornale ligustico», XI (1884), pp. 350-359, 463-466.

¹⁷⁸ F. M. Testa, *Capitula Regni* cit., p. 103, § XCIII.

soie, et les courtepointes ornées de cendal, les ceintures de soie et les vêtements de dessous de samit sont un luxe relativement démocratique. En témoignent les inventaires du marchand Johannes Lancea en 1308, tunique de samit, courtepointe de cendal, de Franciscus de Finuchio en 1348, ciel-de-lit et draps de soie, treize touailles, une tunique et un mantel, de Violanti de La Fontana en 1350, tunique et chiprois de velours, liteaux pour décorer le matelas, du “massaro” Petrus Pustulena en 1354, draps de soie, et les dots de Gentilis, fille de Dinus Baldi, épouse d’un tanneur en 1308, draps et touailles ornés, coussins et voiles de soie, de Gracia, fille de Johannes de Giracio également en 1308, draps, couverture de *perchia* et courtine décorés, courtepointe et oreillers de soie, jupe et voiles de soie. En 1333, la dot d’Allegrancia, fille de Vichiguerra de Vintura, comprend, outre les vêtements et les touailles, deux coussins de samit, trois paires de draps de soie et d’autres décorés, une courtine à liteaux. Plus modeste, celle d’Altadonna, fille de Venuta de Agrigento, ne comporte que des draps, une courtine et un ciel de lit à liteaux de soie. Ces inventaires et ces dots, dans des milieux non aristocratiques, largement issus de l’immigration, comme l’indiquent les surnoms d’Agrigento ou Giracio, ne diffèrent guère que par la quantité des pièces de soieries des inventaires de milieux plus huppés. Ainsi chez Antonius de Afflicto en 1347. Un simple cordonnier, maître Bartholomeus de Arecio, en 1348, possède une paire de draps et une courtepointe de soie, une courtine décorée et trois pièces de vêtement de soie ou de cendal.

Dans une seconde période, l’apparition de dots et d’inventaires proprement aristocratiques révèle l’extraordinaire abondance de la soie. Chez Manfredi Alagona, l’inventaire des saisies décrit plus de cent dix pièces de soieries, meubles et vêtements confondus, dont l’équipement complet d’une chapelle, des coussins et cinq tissus destinés à être accrochés aux murs, mais aussi des matelas de cendal qui font penser que la soie n’était pas que décor visuel, mais aussi un élément de confort estival. Les inventaires de l’aristocratie moyenne et ses dots, telle celle de Franchisca, épouse de Gaspar Ventimiglia, en 1445, ne retrouveront plus ces niveaux exceptionnels: outre les vêtements, on ne compte guère qu’une courtine et une paire de coussins et une couverture de portemanteau chez Leonardo de Bartholomeo, que deux paires de coussins et deux draps muraux chez Johannes de Carastono, et seulement une petite courtepointe de soie et une courtine de cendal chez Thomasius

Crispus; seul Gaston Moncada, cadet de grande maison, déploie un luxe quelque peu plus remarquable, trois coussins, deux courtines, un drap mural, une courtepointe, un poitrail et des rênes de cheval, des chemises aussi de soie.

Entre 1410 et 1460, enfin, dots et inventaires montrent un recul de la soierie sur les éléments décoratifs: coussins, liteaux sur les courtines et les couvertures de portemanteau, touailles. La touaille de l’icône constitue cependant l’exception, l’incompressible hommage à la religion. Il demeure cependant une tradition du drap de soie, qui n’est pas exclusivement aristocratique. Dans la dot de Janna, fille du Puchius di Lu Murabitu, d’un milieu de bouchers et d’éleveurs, en 1416, une paire de draps de soie, qui vaut dix florins, voisine avec une paire de coussins de soie rouge et une courtine de dix-huit liteaux, estimée vingt-cinq florins; celle de Thumia, fille de Raynerius di Lu Chachalu, en 1417, comprend aussi deux draps de soie, de même valeur; sa courtine ne comprend que six liteaux, mais vaut cependant trente florins. La même année, la dot de Janna, fille de maître Nicolaus de Tripi, inclut une courtine de soie de trente-cinq florins.

Le verre

Un autre indice de la qualité de la maison est dans la possession du verre; on le rencontre également chez les juifs et dans les demeures aristocratiques. Gaston Moncada en possède plus de quatre-vingt-dix pièces, coupes, tasses, verres, carafes, fiasques, pichets, ainsi qu’un drageoir, des albarelli et des pièces d’alambic. Cet ensemble met aussi en lumière l’activité et les dimensions du marché international des produits de luxe: “gotti” et pichets de provenance catalane, plat, «maraxu», fiasques et bassin de Damas, verre coloré en bleu céleste et en blanc, coupes, boccas et “gotto” en verre cristallin, “gotti” à bossages, «pierreux», qu’on trouve déjà dans les fouilles du ^{xiii} siècle, à Calathamet, et qui évoque les productions égyptiennes.

Le décor de la maison

Le ^{xiv} siècle et la première moitié du ^{xv} sont très pauvres encore de témoignages sur le décor des murs: une toile peinte à côté de la “sacra conversazione” que possède le maçon Petrus de Calan-

dra (CDLXXIV 32 et 33), un tableau achevé chez le peintre Gaspare de Pesaro (DXVII 205), quelques pots de fleurs, *grasta*, *churara*; les tableaux se multiplieront seulement vers 1480. Ce sont donc les tapisseries murales et les toiles peintes qui assument la totalité de la fonction décorative.

La piété

Les objets de la piété quotidienne participent largement au décor. Ils définissent aussi une identité religieuse qui apparaît vigoureuse, tant chez les chrétiens que chez les juifs. La piété des premiers s'exprime d'abord par la présence de l'image pieuse, l'icône, *cona*, de maison: chaque fois qu'elle est localisée, c'est dans la chambre. Elle est encore rarement décrite, mais son tabernacle et les éléments de sa décoration, composée d'un riche voile, *paliu de ycona*, d'un frontal, *fruntalis*, *fruntaglum*, sont fréquemment détaillés. On compte dix-huit images au XIV^e siècle et quatre-vingt-une au XV^e, cinq autres qu'on devine à travers la description des pièces annexes, et évidemment, soixante-dix-neuf dans les églises¹⁷⁹. Au XIV^e siècle, on note deux icônes grecques de Roumanie, deux autres travaillées en marqueterie, *musia*, trois figures identifiées, un Jésus-Christ, une Circoncision, un saint Georges; au XV^e siècle, une grecque, trois dorées, une petite icône d'ivoire. Au XV^e siècle, sept icônes sont décrites, une Annonciation, une Vierge, des anges, une comprenant la Vierge, saint Jean et saint Barthélemy, une autre associant la Vierge et des saints, une autre encore rassemblant la Vierge, sainte Catherine, sainte Marguerite, saint Pierre Martyr et saint Dominique, une dernière portant simplement le Nom de Jésus. On note un triptyque en 1453 (CDLXVIII 43). S'ajoute à ces icônes une statuette, *ymago* d'albâtre, représentant la Vierge. Et de nombreuses commandes de dévotion privées permettent de compléter cet ensemble, comme le tableau représentant la Vierge, Catherine, Marguerite, Michel, Antoine et l'Annonciation peint par Johannes de Pullastra pour le notaire Pinus de Ferro, la fresque que le même peintre réalise sur le mur de la maison d'Antonius de Bonsignoro et qui figure la Vierge, Jacques et Érasme¹⁸⁰. L'image

¹⁷⁹ G. Bresc-Bautier, *Artistes, patriciens et confréries* cit., pp. 31-37, tableau IV, description des icônes.

¹⁸⁰ Ibid., n° XXIX, p. 225.

pieuse est accompagnée d'un *armarium* ou *tabernaculum*, signalé à six reprises dans la description même de l'icône, et quatre fois séparément. Elle est éclairée par un lustre suspendu, le *lamperium*.

Le *paliu* n'apparaît qu'au XV^e siècle, mais en nombre: soixante-cinq, dont trente-deux de soie ou de cendal et dix-neuf de velours, trois de toile, blanche ou peinte. Les couleurs sont originales et rompent avec la gamme dominante dans la chambre: neuf bleu céleste, sept rouges et un vert et rouge, six verts, deux vert et noir, trois noirs aussi. On peut lui associer un *pannum pro paramento cone* de damas doré et un coupon de trois mètres de drap d'or de Lucques doublé de toile de Bourgogne *ad opus ponendi retro yconam in parite* (CDXCI 14), qui donnent sa signification au *paliu*: distinct du frontal qui lui est associé dans les inventaires, il est destiné à servir de cadre au tabernacle, à l'isoler du mur et à l'envelopper d'une atmosphère de splendeur. Le frontal apparaît lui aussi au XV^e siècle, en trente-cinq exemplaires: il se compose d'un fond de soie, de cendal, de velours, de damas ou d'or filé, rouge, noir, broché d'or et d'une garniture de perles, de broches, d'émaux, de franges et de houppes extrêmement riche. Un frontal peut comporter cinquante boutons de perles et seize émaux, quarante-huit boutons, trois *agnus Dei* et une broche, quarante-huit boutons et quatre roses de perles, cinquante-six boutons, cinq *agnus Dei* et quatre émaux, quinze rangs de perles et sept émaux. C'est donc une pièce assez vaste. La *tobalia de cona*, dite aussi *supracona* (CCCLVIII 31), apparaît encore au XV^e siècle, en soixante-deux exemplaires. C'est sans doute le voile qui couvre l'image. Elle est faite de matériaux plus modestes, dix-neuf de soie, de soie et d'or, et de cendal, onze de coton. Sept *tobalie* sont blanches, une rouge, une rouge et blanc, une bleu céleste et or. Elles peuvent être ornées de linceaux blancs, d'or, rouge et noir. C'est encore une pièce longue, qui peut mesurer deux cannes et un palme, 4,25 m.

La piété s'exprime aussi sur des éléments modestes de la vie domestique: une carafe, une cassette et une serviette à l'image de la Vierge, une *stagnata* décorée d'un saint Michel. Vers 1450, l'essor de la dévotion au nom de Jésus et la prédication des Observants expliquent la présence d'une *tafaria* dorée, *cum nomine Jhesu in medio* (CDXXXV 13). Gaston Moncada, en 1455, réunit les éléments d'une chapelle portative, deux icônes, un vêtement de prêtre, une clochette et un parchemin portant le monogramme

IHS, ainsi qu'une Sainte Face ou Véronique, en compagnie d'un «Volto santo» de cuir, tout un ensemble de talismans.

Chez les juifs, les signes de la vie religieuse sont différents. Ce sont des équipements spéciaux pour éviter toute impureté dans la fabrication du fromage et la vinification, matériel de cuisine doublé pour éviter le mélange des substances hétérogènes, deux mortiers, deux poêles, service de table particulier pour la Pâque qui est complètement décrit dans les inventaires de Xibiten Balbu, en 1478, et de Jacob Cuynu en 1484¹⁸¹. Les mortiers sont nombreux, mais pas dans tous les inventaires. Busacca Medin, en 1442, et Muxa Biskiki, en 1455, n'en possèdent qu'un. On note aussi une salière, peut-être destinée à l'opération de *melihah*, de «cuisson» préalable des viandes, chez maître Vita Xifuni, enregistrée à la suite d'un encensoir (DII 57). Le luminaire est abondant, de manière remarquable: l'épicier Charonus Taguil ne possède pas moins de vingt-trois pièces, cinq torchères de bronze, quatre lustres de cuivre, *lamperi* et *lumineri*, un chandelier, sept lampiers et cinq autres aux noms arabes de «mechimaa» et de «monara», ainsi qu'un œuf de cuivre destiné à servir de contrepoids à une lampe suspendue. Chaque maison compte généralement au moins un candélabre; en 1464, on identifie en particulier une lampe de *hannukah*, à huit godets chez Sabet Levi¹⁸². On compte quatre luminaires chez Muxa Biskiki en 1455, quatre autres, dont une lampe damasquinée, chez Minto Romanus en 1443, sept chez le médecin maître Vita Xifuni en 1458. Cette présence de la lumière répond sans doute à l'exigence d'une illumination festive. On leur associera les encensoirs, signalés dans une maison sur trois, et liés aux bénédictions: ils sont en bronze damasquiné, en cuivre ou en laiton, trois chez Charonus Taguil.

Les tasses d'argent sont fréquentes, et lourdes, rappelant que la bénédiction du vin, le *qiddûsh*, est au cœur de la religion domestique. D'autres éléments indispensables se laissent deviner: des boîtes à épices pourraient être destinées à la *havdâlâh*, la distribution rituelle des douceurs, les «surplis hébraïques» (CCCXIV 106) sont probablement des *sargenes*, portés le Jour du Repentir, un vêtement frangé dans la dot d'Agnesa Sacerdoti (CDXXXIX 27), un «drap de tente», *paliu de tenta*, de velours blanc, vert et rouge,

¹⁸¹ H. Bresc, *Arabes de langue, juifs de religion* cit., pp. 177-178.

¹⁸² Asp, Nd G. Randisi 1154, fol. 531v-533v.

bordé de franges et accompagné d'une couronne d'or, chez Muxa Biskiki (CDLXXX 79), c'est-à-dire un dais de mariage, *huppah*, et la *scupecta* de Busacca Naguay (CDXC 114), la balayette de chasse rituelle aux miettes de levain, *bediqat hamez*. Le vêtement de circoncision, une gonnelle de velours vert *per taxariari*, n'apparaît qu'en 1484, dans l'inventaire de Jacob Cuynu à côté de treize chandeliers et d'une pleine corbeille d'écuelles de Mursie, de tailleurs de bois et d'autre vaisselle destinée à la Pâque. La beauté du service de table et sa place dans le rituel domestique se manifestent dans l'abondance des récipients à verser et dans l'inventaire des nappes, jusqu'à six et sept, et des autres décors. Le service de table, par sa qualité, souligne la place de la cérémonie domestique, repas de sabbat et de fêtes. Plusieurs juifs, dont les métiers n'impliquent pas une grande richesse, disposent de services remarquables par la beauté, sinon par la richesse.

Les soins du corps

Les contrats de location mentionnent l'usage de la «pila», évier de pierre situé dans les parties communes de la cour, et de l'égout, *billacha*, de l'arabe *ballâ'a*, «cloaque» qui sert de puits perdu, aménagé avec soin. La municipalité palermitaine interdit ainsi les fosses et impose le creusement de ces puits perdus¹⁸³. L'inconfort entraîne la diffusion du pot de chambre, «cantaroctu», retrouvé par dizaines d'exemplaires dans les fouilles de l'hôtel royal du Steri de Palerme. L'archéologie a cependant précisé que le pot de chambre est présent aussi, dès le XIV^e siècle, dans les bourgs: le site de Brucato a mis en évidence deux exemplaires de petit format, en céramique¹⁸⁴; les ouvertures ne mesurent que 11 et 22 cm respectivement. On repère cinq pots de chambre de terre cuite, *cantaroctus*, des chaises percées, sièges de *axu*, *sella de asu*, repérables dans les chambres (CCCLXIX 26) à côté de plusieurs latrines. Les latrines, *asium*, «asu», sont d'abord installées dans une maisonnette éloignée, près de la vigne, comme en 1426 la *cammara asii* du monastère de Santa Maria della Grotta¹⁸⁵, ou dans un jardin, près d'un

¹⁸³ Acp, As 22, fol. 27v; 3.8.1407; et 35, fol. 5v; 12.5.1447.

¹⁸⁴ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 361

¹⁸⁵ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *L'eau dans l'habitat médiéval sicilien* cit., pp. 296.

figuier¹⁸⁶. Cet arbre a la fonction d'absorber l'eau salie, comme en Toscane où le puits est aussi dans la cour fermée de murs¹⁸⁷. Dans les grandes maisons, la garde-robe est à la fois latrine privée et réserve d'armes et de biens précieux: au *Steri* royal de Palerme, en 1427, c'est ainsi un dépôt confus (tables, bancs, perches à vêtements, trépieds) et le lieu de la chaise percée royale, «*sigia di fari axu*» (CCLXXVI 21). Quatre inventaires encore enregistrent un urinal, *orinale*, *rinale*, *urinale de vitro*. Sa présence, en dehors des inventaires de médecin, est peut-être liée à l'ultime maladie du *de cujus*: l'urinal de verre, avec son étui ou son enveloppe de tissu, sert à l'observation visuelle et olfactive de l'urine des malades¹⁸⁸.

Le problème se pose de l'évacuation des eaux sales, du sang des bêtes et de celui des personnes qui ont subi la saignée. Les «cortili» peuvent être munis d'un puits perdu, mais la rue reste la voie d'évacuation la moins coûteuse. La coutume de Palerme interdit de jeter l'eau sale, «*aqua lorda*», les ordures, «*mondiza*», et les excréments, «*multizu*», dans la rue, mais elle tolère le jet par les fenêtres, de nuit, après trois avertissements à haute voix¹⁸⁹. L'absence de cours d'eau capable d'évacuer les déchets organiques et la proximité des puits perdus et de la nappe phréatique expliquent sans doute les premières diffusions du typhus.

L'approvisionnement en eau pose, dans ces conditions, des problèmes délicats: la distribution de l'eau fraîche par le «*saccaro*» couvre sans doute les besoins en eau de boisson, à Palerme, à Agrigente¹⁹⁰; pour le bain et la lessive, il faut faire appel aux puits, aux bassins d'arrosage des jardins (*fiskie*) et à l'eau des torrents qui traversent Palerme: messire Johannes Filingeri, qui loue son jardin d'Aynirumi, se réserve l'usage de l'eau de la source, *lavandi pro usu suo et domus ejus et filiorum*¹⁹¹. L'acheminement de l'eau des sources par les canalisations souterraines est sans doute déjà techniquement au point: les tuyaux de terre cuite, *catusi*, sont attestés par l'archéologie, au château de Calathamet, pour le xiii^e

¹⁸⁶ Asp, Nd B. Bonanno 420, fol. 31r; 14.10.1409.

¹⁸⁷ A. Schiaparelli, *La casa fiorentina* cit., pp. 2-3.

¹⁸⁸ M. Barcelo Crespi, *Elements materials* cit., pp. 47-48.

¹⁸⁹ M. De Vio, *Felicis et fidelissimæ urbis Panormitanæ... Privilegia* cit., p. 110; 3.11.1330.

¹⁹⁰ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *L'eau dans l'habitat médiéval sicilien* cit., pp. 293-294.

¹⁹¹ Asp, Nd N. Aprea 833; 21.1.1455.

siècle, ils sont décrits dans les comptes de réparation des fontaines palermitaines, le Garraffo et l'«*abiviratura*»¹⁹², et on les trouve, à l'occasion, dans le sous-sol de Palerme; la documentation manque cependant pour décrire leur usage et on en vient à l'hypothèse d'une diffusion limitée à l'approvisionnement des hôtels aristocratiques. Des tuyaux de fer sont également attestés dans les mêmes fontaines, sans doute pour l'issue de la canalisation¹⁹³.

Les valeurs du bain, liées à celles du plaisir, n'ont pas laissé beaucoup de traces. Peu d'instruments: un chaudron et quatre seaux *pro balneo*, *sitla tou loutrou* à Messine en 1202 et en 1208, au xiii^e siècle, une cuve à bain, *tina ad opus balneandi*, et un tonneau, de rares vêtements de bain, un drap de bain (CDXXXIX 25), une serviette de soie, un peignoir, *manile pro balneo*. Mais le bain est resté longtemps en Sicile une fonction collective: les bains de Palerme sont fréquentés, au Cassaro, *Ruga de Balneo*, pendant tout le xiv^e siècle au moins, en particulier par leurs voisins juifs, mais celui du palais Sclafani est «dévasté» en 1407, transformé en «trappeto» sucrier par son locataire, Matheus de Carastono et la cité s'en plaint¹⁹⁴, et celui de la Guida, au pied du Cassaro, semble en 1430 en voie d'abandon. Son gestionnaire renonce car il ne rapporte plus assez¹⁹⁵. Un autre est signalé en 1420 à Trapani, celui des héritiers de Franciscus de Florio en 1420¹⁹⁶. On rencontre aussi la trace de bains publics à Messine en 1322, dans la rue des Florentins, à Corleone, où une Porte du bain, *Porta balney*, donne sur le Rabato¹⁹⁷, et à Girgenti, où le Rabbato s'installe hors de la Porte du bain¹⁹⁸, tandis que les thermes rustiques qui constellent la campagne ont une fonction plus médicale, comme aux Bagni Segestani.

L'abondance des serviettes a laissé supposer qu'une partie d'entre elles étaient utilisées pour essuyer la sueur et d'autres pour un nettoyage par friction, attesté dans les époques plus récentes¹⁹⁹.

¹⁹² Acp, As 33, iv, fol. 49r; 29.11.1440.

¹⁹³ Acp, As 7, fol. 57r; 23.6.1328.

¹⁹⁴ Acp, As 22, fol. 26v.

¹⁹⁵ Asp, Nd A. Candela 576; 8.5.1430.

¹⁹⁶ Ast, Not. Scanatello antica numerazione 178; 5.8.1420.

¹⁹⁷ Asp, Tabulario di Santa Maria del Bosco 12; 1290; et 35; 1302.

¹⁹⁸ Asp, Tabulario di San Martino delle Scale 4; 1273.

¹⁹⁹ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *L'eau dans l'habitat médiéval sicilien* cit., p. 299.

Dans la maison palermitaine, le confort et le souci de propreté se perçoivent également à la présence d'un évier, «pila de lavari» (DXVII 202), qui fait normalement partie des parties stables, non répertoriées, de l'immeuble, à l'abondance des serviettes et des aquamaniles, six entre 1452 et 1459, trois bassins d'argent, une quartara et une *quartarella de ere pro dando aquam manibus* chez Craona, un bassin de métal cuivreux au château de Cefalà. La «pila» peut servir à la toilette et même à un bain sommaire, comme l'atteste un procès tardif contre une convertie d'origine juive, à Mazara. Elle se baigne chaque semaine dans la «pila intra la cuchina, tutta lavata e bagnata fina a la testa»²⁰⁰. Mais c'est ce soin même qui attire l'attention de ses voisins. On glane çà et là un réchauffoir de fer, *candilerium lavando capud* (CCLIII 68), un autre *servitorium pro lavando capud* (CCXIII 30), également de fer, cinq bassins de cuivre pour la barbe, une «pierre de savon», quarante-quatre pièces de savon chez Busac Medin, sans doute une réserve commerciale (CCCLXXVI 35), un seul rasoir, en revanche, en dehors des salons de barbiers (CCXLVI 13).

Les soins de la coiffure sont mieux connus: les peignes, *pecten*, «pectini», «pectinu», «pictinetu», sont nombreux, seize au XIV^e siècle, trois cent quatre-vingt-neuf au XIV^e, dont deux cent soixante-dix-neuf, d'usage quotidien, dans les boutiques de mercier. Ces derniers sont de bois, tandis que le matériau des peignes inventoriés dans les maisons privées sont en majorité d'ivoire, vingt-quatre, contre neuf d'os, quatre de buis, et six seulement de bois, ce qui manifeste surtout un désintérêt du notaire pour ces humbles objets. Outre les simples peignes, les inventaires décrivent de grands peignes destinés à dessiner et maintenir la raie, *scrimale*, *scrimarolus*, «spartaturi», «partituri de scrima»: ils sont cinq au XIV^e siècle et six au XV^e: six d'entre eux sont taillés dans l'ivoire et cinq autres, en particulier à Corleone, sont décorés de perles et d'émaux. Ils font donc partie de l'ornement de la chevelure plutôt que de de l'équipement de toilette. Nous n'avons guère d'autre information sur les modes de coiffure des Siciliens: des ventes de peignes attestent du soin qui lui est porté, mais on n'en peut préciser ni la longueur ni l'ordonnance. Les constitutions synodales de 1388 rappellent seulement aux clercs que leur chevelure, dûment tonsurée, doit

²⁰⁰ A. Rizzo Marino, *Gli Ebrei di Mazara nei secoli quattordicesimo e quindicesimo*, volume séparé des *Atti della Società trapanese per la storia patria*, 1971, p. 108.

s'arrêter aux oreilles. En revanche, ils ont pleine liberté de porter la barbe ou de la raser²⁰¹. La barbe est autorisée en signe de deuil avec les vêtements sombres, huit jours pour les cousins, un mois pour les fils et les frères²⁰². À la même époque, les Siciliens portent la barbe, comme l'atteste le geste d'Artale Alagona, quand il apprend l'enlèvement de la reine Marie et saisit sa barbe²⁰³. Cette barbe est soignée, comme l'atteste un compte de frais de détention de 1451: pour don Jaymus de Centelles, prisonnier au château de Termini, on compte un tari par mois pour «lavatura di mutandi et factura di barba»²⁰⁴. Le *Triomphe de la Mort*, vers 1440, montre une majorité de Siciliens glabres, mais quelques-uns portent une barbe soignée et une longue chevelure ondulée, tandis que le peintre et son assistant ont des cheveux courts.

Le miroir offre une certaine variété lexicale, *speculum* et *speculus*, *spichale*, *spichalis*, *spechum*, «spechali», «spichali», «spichalectu» et *miraglus*, et il est abondamment attesté, trois exemplaires au XIV^e siècle, luxueux, d'ivoire et d'acier, *de andanico*, et quatre-vingt-trois au XV^e, sans compter les miroirs des barbiers. Le matériau n'est plus attesté qu'épisodiquement, six d'ambre, cinq de verre, trois d'ivoire. Les autres, de qualité courante, sont sans doute de métal poli.

Le cure-dent, *dentillerium*, *dentiglerium*, «dentigleri», se rattache autant aux bijoux qu'aux soins du corps: il apparaît particulièrement en paires, quatre au XIV^e siècle et quatre exemplaires dépareillés, cinq paires et quinze exemplaires désassortis au XV^e. Le matériau est précieux: trente et un cure-dents sont d'argent et deux de corail, ces derniers jouant peut-être déjà le rôle de porte-bonheur.

Un instrument de la toilette apporte une clarté sur la cosmétique, le récipient à kohl. Sa dénomination trahit une grande variété lexicale, *micaculum*, *mensanculum*, *chuchalorium*, *chayala*, *yachulum*, exprimant la difficulté de transcrire des mots arabes encore vivants, et c'est toujours un objet de luxe, de cristal monté en argent ou en argent doré. On en compte trois au XIV^e siècle et huit au XV^e, toujours dans des inventaires aisés, dont celui d'une

²⁰¹ Bcp, QqH 3, fol. 105r.

²⁰² F. M. Testa, *Capitula Regni Siciliae*, Palermo, 1741, p. 94, § CIII.

²⁰³ I. La Lumia, *Estratti di un processo per lite feudale del secolo xv*, Palermo, 1978 (Documenti per servire alla storia di Sicilia, 1^a ser., Diplomatica, III), p. 13.

²⁰⁴ Asp, Canc. 86, fol. 191; 30.6.1451.

juive (CDLIX 81). La fouille de Brucato a livré six pots de céramique de petit format, de 3 à 6 cm de hauteur et d'un diamètre maximal entre 3,4 et 8 cm²⁰⁵; ils sont été identifiés comme des pots à médicament, mais ils peuvent avoir contenu du fard, du kohl ou des onguents.

Outre le kohl, les inventaires des apothicaires apportent une gamme de produits qui reflètent les besoins des Siciliens: la staphisaigre contre les poux, l'eau de rose pour les soins de la peau, le brésil, la céruse, la civette, la litharge, l'orpiment, la sarcocolle, le sublimé de mercure pour les fards, le benjoin, le galbanum, le lignum aloes, le musc, le spermaceti, le storax, le timiama pour les parfums. Les manuels de confesseurs confirment leur usage en cosmétique pour le maquillage et l'épilement des cils²⁰⁶.

La lessive

La lessive s'entr'aperçoit à peine dans les inventaires. Le prêtre de Corleone Leonardus Blascus conserve la cendre dans des barils brisés (CDXCVIII 14). Le notaire précise qu'un chaudron, un seul, est destiné à faire bouillir l'eau, puis la lessive, *pro faciundo lixiam*, chez Antonius de Crapona; les cuiviers à lessive sont seize, très différenciés par le nom et par le matériau, une maie de bois, *maylla pro usu lixie*, et neuf couffins *de lixia*, deux jarres et trois «culaturi de lixia» et une *lixaria*, sans doute de terre; en 1464, en effet, le chirurgien catalan maître Bernat Molet possède un «culaturi di lixia di terra»²⁰⁷. La lessive est ensuite rincée dans les torrents: en 1429, les moines du Santo Spirito de Seralcadi se plaignent que les femmes qui lavent dans leur moulin et leur grange, à Bonagia, les gênent par leurs paroles déshonnêtes et obtiennent la clôture du site²⁰⁸. Le site de Brucato n'a livré que deux formes destinées au lavage²⁰⁹, deux cuvettes profondes de 15,5 et de 17 cm, la première à panse tronconique et dont l'ouverture présente un diamètre de 35 pour une base de 24 cm; la seconde est également tronconique et très évasée: son ouverture est de 45 cm pour un diamètre beau-

²⁰⁵ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 358.

²⁰⁶ F. Branciforti (ed.), *Regole, costituzioni, confessionali e rituali*, Palermo, 1955 (Collezione di testi siciliani dei secoli XIV e XV, 3), pp. 137, 172.

²⁰⁷ Asp, Nd G. Comito 852, fol. 174v-177v; 3.1.1464.

²⁰⁸ G. La Mantia, *Su gli studi di topografia palermitana*, Palermo, 1920, p. 46.

²⁰⁹ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato*, p. 361.

coup plus étroit de sa base, 16 cm. On a supposé que ces modèles reproduisaient celui du bassin en métal des inventaires.

Le balais, *scupecta*, *scupicta*, «scupecta», est une véritable rareté: cinq inventaires seulement, tous au XV^e siècle, et six exemplaires, dont trois chez des juifs, ce qui penser que ces balais étaient destinés à la recherche des miettes de pain levé au temps de la Pâque. Ils sont également à peine évoqués dans les actes notariés: on sait, par un contrat de vente, que le matériau en était les rameaux blancs et propres, sans parties sèches; ce sont huit salmes *frascorum ad opus faciendi scupas bonas, albas, mundas et nitidas et a siccagine*, livrables avant la fin de juillet²¹⁰. Rare, le balais peut avoir des fonctions multiples: l'un est destiné à «épousseter les draps», *ormandi pannos*; cette extrême rareté dans les inventaires s'explique par le peu de valeur d'un objet fait vite, en rassemblant des bruyères, et vite usé.

Le luminaire

L'équipement de la maison sicilienne comprend une grande variété de luminaires²¹¹. Ils recourent à la fois la distinction sociale et la spécificité religieuse, orgueilleusement affirmée: on ne le trouve en quantité, et de qualité, que chez les juifs et dans les hôtels nobles. Ce sont d'abord le lampier, *haskia* et *maynara*, *manara* à Messine en 1202, au XIII^e siècle, *candelabrum de oleo*, *candilerium*, «candileri», «mechimaa» et «monara» encore au XIV^e chez les seuls juifs, et le chandelier, «candilora». De petites nuances différencient sans doute *candelabrum* et *candilerium*: le second apparaît plus fréquemment par paires, mais ce sont les mêmes matériaux: trois d'argent au XIII^e siècle, quatorze de métal cuivreux et trois de fer au XIV^e, cent quatre-vingt-dix de métal cuivreux et trente-quatre de fer, cinq d'argent, quatre de bois, un de terre cuite et un d'étain après 1400. Quelques-uns sont de beaux travaux d'orfèvrerie, un lampier doré en forme de coupe aux armes d'Aragon (CLXI 123), un autre de corail sur argent doré (CCCXLII 178), un trépied de bronze avec un lion en son centre (CCCXLVI 1), d'autres sont importés, en particulier de Catalogne. La boutique de Charonus Taguil expose aussi deux lampiers «des galères», apportés des Flandres par les

²¹⁰ Asp, Nd A. Bruna 553; 14.3.1415.

²¹¹ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *Lumière et éclairage* cit..

Vénitiens. On en compte au total vingt-cinq au XIII^e et au XIV^e siècle et deux cent quatre-vingt-six au XV^e. Le chandelier, au contraire, n'apparaît qu'au XV^e siècle et reste rare: neuf exemplaires, dont cinq de fer étamé et un de cuivre, deux paires et un chandelier isolé dans des maisons de chrétiens, quatre chez des juifs. On peut donc penser à un usage rituel. La torchère qui porte les brandons, *blanduneria*, *blandoneria*, «blandunera», «blanduni» quelquefois, et «intorcha», et les brandons de cire, «blanduni» ou «branduni», eux-mêmes apparaissent tardivement et sont remarquables par leur taille et leur rareté: vingt torchères, généralement de métal cuivreux ou de bois, au XV^e siècle, dont la moitié, huit, chez des juifs, et cinquante-trois brandons de cire, tous chez des chrétiens, de même que quelque vingt cierges, un *cereoctus* et un *torticium* de cire. Ces brandons, en effet, sont dits «de Notre-Dame de la Chan-deleur», des cierges bénits.

Le lustre suspendu, *lukhnia* apparue précocement à Messine en 1202 et *lamperium*, est d'abord rare, un seul au XIII^e siècle, un seul au XIV^e, quatre-vingt-seize au XV^e; il est normalement fait de métal cuivreux, très rarement de fer, mais on compte six lustres d'argent, à l'occasion doré et armorié. C'est un luminaire solennel, suspendu à une chaînette et quelquefois accompagné d'un œuf d'autruche, et qui est aussi destiné à éclairer l'icône. Le lustre accueille une ou plusieurs lampes, *lampas*, *lampada*, qui peuvent être d'argent, de métal damasquiné ou d'Alexandrie (on suppose de verre) et enregistrées à part, une quinzaine au XV^e siècle. On repère aussi une vingtaine d'œufs d'autruche, ou d'oie, ou de cuivre, qui pourront être montés sur un lustre. On compte encore trois «lumineri» de cuivre, chez Charonus Taguil, qui peuvent être des lampiers ou des lustres. Une échelle, la «scala di li lampi», permet d'allumer les lampes du lustre et de l'éteindre (CCXCVIII 135).

Les lampes de la vie quotidienne sont rarement enregistrées: trois *lumerie* de fer au XIV^e siècle et dix-huit au XV^e, dont dix de fer et une de métal cuivreux, et qui vont souvent par deux, une *candela* de fer au XIV^e siècle et quarante et une au XV^e, également de fer, à l'exception d'une paire de lampes d'argent contenue dans une dot de Trapani, une *lucerna* au XV^e siècle. Comme les *lumerie*, les *candele* sont souvent étamées et plusieurs sont dites «doubles», à deux réservoirs sans doute pour l'huile et deux mèches. Les inventaires des merciers ajoutent plus de deux cents «candili» de terre cuite,

en particulier de Polizzi, de très faible valeur et imparfaitement enregistrées. Les notaires sont presque muets sur ces pièces en terre cuite, fragiles et de peu de prix. Sur le site de Brucato, un seul type de lampe à huile, à réservoir ouvert et bec pincé, se rencontre, qui correspond à ces *candil*²¹²; il remplace les deux types des XI^e et XII^e siècles, découverts dans les secteurs qui n'ont pas été réoccupés au XIII^e, à réservoir ouvert l'un et canal à mèche et à réservoir fermé l'autre. Les lampes sont toutes destinées à être posées sur un appui, aucune n'étant fournie des éléments qui permettent de la suspendre. Mais on ne peut exclure que des lampes métalliques aient pu être accrochées ou plantées dans les murs. On trouve en effet, au XV^e siècle, l'indication d'un crochet à suspendre une lampe, *croccus de candela* (CCCLXIV 103). Les inventaires des merciers associeront aux lampes quelques mouchettes, «mucacandili».

S'éclairer de nuit à l'extérieur des maisons n'était pas tâche facile. Il était de toute façon interdit de quitter les maisons après la troisième sonnerie du guet, de la «xurta». Seuls les médecins et les prêtres pouvaient sortir pendant le couvre-feu et l'autorisation tacite, en cas d'urgence, était conditionnée au port d'une lumière. Son absence était l'indice d'une intention criminelle, comme le précisent les chapitres de Nicosia²¹³. Mais on n'enregistre que trois lanternes au XIV^e siècle et dix-sept après 1400, dont neuf appartiennent aux dotations des châteaux et une, justement, à un médecin, maître Petrus Fica, et un fanal de fer, *fanarum*. Quand le matériau est précisé, elles sont de fer ou de fer étamé. La nuit palermitaine est strictement soumise au couvre-feu: l'ouverture, «siritina», de la taverne n'est autorisée que jusqu'à la deuxième heure de nuit, et seuls les juifs sont autorisés à circuler sans lumière jusqu'à la troisième heure, les soirs de sabbat. La nuit appartient donc au guet et aux criminels: les rendez-vous nocturnes sont attestés, mais les peines qui punissent les délits sont aggravées quand ils ont été commis *noctis tempore*; ils entrent dans la catégorie des *atrocissima delicta*²¹⁴. L'illumination nocturne qui rompt avec la routine de la nuit est au cœur des grandes fêtes religieuses, «luminaria» de l'Assomption à Palerme, à Patti et à Trapani, de la Sainte-Agathe à Catane, et *luminare* des grandes célébrations reli-

²¹² J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 354.

²¹³ Asp, Canc. 54, fol. 383v.

²¹⁴ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *Lumière et éclairage* cit., pp. 55 et 59.

gieuses, civiques et monarchiques. Corleone fête ainsi, le 2 février 1419, l'obédience reconnue à Martin V et l'unité de la Chrétienté catholique, tandis que Catane et Palerme fêtent de la même manière les victoires d'Alphonse le Magnanime, en l'accompagnant bientôt de coups de bombarde. Chacun des citoyens est invité à apporter son brandon ou son cierge, puis à laisser le reste de cire non consommée à la cathédrale qui en tire un revenu; en 1325, il demeure à Palerme plus de treize cantars de cire après l'Assomption, et 90% vont à la cité, pour une valeur de près de cinquante-cinq onces, le reliquat allant à l'archevêché²¹⁵. Dans les célébrations exceptionnelles, ce sont des fagots de *roselle* qu'on fait brûler, ainsi en 1444 sur la façade du Steri pour fêter la convalescence du roi²¹⁶. Les illuminations privées sont interdites ou limitées: Frédéric III limite le nombre de brandons autorisés pour la visite nocturne à un chevalier la veille de son adoubement ou pour des noces²¹⁷.

On note quelques concentrations: Gaston Moncada, en 1455, possède au moins quinze pièces de luminaire, quatre chandeliers, deux lampiers, trois lampes de verre, deux lampes, une torchère et vingt-sept brandons. Ces brandons ont une valeur religieuse: les comptes de la Cour ne manquent pas de dépenses pour fournir des brandons aux églises de patronage royal, comme Santa Maria la Pinta à Palerme, destinés à accompagner l'élévation de l'eucharistie, *brandonus accenditur cum elevatur Corpus Domini nostri Jhesu Christi*²¹⁸.

L'éclairage est une nécessité pour l'atelier: le travail nocturne, «*viglata*», est une constante des contrats conclus dans l'artisanat. Les uns doivent ce travail tous les jours: un cordonnier est appelé à coudre une paire de bottines fourrées, *stivali*, un autre trois paires de semelles, par soirée; un boucher doit se lever la nuit pour préparer la viande. D'autres alternent: un potier doit la «*viglata*» un soir sur deux, «*una sira si et una sira no*»²¹⁹; un «*saccaro*» doit veiller quatre fois par semaine²²⁰. Les fournitures d'huile confirment l'usage des lampes.

²¹⁵ Asp, As 6, fol. 5v.

²¹⁶ Asp, Trp n. provv. 2373, fol. 46; 8.8.1444.

²¹⁷ F. M. Testa, *Capitula Regni* cit., p. 92, § xcviij, p. 103, § cxliij.

²¹⁸ Asp, Trp n. provv. 121, fol. 42v; 1437.

²¹⁹ Asp, Nd G. Traversa 784; 20.5.1444.

²²⁰ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *Lumière et éclairage* cit., p. 56

Le chauffage

On a noté, dans la maison méridionale, l'absence de chauffage dans la pièce principale. C'est la principale différence qui la sépare de la maison de l'Italie septentrionale, où la grande salle s'appelle justement la «*caminata*» depuis le xi^e siècle parce qu'elle comprend un foyer, équipé d'une cheminée «à la française», et fait fonction de chauffoir pour toute la maison. En Italie du sud, comme à Rome²²¹, le feu se fait au milieu de la pièce ou dans un cadre de bois, rempli de terre selon le modèle des foyers centraux qui enfument les salles et qui imposent une ouverture directe sur le toit, un évent. Les exceptions attestées en Sicile sont rares: la municipalité de Palerme fait abattre une «*chiminea*» construite en 1443 par Antoni de Skillachio dans la rue de Porta Termini, parce qu'elle est justement appuyée sur un mur mitoyen, en raison du risque couru par la maison voisine²²². En 1453, c'est dans une taverne, ou hôtel, *stale*, à la Marine, que le contrat de location prévoit la construction d'un nouveau *finistrale* et d'une *chiminia*²²³. Enfin, un «*fumarolu*», conduit de fumée, est prévu dans un contrat de charpentier en 1459²²⁴. Des cheminées sont conservées dans les châteaux et attestées, au xv^e siècle, en raison même de leur nouveauté. Sur le site de Brucato, aucun indice de simple conduit de fumée n'a été rencontré, mais les murs sont arasés très bas.

Le chauffage repose donc sur le brasero, la «conque» de bronze aux multiples noms, *conca*, *conqua*, *conka*, *conga*, «conca», le savant *pelvis* et les diminutifs *cunkecta*, *cunculina*, *conculina*, *conculichia*, *conkitella*, «*cunkepta*», «*cunculina*», *in qua fit ignis*. C'est un vaste récipient de métal cuivreux qui peut peser entre 3 et 7 «rotoli» et atteindre une capacité de deux «quartare» (27 l). Il est très largement diffusé: quatre-vingt-seize exemplaires au xiv^e siècle, deux cent cinquante-huit au xv^e, dont un de bois et deux d'étain, qui sont simplement des plats creux. Ce brasero accompagne quelquefois le *foculare*. Il sert à porter les braises dans la salle et les chambres, mais on sait la difficulté, partagée avec toute la maison européenne, de réchauffer une température hivernale très basse

²²¹ À Rome; A. Schiaparelli, *La casa fiorentina* cit., p. 89.

²²² Acp, As 33, fol. 3v; 25.10.1443.

²²³ Asp, Nd G. Traversa 788; 14.5.1453.

²²⁴ G., H. Bresc, *'Maramma'* cit., p. 156.

dans des pièces sans fenêtres hermétiques et on s'explique le rôle des courtines qui isolent le lit et des tapisseries qui forment et ferment des «chambres». Conséquence paradoxale, la maison bicellulaire du «bracciante», comme celle de Brucato, avec une pièce de façade indifférenciée qui réunit salle et cuisine, est plus confortable, au moins mieux chauffée.

La maison sicilienne n'est pas seulement le havre de paix et le refuge familial reconnu par le droit, qui interdit l'arrestation de qui a cherché le *refugium domus*. La présence d'esclaves, y compris dans des foyers à peine aisés ou même modestes, est révélée par des objets qui rappellent une atmosphère de violence et même de terreur: Moncada possède un «fer à marquer bêtes et esclaves»; un simple maître, Petrus de Li Serri, en 1464, qui, par ailleurs, confie sa vigne à un esclave de confiance, tient dans sa maison une chaîne — réglementaire —, *catenam unam ferri ad opus incatenandi servos*²²⁵. En Sicile donc, comme partout, l'institution esclavagiste implique au moins la menace; cette épée de Damoclès coexiste et contraste avec une familiarité qui conduit l'esclave à la liberté, et l'intègre dans une «famille seconde», comme le suggèrent le testament de Cali de Consulo en 1377 (CXXVII) et la dotation de l'affranchie Lucia en 1461 à Polizzi (DXVIII).

L'équipement de la maison est aussi, comme le montre cette dotation, un point de départ, un tremplin pour la vie active de l'homme et pour le mariage de la jeune fille. Les aventures individuelles que dessinent les inventaires montrent d'ailleurs que les femmes aussi pouvaient se lancer dans une vie laborieuse et entreprenante. Les trousseaux que réservent les testaments aux nièces, aux servantes, aux orphelines, aux filles des voisines, par dizaines, sont le noyau d'une dot; ils comprennent une literie, matelas, draps, courtepointe, coffre, écrins, et éventuellement des vêtements et des bijoux. La dotation de l'affranchie, Cali, en 1355, dans le testament de Johannes de Muta²²⁶ comprend ainsi une literie complète et deux coffres. Un équipement semblable peut d'ailleurs être alloué à un garçon, comme le neveu du notaire Antonius Cappa, en 1362, literie, coffrets, les bagues, un manteau, une tunique et un chaperon, «des meilleurs qu'il possède»²²⁷.

²²⁵ Asp, Nd G. Randisi 1154, fol. 227r-233v; 18.7.1464.

²²⁶ Asp, Nd Notaio ignoto Spezzone 124; 1.8.1355.

²²⁷ Asp, Nd P. de Nicolao 303, fol. 221; 21.10.1362.

II LE CONTENU DES COFFRES

Aux origines, les prestiges du vêtement et du style de vie

L'Espagne musulmane et la Sicile se sont insérées dès 1040 dans le système des échanges avec l'Orient comme fournisseurs de soie grège. Produite à Dêmenna, dans le cœur du pays de tradition grecque, et à Syracuse, elle est vendue à Kairouan, à Alexandrie dans le Delta. La Sicile produit très tôt des tissus précieux, tapis, turbans, voiles que l'on retrouve le trousseau des maisons juives d'Égypte: matelas-coussins de soie, robes, voiles et bandes. La Sicile fournit encore au grand commerce international, à destination de l'Inde, du corail en balles.

L'héritage de cet apogée technique est double: la Sicile, comme l'Espagne, conserve les noms arabes de plusieurs habits et parures, ce qui n'exclut pas des modifications dans la coupe. L'autre volet est la transmission des couleurs, leur nom, mais sans doute aussi un luxe démocratisé marqué par l'abondance de la soie et sa présence sur les draps de lit, comme à Kairouan au xv^e siècle, où ils sont ornés de bandes de soie, *a'lâm*, à chaque bout¹. Vers 1279, l'inventaire de Constancia de Ebdemonia (VII) donne sept noms de pièces de vêtement féminin issus de l'arabe, pour dix noms romans. Les tissus sont éclatants, soie rouge, jaune, blanche, verte, orangée, bleu noir couleur du kohl. Certains noms resteront spécifiques du goût des Siciliens: «maiyutu» pour le brun sombre, «cahalu» ou «kyachla» ou encore *accolyi* pour le bleu noir, «zarcu» ou «sarcu» pour le bleu sombre. Le même inventaire ajoute une série

¹ V. Lagardère, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Age. Analyse du Mi'yâr d'al-Wansharisî*, Madrid, Casa de Velázquez-CSIC, 1996, p. 465.

de noms de bijoux, d'or, de perles, et de cristal; sur onze joyaux, six portent des noms arabes, pendants d'oreille, collier, récipient à kohl. On retrouve jusqu'au xv^e siècle ces noms, «channaca» pour le collier de perles ou d'«œillelets», «caleda» pour le collier de corail, de cristal ou de monnaies, *michachala* pour le récipient à kohl de cristal et d'argent doré.

Comme pour le lit, les premiers inventaires de vêtements rappellent en effet l'héritage arabe: la *killa*, la *shukka* et la *milhafa*, gardent vers 1279 leurs noms arabes, pour disparaître bientôt de la documentation, tandis que d'autres, moins originaux, vont être transmis, «serabole» pour des pantalons de dessous larges, jupe pour une des robes de dessus. Mais dès le début du xiii^e siècle d'autres modèles d'habits, chausses serrées, robe courte, «gonelle» attestée dès 1202, signalent l'influence normande.

C'est du côté des matériaux du vêtement, des tissus précieux, que, comme dans toute l'Europe, le vocabulaire conserve une large moisson d'arabismes, quelques-uns spécifiques au sicilien, comme *mudebeg* dans l'inventaire de la cathédrale de Mahdiyya². De fait, la Sicile et l'Italie du sud retiennent pendant toute la fin du Moyen Âge la tradition d'une consommation massive et relativement démocratique des tissus précieux, la soie, le samit, tissu lourd, de six fils, à plusieurs trames, le cendal, un taffetas plus léger: en 1282, un corset de femme est en cendal, et un surcot en samit; à la même époque, le nom de samit est donné à un vêtement de femme, de couleur jaune, sans doute aussi un corset. Pays producteurs de soie depuis le x^e siècle, les provinces méridionales de l'Italie conservent, comme sans doute l'Espagne méridionale, un usage abondant des soieries épaisses et lourdes, matériau noble par excellence. La soie légère reste aussi un matériau familier, pour les vêtements de dessus comme pour certains vêtements féminins de dessous, soutane et «taccania», chemises rebrodées de soie et d'or. Et on peut supposer la permanence de certains goûts pour ces matériaux, comme pour les couleurs.

Le vêtement européen, après 1300, est de même intégralement adopté, coexistant avec quelques traces d'arabisme périphérique.

² H. Bresc, *Le royaume Normand d'Afrique et l'archevêché de Mahdiyya*, dans M. Balard et A. Ducellier (dir.), *Le Partage du monde. Échanges et colonisation dans la Méditerranée médiévale*, Paris, 1998, pp. 347-366, p. 366.

La mutation des formes est à peu près accomplie vers 1280; il ne reste du passé arabe que les noms des voiles de tête féminins, l'*udica* et la *tarca*. L'Italie du sud a adopté le modèle européen unisexe: robe de dessous, robe de dessus, chaperon masculin. L'originalité méridionale, c'est une certaine sévérité de la ligne³: dans toute l'Europe, la ligne verticale qui marquait le costume masculin et féminin au xiii^e siècle est abandonnée vers 1340, tandis que le costume sicilien se distingue par sa longue fidélité, jusque vers 1380, à l'ensemble tunique, robe de dessus longue. La ligne reste sévère et l'idéal de gravité s'exprime à travers les nombreux legs testamentaires d'habits de deuil. La grande mutation ne vient que vers 1380: les hommes comme les femmes adoptent la houppelande courte, ou longue, et une nouvelle ligne ample et majestueuse.

1. Les coffres et le linge de la maison

Le mobilier textile de la maison se répartit entre les coffres de la chambre, ceux de la salle et ceux des pièces subalternes spécialisées. Mais les inventaires ne permettent pas, dans la plupart des cas, de différencier ce qui est conservé dans chacune des pièces. Nous le verrons donc ici en bloc. Le contenu des coffres nous met en présence d'une extraordinaire abondance de textile, qui est d'origine étrangère pour une proportion notable et dont la haute valeur explique la conservation durable, y compris dans un état lamentable, déchiré, lacéré, «triste».

Le linge de table

D'abord, en liaison directe avec la fonction de pièce à manger que la salle assume principalement, ce sont les nappes, *mappus*, *tobalia pro mensa*, *mensalia*, *mensale*, *mesalion* à Messine en 1208, «tuvagla»; elles sont indispensables à la constitution de la dot, il en faut une, deux, trois ou même quatre, mais elles s'accroissent quelquefois, sept, onze, par le phénomène de stratification des héritages, sans que les fonctions soient précisées ou différenciées et peu de maisons en sont privées. On en compte trois cent

³ M. Madou, *Le Costume civil*, Turnhout, 1986.

soixante-trois au ^{xiv}^e siècle, dont seul le décor est décrit occasionnellement et dont le matériau est sans aucun doute la toile de lin blanche. Les nappes du ^{xiv}^e siècle sont rarement piquées ou brodées de figures: cinq portent des rameaux, *ad ramum*, et trois de petits grains de raisin, *ad pipirellum*. L'essentiel du décor réside dans les liteaux de coton: trente-cinq sans indication d'origine ni de couleur, vingt-cinq «à la pisane», c'est-à-dire avec des liteaux bleus foncés, *sarco*, et trois de couleur sombre, *cum listis mayutis*, vingt-deux avec des liteaux de soie. Le ^{xv}^e siècle donne plus de précisions: sur cinq cent cinquante-deux nappes, cent quarante-six sont décorées de liteaux, dont soixante et onze de couleur bleu sombre et deux de bleu céleste, cent vingt-deux brodées de rameaux, quelquefois combinés avec des liteaux. Un décor de grains de sésame, «ad jurjulena» (sept occurrences), s'ajoute. Les liteaux de coton bleu foncé parent les extrémités, *capita*, «capura», de nappes décrites le plus souvent comme pisanes, *pisaniscas*, *more Pisanum*. Le rôle de ce décor est évidemment festif: il oppose ces belles pièces, souvent très longues et solennelles, aux nappes grossières, ou d'usage quotidien, *pro usu quotidiano*, ou encore d'étope, une dizaine au total seulement. Les nappes ont généralement 4 m de long, exceptionnellement 5 ou 6 m ou 2 m seulement et leur largeur est proportionnelle: 1 m pour 4 m de long, 75 cm pour 2 m de long. Cette étroitesse renvoie à des tables elles-mêmes resserrées et sans doute, comme partout en Europe, occupées d'un seul côté pendant le repas pour permettre le service.

La nappe est protégée, comme dans l'ensemble de l'Europe occidentale, par une longière ou doublier, *dublerium*, «dubleri», ou *dupplerium*, présent au ^{xiv}^e siècle en quarante-sept exemplaires, en concurrence avec celui de *guardanappus*, ou *guardanappum*, qui rappelle sa fonction, qui correspond à la longière et qui est beaucoup plus fréquent, pas moins de deux cent vingt et un exemplaires. Après 1400, la première appellation survit, pour soixante-dix sept exemplaires, tandis que «guardanappu» l'emporte largement, avec huit cent dix-sept exemplaires, et qu'apparaît une nouvelle dénomination, *antetabula*, «tuvalia antitavula», citée à Termini, en dix exemplaires. La longière est, on le voit, très fréquente, même si elle n'est pas présente dans tous les inventaires. Elle se présente par assortiments de deux, de trois, de quatre, de cinq, peu nombreux, et même de six, plus rares encore. Ces en-

sembles sont fréquemment décrits comme *ad unum toccum*, encore non découpés. C'est une étroite bande de toile généralement longue de quatre mètres, avec des écarts jusqu'à huit mètres et à deux mètres et dont la largeur est indiquée une fois: deux palmes, 50 cm. Certaines sont prévues pour des tables courtes: dix-sept *guardanappi parvuli* sont taillées dans une bande de 16 m de long chez Brachonus Binbalus (CDXLIII 11). Les décors évoquent ceux des nappes, et certaines longières sont assorties aux *mensalia* par le nombre et par l'ornementation. Avant 1400, ce sont les liteaux colorés sur douze longières, les rameaux sur trois et le grain de raisin, «pipirellu» sur deux; le ^{xiv}^e siècle confirme ce goût: le décor brodé ou piqué domine; les liteaux sont fréquents, cent vingt-neuf occurrences, dont plus de quarante bleu foncé, «ysarco», et quatre bleu céleste. Cinquante sont brodés de rameaux, six «a pipirellu», cinq de grains de sésame, «ad jurjulena». On entraperçoit quelques variantes, des longières bleues dont le nombre n'est pas indiqué, une de coton «sarco», cinq d'«orbace», *albaxii*, de laine locale, quatre à décor de cordelles «a lu incordamentu».

Les coffres renferment ensuite, toujours dans la logique du repas, des serviettes de table, *oritergium*, *tobalia de ore*, *stuglabuccum*, «stuyabucca», ou encore *tobaglonus*, *tobaliolum*, «tovagluni» ou «paglazi» à Corleone. Elles apparaissent au ^{xiv}^e siècle dans un contexte aristocratique, douze *stuglabucca* (CLXI 141), dix *tobalie de ore* et trois autres, pour se diffuser largement au ^{xv}^e, qui compte huit cent soixante-dix-sept exemplaires. Leur absence implique que le rôle d'essuie-bouche était assumé par la longière ou par la serviette de mains; leur multiplication souligne la rapidité des modes à s'implanter. Les chiffres de serviettes de bouche par inventaire montrent que la parité domine: deux, quatre, six, huit, dix, douze, seize, vingt, vingt-deux, vingt-quatre, trente, quarante-quatre, cinquante-six, jusqu'à soixante-douze rassemblent les trois quarts des exemplaires dénombrés. Les décors ressemblent à ceux de la nappe et de la longière, mais ils sont rares: pour quatre-vingt-sept serviettes de table blanches et seize de simple toile, vingt-six dites simplement «flamandes» (*frandinenses*), deux napolitaines, et deux de soie, cent treize sont ornées de liteaux. Le goût des Siciliens pour la couleur bleu sombre se remarque encore: une trentaine de ces serviettes sont bordées de coton bleu obscur, «sarco». La décoration est en revanche fort rare: sept seulement ornés de

réseaux ajourés, «ritichelli», aucune n'est brodée, certaines sont dites "grosnières". L'essuie-bouche est une pièce utilitaire, robuste et commune, sobrement présentée.

La serviette de main, *tobalia de manu*, *manutergium*, *tovaglonum*, *enkheirion* à Messine en 1208, «tobalia de stuyamanu», et, très exceptionnellement, *cannavasium pro manibus*, jouent sans doute un rôle au début et à la fin du repas, partagé avec les «stuyabucki», mais elles peuvent servir aussi pendant toute la journée. On en compte trois cent soixante-huit pour le ^{xiv}^e siècle, neuf cent trente-deux après 1400: elles sont présentes à peu près dans tous les foyers et sans doute très vastes; l'unique mesure relevée est remarquable, sept palmes sur deux, 1,75 m sur 50 cm. On les conserve par chiffres pairs, deux, quatre, six (la majorité) et huit et même dix, quelquefois aussi par trois et par cinq: une règle se dessine, combinant deux et six, chiffres sur lesquels repose l'essentiel des assortiments. Le matériau, qui n'est pas spécifié, est sans doute la toile de lin: on note, dans un seul foyer, chez Bartolomeus Conti (cciv 14 et 15), des toiles de chanvre, mais pour les esclaves. Le décor paraîtra monotone. Il reprend au ^{xiv}^e siècle les ornements classiques: pour quatorze serviettes à main blanches, et deux colorées, quarante-six sont garnies de liteaux de coton, dont huit de couleur "sarco", et une de couleur sombre, *mayutis*, et seize de bandes de soie aux couleurs originales, rouge et noir, et aux décors raffinés, de petits clous et d'échiquier, *broki* et *scakorici*, tandis que deux essuie-mains assortis sont de soie. Au ^{xv}^e, les liteaux l'emportent toujours, cent deux exemplaires dont vingt-quatre à la mode pisane et douze seulement de soie. Les serviettes blanches sont vingt-neuf seulement, mais on voit apparaître des réseaux ajourés et des décors brodés de rameaux et peut-être toutes ne sont-elles pas enregistrées. Les couleurs du décor privilégient toujours le bleu obscur qui compte trente-sept occurrences, mais le rouge apparaît dans un assortiment de huit. Les inventaires signalent à la fois les serviettes grosnières, décorées de liteaux étroits, *cum listis parvulis*, celles de la domesticité, *de familia*, et des esclaves, celles "d'usage quotidien", et les matériaux précieux. Trois essuie-mains sont de toile de Hollande, *de Lenza*, et deux de soie. Dans l'ensemble, les goûts ont changé, la soie recule, comme dans tout le matériel textile, et le décor d'aiguille se fait une place encore modeste.

Outre le matériel textile qui accompagne le repas et les ablutions qui l'encadrent, le contenu des coffres livre aussi quelques lumières sur les linges de cuisine, fort rares. Ce sont d'abord des torchons à couteaux, *stuyacultelli* «stuyacutelli», dans les maisons nobles après 1443, vingt-cinq au total, quatre en moyenne par foyer, mais il s'agit peut-être d'un linge de table. On trouve aussi, dans deux inventaires palermitains du ^{xiv}^e siècle et dans trois inventaires de Corleone du ^{xv}^e, six serviettes destinées au travail de la maie et à couvrir la pâte, *tobalia de pasta*, *mensale de pasta*, longues de 2,50 m et de 3 m et sans aucun décor, purement fonctionnelles. Une touaille de corbeille, *tobalia de cannistro*, apparaît également au premier quart du ^{xv}^e siècle, en 1422, et se diffuse surtout dans les maisons juives de Palerme, qui en possèdent la majorité, dix-sept sur vingt-neuf. Ce n'est pas un linge de luxe, mais il est fréquemment décoré: six exemplaires sont simplement blancs, trois présentent des liteaux et huit des réseaux ajourés aux extrémités. Sa fonction est sans aucun doute de couvrir la corbeille, mais à quel moment? On penche vers celui de la présentation de la dot, plutôt qu'à la lessive. Enfin, deux mystérieuses *thobalie de casari* (cccxiv 111), chez Simon Benassai, se rattachent peut-être aussi à la cérémonie du mariage juif.

Le linge de toilette

Les coffres renferment enfin les linges liés à la propreté corporelle, serviettes pour le visage et pour les pieds, touailles de tête et de col, serviette pour la barbe, mouchoirs. La première, *tobalia de facie*, *de vultu*, «de fachi», rarement *facitergium*, se distingue mal de la serviette de mains dans ses exemplaires les plus sobres. On note des incertitudes, «tovagli di manu et di fachi» (ccxcviii 54). Elle présente les mêmes mesures, sept palmes de long, sept palmes sur deux, 1,75 m sur 50 cm, mais, moins fréquente d'abord, elle est plus largement décorée. On en compte cent quarante-quatre au ^{xiv}^e siècle, dont plus de la moitié, quatre-vingt-huit, décorées de liteaux bleus et cinq brodées de soie, aux figures d'oiseaux. On les possède par trois et par multiples de trois, six, douze, neuf. Au ^{xiv}^e, les serviettes de toilette sont extrêmement nombreuses, huit cent quatre-vingt trois, et les deux tiers se présentant désormais par assortiments pairs, de deux à dix, vingt et vingt-six. Vingt-trois

sont explicitement faites de toile blanche et les autres aussi sans doute, car on indique seulement cinq serviettes de couleur, bleu obscur et bleu céleste. Les décors se diversifient: cent quatre-vingt-dix-huit sont ornées de liteaux, dont vingt-cinq de soie, huit de coton bleu céleste et cinquante et un de coton «sarco»; trente-quatre sont décorées de réseaux ajourés, «ritichelli», aux extrémités, *in capitibus*, «a li capura». C'est la nouveauté; elle s'accompagne d'un travail d'aiguille, lui aussi inédit: treize sont brodées de rameaux, deux d'oiseaux, «cum certi auchelli», et quatre enjolivées de points suspendus, «ad puntupisulu». La serviette de toilette manifeste pleinement la démocratisation du luxe. La serviette pour les pieds, *tobalia de pedibus*, «taglu di stuyari pedi», se distingue par l'absence de décor et son aspect grossier, mais elle reste un marqueur social: on n'en compte que vingt-trois, dans sept inventaires, dont deux de nobles et deux de juifs, entre 1433 et 1459.

La serviette de barbe, *tobalia de barba*, apparaît fugitivement au ^{xiv}^e siècle en cinq exemplaires, trois blanches et deux en soie de *glimpa* vergée d'or, et connaît une forte expansion après 1400: on en dénombre deux cent quatre-vingt-huit, une, deux ou trois par maison ou par dot, alors qu'on en trouve des assortiments complets chez les barbiers et dans certains hôtels aristocratiques, huit chez Jacobus de Carastono et huit chez Antonius de Florenzia. De grandes dimensions, deux mètres sur un, elle est destinée à couvrir les épaules pendant qu'officie le barbier-phlébotomiste et sa présence pose la question de la diffusion de la pratique du rasage et de la saignée à domicile. Le décor suit les modèles habituels: soixante-treize sont décorées de liteaux, douze de coton bleu sombre, un de coton bleu céleste et un de soie, quarante et un de réseaux ajourés à la mode de Naples, et huit à ajours et à décor échiqueté aux extrémités.

La serviette de tête, *tobalia de capite*, «de testa», *capitergium*, apparaît rare encore au ^{xiv}^e siècle; on en compte seulement douze exemplaires, dont deux ornés de liteaux de soie et trois brodés de soie et d'or de Chypre. Elles se diffusent après 1400, souvent décorées: sur deux cent quatre-vingt-quatorze, trois sont brodées de soie, vingt-six ornées de réseaux ajourés et cinquante de liteaux de coton, à la pisane. Deux sont d'origine morisque, dont une en laine. Elles sont en majorité assorties sur le mode pair, par deux, quatre et six, mais aussi par trois, six et neuf. Les «tock» non

encore découpés comprennent trois, six, huit ou neuf serviettes. La fonction ne fait sans doute pas clairement la différence entre l'hygiène et le vêtement: elle est sans doute essuie-tête et voile à la fois. La taille semble suivre les standards des autres touailles: six palmes, 1,50 m, sept palmes, 1,75 m.

La serviette de col, *tobalia de collo*, n'apparaît qu'au ^{xv}^e siècle: c'est un tissu élégant et raffiné destiné sans doute à essuyer la sueur, mais aussi à souligner un décolleté, car il ne s'agit pas toujours d'un voile. On précise en effet «tovagloli di collu d'omu» (CCLII 36), tandis que d'autres sont «pour l'usage de la dame», *pro usu domine*. Elle peut être très vaste, six palmes et demi sur deux, 1,62 m sur 50 cm. On compte cent quarante et une serviettes de col: trente ont la soie pour matériau, brodées d'or, de petites feuilles, *de foglectis et oro*, «infloglectata», trois sont décorées de soie et d'or, trente-huit sont blanches, dont deux ornées «a puntu pisulu», trois de toile de Hollande, *de Lenza*, et deux de fin voile, une de coton frangé d'or. Cinq manifestent une origine étrangère, Naples, mais quatre, dont on ignore le matériau et le décor, ont été fabriquées à Licata; elles témoignent de ces petites industries siciliennes dont nous ne savons rien.

Vingt-sept serviettes, *tobalie de ligando*, et «fazoli di ligari» sont destinées à lier le bras durant la saignée; ils apparaissent au ^{xv}^e siècle et ce sont des pièces de tissu longues (pas moins de 15 palmes, 1,75 m) et précieuses, de soie ou de coton à liteaux d'or et de soie. On note que quatre ont été tissés à Messine, évidemment de soie, et neuf à Girgenti, plus probablement de coton.

Les coffres renferment encore des serviettes dont la fonction échappe un peu: deux serviettes de chevet, *de capiccio*, une brodée d'or et frangée de soie (CCLIII 24) et l'autre de simple soie (CCLXI 172), trois serviettes *de spichali*, napolitaines (CDLXVI 21), qu'on suppose destinées à protéger le miroir, huit autres qui sont destinées à couvrir, en particulier les tableaux de Gaspare de Pesaro (DXVII 197), six encore, mystérieuses, *tobalie de clovo*, *de chovo*, à liteaux et travaillées à l'aiguille, peut-être à décor de clous.

On trouve enfin dans les coffres un produit nouveau, le mouchoir, *muccator*, «muccaturi», ou encore «tobalia de stuyari nasu», apparu dans les inventaires aristocratiques en 1446: en quinze ans on en compte cent dix et six possesseurs sur treize sont des nobles et deux des juifs. C'est un objet encore rare et précieux, qui

marque une étape décisive dans le procès de civilisation. Cinq sont entièrement faits de soie et fort décorés; ainsi, chez Abbatelis, une paire *de serico cum fuglectis et auro*; dix-huit sont brodés ou frangés d'or et de soie et dix ornés de réseaux ajourés.

Outre ces produits clairement caractérisés, les coffres contiennent encore de grandes quantités de serviettes qui sont décrites, mais dont l'usage n'est pas défini: en faisant entrer dans ce compte quelques legs testamentaires, on en dénombre au ^{xiv}^e siècle au moins quatre cent soixante-seize; ce sont des linges de luxe: un tiers de ces serviettes est de soie pure, cent vingt-deux, dont un quart, vingt-cinq, décorées de rameaux, *ad hugeriy*, de travaux d'aiguilles, *ad novem labores*, ou de broderies de soie rouge et verte; un autre tiers, cent quarante-cinq, rassemble les serviettes à décor de soie, broderie, *quintane*, et liteaux, eux-mêmes ornés d'oiseaux et de rameaux. Parmi celles du troisième tiers, dont le matériau est la toile, soixante-deux sont décorées de liteaux de coton, dont trente-cinq *tobalie pisanisce* bordées de bleu obscur. Peu d'importations hormis de Pise: on note seulement sept serviettes de Messine et une *penneria* de même origine, sans doute de soie. Les couleurs sont le rouge, le bleu céleste, le bleu et le bleu obscur caractéristique du goût pisan. Après 1400, la soie est toujours le matériau privilégié pour la confection des serviettes de qualité dont la fonction dans la maison n'est pas précisée: cet objet de luxe est en quelque sorte le point de résistance d'un matériau renchéri et aristocratisé. Sur six cent trente-cinq touailles dénombrées, on en compte en effet deux cent soixante-treize de soie, 43%, *de seta, tota de serico*; une centaine d'autres sont brodées, *laborata, tarasiata*, «brudata» de soie ou de fils d'or, ou garnies de liteaux, de chefs ou de franges de soie et/ou d'or. Les serviettes de soie sont elles-mêmes quelquefois rebrodées d'or, brochées, ornées de filets, et de liteaux. Les serviettes de simple toile de lin sont moins nombreuses, quatre-vingt-sept étant dites blanches, mais point toutes: quatre sont bleues et une douzaine bordées de liteaux de coton bleu «sarco», *more Pisarum*. Deux couleurs dominantes s'accordent donc avec les deux matériaux, le rouge, accompagné de touches de vert et de noir, avec la soie et le bleu avec le coton. Peu d'importation encore: une serviette de Licata, trois de Calabre, huit de Naples. Le travail des serviettes doit donc être sicilien.

Le contenu des coffres apparaît ici comme une réserve de va-

leur, le point aussi où se concentrent les tissus d'importation, anciens, comme les cotonnades pisanes et les soieries moresques et lucquoises, ou modernes, comme les toiles de Bourgogne, de Flandre et de Hollande. C'est aussi le point où l'on peut observer la survie, modeste, de la spécialité ancienne de l'art sicilien de la soie, et de ces produits dans les trousseaux siciliens.

2. Le vêtement

Les inventaires et les testaments autorisent une double approche du vêtement sicilien: dans un premier temps, nous envisagerons, comme pour les meubles ou pour les bijoux et les armes, les simples occurrences des mots et des objets *de capite usque ad pedes* et depuis les vêtements de dessous jusqu'aux vêtements de dessus. Cet inventaire nécessaire conduira à une réflexion seconde sur la diffusion sociale des types de vêtements, des tissus et des couleurs, et sur un essai de mesure de l'impact des modes européennes sur la consommation sicilienne — ou au moins palermitaine — et sur les spécificités possibles de l'île dans ce domaine. Un premier obstacle surgit: on sait que le vêtement médiéval se caractérise par l'absence de nette différenciation entre genres. Les vêtements ne sont que rarement distingués par un adjectif explicite, «masculin», «féminin», ou par une attribution claire, «du défunt», «de l'épouse», *ad opus sponsi*, de sorte que c'est le contexte de classement ou la forme même des objets vestimentaires qui permettent de les différencier, ou leur place dans l'inventaire, ou encore la particularité des matériaux. Heureusement, quelques noms ont pris graduellement, à partir d'une dénomination unisexe et monotone, des nuances qui les rattachent aux genres. Nous ne cachons pas que les distinctions ne sont pas absolument sûres partout et nous signalerons les zones d'incertitude. La documentation attire l'attention sur les habits féminins, élégants et riches de décoration, comme ceux que distribue la reine Éléonore d'Aragon à ses amies siciliennes⁴.

Une deuxième remarque s'impose: les couvre-chefs comme les chaussures sont cités par peu d'inventaires: notaires et héritiers

⁴ L. Sciascia, *Scene e costumi: regalità e moda alla corte di Barcellona*, dans G. T. Colesanti (ed.), *Le usate leggiadrie. I cortei, le cerimonie, le feste e il costume nel Mediterraneo tra il xv e il xvi secolo*, Montella, 2010, pp. 32-44, pp. 41-42.

ont une attention plus soutenue pour les grandes pièces de vêtement de laine et de soie qui correspondent à la cotte et au surcot, puis à la houppelande et au gipon de la terminologie française. Le notaire inventorie en priorité les vêtements de luxe et de valeur, mais il ne néglige pas “l’usage quotidien”, par exemple des chausses de blanquette.

La source, enfin, se différencie ici de nouveau: outre les inventaires du XIII^e et du XIV^e siècle, quelque cent cinquante testaments permettent de préciser les noms, les couleurs, les usages — principalement de deuil — de certains vêtements. Notre ensemble n’ayant qu’une valeur statistique purement indicative des grandes tendances, les occurrences des vêtements dans les testaments ont été placées dans chaque rubrique. On notera avec intérêt que pour les couvre-chefs elles constituent l’essentiel de la documentation.

Les couvre-chefs

À la différence des pièces principales du vêtement, le couvre-chef offre une forte distinction des genres: la femme porte une guimpe, *glimpa*, un voile, *maccagnonus*, *mindile*, *rindellum*, *tacania*, *tarcha*, *testalis*, *udica*, peut-être une calotte, *coppula*, un turban, *fidemum*, et l’homme un chaperon, *capuceum*, un bêret, *birrectum*, quelquefois un chapeau. Mais on connaît quelques chaperons et deux bêtrets féminins. L’*udica*, *hudica*, n’est citée que dans une quinzaine d’inventaires, alors que sa diffusion est attestée par les testaments féminins: on compte cinquante-cinq *udice* au XIV^e siècle et dix seulement au XV^e, de soie, de filoselle, *cucullo*, et le notaire signale quelques *udice* rouges, couleur d’œillet, *garofalata*, rosées ou noires, et, à l’occasion, ornées de liteaux d’or ou d’un décor de fil d’or. Il est difficile donc d’esquisser ce qu’est une *udica*; on sait seulement le prix standard de celles dont les testatrices ordonnent la confection pour les laisser à des amies, un tari, un tari et demi, deux taris, trois, jusqu’à sept et huit taris et demi, en moyenne 5 taris 6 grains au XIV^e siècle, 2 taris 6 grains seulement au XV^e. L’*udica* s’est diffusée, en faisant leur place à des matériaux moins coûteux. Le problème se pose de la liaison entre le voile et l’ornement de tête, la *cayula*: celle-ci joue peut-être un rôle pour retenir le voile, comme les templettes ailleurs.

Le *rindellum* ne se confond pas avec l’*udica*: les testaments

féminins ne les distribuent pas et, au contraire de celle-ci, il est mieux connu par la réglementation que par la pratique notariale: on en compte treize exemplaires au XIV^e siècle et dix-neuf au XV^e. C’est sans doute une guimpe, et il présente les mêmes décors que l’*udica*: des liteaux d’or, un chef d’or, «*lu capu di auro*». Le mot français de guimpe, *glimpa*, présent à Messine sous la forme *glèmpèn* en 1202 et en 1208, et en 1299 en latin notarial, apparaît au XIV^e siècle, en cinquante-trois exemplaires et encore quinze après 1400. C’est un voile coloré, blanc, vert, couleur œillet, rouge, orange, rosé, couleur de kohl. Vingt-cinq des guimpes sont ornées de liteaux ou de chefs tissés de fil d’or, et une brodée *ad caules et carnes* dans l’inventaire des biens du comte Enrico Rosso à Castiglione (CXXIII 32). On voit sur la fresque du *Triomphe de la Mort* plusieurs de ces guimpes, qui caractérisent les suppliantes, c’est-à-dire les vieilles et les pauvresses. Elles ont faites d’un tissu blanc à liteaux de couleur obscure, sans doute le “zarco”, bleu noir, et garnies d’une mentonnière.

La *tarca*, *tarcha*, *targa*, “*tarya*”, “*tarcuni*”, semble remplacer l’*udica* et le *rindellus* au XV^e siècle: on en comptait seulement quatre exemplaires avant 1400 et ils sont trente-quatre après cette date, de soie à liteaux d’or filé. Des voiles de tête et de cou, châles ou fichus, *vilus de capite*, *vilus de collo*, *vilectus* et *vilectum*, ou *bilectum*, rares au XIV^e siècle, neuf exemplaires, sont ensuite un peu plus nombreux, trente-six après 1400, remplaçant sans doute les formes tombées en désuétude; ils sont de soie, en particulier de cendal, blancs à franges et liteaux d’or, de soie bleu céleste et jaune, ou, à la catalane, avec des bandes rouges et vertes, et on note une importation de voiles de Malaga, grande productrice de soieries précieuses, qui suit sans doute l’implantation des goûts catalans. Il pourrait donc s’agir d’un mouchoir de cou comme semble le préciser le notaire catalan en 1455, *tovallolos de collo... sive tovalloas aptas pro mulieribus in collo*⁵, destiné à absorber la sueur, mais de matériau précieux.

Le *faciolum*, “*faczolu*”, “*fazolu*”, représente le plus gros contingent des voiles de tête, cent cinquante-six au XIV^e siècle et trois cent quatre-vingt-quatorze au XV^e. C’est la traduction que donne le notaire catalan, *vela mulierum sive fassols*⁶, mais il n’est

⁵ Asr, Camerale II^a, busta 1195, fol. 75r.

⁶ *Ibid.*, fol. 72v.

pas sûr que tous soient des voiles de tête. Au ^{xiv}^e, la majorité des matériaux décrits est le coton, avant le lin, la soie et la filose. C'est donc alors un voile plus modeste, rarement décoré et proche de la serviette. Tout change après 1400. La soie prime sur le coton et le lin, avec près de cent exemplaires, et une cinquantaine sont décorés de lites et de chefs de soie ou d'or. Alors que l'on notait un *faciolus* de Girgenti, sans doute de coton, au ^{xiv}^e siècle, on remarque des assortiments de *facioli*, vingt-neuf importés de Malaga (cccxiv 43 et 107), douze de Catalogne. Les couleurs sont originales, blanc pour l'immense majorité, noir, jaune et vert. Pourtant, le *faciolum* est lié aussi au deuil: en 1454, le noble Johannes Spatafora, de Randazzo, lègue à chacune de ses filles une *chucca* et un *fazolium lucubre*⁷.

D'autres voiles apparaissent fugitivement, qui, comme l'*udica* et la *tarca*, relèvent de l'héritage linguistique arabe, un *agiarius* à Palerme en 1307, voile connu aussi par les réglementations urbaines de Trapani, qui interdit le port du *chayarium* aux juives⁸, et par une commande de quinze *aiarecti* de soie⁹, une *akibia* de soie rouge à lites d'or en 1279, trois exemplaires du *maccagnonus* de soie ou de velours et à décor de perles, à Trapani, onze du *mindile* ou *mandile*, *mandèlion* à Messine en 1202 et en 1208, de soie ou de coton, à Catane et à Trapani au ^{xiv}^e et au ^{xv}^e siècle, deux de la *ta-cania* de soie ou de filose, décorée d'or, à Girgenti et à Corleone. Un autre voile à mentonnière, qui a une étymologie française, la barrette, *tobalia vocata apud judeos barbata* (DII 26), de soie richement décorée d'or, n'apparaît que deux fois, dans deux inventaires de juifs, indice possible d'une immigration préalable à la fusion des lexiques. Il en va de même de la «rochella di cita» d'or et de soie citée en 1432 chez Charonus Taguil (cccxv 172) et qui pourrait être aussi un voile de mariage. Deux couvre-chefs féminins du ^{xv}^e siècle portent enfin le nom de *berrectus muliebris*, l'un d'escarlate, l'autre de velours céleste, brodé.

L'ensemble des voiles féminins, sur les trois siècles considérés, est un témoignage d'un luxe étendu et croissant, quoiqu, encore modeste: au ^{xiv}^e siècle la soie et le velours comptaient pour un

⁷ Asp, A. Belmonte 135, fol. 4r.

⁸ V. La Mantia, *Consolato del mare e dei mercanti e capitoli vari di Messina e di Trapani*, Palermo, 1897, § 35.

⁹ Asp, Nd S. Pellegrino 1, fol. 3v; 3.9.1323.

quart des voiles, et ce sont les deux tiers après 1400. Les décors se sont multipliés: de quelques voiles brodés au ^{xiv}^e, on passe à une centaine d'ornementations au ^{xv}^e, presque toutes en fil d'or. Le voile apporte une touche de couleur originale, la blancheur: la moitié des quatre-vingt-quatre voiles décrits au ^{xiv}^e siècle sont blancs et plusieurs tonalités gaies complètent cette base, rouge, rosé, couleur œillet, orangé, jaune, vert et une nuance de vert qui porte le nom de *musinna*. Très peu de noir, six seulement, mais trois couleur kohl et un couleur corbeau, *curbinus*. La même gamme se perpétue après 1400, avec une petite percée du noir.

Un doute demeure sur l'attribution à l'un ou à l'autre genre de la *coppula*, *coppula de capite*, qu'on identifie avec une calotte: on en compte deux au ^{xiv}^e siècle, chez le Génois Andrianus Griffuetti, et treize au ^{xv}^e, en six inventaires, dont deux de juifs, mais on ne sait s'il peut s'agir de couvre-chef rituel. Taillée dans le cendal et bordée de perles, travaillée au point suspendu, *puntum pisulum*, la calotte est probablement féminine.

Le chaperon, *capuceum*, «cappiruni», *scappuchum*, *scapuchinum* offre aussi une transition entre genre féminin et masculin. On rencontre en effet dans une dot du ^{xiv}^e siècle (cxxii 9) et dans cinq inventaires aristocratiques du ^{xv}^e sept chaperons *de femina*, de très beau tissu, escarlate doublé de velours noir, drap noir doublé de cendal noir, drap de Florence, velours borel doublé d'escarlate et tailladé, *frappatum*, et le premier orné de perles. C'est une pièce de vêtement présente dans les inventaires, plus fréquente que les couvre-chefs féminins, mais il apparaît aussi dans quelques testaments masculins du ^{xiv}^e siècle et dans une cinquantaine de testaments du ^{xv}^e comme vêtement de deuil pour les proches. Au total, on compte cinquante-trois chaperons avant 1400, et cent quatre-vingt-quatre après 1400. La fonction de vêtement de deuil explique un chaperon bleu en 1341, *de bleveto claro*, et un pourcentage très élevé de couvre-chefs *de lugubro*, *de visito*, noirs et bleus aussi, 45% des chaperons dénombrés au ^{xv}^e siècle. Les autres, au demeurant, sont très différents: de couleur vive, rouge, blanc, bleu céleste, rosé au ^{xiv}^e siècle et de matériau précocément précieux, velours vert en 1393; après 1400, le chaperon est fréquemment de couleur sombre: drap noir, Florence noir, Florence paonasse, drap brun, Wervicq noir, Florence violet, Beauvais brun, mais on ne manque pas de pièces en drap vert, en escarlate rouge, en drap

azur, céleste, rosé et fauve, *firrerri*. La diversité est donc grande, même si l'ensemble tire vers le sombre. Les origines sont aussi variées: outre les provenances prestigieuses et coûteuses déjà énumérées, on signale des mesclats de Flandre, *de Flandina misti*, des draps de Lierre, de Sant Joan de les Abadeses, sans que les prix signalés soient très élevés, sept et huit taris la canne de deux mètres; les chaperons testamentaires étaient taillés dans des draps aux teintures modestes. Le prix du couvre-chef offert par testament oscille entre 2 et 6 taris, en moyenne trois taris et demi: nettement plus cher que l'*udica* féminine, il est en effet long, trois, quatre, cinq palmes, de 75 cm à 1,25 m. Sans le dessiner précisément, on le voit ainsi tomber sur l'épaule ou s'enrouler en turban, comme sur la fresque du *Triomphe de la Mort*, mais les inventaires ne nomment pas le bourrelet qui assure la forme et sur lequel se drappe la longue pièce de drap. Le *scapolirium* et le *scappuchum* de drap, le *scappuchinum* de drap catalan et *de blevi* sont sans doute des formes plus amples comprenant une courte cape d'épaules. Le *fidemum* de cendal rouge qui apparaît une seule fois en 1305 (xv 12) est sans doute un turban, comme son étymologie arabe l'indique.

Le béret, *birrectus*, *berrectum*, *birrecta*, *birrectella*, a la forme de l'aumusse, avec laquelle il est confondu en 1377 (*almuze seu birrecta*, cxxiv 57). Il n'apparaît que dans quatre inventaires avant 1400, en quatorze exemplaires, plus six *birriole* de toile chez le médecin juif Azaronus de Medico. On devine l'origine étrangère de la pièce de vêtement et son rôle décoratif: pour un béret de cuir et deux de simple drap, on compte un bleu fourré d'agnelins noirs, deux de draps de France et un de Flandre. Après 1400, les chiffres se gonflent, six cent quatre-vingt-quatre exemplaires, dont six cent vingt-cinq en prêt à porter au moins chez le mercier Petru Riczu, et les cinquante-neuf restant sur cinquante et un inventaires. La nuance de luxe n'est pas perdue: drap de *grana*, mesclat, escarlate, velours violet, soie rouge. Et les couleurs s'ordonnent selon un spectre étendu, plutôt sombre: noir, rouge, rosé, paonasse, violet et bleu. Et si les origines des draps ne sont plus affichées, un béret de soie rouge décoré d'or est dit turc (CDXXXVIII 413).

Des formes particulières de bonnet reflètent les modes internationales: le bonnet lui-même, *bunectus*, de drap rouge ou de drap français, au xiv^e siècle, en trois exemplaires, chez l'archevêque et

chez Manfredi Alagona, suit probablement un style français (cxxiv 48 et clxi 307), et la *scaramuchina*, présente en trois exemplaires en 1412 au château de Tavi (cciii 123), le goût catalan. La carmagnole, *carmignola*, *carmigliola*, *cammignola*, rouge ou noire, éventuellement de «grana», n'apparaît qu'entre 1440 et 1460 en sept exemplaires, et soixante-quatre liripipes ou cornettes, «lirri», de carmagnole sont en magasin chez le marchand génois Benedictus Rizoctus (dxv 42).

Des couvre-chefs masculins de moindre diffusion complètent ce panorama: on les connaît encore moins précisément. On compte encore plusieurs noms et peut-être plusieurs formes de chapeaux, *cappellus*, *pilleus*: huit au xiv^e siècle, deux de soleil, deux de velours, un de laine et un turc, *turchisinensis*, et, après 1400, treize de paille, cinq de poil, trois de velours, un de laine noir, un de fibres de palmiers, *de jummara*, trente et un au total, plus deux cent quarante-cinq, dont vingt de laine noire, chez le mercier Petru Riczu. Couleurs et matériaux du décor sont aussi très variés: soie et or en broderie, franges de soie cramoisie et d'or, couronne d'or sur des exemplaires de luxe; les chapeaux sont noirs, six, de laine comme de paille, mais aussi de velours cramoisi, doublés à l'occasion de velours noir.

Le chapeau paraît sous-enregistré; de laine feutrée, il se présente en force dans la documentation notariale au début du xiv^e siècle: une famille de chapeliers palermitains, les Bussidaru, cliente des notaires Bartolomeo, Robberto et Giacomo Citella, confie alors, de 1308 à 1329, des commandes à des commerçants itinérants qui iront les écouler dans les foires, de cinquante à trois cents douzaines de chapeaux¹⁰. Ils se répartissent en trois catégories, selon la matière première et le décor¹¹: les chapeaux *gentiles* valent 15 taris la douzaine. Les *mediocres*, de laine de Berbérie, *de lana barbarisca*, sont ornés de lacets de fil et de cordons de soie, et sont estimés à 14 taris. Ceux qui sont dits *de caruana*, enfin, ou *de caravana*, de laine barbaresque eux aussi, sont munis de lacets de fil et valent 8 taris la douzaine. Curieusement, la documentation laisse ensuite dans l'ombre un couvre-chef indispensable pour le voyageur ou le chasseur.

¹⁰ Asp, Misc. Arch. II, Notaio B. Citella 127b, fol. 38r; 1.10.1308; Nd R. Citella Spezzone 89; 19.3.1328; Nd G. Citella 77, fol. 110r; 10.4.1329 et fol. 201; 21.7.1329.

¹¹ Asp, Misc. Arch. II, Notaio B. Citella 127a, fol. 38r; 1.10.1308.

Les représentations du plafond du Steri donnent quelques images de chaperons et d'autres couvre-chefs qu'on ne sait comment relier aux inventaires: le problème de la légitimité de la confrontation est toujours posé. Chaperon rouge rejeté autour du cou ou enveloppant la tête, chaperon à longue liri-pipe (VI-184-B), chapeau de chasseur au bord retroussé (IV-172-B), chapeau de voyageur à larges bords (V-180-C); le plus original est un bonnet, du type "beretto"¹², fourré et retroussé, de sorte que la fourrure est apparente, et garni d'une longue plume (III-19-B). Quant au couvre-chef féminin, très rare au Steri, il s'apparente à une simple calotte bordée d'un galon de perles (II-13-A). Peut-être est-ce la *coppula* sicilienne, si elle est bien féminine? Le *Triomphe de la Mort*, vers 1440, illustre le chapeau de soleil. J. Bridgeman propose aussi de voir dans un chaperon sombre et porté carré un type catalan. Il est difficile d'en trouver une trace dans les garde-robes siciliennes. Rien non plus, dans les inventaires, ne suggère la présence du couvre-chef en "selle" de la fresque du Palais Sclafani.

Au plus près du corps

Au plus près du corps, une vaste gamme de vêtements exclut toute dérive vers une dénonciation de la malpropreté ou la négligence des derniers siècles du Moyen Âge, mais leur faible présence statistique révèle l'absence d'intérêt des rédacteurs de l'acte. C'est vrai surtout pour les caleçons ou braies, *brake*, *bracalia*, *mutande*, *serabole*. Les mots sont synonymes, comme le suggère l'inventaire de Paganus de Robbino: *par unum de brakis seu serabolis* (XLIII 50). On compte quarante-sept au XIV^e siècle et cent trente-quatre au XV^e, sans qu'on puisse bien distinguer celles qui vont en paires de celles qui sont jumelées avec d'autres pièces. Elles vont de pair avec les chemises pour former un change complet: *paria duo de mutandis, videlicet cammisiis duas et brakas totidem* (CCCXXIII 13), mais le mot *mutande* peut aussi s'identifier aux seules braies. Les trousseaux sont le plus souvent abondants: cinq, six, huit. Le matériau est très rarement spécifié: un caleçon de soie, un autre de laine, deux de doublet et quatre paires destinées à des marins, chez le tailleur Salamon Boniac (CDXCVI 31), d'autres de drap rouge. Les envois aux

¹² R. Levi-Pisetzki, *Storia del costume in Italia* cit., II, tav. 175.

Siciliens emprisonnés aux Château de l'Œuf de Naples montrent que deux changes, «dui pari di mutandi di tila» accompagnaient la fourniture d'un béret, d'un gipon ou d'une gonelle, d'une paire de chausses et d'une paire de chaussures¹³.

Au dessus de la taille, la chemise porte trois noms, utilisés concurremment par les notaires: *cammisia*, *interula* et *suctana*. *Cammisia* et *interula* n'apparaissent ensemble dans un même document qu'une fois (CDLXXVIII), ce qui incite à penser qu'ils désignent alors des pièces de vêtement différenciées par le genre de leur porteur: *interula* a en effet une connotation plus féminine. On compte au total, entre *cammisia* et *interula*, cent vingt-cinq chemises au XIV^e siècle et cinq cent trente au XV^e. La chemise masculine semble d'abord moins régulièrement enregistrée: vingt-trois au XIV^e siècle, mais deux cent vingt-trois au XV^e. La très grande majorité de ces chemises sont en sans décor et attirent peu l'attention: sur près de deux cent cinquante, deux seulement sont brodés d'or. Le nombre moyen des chemises masculines par inventaire est de trois; c'est également celui des chemises apportées au mari, *ad opus sponsi*, dans les trousseaux de dot, et liées à un nombre égal de *mutande* ou de *brake*. Il n'y a sans doute pas mutation, mais assurément révélation d'un souci de propreté corporelle et quelque souci d'élégance et d'exotisme: on remarque une chemise "morisque" chez Antoni Melchior Ribelles, signe classique de la curiosité et de la coquetterie des hommes de guerre et d'aventure.

La chemise féminine est citée plus souvent que le vêtement masculin homologue et homonyme: quatre-vingts exemplaires au XIV^e siècle, dont une vingtaine destinés aux pauvres par des legs testamentaires, et deux cent dix-huit après 1400. La moyenne oscille toujours autour de trois chemises par inventaire. De toile ou de lin, elles ne sont guère décorées; une seule, au XIV^e siècle, présente des manches de soie et une douzaine, au XV^e, sont brodées de soie ou ornées de jours, *ritichelli*. Les *suctane*, toujours féminines, sont quelquefois confondues avec les chemises, *interulas seu suctanas*; elles ont pour particularité d'être plus souvent décorées: quinze des *suctane* inventoriées sont brodées en particulier aux manches et deux sont de soie blanche. Le mot de *suctana* s'est donc spécia-

¹³ Asp, Canc. 78, fol. 153; 30.1.1442.

lisé pour indiquer la chemise qui se voit, dont les manches sortent du vêtement de dessus. Nombreuses au ^{xiv}^e siècle, cent quatre, les *suctane* s'effacent au ^{xv}^e: à peine quatorze.

Les vêtements d'intérieur et de nuit s'entra-perçoivent: un *indumentum* de lin au ^{xiv}^e siècle et trois au ^{xv}^e, deux exemplaires de "gandourah" de soie, *alcandorium*, au ^{xiv}^e, chez Manfredi Alagona, et quatre, toujours de soie, à Trapani au ^{xv}^e, deux exemplaires d'une *vestis* de toile blanche au ^{xv}^e, quelques chemises de nuit, *interole* (CDXCVIII 13), *intinora de lecto* (CCCLXXV 64), au ^{xv}^e encore, trois bonnets de nuit, *infola de lino*, au ^{xiv}^e, chez Jacobus de Fenestris, une *copula de nocte* et une «birricella di nocti» en 1453 (CDLXIII 34), proche de la *barrecta da nocte* napolitaine attestée en 1461¹⁴. Leur présence pose, à l'ordinaire, la question de l'enregistrement des petits objets de mercerie. Une calotte, *copula de nocte*, est en 1442 aussi un bonnet de nuit (CCCLXXIII 247).

On pourrait encore identifier un vêtement masculin de dessous, le bliaud français, passé sous la forme latine de *briale*, calque du catalan «brial», dans un unique inventaire, celui du marchand catalan Jacobus de Fenestris en 1307. Mais c'est déjà un vêtement intermédiaire entre la chemise et la "robe", de même que le sarrau, *cammisoctus*, présent en quatre exemplaires au ^{xv}^e siècle, dont un de blanquette, drap commun destiné à l'usage quotidien, en 1427, et la souquenie, *saugamia*, surcot de soie brodée, chez le seul Busac Medin, en 1442 (CCCLXXVII 27). On compte encore une veste, *vestis*, de toile blanche en 1440.

On classera dans cette catégorie le doublet masculin, *diploys*, *dublectum*, et la camisole, *fustaynum*. L'unité de cet ensemble est fournie par le matériau: toile, toile de coton, futaine; au contraire du corset, *farcectum*, en tissu coloré, ce ne sont pas des vêtements destinés à être vus, sauf quand les manches, amovibles et décoratives, sortent de la "robe" qui les enveloppe. L'ensemble est évidemment sous-représenté dans la documentation: vieux, déchirés, les doublets sont oubliés par le notaire, alors qu'ils apparaissent, tout neufs, dans les inventaires dotaux.

Le doublet masculin apparaît précocement en 1341 (XLVII 50), mais il reste rare: on en compte neuf exemplaires au ^{xv}^e siècle. Le

¹⁴ R. Bevere, *Vestimenti e gioielli in uso nelle provincie napoletane dal XII al XVI secolo*, «Archivio storico per le provincie napoletane», XXII (1897), pp. 312-338, p. 313.

doublet fait partie de l'apport de l'épouse, un, deux ou trois doublets *ad opus sponsi*, en moyenne deux. Un seul doublet manifeste son matériau, en 1427, la futaine, *de fustayno* (CCLXXXVI 3). Quant à la coupe, elle n'est donnée que pour une seule pièce, dite, en 1429, *alla castellana* et décorée de mailles d'argent, ce qui révèle la progression des modes castillanes, liées probablement à l'habillement des soldats. Aux doublets, s'ajoutent deux camisoles qui prennent le nom du matériau, la futaine, *fustaynum*, *fussaneum*, dont l'une, au demeurant, est de coton, *cuctogninum*, en 1375 (CXXI 49). Dans cet ensemble, un seul doublet, dit "sans manches" en 1427, devait être garni de manches amovibles.

Le doublet féminin, *diploys*, *dublectum*, *duplex*, est plus abondant, deux au ^{xiv}^e siècle et vingt-deux au ^{xv}^e, mais on ne sait presque rien du matériau, futaine ou coton, ni des couleurs, ce qui confirme que ce vêtement était peu visible, sauf les manches sans doute; on apprend seulement, au détour d'une liste, que les doublets étaient tenus par les cordelettes de coton (CXV 43). Outre le vêtement, les mêmes documents et d'autres dots et testaments énumèrent aussi des pièces de doublet souvent très longues destinées à être taillées et cousues, douze cannes, 24 m, en 1373, huit cannes, 16 m, en 1383, l'inventaire signalant quelquefois que le travail de couture n'a pas été achevé, ainsi en 1454 (CDLXXI 65). Le nombre de doublets par inventaire concorde avec la moyenne de l'apport dotal: deux doublets par épouse.

Dans l'ensemble, les doublets restent insuffisamment qualifiés par genre: trois au ^{xiv}^e siècle et cent trente-trois au ^{xv}^e demeurent dans cet espace incertain. Pour trente doublets de futaine, on en compte huit de soie ou de velours. Ils sont noirs ou blancs, rarement de couleur vive. Seules les manches et le collet sont quelquefois décorés de soie, soulignés par un drap vert ou un velours noir ou encore taillés dans l'escarlate. Le doublet commence à se transformer ainsi en pourpoint, à présenter des couleurs et des tissus qui signalent qu'il était visible.

Les chausses, *calige*, sont étonnamment peu nombreuses: vingt-cinq paires de chausses masculines pour onze inventaires et testaments, dix paires de chausses féminines pour dix documents; ce défaut d'enregistrement n'est pas dû à la pauvreté du matériau (toile blanche, escarlate) ou des couleurs. Les chausses d'hommes sont en majorité bleues, mais aussi rouges et noires, et

les chausses féminines en majorité rouges, ce qui exclut qu'elles aient été totalement invisibles. Mais, vêtements de l'intimité, il est probable qu'elles n'ont pas été conservées, parties chez le fripier ou jetées.

La robe et les vêtements de dessus

Les inventaires sont bien plus riches d'informations sur le grand vêtement de cérémonie, de représentation, que sur les vêtements de travail, laissés à peu près dans l'ombre. Nous envisagerons d'abord ces derniers, entraperçus dans une documentation avare, puis les éléments du costume long, enfin les éléments du costume court, dont le succès en Sicile semble avoir été limité.

Le vêtement de travail

Maria Serena Mazzi, étudiant les inventaires des paysans toscans a remarqué, non sans surprise, que leur garde-robe contrastait avec l'image qu'en donnaient l'iconographie toscane et la littérature des XIV^e et XV^e siècles¹⁵. À en croire les peintres, les paysans seraient allés vêtus de hardes, sinon de haillons, pieds-nus, en chemise ou vêtus d'un simple pourpoint grossier; les auteurs, caustiques, ajoutent que les "villani" sont immédiatement reconnaissables à la pauvreté et à la saleté de leur accoutrement. Leurs inventaires montrent au contraire des habits à la mode, avec les coupes et les teintes de la ville. Cette remarque enseigne à se méfier de sources biaisées pour des raisons évidemment idéologiques. Il en va de même pour la Provence rurale: le vêtement que révèlent les inventaires y est le reflet de celui de la ville. Mêmes noms, mêmes formes sans doute, un peu moins de diversité, il y manque quelques coupes originales qu'on rencontre en ville, la carmagnole, la jaquette, la journée, mais les habits de la campagne ne sont pas des hardes. Il arrive qu'ils soient doublés de cendal et fourrés de vair. Petite noblesse, même pauvre, et paysans aisés y sont attentifs aux modes. C'est donc seulement le vêtement de labeur qui se distingue.

¹⁵ M. S. Mazzi, S. Raveggi, *Gli uomini e le cose nelle campagne fiorentine del Quattrocento* cit., pp. 229-231.

On note d'abord l'absence, ou presque, des tabliers, des rochers et des blouses qui se combinent avec les chausses pour former le vêtement de travail. On connaît aussi une *mazarè* à Messine en 1202, de l'arabe *mi'zar*, "tablier", et un *mizarum*, dans l'inventaire du marchand génois Andrianus Griffuetti en 1377, peut-être ici un emprunt au ligurien "mezzaro", mais sans en percevoir la forme.

Fort peu de vêtements de travail sont enregistrés dans les inventaires; l'abondance des contrats de travail permet de pallier cette quasi-absence. Au XIII^e siècle, les esclaves des haras royaux de Sicile reçoivent deux chausses d'"orbace" blanc de Randazzo par an¹⁶. Pendant la première moitié du XIV^e siècle, sur huit contrats, qui concernent cinq vigneron, un muletier, un savetier, un employé de mercerie, cinq prévoient la fourniture d'une cape et d'une tunique, d'autres d'une tunique seule, d'un gardecorps d'"orbace", *guardacorum de albaxio albo*, dès 1328¹⁷, et d'une paire de housses, *ocree*, un autre de chemises et de caleçons¹⁸. À l'exception d'une tunique "de laine", c'est-à-dire de drap coloré, le matériau se distribue entre l'"orbace", *de albasio*, l'"orbace" brun et le *finarisium*. Seul, l'employé de mercerie demande des *pannos de lino*, c'est-à-dire des sous-vêtements.

De 1351 à 1400, pour vingt-sept contrats, on compte treize "robes", dont huit d'"orbace" et une de laine, deux tuniques, deux *chucce* et une *choppa*, isolées, de même matériau, et plusieurs ensembles, qui marquent la différenciation du vêtement: tunique et cape, *zucca (chucca)* et gonelle, cappe et gonelle. La gonelle remplace ici la tunique. L'"orbace" domine, constituant seize fois le matériau, contre un cas de drap de Florence, et les fournitures sont calibrées, une canne et demie, 3 m, deux cannes et demie, 5 m, trois cannes, 6 m. Deux contrats de vigneron prévoient les vêtements de lin et un autre une paire de bottes qui vaudront un florin. On note enfin qu'un employé "à tous les services" reçoit une robe de son patron, *robbam unam de suis*.

De 1401 à 1462, dans une documentation immense, nous avons relevé quelque quatre-vingt contrats, de plus en plus différenciés. La fourniture d'"orbace" domine, une canne et demie,

¹⁶ R. Filangieri (ed.), *I registri della Cancelleria angioina ricostruiti con la collaborazione degli archivisti napoletani*, XIX, Naples, 1964, p. 102; 1277.

¹⁷ Asp, Nd R. Citella Spezzone 20; 25.11.1328.

¹⁸ Asp, Nd R. Citella 77, fol. 42; 12.11.1328.

deux cannes, trois cannes, six cannes même. Mais on voit apparaître aussi la fourniture d'un demi-cuir de bovin, de quoi ressembler les chausses. Les vêtements déjà cousus et les houseaux déjà montés sont donc moins fréquents: ce sont des blousons, gipons et gonelles, des *chucce*, des tuniques, des capes et une *gonna*, et quelques combinaisons, *chucca* et gonelle, cape et tunique, cape et gonelle. Dans l'inventaire de Charonus Taguil (cccxv 142 et 143), apparaissent successivement deux blousons, la gonelle de la servante et le gipon du «garzuni». Dans les contrats de longue durée, il est prévu de renouveler tous les ans la gonelle d'«orbace». Les vêtements de couleur, du dimanche, ne sont pas tout à fait absents: en 1420, un travailleur agricole reçoit une houppelande en drap «ferreri» de Carcassonne, fourrée d'agnelin noir et un chapeyron de drap de Lierre¹⁹; en 1428, un armurier obtient une paire de chausses, un *juparellum* et un vêtement «de couleur» à 7 taris la canne; en 1452, le contrat d'un ouvrier forgeron, engagé pour trois ans, prévoit un mantel *di culuri novum*, une gonelle et un *juparellum* à côté de la gonelle de travail; un autre, en 1445, a obtenu un pourpoint, *diploydes*. D'autres travailleurs recyclent les habits de leur maître, un *capuchem usitatum* en 1417. Deux employés de boutique urbaine, font spécifier la fourniture de sous-vêtements de lin et une paire de *mutande*, chemise et braies, *par unum mutandorum, videlicet camisiam unam et bracam unam*²⁰, un tavernier demande une paire de socques et un meunier une paire de *stivali*.

Les femmes sont presque absentes de cette documentation: les vêtements fournis aux nourrices et aux servantes sont très rarement détaillés par les contrats d'engagement, au demeurant peu nombreux: en 1328, il s'agit de *suctane*, de chemises et de *faciola* de lin fournis à une esclave affranchie engagée comme servante et à une nourrice²¹. On retrouve au xv^e siècle les voiles de tête, *faczola*, accompagnant une chlamyde accordée à une servante²², et une affranchie noire, engagée comme nourrice, reçoit même deux gonelles, l'une neuve et l'autre d'occasion, et une pelliise²³.

L'«orbace» apparaît donc essentiellement dans le costume des travailleurs. On peut supposer que ces vêtements de confection

¹⁹ Asp, Nd N. Maniscalco 335; 10.12.1420.

²⁰ Asp, Nd5 E. Pittacolis 50; 10.3.1438.

²¹ Asp, Nd R. Citella Spezzone 89; 22.2.1328; et Spezzone 20; 27.11.1328.

²² Asp, Nd N. Aprea 826; 14.12.1431.

²³ Asp, Nd G. Traversa 786; 21.1.1449.

sont destinés aux travailleurs ruraux, mais la coupe est conforme aux canons de la mode urbaine: en 1443, un mercier vend ainsi à un habitant d'Alcamo dix *chucce* et dix gonelles d'«orbace» pour douze florins et demi, ce qui est bon marché, même pour un grossiste²⁴. Ce matériau ne fournit pas seulement les capes de berger, comme au xix^e siècle; ce n'est donc pas un tissu mal dégraissé et imperméable et les contrats de fabrication, à Corleone et à Noto, montrent qu'il est passé au moulin paroir: la laine est grossière, mais débarassée du suin, il se taille bien et s'adapte à des patrons variés. Il peut jouer, à l'occasion, le rôle du vêtement de deuil: à Corleone, Pelegrinus de Baldri fait distribuer aux pauvres dix gonelles, *gonolocos*, d'orbace brun et blanc²⁵. Le misérabilisme, ici encore, doit être écarté, mais c'est le seul tissu sicilien de laine qui entre dans le vêtement.

La robe et les vêtements de dessus: XIII^e et XIV^e siècles

La robe se compose, dès le XIII^e siècle, d'un vêtement de dessous, équivalent de la cotte, appelé *tunica*, puis *toga*, d'un *cipressium*, et d'un surcot, nommé *clamis* dans le latin savant des notaires. Examinons par ordre les éléments qui correspondent à la cotte, puis les robes de dessus, par siècle et par genre.

La tunique féminine est nommée ainsi la première fois en 1282, c'est un exemplaire unique, en escarlate; les documents envisagés pour le XIV^e siècle en énumèrent deux cent vingt-trois, répartis entre quelque quatre-vingt-dix inventaires et testaments. Une part importante de ces cottes sont en effet des vêtements de deuil, distribués par legs testamentaires: quatre dites «lugubres» ou *de visito*, douze de drap bleu, *blevi* ou *bleveto*, et sans doute l'essentiel des onze tuniques de drap noir et des trente-huit tuniques désignées dans les autres testaments sans description précise. Mais les tissus précieux et les couleurs vives sont également précoces, de même que le décor de boutons signalé dès 1326, sur une tunique partie de vert et de rouge; c'est la confirmation que la tunique pouvait se porter seule ou sous une robe de dessus largement ouverte: elles sont vertes, rouges, cramoisies, oranges, couleur d'œillet, bleu azur et bleu céleste, roses, cendrées. Les étoffes

²⁴ Asp, Nd G. Traversa 783; 8.3.1443.

²⁵ Asp, Tabulario Santa Maria del Bosco 357; 21.3.1348.

précieuses connaissent deux époques: d'abord le samit, le velours et l'escarlate, puis les draps "de France", le Beauvais, le Wervicq, le drap de Florence, celui de Milan bleu, le drap catalan et l'Essex à la fin du siècle. Les décors de boutons de perles sont précocement attestés, dès 1326, sur une tunique partie de vert et de rouge, de même que les broderies de feuillages. La jupe, *juppa*, féminine se distingue à peine de la tunique: on en compte treize, cinq de cendal, quatre de toile et deux de bougran, aux couleurs vives, blanches, rouges, jaunes.

Dès le XIII^e siècle, la tunique féminine se combine avec un chiprois, *cipresium*, attesté à Patti en 1284 à côté du *sircotum* masculin (IX 38 et 44): il joue le rôle de surcot, quelquefois doublé de matériau précieux ou fourré, et qui donc se porte ouvert, sans doute décolleté, ou avec une robe de dessus, la *clamyis*, attestée en 1262 (III 1). Le chiprois féminin est rare, trente-deux pièces au XIV^e siècle, presque toujours décrites avec précision; couleurs et tissus resplendissent: rouge d'orseille, cendré, rosé, vert, vert pistache, *de viridi fistiki*, bleu céleste, camelot et Florence, drap d'or, Florence tanné, violet, trois bleus seulement. Les doublures, cendal jaune, cendal rouge, et les fourrures, vairs, écureuils, confirment l'élégance du chiprois, qui peut être porté court, car on signale un chiprois "long", et le tissu en est assorti avec celui de la tunique et du mantel. La *clamis* féminine est également précoce et rare: une au XIII^e siècle, cinq au XIV^e, en autant d'inventaires, de drap bleu, de drap de Beauvais, de cendal doublé de rouge. L'utilisation d'un mot savant surprend, mais elle est universelle, et on ne voit pas d'équivalent sicilien assuré; en 1441 l'appellation *clamicta* semble confirmer l'adoption du cultisme. On peut associer à la chlamyde la ganache, *guarnachia*, plus chaude, dont on connaît que deux exemplaires dont l'un en tissu de doublet, et la pelisse, en cinq exemplaires. Elle tire son nom de sa doublure de fourrure, mais elle n'est garnie qu'une fois, de renard..

Quelques documents réunissent enfin sous le nom de *robba*, l'ensemble composé de la tunique et du chiprois assortis, même tissu et même couleur: dix-sept robes au XIV^e siècle réparties entre quatorze testaments et inventaires, bleues, vertes, violettes, de velours et d'escarlate, doublées de cendal rouge ou jaune et ornées de boutons de perles. Au total, on compterait donc une cinquantaine de chiprois et deux cent quarante tuniques, et une vingtaine

de tenues assorties environ. C'est ce noyau cependant qui donne le sens de la mode féminine du XIV^e siècle: un vêtement combiné que vient compléter un mantel de couleur vive ou raffinée. Et quelques figures précoces et originales, comme un chiprois à traîne, *ad caudam* (CXLVI 74).

Troisième élément de la robe féminine, le mantel d'épaules, *mantellè* à Messine en 1202, *mantellum*, *mantum*, *mantictum*, est quelquefois assorti avec la tunique et le chiprois, ou, plus souvent, d'un très beau tissu coloré. On en compte un au XIII^e siècle, de samit jaune, en 1284, et c'est sans doute un autre mantel que désigne, en 1284, le mot samit, *samitum*, lui aussi jaune; les mantels féminins sont trente au siècle suivant, distribués entre vingt-trois inventaires. Six sont taillés dans une soierie, satin, samit, cendal rouge et noir, velours rouge et drap d'or, et les autres, qui peuvent être de drap de Châlons, de Milan ou de Florence, sont de couleurs remarquables, vives, vermeil, œillet, vert, ou raffinées, noir, cendré, paonasse, couleur kohl, *accolyi*, bleu céleste. Et les doublures rappellent que le mantel se porte ouvert, accroché à l'épaule par des pommettes de perles, *pumellis perlarum*, et flottant: elles sont de cendal rouge, de camelot, et une fourrure de vairs. Il masquait le visage et les épaules et il est donc interdit aux prostituées par les chapitres de Trapani et de Palerme²⁶, mais les élégantes le portaient ouvert, «spannatu per essiri vista»²⁷.

Le passage de la tunique à la houppelande, *choppa*, semble tardif en Sicile (CLXV 31). Il se manifeste en 1396, une *choppa* de drap anglais²⁸, et en 1398 à travers le splendide assortiment de drap vert qui constitue le trousseau de Victoria, femme du Palermitain Salvator de Constantino, houppelande d'escarlate et taffetas vert, tunique de camelot, tunique et mantel de drap.

Les représentations du *Steri* autorisent à tenter, vers 1380, un bilan des relations du costume féminin sicilien avec la mode aristocratique européenne dans son ensemble et l'Italie du nord en particulier. Les peintres de Manfredi Chiamonte ont rarement représenté la robe de dessous, qui figure pourtant dans l'histoire d'Hélène de Narbonne; on en aperçoit les manches. La robe féminine est composée d'un buste collant à large décolleté carré et

²⁶ V. La Mantia, *Consolato del mare* cit., § 36, et Acp, As 34, fol. 47r; 1451.

²⁷ F. Branciforti (ed.), *Regole, costituzioni, confessionali e rituali* cit., p. 172.

²⁸ Asp, Nd5 E. Pittacolis 50; 13.12.1396.

manches serrées boutonnées jusqu'au coude et d'une jupe large; les deux parties sont nettement séparés par une taille en U évasé soulignée par une ceinture presque invisible (par exemple: la trave I 6b). La jupe, ample, peut être plissée (trave IVb). Ce costume s'enrichit de coudières indépendantes qui traînent à terre, assorties au revers de la jupe, de bandes de tissu rajoutées sur la jupe, un "affettato" de soie sans doute, et on peut signaler des variantes: une boutonnière dans le dos (trave I, 155a), des coudières de vair, une cape d'épaules longue fourrée de vair (trave II, 12b), des échancrures sur les flancs de la cote au niveau des cuisses, des ornements sur les côtés du buste, une cordelière passée en ceinture. Ces représentations correspondent parfaitement aux canons de la mode entre 1360 et 1380 en Italie du Nord, en Lombardie particulièrement. Il est difficile de lire leur description dans les inventaires siciliens, trop imprécis; ainsi les coudières n'y apparaissent jamais. Mais le glissement vers la robe unique, la tradition de l'"affettato", l'abondance des boutonnières, la préciosité des tissus que l'on observe en Sicile plaident pour l'adoption de ces formes dans le milieu aristocratique. Les boutonnières, et surtout celles des manches, sont en effet le signe le plus sûr de la pénétration de ces coupes, mais le *Steri* semble ignorer d'autres formes, bien attestées dans l'île, les manches amovibles en particulier. Les deux ensembles documentaires sont sélectifs et ils ne présentent qu'une étroite plage en commun.

La robe masculine se distingue peu, au XIV^e siècle, de l'ensemble des vêtements féminins: une cote, la tunique, forme le vêtement de dessous, dont on compte soixante exemplaires pour quarante inventaires et testaments. La tunique de deuil est en effet plus rarement léguée à des proches que dans les testaments féminins, une vingtaine seulement, noires, bleue, d'"orbace"; plusieurs sont combinées avec des chaperons et même avec une cape. Une dizaine seulement des tuniques masculines décrites dans les inventaires sont bleues, couleur de deuil, mais, pour l'essentiel, elles sont taillées dans une soierie, samit rouge ou jaune, cendal bleu céleste, drap d'or, ou dans un drap coloré, de France, de Wervicq, de Florence: vertes, rouges, dont une couleur d'orseille, *ruchella*, comme le chiprois assorti, céleste et une blanche. Collant au corps, elles sont doublées de simple toile ou fourrées d'agneau et de lapin.

Sur la tunique, le XIII^e et le XIV^e siècle ont connu le surcot,

d'abord sous son nom français, *sircotum*, attesté une fois, en 1282, de samit jaune doublé de cendal rouge (IX 38). C'est l'indice de la greffe de la tradition du grand matériau sicilien sur une forme sans doute importée avec le nom lui-même. On l'appelle *supertunicale* en 1348 (LXV 17), bleu fourré de fenecs, mais son porteur est un marchand catalan. Mais, comme en Europe du Nord, le surcot est détrôné par le chiprois, élégant et rare: présent trois fois dès le XIII^e siècle, en vergé, en drap doré, en escarlate, il présente au XIV^e dix-neuf exemplaires pour dix inventaires; comme pour le chiprois féminin, on recense peu de bleus, mais des rouges et des verts. Trois chiprois de velours, un de drap d'or et un de soie forment l'assortiment, très coloré, de Manfredi Alagona, violet et cramoyse, en 1393. Les draps rares sont signalés: Florence couleur œillet, vergé de Gand, *virguata de Guanto*. Décoré d'étoiles et de branlants d'or chez Alagona, le chiprois est un vêtement de grande classe, avec des manches rapportées et une chaînette d'argent. La chlamyde masculine apparaît tard, en 1378, et en petit nombre d'exemplaires: huit, concentrés dans l'inventaire messinois du musicien Marcus de Castella (CLVII). Matériaux et couleurs présentent une tonalité de luxe: camocat, *grana*, escarlate, Florence bleu et noir. Les doublures sont de camelot bleu et de drap mêlé. Comme le chiprois, la chlamyde peut se porter longue ou courte. La cottardie, tunique boutonnée à coudières pendantes, présente partout en Europe, n'est pas identifiable avec un élément du costume masculin ou féminin, et ce pourrait être un indice de l'originalité sicilienne. Le garde-corps, *gardacorum*, au contraire, est adopté dès le XIV^e siècle: on en compte trois exemplaires entre 1332 et 1377; ce sont des pièces de luxe, de drap ou de toile, de belle couleur rouge. La pelisse masculine, apparaît également deux fois, dont une fourrée de lapin.

Comme dans les garde-robes féminines, la *robba* réunit tunique et chiprois, et le mantel ou la cape à l'occasion. On compte, de 1305 à 1400, vingt et une robes masculines, distribuées entre treize inventaires et testaments. On retrouve dans leur description les draps de qualité, Florence paonasse, mesclat, et la variété des couleurs, bleu clair, cendré, vert, rosé, couleur poil de lion, pour deux robes de drap "lugubre" seulement.

Le mantel masculin apparaît à la fois dans les testaments, quatorze mantels de deuil, et dans les inventaires; au total, on

compte trente-deux mantels pour vingt-neuf documents. La liaison est fortement marquée dans les testaments avec le deuil, drap lugubre, drap *de visito*, bleu, drap de Châlons; le mantel est lié ici au capuchon sombre. Mais les autres manifestent faste et gaieté: un de Wervicq couleur mesclat impérial, deux de soie, un de velours cramoisi, un de velours vert, un autre de drap d'or. On compte aussi des mantels verts, bleu clair et bleu céleste, rosés, des doublures de cendal, bleu, jaune ou rouge et des fourrures de lapin.

Notons qu'entre la robe féminine et la robe masculine, les inventaires connaissent un assez grand nombre de pièces de vêtement de genre incertain, quatorze robes, treize tuniques, dix-huit chiprois, trois chlamydes, deux ganaches, quarante-trois mantels. Matériaux et couleurs ne les distinguent pas suffisamment, ni leur place dans l'inventaire, du moins à notre jugement. Ajoutons trois exemplaires de la huche, *chucca*, de laine et d'escarlate, qu'on rapprochera de la toge au xv^e siècle, et six de la cotte, *cocta*, *coctum*, faite de beau tissu, violet, camelot, couleur de feu, *igneus*, couleur de fer, fourrés d'agnelins, décorés de dés et de perles (xxix 30)

La robe et les vêtements de dessus: le xv^e siècle

Les premières décennies du xv^e siècle voient se multiplier les dénominations, et probablement aussi s'accroître la variété des formes et des coupes des vêtements le plus régulièrement enregistrés. Le costume féminin change, mais un noyau massif d'inventaires manifeste la prolongation, après 1400, de l'ensemble tunique-chlamyde-mantel, sans cependant qu'on retrouve les vêtements assortis du xiv^e siècle,

La tunique féminine demeure un vêtement apprécié, il fait toujours partie des distributions de deuil (une cinquantaine d'occurrences), sous forme d'un métrage de drap lugubre, "bleu de deuil", azur, souvent non encore taillé ni cousu. L'ensemble des sources envisagées permet de comptabiliser cent quarante tuniques féminines, réparties sur cent dix-huit inventaires, une par inventaire, avec des maisons qui en possèdent deux ou trois, rarement quatre; il est vrai que nombre de ces femmes possèdent aussi d'autres types de vêtements. Le deuil joue un rôle essentiel dans la teinture de cette pièce, une sur deux lui appartient: quarante tuniques de drap lugubre, trente qui sont attribuées par testament, mais dont

ni le matériau ni la couleur ne sont spécifiés, et un fort groupe de teintes sombres et délavées, bleues, noires, paonasses, brunes, fauves, «firreri», et une minorité de couleurs gaies, rouges, vertes, camelin, couleur noix, Londres clair, et vert *clausi*, à la nuance plutôt sombre. On remarquera encore que la mode des vêtements partis n'est pas passée totalement: à Corleone, en 1422, une tunique est dite *de partuta viridi et bruna*. Dans cet ensemble plutôt terne, on compte quelques belles pièces décorées de boutons de perles ou de vairs aux manches et à la *curtaprisa* ou doublées de toile et de drap gros, mais avec de la soie aux manches qui sont larges et ouvertes. Huit sont taillées dans des soieries, quatorze dans du drap de Florence, dix dans du Beauvais, quatre dans du Perpignan rouge et vert, deux dans du Bruxelles *grana* de grand luxe, deux dans du drap de Londres, une dans du Montivilliers. On perçoit enfin une nuance qui renvoie à la mode, des manches rondes en 1428.

Moins fréquente, moins connotée de deuil, la toge féminine est un second vêtement de dessous: le nom apparaît pour la première fois en 1399, *tunica sive toga* (CLXIX 4). La forme est sans doute, comme en Toscane, plus solennelle. Certains inventaires la distinguent de celle de la tunique et elle est en effet plus souvent doublée: quinze des cinquante-cinq toges dénombrées ont une doublure et deux une fourrure de martres et de vairs en dessous de la ceinture et de simple drap au-dessus, ce qui indique qu'elle était portée ouverte sur un autre jupon. Deux autres ont des revers de velours ou de vairs, une autre dix-huit boutons d'argent, une autre encore est tailladée, *frappata*. La toge joue cependant un rôle dans les distributions de deuil: treize toges sont lugubres ou *de visito* et deux testaments ordonnent la fabrication de deux autres toges dont ils donnent les prix. La beauté des matériaux est ici remarquable: draps de Florence, rosé, paonasse et noir, Beauvais vert et azur, camelot blanc, un satin blanc, taffetas blanc, taffetas vert vergé d'or, velours noir, et si les teintes sombres dominant (noirs, paonasse), on compte des couleurs délicates, vert, couleur de pêche. Certains inventaires, de nobles et de juifs, réunissent à la fois toges et tuniques: cette richesse est aussi un signe sûr de la curiosité et du souci d'élégance. Proche de la toge (un testateur fait écrire *toga seu chucca* en 1456), la huche, *chucca*, présente une nuance de deuil plus marquée: les testaments féminins distribuent

quatre-vingt-deux huches, et soixante-cinq *de visito*, tandis que, sur les sept exemplaires enregistrés dans les inventaires, trois sont bleu azur, une *de visito azoli* et une noire.

Au-dessus de la tunique ou de la toge, la chlamyde est devenu, entre 1401 et 1462, le vêtement de dessus favori, remplaçant le chiprois, qu'on ne rencontre plus qu'en trois exemplaires: les femmes n'en possèdent généralement qu'une, de beau tissu et de couleur sombre, et l'on en compte en effet quatre-vingt-onze pour quatre-vingt-cinq testaments et inventaires. Une liaison nouvelle avec le deuil s'est établie: la couleur de quelques vêtements le confirme, un "azur lugubre" en 1441, deux bleus, neuf noirs, de même qu'une dizaine de legs testamentaires. L'ensemble des tons donne sur le sombre: douze bruns, sept paonasses, un «firreri» contrastent avec deux rosés, deux *grana*, un escarlate, deux camelins, nettement minoritaires. Les tissus, austères donc, sont de belle qualité: seize draps de Florence, cinq Beauvais, deux Wervicq, un Perpignan, un catalan. On peut associer à la chlamyde trois ganaches, dont une noire. Quant à la *robba* féminine, connue au xv^e siècle en quatre exemplaires seulement, elle semble n'être plus une combinaison de vêtements, mais une simple variété de la robe de dessus, toujours de qualité splendide: deux de drap de Florence, une burel, l'autre couleur fleur de pommier, «a culuri di fluri di puma», et deux vert obscur, «viridi scuri», doublées aux manches ou fourrées de martres ou encore à revers de velours.

Ces formes classiques de la robe féminine ne sont plus les seules: les inventaires voient se développer vers 1410 la houppelande féminine, *choppa* ("cioppa" en toscan) qui se confond avec la cotte renouvelée, *cocta seu choppa* (CCXXIII 15). Les deux noms et peut-être les deux formes méritent donc d'être étudiés ensemble: on compte cinquante-trois *choppe* féminines, pour quarante-trois possesseurs, presque toutes doublées ou fourrées, et quelques-unes décorées, toujours de grand luxe. Les teintes sombres sont ici abandonnées, un brun, deux noirs, un paonasse, un «firreri», pour des teintes gaies, deux verts, un vert herbe, deux céleste, quatre azur, trois *grana*, un escarlate, un velours cramoisi, ou pour des couleurs claires, camelin. Le noir s'engage d'ailleurs dans des combinaisons de grande allure: paonasse orné de bandes de velours noir, satin noir orné d'or. Les draps sont de Florence, de Beauvais, de Londres, de Wervicq, de Lierre, et les doublures de cendal rouge

ou vert, de taffetas rouge, de toile bleu céleste, les fourrures de dos de vairs et d'agnelins noirs. La cotte féminine renouvelée, *cocta*, est encore plus rare: deux exemplaires, eux aussi de beau tissu, paonasse et vert barré d'or, garnis de boutons d'argent. Un simple comptage montre que les *choppe* se concentrent sur les décennies 1411-1430, avec une reprise de mode en 1440-1443. C'est la forme qui domine le vêtement féminin au *Triomphe de la Mort*: "cioppa" rouge décolletée et ouverte sur la cotte de la dame qui écoute le musicien, houppelandes verte, rose, grise, cette dernière à col haut sur lequel passe le collier. Toutes ont une taille haute, les manches sont ouvertes au coude et les décolletés alternent, ronds et carrés.

Il faut encore compter quelques belles *gunne* enregistrées à Corleone, où le nom a connu une certaine diffusion: dix pièces en huit inventaires, d'escarlate, de Florence brun, de Beauvais brun, un résumé des grandes tendances, gai et sombre en antithèse, mais sur de beaux tissus importés. À Palerme, le nom *gunella*, déjà rencontré en 1202, revient à la mode vers 1420 et connaît un grand succès: quatre-vingt-trois exemplaires pour cinquante-sept inventaires, dont une trentaine de testaments. La gonelle est abondamment léguée comme vêtement de deuil, de mémoire: dix sont dites *de visitu*. Mais, dans les inventaires, les teintures vives, céleste, velours rouge, escarlate, drap d'or, vert, azur, dominant sur les nuances sombres, noir, vert obscur, paonasse. Les cinq gonelles de Minto Romanus, en 1443, permettent d'observer la mode féminine, dont elles résument les tendances: une garniture, *curtiprisa*, de vairs orne le bas de deux jupes, les manches de l'une sont à trombe, *ad trumba*, les matériaux sont splendides et différenciés, soie travaillée d'or, drap d'or de Lucques *vocatium imperiali*, velours rouge, Montivilliers et drap paonasse. C'est un vêtement décolleté, comme l'atteste la présence de pièces, *scollatus*, *scudatus de gunella*, non encore cousus.

D'autres noms de vêtements apparaissent qui se séparent du modèle de la *robba*, l'*indumentum* d'abord, féminin, de tissu précieux et très décoré. On en compte onze au xv^e siècle, de soie, de velours, de camocat et de camelin, de couleurs variées et majoritairement de nuances vives, rouge, bleu céleste, vert et noir, fourrées de vairs et décorées de franges, de perles, d'émaux, de boutons de perles. L'une d'elles, en 1426, est ornée d'étoiles ou mouches, *nuskis*, de perles (CCLXXV 19). La pelisse, *pellicia*, n'est effective-

ment doublée qu'une fois, de lapin, sur dix-sept exemplaires. La cloche, *clocha*, pèlerine courte, n'apparaît qu'en un exemplaire unique de drap noir. Le corset féminin, *cuttita*, *cuttectum*, *farsectum*, se détache vers 1430: on en compte quarante-deux exemplaires, de tissus précieux, éscarlate, velours, satin, Montiviliers, de couleurs vives, vingt-six rouges, trois bleu céleste, deux noirs, deux blancs, un vert, fourrés de vairs et ornés de garnitures de peausseries, avec des manches de velours, des lacets d'or et des mailles d'argent. S'en distinguent à peine un *parapectum* de cendal rouge, à Trapani (CDLXXXVI 28), et une *pitera* de velours noir garni d'une chaînette d'or, à Corleone (CDVI 46), trois gardecorps rouges, de camocat, de *grana* et d'éscarlate, avec des boutons d'argent. Ce sont tous des vêtements de qualité.

Le mantel ne fait plus partie d'une *robba* organisé et assortie: on compte au xv^e siècle soixante-dix-huit mantels féminins. Le *mantum* fait partie de l'attirail du deuil, en association quelquefois avec le chaperon: une vingtaine de pièces sont ainsi réparties par les legs testamentaires, dont deux *de visito* et un de camelin, et les couleurs éclatantes, *grana*, bleus, vert, drap d'or de Lucques, dominant dans les inventaires sur les tons sombres, noirs, pao-nasses, brun. Le *mantictum* est plus rarement utilisé pour les legs testamentaires et plutôt lié aux couleurs vives, *grana*, éscarlate, verts. Dans les deux formes, les deux coupes, l'une plus ample et l'autre plus courte, que suggère la double dénomination, les tissus signalés sont de valeur: le Florence, de toutes les couleurs, domine largement sur le Beauvais, le drap catalan ou le Lierre. La soierie fait jeu égal avec le drap, velours, drap d'or, satin; et elle est très présente dans les doublures, velours noir ou céleste, cendal, de même que la fourrure de vairs, d'hermines et de martres.

Le costume masculin du xv^e siècle repose également en partie sur la tradition de la *robba*, mais il s'en dégage, lui aussi, et plus vite que le vêtement féminin. La tunique partage avec la toge la fonction de robe de dessous, et la chlamyde connaît une vaste diffusion, liée surtout à sa fonction de vêtement de deuil, mais de nombreuses variétés surgissent, houppelande, gonelle, journée, qui s'imposent comme robe de dessus.

La tunique masculine se rencontre massivement en prêt-à-porter: outre cinquante-cinq exemplaires, répartis sur trente inventaires, trente-six, trois douzaines, sont taillés et cousus dans

la boutique du tailleur Salomon Boniac (CDXCVI), douze de frison, douze de vert et bleu. On possède donc en moyenne deux tuniques. La doublure est invisible, drap noir ou toile blanche, et le décor, coquilles d'or et boutons de perles, indique qu'elle apparaît sous le surcot. Il arrive encore qu'elle soit assortie à la chlamyde (CDVIII 48 et 49) et on retrouve des solutions résiduelles: une tunique partie, *de partuta*, à Corleone en 1422, douze pièces déjà montées chez le tailleur "de vert et bleu céleste", un échiqueté en 1444. Les tissus décrits sont généralement de qualité, mais sans rien de remarquable, frison, Montiviliers, Perpignan, Beauvais, Wervicq, velours céleste, et les couleurs gaies: vert et céleste, bleu céleste, rouges, rosat. Les teintures obscures, bruns, noir, et les bleus ont reculé. La tunique masculine n'est en effet plus jamais citée comme vêtement de deuil, à la différence de son homologue féminin. Les doublures sont à l'unisson: toile blanche, drap noir, camelin, agnines blanches. Ce n'est pas le grand luxe, mais une solide modestie. Sur la fresque du *Triomphe de la Mort*, la tunique, de coupe sobre et de couleur sombre, brune, est l'habit des pauvres suppliants; celle du mendiant mutilé des deux mains est ouverte au coude et porte de gros boutons de toile.

La toge appartient au contraire à l'aire de l'apparat: soixante-sept exemplaires pour trente-trois inventaires, deux, quelquefois trois, dans les maisons nobles, elle est presque toujours décrite et les tissus comme les couleurs sont le signe de la magnificence. Plus des deux tiers sont doublées, de cendal rouge ou noir, de drap blanc, jaune, vert ou bleu céleste, de frison "morat", ou fourrées, d'agnelins noirs ou blancs. Treize sont taillées dans le drap de Florence, quatre dans du Montiviliers, quatre dans du Londres, une dans du précieux Bruges noir. Sur ce vêtement, le noir a en effet cessé d'être une simple marque du deuil: les dix-neuf toges noires sont de splendides vêtements doublés, souvent de noir, avec des revers d'agnelins noirs ou de martres. Le noir est devenu une couleur chez des nobles, mais aussi chez des entrepreneurs de "massaria" (CCCXCV 25) et des médecins juifs (CCCXCVII 50). Les autres teintures éloignent la toge sicilienne de la version sévère de l'Italie du nord, où c'est le vêtement des hommes graves, médecins, juristes: si on compte une vingtaine de coloris sombres, on dénombre aussi une autre vingtaine de nuances éparpillées sur une gamme du vil au gai, blanc, fleur de pomme, camelin, mêlé clair, burel, vert,

céleste, rosé, *grana*, cramoisi. La *robba* masculine s'apparente, comme la *robba* féminine, à ce vêtement de grand luxe: trois exemplaires seulement, tous chez le poète Marrasio en 1452, l'une de Florence noir à revers de martres, une autre de Londres, une dernière "de couleur" non spécifiée, doublées de drap.

La chlamyde masculine assume la fonction d'habit de deuil, comme son homologue féminin: la majorité des occurrences provient donc des testaments, mais l'examen des seuls inventaires confirme que c'est un vêtement sombre, grave, rarement doublé. Le costume masculin confirme donc la rupture avec la pratique du siècle précédent qui faisait de la tunique le signe du deuil. Sur trois cent treize chlamydes, répartie sur cent cinquante-sept documents, la part des tons sombres l'emporte largement: quatre-vingt-quinze exemplaires de drap lugubre, noirs, dont un *nigri lugubri*, bruns, paonasses, bleues, trois *de visito* et un dit *de dola*, et un, encore, *mayutum*, "sombre". Et la majorité des chlamydes dont la teinte ou le tissu ne sont pas décrits, relevées dans les legs testamentaires, appartiennent à ce bloc. L'assortiment des couleurs claires ou gaies est au contraire limité: cinq chlamydes bleu azur et trois céleste, cinq camelin, deux vertes, une rouge, une couleur œillet, une autre encore argentée. Le tailleur, cependant, fait assez largement appel aux draps importés: pour une tunique d'"orbace" (CCLXXVII 7), on dénombre neuf draps de Florence, huit Beauvais, cinq Londres, deux Wervicq, deux Montivilliers, deux Lille noir et deux Lierre noir, un Sant Llorens de Morunys, un catalan et un frison, et deux chlamydes de velours. Des ganaches masculines, neuf, et des pelisses: les premières sont des robes de dessus chaudes, taillées dans le camelot et le doublet, de couleur insolite, aubergine, et les secondes ne sont que cinq après 1400, dont l'une doublée de lapin.

La houppelande masculine se distingue mal de son homologue féminin et on ne peut en comptabiliser que dix-huit, alors que les houppelandes de genre incertain se montent à cinquante-trois. Pièces élégantes et de grand prix, elles réunissent toutes les qualités des tissus et des teintures. Les couleurs sombres ne sont pas absentes, noir, vert obscur, brun, paonasse, lugubre, *ferrarii*, mais elles s'effacent devant les couleurs fraîches et vives, *grana*, écarlate, bleu céleste, azur, deux camelin, vert gai de Londres, rouge et vert, satin broché d'or. La teinte accapare l'attention du notaire

et les origines des draps ne sont pas précisées avec la régularité souhaitable: quatre Florence, deux Wervicq, deux Beauvais, un Londres, un Majorque, un Montivilliers, un noir de Perpignan, un catalan. Inclassables, deux houppelandes sont de soie, deux de damas, une de satin, une de velours combiné d'écarlate. Vêtement d'apparat, la *choppa* est régulièrement doublée, de taffetas, de cendal rouge, jaune ou noir, de velours bleu, ou de simple drap bleu, noir, paonasse ou camelot, ou de frison camelin, ou fourrées de renard, d'agnelins, de "dos rouges", de martres. Les doublures et le vair sont concentrés sur les manches, qui se portent donc ouvertes, mais on ne rencontre aucun décor de chaînettes ou de branlants. La houppelande masculine se distingue par sa simplicité, sans doute majestueuse. C'est sans doute un vêtement long, car les documents signalent une *choppetta* et des *choppitelle*.

La houppelande n'est pas le seul type de vêtement nouveau: la *gunna* masculine, apparue en 1377, continue à être portée quelque peu, ou du moins le nom en est conservé, surtout à Corleone; on compte quatre *gunne* masculines au xv^e siècle, vertes, bleu céleste et brune, cette dernière ornée d'une étoile de perles; c'est donc un vêtement qui se voit. La gonelle masculine, *gunella*, *gunellus*, *gunelloctus*, *gunellonus*, absente au xiv^e siècle, apparaît comme un vêtement de dessus, de beau tissu, de teinte obscure, lié au deuil, et décoré, doublé et fourré: une exception, cependant, une gonelle de dessous, «di sucta» (CCLXIX 66), qui joue le rôle de tunique, rappelle la polysémie naturelle des noms de vêtements. On dénombre donc cinquante-six gonelles masculines pour trente-cinq possesseurs: la moyenne élevée rappelle que les vêtements les plus beaux et les plus riches sont justement ceux qui sont concentrés dans les inventaires des nobles et des juifs, quatre chez Giovanni Marrasio, trois chez Peri Lobet, trois chez Charonus Taguil. Les teintures sont sombres: six noirs, deux paonasses, deux bruns, une saie obscure, un camelin obscur, un drap de deuil, *de dolo*, et un "plombé", *de chumbato*, lié à un chaperon, qui pourrait aussi être de deuil, pour cinq bleus, deux verts, un *grana* et un camelin. Les gonelles sont taillées dans des tissus de qualité, Florence, Beauvais, Montivilliers, Perpignan, velours noir, satin noir; seize d'entre elles sont doublées ou fourrées, de soie, de drap, de toile, de vair, d'agnelins surtout, et deux ornées d'un corselet garni de perles, *capizana imperlata*.

Ajoutons quelques vêtements rares, l'*abitum*, la cloche, la sismarre, *zamarra*: un *abitum* de camelin dans l'inventaire du barbier maître Antonius de Leone, une *zamarra* chez le médecin juif maître Manuel de Cipro, quatre cloches. Ce sont des vêtements splendides, velours, satin, drap de Montiviliers, fourrés d'agnelins, de vairs, de dos d'écureuils, et garnis de revers noirs.

Le mantel masculin, enfin, apparaît aussi sous les noms de *mantum*, connoté de deuil, *mantellum*, qui a presque disparu, et *mantictum*: les testateurs laissent à leurs proches cinquante-six mantels *de visitu* ou "lugubres" et une quarantaine de mantels sans spécification. Les dons sont abondants: deux, trois, huit mantels par testateur. Le sombre domine donc dans les inventaires aussi, noir, en particulier de velours, de Florence, de Montiviliers, de Beauvais, de Lierre, et brun, tandis que la majorité des mantels présente la gamme bien connue des couleurs gaies, camelin, bleu céleste, azur, *grana*, rosé, Florence vert, frison burel, cendal rouge. Au total, pour quatre-vingt-dix-sept testateurs et possesseurs, on compte cent quarante-deux mantels, une forte moyenne que confirment les inventaires: on possède un ou deux mantels. Quelle forme avait ce vêtement de dessus? Le *Triomphe de la Mort*, vers 1440, oppose un élégant mantel dans la partie droite de la fresque, de tissu léger et de couleur mauve, tombant de l'épaule de l'homme qui s'appuie à la fontaine, et, dans la partie gauche les rudes pèlerines des suppliants, parmi lesquels tranche un manteau rouge.

Restent hors toute indication de genre, cependant, dix-neuf tuniques, seize cottes, quatorze toges et neuf huches, deux chirois, vingt-deux chlamydes, trois ganaches, soixante houppelandes, onze *gunne*, quatorze gonelles, blousons plutôt que robes, quatre cloches, quarante-neuf mantels. Vêtement de deuil aussi, sans précision de genre, la *gramagla* apparaît en peu d'exemplaires, onze dont un de drap de Florence et un noir.

Le costume court:

Le triomphe du costume court est moins sensible dans les inventaires siciliens qu'au miroir déformant des tableaux du *Steri*: les représentations du plafond de l'hôtel des Chiaramonte limitent l'usage du surcot aux vieillards et au gardien, dans le récit de *Su-*

sanne, au philosophe Aristote et aux marins de Jason, tandis que les Sarrasins portent des robes rouges. Les autres personnages se répartissent entre une robe courte et large, descendant au genou et serrée à la taille, et un pourpoint collant serré sur les hanches par une épaisse et lourde ceinture. La première forme correspond à la "gonnella" analysée par Rosita Levi-Pisetzki, et qui date des années 1340, jupe descendant au genou, ceinture étroite, posée sur les hanches et dessinant un U évasé, boutonnée sur toute la longueur, décolleté carré, manche boutonnée²⁹; la seconde renvoie à une autre "gonnella", portée vers 1370 et qui se confond presque avec un "faretto". Ce pourpoint serré est largement majoritaire sur les représentations du *Steri*, il correspond à une frange d'habit aristocratique nettement caractérisée. En revanche, la gonelle masculine à coudières longues des années 1360³⁰ n'est pas représentée au *Steri*.

Le costume court sicilien se compose de plusieurs variétés de corset et de gipon, et du garde-corps, présents précocement, et de plusieurs équivalents du pourpoint français qui n'apparaissent qu'à l'extrême fin du *xiv*^e siècle. Le corset masculin, *farcetum*, *farcetum*, est précoce, dès 1282 (IX 35); au *xv*^e siècle, le nom disparaît, remplacé par *cuctectum* et *cuttectum*, *cuttectus seu farcsectus*, qui assume les mêmes formes et sans doute les mêmes fonctions; il fait sans doute partie du vêtement militaire, et le premier cité est un superbe vêtement de cendal à "tranches", *affictato*, de rouge et de vert, mais il reste rare: treize exemplaires répartis sur quatre inventaires de 1284 à 1400, et quatre au *xv*^e siècle. Le *cuctectum* quotidien est certes fait de blanquette (CCCLXIX 43), mais il est plus décoratif que le pourpoint, *diplois*, dont il diffère par la coupe: ses manches sont généralement de même couleur et de même tissu; sa partie antérieure peut aussi être taillée dans du bougran³¹. Très décoré, avec une *curtiprisa* de vairs ou de martres, des mailles d'argent doré, et, une seule fois, des manches de velours, il peut être aussi tailladé, *frappatum*. C'est donc qu'il descend au-dessous de la taille. Le corset féminin apparaît assez largement diffusé: quarante-deux exemplaires entre 1424 et 1462, rouges, d'escarlate, de *grana*, de velours cramoisi, quelquefois bleu céleste de drap

²⁹ R. Levi-Pisetzki, *Storia del costume in Italia* cit., II, p. 35.

³⁰ *Ibid.*, p. 37.

³¹ Asp, Canc. 20, fol. 106; comptes de la Cour royale pour 1375.

de Montiviliers. Moins décoré que son homologue masculin, il s'en distingue aussi par la présence de manches de tissu et de couleur qui tranchent sur ceux du vêtement.

Le gipon, *juppa*, *jupponum*, *jupparella*, *jupparellus*, *glouppa* à Messine en 1202 et en 1208, offre une gamme de dénominations issue de la *djubba* arabe, ressurgie en 1428 sous la forme d'une *juba morisca* (CCLIII 18). Ces noms recouvrent sans doute une certaine variété de coupes que l'inventaire ne permet pas de distinguer. Nous envisagerons donc l'ensemble, d'ailleurs relativement pauvre: la *juppa* masculine se perpétue au xv^e siècle en un pourpoint, quatre *yuppi* de toile rembourrée de coton (CDLXXXVIII 147). La *jupparella*, apparue en 1202, et disparue de la documentation par la suite, ressurgit comme *jupparellus* au xv^e siècle: dix-neuf gipons masculins et vingt et un sans spécification de genre; de soie ou de futaine, rarement orné de manches amovibles, le gipon est noir ou blanc. Le *juponum*, *gippo*, *gipponellus*, apparaît dès 1300, mais il ne s'impose que dans les années 1375-1389: quatorze exemplaires pour le xiv^e siècle dont un féminin et sept concentrés chez le Génois Andrianus Griffuetti. Il n'est donc pas sûr que la nouvelle mode ait été adoptée largement par les Siciliens. Matériaux et couleurs sont cependant en accord avec le style international: drap de Gérone bleu céleste, drap d'or, écarlate, camelot, et les combinaisons, mesclat et rouge, or et céleste, écarlate à manches vertes, s'ordonnent en un "mi-parti", *partuto*, classique. Ils sont quarante-trois après 1400. Deux niveaux se dessinent encore: des gipons de grand prix, de soie damassée, de camocat et de camelot, blancs, bleus et noirs, décorés de boutons d'argent, et d'autres plus modestes, de futaine, noirs, avec des revers noirs au collet et aux manches ou des manches de cendal vert. Des nuances existent sans doute entre les formes, car l'inventaire de Busacca Naguay (CDXC) distingue un «gippuni blancu» et un «jupparellu nigru», mais matériaux et couleurs unifient fortement l'ensemble. On compte, au total, de 1401 à 1462, quatre-vingt-trois exemplaires de gipon répartis entre cinquante-deux inventaires, entre un et deux par possesseur. Ils offrent des couleurs variées et frappantes: dix noirs, huit blancs, six bleu céleste, trois rouges, deux de soie verte, et un «zarcu» enfin, de ce bleu profond, "sarco".

Le jacque, *jakettus*, enfin, n'est cité qu'une fois au xiv^e siècle, à Messine en 1389; de grand luxe lui aussi, il est alors taillé dans

un précieux camocat, frangé d'or et de soie. Au xv^e, on compte trois exemplaires de *jaccum*, «jaccu», de soie et de Montiviliers. Le lodier, *lauderium*, est un pourpoint, en théorie de soldat, très visible: sur trois exemplaires, l'un est de simple futaine, mais un autre est "barré" de rouge et de noir, en bandes obliques donc, et un dernier "divisé", mi-parti, de vert et de blanc. On relève encore une *falda* en 1441 et une *faudella* en 1455, toutes deux de futaine, peut-être des tabliers.

Il faut encore évoquer les vêtements qui prennent le nom des tissus dans lesquels ils sont taillés: *chamilloctus*, *jamilloctus* ou encore *gamilloctum*, fait de camelot et qui apparaît dès la fin du xiii^e siècle comme un vêtement garni d'une doublure de cendal rouge, et qui cité ensuite deux fois au xiv^e et trois fois seulement au xv^e, toujours de belle allure, rouge ou bleu céleste et doublé de cendal rouge. Comme d'autres vêtements, le *fustaynum*, le *samitum*, il prend son nom d'un tissu, le camelot, mais on ne sait dans quels matériaux il a été taillé par la suite.

La journée, *jornea*, *gurnia*, *chirnea*, est un luxe rare: elle apparaît tardivement, en 1411, compte dix-sept exemplaires au xv^e siècle, dont trois journées de dames, trois masculines, et une d'enfant; le matériau distingue encore des pièces de grand luxe, satin, velours noir doublé de drap noir, cendal, et un luxe démocratisé, futaine, mesclat, Wervicq. Comme le pourpoint, elle peut être rembourrée de coton. C'est la pièce qui domine le vêtement masculin dans le *Triomphe de la Mort*: elle est portée par les jeunes nobles qui devisent auprès de la fontaine et l'homme qui tombe frappé par les flèches porte une splendide journée en velours figuré bleu sur blanc aux larges ouvertures latérales ovales.

Le pourpoint s'identifie enfin avec le *diploys*, *diproys* à Corleone, des inventaires: il prolonge le doublet, dont il garde le nom, enrichi d'une nuance de raffinement par l'appel à une forme latine, et il présente des couleurs et des tissus qui signalent qu'il est maintenant visible. Il apparaît cinq fois au xiv^e siècle, à Corleone, et il se multiplie entre 1400 et 1462: on compte alors cent soixante-quatre *diployses*, dont vingt-quatre en prêt à porter chez le tailleur Salomon Boniac, un ou deux par maison. Vingt-deux sont explicitement destinés aux dames, et neuf aux hommes. La variété des matériaux est grande: trente de futaine, noire en majorité, mais aussi blanche, trois de satin, trois de soie noire ou bleu céleste,

trois de velours. Le choix des couleurs privilégie le noir, dix, et le blanc, huit. Une couleur originale, *mucate*, en 1443, souligne l'effort de raffinement. Onze d'entre eux présentent des manches, des pointes, des cols ou encore des revers de tissu précieux, soie, écarlate, velours, ou de drap dont la couleur, le vert, signal de jeunesse, tranche avec le noir du satin ou avec la futaine, et dix-huit de ceux qu'a déjà cousus Salomon Boniac ont des manches de drap et de soie. On note qu'à la différence du pourpoint masculin, le *diploys* féminin n'est pas décoré; il reste donc très proche du doublet. Deux pourpoints, cependant, en 1446, confirment la diffusion du style castillan en Sicile: il est *ad guna a la castillana cum maglectis de argento in pectore* (CDVI 36).

Les manches amovibles, *manica*, *pugnale*, sont modestement attestées dès le XIV^e siècle, douze exemplaires de beaux draps, Florence, écarlate, et de couleurs originales, œillet, bleu "fermé", couleur de mûres. Après 1400, on en compte cent cinq paires et quelques exemplaires dépareillés; neuf paires sont spécifiées comme féminines. Rien ne sépare cependant ces manches de celles dont le genre de l'utilisateur ne se laisse pas deviner: velours, satin, écarlate, et des couleurs vives et variées, dix-sept rouges, neuf noirs, neuf bleus, huit bleus, avec des nuances et des combinaisons originales, aubergine, blanc et burel, noir et rouge. On voit vers 1440, au *Triomphe de la Mort*, ces manches bouffantes qui sortent de la robe de tissu rose, huppelante ou gonelle, de la dame qui est frappée.

La chausse, *caliga*, *calza*, «calza», «caucia», et «sckifuni», joue donc le double rôle de couvre-jambes et de chaussure; les chausses ne sont inventoriées, et donc connues, que quand elles sont remarquables par le matériau ou la couleur. On connaît treize paires de chausses féminines, une par inventaire, au XIV^e siècle, six d'écarlate, une de tissu rouge et une de drap noir, et neuf paires après 1400, deux rouges, une noire et une verte, une de drap de Beauvais et une de drap flamand, toujours une par inventaire. On déduit de cette rareté que les femmes siciliennes portaient des chausses qu'on ne voyait pas et qu'on ne prenait pas le soin d'inventorier, en tissu léger et non teint. Nous touchons ici à une des limites de l'étude des inventaires, et une autre difficulté est dans l'enregistrement de vingt-trois paires sans référence de genre au XIV^e siècle et encore de treize après 1400; ces chausses, dont on indique ra-

rement la couleur et le matériau, pourraient être féminines. Les chausses masculines, au contraire, suivent la mode: rares au XIV^e siècle, vingt et une paires de drap bleu ou rouge, d'écarlate, de toile blanche en 1377, ce qui implique une relative précocité du costume court, sans doute en relation avec l'activité militaire de leur possesseur, elles se multiplient après 1400. On en compte quatre-vingt-neuf paires et toujours deux paires en moyenne par possesseur. Sept paires sont munies d'une semelle, *solerata*, *solata*, tandis qu'une paire est indiquée *sine pedonibus*, sans devant-de-pied. Les couleurs ont changé, drap noir, brun, rouge, bleu céleste, drap blanc, et les matériaux sont devenus beaucoup plus coûteux: onze paires de drap de Flandre, trois de Lierre noir, trois de somptueux *grana*, contre seize de blanquette, qu'on dit *pro usu quotidiano* en 1438 (CCCLXXXIII 162). La mode a imposé le drap noir, et on voit apparaître dans un testament une paire de chausses «a l'italiana», qui souligne la circulation des formes, mais, dans la fresque du *Triomphe de la Mort*, on voit des chausses de drap blanc, celles du compagnon qui secourt en vain l'homme en velours bleu et celles de l'homme au lévrier. On voit aussi se distinguer des demi-chausses, «menzi calzi di tila» (CDLXXXVIII 148), sans doute des caleçons légers. Nous savons que des liens laçaient les chaussures et que des cordons liaient les chausses au vêtement.

Les manteaux

Le mantel est longtemps lié à la *robba*, mais les manteaux sont multiples, de plusieurs types: d'abord la cape d'épaules, *capa*, *cappa*, *capillina*, qui accompagne elle aussi la tunique, le capuchon et le chiprois, quarante-six au XIV^e siècle et vingt-six au XV^e. Dix-huit sont masculines, une seule est dite *de domina pro equitando*. Presque toutes sont de matériaux précieux, soie damasé, velours noir, cendal, satin, draps de Florence et de Châlons, les couleurs sont extrêmement bigarrées, bleu, mesclat, bleu céleste, noir, rouge, vert, jaune, violet, livide, cendré, et le notaire signale des décors recherchés, broché d'or, franges, armoiries, et des fourrures. Sans doute d'une coupe différente, la cape, *cappa*, présente également une vaste gamme de teintes et de tissus: les plus grossières sont bleues, *de bleveto*, en particulier de Châlons, *de blavo de Chalona*, en 1341, assortie à la cotte. Trois au moins

sont noires et de deuil, léguées par testament et assorties avec le chaperon; une autre cape testamentaire est bleue et une autre de coton, *cutunina*, en 1348; les plus belles sont trois capes de soie, deux de diaspre, et deux capes vertes, assorties à la tunique ou au chiprois. On relève des tissus de laine précieux, mesclat, drap de Florence, de camelin, rosé, tanné, *de tania*, et un velours bleu céleste. Cette grande variété signale la multiplicité des usages de la cape: les plus grossières sont faites pour être portées à la chasse, *ad falconem*, en 1332; les plus élégantes, chez l'archevêque de Palerme et dans l'inventaire de Manfredi Alagona, sont destinées à la chevauchée, *pro equitando*, en 1377, *de cavalcari*, en 1393. Les plus belles sont également doublées de cendal, de camocat et fourrées de vair. Au total, elles sont trente, mais concentrées sur vingt inventaires: Jacobus de Fenestris en dispose de deux, Johannes de Aprucio et l'archevêque en possèdent trois, et Manfredi Alagona cinq.

Les manteaux de luxe sont disparates: le *pallium*, signalé en 1202, bleu ou rouge et fourré de lapin, apparaît encore dans les inventaires de Constancia de Ebdemonia et de Manfredi Alagona en treize exemplaires, tous superbes, soie, diaspre, drap d'or, cendal, ornés d'or et doublés. Le *samitum*, la matière pour l'objet, est probablement en 1282 un manteau léger (ix 37). L'*almishia*, rencontrée chez le marchand catalan Jacobus de Fenestris (xvii 23), est le reflet d'une mode catalane. Le burnous, *barnusium*, d'importation, n'apparaît qu'une fois à Trapani en 1458 (cccxlvi 246). Le *rotundellus* de drap de Florence et d'escarlate, orné de boutons d'argent, apparaît une fois au xiv^e siècle et deux fois en 1417, dans la maison des Doria. Le sac se rencontre en particulier à Corleone, deux exemplaires au xiv^e siècle et neuf au xv^e, *saccum*, de beaux tissus, Londres, Beauvais, et de couleurs variées, brun, vert, bleu, mesclat, doublés de camelin, de drap noir ou de drap rouge. Le sac n'est donc pas le vêtement grossier popularisé par les Mendiants, mais un manteau court et de qualité. De grand raffinement et de très faible diffusion, la cloche, *clocha*, est sans doute un gallicisme: cinq exemplaires à peine, dont trois dans la garde-robe d'Antoni Melchior Ribelles, une dans celle de Peri Lobet, lui aussi Catalan, et un dit féminin, et offre des tissus et des coupes élégants, Montiviliers doublé d'agnelins, velours fourré de vair à revers noirs, satin velouté fourré de dos de vairs, drap blanc doublé de blanc et tailla-

dé, *frappata*. Le «passatempu», qui apparaît en 1443, est une pièce délicate: velours vert à revers de martres, un rosé de Beauvais, *grana*, velours cramoisi, Londres clair, brun, neuf exemplaires au total, dont un féminin, avec des coupes originales, revers de martres, crevés, bords taillés. Les possesseurs sont des nobles, un barbier et l'on remarque quatre juifs. Ce vêtement de grand luxe offre un exemple qui permet de bien fixer la place des juifs dans la société, dans la consommation et dans les prestiges liés au costume. Le «pappaficu», enfin, présent en deux exemplaires après 1450, s'aligne sur ces vêtements de luxe: l'un est noir, l'autre de drap de Londres mêlé, mais *camulati*, mité.

Les manteaux d'usage quotidien sont en revanche extrêmement rares: deux capes sont d'"orbace"; le *tabanum* ou *tabarum*, d'"orbace" aussi ou de drap frison, n'apparaît qu'au xv^e siècle en cinq exemplaires, et le caban, «cabbanu», «gabbanu», *cabanaczum*, en quatre exemplaires, accompagnés de capuche, également de drap fort, "orbace", «mezi pani», mais de couleur, paonasse, bleu céleste. La «sbernia», *bierna*, de laine n'est enfin présente qu'en 1441, récupérée comme sac.

Les accessoires

Les gants

La protection des mains est attestée par un nombre extrêmement faible de documents, alors que le notaire enregistre quelques dizaines de gants de mailles ou de plates pour le combat. Le gant, aux noms multiples, *guantis*, *cirotheca*, *inguantus*, *magnoculus*, est à peine attesté deux fois au xiv^e siècle et quatre fois au xv^e. Il est de cuir, de satin, décoré de soie. Il devrait pourtant faire partie du costume d'apparat selon des critères universels, mais, dans ce cas, on l'a omis, à moins qu'il ait fait partie de l'apparat mortuaire du défunt.

Les chaussures

Les chaussures apparaissent très rarement; elles sont probablement en effet rares et les contrats passés devant notaire entre employeurs et travailleurs ruraux confirment, par centaines, un

usage généralisé des chausses munies de semelles, *de solis*, et de devant-de-pied, *de antepedis*, *de antepedibus*, mais aussi, plus rarement, de houseaux, *ocree*. L'usage des chaussures se limite donc à ces bottes destinées à la guerre, aux voyages et aux travaux et, pour les femmes, au port de patins élégants dans la maison et peut-être à la rue. Quelques formes anciennes, socques, *soculares*, et nouvelles, des bottines, *busachini*, pointent néanmoins. Et on voit apparaître, très rarement, les devant-de-pied, onze paires en 1352, de daim (LXXVI 39).

Les houseaux, *ocrea*, *oclea*, et les bottes, *bocta*, *stivale*, «stivali», sont sans doute signalés seulement quand ils sont en bon état et de cuir de bonne qualité, quarante-quatre paires, dont trente-quatre chez un fabricant (LXXVI 24 et 25), au XIV^e siècle et cent vingt-quatre paires au XV^e. Une certaine variété de peaux est en effet utilisée: le daim principalement, neuf paires au XIV^e siècle, seize après 1400, le mouton, *montonina*, *muntono*, vingt-six paires, le bouc, *bikina*, dix-neuf paires, le veau, *vitillacia*, seize paires, la chèvre en cordouan, *corduana*, enfin, cinq paires. On note des concentrations importantes: outre trente-quatre paires de Johannes de Carino en 1352, trente et une paires de bottes et de houseaux, dont seize, en cuir de veau, pour les esclaves, chez Johannes de Abbatellis en 1460, alors que la plupart des inventaires ne mentionnent que les bottes du maître de maison. Ces chaussures sont quelquefois décorées, *a chica*, à pliures, et colorées, noires, rouges pour les exercices de cavalerie. Les manuels de confesseurs interdisent d'ailleurs aux femmes les «scarpi pinti»³². Bottes et houseaux étaient d'ailleurs différenciés selon les services demandés: un contrat de travail prévoit en 1380 des *ocree grosse* pour les besognes rudes, *pro faciendis serviciis*, et des houseaux légers et fins, *subtiles*, «à l'intérieur de la cité»³³. Un autre distingue les houseaux d'hiver et de printemps et ceux d'été³⁴.

Un contrat de cordonnier, en 1425, prévoit plusieurs variétés: «stivali a chica [à pliures], stivali latini, stivali pichuli, cauczari di homu, cauczari di fiminna»³⁵, dont nous avons peu de traces par ailleurs, une paire de «calzari» et une paire de «scarpi» en 1454.

³² F. Branciforti (ed.), *Regole, costituzioni, confessionali e rituali* cit., p. 173.

³³ Asp, Nd P. de Nicolao Spezzone 120; 17.9.1380.

³⁴ Asp, Nd A. Bruna 554; 6.10.1431.

³⁵ Asp, Nd G. Traversa 768; 18.3.1425.

Très rares, neuf paires, les bottines, *busachini*, apparaissent tard, en 1441, et avec une forte connotation aristocratique: on note que les cinq paires que possèdent Laurentius Perull et Johannes de Abbatellis sont dites blanches. On pourrait voir dans cette couleur inhabituelle l'effet d'une recherche d'originalité et de raffinement. Le cuir devait en effet être extrêmement varié, comme l'atteste l'importation de peaux de chameaux et de cuirs de Berbérie au XIV^e siècle, de peaux de moutons rouges de Flandre en 1420.

Les chaussures légères de la maison, la socque, *socularis*, «zocculu», le patin, *patita*, *tappinum*, *planellus*, «planellu», et les *sanduni* moresques, n'apparaissent que dans treize inventaires, deux du XIV^e et onze du XV^e, pour un total de quinze paires: le désintérêt du notaire est ici total, et nous prive d'information sur le matériau et le décor, sauf l'indication unique de socques de cuir de bouc, *de bikino*, en 1428, alors qu'un quartier de Palerme prend le nom de la rue des fabricants de patins, Porta Patitelli. Nous savons que deux paires de *planelli* (CCLV 17) étaient importées de Catalogne. On peut seulement supposer que les patins étaient construits sur une semelle de bois, comme on le déduit de fournitures à des cordonniers, et montés avec colle et cuir tressé comme l'indique un contrat de fabrication de *patiti bene facti et clavati cum faciebus incullatis et cum faciebus intricatis*, en 1328³⁶. Ces chaussures étaient aussi abondamment décorées d'oripeau: ainsi les *planelli de auro et coriamine* vendus à Corleone en 1324³⁷. Quant à leur distribution entre hommes et femmes, on trouve les socques aussi bien dans des inventaires féminins que dans ceux de marchands étrangers. Ils sont accompagnés, à l'occasion, de *scarpini* de laine, trois paires en 1440 (CCCLIII 18). C'est la seule indication de chaussettes; les «calcetti» de fil d'Italie du nord ne se laissent pas entrevoir, et le tricot, déjà en œuvre dans l'Europe des XIII^e et XIII^e siècles pour la confection de bas, n'apparaît qu'au travers de la présence de deux «firrecti».

Pièces et accessoires

Les inventaires enregistrent une pluie de petits éléments de vêtements ou de meubles textiles, des pièces, collets, *collarium* de

³⁶ Asp, Nd G. Citella 77, fol. 24v; 17.10.1328.

³⁷ Asp, Nd S. Pellegrino Spezzone 122; 17.1.1324.

drap rouge et *bavarolum* de soie, doublures, des accessoires, cordons, bandes, franges et lacets, des décorations, bandes ajourées, ou brodées en forme de serpent, *viparia* (CLXI 163). Les doublures sont assez nombreuses, sept au XIV^e siècle, de cendal, de toile et de drap, quatorze au XV^e, quand la fourrure, vairs, renards, martes et écureuil, se substitue au textile. Ces présences dans les inventaires domestiques rappellent que les vêtements, *robba*, chlamyde, mantel, manches, pouvaient être montés dans la maison même. Cordons et franges sont de soie et d'or, avec des boutons de perles; ils peuvent être d'une ampleur surprenante, 1,25 m, 1,50 m et jusqu'à 7,50 m de franges. Les lacets, peu nombreux, vingt, sont de soie, ornés de patenôtres, de boutons d'or, de perles; ils peuvent servir de porte-clé (CDVI 61). La bande ajourée, *ritichella*, de soie et d'or, décorées de perles et d'émaux, ou de plaques d'or de Chypre, est également présente, dix exemplaires au XIV^e siècle, quatre seulement au XV^e, quand la mode s'en est déprise; et de fait une d'elles est décrite comme *antiqua ad usum sponsalium* et une autre comme *antiqua ad modum antiquum* (CCCLXXIV 45 et CCCLXXV 62).

Le trousseau

En 1272, les chanoines de Cefalù réclament de l'évêque, outre le service de domestiques, un lit confortable et une nourriture abondante, un trousseau complet. Ils demandent une cape, une garnache, une tunique fourrée ou un pelisse de drap, deux paires de chemises, une paire de housseaux, une autre de bottines fourrées, *stivali*, et deux paires de patins³⁸. Béret, gipon ou gonelle, mantel, caleçons, chausses, chaussures constituaient en 1442 les fournitures des prisonniers, un équipement minimal, mais complet, car le roi craignait pour eux la maladie et la mort, faute de vêtements, dans le froid et l'humidité des cachots. Certains contrats de travail donnent l'image d'un trousseau modique, mais suffisant: une nourrice reçoit ainsi des chaussures, *calzaria*, et des patins, *planella*, une gonelle de Wervicq, un vêtement de dessous, *spoglan-cia*, une pelisse, un doublet, deux chemises, deux voiles, *fazoli*, de coton et deux cales de soie par an, ainsi qu'un voile de tête, *rindellum*³⁹. Un équipement à peine plus abondant est celui de la

³⁸ Bcp, QqH8, fol. 523.

³⁹ Asp, Nd G. Mazzapièdie 838; 15.5.1421.

prostituée Rosa de Catania (CLXXIV), quatre voiles, une tunique et un mantel, une chemise et un doublet, une paire de chausses et deux paires de socques; elle a également commandé à un artisan une paire de patins. Quant à la Biscaïne Caterina (CDLII), son trousseau se composait d'un doublet, d'une chlamyde, de deux corsets, d'une pelisse et de trois voiles de tête.

Les vêtements des enfants

Les inventaires précisent rarement les vêtements des jeunes enfants. Les rares indications, trois doublets, trois ganaches, trois chlamydes, confirment qu'en Sicile aussi, ils ne présentaient pas d'originalité. Seules apparaissent les langes des bébés, *clunicola*, *faxia*, «*faxa di infaxari pichulilli*», «*panniczu*» et «*panizelli*», mais ils ne sont guère indiqués que quand ils sont de matériau précieux, soie, cendal, damas ou de drap rouge ou encore de futaine, doublés de cendal, brodés d'or. Nous percevons les tissus épais qui enveloppent l'enfant, mais non quel tissu doux et fin était réservé au contact de la peau⁴⁰. Elles sont seize au XIV^e siècle et dix seulement au XV^e. Nous connaissons de même quelques habits de luxe destinés à la cérémonie du baptême, huit calottes de soie ou de toile, trois au XIV^e siècle et cinq au XV^e, *cappellum de baptizando*, et quatre mantels, de velours vert, de soie de baudequin, *balchini*, de Lucques de drap rouge, *mantitum*, *mantichellum*, *pro batissimo*. Les calottes sont décorées de boutons de perles, de couronnes d'or, et le mantel d'une chaînette et d'une épingle d'argent.

3. Le goût des textiles et leur travail

Tissus et couleurs

Le faste des vêtements passe, pour le costume féminin comme masculin, d'abord par la qualité du tissu: lourdes soieries du mantel ou de la cape, camocat, drap d'or, samit, et satin, et velours à la fin du XIV^e siècle, soies plus légères de la jupe et de la robe de dessous, lourds et riches draps de laine de la robe de dessus. On peut

⁴⁰ D. Alexandre-Bidon, *Du drapeau à la cotte: vêtir l'enfant au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, dans *Le Vêtement. Histoire archéologique et symbolique au Moyen Âge*, Le Léopard d'or, Paris, 1989, pp. 123-168, p. 125.

comptabiliser deux cent quarante-neuf pièces de vêtement visibles, en laissant à part les voiles: la soie a une place essentielle, près de 52%, les draps franco-flamands et italiens ne comptant que pour 28% et les toiles pour 20%. La Sicile est donc solidement ancrée dans les goûts anciens, mais elle suit les modes: après les draps de Flandre, escarlate, vergé de Gand, de Lombardie et de France, Beauvais et Châlons, ceux de Florence s'imposent. Le marché drapier est évidemment très large: lors de la confection de l'inventaire, le notaire ignore les noms de bien des tissus, qu'on lui indique au contraire quand il enregistre un contrat entre drapier et acheteur, bleu de Narbonne, vergé de Toulouse, Courtrai, Montolieu, Neuf-château, Saint-Denis. On ne voit ici ni drap de la Garfagnana, ni de Gênes, ni drap normand, de Languedoc ou de Gascogne, ni encore le *catalaniscum* des innombrables centres drapants de Catalogne. Ce sont d'abord les draps lombards, ceux de Milan, puis les hautes qualités florentines qui attirent l'attention du notaire, suivies par les "nouvelles draperies", brabançonne, le Werwicq, catalane, et anglaise, et d'abord l'Essex.

Au xv^e siècle, la gamme se diversifie et la soie recule. Sur huit cent sept pièces de vêtement visibles, les soieries ne comptent plus que pour un quart, les draps sont maintenant plus de 65%. Les draperies de Florence, de Werwicq et de Beauvais sont bien reconnues: Florence domine avec un quart des pièces de vêtement comptabilisées, toutes de belle taille, tunique, toge, houppelande, mantel, vertes, noires, paonasses, brunes et une vaste gamme de teintes; une spécialité bien affirmée est le "vert fermé", *clausi*, et le savoir-faire des teinturiers florentins s'étend au safran, aux couleurs de noix, de fleur de pommier. Beauvais a fait une belle percée: soixante-sept pièces de vêtement, des tuniques, des chlamydes, des chapeaux, surtout en Beauvais brun, mais aussi en rosé, en rouge, en fauve, en vert, en bleu azur et en noir. Cette gamme, sans la concurrencer, rappelle celle des Florence. Werwicq, enfin, avec vingt-neuf pièces, dispose d'une gamme plus étroite, brun, paonasse, œillet, noir, pour tuniques, houppelandes et corsets. De nouvelles origines sont reconnues par le notaire, drap de Lierre en Brabant, de Lille en Flandre, de Londres, de Montivilliers en Normandie, de Perpignan, de Sant Llorens de Morunys et de Sant Joan de les Abadeses en Catalogne, de Majorque; on découvre également de nouvelles qualités, le frison, d'imitation ca-

talane en réalité, la saie, les demi-draps, «*mezzi pani*». Le Montivilliers, *Mustwileri*, a une diffusion remarquable en Sicile: rarement décrit, un bleu céleste seulement, il compte pour cinquante-quatre vêtements, tunique, mantel, ganache. On compte également quarante pièces de vêtements en drap catalan, surtout des tuniques féminines et des houppelandes; ces draps sont de toutes les couleurs, mais la recherche du noir est remarquable, à Barcelone, à Perpignan et à Sant Llorens. Le drap de Londres compte enfin pour trente-quatre pièces, toge, tunique, gonelle: les couleurs sont vives et gaies, rouge, *grana*, camelin, clair, vert, vert d'herbe, vert gai. Dans l'ensemble, on le voit, le haut de gamme, les tissus les plus chers, français et flamands, n'apparaissent guère, même dans les inventaires et les dots de la grande aristocratie, qui reste de toute façon fidèle aux soieries. La Sicile ignore ainsi les qualités qui circulent en Provence et en Italie du nord, comme le rouge de Malines; le Lierre noir, le Lille noir, le Bruges noir ne sont guère présents, pas plus d'une dizaine de pièces. La Sicile puise dans la production, chère, mais abordable, de la nouvelle draperie et de l'Art florentin de la Laine. Et le notaire ignore des variétés qui sont au contraire signalées par les drapiers lors des actes de vente, draps de Gignac, de La Grasse, de Vérone, de Montpellier, kerseys, "bruxellats".

La diffusion des soieries contraste avec le caractère purement aristocratique de leur consommation dans le reste de l'Europe: la continuité est forte ici avec le xiii^e et le xiv^e siècle. Le simple tissu de soie apparaît dans soixante-douze vêtements, gipons, tuniques, manches, dans une grande variété de teintes, blanc, vert, céleste, noir, cramoisi, sans grande spécificité. Le velours compte pour soixante-huit pièces de vêtement, surtout des mantels et des manches amovibles, sans compter les doublures, il couvre une gamme complète de teintes, avec un groupe important de rouges et de cramoisis, mais près de la moitié sont de couleur noire. Le succès du velours semble ainsi lié à la mode du noir. Le satin, dix-neuf pièces d'habillement, se partage plus également entre vert, rouge, blanc, céleste et cramoisi, mais il est aussi dominé par le noir, une pièce sur trois. Le cendal et le taffetas, tout simples, sont utilisés dans des décors en «tranches», *affictatum*, rouge et jaune ou rouge et noir. Le damas, enfin, et le drap d'or, peu fréquents, apportent une touche de grand luxe: langes d'enfant noble, ganache, manches.

La couleur est l'autre marque de la distinction et les inventaires manifestent sa variété et la sensibilité des consommateurs: dès le début du *xiv^e* siècle, la gamme est étendue et révèle, à côté du rouge de *grana*, du rouge œillet et du jaune des manteaux, du rouge et du noir des chausses, du bleu, du bleu azur et du bleu céleste, du vert, du violet, du mesclat et du noir des robes masculines, une grande diversité de nuances. Sur un peu moins de quatre cents pièces de vêtement dont les couleurs sont indiquées, les rouges dominent; ils sont plus d'un quart avec une gamme variée, cramoisi, orangé, rosé, kermès, *grana*, rouge d'orseille, *ruchella*, roux, *russecti*, safran et ce sont des couleurs féminines, plus d'un tiers des habits de femme. Les bleus sont un peu moins nombreux, un quart de l'ensemble, et ce sont 40% des vêtements masculins. La gamme est également large, du bleu au céleste et à l'azur, avec un nuance, fermée, *blevo cluso*. Elle est riche aussi pour les verts, couleur d'un habit sur dix, vert jaune, vert pistache. Dans l'ensemble, les couleurs vives composent les deux tiers des vêtements des Siciliens avant 1400. Les tonalités sombres, paonasse, tanné des tuniques de femmes, couleur du kohl, *accolyi*, *kyachla*, peu nombreuses, s'additionnent au noir: un vêtement sur cinq. Les nuances claires, nombreuses et aux noms évocateurs, cendré, *cendrea*, *zondra*, *cindreus*, plombé, camelin fauve, poil de lion, pêche, et les blancs sont nettement moins présents, un vêtement sur dix. La nuance "fermée" apparaît précocement pour le bleu, le vert "fermé", *viridi clausi*, comme du paonasse "fermé".

Rappelons que les ceintures ressortent vigoureusement sur le vêtement de dessus, bandes de soie de couleur, rouge, noir, vert, ou de velours rouge, rarement de cuir sur laquelle sont attachées des pièces d'argent, niellées et émaillées. L'ensemble est gai: le noir, spécificité de la consommation sicilienne selon la correspondance des facteurs de Datini, le marchand de Prato, est à peine présent au *xiv^e* siècle, pour se multiplier au *xv^e*. Il s'intègre dans un éventail de nuances fraîches et plaisantes, bleu, rouge, safran, vert, camelin. Une mutation des couleurs s'est produite entre le *xiv^e* siècle et la première moitié du *xiv^e*: sur quatre cent douze indications de vêtements de dessus, et donc de couleurs visibles, on comptait, avant 1400, près de 70% de couleurs vives; un quart de ces vêtements sont bleus, un autre quart rouges, 14% verts; les teintes claires sont moins apparentes: 13% seulement, blanc,

diaspre, cendré, camelin, lion. Les couleurs sombres sont à peine plus nombreuses, 16,75%, noir, brun, violet, paonasse, couleur kohl. Cette gamme de couleurs était spécifique. Si l'on prend par comparaison les vêtements provençaux, le noir est presque absent, remplacé par le morat, couleur de mures, et le violet, le rouge est plus fréquent, le vert et le bleu l'emportent de très loin, mais avec une nuance qui n'existe pratiquement pas en Sicile, le livide; le tanné, enfin, est plus présent que dans l'île, où il est négligeable⁴¹. Les teintes particulières sont différentes aussi: gris, sanguin, marbré, qui n'apparaissent pas en Sicile. La sensibilité des Siciliens aux couleurs n'est d'ailleurs peut-être ni celle des Provençaux des *xiv^e* siècle ni la nôtre. En 1401, par exemple, le notaire ne sait pas distinguer entre brun et violet. Peut-on ici utiliser les peintures du *Steri* et tenter un arrêt sur image, un bilan, vers 1380? La gamme des couleurs de vêtement y est très limitée, rouge, brun, jaune, noir. Le rouge domine les habillements masculins, 35% des pièces de vêtements, suivi par le brun, 20%, le jaune, 19%, le noir, 12%, mais les identifications ne sont guère assurées. L'absence du bleu et du vert disqualifie la source: seul le rouge, couleur du luxe, s'accorde avec la réalité du *xiv^e* siècle telle que la traduit et la nomme la documentation notariale.

De 1401 à 1462 sur un millier d'indications, les teintes vives dominent toujours mais reculent en proportion à moins de la moitié, 45%, tandis que la part des teintes sombres et du noir se gonfle, jusqu'à plus de 40%, et la part des nuances claires reste à peu près stable, à 13%. Le noir l'emporte maintenant avec plus d'un quart des vêtements, suivi par les rouges, un habit sur cinq, dépassant les bleus, un vêtement sur six, et les verts, un vêtement sur dix. La tendance est claire, même si le détail ne peut être qu'aléatoire: le bleu n'a pas nécessairement été supplanté dans le vêtement porté par les Siciliens, et il est probable qu'une grande partie des vêtements de deuil est toujours de cette couleur, mais il a perdu son prestige et on ne le perçoit plus. Le ton bleu, *blavo*, *blevi*, est maintenant dominé par le bleu céleste. Le rouge consolide sa diffusion, portée surtout par l'escarlate et le *grana*, alors que le rosé et l'œillet reculent d'un siècle à l'autre et que l'orangé et

⁴¹ H. Bresc, Chr. Barnel, *Matériaux pour l'étude de la vie domestique et de la culture matérielle en Provence aux derniers siècles du Moyen Age*, Razo, n° 13, Cahiers du Centre d'Etudes médiévales de l'Université de Nice, 1993, pp. 39-40.

le vermeil disparaissent: les soieries sont maintenant cramoisies. Dans la gamme des sombres, qui s'affirme, c'est le paonasse et le brun qui s'imposent et se substituent au violet, avec lequel le brun se confond d'ailleurs aux yeux des notaires. Mais c'est évidemment le triplement en pourcentage des teintes noires qui constitue le premier signe de la mutation: le noir est devenu une couleur, il domine le vêtement, et se soumet aussi la doublure et la fourrure dans des ensembles d'une grande élégance centrés sur un assortiment de noirs. La Sicile conserve une marge entre noir, bleu et marron: couleur de kohl avant 1400, puis aubergine, sombre, "maiuto", et *mucata*, et enfin «zarcu». L'utilisation de la couleur est savante, on le sait, elle sait composer des ensembles avec des nuances complémentaires ou assorties: la diffusion du parti en témoignent. On compte au ^{xiv}^e siècle plus de trente vêtements partis, *partutum*, *divisum*, qui opposent des teintes tranchées, bleu clair et rouge d'orseille, éscarlate et violet, vert et rouge, mesclat et vert, camelot et rouge, noir et vermeil, cramoisi et violet. Au ^{xv}^e siècle, le parti apparaît comme un archaïsme qui demeure encore sur deux tuniques et un lodier à Corleone, en vert et brun et en vert et blanc, et à Palerme sur quatre journées en rosé et blanquette et en rouge et bleu. Par comparaison, en Provence, le parti unit le bleu et le vert obscur, et il se prolonge largement au ^{xv}^e siècle. D'autres pièces de vêtement offrent des combinaisons qui révèlent des goûts contrastés: rouge et noir en bandes sur un lodier, sur un mantel, manches de satin rouge et vert. La Sicile connaît aussi, au ^{xiv}^e siècle, une composition de couleur qui intéresse exclusivement le cendal, l'*affictatum* ("affettato") en "tranches" fines, jaune et violet. On retrouve cet agencement sur des houppelandes de paonasse et de velours noir et de velours et d'ésclarlate. L'effet de couleur se retrouve dans le barré, *barratum*, taffetas vert et or, blanc et rouge, rouge et noir, dans l'échiqueté, *scaccatum*.

Une ventilation de la couleur entre le costume des femmes et celui des hommes montre des variations intéressantes: au ^{xiv}^e siècle, d'abord, le notaire indique à peu près également les couleurs des vêtements des deux genres. On dispose de près de cent soixante indications pour les habits féminins et de cent trente pour les vêtements masculins; les rouges dominent le vêtement féminin, le bleu l'habillement masculin, de même que le vert; le noir colore une part modeste de l'habit des hommes et le sombre en est presque

totallement absent, et ils sont un peu plus nombreux sur celui des femmes. Tout change, ou presque, après 1400: on ne mentionne plus guère la couleur des vêtements des femmes, mais seulement l'origine des draps, alors que ceux des hommes sont plus précisément décrits: plus de cinq cents indications contre deux cent soixante pour les habits féminins. Une hypothèse difficile à mettre en œuvre verrait dans les noms de tissus un code indiquant la couleur, évidente pour les auditeurs, sauf précision ultérieure (par exemple, le Florence serait rouge, quand sa teinte n'est pas spécifiée). Mais pourquoi les vêtements des femmes seuls seraient-ils soumis à cette règle? La gamme des nuances voit maintenant s'inverser les choix: les bleus sont maintenant à égalité sur les habits féminins et masculins, les rouges plus féminins et les noirs désormais masculins, plus d'un tiers des vêtements d'hommes, moins d'un quart de ceux des femmes, le sombre reste féminin et le vert le devient. Les Siciliennes — celles de notre échantillon, au moins — portent deux fois plus de vêtements verts, bruns et paonasses que les hommes, alors que les mesclats et les blancs sont majoritairement masculins.

En dehors des grandes tendances de la mode, qui voient s'imposer le noir, la gamme s'est aussi modifiée. La mode est sans doute faite par l'offre des drapiers: ils multiplient les variétés, dès le ^{xiv}^e siècle, avec un vert pistache, un mesclat rosé, un mesclat impérial; après 1400, Florence offre des draps couleur de noix et de fleur de pommier, Londres un vert "gai", un vert "d'herbe", un drap "rose sèche", on connaît aussi le drap couleur de pêche. Mais elle est aussi, et de plus en plus, individualisée: vers 1450, la différenciation est extrême entre les garde-robes des membres de l'aristocratie, qui multiplient les initiatives originales, formes nouvelles d'inspiration catalane, le plus souvent, combinées à des tissus singuliers. Le velours, le taffetas, le damas et le satin s'imposent partout: tunique, gonelle et toge masculines et féminines, chlamyde masculin, houppelande, journée, mantel, pourpoint, gipon, chapeau et béret. Les soieries sont sans doute de toutes les couleurs, mais le velours est de préférence cramoisi et céleste, le satin noir, la simple soie noire et verte, le cendal rouge et jaune.

En même temps, des combinaisons nouvelles bousculent la tradition des doublures. Au ^{xiv}^e siècle, les vêtements de dessus étaient d'abord fourrés, de lapin, de ventres d'écureuil et la

doublure de cendal ou de toile jouait sur les oppositions: la toile blanche sous le drap noir, le cendal rouge sous le drap vert, le violet, le mesclat ou le samit jaune, le cendal bleu sous le drap vert ou le rouge. Vers 1390, les premiers indices de recherches plus raffinées se font jour: on double de cendal jaune des houppelandes de drap couleur de lion, et de bleu des vêtements partis d'escarlate et de velours bleu. Ces combinaisons se multiplient au xv^e siècle pour les houppelandes, cendal blanc sous drap blanc, et surtout cendal noir, satin noir ou fourrures noire sous drap noir. Le noir n'apparaît plus seulement comme le signe lugubre du deuil, mais comme une couleur, par exemple sur une chlamyde "noire ouverte sur les flancs et fourrée aux épaules de toile noire". Les revers se généralisent, de velours ou de fourrure fine d'agneau et de vair ou de martre, aux pieds, aux manches, à la poitrine et au col, assortis aux couleurs de la pièce principale du vêtement.

Couleurs et formes sont évidemment codées. La documentation permet de percevoir quelques-uns des codes qui commandent les choix, la quasi-absence du jaune après 1400, la gaieté et la fraîcheur que l'on associe au vert, l'ambivalence du rouge, à la fois signe et d'excellence, le *grana*, le paonasse, le cramoisi, et marque d'infamie: le rouge est imposé aux concubines de prêtres par les chapitres de Catane, pour les distinguer des femmes honnêtes, *ut ab honestis mulieribus discernantur*⁴², tandis que les bérêts de *grana*, de hauts chaperons, signalent les docteurs; mais les robes rouges n'abondent pas dans les inventaires de la noblesse, à la différence de la Provence. Le brun, le bleu azur, par opposition au céleste, le noir font au contraire partie des couleurs "lugubres", réservées aux vêtements de deuil par les testaments des mourants. Ce n'en sont pas moins des draps de qualité, très coûteux et, dans les inventaires, manteaux, chlamydes et tuniques funèbres ne sont pas distingués du reste de la garde-robe. Les couleurs claires et intenses sont en concurrence avec le noir et le brun ou le paonasse pour les houppelandes, vertes et célestes, les manches amovibles, escarlate et œillet au xiv^e siècle, escarlate et vertes au xv^e, les chausses rouges et le mantel de *grana*, de velours, de damas rouge, de drap d'or, alors que les couleurs sombres, pâles ou mêlées vont aux vêtements de dessous. Dans l'inventaire des réserves

⁴² Accc, viii, fol. 10; 18.2.1439.

de drap du tailleur Moyses Benseson en 1486⁴³, le noir l'emporte à peine avec 18,9%, mais les couleurs sont fraîches et plaisantes, camelin, 18,7%, vert, 17%, bleu, 15,5%, rouge et safran 9,7%.

L'appel aux vêtements exotiques est une autre marque de curiosité et d'élégance. On apprécie les produits étrangers. L'exotisme est aristocratique et répond à une esthétique de l'hétérogène qui rappelle l'aventure et le tourisme guerrier. L'inventaire du château de Castiglione manifeste une *schucca sarraynisca*, et celui de Manfredi Alagona deux mantels, un drap de mur et un coussin de soie morisque ainsi qu'une courtepointe et deux coussins de drap morisque. Mais les notaires signalent aussi le burnous africain, *barnusium*, *barracami barbariscum*, ainsi en 1351, dans la dot de la fille d'un marin (LXXV 23). À la fin du xv^e siècle, l'inventaire du Palermitain Gerardus de Sancto Philippo, probablement comite de galère, ne comportera pas moins de dix-neuf pièces de vêtement moresques, *barracami*, burnous, chemises, cottes, *juba*⁴⁴; cet inventaire révèle l'ample circulation des matériaux, l'une des chemises étant taillée dans de la toile de Flandre; c'est donc la coupe qui suscitait l'intérêt.

Les agencements et les décors

Les combinaisons de tissus et de couleurs nous éclairent sur les goûts des Siciliens. Les robes sont d'abord assorties. Dès le xiv^e siècle, les inventaires permettent de reconnaître et quelquefois explicitent des ensembles, tunique, chiprois et mantel, du même tissu, bleu ou vert. Après 1400, l'effacement du costume combiné laisse des cas de tenue assortie, un héritage traditionnel d'abord de robe de dessus et de robe de dessous, tunique et chlamyde de femme de drap rosé, tunique et chlamyde d'homme de drap vert; et des combinaisons nouvelles: cotte nouvelle manière et mantel de satin cramoisi, de velours cramoisi, de velours vert, toge et chaperon de Florence brun, houppelande et mantel de *grana*. Il est plus difficile de reconnaître les dispositifs plus subtils: les pourpoints décrivent des agencements variés entre un corset de soie, de toile ou de futaine, quelquefois blanc, clair ou noir, et des manches de drap, Florence, escarlate, ou de soie. Les manches sont presque

⁴³ Asp, Nd M. Fallera 1749, fol. 151v-156r; 26.10.1486.

⁴⁴ Asp, Nd M. Fallera 1755, fol. 509v-532v; 15.12.1494.

toujours d'un tissu différent et complémentaire; la futaine va avec l'escarlate, le Florence ou la soie, le satin avec un col de drap vert, le *cuttectum* de Florence avec des manches de velours. Le blanc du corset va avec le rouge des manches. Les effets viennent de l'opposition des tons et du reflet, mat ou chatoyant, du tissu.

La doublure et les revers permettent aussi de jouer sur les couleurs et les textures. Dès le XIII^e siècle, la doublure est de soie, cendal rouge et cendal jaune des chiprois. Au XIV^e, le cendal rouge domine nettement les autres nuances, jaune, bleu, et les autres tissus, boucassin, camocat, toile noire, toile bleue. La distribution entre costumes féminins et masculins signale cependant que la doublure des seconds est plus fréquemment de drap ou de toile que de soie. Les agencements sont multiples, alternant affrontement et assortiment: du cendal rouge sous un camocat bleu céleste souligne l'opposition, mais un cendal jaune sous une houppelande poil de lion cherche l'harmonie, tandis qu'une doublure de cendal bleu et des revers de velours bleu sur une houppelande escarlate combine les deux effets. D'autres compositions sont intéressantes: toile rouge sous drap d'or, qui trahit lui-même la tonalité rouge de la soie de chaîne tressée à l'or de la trame, cendal jaune sous le drap violet de la robe.

De 1401 à 1462, une extraordinaire variété marque l'évolution des doublures. Plus de deux cent soixante combinaisons de tissus et de teintes sont distinguées, et le cendal et les autres tissus de soie, satin, taffetas, tersanel et velours, ne gardent qu'une majorité relative, une soixantaine de pièces, tandis que les doublures de drap, près d'une centaine, de toile, plus d'une vingtaine, se multiplient. Les couleurs se différencient: 23% de rouges, 21% de nuances claires et 10% de blancs, 17% de noirs et 6% de teintes sombres, 15% de verts, 14% de bleus. Le vêtement masculin est toujours plus fréquemment doublé, une centaine de pièces, de toute une gamme de draps colorés, vert, blanc, morat, paonasse, violet, brun et noir, de cendal rouge et noir, de camelin, de blanquette et de frison enfin, draps bon marché. Avec quelque cinquante-trois pièces doublées, le costume féminin fait essentiellement appel à la toile bleu céleste, au cendal rouge, au velours noir, au damas, au drap bleu céleste. Rouges, verts, blancs et obscurs distinguent ainsi un costume masculin sans doute plus attentif à la mode. Les combinaisons nous permettent de retrouver les deux

tendances analysées pour le XIV^e siècle. L'assortiment est frappant, cendal noir sous un chaperon de tissu de même couleur, doublure noire d'une houppelande noire, manteaux de velours noir doublés de noir, mais aussi doublure blanche d'une cloche de même teinte ou bleue d'une gonelle céleste. L'opposition est manifeste aussi: le bleu double le rouge du *grana*, le rouge le bleu ou le noir. Et des assemblages nouveaux se font jour, bleu et vert, vert et noir, rouge et rosé, camelin et brun. Ils soulignent la recherche de formules entre tons proches.

Le tailleur palermitain ne tire pas seulement un parti des effets de couleurs; il sait aussi dès le XIV^e siècle plisser les tissus: c'est le *crispatum* d'un mantel, d'un «passatempu», d'une chlamyde de Florence noir. Il taillade aussi les bordures d'un vêtement de dessus, destiné à voler au vent et à manifester l'élégance des découpures, mantel, cloche blanche, toge blanche ou couleur pêche, «passatempu», chaperon.

La fourrure est d'abord majoritairement masculine: avant 1400, les rares vêtements féminins qui sont fourrés sont garnis de fourrures de luxe, quatre vairs et deux martres, tandis que ceux des hommes sont fourrés de peaux plus modestes, agnelins, agnelins noirs, lapin, mais aussi de martres et de vairs. Au total, en tenant compte des nombreux habits qu'on ne peut affecter à un genre, les martres sont les plus nombreuses, quatorze des cinquante-quatre fourrures repérées, autant que d'agnelins. Les vairs ne sont que treize et une seule hermine. Mais la diversité est grande: ventres de vairs portés sous l'escarlate, écureuil sous un chiprois de camocat rouge, gorges de vairs, lapin, fennec, sans que l'on puisse nettement distinguer des choix de combinaisons; l'agnelin comme le lapin s'accordent avec le bleu, et le lapin avec le rouge et le camelin, le vair avec le camelin. De 1401 à 1462, les vêtements masculins sont maintenant moins fréquemment fourrés, quinze, à peine plus que les douze habits féminins relevés, mais la marge d'incertitude est énorme: plus de soixante pièces de vêtement fourrés échappent à l'attribution à l'un ou l'autre genre. La corrélation est cependant maintenant forte entre le genre et le type de fourrure: le vair domine largement, plus de cinquante parements, et décore trois sur quatre des vêtements féminins; l'agnelin noir ou blanc est au contraire masculin; la martre fournit des parures de revers et l'hermine décore des mantels féminins. De

nouvelles peausseries apparaissent, la fouine, le renard, le vair blanc. Quant à la relation entre fourrure et couleur du vêtement, elle présente la même opposition vigoureuse: le costume masculin noir s'accorde aussi bien avec l'agnelin blanche qu'avec l'agnelin noire ou la martre, tandis que le vair ne se rencontre guère avec le noir. Dans l'habillement féminin, les rouges, les verts et les bleus s'accommodent avec le vair. La martre s'accorde avec des tons clairs, et l'hermine est associée au vert et au satin. On note des effets de style, le renard combiné à un tissu fauve, *firrerri*, dans une houppelande sans doute masculine, et l'écureuil à une cotte bleu céleste. Les revers de fourrures ajoutent splendeur et exotisme, hermines sur le mantel de velours vert ou de satin velouté, martres sur le mantel de Florence noir, la toge noire ou d'escarlate et le "passatempo" de velours vert.

Le décor du vêtement passe aussi par la broderie. Dans le vêtement féminin, sur les *suctane*, dès le *xiv*^e siècle, et les chemises, après 1400, ce sont des travaux d'aiguille, «ad agugla», en soie, comme les vergeures, *virgature*, de soie safran tracées sur un chiprois masculin rouge en 1307. On retrouve le décor de soie sur des gants, sur des bérêts, des gonelles de soie et même sur un gipon; l'or de Chypre sert aussi à tracer de fines lignes, un vergé, *virgatum*, sur des chemises et sur une chape de diaspre en 1377. L'autre décoration qui fait corps au tissu est composée de liteaux, *liste*, fines bandes d'or ou de soie, essentiellement sur des voiles, *udice* ou *rindelli*. C'est une parure modeste et démocratique.

Un autre type de décor, plus coûteux, plus raffiné, est composé d'éléments extérieurs attachés à des garnitures de boutons ou cousus au tissu. Alors que les inventaires du *xiv*^e siècle sont en petit nombre, les mentions de ces décorations sont presque aussi nombreuses qu'entre 1401 et 1462, ce qui semble indiquer le déclin de ce type. Ce sont d'abord les boutons, *buctoni*, *poste*, *pumelle*, de perles, quelquefois combinées avec des émaux, et formant des *capizane* ou *capetini*: huit mentions au *xiv*^e, sur des robes de velours, des manches, des mantels bleu céleste, une tunique cramoisie, une capeline de velours noir, et huit mentions après 1400, sur des tuniques célestes, des manches, les chapeaux. L'abondance des perles est un fait récurrent en Sicile: on compte dix-sept, vingt-quatre, quarante-deux, cinquante-sept boutons sur une pièce de vêtement. Les boutons d'argent filé sont moins fréquents, cinq oc-

currences seulement, sur un vêtement rouge et sur un autre parti, rouge et vert, mais nombreux à chaque fois: huit, quatorze, quarante-huit. Ils sont remplacés, à l'occasion, par des éléments mobiles, qui s'apparentent aux branlants du costume classique. Les chaînettes, *catinelle*, d'argent apparaissent sur un chiprois couleur œillet en 1366. Elles sont combinées à des coquilles, *corchule*, et à des pièces métalliques, *cuzecte*, d'argent sur des tuniques féminines et sur des manches en 1443, «selon un usage antique», précise le notaire. De petites mailles, des maillons, *maglecte*, d'argent apparaissent en nombre aux manches de velours et de satin et sur les pourpoints. Des étoiles d'or décorent le chiprois et la cape de velours céleste de Manfredi Alagona en 1393, et un arbre d'or son chiprois de velours violet, tandis que des coquilles d'argent sont au nombre de vingt-huit sur une tunique masculine brune en 1422. Ce décor, déjà considéré comme archaïque par les contemporains en 1443, est une mode du *xiv*^e siècle; il est relayé par la mode des maillons, concentrées sur les décennies 1440 et 1450.

La présence, à Brucato, vers 1338, de fermaux destinés à retenir des chausses ou des chaussures ouvre une perspective sur le décor plus modeste du vêtement des habitants des casaux, "borgesi" et employés agricoles. Ce sont de petites pièces rondes, l'une en argent, très légère, un gramme, et les huit autres en métal cuivreux, les unes petites, d'un centimètre et demi à deux centimètres et demi de diamètre, et minces, un gramme, les autres à peine plus larges, autour de 3,5 cm de diamètre, mais plus lourdes, 5,5 g, 8 g, 14 et 15 g⁴⁵.

Modes européennes et originalité régionale

Le mouvement des modes

Le notaire et ses compagnons de travail sont, on l'a vu, sensibles aux mutations de la mode: ils perçoivent ce qui est *ad modum antiquum* et *ad modum novum*, *ad modum recentis*, comme une houppelande masculine d'escarlate (CCCLXXXIII 133), et même *ad modum novissimum*, comme une ceinture rouge (CDXLVII 264), toutes deux décorées de velours céleste. Mieux, ils témoignent des

⁴⁵ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 534.

origines régionales d'une circulation que l'on pouvait seulement deviner: une chlamyde masculine *ad modum Ytalie*, une toge *ad morem Januensium*, des pourpoints «alla castellana», dont un *ad gunnam*, plus ample, des chausses «a l'italiana», et, en 1431, une chlamyde de mesclat clair *ad modum Italie*, et encore un mantelet *ad modum catalaniscum* chez une immigrée, il est vrai, Dama Johanna Catalana (CCLXXXV 56). Ils repèrent aussi des manches «rondes» ou en trompette, *ad trumba*. Ces modes étrangères ou nouvelles ne sont pas signalées que dans des inventaires aristocratiques et on peut leur supposer une large diffusion, relayée par l'artisanat sicilien: un tailleur immigré de Rhodes s'engage ainsi à faire des pourpoints avec manches «a la lombarda» et «a la ginuysa»⁴⁶. Le mouvement de la mode s'accorde très globalement avec les choix et les goûts européens, se distinguant essentiellement par le choix des dénominations par une certaine sévérité de la coupe. Rappelons les grandes lignes de l'évolution de la mode⁴⁷: la ligne verticale qui marquait le costume masculin et féminin au XIII^e siècle est abandonnée vers 1340; le vêtement long, unisexe, à silhouette fine cède la place à des formes qui gonflent les lignes horizontales. Dans la première moitié du XIV^e, le vêtement masculin se caractérise par le triomphe de la tunique courte, collant au buste et boutonnée, «gonnella» en Italie, puis du gipon serré à la taille et laissant apparaître les chausses vivement colorées, ou de la cotte hardie, robe de dessus aristocratique aux larges manches. L'horizontalité est soulignée par une ceinture lourde, large et basse, sur les hanches; l'homme montre ses jambes, vêtues de chausses collantes. Le costume féminin se distingue maintenant par sa longueur, mais le buste ajusté se sépare nettement de la jupe gonflée. Il reste généralement fidèle à l'ensemble cotte et surcot, avec de larges manches et des pentes qui traînent à terre, et il adopte le corset, qu'on nomme doublet en Italie du Sud.

Le costume sicilien a adopté au XIII^e siècle le surcot féminin et le chiprois portés sur la tunique. Dans le vêtement masculin, le chiprois se combine avec le pourpoint, *jupparellum*, *gunella*, portés en dessous et sans doute non visibles. Le passage au vêtement court masculin est préparé par la présence continue de gipons et de gardecorps, sans doute serrés à la taille, qui font partie du cos-

⁴⁶ Asp, Not. ignoto Spezzone 58; 28.7.1445.

⁴⁷ Telle que la synthétise M. Madou, *Le Costume civil*, Brepols, Turnhout, 1986.

tume militaire: on remarque des pourpoints d'armes, *propunta duo armandi*, en 1355; ce sont des tuniques courtes, portées sur des chausses longues et colorées, mais il est difficile de dater le changement. Le costume sicilien se distingue cependant par sa longue fidélité, jusque vers 1380, à l'ensemble tunique, chiprois et mantelet ou cape d'épaules, porté avec un chaperon assorti; il n'adopte pas la cotte hardie, le mot est absent et aucune description ne correspond à sa forme généreuse, manches larges et queue traînante. Les inventaires ne décrivent pas non plus le surcot féminin à larges ouvertures sur les côtés, ni la gonelle féminine en large cloche qui caractérise la Toscane. Dans l'ensemble, même si le vêtement court s'est fait une place dans la garde-robe masculine, la ligne reste sévère et l'idéal de gravité s'exprime à travers les nombreux legs testamentaires qui prévoient la donation aux parents et aux amis d'habits de deuil.

La grande mutation

L'heure de la grande mutation sonne seulement vers 1380. Le chiprois porté sur la tunique cède la place à un nouveau vêtement, la chlamyde. Le nom, érudit et raffiné, s'impose au XV^e siècle pour la robe de dessus, et les legs testamentaires confirment que les chlamydes de cérémonie étaient particulièrement longues: ils prévoient six mètres de tissu, comme pour une houppelande. Un deuxième mouvement, qui semble retardé, mais c'est peut-être l'effet d'une documentation pauvre, voit l'adoption par les hommes comme par les femmes de la houppelande. Quelquefois courte, *choppetta*, mais généralement longue, elle marque le retour au vêtement long, solennel, et une nouvelle ligne aux manches amples en entonnoir ou en sac. Une troisième forme nouvelle se fait jour en même temps, la toge, surtout féminine, variante de la tunique à laquelle sa coupe haute et raide donne une nuance de majesté. Cette mode a deux foyers: l'Italie du nord, dont les marchands dominant l'économie méridionale et imposent leur vocabulaire, «cioppa», «pappafico», «zammarra», et la coupe de certains habits ou leur tissu, chausses, chlamyde de drap clair; et la péninsule Ibérique dont provient l'essentiel de la noblesse militaire de Cour, des administrateurs, *letrados* castillans et chevaliers catalans. Plusieurs façons d'ajustements y trouvent leur origine: une «cotte»

catalane, aristocratique, en soie ou en drap florentin, aux couleurs délicates, vert, rosé, safran, vers 1410, et, vers 1440, un corset écarlate ou des chaussures d'intérieur. C'est ce type de tunique ou surcot court que l'on remarque dans le *Triomphe de la Mort*. Mais peut-être est-ce dans l'adoption du noir comme couleur et dans sa valorisation que la Sicile a reçu une première et massive influence ibérique, relais de celle des cours européennes.

Les réglementations royales, ecclésiastiques et municipales sont la sonnette d'alarme qui signale ces mutations: Frédéric III limite le nombre des vêtements autorisés, selon la hiérarchie sociale et juridique, aux comtes, aux barons, aux chevaliers, aux non chevaliers, et le prix à la canne de chaque tissu, et il interdit le port du vair, des éperons dorés, des selles, des freins et des étriers dorés⁴⁸. En 1388, les constitutions synodales interdisent aux clercs palermitains les vêtements rouges et verts, les chaperons d'escarlate, les souliers à pointes et les ceintures d'argent⁴⁹. Le rouge, le vert, l'escarlate, qui est déjà rouge, au témoignage du *Declarus*⁵⁰, comme les chaussures à la mode, sont signe de jeunesse, de dissipation, et contreviennent à la gravité qui va à la cléricature. Les réglementations somptuaires révèlent sans doute des mouvements de la mode: en 1425, les chapitres de Messine dénoncent les robes et fourrures qui se font maintenant, «robba et infurri ki hodiernu die si usanu» et demandent l'interdiction de la robe à queue traînante, «roba cum cuda trahinanti» ou à col haut, «cum cullaru autu». Ils demandent aussi l'interdiction des fourrures de martre, de dos, d'hermines et de fouines, «marturi, dossi, armenii, fuyni» et de toute fourrure chère, à l'exception des agnelins, sauf pour les manches et des cols, mais bas, «la cullara baxi». La queue sera limitée à 12,75 cm, un demi-palme, et le roi ajoutera l'interdiction du drap d'or, du velours et de toute *borditura de auro sive de perlis*⁵¹. Les chapitres «supra li portamenti di li donni» de 1426, signés par le viceroy Nicolò Speciale, limitent le nombre des perles, interdisent les draps brochés d'or, les velours «invelluctati», c'est-à-dire figurés, les fourrures chères, hermines et martres, sauf les vairs au collet et aux manches et les agnelins en doublure, les queues

⁴⁸ F. M. Testa, *Capitula Regni* cit., p. 89, § LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX.

⁴⁹ Bcp, QqH 3, fol. 107r.

⁵⁰ A. Marinoni, *Dal «Declarus» di A. Senisio, i vocaboli siciliani* cit., p. 116.

⁵¹ Asp, Canc. 56, fol. 94v°; 28.1.1425.

de plus de 25 cm⁵². L'année suivante, les chapitres de Girgenti prohibent brocards, broderies, velours, fourrures, soie. Ces décors ne sont permis qu'aux épouses, et le seul jour des épousailles⁵³. Fourrure, diffusion des soieries coûteuses, cols hauts, queues traînantes, ce sont donc des indices concordants d'un tournant des années 1420-1430.

Dans les années 1430-1460, le vêtement long domine donc chez les hommes: il est composé d'une robe de dessous, tunique ou toge, d'une robe de dessus, héritière du surcot, *choppa*, chlamyde ou encore garnache, et d'un manteau. Des coupes particulières font écho à la diffusion de la gonelle, de la jupe et du gipon («juppa», «jupparellu», «gipuni»), variantes de la cotte, du doublet en futaine, doublée et piquée, de la journée et du «passatempo», qui se portent sur la cotte. Mais ces coupes originales sont rares: la journée, qui a tant de succès en Italie du nord, apparaît à peine en Sicile.

Le vêtement féminin est composé de pièces semblables: tunique, ou toge, chlamyde, quelquefois ouverte aux flancs et montrant corsage et ceinture, et houppelande; s'y ajoutent un corsage ajusté et décolleté, le «cuttettu», et des capes d'épaules, mantel, «passatempo», journée. La présence de mouchoirs de cou suggère de larges décolletés. La chevelure est cachée par plusieurs types de voiles de tête; deux d'entre eux sont anciens, *tarya* et *udica*, un troisième, le «rindellu» paraît être purement sicilien; ils présentent des décors de fils d'or, des bandes d'or et de soie. Dans la rue, en promenade, en voyage, ils dissimulent complètement le visage; le corps féminin et donc caché, encaqué, étouffé par le vêtement et par le lourd voile brodé. Le mantel, qui cache l'identité, est d'ailleurs interdit aux prostituées⁵⁴.

Mais ces vêtements ont, par compensation, un volet libérateur. Ils permettent de participer en tout anonymat aux fêtes purement féminines: à Catane, dès le xv^e siècle, les 4 et 5 février, pour la fête de la Sainte-Agathe, les femmes de la cité, de toute condition, revêtent en effet un manteau de coupe masculine qui les couvre complètement et leur donne toute liberté de circulation, éventuellement d'intrigue; en 1500, cette coutume «disonesta», de se réunir

⁵² Acp, As 28, fol. 26r; 5.3.1426.

⁵³ S. Giambruno, L. Genuardi, *Capitoli inediti* cit., pp. 267-268.

⁵⁴ Acp, As 34, fol. 52r; 20.2.1452.

ainsi travesties, «stravestito et stracangiato», est abolie; seul le port du masque est autorisé⁵⁵. À la Sainte-Agathe de 1442, Antonius Oria, de Catane, embrasse une nonne dont il ne voyait pas les traits, *velata facie*, entraînant un grand scandale⁵⁶. Cette coutume des *'ntuppateddi*, les encoquillées, comme des escargots, n'a pas souffert des prohibitions et la Sainte-Agathe a connu ensuite dans toute l'Europe méditerranéenne une expansion inouïe, comme fête des seules femmes retranchées de la discipline familiale et du monde masculin. Se rattache encore à cette liberté l'aventure du vicomte de Gagliano, qui, en 1440, s'était vêtu en femme pour assister aux mystères de la *sacra rappresentazione* et nouer une relation galante; reconnu, il échappe au lynchage et l'émeute gagne Catane qui voit revenu le temps des Français, et le manque de respect aux femmes siciliennes qui avait entraîné le mouvement des Vêpres de 1282⁵⁷.

Le cycle du vêtement

Les prix des vêtements synthétisent à la fois la qualité des tissus, leur métrage, que nous ne connaissons pas, sauf pour les vêtements de deuil, et la capacité des tailleurs à leur donner une forme belle. Pour les vêtements de dessus, une chlamyde de Barcelone céleste est vendue quinze taris en 1417, une autre, de mesclat de Valence, vingt taris en 1447, une autre, de drap vert, vingt et un taris en 1446, une chlamyde de Londres vingt-sept taris en 1449, une autre encore, de Florence noir, une once en 1458. Une toge de drap bleu céleste est estimée vingt-sept taris en 1449. Une houppelande de femme, de drap florentin brun, est vendue par une prostituée de Corleone huit florins et demi, plus d'une once et demie, en 1390. Une autre, toge ou houppelande — la religion du notaire n'est pas faite —, de Florence paonasse, vaut une once et demie en 1414. Une autre, de drap anglais et d'occasion, atteint également une once et demie en 1420; une gonelle de drap paonasse ou rosé, indécision qui montre la relativité des indications de couleurs, elle aussi usagée, est vendue à l'encan une once six

⁵⁵ S. Tramontana, *Vestirsi e travestirsi in Sicilia. Abbigliamento, feste e spettacoli nel Medioevo*, Sellerio, Palermo, 1993, p. 118.

⁵⁶ ASP Canc. 78, fol. 354r.

⁵⁷ S. Tramontana, *Vestirsi e travestirsi in Sicilia* cit., p. 114.

taris dix grains en 1445. Un travailleur des vignes reçoit, la même année, une houppelande masculine, sans doute elle aussi de deuxième main, et un chaperon pour une once: il est vrai que le matériau était beau, le chaperon de Lierre et la *choppa* de drap fauve, *ferrerii*, fourrée d'agnelins noirs⁵⁸. Dans l'ensemble, une pièce de vêtement de dessus, en dehors des tuniques et des chlamydes de deuil, oscille autour de vingt-quatre taris, six florins d'or de Florence. L'orbace seul est bon marché, un tari et demi par canne: une huche ou une gonelle valent trois taris quinze grains⁵⁹. Pour les vêtements de dessous, les prix sont généralement moins élevés, mais une belle pièce peut coûter aussi cher: un pourpoint de soie noire, acheté par don Pedro de Hajar à Palerme, vaut neuf florins et une paire de chausses un alfonsin d'or⁶⁰. Une tunique de femme, de Beauvais vert, est vendue à Corleone dix-huit taris en 1419. Une gonne de femme vaut une once deux taris en 1438 et une tunique de Belvi vingt-sept taris en 1440; une autre, de Montiviliers, est vendue en 1456 pour une once. Un *juparellum* de futaine noire est vendue à un habitant de Chiusa pour à peine dix taris en 1419. Une paire de houseaux, de *bikina* ou de mouton, est cédée pour douze taris. Une autre, mais de daim, vaut une once vingt-quatre taris en 1439. Ce mouvement des vêtements signale aussi le recyclage depuis la ville vers les "terres" rurales

Une occasion de renouvellement est apportée par le deuil: vêtement compassionnel et affectif reçu en don testamentaire et qui marque à la fois le lien de parenté et le patronage ou vêtement de grand luxe, destiné à souligner l'état des maisons nobles. Les testateurs font généralement appel à des tissus modestes: les tuniques de *blevi*, léguées à treize pauvres par messire Johannes de Calvellis en 1337, coûteront dix taris pièce, et celles qu'il laisse à douze femmes, onze taris⁶¹. Mais les vêtements de deuil peuvent également être de belles pièces longues: les juifs Vannes et Josep Malki achètent une pièce de drap noir de *visito* de 23,75 m de long pour porter le deuil de leur frère Merdoc⁶² et les chapitres de Palerme de 1437 interdisent le port, plus de huit jours, de la «gramagla di dolu cum cuda»⁶³.

⁵⁸ Asp, Nd N. Maniscalco 335; 10.12.1420.

⁵⁹ Asp, Nd G. Traversa 783; 8.3.1443.

⁶⁰ Asp, Nd P. Goffredo 1076; 2.10.1458.

⁶¹ Asp, Arch. San Martino delle Scale, 2a serie, 59; 5.7.1337.

⁶² Asp, Nd N. Maniscalco 334; 17.9.1416.

⁶³ Asp, Canc. 73, fol. 166r.

Quelles étaient la vitesse d'usure et la rotation des vêtements? Sans doute de longues années. Une noble dame de Caltagirone se plaint d'être abandonnée par son mari, don Artale Cardona, et remplacée par une esclave: elle est mal vêtue, mal chaussée et n'a pas reçu de gonelle neuve depuis dix ans, «tinendula malvistuta e peiu cauzata et havi dechi anni ki a la mugleri non chi havi factu una gunella»⁶⁴. Le commerce des fripes, enfin, n'est pas absent: en 1418, un revendeur juif, Elyas Misiria, reçoit d'un marchand valencien, Beninat de Belpuch, vingt-quatre vêtements masculins de drap et onze chaperons, tous usagés⁶⁵. Et les vêtements usés peuvent aussi continuer leur cycle chez les serviteurs et les pauvres.

La beauté du décor de la vie et du vêtement dépend largement, dans la Sicile du XIII^e et du XIV^e siècle, de l'importation des matériaux, et quelquefois, beaucoup plus rarement, des pièces déjà ouvrées. La production sicilienne, modeste, ne touche plus guère les niveaux de qualité atteints à l'époque normande. Mais les goûts et les prestiges restent longtemps ancrés dans des modèles anciens. Précoce, la soie n'est pas réservée à Dieu, ni à l'aristocratie. La soie est une marque de dignité, dont les lois somptuaires s'efforcent de limiter l'usage: Frédéric III, dans une visée franciscaine de réserve, interdit les capes de soie, de samit ou de drap d'or⁶⁶. Mais le précieux tissu reste jusque vers 1350 un luxe démocratique: tunique de samit, courtepointe de cendal, ciel de lit et draps de soie, touailles, tunique et mantel. La soie marque fortement les dots palermitaines de l'artisanat et des "massari": draps et touailles décorés de soie, coussins de samit et voiles, draps, couverture de *perchia*, courtepointe et oreillers, décor de courtine, jupes et voiles. L'abondance que révèlent les inventaires aristocratiques fait penser que la soie n'était pas seulement un décor visuel, mais aussi un élément du confort.

En ce sens, avant le recul décisif du matériau le plus noble à la fin du XIV^e siècle, la Sicile se rattache encore à un Orient des goûts et des prestiges, dont les exportations, quantitativement modestes, tapis de Roumanie et de Turquie, soieries andalouses, manteaux et tissus maghrébins, rappellent la présence discrète. La rupture

⁶⁴ Asp, Proton. 47, fol. 127v^o; 16.9.1456.

⁶⁵ Asp, Nd G. Mazzapiè 838; 1.9.1418.

⁶⁶ F. M. Testa, *Capitula Regni* cit., p. 103, § XCIII.

qui intervient au XIV^e ancre la Sicile dans une communauté culturelle aristocratique de tonalité française. Un fossé politique sépare certes l'île du centre de la mode et de la culture nobiliaire que constitue la nébuleuse des cours, de Londres et de Bruges à Moulins, Nicosie et à la Barcelone du roi Chasseur, mais il est aisément franchi par le relais toscan et lombard. Le vêtement s'aligne sur les modèles septentrionaux, tandis que le mobilier de la maison prend, au XV^e siècle, une figure moins originale, plus européenne.

4. Les bijoux

Le faste du vêtement se conjoint, chez les femmes, avec le décor de bijoux amovibles, boucles d'oreille, colliers, fermail. La décoration de tête, la ceinture, les boutons, les manches ornées de perles participent à la fois du vêtement et du bijou. Mais il s'agit d'une possession réservée à une élite extrêmement réduite. Seule l'alliance est de diffusion quasi universelle. La possession des autres bijoux est beaucoup plus concentrée: les détenteurs d'orfèvrerie sont peu nombreux, une vingtaine à posséder l'essentiel des réserves en bijoux et en métal précieux⁶⁷.

De splendides bijoux s'égrènent au long des inventaires de la haute aristocratie: une guirlande d'or, composée de treize broches, *nuski*, de cinquante-trois perles et cent treize pierres fines dans le butin pris sur Manfredi Alagona en 1394 (CLXI 16); une broche, *nusca*, d'or chez Leonardo de Bartholomeo, ornée de quatre perles, d'un grand saphir en son centre, d'une grande émeraude et de deux balais sur les côtés, et enfin de huit petites pierres (jais, saphirs et émeraudes) à la périphérie (CDXXXVI 229); deux *joelli* d'or chez Giovanni Abbatellis, le premier orné d'un petit seau d'or, *sichitello*, contenant une perle, d'un grenat et de deux saphirs, la second décoré de trois perles grosses, de deux diamants et d'un rubis en son milieu (DIX 19 et 124).

De quelques-uns des bijoux, parmi les plus raffinés, la description livre une figure: neuf roses d'or ornées de pierres en 1309 (XXIX

⁶⁷ Ces paragraphes reprennent et mettent à jour la communication de G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *Les bijoux à Palerme (XIV^e-XV^e siècles): les échos du luxe personnel dans les inventaires notariés*, in *Storia, critica e tutela dell'arte nel Novecento. Un'esperienza siciliana a confronto con il dibattito nazionale*. Atti del Convegno Internazionale di Studi in onore di Maria Accascina, a cura di M. Concetta Di Natale, S. Sciascia, Caltanissetta, 2007, pp. 219-241.

40) et onze de Corbaran de Vergua la même année (xxixbis 4), une roue d'argent portant émaillé le nom de Jésus entouré de douze perles en 1452 (CDLVII 28). Certains ont une charge politique que nous percevons sans doute imparfaitement: en 1393, chez Manfredi Alagona, une échelle d'argent aux armes de Sicile et d'Aragon (CLXI 302), chez Giovanni Abbatellis, en 1459, une aigle d'or émaillée de blanc, terrassant un chien et décorée d'un saphir et de trois grenats, qui a bien la figure d'une devise, peut-être l'Aigle de Jean I^{er} le Chasseur, roi d'Aragon (DIX 125). Mais l'aigle peut être simplement décoratif comme les deux aigles d'argent émaillé de Blasco Alagona (LXXXII 10) et quatre figurines d'argent citées en 1393 chez Jacoba de Addam (CXLVI 23). Giovanni Matteo Speciali, enfin, possède en 1438 deux petites jarres, *linchelle*, d'argent doré travaillées à la feuille et décorées de douze perles (CCCXLV 39). Son père était sans doute titulaire de l'ordre chevaleresque fondé par Ferdinand d'Antequera, Les Jarres et l'Étole, dont on retrouve la devise, *Jarrectam cum stola*, émaillée et dorée, chez Ribelles à Termini (CCCLXXX 111), ainsi qu'un oiseau d'or uni à un cerf et chargé de rubis et de diamant (CDXLVIII 22) en 1452. On retrouve ici les images des distributions de bijoux par le Magnanime à l'occasion des promotions dans son ordre⁶⁸.

Il est difficile de retrouver le sens de ces figures, comme de celles qui apparaissent à travers les contrats notariés, bijoux reçus en gage, ventes, protestations en justice: on repère un arbre et un lion dans le fond d'une tasse en 1394⁶⁹, une tête de Sarrasin barbu et vêtu d'une *juppa* en 1404⁷⁰, trois lionceaux d'argent doré sur les pieds d'une coupe vendue en 1426⁷¹, une aigle de perles, deux lions de perles, deux serpents et un jeu d'eau sur des fermaux mis en gage par Gispert d'Isfar en 1441⁷². On pourrait chercher à ces figures animales quelque signification symbolique, on pense à celle de sceaux astrologiques par exemple, mais nous n'en savons pas assez.

Certains de ces bijoux portent des noms mystérieux, comme la petite "turquoise d'or", *turchisca de auro*, de Michela Bach (CDXXVIII

⁶⁸ F. Patroni Griffi, *Banchieri e gioielli alla corte aragonese di Napoli*, Naples, 1984, p. 50.

⁶⁹ G. Bresc-Bautier, *Artistes, patriciens et confréries* cit., p. 132.

⁷⁰ Asp, ND A. Bruna 553; 14.7.1404.

⁷¹ Asp, ND G. Traversa 772; 10.12.1426.

⁷² Asp, ND A. Candela 577; 11.3.1441.

15), qu'on supposera construite autour d'une pierre (comme un autre *turchiscum*, DVII 37), et la *divisa*, bijou dont on compte six exemplaires au xv^e siècle, tous à Corleone, cinq de perles et un d'ambre, et qui s'accompagnent à l'occasion d'une épingle. Le nom indiquerait un bijou à emblème, mais l'étymologie pourrait être *divisus*, le parti de l'héraldique et du vêtement.

Le matériel trouvé dans la fouille du village abandonné vers 1338 de Brucato manifeste en revanche la précocité d'un "luxe des paysans" plus humble: les matériaux sont modestes, mais les formes rappellent celles qu'adopte l'aristocratie⁷³. On compte cependant un fermail d'argent; les autres fermaux étant en métal cuivreux, un anneau de cuivre orné d'un chaton de verre coloré, et des boutons de cuivre et d'os ont sans doute une fonction d'illusion. Ce sont des imitations, sans doute, de pièces, plus belles, en matériaux plus nobles. Il n'est pas impossible que les notaires palermitains aient omis de rendre compte de ce genre d'objet lorsqu'ils parcouraient les maisons pauvres de la ville.

L'ornement de tête

Plusieurs mots désignent des variantes de l'ornement de tête féminin, le plus souvent lié à la dot et aux fastes du mariage. Les mots varient selon les mutations de la mode et des formes spécifiques, ou des détails séparés d'ensembles prestigieux, soigneusement distingués par le notaire: *cayula*, *corona* et *coronecta*, *ritichella* et *rizola*, *chirketum*. Ce sont les "diadèmes" décrits non sans emphase par Michele da Piazza⁷⁴.

La tête est cernée d'une coiffe ou cale, *cayula*; le mot apparaît dès 1307. C'est un précieux support d'or et de soie, qui comporte quelquefois une étroite couronne d'or ou un fil de perles. Une description plus précise de 1451, dans la liste dotale d'Alyonora, fille de maître Raymundus Cariosus, la montre faite de trois *faccelli*, dont un *inchimusato auri*⁷⁵. C'est un luxe répandu: on en compte quarante-deux, pour trente et un possesseurs, entre inventaires et testaments, au xiv^e siècle, et, pour soixante-neuf possesseurs, pas moins de trois cent soixante-quinze entre 1401 et 1461, dont

⁷³ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 777.

⁷⁴ A. Giuffrida (éd.), *Michele da Piazza*, *Cronaca* cit., § 84, p. 205.

⁷⁵ Asp, Nd N. Aprea 831; 22.11.1451.

quarante-huit dans la boutique de Simon Benassai en 1431 et soixante-dix dans celle de Muxa Biskiki en 1455. Avant 1400, la *cayula* est un luxe coûteux. Le support de soie est de cendal rouge, de soie violette ou de taffetas. Il est travaillé au fil d'or, *de auro Cipri*, au point suspendu, *pisulum*, et une sur deux est faite de perles ou comporte un fil de perles, *imperlatura seu stickecta*. Le décor est fait de pièces d'argent, petits tubes, «cannolichi», et étoiles, de rosaces d'argent doré et d'émaux: on ne compte pas moins de soixante-deux émaux et étoiles sur une *cayula* qui pèse soixante-dix-neuf onces et demie, 2,1 kg, et vaut sept onces d'or (LVII 2).

Au xv^e siècle, les perles se font rares: elles sont signalées sur trois *cayule* seulement. La soie de quelque deux cent soixante-quinze cales, l'or, de quarante-sept, et la combinaison des deux matériaux précieux ne laissent que peu d'espace à l'argent filé qui constitue le matériau d'une seule *cayula*, au velours, base de cinq cales, à la simple toile, base de cinq également. Le décor est toujours composé de pièces, *cuzecti*, d'argent, d'émaux, de pampres, *pampinelli*, d'argent doré, auxquels viennent s'ajouter quelques franges, «abatijanni» ou «bactiyano» d'or, de soie rouge ou verte et un *ave maria* d'or (CCCXLIV 83).

Deux *cayule* sont ornées de roses d'or filé, et une d'elles est dite *inflorenata* (CCCLXIV 18), décorée de florins d'or. La splendeur est moins coûteuse, mais toujours voyante. Les couleurs sont extrêmement diversifiées: le vert domine, c'est la couleur de trente-cinq *cayule*, dont trois vert clair et un «fermé», suivie par les bleus, quinze céleste et deux azur, et les rouges, vingt et une, dont dix cramoisies, et on compte aussi dix *cayule* blanches, huit violettes, une burel, une cameline, une noire et une de soie «canjaculuri», à la couleur changeante.

Les perles sont maintenant remplacées par une petite couronne d'or filé, *coronecta de auro*, dont on compte quarante exemplaires. La couronne peut encore porter des pendentifs, *pindagli*, comme les quatre lions, sans doute d'argent, tous privés de perles, *dispernati*, qui ornaient une coiffure en 1459 (DIX 134).

La *coronecta* isolée reste rare avant 1400, deux exemplaires, une d'argent et l'autre d'argent doré à fleurons; elle se multiplie au xv^e siècle, vingt-six. Elle est construite sur le même modèle: une bande d'or filé ou d'argent, ornée de perles, de pierres, de feuilles d'argent, *foglacii*, ou de *cuzecti*. Elle pèse peu, une ou deux onces,

26 ou 52 g. Une confiscation précise en 1342 qu'elle peut être faite de charnières, *ad cancaros*, et dans ce cas sans perles⁷⁶.

La résille, *recollus*, *rizola*, *reticella*, *ritichella*, *retikella* à Messine en 1202 et en 1208, dite à l'occasion «de femme», composée de réseaux de soie, d'argent ou d'or filé, s'intègre aussi dans la cale, ornée d'or vrai ou imité et d'émaux, mais elle aussi peut être enregistrée à part dans un nombre limité d'occurrences, deux au xiv^e siècle, sept au xiv^e, trois au xv^e.

Les autres couvre-chefs féminins, rares, suivent le même modèle; la couronne, *corona*, très rare, quatre au xiv^e siècle, cinq au xv^e, est composée de fleurons, et très ornée, jusqu'à deux cent dix perles (CCXXXIV 1). Le chapel de perles, *capellatum sive capellum de domina* en 1309 orné de pierres et d'anneaux, *chapellectum* en 1434, n'apparaît qu'en deux exemplaires, et une «capizana» de perles, «fatty a curunecta di capizana», en une occurrence unique (CCCXLVI 94). La coiffe de perles, *cuffia*, apparaît également une fois, en 1422.

Les inventaires renferment aussi des cordons de soie et de perles, *cordonum*, *curdonum*, «curdellu», et *funellum de perlis*, dont l'un, explicitement destiné à orner la tête, *pro capite*, s'apparente à la «ferrière» portée en Lombardie à la fin du siècle et représentée par Léonard de Vinci; leur décor est fait de boutons de perles, de perles en forme de concombre, *perlatum ad citrullus et buctonos*, de *cuzecti*, de feuilles d'argent, *foglectis de argento* au décor de perles non spécifié, *imperlatum*, ou spécifiquement sous forme de boutons. Ils sont de grand luxe et rares, six au xiv^e siècle, quinze entre 1401 et 1461 répartis sur onze inventaires: cinq de soie, six de soie et d'or, deux d'or filé, auxquels s'ajoutent trois *grilecti* de perles, de grand prix, qui comportent respectivement quatre-vingt-douze, deux cent quarante-trois et trois cent six perles. La bande de tissu brodée de perles, *sticketta*, attestée dès 1350, peut servir à décorer des *cayule*, sept, ainsi que neuf *imperlatura*, au xiv^e siècle, et encore quatre *imperlatura* au début du xv^e. Les deux mots se font concurrence, mais sont synonymes: *imperlatura seu stickecta* (LXXII 18). L'une d'entre elles est dite *laborata ad Claramonte* (CXIII 23), en émaux de plique. On compte encore cinq tresses de perles, «trizuni», estimée dix-huit onces en 1446 (CDXIII 37), ou «intrizaturi»,

⁷⁶ L. Sciascia (ed.), *Acta Curie Felicis Urbis Panormi, Registro di Lettere (1340-1348)*, Palermo, 2007, n° 248, p. 362.

ruban de soie bleue céleste, qui peut mesurer un mètre et demi (DIX 117). Il faut ajouter encore un exemplaire de frontal de perles orné d'émaux, *fruntaglium*, associé au cordon de tête et cinq exemplaires d'un *chirketum* qui apparaît dès le XIII^e siècle, orné de perles, ou de pampres, *panpinelli*, ou de *cozecti* d'or sur une bande de soie noire ou cramoisie, et lié au voile de tête, *cum una tobalea* (CCCXCVII 19). L'un d'eux, *more neapolitano*, suit une mode continentale. Sa présence dans trois maisons juives fait penser à un vêtement rituel. Il est difficile d'identifier à l'un ou à l'autre de ces rubans orfèvres la couronne qui maintient le voile d'une des dames du *Triomphe de la Mort*, mais l'abondance des ornements de tête confirme que c'est une mode sicilienne qui est représentée au palais Sclafani.

Les bijoux féminins sont aussi des épingles de tête, *agugla de capite*, destinées à maintenir les coiffures, comme l'épingle qui accompagne une *coronecta* dorée (CCCXXX 20). De métal indéterminé, on ne les comptabilise pas, ou alors en nombre chez un mercier comme Charonus Taguil, qui possédait quatre cents *agugli di testa mezani* (CCCXV 292), ou comme Isaac Xonin, possesseur de deux cent quatre-vingt *agugli pro cayulis* (CDLXXVIII 137). Ce peuvent être de beaux objets, comme la *spilla* d'or de Maria de Santa Fe (XXIX 38) et l'*agugla de capite de argento cum quinque perlis* du même mercier. Mais il est difficile de les distinguer de l'épingle, en fait un fermail, qui sert au manteau, quand le notaire n'en précise pas l'usage. Au total, on compte soixante-dix-neuf possesseurs pour quatre cent un ornements de tête, une forte concentration donc dans les inventaires les plus riches, mais tous n'ont sans doute pas été enregistrés.

Le décor du vêtement

Le premier décor est celui que composent les boutons. Le notaire ne donne pas le détail des vêtements qui en sont pourvus, il s'arrête sur ceux qui sont disponibles, en souffrance. Dix-sept inventaires, au XIV^e siècle, et seize, au XV^e, renferment des boutons destinés aux manches, au pectoral, *pro antepectus* ou à la *channaca*. Ils ne sont pas toujours dénombrés: plus de trois cents sont néanmoins détaillés, outre les huit cent cinquante-cinq boutons d'Ysabella Doria, originaire de Gênes, décrits sur les vêtements. Ils sont en majorité, deux cent soixante au moins, d'argent, dont une

soixantaine d'argent filé en *gruppi*, pour cinquante-cinq de perles et seize d'ambre; une cinquantaine d'entre eux sont être émaillés, dix-huit sont ornés de perles et un est armoriés aux armes des Cisario, beaux-parents des Afflitto en 1347 (LVII 5). Les ensembles peuvent peser d'une once et quelques carlins (27 g, 33 g) à douze et treize onces (317 et 345 g). Des formes originales sont remarquées par le notaire; ils sont «gros», ronds, *tundi*, évasés, *cuputi* en forme d'écuelles, *ad modum scutulinorum*. *Corchula*, coquille, et *pachina*, *pichina*, de même sens, sont probablement synonymes de bouton et les mots semblent s'exclure réciproquement: on en compte cinquante-cinq au XV^e siècle, toutes d'argent, d'ambre ou de corail, et les huit inventaires qui les enregistrent ne comptabilisent aucun bouton. Les boutons peuvent être réunis en une "boutonneure", *buctuneria*, composée de cinq, dix et jusqu'à cinquante boutons d'argent, ou de pièces d'argent, ou de perles et d'émaux, ou de six et dix boutons d'ambre, ou encore de *corchule* d'argent, jusqu'à trente-quatre et quarante-deux. C'est un décor élégant qui peut ne pas peser lourd, environ 33 g pour une boutonnière de perles grosses (CDLXVI 72). Ces décors s'attachent au voile, le *rindellum*, un nœud (LXXXIII 49), aux manches des dames, ornées de perles et de boutons d'argent doré, ou encore d'une chaînette émaillée, *catinella de ysmalto*, et enrichissent les franges des vêtements longs. L'applique métallique, *cokecta*, *cuzecta*, est également destinée à la *cayula*; elle peut servir aussi d'ornement de cou, «*cuzecti di collu*» (CDII 16). D'autres décors paraissent fugitivement, la maille, *magglecta*, d'argent, deux cents à Corleone en 1401 (CLXXIII 15), ou de métal modeste, un millier en 1455 dans la boutique du mercier Muxa Biskiki, le «*punctectu*» d'argent ou de cuivre, qui offre deux occurrences en 1449, et le nœud de perles, *gruppum*, trois au XIV^e, deux au XV^e. Quatre paires de chaînettes d'argent accompagnent enfin les manches, *catinella de manicis*, *de brachio*, et trois chaînettes les colliers.

La ceinture, en revanche, est omniprésente: *zona*, *zonecta*, *corrigia*, *cintura*, *chinturecta*, *chinturella*, *cintum*, *cingulum*. Cent douze occurrences au XIV^e siècle, deux cent cinquante et une au XV^e, en moyenne deux par maison. Elle se compose pour les plus riches seulement de pièces d'argent sur une bande de soierie ou de cuir. Neuf ceintures sur dix sont d'argent, *zona de argento*, *corrigia de argento super cinto*, éventuellement d'argent doré et quelques-

unes d'or. Giovanni Abbatellis en possède une émaillée et une autre dont la garniture est en or. Les autres sont composées de bronze, de laiton, de cuir seulement et même de parchemin. La *corrigia* de cuir assume une fonction décorative, mais aussi pratique: elle porte le coutelas, *cultellum feritorium*⁷⁷. Les ceintures sont vivement colorées: pour quelque cent trente-six dont la couleur est précisée, les rouges sont soixante-cinq, bien au-dessus des vertes, vingt-quatre, des noires, vingt-deux, et des bleues, vingt. On note en 1453 une ceinture d'argent couleur aubergine (CDLXVI 69).

La boucle de ceinture n'est pas citée isolément, sans doute parce qu'elle est considérée comme faisant partie de la ceinture elle-même et on précise parfois qu'elle comprend la boucle et le mordant. En revanche, le notaire peut citer le nombre de pièces d'argent, cinq, sept, neuf; douze, treize, dix-sept, dix-huit, vingt, vingt-deux, qui composent la garniture et même en donner le poids. Il semble que les ceintures soient plus lourdes au XIV^e siècle que dans la seconde moitié du XV^e. Quelques descriptions permettent d'imaginer les plus riches: ornées d'aigles, *ad ayculi*, de fleurettes, de rosettes. Certaines sont originales, comme celle de Recuperus Guidonis, décorée d'un alphabet de lettres d'argent (LXXIX 100). La présence d'émaux, souvent nombreux, caractérise les ceintures les plus riches. Quatre ceintures sont estimée cinq onces, ce qui est considérable, à Girgenti en 1363 (XCIV).

L'archéologie donne la vision de certains éléments de la ceinture qui vient d'être décrite: vers 1338, à Brucato, la découverte de passants et de mordants en métal cuivreux, légers (jusqu'à 13 g) et décoratifs, et de boucles de fer, lourdes et robustes (entre 10 et 52 g) rappelle d'abord la divergence entre source archéologique et inventaires. Les éléments de ceinture trouvés en fouille, comme les autres pièces métalliques du costume et du décor, sont en métal commun et sans doute montés sur des courroies de cuir, on n'a repéré aucun décor d'argent. Les dimensions des pièces métalliques révèlent par ailleurs des largeurs multiples des lanières de cuir: un centimètre, deux centimètres et demi, cinq centimètres, cinq centimètres et demi⁷⁸. D'autres pièces de ceinture en bronze ont été trouvées à Iato, des passants longs de quatre centimètres et demi et de six centimètres et demi⁷⁹.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 533.

⁷⁹ H. P. Isler, *Monte Iato: la diciannovesima campagna di scavo*, «*Sicilia*

Une chaîne, *cathena*, *cathina*, *catina*, «*cathina*», et, plus souvent, *catinecta* ou *catinella* et encore *cathinella* et «*catinella*», quelquefois *claveria*, prend place auprès de la ceinture. On en compte quatre exemplaires, dans trois inventaires du XIV^e siècle, trois d'argent et une de perles, et cinquante-quatre, au siècle suivant, répartis entre trente-deux maisons: cinquante et une sont d'argent, dix d'or, deux de soie. L'originalité de la *catinella*, qui correspond à la châtelaine française, est de comporter des maillons, trente-six dans une chaîne d'or, deux cent quarante dans une autre, et de porter des clés, trois ou quatre, d'argent ou de fer, *cum quatuor clavibus de ferro*, (CCCXLIV 106), «*cum li soy chavi di argentu*» (CCCXLVI 93) et elle pèse assez lourd: d'une once à sept onces et demie (de 26 à 198 g) pour l'argent et pas moins de 16 onces ½, 435 g, pour une chaîne d'or. Elle peut donc coûter très cher, on l'a vu, mais une chaîne d'argent vaut 6 taris, 1 once 6 taris, 1 once 16 taris, d'un à six et presque à huit florins.

Les boucles de chaussures sont rares, le notaire n'enregistre que quelques boucles et mordants en métal précieux, éléments séparés en attente de montage. Inventoriées par paires, quatre au XIV^e siècle, quinze au XV^e, les boucles sont toutes d'argent. On leur ajoutera un énorme ensemble de 5 350 boucles en 1454 dans la boutique du mercier Isaac Xonin.

Broches et aiguillettes manifestent à peine une présence qui devait être pourtant générale: le fermail, *firma glum*, *firma le*, *nusca*, est rare, quatre au XIV^e siècle, quinze au XV^e; toujours de métal précieux, or et argent, il peut être orné de nacre, de perles, de pierres, d'une chaînette ou d'émaux armoriés comme chez Giovanni Abbatellis. Il peut accompagner une aiguille de tête, *pro capite*, sans doute pour fixer le voile (CCCXIV 84). Les épingles ou broches sont réunies sous le nom d'*acus*, *agugla*, «*agugla*», qu'on précise éventuellement *pro manto*, *ad opus ligandi*, *pro affiglando*. Apparaissant dès 1202 (deux épingles d'or et une d'argent chez Matheus de Ebulo, I 15), elles peuvent être décorées de perles et de pierres précieuses. Certaines sont particulièrement raffinées, telle l'*acus de argento cum tribus perlis et una petra rubea pro clamide mulierum* de Minto Romanus (CCCLXXXI 37). Peu nombreuses à être enregistrées avant 1400, à peine treize, on en décompte pas moins de cinq

archeologica», xxii (1989), n° 69-70, pp. 7-24, p. 9 et *Monte Iato: la ventisettesima campagna*, «*Sicilia archeologica*», xxx (1997), n° 93-94-95, pp. 23-44, pp. 23-24.

cent soixante-quinze après cette date, dont vingt-huit en argent et cinquante au moins en métal damasquiné; la faible valeur des épingles les fait en effet décompter par botte, *macium*, ainsi une botte et cinq cent cinquante épingles *de ligando* chez le marchand catalan Johannes Allegra. L'aiguillette, *aguglecta* ou *aguglecta*, munie de lacets et qui sert à fermer le vêtement, est rare aussi, cinquante-sept exemplaires dans dix inventaires du xv^e, toujours par paires et quelquefois d'argent doré, et une fois simplement de bronze. Dans ce cas, elles ne sont pas comptabilisées, ainsi chez une couturière (CCLXXXV 12).

Les mots sont nombreux qui désignent bourse, aumônière et escarcelle. *Bursa* et *marshubium* sont les plus fréquents, trente-quatre occurrences au xiv^e siècle, cent au xv^e. On compte une majorité d'objets précieux, soixante-deux bourses de soie, ou de soie et de fil d'or, et dix-huit de velours, au décor damassé ou brodé, garni d'oripeau et des couleurs vives, avec, à l'occasion, une parure de perles ou de boutons dorés, et de petits sacs de cuir, de toile et de laine, sept en tout. Le notaire distingue quelquefois les bourses de dame et signale des origines prestigieuses, Gênes et Messine pour des bourses de soie, ou le Maghreb pour une sacoche de cuir. L'aumônière, *carmerium*, *chirmeria*, «chirnera», est exclusivement faite de matériaux précieux, soie et or, et décorée d'oripeau, quatre exemplaires au xiv^e siècle, dont l'un vient de France, et quatre au xv^e; on relève aussi une unique *scarchella* tartare ornée d'argent au xiv^e siècle (CXXVIII 89) et deux au xv^e, une unique *buczana* de satin au xv^e siècle et encore un *sackettum imperlatum* (CIII 21). Dans cet ensemble, les couleurs sont vives et manifestent une prédilection déjà observée pour le rouge: huit rouges et un cramoyse, deux verts, deux noirs, un bleu, un jaune.

On notera qu'en marge des parures décorées de perles, les inventaires siciliens manifestent la présence de lacets, de bandes et de fascas de matériaux précieux, soie, drap d'or, qui peuvent orner d'autres pièces de vêtement. Parmi les formes proches, un lacet pour le voile, *laciium imperlatum pro rindello* (CIII 20), des cordons qui portent un nom proche du sicilien moderne «attaccaghia, ttaccàghia», une paire de *taccagli* de perles dans une dot de 1307 (XVIII 27), et deux *taccagli* d'argent ornés de «caroubes d'argent», de perles et de pierres fines clouées (LVII 6). Ils pèsent dix-huit onces, 475 g, pour une valeur estimée à 3 onces 12 taris, c'est-à-dire

dix-sept florins. Mais on est passé du simple lien à un vrai bijou. On remarque aussi une paire de *puctanella* de perles, au nom mystérieux, au xiv^e siècle dans l'inventaire d'Antonius de Afflito (LVII 24): les premières sont de vrais bijoux miniatures, l'une, plus grande, compte vingt-deux *poste* de perles, et la petite vingt-trois; ensemble, elles pèsent 12 «trappesi», 10,5 g, et valent 18 taris. La *puctanella* de perles connaît une certaine diffusion au xv^e siècle: vingt et une pièces, qui vont par paires ou par trois, composées de compartiments, *poste*, ainsi en 1422, dix-sept *poste* de quatre perles chacune, soixante-huit perles au total (CCLXI 78), et quelquefois décorées d'émaux.

Les bijoux

Les bijoux manifestent d'abord la supériorité sociale; seul l'anneau, *anulus*, «anellu», *daktylidion* à Messine en 1202 et en 1208, et l'alliance, *fides*, «fidi», se rencontrent dans un nombre élevé d'inventaires et de testaments; cent quarante-neuf pièces au xiv^e siècle pour vingt-trois possesseurs, trois cent quarante-neuf entre 1401 et 1462 pour cent un inventaires, en moyenne quatre par maison. L'anneau constitue le luxe des familles aisées de statut moyen, notaires, barbiers, épiciers. La concentration est très forte, cependant: cinq anneaux chez Margarita Vintimiglia, Garita de Leone, Nicolaus Blundus, Ysach Xonin et chez le peintre Gaspare Pesaro, six chez Giovanni Abbatellis, sept chez Symon de Caligis, Agatha Joeri et Brachonus Binbalus, huit chez De Marco, Nuccius Cham-mellus et Antonius de Florencia, neuf chez Ysabella Doria, douze chez le poète Marrasio, quinze chez Finuchio, vingt-neuf dans la maison de Leonardo de Bartholomeo. L'or domine nettement les autres matériaux, pour des raisons éminemment symboliques, même si l'on connaît quatre alliances en argent: trois cent vingt-quatre anneaux et alliances d'or, quatre-vingt-onze d'argent et seize d'argent dorés, quatre de bronze, quatre d'ambre, deux de corail. Il est impossible de distinguer ici entre bijoux destinés aux femmes et anneaux destinés aux hommes. Les anneaux d'argent portent rarement des perles, quatre seulement, et des pierres, treize, tandis que les anneaux d'or sont richement ornés, neuf de perles, cent soixante-quinze de pierres précieuses.

L'alliance présente quelquefois la forme d'un doigtier, «a gidita-

li» (CDLXXVI 24), peut-être pour accueillir sur un plus grand espace une inscription ou une figure, et la présence d'armoiries combinées sur les alliances d'or, celles de Nicola Peralta et de Margarita Ventimiglia en 1416, de Leonardo de Bartholomeo et d'Aloysia Crispo en 1450, confirme la fonction de l'alliance et pose la question de l'échange des anneaux. Les inventaires ne connaissent qu'une alliance par maison; s'il en existe une autre, est-elle portée par le conjoint survivant ou ensevelie avec le conjoint décédé? Les alliances peuvent aussi porter les armoiries du seul mari: c'est le cas de celle que Margarita, femme de Provinzanu, envoie à son amant comme gage du meurtre de ce mari⁸⁰.

À côté des anneaux, on repère au xv^e siècle un jonc, *virga*, d'or, d'argent et de corail. On en dénombre dix-huit au total, concentrés en huit inventaires, dont ceux de deux orfèvres (CCLVIII, CDLV). La présence sur l'une de ces pièces d'une turquoise incite à les réunir aux anneaux, et le fait que la plupart des possesseurs détiennent aussi des bagues et des alliances suggère une forme particulière.

Plus complexe, le collier, *channaca*, *hannaka*, *cannaca*, *xannaca*, «*xhannaca*», ou encore *gannaca* et *khannaca*, manifeste raffinement et élégance. L'orthographe rappelle l'origine arabe du mot et peut-être du montage. Le mot n'est cependant cité que trois fois au xiii^e siècle, une fois au xiv^e, alors qu'on compte quatre-vingt-trois *channake* entre 1401 et 1461, réparties en soixante-sept inventaires. Le *Declarus* la définit comme un collier fait d'anneaux d'or et de soie, ce qui est confirmé par une description, *restas seu gannacas* (CCXXII 44). Il est construit sur le modèle de la patenôte, combinant des perles enfilées, divisées en *posti* (sept, huit, dix, quatorze, une vingtaine), compartimentées par des *partimenta* d'or ou d'argent ou par des pierres précieuses et décorées à l'occasion de pampres en fil d'archal, *aquairu fili* (CDXXXIII 50). Certaines peuvent être très courtes, jusqu'à un palme un quart, 31,25 cm (CCCXLV 29), et donc serrées autour du cou. La majorité des colliers est montée de perles: cinquante-trois *channake* sur quatre-vingt-sept, mêlant à l'occasion les perles et le jais. Le nombre de perles peut être impressionnant: cinquante-cinq perles et quatorze boutons d'argent chez Ysaac Xonin (CDLXXVIII). Les autres matériaux sont très minoritaires: sept *channake* d'argent doré, quatre d'ambre, cinq de *garofali* de corail et quatre de nacres, *naccari*, sans compter l'os

blanc travaillé *ad purchilluzu* (CCXLV 47), sur le modèle des porcelaines, ces coquillages qui circulent en Afrique et dans le bassin méditerranéen. Dans un cas, un *agnus Dei* est suspendu au collier et, dans deux occurrences, une chaînette d'argent ou d'argent filé. L'*agnus Dei*, généralement d'argent doré ou émaillé (vingt-neuf exemplaires, en douze inventaires), peut être aussi suspendu à un lacet de soie, ou à une chaînette d'argent filé, ou porter une petite croix d'argent.

La *caleda* ou *calella*, très rare, est également très proche de la *channaca*: d'étymologie arabe (*qilāda* des textes de la Geniza), c'est au xv^e siècle un collier d'argent, qui peut être composée simplement de piécettes, *de parvulis* (CD 30). On en compte cinq exemplaires seulement, dont deux dans des inventaires de juifs, que l'on sait arabophones: l'une comprend vingt pièces, une autre est décorée de corail. Le *collare*, enfin, ou *collarium*, «*cullari*», «*cullarectum*», ne compte que neuf exemplaires, pour sept inventaires, dont quatre de la haute aristocratie: un de soie, un de velours noir, trois d'argent doré, un d'argent, un de perles, disposés comme des patenôtres, *ad modum pater noster*. Un collier d'or, enfin, rappelle la lourde chaîne portée par les hommes telle celle qu'a sculptée Francesco Laurana sur le buste de Pietro Speciale ou celles qui ornent les bustes des Barresi et les gisants de Palerme. Ce collier peut être assez lourd, 75 g, en 1459, et d'un prix élevé, trente-six florins en 1424. Le petit collier, *collarectum*, peut être destiné à orner un vêtement, «*cullarectum di perni per una choppa davanti*» en 1439. On le rapprochera donc de quelques décorations énigmatiques: la *moricia* de perles, trois exemplaires, dont l'un pèse quatre onces et demie, 117 g, et vaut 6 onces 9 taris, la médaille de cou, *domina*, d'or filé avec seize perles et une petite croix de perles, ou montée sur une chaînette d'argent ou encore de velours et de perles. On en compte quatre exemplaires au xv^e siècle, deux du *saglimindossu* ou *saglimi dossu* de perles du xiv^e siècle, et encore quatre d'un décor de perles sur fond de tissu précieux du pectoral, *picteria*, deux de perles dans les maisons de la grande aristocratie du xiv^e siècle et dans les maisons nobles de Trapani et deux autres, de velours noir, au xv^e. On notera que ces bijoux, *domina*, *moricia*, pectoral, *puctanella*, *saglimindossu*, sont composés uniquement de perles, sans mélange de couleurs, sans pierres ni corail, à l'exception d'une coquille de corail pendant d'une *moricia*.

⁸⁰ Asp, Prot. 20, fol. 21r; 3.12.1418.

La guirlande, *jorlanda*, *jorlandecta*, *ghirlanda*, *gerlandella*, évoque la guirlande de l'Europe du Nord. P. Lanza di Scalea voyait en elle un diadème, orné aussi de perles et d'or, mais elle est spécifiée une fois *pro collaro* (CCCLXXIII 222). Ce mot du XIV^e siècle s'efface ensuite, pour prendre le sens, attesté par Scobar, de "couronne de fleus": on compte douze guirlandes au XIV^e siècle pour quatorze seulement entre 1401 et 1462, quand la documentation s'est gonflée démesurément. Elles sont somptueuses: l'une est faite en 1307 de perles séparées par des croisettes d'argent et de pierres précieuses (XVIII 28), une autre comprend trente-six perles, en neuf pièces, et huit pierres fines, une autre encore cinquante-trois perles, soixante-treize pierres et treize *nuski*. La moitié des *jorlande*, treize sur vingt-six, sont ornées de perles, montées quelquefois sur un collier de velours, et le décor est composé de pierres précieuses et d'émaux.

Le rang de perles destiné au col porte enfin divers noms: une occurrence unique de *cernum* en 1411, une autre de *scherium* dans le même inventaire, sept de *silicus*, d'étymologie arabe, un au XIV^e siècle, six après 1400; une *serta* d'ambre apparaît encore en 1417, mêlée de jais et de corail. Outre la *channaca*, des chaînettes, *catinella*, sont dites explicitement *de collo* et une d'elles *yarella*; on en compte quatre exemplaires au XV^e siècle, toutes d'argent.

La boucle d'oreille s'est appelée, d'un mot arabe, *accaratus* au XIII^e siècle (une paire en 1279); elle se nomme aussi à cette date *cercellus*, *chirchellus*, bientôt «chirchellu», et *cirketus*, mais aussi *inauris* en 1307, *auriculare* en 1372, et, d'un mot à l'étymologie énigmatique, *yannulla* en 1433 à Trapani. Elle n'a pas la diffusion que l'on attendrait: les riches pendants que portent les élégantes sur la fresque du *Triomphe de la Mort* sont réservés à un cercle étroit: cinquante-trois paires et une boucle dépareillée pour trente-trois inventaires au XIV^e siècle, vingt-six pour vingt inventaires après 1400. Le matériau n'est pas très précieux: l'argent apparaît sur dix-neuf paires et l'argent doré sur quatorze, dominant sur l'or présent sur sept paires et sur l'ambre, matériau d'une seule paire. Mais le décor est fait de perles dans vingt-huit au moins des soixante-dix-neuf paires inventoriées; elles sont trois ou six par boucle, et il s'y ajoute des pierres précieuses dans neuf paires, des émaux dans deux autres, un décor héraldique sans doute émaillé aux armes des Affitto, de Recuperus Guidonis et des Chiaramonte,

des anges émaillés encore en 1415. Le poids et la valeur de ces bijoux peuvent donc être également élevés: une paire de *chirchelli* d'or, décorée de perles et de pierres, est estimée en 1347 à quatre onces et, en 1415, quatre onces également pour un poids presque égal, 4 onces moins un carlin, 105 g; chaque oreille supportait en théorie plus de 50 g (CCXVII 36). En argent décoré de perles, une paire de boucles d'oreille ne vaut qu'entre 5 taris, 12 taris ½, et 2 onces, pour des poids beaucoup plus supportables: vingt «trappesi», 18 g, vingt-huit «trappesi», 25 g, quelque 9 à 12 g par oreille.

L'extrême rareté du bracelet, *manigla*, «manigla», «manilla», *pugnus* ou *pugnalis*, est surprenante: on compte une paire de bracelets de perles (XXIX 28), trois paires d'argent doré, qui pèsent, l'une trois onces, une autre trois onces et trois carlins et la dernière sept onces, près de 40 g et de 100 g par bracelet respectivement, et treize bracelets de verre. Un brassard, *braczaletus*, muni d'une boucle et d'un pendant, d'une chaînette et d'un anneau, décoré de perles et d'une profusion de diamants et de pierres (CDXLVIII 19), apparaît plutôt comme une devise d'ordre curial que comme un simple bijou.

Les bijoux et la piété

Un autre objet se présente, au XV^e siècle, comme à vocation quasiment universelle, le chapelet, la patenôte de grains de corail, d'ambre, de jais, d'argent ou d'or filé, le plus souvent structurée par des éléments de division, *partimenta*, en argent et en boutons de perles, qui s'appellent proprement des *paternoster*, ou par de petites croix, et terminée par une croix ou par un bouton, «pin-dagli», ou par une corne de corail en forme de cure-dent, *dentiglerium*. Les patenôtres déjà montées vont toujours par deux. Mais la patenôte peut être aussi, au moment de l'inventaire, une simple *resta*, ou *fila*, de grains enfilés sur un cordon et qui attend le travail de l'orfèvre. La fonction religieuse, la récitation de la salutation angélique, coupée de "Notre Père", est évidente, mais elle n'exclut ni la fonction décorative, ni le rôle prophylactique du corail.

On compte donc au XIV^e siècle à peine cinq paires de patenôtres pour quatre inventaires, et de 1401 à 1461, soixante paires et dix-sept *reste* inorganisées, pour quarante inventaires. La répartition est claire: la moitié des maisons ne possèdent que deux chapelets,

l'autre moitié deux ou trois paires, en comptant les *reste*. Corail et jais dominant les autres matériaux: vingt-quatre paires de patenôtres de corail et neuf *reste*, dix-neuf paires et trois *reste* de jais, cinq paires de bois précieux (dont trois de bois de rose), trois d'ambre, trois de verre, deux de perles, deux d'argent doré, une d'argent filé, une d'or filé, une d'os et une de cristal. Se combinent matériaux précieux et matériaux plus modestes, mais qui exigent un travail minutieux. Les jais sont travaillés au tour en forme de grains plats, lentille, *ad linticham*, ou lupin, *ad lupinellum*. Les gros grains, *partimenta* ou *paternoster*, sont généralement ronds, boutons de perles ou d'argent, perles d'argent.

Les grains des patenôtres et des *reste* sont quelquefois dénombrés, révélant une grande irrégularité: deux cent neuf grains de jais, cent trente-six grains de cristal, vingt, quarante, trente-quatre, soixante-douze et soixante-quatorze grains de corail, cent et cent dix grains d'argent, mais seulement dix-huit grains, séparés par deux boutons, pour composer un autre chapelet de cristal. Aucune homogénéité, donc: une paire de patenôtres de corail, mesurée en 1427 (CCLXXXV 14), est longue de quatre palmes, un mètre. Les poids sont très variables, de trois onces, 79, à six onces et même sept onces un quart pour une paire, 191 g. Les prix varient donc entre dix ou douze taris et jusqu'à vingt-quatre pour une paire de patenôtres de jais, quinze pour de l'ambre, et de dix-huit taris, trois florins, à une once, cinq florins, pour du corail, sans doute plus précieux.

Ce qui frappe le plus, c'est le mélange des couleurs et des matériaux. Des associations sont classiques et les plus fréquentes, corail et or, argent et corail; d'autres sont plus nuancées, ambre et perles, perles et corail, jais et argent filé, perles et jais, roses et jais, et peuvent surprendre, comme la juxtaposition du corail et du jais.

Des croix, *crux*, *cruchecta*, d'argent ou d'argent doré, de corail ou d'ambre sont présentes dans les inventaires et il est difficile de cerner leur utilisation; dans un acte de rémission déjà cité, une croisette d'or, «una cruchecta di oru», sert de gage d'amour, envoyé par une femme mariée à un possible amant qu'elle chargerait d'éliminer son mari⁸¹. Comme le notaire n'en précise jamais le poids, il faut supposer que certaines sont portées sur le vêtement: l'une est

⁸¹ Cf. note précédente.

décrite avec sa chaîne, *cum catinella* (CCXXII 43) ce qui en fait une sorte de collier tandis que d'autres peuvent être des fragments de patenôtre. Quelle figure présentent les croix? Le mot *crucefissus* est rarissime, de même que l'indication de socles. Seul Leonardo de Bartholomeo possède une petite croix de cristal garnie d'argent avec son pied d'argent, qui est un véritable objet (CDXXXVI 227).

Des bijoux aux trésors spirituels

Les testaments ordonnent fréquemment une conversion *post mortem* de l'orfèvrerie domestique et des bijoux en mobilier d'église. C'est une véritable transmutation spirituelle, attestée tant pour les tasses d'argent que pour les ceintures, comme dans le testament de l'évêque corleonais Fridericus de Vitorilla (CLXXI 30), ou dans celui de Diana, veuve de Johannes de Garoxio, de Corleone (CLXXX 22). Les bijoux se transforment enfin en objets de piété: une ceinture, une paire de boucles d'oreille, des boutons de manche et une boucle, légués par Sibia de Jaconia, se changent en un calice destiné à San Francesco de Palerme⁸². Ce sont les objets précieux qui touchent à l'intimité. Et on n'hésite pas à sacrifier de très beaux objets décorés: en 1376, Rosa de Villano a légué à la Cathédrale trois tasses et trois petites ceintures, toutes émaillées, pour faire une croix et une autre tasse dorée et garnie d'un émail et un ceinturon de soie bleu céleste au monastère de Santa Maria delle Vergini pour les transformer en un calice⁸³. Il est probable que l'argent était fondu et les émaux étaient perdus. En 1390, maître Chicco de Naro, le peintre de Corleone, laisse la garniture d'argent de son coutelas pour faire deux ampoules pour Sant'Andrea de Corleone⁸⁴. En 1424, dame Jacoba de Xacca lègue à la confrérie de San Michele de Indulcis une ceinture dorée pour en faire un calice⁸⁵. Calices et ostensoirs sont les produits principaux de cette transformation⁸⁶.

⁸² Asp, Nd B. Bononia 118bis, fol. 11; 12.8.1348.

⁸³ Asp, Nd F. Biffardo 115; 6.12.1376.

⁸⁴ Asp, Nd5 E. Florencia 3; 30.8.1390.

⁸⁵ Asp, Nd G. Traversa 770, fol. 329; 20.3.1424.

⁸⁶ G. Bresc-Bautier, *Artistes, patriciens et confréries* cit., pp. 126-130, tableaux xv et xvi.

Les matériaux de l'orfèvrerie

Les inventaires énumèrent un grand nombre de pièces d'orfèvrerie et de fragments bruts ou déjà transformés destinés à être intégrés dans des objets beaux et prestigieux. Parmi les premières, on peut citer un pendant, *buleta*, un grelot d'argent, *chanchana*, qui pèse 211 g, une pommeau de laiton orné d'argent, deux bourettes d'argent, *gaspa*, deux seaux, un *sichius* et un *sicharellus* d'ivoire, trois clés d'argent, trois clochettes d'argent, *campanella*, *signaculum*, deux poignées d'épée, *leuzus* doré et *tiniri* d'ivoire, et cinq pommeaux de cristal, des fleurons de couronnes et des éléments de décor de ceinture, armoriés à l'occasion. Les éléments épars sont d'abord des pierres précieuses ou des imitations de verre, *lapides vitrie*, *vitricie*, un saphir citrin, *citrinum*, des pièces de cristal, des agathes ou des calcédoines, *corniola*, des pierres anonymes, *lapis*, des supports de corail, *pes de curallo*, et de cristal, une griffe d'argent et une de corail, *granfia*, des nœuds d'argent, *buczectus*, des porcelaines marines, *purchilluzu*, des perles, des grains de jais. On dénombre enfin de très nombreux émaux, cent dix-neuf au ^{xiv}e siècle, deux cent trois au ^{xv}e, destinés en particulier à orner des cales, et qui portent à Alcamo les armes des Doria (CCXXXIV 50) et des Chiaramonte à Palerme.

L'enregistrement des pierres précieuses, sans doute plus minutieux, permet de suggérer les goûts des Siciliens les plus huppés, en général sur leurs anneaux. Dans l'ordre descendant, ce sont les rubis, les saphirs, dont un vert et un probable saphistrin, *zibirzi*, et des saphirs du Puy, les turquoises, les diamants montés en table (CDLXXV 37 et DIX 14) ou en pointe (DIX 15), les balais, les grenats, les émeraudes, la corniole, *curniola*, agathe rose ou calcédoine translucide, l'onyx, *niculo*, le jaspe, l'améthyste, le topaze. Une trentaine de pierres restent anonymes, dont une rouge, une bleue et une bleu céleste. Quelques pierres de verre (DXX 48 par exemple) et un diamant contrefait (CDLXXVI 154) sont reconnus par le notaire ou par l'expert qui l'éclaire. Elles sont interdites par le chapitre *De argenteria* du municiple de Girgenti en 1426⁸⁷. Les choix dépendent sans doute des prix, du marché, et des capacités des orfèvres, qui sont ici remarquables. Et l'on voit se dessiner un

équilibre entre les grandes catégories, à l'avantage cependant du rouge: sur un total de deux cent soixante-six pierres, on compte cent dix rubis et grenats, 48,6%, et quelques *corniole* à la couleur changeante, pour soixante dix-neuf pierres bleues, saphirs, turquoises et anonymes, 35%, et quatorze vertes, émeraudes et saphir vert, 6%.

La place des perles dans le luxe sicilien est remarquable: brillantes et changeantes, elles constituent ou ornent au moins trois cent quarante objets inventoriés séparément, depuis les simples bijoux (*coronecta*, épingle, boucles d'oreille) jusqu'aux boutonnières, moins aux *cayule* qu'aux tresses et aux rubans, jusqu'aux patenôtres, aux bourses et aux voiles d'icônes. Les vêtements décorés de perles sont également nombreux et on dénombre quelque six cent trente boutons de perles conservés en vrac. Cette omniprésence révèle un goût bien ancré. Les Siciliens possèdent également des réserves qui ne sont pas dénombrées, mais pesées, une demi-once, une once, deux, quatre, sept onces, et jusqu'à une livre, 317 g, en 1347 (LVII 10), qui vaut, à 45 taris l'once, 18 onces, 90 florins. Ces perles, souvent qualifiées de petites, sont celles qu'on coud sur les vêtements, alignées en fils ou regroupées en boutons avec les émaux, et qui parsèment la coiffe. Elles se distinguent sans doute des grosses perles montées en bague, telle la «Margarita» que porte, sans doute par jeu de mot, Margarita Vintimiglia à Prizzi (CCXXII 40).

La présence d'émaux est massive⁸⁸. Ils décorent boutons, ornements de la coiffure, résille, frontal, plaques de ceinture armoriées. Ils parsèment le frontal de l'icône, et même un lacet de phlébotomiste, «cordella di ligari», de soie et d'or ornée de perles et d'émaux (CCCXV 173). Certains émaux sont sur fond d'argent, destinés à être portés comme broches. Ils ne sont pas réservés aux Palermitains, ni à l'aristocratie, comme ces *issimaltos de argento* d'Alcamo en 1379, de Corleone en 1417, pas moins de dix-huit, et en 1443. Au total, on en compte plus de cent dix-neuf au ^{xiv}e siècle, dont quatre-vingt-seize pour un inventaire de 1393 (CXLVI 22), et deux cent vingt-trois après 1400, dont un stock chez le mercier Nuccius Chammellus, en 1452 (CDXLVII). Certains d'entre eux sont déjà des bijoux. Deux émaux de grande taille et deux petits, destinés à orner un mors de cheval, portent les armes émaillées des Chiara-

⁸⁷ S. Giambruno, L. Genuardi, *Capitoli inediti* cit., p. 275.

⁸⁸ G. Bresc-Bautier, *Artistes, patriciens et confréries* cit., p. 132, tableau XVII, description des émaux.

monte et des Abbatellis sur un fond d'or fin (DIX 159), accompagnés d'un émail sur cuivre doré. Comme les alliances, ils rappellent le mariage fondateur.

Certains émaux sont dit «clairs», quatre-vingt-seize en 1393 (CXLVI 22). Le mot n'existe que durant un court laps de temps, en 1382 et 1393. Dans l'inventaire de la noble Antonia Graffeo en 1398⁸⁹, ils sont dits plus précisément *ad modum Messanensium*, indiquant la provenance. Le notaire a sans doute été frappé par la clarté de ces émaux translucides, les *rosiclar* de la péninsule Ibérique⁹⁰. En revanche, il est impossible d'identifier les boutons émaillés, qui sont très probablement sur argent, avec les «émaux de plique», qui sont cloisonnés sur or. On identifie ces derniers avec les émaux de Clermont, que l'on retrouve à la fin du XIV^e siècle à Avignon.

Le corail est également courant, nous l'avons vu, beaucoup plus que le jais, l'ambre et le cristal. Il domine les chapelets et les rares languiers. Sa présence est cependant sans aucune commune mesure avec celle des perles. Quant à l'ambre, quelques boutons, de rares chapelets, un anneau, une pomme garnie d'argent et munie d'une chaînette, des boucles d'oreille, trois exemplaires de *channaca*, ne manifestent pas une réelle importance alors que le Simeto est un lieu d'extraction connu. On note encore la présence de «médailles», une *midagla de auro* et une «Santalena di oru», c'est-à-dire une monnaie byzantine attribuée à sainte Hélène, qui unissent beauté et curiosité, des objets de collection.

Les achats de bijoux, comme ceux de draps, atteignent des sommes énormes et révèlent les formidables disponibilités, et la prodigalité, de l'aristocratie: Gilibert La Grua Talamanca achète en 1455 un diamant, accompagné de quatre rubis et trois turquoises et monté sans doute en un joyau unique, pour 30 onces, 150 florins⁹¹. Plus modeste, le noble Calzarandus de Santa Pau met en gage en 1435 un petit lot de bijoux, une croix dorée ornée de quinze perles, trois dés, un cure-dent, deux aiguilles de tête, et un petit fermail, orné d'un balais et de douze perles. Le tout est en or, ne pèse que trois onces, 75 g, et est apprécié 3 onces 24 taris⁹².

⁸⁹ M. Accascina, *Oreficeria di Sicilia dal XII al XIX secolo*, Palermo, 1974.

⁹⁰ C. Davillier, *Recherches sur l'orfèvrerie en Espagne au Moyen-Âge et à la Renaissance*, Paris, 1879, p. 138.

⁹¹ Asp, ND G. Comito 847; 28 janvier 1455.

⁹² Asp, ND B. Bonanno 426; 5 décembre 1435.

L'héritage arabo-musulman est sensible dans le décor d'orfèvrerie. Vers 1279, l'inventaire dotal de Constancia de Ebdemonia donne une série de noms de bijoux, d'or, de perles, et de cristal; sur onze joyaux, six portent des noms arabes, pendants d'oreille, collier, porte-kohl. Par la suite, le legs de l'époque arabo-musulmane semble moins visible et peu de mots perdurent: trois types de collier, *channaca*, *caleda*, et *silicum*. On y ajoutera le *micaculum*, *micachalum*, porte-kohl de cristal et d'argent doré, et l'incertaine *sibacha*. Mais on ne peut pas affirmer que les bijoux s'inscrivent dans la continuité intemporelle d'une Sicile immuable.

Le sens de la mode est très présent dans l'inventaire des bijoux: une alliance (CDLXXI 63), une couronne d'argent dorée et une chaîne d'argent sont décrites comme «à la mode ancienne», *more antiquo*; la couronne ne date pourtant que du mariage de Johannes de Carastono, quelque trente ans auparavant, puisqu'elle appartient à la dot (CDLXXXIV 84). En 1373, déjà une guirlande de perles était qualifiée d'*antiqui temporis* (CXV 29). En revanche, une ceinture peut être qualifiée *ad modum novissimum* en 1452 (CDXLVII 264). La circulation des matériaux et des objets comme des artisans est largement attestée: saphirs du Puy-en-Velay (LVII 19), perles d'Écosse (CDLV 12), tasses de Montpellier⁹³ à partir de 1394 (CLXII 4), bijoux napolitains, pièces marquées au poinçon de Montpellier (CDLXXIX 38), de Barcelone (CDLXXIX 116) et de Valence (CDLXXIX 117). L'aloi catalan, la «liga di Barchinona», s'impose au demeurant en Sicile dans les années 1420: il est choisi comme étalon par le municipe de Girgenti en 1426⁹⁴.

Une remarque s'impose toutefois: l'importation est rarement signalée. À l'exception de quelques anneaux, d'une ceinture et de *sticketa more neapolitano*, les notaires n'affichent pas l'origine étrangère des joyaux, alors que pourtant les marchands étrangers vendent des bijoux. On doit supposer que les joyaux enregistrés ont été fabriqués dans l'île ou au moins adaptés au goût sicilien par les orfèvres siciliens, d'ailleurs fréquemment immigrés. Seule Ysabella Doria, à Alcamo, possède des *grilecti* et des boutons génois, ce qui montre une certaine spécificité des goûts et des formes et l'attachement des étrangers à leurs origines. Même pour les ob-

⁹³ G. Bresc-Bautier, *Artistes, patriciens et confréries* cit., p. 133, tableau XVIII, tasses à la manière de Montpellier.

⁹⁴ S. Giambruno, L. Genuardi, *Capitoli inediti* cit., p. 275.

jets de luxe, comme les bourses, les escarcelles, les origines étrangères sont rarement mentionnées; une escarcelle tartare, *tartarica*, au *xiv^e* siècle, une bourse de cuir moresque, une bourse génoise et d'autres messinoises au *xv^e*. La présence d'un marché fructueux a attiré les artisans: l'immigration, comme ailleurs, se substitue à l'importation.

Ornements et bijoux féminins sont rarement spécifiés, de même que la destination des ceintures: un chapel de dame, un ensemble de bracelets de verre, quelques ceintures. Nous ne saurons pas ce qui distinguait les autres bijoux selon le genre, ni même quelle est la part, sans doute écrasante, du genre.

La liste des bijoux montre encore qu'il n'y a pas en Sicile d'interdiction pour les juifs de porter des matériaux et des objets précieux. Outre l'argent, les femmes juives portent de l'or, l'anneau de mariage d'abord, et des anneaux simples ou décorés d'une pierre. On décompte dix-neuf anneaux d'or au moins pour environ dix d'argent, deux paires de boucles d'oreilles, une couronne d'or et vingt et une petites couronnes d'or de la cale et une seule d'argent. Les cales elles-mêmes sont faites de fils d'or et de soie. Les autres bijoux sont montés sur un fond d'argent: collier de perles ou de corail, *caleda* décorée de corail ou de cristal, porte-kohl de cristal et d'argent doré, chaînette, épingle de tête sommée de perles, émail de tête, cercle d'argent et de perles monté sur soie, ceinture, boucle. Les juifs de Palerme, les plus aisés, pouvaient donc choisir entre plusieurs types de bijoux. Et il n'y a pas de spécificité juive: ce sont les mêmes bijoux que ceux de leurs concitoyens chrétiens, sans exclusive.

Dans l'ensemble, les bijoux des Siciliens ne semblent pas démontrer cependant une réelle spécificité. Le goût des perles seul se distingue, marque de distinction et de luxe. Avant que le corail vienne bouleverser l'orfèvrerie insulaire, les petites perles isolées ou regroupées en rosettes, provenant parfois des côtes ou fruit du commerce maritime, sont le signe d'une originalité bien affirmée.

Bijoux et vêtements constituent une réserve mobilisable en cas de coup dur. Ils donnent une image d'une société et d'une économie monétarisée, ouverte à l'importation des petits objets, des draps, des toiles même, dans le cadre d'un échange monotone contre le grain, le fromage et le thon salé produits dans l'île. L'abondance

des produits de luxe signale une richesse nouvelle qui repose sur la "massaria" et exclut l'artisanat local. Seules les activités du couturier et de l'orfèvre, qui répondent directement aux aspirations et aux goûts des consommateurs les plus fortunés, se sont développées au *xiv^e* et au *xv^e* siècle. Le luxe des coffres, des draps, des courtines, contraste ainsi avec la modestie de l'aménagement domestique, avec la pauvreté de l'équipement de la cuisine et des pièces destinée au bain, comme avec la faiblesse des architectures militaires. C'est encore un effet pervers de la prospérité agricole et de la rente.

Le contenu des coffres manifeste ainsi une double intégration de la Sicile aux courants de la mode et de la curiosité qui animent l'Europe des *xiv^e* et *xv^e* siècles. Les goûts des marchands toscans relaient dans l'île des modes qui prennent leur point de départ dans une France chevaleresque aux prestiges encore très vifs. La guerre de cent trente ans contre Naples a sans doute coupé les liens avec le foyer français, ranimés seulement par quelques voyages à Avignon. Le passage en Sicile du duc de Bourbon et l'accueil que lui réserve Manfredi Chiaramonte en 1390 manifestent, avec le retour à une paix incertaine, l'ascendant et la séduction du monde brillant et fragile de la noblesse française, mais c'est maintenant un monde lointain. L'avenir appartient aux modes et aux goûts de l'aristocratie ibérique, catalane et castillane. Sa présence est forte, récurrente. Le relais des marchands catalans est presque universel, dans les villes et dans les bourgs, comme l'avait été celui des Toscans entre *xiii^e* et *xiv^e* siècle, et il suscite la consommation de draps et de petits objets de production catalane. Cette mutation en profondeur est lente cependant et laisse une place encore dominante aux draps franco-flamands et aux modèles d'orfèvrerie parisiens et toscans.

III LA CUISINE

Les descriptions de maisons siciliennes indiquent généralement pour la cuisine une maisonnette particulière ouverte sur la cour¹: l'absence de cheminée et le risque d'incendie expliquent ce choix, qui s'oppose à celui de l'Italie du nord. Le schéma septentrional, qu'on retrouve quelquefois ailleurs au Sud, à Naples, à Messine, à Termini, et même à Palerme, en 1197², en 1329³ et en 1431⁴, est en effet de loger le feu sous le toit, au dernier étage, permettant l'évacuation de la fumée entre les tuiles.

Nous avons déjà noté la simplicité, mais aussi l'efficacité de l'équipement évoqué par les inventaires. Comme aujourd'hui au demeurant, les techniques culinaires s'accommodent d'une grande polyvalence des ustensiles les plus simples. Écuellen, bassins, pots peuvent servir, selon le moment et selon la richesse de leur possesseur, à préparer, à mélanger, à conserver les aliments, ou même à les cuire. Si on peut préparer les aliments devant une table, assis ou debout, l'omniprésence du foyer bas, à ras de terre, implique enfin une position accroupie. La cuisson sur le foyer bas, ou le simple trépied, commande des manipulations constantes et fatigantes des braises pour varier la chaleur, alors que la crémaille permet de diversifier son intensité. Dans l'ensemble, c'est une énorme quantité de travail domestique qui est utilisée dans la panification et dans la préparation des repas.

¹ Exemple, *l'apotheca cum una domu simul conjuncta vocata la cuchina et tantam partem unius cortilis usque ad pilerium existentem in medio cortili cum usu puthei in eodem cortili esistenti*; Asp, Nd A. Bruna 554; 4.11.1431.

² C. A. Garufi, *Per la storia dei monasteri* cit. doc. n° x, p. 88.

³ Asp, Nd G. Citella 77; 13.5.1329.

⁴ Asp, Nd A. Bruna 554; 4.11.1431.

Il ne faut pas oublier que chauffage et cuisine se font essentiellement au charbon: on ne trouve en effet que très peu de livraisons de bois à Palerme après 1340, sinon pour le sucre. Le “trappeto” en consomme en effet d’énormes quantités. Jusqu’en 1340, cependant, on voit porter en ville des bûches, *astelle*, d’yeuse, d’oléastre, de térébinthe, *stornabeckus*, de lentisques, *stinchus*, de poirier sauvage, *piraynus*, de caroubier, de cytise épineux, *alastra*. Ces bûches mesurent au moins 87,5 cm au témoignage d’un contrat de 1342⁵; elles donnent la mesure de fours assez profonds. Elles paraissent dans les contrats concurremment au charbon grossier, *carbones grossi pro domo*⁶. Les livraisons de bois se font ensuite très rares et les *astelle* semblent réservées au raffinage du sucre; sans doute la couverture forestière est-elle rongée à proximité de la grande ville: on voit un propriétaire de vigne veiller à se faire livrer dans sa maison les sarments après la taille⁷. Les achats de charbon sont au contraire extrêmement nombreux. On commande du charbon de chêne-liège, de rouvre et d’arbres fruitiers, amandiers, cerisiers, oliviers, tandis que les maréchaux et les forgerons se font apporter des charbons de bruyère, *chalengia* ou *yalengia*, d’oléastre, de chêne vert aussi et de chêne-liège. Les fours à pain sont, quant à eux, alimentés en fagots de bois légers, *ligna suctilia ad fassum pro furno*⁸.

Le problème du stockage du bois, à distance des flammes, n’a pas été résolu. La maison de Brucato ne semble pas laisser d’espace pour ce faire et la documentation notariée n’apporte guère d’indices, et la seule indication apportée par les inventaires, à Corleone (CCCLXXIII 392) ne concerne que du bois d’œuvre, rangé derrière la maison, dans un *pustitrum*, sans doute une arrière-cour: seuls les établissements industriels disposent d’un espace, “cortile”, pour accumuler le combustible.

⁵ Asp, Nd S. Pellegrino 3, fol. 20.

⁶ Asp, Nd S. Pellegrino 3, fol. 51v^o; 18.9.1342.

⁷ Asp, Nd L. Vulpi 133; 5.10.1441.

⁸ Asp, Nd B. Bononia 120; 10.6.1357.

1. Les réserves

Le cellier

La richesse de la maison s’exprime d’abord à travers l’abondance de ses réserves: une accumulation d’objets, la plupart en mauvais état, mais encore utilisables, caractérise les grandes maisons, armes, équipement de cavalerie, ustensiles de la toilette. Dans la plupart des foyers, elles encombrant une réserve confondue avec le cellier et mal distinguée de la cuisine elle-même; mais c’est la présence des réserves alimentaires qui donne la hiérarchie des demeures. L’hôpital palermitain de San Bartolomeo alla Kalsa, en 1430, engrange ainsi à la fois deux cent quatre-vingt kilogrammes d’huile, indispensable pour l’éclairage, la friture et les soins, quarante-quatre hectolitres de froment et vingt hectolitres et demi d’orge, un peu de farine et de quoi conserver cent onze hectolitres de vin (CCXCVIII). Au mois de mars, plus de la moitié des tonneaux sont déjà vides. Un homme de mer dépose dans son cellier ses outils de travail, du bois, une voile, un gouvernail; il y conserve un peu d’eau de rose, et du vin en barils de faible contenance; pour le reste, il s’adresse au marché (CCLII). Un simple bourgeois, l’apiculteur Andreas de Indyana, stocke chez lui du vin, un tonneau de quatre cent douze litres, et deux barils, déjà vides au commencement du mois d’août, et possède au moins un conteneur tressé de cannes pour le froment, vide (CDXXXIV). Pour l’été et la soudure, il faudra sans doute acheter. Avec neuf tonneaux, trente-sept hectolitres, dont cinq déjà vides, et un peu plus de cent kilogrammes de blé, le juif Busacca Naguay dispose en 1456 de réserves énormes pour un foyer composé de deux ou trois personnes, le couple et l’indispensable domesticité (CDXC). S’il ne possède pas d’équipement pour faire le vin, il peut le faire vendre: il possède une carafe, *cannata*, de taverne, étalonnée donc à la mesure légale du vin.

La destination commerciale des stocks accumulés est confirmée par l’analyse du contenu du cellier d’un autre juif, Charon Taguil en 1432 (CCCXV): un équipement vinaire complet, une grande balance pour peser le raisin à l’achat, une cuve pour faire bouillir 1 220 kilogrammes de raisin, deux cuviers pour le tirer, un seau, un entonnoir de bois, des barils, treize tonneaux, 5 300 litres, dont onze sont vides dès janvier, et, pour finir, un comptoir mobile de taverne. L’exemple de ces juifs, marchands polyvalents, écarte une

image “ethnographique” de la dépense et du cellier: l’autoconsommation, en Sicile, est marginale; elle est réservée aux familles du patriciat qui ont des entreprises agricoles et elle s’enchâsse dans l’activité permanente du marché alimentaire. Le petit peuple achète au marché, *a minuto*. Plusieurs contrats notariés décrivent la boutique de “grascia” du commerçant d’alimentation au détail, le *regatarius*: il vend de l’huile, du poisson salé, thon et sardine, des salaisons, «sauczumi», du charbon, des chandelles aussi, des fils composés avec la fibre du palmier “giummara”. Les activités commerciales se lisent aussi à travers la présence de tailles, *tagla*, *talea*; les contrats notariés confirment que bien des activités se font à l’aide d’une taille dont chacune des parties conserve une moitié, *per taleam*, *talia bipartita*. L’usage de la taille est prévu dans certains contrats, qui ne réunissent pas que des analphabètes: la gestion du “canneto” de Misilmeri en 1373, la vente du suif d’un abattoir en 1388, le règlement des dettes d’Antonio Guarinus de Corleone en 1414. Les sociétés de commerce prévoient le règlement des créances attestées “par des reconnaissances et des tailles”, *apodixis et tesseris sive taliis*⁹. Visuel et incontestable, il permet de ne payer en espèces qu’à la fin du cycle d’échanges et il met le moins cultivé des partenaires à l’abri des abus éventuels de celui qui tient le cahier des dépenses et dont l’usage de l’écriture emporte évidemment la confiance; ainsi une taille de bois est utilisée pour comptabiliser les dépenses d’un jardin¹⁰; cette présence a été confirmée par l’archéologie; à Brucato, une taille d’os, découpée dans une côte de bovin, longue de huit cm, porte vingt-neuf entailles¹¹.

La production du vin n’est qu’imparfaitement liée à la possession de vignes: sur quatre-vingt-dix maisons qui manifestent l’un ou l’autre des outils de la vinification, cuve, cuvier, le plus grand nombre, quarante-huit, ne déclarent ni vigne ni outils de viticulture. Le raisin est donc acheté en vrac et apporté dans la cuve en charrette ou dans les barils portés par les mulets. Quarante-deux autres maisons possèdent leur vigne et/ou les instruments nécessaires à la culture d’une vigne qui serait louée. Trente-six autres, enfin, ont une vigne et/ou les outils de la viticulture, mais ils ne

⁹ Anti, Notaio G. Bonafede 12831; 8.9.1421.

¹⁰ En 1351; H. Bresc, *Les jardins de Palerme* cit., p. 117, note 6.

¹¹ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 503.

détiennent ni cuve ni cuvier, quoiqu’elles aient presque toutes des réserves de vin en tonneaux. Elles devaient donc vendre leur raisin ou emprunter ou louer le matériel vinaire nécessaire. Notons aussi qu’une certaine part de la production des vignes n’était pas importée dans les villes et les bourgs, mais transformée en vin et vendue au détail dans les vignes même ou à leur proximité immédiate, dans des “barraques”, attestées en particulier à la limite des terroirs de Catane et de Paternò, *in loco finayte... ubi solita fuit barracca*¹²

Les réserves de vin sont abondantes: sept tonneaux en moyenne au xiv^e siècle, près de 29 hl, cinq au xv^e, 20 hl. Elles combinent des disponibilités proprement domestiques et les réserves destinées à ouvrir une taverne, à “faire taverne”; la consommation de vin taxée par les gabelles s’élève en moyenne à 123-148 litres par habitant des villes de la Sicile médiévale et à 313,5 litres pour un travailleur¹³, près d’un litre par jour. Les récipients sont d’abord de cuir, *buctigla*, «utra», *flaskerium*, fort peu nombreux, une paire d’outres, «utra», à Petralia en 1386 (CII 29), trente-cinq outres et une fiasque de cuir au xv^e siècle. L’essentiel du vin est donc contenu dans le bois des tonneaux, *veges*, *tractura*, «bucta» ou «vucta». Tous les tonneaux ne sont pas utilisés pour ce faire, on en compte quelques dizaines, trois au xiv^e siècle, cinquante-neuf après 1400, qui renferment des réserves de céréales. C’est une très faible partie des quatre cent cinquante-six tonneaux dénombrés sur cinquante-trois maisons au xiv^e siècle et des mille cent soixante-trois enregistrés dans cent soixante-treize inventaires au xv^e. Cet énorme ensemble exprime une diffusion quasi universelle. S’ajoutent de nombreux tonnelets, *carratellus*, «buctarella», une centaine, quatre-vingt-dix-neuf exactement, au xiv^e et deux cent quatre-vingt-douze après 1400, dont quinze utilisés pour d’autres provisions, quatre gourdes, *cocurbite pro retinendo vinum* (CCCXVIII 28), trois fiasques de bois tourné, *sanguli*, importés de Venise. La qualité du contenu intéresse peu le notaire qui signale seulement le vin aigri, «achitazu», six tonneaux et un tonnelet de rouges, et douze tonneaux de blancs.

¹² Asc, Notaio Francavilla 13918, fol. 12; 18.12.1424.

¹³ M. Aymard, H. Bresc, *Nourritures et consommation en Sicile entre xiv^e et xviii^e siècle*, «Mélanges de l’École française de Rome, Moyen Âge», t. 87, 2 (1975), pp. 535-581, p. 567.

Outre le vin de consommation commune, les inventaires signalent à l'occasion le vin grec de Naples, trois tonnelets, la clarée, vin épicé, *cladera* ou *nectar*, une "quartara" (13,75 l) dans le cellier de l'archevêque en 1377, et deux autres au xv^e siècle, le "vin de pied", de qualité inférieure, obtenu en arrosant le marc et dont on compte cinq tonneaux et quatre tonnelets. C'est la piquette que boivent les serviteurs: en 1272, les chanoines de Cefalù exigent pour eux-mêmes dix salmes de vin et pour leurs domestiques, trois salmes de moût et deux d'*aquatina*¹⁴. Le vinaigre apparaît peu, quinze tonneaux et vingt et un tonnelets, en petite quantité dans chacune des maisons. On sait qu'il peut être bu pour couper et rafraîchir l'eau¹⁵; dans les châteaux, il rend également plus potable l'eau croupie des citernes en cas de siège.

L'ordonnance du cellier n'apparaît pas: nous savons seulement que les barriques sont posées sur des bases, «postu», qui peuvent être de vieilles poutres (CDLXIII 83). Selon le rythme des saisons, beaucoup de ces tonneaux se sont vidés, sans que l'inventaire l'indique à coup sûr. On note que les celliers renferment à l'occasion des pièces détachées, fonds de tonneaux, «timpagni di bucti», en bois de châtaignier, faisceaux de cercles (CCCLXXIII 88) et, chez Facius Duranti et chez messire Gaston Moncada, des outils de tonnelier, deux crochets, *pichicuti*, deux daviers, «davi unu di ferru ad opu di stringiri bucti», et deux étaux, «cani unu per stringiri vucti» (CDLXXXVIII 306, 503 et 522). On pouvait donc monter les barriques dans le cellier. Leurs dimensions interdisaient sans doute de les faire pénétrer par une porte: quand le notaire en mesure le contenu, elles atteignent douze et seize hectolitres. Comme les barils destinés au thon salé, les barriques et les tonnelets sont construits de douves et de fonds de bois de châtaignier importé de Valdemone et de la péninsule amalfitaine, et c'est de là que viennent aussi les techniques. Deux tonneliers, *buctarii*, l'un de la région de Capoue, et l'autre de Tramonti en péninsule amalfitaine, se rendent ainsi à Trapani pour y monter de quatre à cinq cents tonneaux¹⁶.

Le cellier comprend aussi, mais beaucoup moins souvent, une cuve vinaigre qui sert de fouloir, *palmentum*, *tena*, «tina», *tina de*

¹⁴ Bcp, QqH 8, fol. 533.

¹⁵ Dans la *massaria* de la Cour royale, à Castoreale, 1373, le régime des moissonneurs comprend vin, viande et vinaigre; ASP Canc. 5, fol. 96v.

¹⁶ Asp, Nd P. de Nicolao, Spezzone 112; 22.10.1388.

ligno pro pistando, pro calcandis uvis, ad opus terendi, pro apparando, accompagnée de l'indispensable cuvier pour recueillir le moût: on en compte trente-neuf, pour vingt-six inventaires, au xiv^e siècle, et soixante-cinq, pour cinquante-cinq inventaires, au xv^e, toujours une par maison, rarement deux, mais le moût est apporté en ville en barils depuis le fouloir fixe, en pierre, de la vigne, signalé en 1401 dans l'inventaire de Janninus de Jamlongo (CLXXIX). C'est sans doute l'indice d'une certaine démocratisation de la vinification domestique, qu'il est cependant difficile de mieux cerner. La capacité des cuves oscille entre un demi-centenier et quatre centeniers, le mode et la moyenne s'établissant à un centenier, 1220 kilogrammes, correspondant à sept cent quarante-deux litres de vin, une cuvée destinée à la consommation domestique; une cuvée destinée à la taverne peut atteindre en revanche quelque trente hectolitres. Le cuvier, *tinella* ou *tinellus*, *tincta*, «tinellu», *ad opus apparandi vinum, ad opus pistandi*, ou encore *apparatorium*, «apparaturi», accompagne la cuve, en un ou deux exemplaires, dans un cas sur deux: on en compte trente-six exemplaires au xiv^e siècle, et deux cent vingt-cinq au moins au xv^e. Outre ces cuves et ces cuviers, d'autres servent au transport des fruits de la vendange, *tinelli de carrocia*, ou *de carratello*, ce qui implique que le raisin a déjà été foulé aux pieds à la vigne même dans un *palmentum* de pierre.

Les livraisons de bois d'œuvre en provenance du Valdemone et de la Rivière amalfitaine décrivent les éléments de la cuve et des tonneaux et en donnent à l'occasion les matériaux et les mesures: en 1351, ce sont des Génois qui importent à Palerme cinquante milliers de cercles, trois cents chevrons, huit cuves et une demi-cuve démontée et huit cents fonds de tonneaux¹⁷. En 1415, un entrepreneur de Nicosia livre à la marine de Caronia cinquante cercles de cuve de chêne, *chircos de cherza, ad opus chircandum tenas*, longs de trente palmes, 7,50 m, cinquante autres un peu plus courts, mesurant sept mètres, et 400 cercles mesurant seulement six palmes, 1,50 m¹⁸. Les barils destinés au thon salé sont montés avec des matériaux différents, des douves de châtaignier, de peuplier ou de hêtre.

Le fouloir, *palmentum*, et le pressoir, *planca, chanca, stringitorium*, «stringituri», *torcolare*, fourni de vis, *planca fulcita cum apparatorio* (CDLXXXIV 242), sont en revanche fort rares dans les maisons

¹⁷ Asp. Nd St. Amato Sp. 26N; 23.7.1351.

¹⁸ Asp, Nd A. Bruna 553; 6.4.1415.

privées et il est difficile de distinguer le pressoir à vinasse de celui de l'épicier: deux fouloirs au ^{xiv}^e siècle, et cinq pressoirs seulement entre 1401 et 1462. Cette rareté des pressoirs implique la pratique d'une coopération, informelle ou explicitée par une location de l'instrument, mais jamais formalisée devant notaire. Les contrats notariés prévoient seulement la constitution de sociétés de presseurs professionnels. Ils permettent de dessiner un pressoir, deux écrous, deux vis, deux planches, supérieure et inférieure, une échelle, *scala*, une *scalecta* de fer entraînée par les écrous et qui permet de soulever la planche supérieure et un disque de bois qui écrase les escourtins, le *bayardum*¹⁹.

Les autres outils du cellier, irrégulièrement enregistrés, permettent de suivre les étapes de la vinification. Un sac est utilisé pour transvaser, *pro tramutando vinum* (CDXXXV 54), des manchons pour soutirer, *manica*, *manicum*, «manica», *ad opus implendi vegetes*, *pro reponendo* ou *includendo vinum*, toujours de métal cuivreux, et un entonnoir, *imbutus*, «imbutu», également de métal cuivreux: on compte un manchon et un entonnoir au ^{xiv}^e siècle, quinze manchons au ^{xv}^e et vingt-trois entonnoirs. Un cuvier, *tinochus*, est réservé à la lie, *ad opus feze* (CCCLXXIII 84). Le pointeau, enfin, *virrugium*, *birrugium*, *spinochia*, quatorze au ^{xv}^e siècle, permet de vérifier la qualité du vin. Entre le cellier et la cuisine ou la salle, enfin, des récipients assurent le transport du vin et de l'eau, le *buctacius* de cuivre ou de métal; on en dénombre quatorze au ^{xv}^e siècle.

Le baril, *barrile*, *barile*, *barlire*, «barrili», *barrilactum*, et une forme particulière de tonnelet, la *buctichella*, ont des fonctions multiples et proches, transport des raisins et du moût de la vigne au cellier, conservation de petites quantités de vinaigre, de vin de qualité, mais aussi de thon et de sardines salés, de sel, de lard. La seconde est rarement enregistrée, quarante-neuf exemplaires au ^{xiv}^e siècle et treize après 1400, tandis que le baril s'impose avec le succès des madragues: quarante-cinq au ^{xiv}^e siècle, six cent vingt-cinq au ^{xv}^e. Proche de la *buctichella* et sans doute synonyme, la *terciarola* (vingt-cinq au ^{xiv}^e siècle, trente après 1400) et la *quartarola* (quarante-deux au ^{xv}^e siècle) indiquent la mesure du contenu, principalement le thon salé.

¹⁹ Asp, Nd N. Maniscalco 334; 18.7.1420.

L'approvisionnement en eau

L'apport de l'eau, toujours de puits ou de source, pour la boisson et le lavage, joue un rôle essentiel dans la vie domestique de qualité²⁰. Au ^{xiv}^e et au ^{xv}^e siècle, le ravitaillement des villes et des bourgs perchés en eau fraîche se fait à dos d'âne, il est confié au «saccaro». La source peut être située hors les murs, comme à Syracuse au ^{xiii}^e siècle; une porte des *saccari* y donne accès protégée par une tour²¹. À Girgenti, une réglementation spéciale distingue depuis le ^{xiii}^e une vasque réservée aux *saccari* et une fontaine aménagée qui sert aux animaux; c'est donc qu'ils plongeaient dans l'eau la jarre pour l'emplir, que l'écoulement était lent²². À Polizzi, ce sont trois sources qui leur sont réservées²³. À Corleone, où les *saccari* livrent l'eau à la *quartara* de 13,7 l, la réglementation municipale interdit de laver les draps dans le fleuve, ou la laine, d'y mettre du lin ou du chanvre à rouir, d'y mener les cochons, de laver aux sources publiques et d'y abreuver les mulets. À Palerme, il est interdit de laver la viande avec l'eau du fleuve Oreto, mais seulement avec l'«acqua chara et necta di puczu oy di funtana»²⁴. Tout est fait pour protéger la limpidité de l'eau du torrent et des «abreuvoirs». Le ravitaillement en eau, hors les murs, peut être difficile: à la madrague de Solanto, par exemple, éloignée des sources et où il faut prévoir une caravane de mulets; le juif Busacca de Ansaluni fournira l'eau *pro saccario ad apportandum aquam*²⁵.

Dans la ville, l'approvisionnement est assuré par les puits privés ou communs du *cortile* et par les citernes, qu'on retrouve dans les châteaux. Le seau est présent dans de nombreuses maisons, avec de nombreuses variantes lexicales et orthographiques, *siclus*, *sicleus*, *situlus*, *sichus*, *sicheus* et *sichius*, «sichu», *sigium* à Corleone, et les diminutifs *sichitellus*, *sichectus* et «sichitellu». Il confirme que c'est des puits, et des citernes, attestées à Caltavuturo, à Corleone, à Gangi, à Termini, à Trapani, où un maître maçon

²⁰ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *L'eau dans l'habitat médiéval sicilien* cit..

²¹ Nicolò Speciale, *Historia sicula* cit., IV, § V, p. 389.

²² G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *L'eau dans l'habitat médiéval sicilien* cit., p. 293.

²³ A. Flandina, *Statuti, ordinamenti e capitoli della città di Polizzi*, Palermo, 1884 (Documenti per servire alla storia di Sicilia, 2^a serie, Consuetudini, I, fasc. 3), p. 259.

²⁴ Acp, As 33, fol. 5v; 22.12.1443.

²⁵ Asp, Nd G. Traversa 788; 1.10.1451.

construit en 1443 une citerne de 17 m³²⁶, que les maisons tirent leur eau. Un seau est ainsi dit *de gisterna*, en 1436, à Trapani (cc-ccxxv 228). Vingt-sept inventaires, et trente-sept exemplaires, un ou deux par maison, au xiv^e siècle, cent vingt-sept exemplaires pour cent six inventaires après 1400 manifestent la présence du seau; trois sont dits précisément “pour tirer l’eau”, *ad opus extraendi aquam*, sept sont accompagnés d’une corde et quatre d’une chaîne et dans l’ordre suivi par le notaire, le seau précède les récipients destinés à la conservation du liquide, “quartare”, fiasques, barils. La prédominance du métal cuivreux est écrasante: vingt-sept au xiv^e siècle, soixante-seize au xv^e, sont dits *de here* ou *de ramu*, de laiton jaune ou de bronze. Un seul seau est de fer. Un *crockettum de traendo scicleum de putheo* (CDXVIII 43 et DII 127), le “cercapou” provençal et catalan, l’“uncino da ripigliare sechie” des Toscans, rappelle les fréquents accidents. Une «cacza di acqua» (cccxv 256) permet sans doute de puiser dans le seau.

La conservation de l’eau se fait principalement dans les “quartare”. La “quartara”, *quartaria*, *lagena*, *lanchella*, n’est signalée au xiv^e siècle qu’en peu d’exemplaires, dont un seul peut convenir à l’eau, les autres contenant du beurre, des olives, du miel, etc. Après 1400, les “quartare” se multiplient, cent soixante-neuf, dont soixante-et-onze de métal cuivreux, soixante-huit de céramique, quatre de fer étamé et une de bois. Ce ne sont que les récipients disponibles pour l’eau, qu’on retrouve aussi chez les barbiers, mais d’autres “quartare” et *lanchelle* quatre-vingts au xiv^e siècle et quarante-quatre au xv^e, contiennent des réserves, olives au xiv^e siècle, beurre, eau de rose, huile rosat, mélasse, miel, saindoux, sel, vin et vin épicé après 1400.

La “dispensa” et l’approvisionnement

Il est difficile de décrire la “dispensa”: on perçoit des pièces, «ri-postu», aménagées sans doute de bois, comme le pailler, *paglarora constructa de lignis et cauzo*, de Facius Duranti (ccclxxiii 383) ou le magasin «factu de lignami incancellata» du Steri (ccxcvii 7). Les réserves des maisons siciliennes comprennent d’abord quelques rares meubles: la huche de bois à pain et à farine, *hucchia*, *uchia*,

²⁶ Ast, Notaio Durdugla antica numerazione 46, fol. 126; 26.7.1443.

dont on dénombre onze exemplaires au xiii^e et au xiv^e siècle, disparaît ensuite. L’étagère montée de planches, *scaffa*, n’apparaît qu’une fois (CL 96); l’étagère à fromage, *tabula appensa pro retinendo caseum*, est manifestée seulement en 1436 (cccxxxv 183). Le *casularium* de bois ou de cannes, qui compte cinq exemplaires au xv^e siècle, renferme le fromage, mais peut servir aussi à garder le pain (ccclxxiii 246). Les produits solides sont le plus souvent conservés dans des récipients de cannes tressée ou de verges: la corbeille, *cannistrus*, «cannistru» (quatre exemplaires au xiv^e siècle, cent cinquante-trois au xv^e), *cartella de vergis* (quarante-trois exemplaires au xv^e siècle) et *chista* (trente-deux au xv^e siècle), la couffe, *coffa*, *coffitella* (cinquante-six au xv^e siècle), le couffin, *cofinus*, «cufinu» (un au xv^e siècle et trente-huit au xv^e), la *sporta* (six), la «bertula de muru» (deux seulement).

Les réserves domestiques sont de deux modules, l’un massif, le *cannicum* pour le froment, la jarre pour l’huile, et un plus petit, une jarre à froment, un huilier; la fréquence des occurrences montre que les réserves sont concentrées dans les grandes maisons, tandis que les foyers plus modestes s’adressent au marché. Le grand récipient de cannes tressées où conserver le grain, *cannicum*, *cannizium*, «cannizu», dit aussi, au château d’Augusta, en 1451, *cofinazum de cannis*, présent dans trois inventaires du xiv^e siècle, et dans dix-neuf inventaires du xv^e, pour quarante-six exemplaires, est un meuble énorme; les *cannizarii* qui travaillent les cannes tressent des récipients qui peuvent contenir entre quatre et dix salmes de froment, de 1 100 à 2 750 l, avec une moyenne de six salmes, 1 650 l, de quoi nourrir, pendant un an, six personnes: soixante *cannicia de ponendo in eis frumentum* de six salmes en 1323²⁷, soixante *cannicia pro frumento*, quinze de quatre salmes, quinze de six, quinze de huit et quinze de dix en 1329²⁸. L’un d’eux mesure 14 palmes de long sur une canne de haut, 3,50 m sur 2²⁹, pour une capacité de 6 m³, et sans doute plus, pour seulement 4,5 m³ dans la Sicile subcontemporaine. Ce sont seulement les grandes maisons qui conservent le froment; les autres achètent le grain ou leur pain. Les quantités de froment conservées dans les

²⁷ Asp, Nd S. Pellegrino 1, fol. 15v^o; 11.9.1323.

²⁸ Asp, Nd R. Citella 77, fol. 104; 1.4.1329.

²⁹ Asp, Nd B. Bononia 132, fol. 83v^o; 11.3.1390.

maisons sont en moyenne élevées: pour dix maisons, au ^{xiv}^e siècle, elles sont de neuf salmes, quelque 1 800 kg, et de dix-huit salmes, 3 600 kg, au ^{xv}^e, pour dix-huit maisons, mais ces moyennes réunissent des stocks commercialisables, trente, trente-trois, quarante-quatre salmes, et de petites réserves destinées à la consommation familiale, trois, quatre, six, sept salmes, autant sans doute que de personnes à nourrir.

De petit module, la jarre à froment, la *pitarra*, dite aussi simplement *jarra*, reflète sans doute un ancien mode de stocker le froment: on en compte neuf au ^{xiv}^e siècle, dans trois inventaires, et onze après 1400, pour neuf inventaires. Elle peut contenir jusqu'à deux salmes de grain, 550 l, en 1433 (cccxxi 20). L'archéologie montre par ailleurs à Brucato que les réserves pouvaient être contenues dans des récipients céramiques de petite taille, une "amphore", haute de 27 à 46,5 cm, et qui contient entre quatre et vingt-trois litres; elle apparaît en abondance sur le site, en quarante-deux exemplaires. Elle pouvait contenir de petites réserves de grain et de légumineuses et se rapprocher de la forme qualifiée de *pitarra* dans les inventaires: une des "amphores", écrasée sur le sol de la maison xxvi, renfermait encore du grain brûlé. Des cuves peuvent d'ailleurs servir à contenir du grain: deux *tine pro ponendo ordeum*, des *tinelli* contenant du sel, du fromage, de la teinture pour les filets de pêche, «zappinu», du pain, de la farine. La qualité de ce froment stocké n'est pas spécifiée: la fouille de Brucato renseigne sur la présence du blé tendre destiné au pain et du blé dur assigné aux pâtes, sans compter l'orge, qui n'est plus consommé au ^{xiv}^e siècle en Sicile et l'avoine, extrêmement rare dans l'île. Le roi, du siège de Bonifacio, demande que la Sicile envoie au château de Naples «avena se trobar se porra, sino, en falta d'avena, ordi»³⁰.

La farine est citée dans vingt-quatre inventaires, un sac, une ou deux jarres ou encore une demi-salme (cent kg), et un nombre égal déclarent des jarres destinées à la conserver, tandis que les notaires notent quelquefois les sacs destinés à porter au moulin les céréales. À Brucato, une jarre unique, haute de 63 cm, d'une capacité estimée à quarante-sept litres, trois *quartare*, a été découverte près du four; on suppose qu'elle contenait de la farine

Des poches, «tasca», sept exemplaires au ^{xv}^e siècle, et des sacs de toile ou de cuir, *saccus*, *sacculus*, «saccu», quatre occurrences au ^{xiv}^e siècle, cent vingt-sept au ^{xv}^e, contiennent aussi, à l'occasion, de petites quantités de céréales, de riz et de légumineuses, qui jouent un rôle dans l'alimentation comme substitut de la viande les jours liés: fèves, pois chiches, lupins. Ces derniers sont conservés dans un récipient pansu, l'*inczirum*, trois exemplaires, tandis que les fèves et les pois chiches sont gardés dans des couffins, des sacs, et dans un mystérieux *mugitus* (ix 10). La fouille de Brucato recoupe cette liste de disponibilités: fèves, lentilles, pois chiches et vesces. Ces légumineuses dangereuses, qui font courir le risque de latyrisme, sont utilisées en cas de pénurie et ont pu être stockées en prévision du siège du bourg fortifié en 1338. La correspondance de la Cour complète l'échantillonnage: elle réclame du riz et des légumineuses, fèves, vesces, pois chiches, lentilles, du mil blanc et des haricots d'Europe, «fesols»³¹.

La jarre, *jarra*, *jarrocta*, est massivement présente: cinquante-trois exemplaires avant 1401 et huit cent douze après cette date. Elle est pour l'essentiel consacrée à l'huile: trente-cinq sur les trente-sept dont l'utilisation est précisée au ^{xiv}^e siècle, la quasi totalité, et quatre cent soixante-dix sur six cent deux après 1400, près de 80%. Les mesures de la jarre sont variables, du simple au double, cinq "quartare", soixante-huit litres en 1433, une demi-salme, 1,375 hl, en 1435. L'origine de certaines jarres est en effet associée à celle de l'huile importée: près de cent viennent de Catalogne, une dizaine de Djerba, deux de Tunisie et une de Valence. L'*ydria*, *ytria*, huit exemplaires au ^{xv}^e siècle, semble une simple variante de la jarre. Comme tous les contenants, la jarre a aussi des usages secondaires: le froment, l'orge et la farine, on l'a vu, l'eau, en particulier à Trapani, à Corleone et à Termini, ainsi que dans les châteaux, dans vingt-quatre cas, le miel, dans vingt-six, le thon, dans douze. Elle n'est pas non plus le seul récipient à huile.

L'huilier, *oglarolum*, «oglarolu», à col étroit pour éviter l'oxydation de l'huile de consommation, n'apparaît qu'au ^{xv}^e siècle et dans quelques maisons: onze inventaires pour un total de vingt-six pièces. Ce sont en réalité les apothicaires qui les possèdent en

³⁰ Aca, Canc. 2888, fol. 21; 28.11.1420.

³¹ *Ibid.*

grand nombre, près de quatre-vingts. Ils sont de terre vernissée verte, fabriqués en particulier à Polizzi. Il peut d'ailleurs y avoir confusion des formes ou usage multiple: le notaire enregistre ensemble un lot de *burnie* et d'*oglaroli* (CCLXVIII 4). La conservation de l'huile implique de petits outils, un entonnoir, *imbutum*.

Un autre récipient, sans doute plus petit que la jarre, semble spécialisé dans la conservation du miel, l'*anfora* dont on compte onze exemplaires au xv^e siècle, dont un en bronze, en deux inventaires.

La viande est également très rarement présente dans les inventaires. La consommation carnée fait pourtant partie de l'alimentation de l'élite comme de celle des travailleurs. En 1272, les chanoines de Cefalù exigent de la viande trois jours par semaine et, les jours liés, poisson, fromage et œufs³². Les contrats des vigneron et des jardiniers, précisent la fourniture de viande et de vin, *carnem et vinum ut est consuetum, videndam consuetam videlicet panem vinum et carnem*, deux fois par semaine, *duas vices carniū per ebdomadā*, et le plat cuisiné, *carnem, cochinam, vinum, panem*. Cette viande est achetée fraîche à la boucherie, 100 g en moyenne par personne et par jour gras, ce qui constitue un indiscutable optimum médiéval³³. La viande salée est également présente sur le marché, comme le porc qu'achète le nonce pontifical Bertrand du Mazel en 1376 et qui pèse 63,5 kg. La Sicile n'appartient cependant guère à l'aire du cochon salé: les réserves ne mentionnent qu'exceptionnellement la *mezina* de porc. Il y a ici accord avec l'archéologie: l'observation ostéologique, à Brucato, suggère une complète absence de salaison ou de fumage³⁴. Le porc domestique est d'ailleurs très rare: dans les inventaires palermitains, il n'apparaît qu'en 1441, chez Antonia de Cammarata (CCCLV), dans une basse-cour qui comprenait quelques poules. À Corleone, on le perçoit mieux; dans le bourg lombard, l'élevage du cochon est un peu plus qu'un mythe³⁵: un *porcus nutritus in domo* chez Johannes Tuffania en 1388 (CLVI), chez Obbertus de Plaza en 1419 (CCXLIV) et un encore chez Crimonisius Gallus en 1459 (DXI). On en trouvera deux aussi au château de Cefalà, dans une atmosphère de "massaria". L'abat-

tage domestique, attesté par les plaintes des fermiers des gabelles de Milazzo en 1454, quand riches et pauvres ont acheté en gros les porcs, et que rares étaient ceux qui achetaient à la boucherie³⁶, ne se devine pas dans les inventaires.

Sur huit inventaires qui déclarent de la viande salée, trois sont de Corleone: ainsi Antonius de Castrojohannis conserve deux barils de lard, du porc salé et du saindoux (CCCLXXXIII). L'exception se lit cependant à l'archevêché de Palerme, avec une *magilla magna ubi salluntur carnes porcine* (CXXIV 234) et, en 1453, chez le Catalan Perull, «mayilla ad opus di carni salata» (CDLXIII 57), dans les châteaux, saloir, *vas de ligno ad opus salandi carnes* (CCCXC 65) et viande salée au service de garnisons multinationales, et dans les soutes des navires, à côté de barils de thon et de sardines salées: trente porcs, dix barils de thon et dix de sardines en 1418 sur la galère de Gonsalve de Nava³⁷, tandis que les états majors embarquent régulièrement des fruits frais, oranges et melons, des poules et des poulets, quelquefois des vermicelles³⁸.

Abondance, variété et régularité de l'approvisionnement excluent les réserves. Le marché y pourvoit: en 1415, une délégation palermitaine à la cour de Catane se ravitaille en route, viande de vache, de "castrato", mais aussi poulet, pigeon, lapin, lièvre, cochon et saucisse³⁹. L'élevage de basse-cour est cependant rare. Il ne se développe qu'à l'extérieur de Palerme: quinze oies à San Nicola, château et madrague de Thomasius de Crispo en 1460 (DXII); un esclave vole quatre poules dans un ermitage dans le terroir de Sambuca et laisse pour mort un "pauvre vieux" qui servait l'église⁴⁰. La poule coûte donc cher, un tari⁴¹, le prix de 4 à 5 kg d'excellente viande, de même que les œufs, quatre pour le prix d'un "rotolo" de bœuf⁴².

Les salaisons de poisson sont également très demandées, mais pratiquement absentes des inventaires: un cas seulement de mo-

³² Bcp, QqH 8, fol. 533; 5.3.1272.

³³ M. Aymard, H. Bresc, *Nourritures et consommation en Sicile* cit., p. 550.

³⁴ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato*, cit. p. 770.

³⁵ M. Aymard, H. Bresc, *Nourritures et consommation en Sicile* cit., p. 500.

³⁶ Asp, Trp n. provv. 11, fol. 110.

³⁷ Aca, Canc. 1804, fol. 88; 10.3.1418.

³⁸ Asp, Cr 1062; achats de 1423-1424; et Trp n. provv. 1597; achats de 1448-1449 pour la galère de don Ignacio Davalos.

³⁹ A. Giuffrida, *Considerazioni sul consuma della carne a Palermo nei secoli xiv e xv*, «MEFRM», 87 (1975), pp. 583-595.

⁴⁰ Asp, Canc. 78, fol. 45; 11.11.1441.

⁴¹ Asp, Canc. 60, fol. 133; 1427.

⁴² M. Aymard, H. Bresc, *Nourritures et consommation en Sicile* cit., p. 561.

rué et congre séchés suspendus à une perche (CDXLII 16), et à peine cinq inventaires qui renferment du thon salé, «*tonnina necta*» ou «*lorda*» (les bas morceaux), ou encore les os qui servent à faire des potages. Le marché l'explique, de même que la préférence pour le poisson salé: le poisson frais est cher, le double du prix de la viande à poids égal⁴³; et l'appel est précoce aux ressources de l'Atlantique, à la «*merluza*», signalée dans le ravitaillement militaire en 1426⁴⁴. L'archéologie permet enfin d'insister sur l'abondance et la variété des poissons et des fruits de mer, attestée aussi par les réglementations municipales, qui cite régulièrement aloses, anguilles, bogues, bonites, mulets, murènes, émissoles, saupes, picarels, tanches, poisson blanc, poisson de roche, *bistini*, poisson de «*sciabica*», quelquefois seiches et calamars⁴⁵.

Les boîtes, *buxula*, *buxunecta*, «*buxula*», «*bussula*», «*buxulecta*», de bois précieux, de cuivre damasquiné, de plomb à l'occasion (pour la thériaque), sont destinées à conserver les épices; on les confond avec la boîte à épice de bois peint ou de verre, *specieria*, *specialora*, «*spiciela*»; ainsi, en 1455, les *specierias sive buxulas* (CDLXXX 38). Ensemble, on en compte cinq au XIV^e siècle et soixante-douze au XV^e. D'autres boîtes, plus modestes, *marzapanus*, «*marzapanu*», contiennent des épices; elles sont principalement présentes chez les épiciers, deux cent trois au XV^e siècle, mais on en compte également cent dix dans les maisons privées. Elles sont faites de bois, quelquefois peint, tourné ou d'origine napolitaine, catalane ou damascène. Il est probable que le contenant a suivi le contenu, anis, coriandre, cotignac, poivre, sené, pour recevoir ensuite une utilisation imprévue, boîte à papier, contenant à légumes secs. Il en va de même pour l'albarello, *burnia*, de céramique, en particulier de Murcie, de Catalogne et de Sciacca, quelquefois de verre ou de plomb, pour la thériaque encore, destiné à accueillir des médicaments, mais aussi du sucre rosat, du miel rosat, du gingembre, des noix: deux exemplaires au XIV^e siècle, cinquante au XV^e et cent cinq chez les épiciers.

La fouille de Brucato, qui marque un arrêt sur image de la culture matérielle sicilienne vers 1330, souligne la diversité des usages de la céramique: elle confirme l'usage de la jarre et de la petite jarre, «*amphore*» dans le vocabulaire du céramologue, équi-

valent de «*quartara*» ou de «*jarrecta*», ainsi que de la «*bouteille*» comme contenant de réserves: toutes ces formes sont en effet glacurées⁴⁶. La «*bouteille*», haute de 18 ou 19 cm, contient 1,8 l environ, c'est-à-dire deux «*quartucci*»; elle est également fréquente, douze exemplaires. De petite taille et étroite d'ouverture, elle se rapproche de l'*oglarolum*. La fouille n'a, en revanche, pas trouvé trace de céramique destinée au transport et à la conservation de l'eau et normalement caractérisée par sa porosité.

On compte enfin, entre 1436 et 1452, trois indications tardives de présences de pièges à souris, «*gagi di surchi*» chez Antonius de Cannariato, maître Antonius de Bartholoto et maître Nucius Chammellus, destinés sans doute à défendre les précieuses réserves; ces cages attestent l'existence des petits prédateurs, souris et rats. Cette présence et la faible efficacité des défenses sont confirmées par des notations éparses, comme la vente par le peintre Johannes Pullastra d'une courtine de grande valeur, dix onces, mais avec quelques «*morsures de souris sur la soie*»⁴⁷. À Brucato, l'ostéologie a identifié le rat noir à proximité d'un amas de grain carbonisé⁴⁸. Une autre défense vient à coup sûr de la présence des animaux domestiques, très inégalement manifestée dans les inventaires: quelques informations sur le chien, sinon la présence des chaînes, aucune sur le chat. L'archéologie, sur le site de Brucato⁴⁹, a rencontré des traces de chien, deux individus, et surtout de chats, douze au moins. Les conditions de la mort et de l'ensevelissement des bêtes, ou du simple jet, attesté à Palerme, des charognes sur un dépotoir⁵⁰, expliquent sans doute la contradiction entre les sources.

Les produits frais et le marché

Les inventaires laissent percevoir, en creux, les manques des réserves: le lait est évidemment absent, mais nous rencontrons un exemplaire de seille à traire, *siscum* (CCCLXXIII 135). Les légumes frais, omis par les inventaires, sont présents en abondance dès le XIV^e siècle dans les contrats de location des jardins, choux, rave,

⁴³ *Ibid.*, p. 563.

⁴⁴ ASP Canc. 57, fol. 195v.

⁴⁵ Accc, IV, fol. 7; 2.3.1436.

⁴⁶ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., pp. 255-258 et 277.

⁴⁷ Asp, Nd N. Aprea 826; 16.1.1432.

⁴⁸ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 770.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 625.

⁵⁰ Acp, As 33, fol. 4v; 16.12.1443.

pastenaque, oignon, ail, gourde, concombre, aubergine, cardon, bourrache, épinards, fenouil cultivé, poireau, et, au xv^e, l'artichaut et l'asperge. La consommation des salades est attestée par la présence des plats "ad hoc"; les herbes sauvages, "sylvestres", salades et pousses, sont également attestées en année de soudure difficile, comme en 1424⁵¹. La précocité des datations atteste une cuisine complexe, en avance dans l'adoption des produits horticoles de la Méditerranée orientale et d'une manière nouvelle de les cuisiner. Les fruits aigres peuvent servir également à la préparation de plats cuisinés, combinés avec la viande, citrons, oranges amères et grenades acides, mais on connaît aussi, outre les fruits classiques, pomme, pêche, abricot, cerise, datte, les amandes molles et douces, les fraises, et enfin les oranges douces qui apparaissent en 1487⁵².

Les fruits secs ou en conserve sont présents dans un petit nombre d'inventaires, dix seulement, olives, caroubes, amandes, figes sèches tressées, châtaignes. La fouille de Brucato ajoute une longue liste de fruits frais et de fruits secs, pomme, poire, raisin, cerise, prune, "chalef", noix, noisette. La rareté des châtaignes surprend, six "tumoli" seulement chez Hester Lu Boy (LXXXV 16) alors qu'elles sont cueillies en Sicile orientale. Dès le xiii^e siècle, les châtaigneraies sont attestées à Messine et, au xiv^e, à Mascali, au lieu-dit Carpineto, au témoignage du chartrier de Notre-Dame de Josaphat⁵³; le domaine royal recouvre un *castagnetum* aliéné⁵⁴, tandis que le cahier des comptes de l'évêché de Catane signale, dans les années 1420-1450, la location des châtaigneraies dites justement *Lu Carpinetu* et *di la Cava vecha*, sur l'Etna. En 1451, il y est interdit de couper les châtaigniers pour faire des douves, des planches et du charbon⁵⁵. À cette époque la poêle trouée à châtaignes, "vorolaro", est signalée dans le Napolitain comme à Vérone⁵⁶. Leur consommation ferait-elle partie des spécificités de l'"autre Sicile"?

⁵¹ H. Bresc, *Les jardins de Palerme* cit., p. 75.

⁵² *Ibid.*, p. 73.

⁵³ Asp, Tabulario di Santa Maria di Valle Giosafat, 349; 31.8.1336

⁵⁴ Asp, Canc. 23, fol. 117v^o; 10.11.1394.

⁵⁵ Archivio capitolare, Catania, *Quaternus cabellarum*

⁵⁶ R. Bevere, *Arredi* cit., p. 345 et C. Cipolla, «Archivio Veneto», xxiv-1 (1882), pp. 28-53, p. 51.

Les goûts des Siciliens se reflètent partiellement dans la composition des réserves: rien n'y confirme le goût des abats, foie, cœur, rate, attesté par le niveau des prix fixés par les autorités municipales. Les entrailles, «ficatali» de moton, de porc et de bouc, coûtent le même prix que la viande⁵⁷. Mais le "malcuchinato", alimentation à base d'entrailles, *strificzia*, *caudumi*, *ficatali*, *intestina*, et de pieds de mouton frits dans le saindoux ou le suif de bœuf et qui s'accompagne de vin en abondance, est attesté par les inventaires de taverne et en 1337, d'après les comptes de la gabelle *fumi strificzarie*, on comptait à Palerme trente-cinq *strificzarii*. Les gestionnaires des abattoirs font régulièrement des ventes massives de *caudumi*, de suif, de saindoux et de pieds de mouton aux *strificzarii*, qui achètent aussi les entrailles (tripes, foie, rate, cœur et mou) de castrat, de mouton, de brebis et de bouc, les plus appréciées, et de bœuf, de génisse et de veau, moins estimées. Au témoignage de la lexicographie, du *Declarus*, les Siciliens ont aimé les lasagnes, la crêpe, «crispella», la terrine de viande, «buchillatu», et de poisson, «pasteda», qui évoque la *pastilla* andalouse, les anguilles, la marmite de thon, la viande frite en boulettes, *froya*, les saucisses, «salczicia», la pâtisserie farcie de pâte sucrée, les beignets, «sfingia», la «cassata» à la «ricotta», le nougat de sésame, *cubayta*.

Les réserves apportent quelques éclairages sur les goûts des Siciliens: le vinaigre apparaît d'autre part comme l'assaisonnement le plus répandu, alors que le verjus ne paraît pas dans les produits conservés à la maison. Les aromates sont rares: un sachet de marjolaine en 1418 (ccxxxvii 12), la graine de roquette utilisée à la Magione en 1436 (cccxxxiii 434). L'absence de référence à la moutarde surprend: on cultive la plante à Palerme, et on vend à des épiciers une demi-salme de graine de moutarde, *sinapis*⁵⁸. On exporte aussi de la moutarde sucrée déjà préparée à base de moût de vin vers la cour royale à Gaète, douze "rotoli", un peu moins de dix kg, en 1436⁵⁹.

⁵⁷ A. Giuffrida, *Un calmere di 1371 in volgare siciliano*, «Bolletino del Centro di Studi Filologici e Linguistici Siciliani», xii (1973), pp. 5-10.

⁵⁸ Asp, Nd G. Randisi 1150, fol. 88; 17.6.1451.

⁵⁹ Asp, Canc. 71, fol. 144.

2. Les feux

Le four et le pain

Comme en Toscane et ailleurs, le feu, le four et le foyer ne sont pas décrits par les inventaires, mais des indices de leur présence les font deviner, pinces, chenets, chaîne, trépied. Le four, quand il existe, est construit dans une maisonnette séparée, ouverte sur le *cortile*, et éloignée de la salle et de la chambre, dans le souci d'éviter l'incendie. La présence à Brucato d'un four dans un espace qui paraît extérieur au bâtiment XI⁶⁰, a suggéré l'hypothèse d'un auvent, une *pinnata*, qui le couvrirait, comme à Messine et à Palerme. Un autre four, plus petit (1,20 sur 1,10 m), ovale, construit en briques, a été identifié dans le bâtiment LIV: il offre un exemple rare de four domestique, que l'on peut rapprocher de la *tannura*. Élément du bâti, le four est ignoré de l'inventaire, mais quelques indices révèlent sa présence: une porte de fer, *balata de ferro pro obturando clibanum* (CDLXXIX 283), est une autre indication, de même qu'une plaque de four, *chaca*, tardive dans une maison juive de 1478 celle de Gaudiosa, veuve de Nissim de Randagio⁶¹, une conque *supra furnum pro faciendo panem* (CIX 484), un tisonnier, *spitum de furno*, et deux pelles à pain, *palas de ligno pro furno*, en 1375 (CXXI 50), sans compter celle du château de Corleone en 1440, de même que les planches pour transporter le pain (à Messine en 1262, à Corleone en 1389 et au Steri). Ces pistes confirment que les maisons les plus aisées le possèdent, les foyers les plus pauvres achetant le pain au marché. L'absence de planches à pain pose au demeurant un problème: la logique veut que les miches aient été pétries tout près du four, car, sans planche, comment acheminer le pain? Il faut supposer qu'elle n'a pas été régulièrement enregistrée, ou bien que c'était la maie que l'on déplaçait dans la maisonnette du four. La rareté des pelles à four suggère aussi un enregistrement irrégulier, car elles étaient vendues par centaines en provenance du Valdemone, ainsi cent pelles "bien sèches" qui seront apportées à la Marine⁶². La fabrication du pain domestique est en effet attestée

par les contrats de travail: une femme s'engage chez un épicier parlermitain, pour cuisiner, pétrir, laver le linge, *coquinare, impastare, abluere pannos*⁶³.

Le fourneau de cuisine est presque absent des inventaires siciliens: un *londonum* de fer à Trapani (cccxxxv 153), un *furnellum* de cuivre en 1457 (CDXCIX 68); paradoxalement, le four mobile, la «*tannura*» de tradition arabe, ne réapparaît qu'en 1438 (cccxliv 181): deux exemplaires de fer et un de métal cuivreux au xv^e siècle.

Le pain est l'aliment universel, dont on consomme de grosses rations: la fourniture quotidienne aux captifs sarrasins qui travaillent en 1410 au Castel Ursino et reçoivent aussi viande, 800 g par tête deux fois par semaine, et companage, s'élève à 1,170 kg⁶⁴. Sa préparation commence par le criblage de la farine: les maisons possèdent plusieurs variétés de cribles, *crivus, crivellus*, seize au xiv^e siècle, et cent soixante-neuf au xv^e, dont le matériau (quatre de drap, un de soie) et l'usage sont très rarement spécifiés; si on peut écarter huit cribles d'aire, qui sont des vans, on n'identifie précisément que cinq cribles *de farina* et autant *de pane*, mais on repère aussi à Corleone deux tamis, *tamisii*, et deux *panatoria*, et des cribles de soie, deux *setacia* en 1262, une *staciola* en 1453.

Le pétrissage implique une maie, mais on peut utiliser d'autres coffres ou de grandes écuelles, ou un banc, comme au Steri, «*bancu unu supra lu quali si impasta lu pani*» (CCLXXXI 5). La maie présente une belle simplicité lexicale, sous la diversité orthographique: *magilla, maylla, majella, maxilla, mayilla* et *mayella*, «*maylla*», et le notaire précise à l'occasion «*de impastari*» ou «*de far pani*». Une seule forme intrusive, *pastiera*, se remarque à Corleone en trois exemplaires. Les maies sont donc nombreuses, vingt-six au xiv^e siècle, cent soixante et une après 1400, toujours de bois, de sapin en une seule occurrence.

Pour les pâtes alimentaires, il faut au contraire un outil spécial, la brie, *sbriga, isbriga, ysbriega*, «*scannaturi*» aussi (DXI 36), munie d'un rouleau articulé pour écraser la semoule, le *sbrigonum, isbrigonum, ysbriguni*. La répartition de la brie est un indice sûr de la qualité de l'alimentation et de la distinction sociale: on en compte deux au xiv^e siècle, pour vingt-six maies, et cinquante-trois

⁶⁰ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 125.

⁶¹ Asp, Nd M. Vermiglio 1349; 14-16.9.1478.

⁶² Asp, Nd P. Rubeo 604; 9.3.1414.

⁶³ Asp, Nd S. Pellegrino 2, fol. 77; 27.10.1336.

⁶⁴ Asp, Canc. 47, fol. 146v.

après 1400, pour cent soixante et une maies. Les bries dont on signale le matériau sont faites de noyer, et un cas seulement de bois de peuplier. Outre le *sbrignonus*, des rouleaux sont signalés à part, *scanatorium*, *scanaturium*, peu nombreux, onze au ^{xv}^e siècle, toujours en noyer. La production des pâtes alimentaires ne se limite pas à la maison: les “lasagne” et les “vermicelli” sont vendus sur le marché, «lasagni di symula», «maccaruni blanki di symula» et «maccaruni di farina»⁶⁵, et, très tôt, des femmes sont spécialisées dans la fabrication des “macaroni”, comme Marina *Maccaronaria* en 1378⁶⁶. La Sicile produit des pâtes en grandes quantités: la Cour royale achète les «vermicelli» par quarante kg en 1435-1436, 12,8 kg en 1449⁶⁷, quatre-vingts kg en 1451⁶⁸ et les registres du maître portulan attestent des exportations régulières du port de Palerme, comme au ^{xii}^e siècle, déjà, de celui de Trabia au témoignage d'al-Idrisi⁶⁹.

La relative rareté de la maie confirme l'inégalité sociale face à la consommation du pain: le plus grand nombre des foyers a nécessairement recours au “pane di piazza”, vendu par des panetières spécialisées, tandis que les maisons aisées ont leur four ou passent des contrats avec un fournisseur. Un inventaire, celui de Gerlanda de Jordano (cxi), pourrait être celui d'une panetière, cribles, maie, tisonnier, pelles à four, corde pour charger le bois. Mais elle pourrait en même temps fabriquer des pâtes et des pâtisseries; elle possède en effet une cuiller à macaroni et une bonne quantité, vingt-trois litres, d'amandes décortiquées. Dans cette hypothèse, la présence de balances pour l'huile, le fromage et les fruits suggère qu'elle achetait les ingrédients nécessaires ou encore qu'elle était payée en nature. Un autre inventaire, celui de dame Beatrix, veuve du marchand florentin Bartholomeus Conti (ccciv), manifeste cribles, froment, farine, miel, huile, foyer, bois, charbon, fagots, et dessine un métier ou un passe-temps, ceux de pâtissière.

On peut supposer encore que les familles les plus démunies renoncent au pain de qualité et adoptent cette variante originale de la cuisson des farines présente encore aujourd'hui en Italie du

⁶⁵ A. Giuffrida, *Un calmiere* cit.

⁶⁶ Asp, Nd N. Brixia Spezzone 85, fol. 76; 5.11.1378.

⁶⁷ Asp, Lvr 36, fol. 81.

⁶⁸ Asp, Lvr 44, fol. 50, pour la galère de Père Pujades.

⁶⁹ H. Bresc, A. Nef (prés.), *Idrisi. La Première géographie de l'Occident*, Paris, 1999, p. 309.

nord, en Ligurie en particulier: le pain, de farine de châtaigne, y est cuit dans un récipient fermé, le “testo”, posé sur les braises et qui sert de four. Une trouvaille archéologique unique le suggère à Brucato⁷⁰, et c'est évidemment trop peu pour trancher: le site a été occupé par des soldats étrangers et ils ont pu importer leurs coutumes alimentaires.

Le foyer

La cuisine présente généralement une grande simplicité, et d'abord peu de meubles: une table «per la cucina» au Steri en 1423 (CCLXII 12), un banc en 1448, un “cassone” à deux tiroirs, huit panières, *panarium*, «cufinu di pani», au ^{xv}^e siècle, dont l'un de verges tressées. Pas de table de travail, peut-être remplacée dans sa fonction par un plan bâti. Peu de traces de cheminée hors des châteaux et des hôtels de l'aristocratie, sauf à Corleone où la présence de la crémaillère la fait soupçonner. La présence des trépièds indique celle de foyers ouverts, qui peuvent être à même le sol, ou, plus probablement, construits en dur. On peut les reconstituer sous la forme de soles aménagées comme à Brucato, où elles n'ont que quelques centimètres d'épaisseur, la cuisine se faisant au plus près du sol et imposant des postures accroupies. Ces structures à feu appuyées au mur de la porte d'entrée, dans la première pièce, qui joue le rôle double de salle et de cuisine⁷¹. Dans trois maisons (III, IV et LIV), ce foyer est dédoublé: le grand feu est près de la porte, qui permet l'évacuation de la fumée, en l'absence probable de conduit, tandis qu'une sole montre des signes de rubéfaction. On en a déduit que cette seconde structure pouvait jouer le rôle de plaque de chauffage et de cuisson à feu doux, en supposant qu'on y disposait des braises autour des récipients à mijoter. Une autre hypothèse a retenu l'attention, celle d'une éventuelle cuisson de galettes sur la sole préalablement portée à forte température, puis balayée⁷²; mais rien de l'information écrite ne peut conforter ces propositions. Les surfaces de ces soles varient de 0,33 à 2 m², avec une moyenne de 1,25 m². Surfaces et mesures conviennent pour brûler des bûches de 25 à 30 cm, et pour préparer un feu avec des branches plus longues.

⁷⁰ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 296.

⁷¹ *Ibid.*, p. 738-739: dans les bâtiments XI, II, III et IV.

⁷² *Ibid.*, p. 734.

Cette absence oppose nettement la cuisine sicilienne, caractérisée par sa simplicité et son archaïsme, aux cuisines septentrionales, celles du Toulousain étudiée par Philippe Wolff, où la crémaillère révèle l'omniprésence de la cheminée, et de la Provence, également, où une maison sur deux, urbaine ou rurale, cite la crémaillère⁷³. Elle correspond peut-être à un recul technique, à l'abandon ou au cantonnement d'un mode ancien de cuisine. Le mot existe en effet dès le XIII^e siècle dans le grec de Sicile et de Calabre, *kamastra*, du grec ancien *kremathra*⁷⁴. Et l'on trouve quelquefois une "chaîne de fer pour le feu" à Palerme et plus souvent dans les bourgs de l'intérieur sicilien, à Cammarata en 1267 (iv 1), à Corleone, à Polizzi, à Alcamo, ce qui implique un foyer appuyé à une paroi de la maison, donc une cheminée ou au moins un évent mural pour l'évacuation de la fumée. La *catena* de fer apparaît en dix-huit exemplaires au XIV^e siècle, dont un seul à Palerme, et cinquante-six après 1400, dont quatre à Palerme. Elle est remplacée à l'occasion ou accompagnée par une crémaillère, *croccum ad opus coquine, ad opus retinendi pignatam*, à quatre crochets, un exemplaire au XIV^e siècle, douze au XV^e. À Palerme, cet équipement signale les grandes maisons qui disposent sans doute d'une cheminée, celles de Leonardo de Bartholomeo, de Thomasius de Crispo, de Jacobus de Speciali.

Cette répartition montre la force de la tradition du foyer ouvert, et son caractère culturel: ce sont les bourgs peuplés par des immigrants lombards venus d'Italie du nord qui utilisent la cheminée. On la retrouve au château de Termini, lors de son inventaire de 1444 par le commissaire Gispert d'Isfar, sous la forme d'un croc de fer *ad opus coquine* (cccxc 32), et, en 1464, dans l'inventaire du chirurgien catalan maître Bernat Molet, un croc de fer "pour lever la marmite", *croccum de ferro per livari la pignata di focu cum dui rampini*⁷⁵. On doit cependant tenir compte, dans les deux cas, de

⁷³ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, P. Herbeth, *L'équipement de la cuisine et de la table en Provence et en Sicile (XIV^e-XV^e siècles). Étude comparée*, dans *Cuisine, manières de table, régimes alimentaires*. Actes du colloque de Nice, octobre 1982, Les Belles Lettres, Nice, 1984 (Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, n° 28, 1^{ère} série, t. II), pp. 45-58.

⁷⁴ G. Caracausi, *Terminologia dei mestieri, del lavoro e delle professioni nei testi, nelle carte e nelle continuazioni dialettali della Calabria*, in *Mestieri; lavoro e professioni nella Calabria medievale: tecniche, organizzazioni, linguaggi*, Atti dell'VIII Congresso storico calabrese, Soveria Manelli, 1993, p. 87-119, p. 96.

⁷⁵ Asp, Nd G. Comito 852, fol. 174v°-177v°; 3.1.1464.

la possibilité d'une importation de Catalogne. La crémaillère, qui implique au demeurant une marmite métallique, voisine ici avec un grand foyer de fer importé, *focuni de ferro cathalaniscum de tri pignati*.

La cuisson se pratique donc le plus souvent sur un feu ouvert, et sans doute à même le sol, mais on ne peut exclure l'aménagement de soles hautes destinées à éviter une posture accroupie ou agenouillée pour entretenir le feu et s'occuper de la cuisson. L'archéologie rappelle que l'on peut caler les marmites à fond plat dans les cendres ou entre des pierres, mais le trépied de fer, *tripos, tripodis, tripoyis, tripodus, pyrostatos* à Messine en 1208, «tripodu» (1386) ou «tripodi», est fréquent dès le XIV^e siècle, trente-six exemplaires pour vingt-quatre inventaires. Et il se multiplie au XV^e: cent quatre-vingt-deux pour cent onze possesseurs. Il peut n'avoir que deux pieds (CLII 20) et on devait donc l'appuyer, sans doute sur une pierre. Le foyer peut encore être accompagné d'une paire de chenets, *azinus*, à Corleone, probablement pour une cheminée (CCXLII 17) ou d'un *caballus*, trépied sans doute plus allongé présent en trois exemplaires à Palerme au XV^e siècle. Peu d'instruments pour attiser ou pour déplacer les braises, une paire de pinces, *molle*, en 1363, une paire de pincettes, *mullecta*, en 1450, et l'on utilise à l'occasion de vieux chaudrons abîmés pour porter la braise, *caldariam fractam ad opus portandi braxam* (CCCXLIV 171).

La cuisine peut se faire aussi sur le foyer mobile de fer ou de bois garni d'argile réfractaire, le fougou, *focularium*, «fucularu», «fucuni», *furnellum* et *lar*, où l'on porte les braises, ou encore sur la conque de cuivre qui sert de brasero. Rare ou rarement enregistré au XIV^e siècle, onze exemplaires seulement, dont quatre de métal cuivreux pour six de fer, le foyer mobile s'impose au XV^e: cent vingt exemplaires, dont seulement seize de cuivre et un même nombre de bois. C'est le triomphe du fer, du fer catalan en particulier. Le foyer peut être petit et rond, moyen ou grand. Quant à la conque, si elle accompagne quelquefois le *foculare* et peut porter une marmite, rien n'indique qu'elle ait servi à cuisiner, mais on ne peut l'exclure.

3. Le cycle culinaire

La préparation à froid

En amont de la cuisine, on trouve quelques outils pour préparer les ingrédients des sauces. Ce sont quatre occurrences de meules, ou de petites meules (*molecte*) pour le sel, dont deux dans les châteaux de Termini et de San Fratello, et une encore chez le boucher Andreas de Zarzana, en 1427, et, à la Magione des Teutoniques, une paire de meules servait à triturer le grain de la roquette, *Aruca sativa*, pour en faire une sauce.

La préparation des repas, lavage, ébouillantage, concassage, pétrissage, a pour pivot le mortier, de bronze ou de marbre, le coquemar, bouilloire omniprésente, et le bassin de cuivre, *bacile* ou *bacilis*, *baselion* à Messine en 1202 et en 1208, *bacine*, «vachili», «bachili», «bacilio», *bachilectum*, *bacilectum*, «bachilectu», qui fait partie du matériel de la cuisine et sert aussi d'aquamanile; la poêle de fer et de cuivre, aussi, est universelle, de même que les chaudrons et les marmites de terre ou d'alliage cuivreux. Nous suivons ici l'ordre des opérations culinaires. Elles ne sont pas toutes attestées par nos documents, mais sont suffisamment universelles dans le monde médiéval pour permettre un classement sûr.

La préparation des repas commence par le lavage de la viande, attesté par la présence épisodique d'un *lavatorium de carnibus* (DIX 250), mais qui n'est pas confirmé par l'observation ostéologique⁷⁶. L'ébouillantage se fait sans doute dans des récipients creux de cuivre ou des jattes, le *catus*, «catu», douze au xv^e siècle sur huit inventaires, et probablement l'*alvus* signalé en 1406 à Messine (CLXXXIX 28). La bouilloire, omniprésente, renforce cette hypothèse: le coquemar, *cuncumus*, *concumus*, *cacovus*, «cuncumu», est le récipient commun pour faire chauffer l'eau; c'est une bouilloire de forme globulaire, comme le confirme le nom donné à la cucurbitate de l'alambic, «cuncumu di nexiri aquaviti» (CDLXXXVIII 54), et fermée, sans doute par un couvercle. Le coquemar est largement présent: quarante-deux au xiv^e siècle pour vingt-neuf inventaires, et deux cent cinquante-deux au xv^e, pour quelque cent quarante inventaires: les moyennes élevées (1,5 par inventaire au xiv^e siècle) et

croissantes (1,8 au xv^e) montrent le souci et le besoin d'eau chaude: lavage des mains, ébouillantage des viandes, lavage de la vaisselle et préparation de la lessive. Les grandes maisons possèdent deux coquemars ou plus, jusqu'à huit chez Antonius de Castrojohannis (CCCLXXXIII) et onze chez le banquier pisan Antonius de Crazona (CDLXXIX) et chez l'épicier Julianus de Medico (CDLXXXI). Les capacités et le poids de ces récipients sont quelquefois indiqués, sans doute aux extrémités de la gamme: une et deux «quartare», 13,75 et 27,5 l, pour un grand coquemar, un «quartuccio», 0,8 l, pour un petit; ils pèsent entre six onces, un peu moins de 400 g, et trois «rotoli», 2,4 kg. Ce récipient est presque exclusivement en métal cuivreux: sur deux cent dix pièces dont nous savons le matériau, on compte deux cent un coquemars de métal cuivreux, généralement *de here*, mais aussi *de rame*, «di ramu» et *de metallo*, pour sept de fer, et deux seulement de terre cuite. La manœuvre sur un foyer très bas exigeait des récipients résistants.

Suivent le concassage et le pétrissage au mortier ou dans d'autres formes creuses et suffisamment solides. On sait que ces opérations traduisent la recherche de la finesse, de poudres fines et de purées homogènes: écraser les légumes, broyer une volaille cuite, piler une farce et réduire en poudre les épices de la sauce. On connaît ainsi, au xiv^e siècle, un *coppus pro pistando* (cv 40), et, au xv^e, un *catus pro minando maccum*, homogénéiser la purée de fèves (CDLXXIX 356), fonction qui implique un plat profond, sans doute de bois. La râpe à fromage, *gractarola*, *gractalora*, *gratarora* à Corleone, «gractalora», présente dans une maison sur quatre, est un signe de confort culinaire et gastronomique; elle ne permet pas seulement d'assaisonner les pâtes, mais d'incorporer le fromage aux sauces, aux tartes et aux farces. Le raffinement de la cuisine veut que les sauces soient ensuite passées au crible en tissu ou à l'étamine, instrument qui n'apparaît pas clairement dans les inventaires.

Sans être un instrument universel, le mortier, *mortarius*, *mortare*, *mortale*, «murtaru», «mortaru», *ègdèn* à Messine en 1208, a une fonction fondamentale dans la cuisine sicilienne, comme dans la cuisine italienne: concasser les viandes, les réduire en une pâte fine, destinée aux farces, préparer les sauces. Aussi apparaît-il fréquemment et, notons-le, en nombre croissant par maison: deux mortiers au xiii^e siècle, chez Matheus de Ebolo, et dans la dot de la

⁷⁶ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 762.

Palermitaine Imperialis, fille de Jacobus Mascarati⁷⁷, trente-sept pour trente et un possesseurs au xiv^e siècle; c'est donc encore alors un objet de luxe relatif, toujours volumineux. Après 1400, la possession et l'usage du mortier se démocratisent: on en compte deux cent un exemplaires répartis sur cent vingt-six inventaires; ils sont donc plus nombreux dans chaque maison, souvent deux ou trois. Toutes les maisons ne semblent pas en posséder: peut-être un certain nombre de mortiers ont-ils été retirés des inventaires en raison de leur prix élevé et de leur appartenance à la dot de l'épouse. Ce sont en effet des objets précieux, en raison même de leur matériau et de leur poids. Les mortiers de métal cuivreux, *de mitallo*, pèsent entre 2½ "rotoli" et 10 "rotoli", de 2 à 8 kg, avec un mode à 5 "rotoli", 4 kg, mais on compte également un mortier de 50 "rotoli", 40 kg, et un autre de 70 "rotoli", 56 kg.

Les matériaux se sont diversifiés avec le temps: au xiv^e siècle, on ne compte que onze mortiers de marbre, *de marmora*, pour vingt-cinq de métal cuivreux, *de mitallo*. Après 1400, on enregistre soixante-dix-sept mortiers de marbre pour quatre-vingt-huit de métal. On note une livraison de cent mortiers de marbre taillés à Rome, sans doute dans des tronçons de colonnes⁷⁸. Le métal cuivreux a perdu de son hégémonie devant de nouveaux matériaux: on enregistre quinze mortiers de bois, quatre de pierre, *de petra*, deux de fer ainsi qu'un mortier d'acier, *de azario*, dans l'atelier d'un peintre, pour écraser les composants des émaux (CCLVIII 17). Un point attire l'attention: la moyenne élevée de mortiers par inventaire s'explique par la coexistence de mortiers de matériaux différents, marbre et métal dans vingt-quatre inventaires, marbre et bois dans deux autres. Derrière la bigarrure de ces poids et de ces matériaux variés, on soupçonne des utilisations diversifiées. On pense, pour les juifs, aux exigences rituelles, à la séparation rigoureuse entre viande et fromages, par exemple, mais ils ne sont que trois, maître Vita Xifuni et Minto Romanus en 1443, Busacca Naguay en 1456, sur ces vingt-six qui possèdent des mortiers de matériaux différenciés et les autres maisons juives ne manifestant que des mortiers de métal ou de marbre. C'est donc, plus généralement, une distinction entre les produits qui peuvent entraîner la dégradation du métal cuivreux et la formation de vert-de-gris et ceux qui supportent bien d'y être pilés qui induit la multiplication

⁷⁷ P. Burgarella, *Le imbreviature del notaio Adamo* cit., n° 294, p. 178.

⁷⁸ Asp, Nd B. Bononia 128; 12.2.1377.

des mortiers: le mortier de marbre résiste bien aux compositions acides, aux sauces, et le cuivre s'accorde avec la préparation des mélanges sucrés. La présence de pilons, *pisto*, *manubrium*, *manicum*, est quelquefois indiquée, pour treize objets au xiv^e siècle et trente-neuf au xv^e, mais leur matériau n'est explicité qu'exceptionnellement, pour cinq qui accompagnent tous des mortiers de métal, quatre de fer, un de métal, et un pilon de bois. Il est difficile d'en déduire des hypothèses sur les usages.

La cuisson

La première cuisson est faite à l'eau, dans la chaudière, selon une procédure universelle: une viande légèrement bouillie avant d'être lardée et rôtie, est ainsi nettoyée et raffermie. Chaudrons et marmites sont souvent énormes, impliquant la cuisson de grandes quantités d'aliments. Notons qu'ils peuvent aussi servir à cuire au bain-marie un plat préparé dans une marmite plus petite.

La cuisson à flamme directe

Les broches et le gril confirment l'existence de la cuisson à feu direct. Le gril de fer offre une grande variété lexicale fondée sur les alternances phonétiques et graphiques g/c et t/d, *gradigla*, *graticula*, *gradicula*, «gratigla» et «gradigla», et *craticula* et *craticola*, et une diffusion modeste, six exemplaires au xiv^e siècle et quarante-neuf après 1400, toujours dans des milieux aisés, habitués à une viande de qualité. La broche présente également plusieurs variantes, une forme savante que même le notaire ne sait comment décliner, *veru*, et deux autres, plus communes, *asta* et *spitus*, «spitu», outre *soublon* à Messine en 1208, au total quarante et un exemplaires au xiv^e siècle, dans vingt-deux maisons, et trois cent trente-quatre au xv^e dans cent trente et un foyers, le plus souvent groupés par lots de deux, trois ou quatre, quelquefois cinq. On remarque le tournebroche, *spitus* ou *asta ad pedes, cum pedibus*, ou encore, au château de Termini, *ferrum cum suis pedibus ad opus volvendi vera sive spita* (cccxc 68), au total dix-neuf pièces; on cherche la lèche-frite qui devrait l'accompagner et apparaît peut-être sous le nom d'«arrustituri» (ccclxxxiv 121). Les grillades pouvaient être faites aussi sur une poêle, «padela de arrustu facta ad canali» (cccxxxiii 413).

La cuisson à flamme indirecte

Le chaudron est l'instrument essentiel de la cuisine sicilienne. Il porte uniformément le nom de *caldaya*, *caldaria*, *caudaria*, *caldarea*, «caldara», «caudara», les variantes portant sur la taille, *caldaracium*, *caldarecta*, *caldarocta*, *caldarella*, *caudarella*, «caldarella», «caudarella». Augmentatif à l'occasion, mais en général diminutif, le *caldaronum*, «caldaroni», «caldaruni», «caudaruni» avec ses propres variantes, *caldaronectus*, *caldaronella*, se distingue par la précision apportée irrégulièrement par le notaire: il peut être *magnum* (CLXXVIII 19), mais il est dit le plus souvent *parvum*, «pichulu» (CDLXXVI 55). Mais soyons méfiants: le mot est employé avant tout à Corleone et il pourrait y être un simple synonyme de *caldaria*.

Les chaudrons sont extrêmement nombreux: cent quarante-quatre *caldarie* et trente *caldaroni* au XIV^e siècle, au total cent soixante-quatorze, pour quatre-vingt trois inventaires et dots. Après 1400, ce sont quatre cent cinq *caldarie* et cent quinze *caldaroni*, cinq cent vingt au total, pour deux cents inventaires. Cette moyenne de deux chaudrons par maison implique sans doute des usages différenciés qui sont rarement explicités: tous ne sont pas destinés à la cuisine, un sert à la lessive, un autre à faire couler le saindoux, un autre la cire, un autre encore à travailler confits et confitures. Les chaudrons décrits par le notaire sont énormes: ils tiennent de treize jusqu'à cent trente litres, d'une à dix *quartare*, en moyenne trente-sept litres. Ces contenances modulées sur les mesures des liquides impliquent la cuisson de grandes quantités d'aliments, légumes, pâtes en particulier. Le chaudron est toujours de métal cuivreux, *de here*, *de here jalno*, *de rami*. Et les poids indiqués, de 8 "rotoli", 6,4 kg, à 27 et 60 "rotoli", 21 et 48 kg, plus de 13 kg en moyenne, suggèrent un prix très élevé. *Caldarella* et *caldaronus* sont de plus petit format: une *quartara*, 13 l, de capacité et d'un "rotolo" et demi à 2 "rotoli" et demi, de 1,2 kg à 2 kg. Précieux, ils sont confiés à l'industrie du chaudronnier quand ils sont troués, ainsi celui qui a une *peza in fundo* (CCCXLVI 22).

De plus petit module, la marmite possède un statut lexical original partagé avec la poêle: deux noms la désignent, *pignata*, «pignata», utilisé dans trois inventaires au XIV^e siècle, et *olla*, dans sept, tandis que trois inventaires hésitent entre les deux termes.

Ce rapport ne change guère après 1400: trente et un inventaires emploient uniquement *pignata*, et cinquante-neuf *olla*, tandis que quatre utilisent l'un et l'autre et ne les reconnaissent pas, *pignata seu olla*. On ne peut donc pas distinguer comme on le fait en Ligurie une *olla* à fond plat et sans anse et une marmite à fond convexe et munie d'une anse⁷⁹. Au total, on compte au XIV^e siècle neuf *pignate* et seize *olle*, toutes également de métal cuivreux, à l'exception d'une *pignatella deaurata*⁸⁰, et, après 1400, au moins cent cinq *pignate*, dont quarante de terre cuite, et au moins cent quarante-cinq *olle*, dont onze de céramique. On voit poindre ici une petite spécialisation. Les inventaires sont muets sur les services que l'on attend des marmites: la présence d'un couvercle suggère une cuisson à l'étouffée, et un seul usage est attesté, la cuisson du thon salé, *olla pro coquendo tonnicium* (DIX 420). Les formes ne sont pas mieux décrites, sauf une marmite de métal à trois pieds (DIX 670).

Deux mots originaux, rares et liés entre eux, désignent aussi des marmites: la premier, connu sous de nombreuses variantes, *lavazium*, *lavicum*, *lavizum*, «lavizu», et encore *lebes*, sa forme étymologique, et *leuitan* pour *lebètan* à Messine en 1208, est utilisé dans huit inventaires du XIV^e siècle pour douze exemplaires, et dans dix autres inventaires du XV^e, pour dix exemplaires; tous les *laviza* décrits sont de métal cuivreux. La forme n'a pas été réellement adoptée sinon dans quelques intérieurs de tonalité aristocratique. Chez Zaffaronus de Zaffaronibus (*laviczi seu blemi*, CCC 46), il se confond avec le «blemi» ou «bremit», latinisé en *bremus* et *bremectus*, qu'on retrouve dans un inventaire du XIV^e siècle et dans six du XV^e, en quinze exemplaires, toujours de "métal".

La poêle offre une diversité linguistique normale: *padella*, *patella*, et «padella», «patella», «padelluza», «padelluni» et *sartago*, *sartania*, «sartagina», «sartayna». On ne distingue pas de différence dans l'usage des poêles qualifiées de *padella* (au total deux cent quarante-huit) ou de *sartago* (quatre-vingt-treize), ni dans l'usage des deux mots: *sartago* est simplement un peu plus utilisé au XIV^e siècle, et, d'ailleurs, le notaire hésite quelquefois: *padellam sive sartaginem* (CCCXXI 24), *padella sive sartania* (DXIV 1). L'usage de

⁷⁹ S. Fossati, T. Mannoni, *Gli strumenti della cucina e della mensa in base ai reperti archeologici*, «Archeologia Medievale», VIII (1981), pp. 409-419.

⁸⁰ Asp, Nd Notaio ignoto Spezzone 112; 20.10.1388.

la poêle est universel: on en compte soixante-treize au ^{xiv}^e pour soixante-sept inventaires, et trois cent trente-neuf après 1400, distribuées sur cent soixante-dix-sept inventaires seulement. On est passé d'une moyenne d'une poêle à trois par inventaire. Le cuivre domine absolument au ^{xiv}^e siècle: trente et une poêles *de ere*, une de cuivre et une de bronze, pour une seule de fer; soixante-douze poêles de métal cuivreux, *de ere*, entre 1401 et 1461, six *de rami*, deux *de ere rubeo*, deux *de metallo*, contre à peine trente-deux de fer. La nouveauté du ^{xv}^e siècle, c'est encore ici l'usage du fer en cuisine et on remarque que huit des foyers qui possèdent des poêles de fer en utilisent aussi de métal cuivreux: c'est donc que les fonctions se sont effectivement diversifiées.

La poêle a sans doute pour première fonction de faire frire le poisson, mais elle peut être aussi utilisée pour des cuissons de viandes riches en matières grasses, ainsi la poêle à rôtir à cannelures, ou pour saisir des bouillies de céréales. Une poêle est percée (CDXCII 30), mais elle est vieille et il n'est pas sûr qu'elle ait été utilisée pour cuire des châtaignes à feu direct. La poêle est, à l'occasion, flanquée d'un trépied et accompagnée d'une palette de fer.

L'apparition de la casserole est tardive en Sicile. C'est le ponçonnet, *punzinctus* ou *punzunctum*, «bulczunctu», en petit nombre, huit exemplaires dans six inventaires au ^{xiv}^e siècle, dix exemplaires dans un nombre égal d'inventaires après 1400, puis le «tegame», *tigamus*, *tiganon* à Messine en 1208, «tigamu», avec ses diminutifs, *tiganectum*, *tiganellum*, «tiganellu», diffusé au ^{xv}^e siècle seulement, mais un peu plus largement, vingt-cinq pour dix-huit inventaires, la «cazola» de cuivre enfin, dans le seul inventaire du Catalan Peri Lobet (CDXLII 142). L'ensemble est en matériau cuivreux et l'on compte seulement quatre «tegami» en terre cuite, dont deux importés de Catalogne, et deux de fer. La présence d'un couvercle, précisée en 1455 (CDLXXXVIII 186), indique que la forme nouvelle est destinée à une cuisson plus raffinée, à l'étouffée. Elle peut servir aussi à préparer les sauces cuites présentées à part. Mais, comme d'ordinaire, l'usage des mots manifeste une grande souplesse: le *tiganellum di frigiri ova* de cuivre sert en 1440 de fri-teuse (CCCLII 41).

La batterie de cuisine, composée de cuivres coûteux, a pris sa forme au ^{xiv}^e siècle et sa répartition entre les divers alliages suggère une mise au point. Sur 2474 instruments décrits avec suffi-

samment de précision, 621 au ^{xiv}^e siècle, 1853 après 1400, trois pôles se dessinent: un pôle du cuivre compte pour 3,5% au ^{xiv}^e et s'élève à 9,7% au siècle suivant; un pôle du laiton et du cuivre jaune, alliage au zinc, reste stable, entre 17,7% et 19%; un pôle des alliages à l'étain, bronze et *hes*, également entre 72,4 et 71%.

Les instruments de la cuisine

Les petits instruments sont négligés, selon la règle, et ils se dispersent dans la documentation. Quelques écumeurs, une *bro-matura seu coclarium de ferro* au nom catalan (cccxxxv 202) et des casses perforées de fer ou de métal cuivreux, *caza macarunaria* ou *caza scumandi pignatam*, trois au ^{xiv}^e siècle, six après 1400, deux louches de métal cuivreux, *ramolus*, en 1460 (DXII 175), quelques spatules de fer, *palecta*, enregistrées avec la poêle, quatre exemplaires au ^{xv}^e siècle, une passoire de bois, *scularoctum*.

Les contrats passés avec les bûcherons du Valdemone permettent de remplir les vides laissés par les inventaires: en 1414 on livre à Palerme 300 cuillers pour cuisiner la soupe, déjà taillées en Valdemone, *cuchari magnas di minestra ad opus coquinandi*, ainsi que cent mortiers de bois avec leur pilon⁸¹. En 1431, un habitant de San Mauro vend cent cuillers pour égoutter les macaronis, *coclaras de macaronibus*⁸². L'archéologie avait apporté la certitude de la présence précoce de l'écumoire, absente avant 1376 des inventaires⁸³. À Brucato, vers 1338, c'est une spatule de fer large et courte aux perforations rares et espacées d'un centimètre⁸⁴. La conservation du métal donne l'image de ce qu'a été la cuiller de bois.

Il est difficile de distinguer les accessoires de la cuisine des couverts utilisés à table: on repère quelques cuillers de cuisine, pour égoutter les macaronis (cxxi 32) et *pro cuchinando* (ccxxxI 21), une seulement au ^{xiv}^e siècle, vingt-sept après 1400, réparties sur onze inventaires, plus un assortiment de deux cent vingt-cinq chez le maçon Pietro de Calandra, et pas moins de sept cent dix-sept cuillers de bois, dont une *de macaruni*, dans la boutique de mer-

⁸¹ Asp, Nd P. Rubeo 604; 9.5.1414.

⁸² Asp, Nd G. Maniscalco Sp. 57; 30.10.1431.

⁸³ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 676.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 529

cier de Nucius Chammellus. Elle était donc d'usage commun, mais elle n'était pas enregistrée. On compte sept cuillers à macaroni, dont une de bois, sans doute percées pour retirer les pâtes de l'eau bouillante, deux cuillers de bois, dont une *pro cuchinando*, onze cuillers de fer, dont deux perforées et quatre étamées, *stagnati*, et trois cueillers de cuivre, *de rami*. Les autres cuillers servent sans doute à table, pour distribuer les potages, selon la formule napolitaine, tardive, de 1593, "da spartire in tavola"⁸⁵.

La cuisine s'enrichit, à l'occasion, de quelques instruments originaux: un éventail pour activer le feu de braises, *muscalorum* (1437), *muscarolus* (1441), «muscaloru» (1440), un alambic à cloche de plomb, pour extraire l'eau de rose et la fiasque pour la conserver. La *campana de plumbo pro aqua rosata* est présente dès le XIV^e siècle dans les équipements domestiques en sept exemplaires; elle se multiplie au XV^e: trente et un spécimens, sans compter ceux des épiciers, et une dizaine d'alambics à eau de vie de verre ou d'étain. On note avec intérêt la présence, dans la boutique de Nucio Chammellus, d'une gaufrière, présentée comme une "tenaille pour faire des oublies", *ad opus faciendi nebolis* (CDXLVII 34).

L'étude du site de Brucato fixe les usages des pots de céramique en cuisine vers 1338⁸⁶: la fouille permet d'identifier une unique "marmite" aux fortes dimensions, 43 cm de diamètre, 25 cm de haut, pour une contenance d'une quinzaine de litres. La rareté des grandes formes céramiques confirme qu'à la date de la destruction du site, les grands récipients à cuire, les chaudrons, étaient en métal. Le mode de découpe de la viande, par un morcellement, qui ne laisse pas de pièce à rôtir ou à griller, suggère une cuisson par immersion et s'accorde avec l'inventaire, qui réserve le gril aux classes aisées et à une consommation plus prestigieuse⁸⁷. Aucun gril et aucune broche n'ont d'ailleurs été reconnus sur le site de Brucato. En revanche, les petites formes céramiques sont abondantes et suggestives: outre deux "oules", caractérisées par l'absence d'anses et d'autres éléments de préhension, de petit format, de 3 à 4,3 l de capacité, un pot à cuire globulaire, à anses plates, bas, moins de 25 cm de haut, et pouvant contenir cinq à six litres se rencontre en abondance sur le site. On compte cin-

⁸⁵ R. Bevere, *Arredi*, p. 641.

⁸⁶ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., pp. 284-295.

⁸⁷ *Ibid.*, pp. 764-765.

quante-sept exemplaires pour la période XIII^e-XIV^e siècle. C'est évidemment trop pour une ration individuelle, mais c'est l'équivalent d'un repas collectif. Plus petit encore, le "coquemar" des céramologues est un pot globulaire qui présente un fond plat et une anse unique; il peut renfermer quelque deux litres. On en rencontre trois sur le site. Il est évidemment très différent du *cuncumum* des inventaires, bouilloire de métal beaucoup plus grosse, et il peut convenir à la préparation d'une ration individuelle. L'ensemble de ces pots suggère une cuisson en ragoût plus précoce que ne le révèlent les inventaires. Les "petits coquemars", enfin, peu nombreux, cinq, peuvent contenir un demi-litre et on a fait l'hypothèse qu'ils servaient à la préparation des sauces. La fouille de Brucato a révélé par ailleurs la présence de formes de céramique qui n'étaient pas attestées dans les inventaires, un type de poëlon, à fond bombé et panse large, glaçuré à l'intérieur⁸⁸, qui fait penser au "tegame", un plat à cuire le pain semblable au "testo" ou "testello" de la Ligurie et qui présente une originalité absolue. Ce dernier se rencontre trois exemplaires (CDXXXVI 305 et 325) chez Leonardus de Bartholomeo. Ce sont des "testi" de métal cuivreux destinés à la cuisine ou à la pâtisserie, comme celui, de fer, de Benedetto Vivaldi, à Gênes, en 1456, *testum ferri pro tortis*⁸⁹.

La cuisine et la réserve sont enfin les lieux de l'échange. C'est ici et dans la boutique que l'on trouve les mesures pour le froment et pour l'orge, "tumolo", *thuminus*, double "tumolo", "mondello", *mundellus*, "mezzo mondello" ce qui indique sans doute possible que l'on y évaluait les petites quantités de céréales vendues à crédit ou prêtées par le «borgese». Ces mesures sont aussi utilisées à la "massaria"; elles sont de bois et peuvent être ferrées pour garantir l'exactitude de la quantité; rares encore au XIV^e siècle, quatorze, elles sont nombreuses au XV^e: cent un "tumoli", vingt-quatre "mondelli". La réserve accueille aussi, mais plus rarement, le *cafisium* de métal cuivreux pour l'huile qu'utilise aussi l'épicier, les mesures à vin que l'on retrouve à la taverne, "quartaria", *quartaria mensurandi vinum*, "quartuccio", «quartuchu», "mezzo", «mizu», et "terzo", «terzu», la balance et ses poids, *pondus*, livre, marc, pour le raisin. Les balances offrent deux variantes: la balance romaine

⁸⁸ *Ibid.*, p. 296

⁸⁹ E. Pandiani, *Vita privata genovese nel Rinascimento*, Gênes, 1915 (Atti della Società Ligure di Storia Patria, XLVIII), p. 235.

est la *statera*, «statia», *staterula*, accompagnée du poids mobile, *cum romano*. On en compte quatre au ^{xiv}^e siècle et trente-quatre au ^{xv}^e, dont seules sept appartiennent à des dotations de boutiques. C'est donc un instrument de mesure proprement domestique. La balance à deux plateaux, "paire de balances", *par bilanciarium*, non sans variété phonétique et orthographique: *bilancia*, *vilancia*, *bilancia* et «bilancia», «vilancia», «vilanczeta», n'est présente, en dix exemplaires, que dans cinq inventaires du ^{xiv}^e siècle, dont ceux d'un marchand et d'une commerçante, la juive Hester. Au ^{xv}^e, elle reste un instrument de mesure spécialisé, présent surtout dans les boutiques: La fouille de Brucato a également révélé un poids de balance romaine, un poids creux, ainsi qu'un poids heptagonal⁹⁰.

Les goûts et les couleurs

La cuisine de l'Italie méridionale a été l'un des axes de pénétration des goûts orientaux dans le monde européen: parmi les premiers livres de cuisine, en latin, un groupe "angevin" en est le vecteur. Maxime Rodinson risque l'hypothèse d'une transmission du savoir culinaire abbasside par cette voie, et au moins d'une étroite communauté des goûts et de la diététique⁹¹: il rappelle en particulier que les deux cuisines ont une caractéristique externe commune, de ne pas présenter les éléments au naturel, mais de les déguiser par un usage systématique des farces, des pâtés, qui font illusion. Et un principe dynamique, l'union des contraires: la viande chaude, humide et grasse est associée au jus de fruits acides qui l'assèchent, grenades, oranges, citron, sumac; et le poisson, humide et froid, donc dangereux pour la santé, à des épices chauds et secs, le lait d'amandes, le poivre, le gingembre. Il en naît un goût commun pour l'aigre-doux.

La Sicile n'est pas originale sur ce point. Quelques plats gardent, dans l'Italie de la fin du Moyen Age et dans la France qui s'en inspire, leur nom arabe, et leur caractère de base, sinon leurs ingrédients. La Sicile conserve longuement les dénominations de plats sucrés, "sfincio" pour un beignet, un gâteau d'amandes, *vul-*

⁹⁰ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 503.

⁹¹ M. Rodinson, *Les influences de la civilisation musulmane sur la civilisation européenne médiévale dans les domaines de la consommation et de la distraction: l'alimentation*, dans *Oriente e Occidente nel Medioevo: filosofia e scienza*, Accademia dei Lincei, Roma, 1971, pp. 479-500.

*gariter captes alosarum de amigolis et zuccaro*⁹², nom où transparaît l'arabe *lawz*, amande, un nougat de sésame, la «cubayta», et la "cassata" de fromage frais, d'origine romane cependant. Quelques grands produits prolongent enfin en Italie du sud les goûts élaborés au siècle de la *Geniza*, la semoule avec laquelle on prépare un "cuscusu" un peu différent du couscous nord-africain et qui n'est attesté qu'au ^{xvi}^e siècle, le sucre, présent dès 920⁹³, les pâtes alimentaires, "itria", que la Sicile exporte dès 1150, au témoignage d'al-Idrisi. Et la hiérarchie des viandes s'établit sans doute alors: elle a en effet une base médicale, fondée sur la théorie galénique des humeurs, qui place au sommet la volaille, le chevreau et l'agneau, puis le mouton, et le porc chez les chrétiens, enfin les viandes grossières des bovins.

Les ustensiles et les techniques culinaires se prolongent à la fin du Moyen Age: outre le chaudron de cuivre, la poêle, le pilon et le mortier, universels, on remarque le four à pain portable, *tannura*, la marmite trouée pour cuire le couscous à la vapeur, attestée par l'archéologie, et le plat de cuivre, «tangile», pour cuire les sucreries.

Le traiteur a été d'autre part l'une des figures caractéristiques de la ville arabe. Il se maintient en Sicile, comme en Palestine croisée, sous la forme du "Malcoquinato". Les travailleurs, aux derniers siècles du Moyen Age, ont recours à cette cuisine d'abats cuits en plein air dans un chaudron particulier et caractéristique, et qui a laissé une trace dans la consommation du monde subcontemporain, abats bouillis, puis frits et servis dans un sandwich de pain, en particulier la rate, et tripes de chevreau grillées sur la braise en brochettes. La tradition, sans doute ancienne, a contribué à créer un goût particulier pour des aliments très gras et à la saveur prononcée.

La pratique culinaire

La question des fonds de cuisine, si importante, et des graisses consommées est loin d'être aisée: la graisse de porc, le saindoux, «sagimi», «insugna», beaucoup moins cher que l'huile, est sans doute préféré par les Siciliens chrétiens, mais on ne le repère en petites quantités, une ou deux "quartare", que dans sept maisons,

⁹² H. Bresc, *Les jardins de Palerme* cit., p. 80, note 4.

⁹³ *Encyclopédie de l'Islam*, 2^e édition, article *Sukkar*.

et le suif, en quantités toujours élevées, un baril, un demi-cantar, un cantar, dans cinq inventaires. Mais le beurre est également bon marché, meilleur marché que le saindoux: à poids égal, il coûte un peu moins que l'huile, trois deniers l'once en 1412, quand l'huile vaut sept deniers les deux onces⁹⁴. Il représente également un compagnage appréciable, quelquefois le seul qui est offert au travailleur de la campagne, en particulier à Corleone, *companagium*, *videlicet butirum*⁹⁵, ou en complément du fromage. Il est présent dans sept inventaires, toujours une ou deux "quartare", exceptionnellement neuf.

Les premiers indices d'un luxe qui autorise la variété des aliments et la consommation de viande de qualité apparaissent avec l'apparition des grils et des broches. Ils sont un signe d'aisance. La cuisine s'enrichit, à l'occasion, de quelques instruments significatifs: la cuiller percée propre à la cuisson des pâtes alimentaires, les "macaroni", attestée en 1375 et en 1415⁹⁶, l'alambic à cloche de plomb pour extraire l'eau de rose et la fiasque pour la conserver, une "friteuse" spéciale pour les œufs, un éventail pour activer le feu de braises, le coquetier, *overium*, dont une paire, en argent, est attestée en 1438 (CCCXLV 23). Il manque en Sicile le panier à secouer la salade, attesté à Naples en 1482, la cuiller pour l'œuf⁹⁷. Des variantes, dans l'ensemble, rares mais qui recourent une consommation qu'on sait différenciée: la salade fait partie de l'ordinaire des Siciliens, comme le confirme une mention tardive de plats à salade (CCCDLXXIX 264), de même que les fruits frais. La consommation de salade est attestée par les contrats passés entre les jardiniers et les propriétaires de jardins. Ces derniers exigent en 1436 la livraison d'herbes pour la salade, *herbas pro insalata, videlicet lactucas et alias*⁹⁸.

Inégalité sociale et particularismes alimentaires

Une solide *doxa* fixe la distinction sociale sur le contraste entre régimes alimentaires: pour les dépendants, même les paysans aisés, le bouilli, sans sauce, les bouillies, les flans, le lard, les œufs

⁹⁴ Acp, As 23, fol. 1; 21.3.1412.

⁹⁵ Asp, Nd5 G. Pittacolis 35; 11.8.1416.

⁹⁶ A. Giuffrida, *Considerazioni sul consumo della carne* cit..

⁹⁷ R. Bevere, *Arredi* cit., p. 642.

⁹⁸ H. Bresc, *Les jardins de Palerme* cit., p. 73.

et le cru, fromage et fruits. Du côté des seigneurs, le rôti, la sauce, le vin, les épices, l'ostentation et le raffinement confinant à l'excès des viandes et à l'abus des épices, jusqu'à la toxicité, marqueurs de l'excellence sociale. La littérature satirique italienne exagère encore l'opposition: le paysan prend ensemble la viande et les légumes les plus rudes, les raves; il les assaisonne de beaucoup d'ail et de lard rance. Cette image polémique, que les historiens modernistes acceptent sans sourciller⁹⁹, ne vaut pas pour la Sicile, ni probablement ailleurs.

On sait qu'en Sicile les travailleurs agricoles ont accédé tôt à une consommation riche: en 1373, sur les moissons de Castoreale, les moissonneurs ont reçu du vin, de la viande et du vinaigre¹⁰⁰. En 1417, un travailleur de force qui bêche des vignes (*ligonizator*) reçoit, outre son salaire quotidien, "la viande et le vin comme il est accoutumé", la première probablement deux fois par semaine, comme il est indiqué dans d'autres contrats. En 1422, un autre prévoit "la nourriture habituelle, à savoir pain, vin et viande"¹⁰¹. C'est une vraie cuisine qui est offerte, "viande, cuisine, pain et vin" dans un contrat de 1427, mais viande et vin restent un privilège de travailleurs spécialisés, vigneron, laboureur. Les bergers et les porchers n'y ont droit que pour les fêtes; leur compagnage se compose uniquement de fromage et de beurre. La consommation peut atteindre des rations journalières élevées: en 1434, des exemptions de gabelles sur la viande sont accordées à certains des principaux citoyens de Palerme, 8 kg par jour gras à Leonardo de Bartholomeo et au marchand Simon de Risignano, 9,6 kg au chevalier Johannes de Calvellis, 3,2 kg à un barbier¹⁰².

La présence conjointe de la brie, de la cuiller percée à macaronis et de la râpe à fromage se lie, dans les villes de l'Italie du sud, à la consommation de pâtes alimentaires, vermicelles, lasagnes; selon les critères du xv^e siècle, c'est celle d'une élite urbaine, patriciat et aristocratie. Mais on note, pour le moins, des diffusions chez les "massari" et les artisans, et même au delà. Un berger, à Corleone, a reçu ainsi dans la dot de sa femme une brie, même si elle est faite de simple bois de peuplier (CCCLXXII 16). On sait d'ailleurs que, si la

⁹⁹ P. Malanima, *Il lusso dei contadini. Consumo e industrie nelle campagne toscane del Sei e Settecento*, il Mulino, Bologne, 1990, pp. 138-139.

¹⁰⁰ Asp, Canc. 5, fol. 96v.

¹⁰¹ M. Aymard, H. Bresc, *Nourritures et consommation en Sicile* cit., p. 551.

¹⁰² Asp, Sp 40.

cuisine est un phénomène d'élites, cosmopolite, fastueux, les cuisiniers sont des gens de métier, issus du monde des travailleurs; ils transportent des pratiques culinaires qu'ils réélaborent. Vers 1340, un cuisinier, maître Petrus de Markia, s'engage dans une maison noble, celle de messire Palmerius Abbate, *ad coquendum et serviendum*¹⁰³. Le titre de maître indique déjà la dignité de la fonction: c'est un vrai maître d'hôtel. La présence de ce milieu de professionnels unifie et diffuse l'art de la cuisine vers les tavernes: un tavernier est ainsi engagé à Palerme pour «vendre du vin, acheter viandes et poissons et appareiller», *vendere vinum, emere carnes et pisces et apparichare*¹⁰⁴.

On a déjà noté l'originalité rituelle de la cuisine des juifs, elle est aussi sociale: les inventaires confirment l'adoption précoce des pâtes alimentaires et un intérêt évident pour la friture du poisson et pour la cuisson de la viande au gril et à la broche qui exige des morceaux tendres, provenant de bêtes jeunes, probablement des agneaux. Le mode de vie et de consommation place les Juifs aux portes du patriciat.

4. Le service de la table

Le service de table, très incomplètement éclairé par les inventaires, se compose de plats, de l'écuelle, de la "saucière" et du plat; l'apparition de l'assiette plate à la fin du XIV^e siècle dans les inventaires sanctionne une évolution attestée par l'archéologie. Le service commence par la présentation de l'aquamanile. Ce peut être un *lavatorium de manibus* de laiton (CDXCIX 108) ou un *bronzuni de mitallo ad opus lavandi manus* en 1441 (CCCLIX 16). Le bassin de cuivre reçoit l'eau salie; la fonction est clairement spécifiée pour une quinzaine d'entre eux. Le décor de la table se repère dans des inventaires de l'aristocratie. Ce sont la nappe de cuir peint, la nef d'argent doré et la navette d'argent de Manfredi Alagona, les languiers, garnis de glossopètres et destiné à signaler les poisons, huit arbres d'or, d'argent et de corail *cum cornibus serpe* chez Manfredi Alagona et une langue de serpent chez Jaymus Roure (CCCXLII 203). On peut leur associer la *confiteria* ou *confitera*, large coupe destinée à présenter les confits, trois exemplaires d'argent doré, émaillé et armorié, quatre d'argent, un de verre et un de cristal.

La vaisselle d'argent, rarement enregistrée, appartenait sans doute exclusivement au niveau supérieur de l'aristocratie. Le témoignage de Michele da Piazza¹⁰⁵ est donc à prendre avec prudence: les barons se sont faits rois, dit-il, *semireguli*, et qui mangait hier dans une assiette de céramique, *in parosside lutea*, utilise maintenant des hanaps d'argent et des plats d'or, *in sciphis argenteis et aureis vasis*. Les plats de métal précieux apparaissent cependant dans les dépôts d'objets laissés en gage. Un cautionnement de l'archevêque de Palerme devant le notaire décrit un service de table en argent: six écuelles et six grallets, *gradellectos sive scutellas*, ainsi qu'un hanap, *ciatum*, de même métal, mais doré¹⁰⁶. En 1441, messire Antonio de Brandino, de Mazara, chevalier, laisse en caution sept écuelles, six plats, *plactas*, deux tasses et un pichet pour la somme de 39 onces, 195 florins; l'ensemble pèse 18 livres 7 onces, près de six kilogrammes¹⁰⁷. Et, pour garantir un prêt de 60 onces, 300 florins, le comte Antonio Ventimiglia remet à Giacomo Tosinghi, marchand de Florence, quinze écuelles, six plats, «placti», neuf saucières, six «tracti blanki», un pichet, une coupe, et six tasses joliment nommées «tazi di cridenza»¹⁰⁸. C'est dire que l'argenterie avait surtout deux fonctions: réserve de valeur aisément mobilisable, elle était faite pour être exposée.

En tête du service de table viennent les grands plats, *tafaria*, «vernicatedu», *lembus*. La première, à peine signalée au XIV^e siècle (dix exemplaires, de bois et de métal cuivreux), se multiplie après 1400: cent deux exemplaires, dont sept de précieux verre damasquiné et un de bois du Cathay chez les Doria d'Alcamo (CCXXXIV 48). Le *virnicatum*, «vernicatedu», toujours de bois, n'apparaît qu'au XV^e siècle, en peu d'exemplaires, sept si l'on excepte les grandes réserves, pas moins de deux cent cinquante, conservées chez les merciers et chez le marin Dalmau Puyades, qui les a probablement importés des régions forestières où on les a tournés. Le «lemmo», *lembus*, qui apparaît aussi au XV^e siècle dans notre échantillon, est toujours de céramique, verte à couverte plombifère, ou *stagnata* et blanche, c'est-à-dire de faïence, ou encore de Mursie, à reflets métalliques. On en compte quarante-quatre, dont douze de Mursie, dix de Po-

¹⁰³ Asp, Nd E. Citella Spezzone 15N; 28 mars d'une année imprécise.

¹⁰⁴ Asp, Nd G. Mazzapiedi 839; 3.9.1436.

¹⁰⁵ A. Giuffrida (ed.), *Michele da Piazza*, Cronaca cit., II, § 37, p. 361.

¹⁰⁶ Asp, Nd B. Bononia 132, fol. 2; 9.10.1383.

¹⁰⁷ Asp, Nd Mazzapiede 841; 28.2.1441.

¹⁰⁸ Asp, Nd G. Comito 845; 21.5.1439.

lizzi et quatre de Sciacca. À Brucato, une jatte à deux anses horizontales, en forme de “terrine”, plate et basse, pourrait s’identifier au *lembus*. S’y ajoutent quelques rares plats spécifiquement destinés à conserver les viandes, un *carmarolum* de bois en 1327, un *carnazolum* en 1341, une paire de «carnazeri» d’étain à Trapani en 1454 (CDLXXVI 57); au xv^e siècle, le «guardamaniari» ou *guardacarnus*, «guardacarni» s’impose; on en dénombre dix-huit, de “peltro”, à l’exception d’une faïence de Murcie, également par paires. Il est sans doute muni d’un couvercle, comme le suggère l’autre nom, «amuchacarni» attesté en 1480 dans l’inventaire du juriste Matheus de Amato¹⁰⁹. On peut signaler encore deux formes, ou deux mots, de très faible diffusion, la *mafarata*, deux exemplaires en terre de Murcie en 1444 (CCCXCVII 37) et le rafraîchissoir large et plat, *refriscaturi* ou *arrifriscaturi*, de verre ou de céramique de Murcie, sept exemplaires dans les inventaires les plus huppés après 1460. Il se multipliera dans les inventaires de la fin du siècle, en céramique de Valence, de Malaga, d’Ancône, en verre, en marbre.

L’écuelle porte deux noms, *scutella*, «scutella», et *scurrugium*, *scurriatum*, «scurrugia», «scurruia», synonymes qui ne se rencontrent jamais ensemble dans le même inventaire. Le second, cependant, n’est cité que dans deux inventaires du xiv^e siècle, qui signalent des écuelles de cristal et de cuivre, et dans cinq du xv^e, dont trois de maisons juives, et chez le marchand Nucius Chammellus, qui détient un lot de cent soixante-sept «scurrugi di Mursia» (CDXLVII 90). Les informations sur la *scutella* sont moins tardives: huit inventaires du xiv^e siècle mentionnent soixante-sept exemplaires d’argent et de “peltro”, alliage d’étain et d’argent, dessinant un service de table dépareillé à l’occasion, mais organisé par paires. Entre 1401 et 1460, cent dix inventaires n’énumèrent pas moins de 1 395 exemplaires; la moyenne s’élève donc à une douzaine d’écuelles par maison, avec des modes significatifs à deux, six, douze par service et des pointes impressionnantes dans les maisons aristocratiques (soixante-huit chez Johannes de Abbatellis, soixante-treize chez Gabriel de Fanllo en 1424, quatre-vingt-trois chez Antonius de Crapona). Les services organisés par chiffres pairs regroupent, plus des trois quarts des exemplaires. On compte cependant beaucoup de pièces dépareillées. Le déséquilibre de la documentation

est ici sensible: elle n’enregistre guère que les matériaux précieux. Elle ne compte que deux cent vingt-six écuelles de terre cuite, essentiellement de Mursie, et une de Valence, c’est-à-dire en “loza dorada”, pour soixante-neuf écuelles d’argent, trente d’étain et sept cent quarante-trois de “peltro”. Enfin, on ne décompte pas les écuelles de bois tourné qui apparaissent chez Petrus de Calandra, à côté d’un service classique de douze écuelles d’argent. La description des écuelles répond donc d’abord au souci du matériau, de sa beauté, de sa valeur marchande ou de sa valeur-refuge. La forme même n’est invoquée qu’à l’occasion: elles sont plates, *plane*, creuses, profondes, *spase*, *coppute*; quelques-unes ont des anses, *cum manicis*, ou des anses verticales, «cum li aurichi»; une, enfin, est dite “à pied”. Le marli seul intéresse quelque peu les descripteurs: elles sont “à marli”, *cum labiis*, “à marli étroit”, *cum labiis parvis*, ou “à marli large” les plus nombreuses, *cum labiis largis*. L’écuelle étant normalement commune à deux convives, son nombre indique l’échelle des repas les plus importants.

La saucière, écuelle creuse destinée aux ragoûts, le sauceron du moyen âge français, présente un grand nombre de variantes orthographiques: *sauzeria*, *salceria*, *sauceria*, «salceria», «sauceria». Moins nombreuse que l’écuelle, elle est attestée en un nombre inférieur de foyers, et, comme l’écuelle, les notaires manifestent d’abord les exemplaires de métal précieux, argent et “peltro”. Au xiv^e siècle, huit inventaires présentent des saucières, le plus souvent en nombre égal à celui des écuelles, ainsi douze chez le Génois Andrianus de Griffuectis, au total soixante dix-huit, trente-huit d’argent, les autres de “peltro”. Après 1400, ce sont près de cent inventaires qui dénombrent sept cent quatre-vingt-dix-sept pièces, dont cent deux dans la boutique du mercier Petru Riczu. Ici encore, les services se présentent en majorité en nombre pair, deux sur trois au moins. Le mode de possession s’établit à six, avec des chiffres cumulés, douze, dix-huit. La proportion de l’argent recule, treize pièces seulement, face au “peltro” (cinq cent soixante-dix-huit pièces) et à l’étain (quarante-six). La terre cuite est presque absente: une saucière de céramique, quelques saucières non dénombrées chez Petrus de Calandra, et cinq de “Mursia”. Mais on voit apparaître deux saucières de verre (CDLXXVIII 48). Les formes ne sont pas systématiquement décrites: les saucières peuvent être *spase* et *coppute*; comme les écuelles, elles peuvent avoir des marlis.

¹⁰⁹ Asp, Nd G.P. Grasso 1079: 1.6. 1481.

Le plat, *placta*, *plactus*, «plata», «plactu», «placta», et l'assiette plate, *platellus*, *plactella*, *plactellus*, *platella*, «platella», ou encore *parascidis*, *parassidis*, apparaissent à la fin du XIV^e siècle. Ils sont encore peu nombreux jusqu'en 1400: onze plats, vingt et un *plactelli*, toujours de métal précieux ou de faïence de Mursie. Mais ils ne font pas clairement partie du service de la table. Ils se multiplient ensuite et ils s'intègrent: le mercier Nucius Chammellus propose sans sa boutique quarante-six plats, y compris écuelles et saucières, et maître Manuel de Cipro en 1344 (CCCXCVII) possède un service de trente plats, saucières et écuelles. On distingue d'ailleurs mal les petits plats des écuelles. On compte, de 1401 à 1460, trois cent vingt-deux *platelli*, dont deux cent vingt-quatre de «peltro», treize d'argent, deux d'étain et vingt-deux de «Mursia», et deux cent cinq *parassides*, tous de terre cuite.

Les plats sont beaucoup plus nombreux: mille deux cents sont dénombrés au XV^e siècle, dont plus de moitié, six cent soixante-huit de «peltro», y compris un certain nombre de saucières et d'écuelles, cent quarante au moins de céramique, essentiellement de Murcie, quatre-vingt-sept d'étain, quarante-deux d'argent, quatre de verre, damasquiné ou doré. À quel usage étaient-ils promis? Peu d'informations là-dessus: nous remarquons seulement six *placte seu tagleri ad modum tafarie pro aportando carnes* en 1377 (CXXIV 181), d'autres *placti magni ad opus scindendi carnes* en 1452 (CDXLVIII 1) et quatre plats à salade, *pro faciundo insalatam* (CDLXXIX 264). Certains sont plans, *plani*, d'autres creux, *spasi* ou *cupputi*, quelques-uns décorés d'émaux et armoriés.

Le plat se confondait donc en 1377 avec le tailloir, *taglerium*, *incisorium*, «inchiseri». Il est normalement de bois, mais, selon la règle, les premiers signalés sont de métal précieux; on en compte trente et un au XIV^e siècle, dont treize d'argent, et cinq cent trente-deux au XV^e, dont quatre cent quinze de bois, vingt d'étain, et soixante-dix-huit de céramique de prix.

La salière, *saleria*, *salera*, «salera», apparaît à six exemplaires à la fin du XIV^e siècle, dont quatre d'argent, et à cent quatre-vingt-quatre au XV^e, dans quarante-deux inventaires, cent quarante-sept de «peltro», treize d'argent et huit d'argent doré. Il n'y a pas de correspondance entre l'abondance des salières et le statut social: on en compte six chez le sucrier Matteus Calanzonus (CCCLXVI),

quatre chez le noble Antonius Jacobus de Speciali (DXIV), deux seulement chez le banquier Antonio Crapona, mais ces dernières sont d'argent (CDLXXIX 112, 113).

Le service de boisson est très inégalement décrit: si nous connaissons bien la gamme très diversifiée des contenants, pichets, carafes, les inventaires ne signalent guère que les récipients à boire les plus coûteux. En amont, le *vinoferum* ou *binoferum* peut être de matériaux très divers: sur quarante et un exemplaires au XV^e siècle, on en compte dix-sept de verre, cinq de «peltro», quatre de bois, quatre aussi de métal cuivreux, et un exemplaire de cuir, de fer et d'étain; c'est sans doute un grand broc, pour distribuer le vin entre les pichets. Le même rôle semble dévolu au fiasque, *flascum*, *fascum*, *flasco*, «sascu» plus abondant: soixante-six exemplaires au XIV^e siècle, trois cent soixante au XV^e, avec la même grande variété de matériaux, le bois tourné et enduit de poix, *inpicatum*, ou les douves assemblées en barillet, «a barliroctu», pour la majorité (cent quatre-vingts exemplaires), mais aussi l'écorce de la courge, l'argent, le «peltro», l'étain, le cuir, le fer et tardivement le verre avec son enveloppe de cannes tressées. Ce qui semble le caractériser, c'est sans doute la forme, mais aussi les liens ou la chaîne qui permettent son transport. Les contrats notariés manifestent l'abondance de l'importation des fiasques depuis les régions forestières du Valdemone, cent vingt-cinq *flascos et cannatas* chargés à Militello¹¹⁰, tandis que d'autres sont apportés de Naples (CDXLVII 7).

À la table même, le pichet, *picherium*, *stagnata*, à l'origine, sans doute, un récipient de cuivre étamé, est le contenant le plus précieux, abondamment attesté, quarante-deux exemplaires au XIV^e siècle et deux cent vingt-sept après 1400, essentiellement de «peltro», trois cent neuf, et d'étain, trente-sept, pour trente-sept pichets d'argent et quelques pièces en métal cuivreux. Les pichets du XV^e siècle vont généralement par deux ou par quatre et le notaire distingue ceux qui sont destinés à l'eau, cinquante-six, et au vin, quatre-vingt-six. Une autre forme de pichet ou de broc, la *cannata*, présente une grande variété de matériaux: pour vingt-trois *cannate* au XIV^e siècle, cinq sont de métal cuivreux, cinq de faïence à reflets métalliques, quatre de «peltro», trois d'argent et deux d'étain, et

¹¹⁰ Asp, Nd Spezzone 20N; 2.4.1351.

d'autres de bois, sans doute, comme l'indique le contrat de 1351 cité plus haut. Et, au xv^e, sur deux cent trente-neuf *cannate*, plus cent dans la boutique de Nucius Chammellus et cent vingt-quatre *pisaniske* (CDXLVII 143), la céramique l'emporte désormais, avec soixante-cinq pièces, sur le métal cuivreux, sept exemplaires seulement. On notera cependant trois *cannate* de cuivre de Romanie (CCCXV 19 et CCCXLIII 74). Le broc, *ferrata*, *firrata*, *ferratella*, est plus modeste: un exemplaire au xiv^e siècle, de métal cuivreux, soixante-six, dont vingt-cinq sont explicitement faits de cuivre et trois autres étamés. La carafe, *carraba*, *fiala*, est de verre chaque fois que la matière est précisée et, naturellement, elle est quelquefois accompagnée d'un étui, *investa*. Les carafes, absentes au xiv^e siècle, sont rares encore au xv^e; deux cent quatre-vingt onze, dont deux cent cinq au moins de verre, mais deux cent trente de ces carafes sont répertoriées dans les boutiques des merciers. La cruche, *urcius*, dont on connaît deux exemplaires de métal cuivreux, le flacon, *carola*, six exemplaires d'argent émaillé ou de cristal, au xiv^e siècle, et le cruchon de verre, «cutruffu», «cutrufellu», onze exemplaires, au xv^e, ne font que de modestes apparitions, de même que la *carmula*, récipient de «peltro» ou de bronze dont on connaît un exemplaire (CCCXLVI 4) et un autre, de matière incertaine, et une énigmatique *vennisa* de verre.

L'évolution rapide des formes céramiques permet difficilement de faire une comparaison fructueuse avec les formes fermées repérées par l'archéologie, essentiellement les trouvailles de la fouille de Brucato, et les récipients nommés et dénombrés par les notaires: le pichet de céramique, haut de 15 à 28,5 cm, d'une capacité qui varie entre 1,2 l et 2,3 l, a été identifié avec la *cannata*.

Coupe, hanap et tasse sont d'abord des objets précieux, destinés à être exposés et réserve de valeur, et l'usage quotidien est représenté seulement et tardivement par le gobelet, «gotto». La coupe à pied et couvercle a une forme proche de celle du hanap, elle peut être confondue avec lui, comme en 1309, *cifum*, *scilicet coppam ad pedem* (XXIX 17) est rare et de grande valeur: dix-neuf exemplaires au xiv^e siècle, douze d'argent doré et quatre d'argent, avec des décors de perles et d'émail, et deux coupes de bois précieux, madre et noix de coco, et soixante-deux au xv^e, une d'or, dix-huit d'argent doré et une d'argent, tandis que trente-trois sont de verre, et une de cristal. La coupe peut être très lourde, jusqu'à deux livres

et plus de cinq onces, 460 g, en moyenne quelque 350 g. Le hanap, également muni d'un pied, toujours d'argent, porte plusieurs noms, *cifus* ou *scifus* et *xiftellus*, *cietus*, *nappus*, mais n'apparaît qu'exceptionnellement, trois exemplaires au xiv^e siècle et six au xv^e. Le gobelet, «gotto», est un hanap à pied et couvercle, d'argent doré, d'argent ou de cristal au xiv^e siècle (dix exemplaires) et encore dans deux cas au xv^e (CCXXXIV 39 et CDLIII 33); un autre «gotto» est fait d'une noix de coco encastrée d'argent (CCCXLV 19). Mais le mot devient au xv^e siècle synonyme de petit récipient à boire: on compte vingt-deux exemplaires en verre, dont dix sont dits «pitrusi» et cinq importés de Catalogne. Les «gotti» sont maintenant présents en abondance dans les boutiques de merciers, mille quatre cents chez Nucius Chammellus (CDXLVII 55), mais continuent d'être ignorés dans les inventaires des maisons. Comme pour les hanaps et les coupes, le notaire signale à l'occasion les étuis, *investe*, qui protègent des «gotti» de verre.

L'analyse de la fouille de Brucato a posé le problème du récipient à boire: rare dans les inventaires, le gobelet, «gotto», est presque absent de Brucato, un seul exemplaire de terre cuite, deux douzaines de gobelets et de verres à boire en verre et deux tasses de terre cuite. D'où l'hypothèse de récipients à boire en bois tourné, ou, éventuellement, en corne, qui concilie les faiblesses des deux sources: ils sont trop bon marché pour être enregistrés à coup sûr et le bois ne laisse que des traces obscures¹¹¹. Seuls les gobelets de corne taillée et calibrée, comme ceux des bergers siliens subcontemporains, seraient reconnaissables, mais on ne les a pas rencontrés sur ce site.

La présence du verre dans la fouille de Brucato souligne encore le caractère incomplet des dénombrements effectués par les notaires: on n'y compte pas moins de seize fonds de gobelets ou de flacons, de sept fonds de verres à pied, de trois fonds de verres à tige et de huit goulots de flacons¹¹². On sait pourtant que la Sicile est pauvre de verreries. Un «mastru vitraru» catalan installé à Catane, maître Michael de Guayra, se plaint, en 1457, du manque de bois et de cendre de salicorne, «xeba»; il déclare même qu'il est le seul à exercer son art dans l'île: «lu quali arti è singulari in quistu

¹¹¹ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 319 et 773.

¹¹² *Ibid.*, p. 527.

regnu», et il invoque cette solitude pour demander un privilège¹¹³. Un seul atelier est attesté à Palerme, celui de maîtres toscans, l'un de San Miniato, l'autre florentin, *gottari*, financés par Recuperus Guidonis en 1344¹¹⁴. On peut donc penser que le verre, convenablement emballé, était importé en Sicile: les analyses des techniques utilisées pour fabriquer les verres de Brucato ont établi des relations avec les verres de Palerme, trouvés dans la fouille du *Steri*, l'hôtel des Chiamonte¹¹⁵, et aussi de Corinthe, opaque rouge marbré de violacé¹¹⁶. Simple diffusion des formes et des pigments, liée à la migration des techniciens et des techniques? Ou importation d'objets d'un luxe moyen, le "luxe du paysan"? On peut en effet attribuer un certain nombre de flacons de petites dimensions à l'usage de potions, de parfums ou d'onguents. La question reste ouverte.

Les tasses d'argent, *tacia*, *tassia*, qui ont la forme d'une coupe, sont également des pièces d'orfèvrerie massives, lourdes, qui représentent une valeur importante: deux tasses *ad Mumpileri* saisies en 1404 pèsent une livre sept onces et demie, 590,7 g, et sont vendues sept carlins l'once, au total un peu plus d'une once quatre taris¹¹⁷. C'est une réserve autant qu'un luxe modeste et assez largement diffusé. Au *xiv*^e siècle, on en compte déjà cent soixante-dix, dont quarante-deux d'argent doré et vingt et une émaillées, pour quarante maisons, plus de quatre par inventaire, et, au *xv*^e, trois cent quarante-trois, dont deux cent cinquante-cinq d'argent et quarante-trois d'argent doré, pour cent dix-huit maisons, moins de trois par inventaire. Cet objet de luxe s'est donc quelque peu démocratisé. On voit aussi apparaître quelques coupes de verre, de métal cuivreux et d'orichalque, *archimistro*, mais l'essentiel reste le métal précieux, lourd et fréquemment objet de gage ou de saisie: pour quarante-trois pièces dont le poids est donné, souvent avec beaucoup de précision, au huitième de l'once, la moyenne est de deux cents grammes.

Saisir le modèle d'une table sicilienne vers 1430 peut donc être tenté en comparant le nombre de chacun de ses éléments dans les inventaires les plus précis. Un beau modèle est celui de la table d'Andriano Griffuetti, en 1377, douze écuellen, douze saucières, un

¹¹³ Asp, Protonotaro 47, fol. 400; 22.7.1457.

¹¹⁴ Asp, Notaio ignoto Spezzone 288N; 22.10.1344.

¹¹⁵ G. Falcone, *Gli scavi allo Steri* cit., p. 121.

¹¹⁶ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 530.

¹¹⁷ Asp, Cp Esecuzioni 3994; 11.10.1404.

petit plat d'étain et deux salières de "peltro", qui convient à douze convives. D'autres tables reproduisent cet ordre, neuf et neuf chez l'éleveur Pinus de Abrucza en 1431 (cccxx), dix et dix chez Thomasius de Bonfiglu en 1453 (cdlxviii), dix-huit et dix-huit au château des Teutoniques à la Mágina en 1436 (cccxxxiii). Un service plus modeste comprend six écuellen et six saucières: on le trouve chez le notaire Ardoynus de Nubula en 1428 (cclxxxix), chez Nicola de Spirverio en 1441 (ccclxxi), chez maître Vita Xifuni en 1458 (dii) et deux écuellen et deux saucières chez Bartolomeus de Bono en 1453 (cdlx). Ces régularités reflètent la mode européenne des services fondés sur un nombre pair, généralement douze comme, à Gênes, chez le doge Isnardo Guasco en 1436¹¹⁸ et chez Benedetto Vivaldi en 1456¹¹⁹. L'introduction de l'assiette plate introduit en Sicile aussi une perturbation: sept écuellen, cinq saucières et cinq plats de "peltro" sur la table de Nicola Carmignanu en 1428 (cclxxiv), douze écuellen, trois saucières et six plats dépareillés chez maître Pietro de Calandra en 1454 (cdlxxiv). En revanche, une grande confusion règne dans la plupart des inventaires: beaucoup de petites pertes ou d'erreurs mineures d'enregistrement, de confusions de vocabulaire se devinent. Onze écuellen pour treize saucières chez Caterina de Maniscalco en 1445 (cdiii), vingt-huit pour vingt-neuf et vingt-six plats chez maître Julianus de Medico en 1455 (cdlxxxii). D'autres combinaisons paraissent incohérentes et évoquent une histoire indéchiffrable, celle des héritages anciens, des pertes accidentelles, du bris et du vol.

Sur le site de Brucato, un grand nombre d'éléments impliquent la substitution précoce du service individuel à un grand plat commun hypothétique¹²⁰. Ce sont d'abord dix-neuf exemplaires d'assiettes creuses¹²¹, plus tôt donc que dans la documentation notariée, mesurant de 16 à 28 cm de diamètre pour une profondeur de 6,5 à 12 cm. Des bols à la forme moins écrasée, 5 cm de haut, de 10 à 18 cm de largeur à l'ouverture sur une base étroite, ont été identifiés à l'écuellen. Un petit plat de même profil et de dimensions proches, 4 cm ou 4,5 de profondeur, présente un marli horizontal.

¹¹⁸ A. Pesce, *Un inventario di cose appartenenti al doge Isnardo Guasco (1436)*, «Bolletino storicobibliografico subalpino», xv (1910-1911), pp. 154-158.

¹¹⁹ E. Pandiani, *Vita privata genovese nel Rinascimento* cit., doc. n° 4, pp. 230-237.

¹²⁰ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 772.

¹²¹ *Ibid.*, p. 327.

Ce sont encore une écuelle aplatie, 4 cm de haut ou un peu plus, et large de 12 à 20 cm, mais de forme toujours hémisphérique, sans marli, et des coupelles, très basses, qui ont 3 à 5 cm de haut, et larges de 6 à 12 cm sur une base presque de même diamètre. Les archéologues envisagent enfin la possibilité d'un usage des jattes en matériau céramique comme plats de service, en concurrence avec les plats de bois qui n'ont pas été conservés sur les sites fouillés¹²².

Les étains présentent, comme les cuivres, des ensembles massifs: en comptant les objets non identifiés, mais décomptés en bloc, saucières, écuelles et plats, ce sont cinquante-neuf pièces de "peltro" et trente-cinq d'étain au ^{xiv}^e siècle et pas moins de deux mille deux cent soixante-dix-huit pièces de "peltro" et cent quatre-vingt-sept d'étain après 1400. L'étain a reculé devant l'alliage d'argent, mais peut-être ne s'agit-il que d'une nouvelle familiarité avec ce dernier. Dans tous les cas, le service de la table manifeste l'enrichissement de la société sicilienne et la diffusion de ce luxe modeste.

À Brucato, dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle, aucune trace d'étains n'a été retrouvée. On peut penser qu'ils sont absents de la maison «paysanne», et qu'ils sont la marque d'une aisance et d'une dignité supérieures, mais on sait, par la dot de Curubici, que la soie était présente dans le trousseau d'un "borgese". Plus généralement, Brucato appartient à une étape où la vaisselle d'étain est encore rare à Palerme aussi: les premières mentions sont de 1355 (LXXIX 30); l'hypothèse d'une démocratisation de cette vaisselle, reposant sur une modification éventuelle des techniques de fabrication, qui la rendait plus accessible, est toujours posée.

L'usage de la cuiller à table n'est pas vraiment attestée par la documentation des inventaires, mais la présence des cueillers d'argent, retenues en raison de leur haute valeur, laisse penser que des matériaux plus modestes ont naturellement échappé à l'enregistrement. On compte au ^{xiv}^e siècle, sur dix-huit inventaires, cent vingt-neuf petites cuillers, *coclarelle*, d'argent, sept en moyenne, avec de fortes concentrations, dix-sept, vingt-huit, dans les maisons nobles, et, après 1400, deux cent quatre-vingt-dix-neuf exemplaires, dont deux garnies de nacre, «di radica di perni», deux de

manches de corail, et une d'ambre et d'or, et douze de métal cuivre. On note quelques cuillers articulés, *incancarata*, et quatre décorées d'orichalque. L'ensemble est réparti entre soixante-six inventaires, quatre cuillers en moyenne, indice supplémentaire d'une démocratisation du luxe, mais certains sont particulièrement bien dotés: Naguay possède neuf petites cuillers «intra boni et pichuli» (CDXC 36) et Johannes de Carastono en possède quinze, dont douze pèsent une livre de 317 grammes et valent douze florins. Une, deux ou trois petites cuillers représentent donc une réserve mobilisable de 26, 52 ou 78 grammes de métal précieux et, comme les tasses, doivent être envisagées comme des éléments de thésaurisation, en même temps que comme un luxe modeste.

Il est difficile de distinguer les couteaux de table des couteaux portés sur soi et des couteaux de cuisine: le couteau, *cultellus*, «cultellu», «cutellu» et «cutella», ne se différencie guère du glaive, *gladius*, *gravyus*, *pro incidendo carnes*, présent par paires, et du coutelas, *cultillucius* et *cultillicius*. Les canivets, «cannavectu», «ganivectu», sont aussi présents par paires et leur particularité est sans doute une taille plus petite. Les manches sont d'ivoire au ^{xiv}^e siècle, quand la documentation est limitée au grand luxe, et décorés d'argent. Au total, les couteaux sont quarante-six au ^{xiv}^e siècle et deux cent trente-deux après 1400, mais ces chiffres sont tout à fait sous-évalués: les merciers vendent de grandes quantités, quatorze paires, soixante-quatre, quatre douzaines, de couteaux de matériaux plus modestes, aux manches de cannes, «cum li maniki di canni» (CDXXXI 26) qui ne se retrouvent pas dans les inventaires.

Les couteaux de table, *gladii*, «cannavecti», *pugnali*, peuvent être réunis par deux ou trois en un ensemble décoratif, la *cultilleria*, «cultillera». On en compte quatre au ^{xiv}^e siècle, aux couteaux décorés d'argent et munis de manches d'ivoire, et quinze après 1400, moins ornées. L'assortiment peut comporter aussi une fourchette à confits d'argent, *brocha ad opus sumendi confectioes*, *brucheta*, «brochecta», *furkecta*; d'autres fourchettes d'argent et de cristal apparaissent isolées. On en compte au total trois au ^{xiv}^e siècle et douze après 1400, toujours signe de luxe et d'élégance, comme les dix fourchettes en argent doré conservée par Requisens dans un étui (CDXLVIII 4).

¹²² *Ibid.*, p. 772.

La fouille de Brucato a permis de suggérer des dimensions et des techniques de montage pour ces couteaux¹²³: manches d'os, de fer, et sans doute de bois, soies fixées par des rivets de cuivre. Des couteaux étroits et courts (2 cm de largeur sur 15 à 20 cm) destinés au repas, s'opposent à une lame longue et large (26,4 cm sur 3,5), couteau de boucher ou de cuisine.

L'investissement affectif sur le repas, festif ou religieux, est fort; le *seder* de Pâques chez les Juifs, le banquet familial, le repas anniversaire offert aux indigents et prévu dans la plupart des testaments chrétiens de Sicile; les pauvres jouent le rôle du Christ et des apôtres, ou dans une perspective anthropologique, de substitués des morts; la pratique sort ainsi du cadre de la Chrétienté: un juif prévoit une austère et roborative «charité», pain, froment et un tonneau de vin (250 kg de pain, 400 l de vin). Si le cadre de la cuisine reste pauvre et rustique, de manière stable et sans que l'on perçoive de changements dans le foyer, d'amélioration dans la gestion de la braise ou les techniques culinaires, la gamme des nourritures atteste un intérêt multiforme et une dilatation des recettes, couscous et grillades, salades, légumes et terrines, crêpes, «cassate» et nougat provenant d'horizons multiples.

Alimentation et cuisine décrivent donc une série de mutations, d'acculturations et de dépendances: hégémonie de la grande cuisine aristocratique, «européanisation» des marges, comme la Sicile, qui échappe au modèle arabo-musulman, tout en conservant quelques éléments d'une cuisine ancienne et originale folklorisée. On retrouve ici le mouvement puissant de cette évolution évoqué dans l'analyse du vêtement et du costume.

¹²³ *Ibid.*, p. 524.

IV L'ARMEMENT ET LA VIE MILITAIRE

L'abondance des références héraldiques dans le décor domestique, sur les écus, les targes, les couvertures, les «cassoni», souligne l'affichage des valeurs sociales. Dans la Palerme des XIV^e et XV^e siècles, la chevalerie est sans doute le modèle incomparable: la littérature toscane, l'histoire et la philosophie morale sont intégrées et assimilées au savoir technique des hommes de guerre et de cheval. Mais il ne manque pas de traces d'une milice urbaine bien équipée. L'atmosphère de la guerre des Vêpres se retrouve dans l'inventaire du marchand Raynerius de Pisis, à Vicari, en 1292 (x): haubert de maille (*guarnacha*), gant et gorgerin, lance, écu et épée allemande.

Certains documents manifestent la mobilisation toujours possible des milices: en 1383, à Polizzi, le comte Francesco Ventimiglia, qui usurpe dans cette «terre» l'autorité royale, interdit de mettre en gage les armes des bourgeois, nécessaires pour son service¹. Ces armes peuvent également servir lors d'un tumulte, d'une insurrection: à Sciacca, les simples habitants veillent ainsi *armata manu* sur les magasins de froment pour en interdire l'exportation².

Le port d'armes est évidemment limité par la loi: le chapitre LIII de Jacques, en 1286, l'interdit à tous, compris les chevaliers, et le réserve aux officiers royaux. Frédéric III, dans son chapitre 16, *De portatione armorum*, en 1296, exempte de cette interdiction les comtes, les barons et les chevaliers, et les autorise à porter le couteau, *cultellum feritorium*, et les armes³. À Palerme, l'autori-

¹ A. Flandina, *Statuti, ordinamenti e capitoli della città di Polizzi* cit., pp. 259-261.

² Asp, Canc. 87, fol. 184v^o; 15.10.1455.

³ F. M. Testa, *Capitula Regni* cit., p. 32, § LIII.

té municipale interdit tout port d'armes en 1444, puis en 1449⁴. Mais, en pratique, il reste bien des tolérances: les vendangeurs quittent la ville de nuit armés⁵. Même un esclave peut être armé: l'inventaire tardif de la vigne de maître Paulus de Li Serri, en 1464, le démontre en enregistrant une épée de l'esclave, *ensem servū*⁶.

Les plaintes et les demandes de pardon royal qui s'étendent un peu sur les violences révèlent cependant un usage déréglé des armes: les simples bourgeois sortent avec leur couteau; il peut leur servir à tuer l'épouse adultère, dans le cadre obligé des relations d'honneur, comme Johannes de Pachio, de Palerme, *cum pugnore seu gladio que pro eius consuetudine gerebat*⁷, ou être au contraire oublié dans le lit d'un mari trompé: le roi pardonne à Nicolaus Fichili qui a laissé son *gladium seu coltellum* dans le lit de l'épouse de Julianus di Lu Guzu⁸. Le bouclier et l'épée, armes du piéton, la lance quelquefois, manifestent le défi, la recherche de la bataille judiciaire: à Marsala, Jordanus de Juffrida vient attaquer Johannes de Cataldo avec épée, bouclier et plommée, *balla plumbea*, arme qui n'apparaît pas dans les inventaires⁹. Antonius de Asmundo chevauche près de Castronovo, équipé d'une cotte et de brassards, l'épée au côté, la lance à la main à la recherche de maître Antonius de Longi¹⁰. C'est aussi, avec l'arbalète, l'armement de l'attentat. Thomasius de Castro, d'Aci, frappe un ennemi avec son poignard, *pugnalecto*, puis lui tend une embuscade dans le bois, *balista tensa*. Il vient enfin le défier de nuit avec épée et bouclier et se fait blesser à mort¹¹.

Nous verrons d'abord les disponibilités en armement des Siciliens du XIV^e et du XV^e siècle en examinant successivement les grandes masses d'équipement offensif et défensif, puis les mutations de l'armure, avant d'envisager la répartition dans le temps et dans l'espace et la ventilation sociale de cet équipement militaire et d'insister sur la concentration, inégale selon les armes, de sa présence dans les armureries des châteaux, au service de la violence légitime, et la vie particulière des habitants des forteresses.

⁴ Acp, AS 33, fol. 7v^o; 27.4.1444, et 33 II, fol. 4v^o; 3.10.1449.

⁵ Asp, Canc. 63, fol. 134; 1430.

⁶ Asp, ND G. Randisi 1154, fol. 227-233v^o; 18.7.1464.

⁷ Aca, Canc. 2859, fol. 63; 1445.

⁸ Asp, Canc. 56, fol. 72; 26.3.1425.

⁹ Asp, Canc. 79, fol. 186; 14.7.1444.

¹⁰ Aca, Canc. 2840, fol 193v-140v; 12 juin 1442.

¹¹ Aca, Canc. 2837, fol. 23v^o; 28.12.1440.

La source consiste en un échantillonnage abondant d'inventaires privés, mais l'information repose aussi sur un assemblage assez hétéroclite de mobiliers de châteaux. On sait que le statut de ces derniers est incertain: la pratique monarchique, en particulier sous Alphonse le Magnanime, outre le fief, multiplie les aliénations, suivies de rachat et de reprise; cette politique rend aléatoire la distinction entre châteaux privés et publics et interdit d'estimer la qualité et l'ampleur des dotations selon le statut. On perçoit cependant assez bien la force des châteaux publics, à l'occasion du changement de statut, des réparations ou de la mutation des officiers: le château supérieur de Corleone en 1390 (CLVIII), le château de la cité de Malte et le Castellammare en 1429 (CCXCIII et CCXCIV), le Palais royal de Palerme en 1429-1435 (CCXCVI), le Steri de Palerme en 1420, 1427, 1428, 1429 et 1430 (CCLXII, CCLXVI, CCLXXXI, CCLXXXVIII, CCXCI, CCXCVII), le château de Monte San Giuliano en 1434 (CCCXXV), le Castellammare de Palerme en 1440 et 1441 (CCCXLIX, CCCLXIII) en 1444, les châteaux de Termini (CCCXC) et de Pantelleria (CCCXCIII). Les châteaux privés ne se connaissent qu'à l'occasion de la mort du titulaire, au hasard donc de la succession: ceux de Favara, de Tavi et de Misilcassimo en 1412 (CCIII), celui de Prizzi en 1416 (CCXXII), Caltavuturo en 1433 (CCCXXII), San Fratello en 1448 (CDLI), Cefalà en 1459 (DIX), San Nicola de Bendormi en 1460 (DXII); une exception, cependant, le château de la Mârgana en 1436 (CCCXXXIII), des Teutoniques, ordre hospitalier et militaire provisoirement donné en commende. De plus, les inventaires privés font la liste des équipements destinés à fournir un château et qui en ont été retirés, Gabriel de Fanllo en 1424 (CCLXIX), Ruggero Salamone en 1443 à Brucato, Antoni Melchior Ribelles (CCCLXXX), Antoni Olzina à Termini en 1443 (CCCLXXXIV). Enfin, on peut mettre en œuvre des informations éparses extraites des inventaires des châteaux publics à l'occasion de grandes enquêtes correspondant aux périodes de tension et dont la masse et le caractère répétitif ont interdit la publication, en particulier en 1409, celui du Castellammare de Palerme, du Castel Ursino de Catane, et des châteaux d'Augusta, de Francavilla, de Monte San Giuliano¹² et de Trapani¹³, en 1415 et en 1451 celui d'Augusta¹⁴.

¹² Aca, Mestre racional 2506.

¹³ F. Maurici, E. Lesnes, *Il castello di terra di Trapani: note storiche e archeologiche*, «Archeologia Medievale», XXI (1994), pp. 375-400.

¹⁴ Asp, Canc. 51, fol. 36; 11.12.1415, et Asp, Cr 1018; 20.5.1451.

1. L'armement

Les armes offensives

L'épée, *ensis*, *hensis*, *spata*, *spatacia*, apparaît dès l'abord comme l'arme de poing la plus fréquente. Elle accompagne le bouclier, *ensis cum bucculero*, et constitue la dotation de base d'un combattant dans six inventaires avant 1400, et vingt-six après cette date. À côté de cette base démocratique, celle de la milice urbaine, les maisons les plus fortes possèdent deux, trois ou quatre épées: en moyenne deux par inventaire tandis que le mode est d'une épée par foyer, et près de la moitié, au ^{xiv}^e siècle, et un grand tiers de ces armes, au ^{xv}^e, équipent des maisons qui possèdent plusieurs épées. C'est avant tout un outil pour le combat, robuste et bon marché qui vaut de 4 taris 10 grains à 6 taris et peu d'épées semblent présenter un décor ou une forme originale: on signale des épées larges, étroites, à deux mains, à une main, un pommeau niellé et une poignée en fil d'argent, *cum pomo anigillato et manico de filo argenteo* dans une dot de 1359. La décoration est d'argent doré: deux pommeaux dorés, des boucles et des gardes, *leuze*, dorées. Une arme est même entièrement dorée, *inaurata* (CCLXIX 93). Quant aux origines, l'une, en 1292, est dite "allemande", *tudiskinus*, une autre *catalanisca* en 1401, une dernière *ungariska* en 1436 au château de la Mârgana. Toutes ces armes remarquables appartiennent à la noblesse chevaleresque.

Dans six inventaires du ^{xv}^e siècle, dont cinq contiennent déjà des épées, on compte aussi un *mandrictum* ou deux, épée d'une main, du catalan "mandret"; trois des possesseurs sont d'ailleurs catalans, Gerardus de Gui, Guillem Giro et Antoni Melchior Ribelles et deux des *mandricta* sont dits *catalaniski*; sur les huit qui sont énumérés, quatre se présentent en paires, comme les couteaux de banquet. L'inventaire de la juive Hester recense aussi, outre trois épées, un *custorerium*, épée longue et fine (LXXXV 23); un grand seigneur, Johannes Abbatellis, le chanoine Michel de Cancellario et le peintre Gaspare Pesaro possèdent un *fakinum*, épée courte également, et on compte encore, au ^{xv}^e siècle, sur vingt et un inventaires, vingt-six épées d'une main et demie, à section romboïdale et destinée à frapper de pointe, d'estoc et non de taille, qui portent justement le nom d'estoc, *stoccum*, «stoccu», ou celui de baselard,

basalardus, *baxalardus*; les deux noms sont en Sicile synonymes, l'un excluant l'autre, et un notaire de Termini le confirme: *stoccum seu baxalardum* en 1431 (CCCIX 1). Elles comptent quelques beaux exemplaires dorés. Leurs possesseurs sont, pour plus de la moitié, déjà équipés d'une épée plus lourde.

Au total, toutes les formes totalisent soixante-cinq épées pour le ^{xiv}^e siècle et cent soixante-quatorze pour les années 1401-1461, en moyenne deux par foyer équipé. C'est l'indice de la participation à une milice urbaine à large base, qui comprenait des juifs, dont quatre possèdent des épées et un une guisarme, des artisans, maçons, orfèvres, selliers, des "massari", des chirurgiens, des marins.

Les armes de poing courtes, également destinées à frapper d'estoc plutôt que de taille, sont peu nombreuses: le glaive, *gladius*, n'apparaît comme une arme que dans l'inventaire de don Leo Musca en 1305 et en 1378, à Alcamo, un *gladium ungariscum*; les autres sont des couteaux pour la table. Le coutelas, *cultellum feritorium* et *cultellacium*, est précoce, huit exemplaires pour un nombre égal d'inventaires, tous du ^{xiv}^e siècle, principalement de sa première moitié, époque où il est cité par les *Capitula Regni* dans l'équipement chevaleresque¹⁵. La dague, *daga*, *dagetta*, présente plus tard, en 1389, remplace le coutelas: on en connaît vingt-trois exemplaires, au ^{xv}^e siècle, plus trois couteaux dit *pappagorgia*, après 1452, dont un à manche d'os. Enfin, un *pilochonum*, qui ferait plutôt partie du matériel de chasse, apparaît seulement chez le savetier catalan Peri Morera (DVI 44). Ces armes courtes sont des armes auxiliaires, entre les mains d'hommes déjà bien équipés, et c'est sur elles, comme sur l'estoc, que se concentre le souci du beau: un coutelas et deux dagues sont ornés d'argent, une dague est garnie d'un manche de cristal.

Le second type d'arme offensive, arme d'hast, est la lance, *lancea*, *lanza*, *lancia*, avec quelques sous-types: peu nombreuses au ^{xiii}^e siècle, vingt-deux lances pour huit inventaires, comme au ^{xiv}^e, dix-neuf pour six propriétaires, elles se multiplient entre 1401 et 1462: elles sont quatre cent quatre-vingt-treize pour cinquante-trois possesseurs. Il en existe en effet de gros stocks dans les châteaux et dans les maisons nobles, dix-sept chez Antoni Melchior Ribelles, dix-huit chez Giovanni Abbatellis, quarante-cinq

¹⁵ F. M. Testa, *Capitula Regni* cit., § CXIII, p. 103.

dans l'inventaire d'Antoni Olzina. Cent soixante-dix-neuf sont dites longues, et un nombre presque égal, cent soixante-dix-huit, «maniski», maniables d'une seule main, et deux sont qualifiées de «lanzuni». Une variété tardive attire l'attention, les lances dites *de chiresi* en 1437, *de Ciresi*, c'est-à-dire de Xérès (Jérez); elles sont soixante-sept, dans des inventaires tardifs, presque tous à forte coloration chevaleresque et sont destinées à la joute. Giovanni Abbatellis, qui en possède dix-huit, détient aussi quatorze fers adaptés à cette lance et quatre fers «di curriri punta». Quelques armes rares apparaissent aussi, de la même famille: le *spuntonum*, pique à fer carré et aigu (un exemplaire unique en 1307, xvi 2), la guisarme, *desarma* (1412), *disarmi*, arme de piéton à manche court destinée à accrocher les cavaliers (quatre exemplaires en quatre inventaires, tardifs), l'épieu, *spitum* (un exemplaire en 1434, cccxxv 4), le dard, enfin. Ce dernier peut être rangé parmi les armes de jet; il porte deux ou même trois noms, *dardum*, *astilla seu jacula*. Peu représenté au xiv^e siècle, cinq exemplaires, il s'impose dans les châteaux: vingt-neuf à Malte en 1429, plus de 252 en 1443 dans l'inventaire d'Antoni Olzina et un nombre imprécis dans celui d'Antoni Melchior Ribelles, qui distingue les dards «viridi», verts, «roci», rouges, et «comuni». C'est une arme de défense collective. On pourrait encore faire entrer dans cette famille d'autres armes d'hast: dans la première moitié du xiv^e siècle, on compte trois exemplaires du vouge, *bilinga*, *belinga*, et, au xv^e, sous d'autres noms et avec d'autres formes, une langue-de-porc, *lingua de porchi*, en 1436 (ccxxxiii 125), un «roncone», le godendac, *guadaudandus*, fauchart flamand dont on compte six exemplaires en 1443, et une unique pertuisane, *partixana*, au château de Cefalà (DIX 639); le *bordonum*, enfin, semble bien être, comme le «bordone» italien, un bâton ferré: il est attesté en six exemplaires avant 1400, et un autre, chez Antoni Melchior Ribelles, en 1443, porte une «divisa» et évoque un bâton de commandement (ccclxxx 110).

Parmi les équipements offensifs plus rares, on comptera encore la hache, *achia*, «acha», *chacia*, *chachia*, et *mannaria*, dont on ne connaît que douze exemplaires, outre deux haches de bois, ainsi qu'une *spata* de même matériau, chez Gaston Moncada, destinés sans doute à l'entraînement, et la masse d'armes, *macia*, *massia*, *clava*, en trois exemplaires au début du xiv^e siècle et six. L'une, «de fer avec un manche de bois couvert de camocat», en

1327 chez Jacobus Gaudingi (xxxv 30), est sans doute une arme de cérémonie. Ces armes jouent cependant un rôle plus marqué dans les chroniques: la *clava* est mentionnée dans l'équipement du chevalier Bonjohannes de Noto en 1283, ainsi que l'arc en 1285 au siège d'Augusta¹⁶; une autre est utilisée au siège de Trapani en 1314, et c'est un croc, dit *arapax*, qui vient à bout du chevalier qui la maniait; le chroniqueur précise que les Français l'appellent *cateyam*, «cateie», qui a le sens général de javelot, ce qui confirme la circulation des armes et des techniques¹⁷.

Les armes de main illustrent ainsi à la fois le caractère démocratique de base de la société sicilienne, la concentration des stocks dans les armureries publiques et la perméabilité des formes et des noms avec l'Italie du nord et avec la France, qui explique leur variété et leur mutation. Il manque cependant à cet échantillon la pique des fantassins: point de phalange hérissée de pointes, donc, comme celles des Flamands ou des Suisses; la milice sert d'abord à la garde nocturne, éventuellement en appui lors des sièges.

Les armes de jet

Moins répandue, plus spécialisée que la lance ou que l'épée, l'arbalète, *balista*, *balestra*, est un armement redoutable qui équipe les châteaux, les maisons de la noblesse urbaine, et aussi un certain nombre de simples bourgeois, une milice d'arbalétriers plus réduite que celle des simples piétons, mais bien armée, attestée encore en 1341, quand six cents Palermitains sont envoyés au siège de Milazzo¹⁸. On compte une arbalète au xiii^e siècle déjà, trente-sept au xiv^e distribuées entre vingt inventaires, et quatre cents six de 1401 à 1462, entre soixante-dix-huit inventaires, dont cent quarante-cinq dans les armureries des châteaux, plus du tiers; c'est devenu une arme de défense des forteresses. Les mêmes inventaires énumèrent des pièces d'arbalètes démontées: deux arbriers d'acier, *fustum*, trente-six martinets ou treuils, *martinetum*, trente-deux tours, *tornus*, «tornu di parari balestri», quarante pieds-de-biche, *tilerium*, «tileri» assemblés à un manche de bois, huit crics ou cranequins, *inginera*, *ingiagnola*, *anginera*, vingt-cinq

¹⁶ Bartolomeo de Neocastro, *Historia sicula* cit., § 65, p. 92 et § 110, p. 169.

¹⁷ Nicolò Speciale, *Historia sicula* cit., vii, § v, p. 468.

¹⁸ Acp, As 14, fol. 25v; 21.11.1341.

mouffles, *zanfonia*, *sanfonia*, quarante-six ceintures ou baudriers, *chintus*, «chintu». Ils témoignent de la grande variété des modes de tension.

Les pièces démontables sont le *tilerium*, *leva* ou encore *manecta*, que Scobar explicite en *manubrium*, levier, pied-de-biche ou pied-de-chèvre, combiné avec l'étrier, *panca*, *palca*, ou *streva*, qui immobilise l'arbalète. D'autres arbalètes, une au ^{xiv}^e siècle, douze au ^{xv}^e, se bandent en utilisant une ceinture, avec son crochet, *croccum*, «crocu», où s'attache la corde de l'arc ou un baudrier, *bal-dinerium*, *gualdinerium*, *ballinera*, qui accompagne sept arbalètes de la première moitié du ^{xiv}^e siècle et qu'on retrouve en 1451. Le crochet peut se combiner avec une poulie, *pileia*, *plegia*, *pregia*. La *sanfonia*, mouffles à double manivelle («sanfonia di quattu plegii», CCXCIV 6) munie d'une corde, équipe vingt arbalètes. Le martinet, enfin, *martinctum*, treuil tirant une corde, est signalé sur vingt-quatre autres armes, tandis que le cric, l'*ingegnera*, l'*ingiagniola ad opus tirandi balistam ad manus* (CDXLVI 92), est indépendant de l'arbalète. L'arme peut être d'ailleurs équipée de plusieurs instruments de tension: ainsi l'arbalète *de leva cum martincto* (CCCXLIII 167). Pour les grandes arbalètes, enfin, les châteaux et les chefs de guerre disposent de bancs munis d'un tour, «banki di torni per parari balestri grossi» (CDLXXXVII 194). Les armes sont montées en Sicile: les inventaires ne signalent que trois arbalètes d'importation, toutes trois génoises.

Cette arme qui s'assemble et se désassemble annonce les armes à feu, demande du temps pour être chargée et tendue, tire, comme l'arme décrite en 1443 «ki si para e spara per tileri» (CCCLXXX 27): le vocabulaire est déjà celui de la mousqueterie. Les pièces démontables s'articulent sur le fût ou arbrier, *fustum*, d'abord, de bois, *de ligno*, ou d'acier, *fustum de azaro* (CCXCII 61) ou encore d'os (mais c'est peut-être la matière de l'arc); c'est lui qui donne sa qualification à l'arbalète, mais l'information reste pauvre: on compte une arbalète de bois au ^{xiii}^e siècle, trois au ^{xiv}^e, et cent quarante-trois après 1400, quand apparaît l'arbalète d'acier, dont on dénombre vingt-trois exemplaires complets entre 1401 et 1461. Alors que les armes de bois, réunies en ensembles considérables, font partie des dotations des châteaux (trente-deux au Castellammare de Malte en 1429, sept à San Fratello en 1448, 32 à Termini en 1443, quarante-trois arbalètes de bois pour deux d'os, deux

d'acier et une à tour au même château de Termini en 1444), les arbalètes d'acier sont possédées par des particuliers, bourgeois et nobles, chacun en petit nombre, d'une à trois, avec deux exceptions cependant: elles sont dix dans l'inventaire d'Antoni Melchior Ribelles et douze dans l'hôtel des Abbatellis.

Le carquois porte des noms variés, *tarcasium*, «tarcasu», *coctanus*, «coctanu» et encore *tabarcum*, mais sa rareté est surprenante: cinq seulement au ^{xiv}^e siècle et quarante-cinq entre 1401 et 1462, tous liés, sauf un, à la possession de l'arbalète; ils contiennent une gamme complète de traits, «bulzuni», de carreaux, «cayronus», «passaturi» et «stralli», ou de viretons, *vilecta*, *bilecti*, *vilictones*, *vilictuni*, «bilictuni», enregistrés par grandes quantités (trois caisses au château de Favara en 1412, neuf à celui de Malte en 1429, cinq chez Gabriel de Fanllo, en 1424), et enfin de rares flèches, *sagigte*, *filechie*, «filechi», signalées cinq fois seulement. Il est difficile de ventiler cette variété lexicale de projectiles selon des formes connues; on distingue d'ailleurs mal les pointes mises au jour dans la fouille archéologique, pointes de flèches ou de carreaux à profils variés, pyramidal, rectiligne, renflé, en feuille de laurier¹⁹. La rareté des flèches est à la mesure de celle de l'arc simple, *arcus*, «arcu»: pas de grand arc anglais, mais seulement quelques armes de chasseurs, trois au ^{xiv}^e siècle, dont l'arc de corne de bouquetin, *de stambecco*, de Jacobus Lancea (xxviii 25), et cinq au ^{xv}^e. Antoni Melchior Ribelles détient ainsi «trois arcs à flèches de bois» et Gaston Moncada un arc turc, «torchiscu». L'arc apparaît donc lié à l'activité sportive, à la chasse, et au milieu chevaleresque.

Les inventaires des châteaux présentent quelques traces d'artillerie à contrepoids, un trébuchet, «trabuccu», au château de Malte en 1429, un câble de tension, «gummina ad opu di trabuccu», au Castellammare de Palerme en 1441, une caisse, une verge, une bricole et un crochet de fer pour le trébuchet, *gaffam unam de ferro pro trabucco*, à Termini en 1444. L'archéologie permet d'identifier les petits projectiles sphériques de pierre calcaire taillée grossièrement, trouvés à Brucato²⁰; leur diamètre varie entre 3 et 9 cm. Ce sont sans doute des balles de fronde, arme qui n'apparaît dans les inventaires, ou de petits lanceurs, tandis que les boulets plus gros, de trébuchet, n'ont pas été dessinés, ni pesés.

¹⁹ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 548-549.

²⁰ *Ibid.*, p. 509.

Quant aux armes à feu, elles se limitent aux bombardes, *bombarda*, *bombardecta*, qui apparaissent en 1415 dans les châteaux et chez quelques grands seigneurs, et à deux espingardes chez Thomasius de Crispo en 1460, qui appartiennent à un sergent (DXII 242). Il s'agit bien d'armes à feu, et non de grosses arbalètes; dans l'inventaire de la caravelle armée en Sicile pour la croisade contre les Turcs, en 1458, on repère «tri modoli di fari petra di spinguarda» et «xxi mascli de spingarda de brunzu»²¹; la caravelle a reçu en outre une couleuvrine, «serpentina». L'usage de la bombarde est précoce en Sicile: l'arme apparaît peinte au plafond du *Steri* de Palerme, vers 1370, donc, ce qui assure une familiarité, et son usage est attesté pendant la conquête catalane. Les bombardes apparaissent dans les comptes royaux dès 1393: Martin de Montblanc fait envoyer de la poudre au château de Girgenti et acheter deux pièces d'artillerie pour le château d'Aci, à deux onces pièce; quatre arbalètes sont adjointes à cette dotation, qui coûtent 6 onces, et chacune une once et demie. Le rapport des prix souligne le bon marché de l'artillerie nouvelle²². La miniaturisation des énormes bouches à feu du XIV^e siècle est ensuite précoce et les inventaires de châteaux, qui restent à dépouiller, en témoigneraient: avant les espingardes, à la Mârgana, en 1436, les Teutoniques ont une bombardelle, haquebute ou couleuvrine, munie d'un manche, crosse ou bâton à charger, *bombardecta parva pro retinendo in manu cum marrugio* (CCCXXXIII 118) et le château de Termini dispose en 1444 également de *duas bombardectas metalleas appellatas bulsuni* (CCXC 31), des armes coulées et non forgées. Cette miniaturisation explique que la bombarde soit devenue une arme bourgeoise: trois inventaires en témoignent, une bombarde montée sur affût chez le noble Franciscus Ventus de Trapani en 1436, une petite bombarde chez l'épicier Julianus de Medico en 1455, et une bombarde en alliage cuivreux, coulée donc, chez le notaire Nicolò Aprea en 1462. Cet armement redoutable n'est pas sans rapport avec les capacités insurrectionnelles des bourgeoisies siciliennes et des métiers, manifestées dans la grande vague de 1450, en particulier dans le mouvement palermitain centré sur la lutte contre l'accaparement et qui se termine par l'assassinat du protonotaire Leonardus de Bartholomeo, qui assumait le rôle de chef et d'arbitre.

²¹ Asr, Camerale II, busta 1195, fol. 122.

²² Asp, Canc. 22, fol. 106; 8.12.1393; et 29, fol. 25v°; 4.9.1396.

Au total vingt-deux inventaires déclarent soixante-quinze bombardes et deux bombardelles. La presque totalité de ces armes, soixante et onze, équipe des châteaux, et trente-huit d'entre elles des châteaux royaux; il n'existe donc pas de monopole royal de l'artillerie, mais les forteresses royales sont bien équipées, huit bombardes au Castellammare de Malte et dans celui de Palerme, onze à Termini. Les châteaux privés sont plus ou moins bien pourvus: Gabriel de Fanllo et Giovanni Abbatellis, à Cefalà, n'en possèdent qu'une, Margarita Ventimiglia, à Prizzi, les Teutoniques, à la Mârgana, et Larcana, à San Fratello, en détiennent chacun deux, tandis que Gaston Moncada en conserve quatre dans son hôtel, que le château de Caltavuturo en détient huit, petites, et que messire Antoni Olzina n'en possède pas moins de dix. Quant au matériel, le fer domine largement, trente-deux bombardes, sur le métal, c'est-à-dire le bronze, dix-sept seulement. Elle est régulièrement montée sur un affût, *chippus*, accompagnée à l'occasion d'une chambre de chargement, *mascus*, et de traits, «bulzuni de bombardata», et d'un «palu di ferru di bombardata», qui pourrait être un écouvillon.

Des ingénieurs d'artillerie apparaissent dans les comptes royaux, ainsi les *bombardarii* juifs maître Josep qui répare et construit des bombardes et participe au siège d'Alcamo en 1415²³ et maître Siminto qui adapte les bombardes du Castellammare de Palerme en 1429²⁴, maître Andreas de Arena de Syracuse de 1436 à 1441²⁵ et, encore à Syracuse, point où la flotte vient chercher ses câbles et ses haubans, maître Christofaru de Boemia en 1449²⁶. La fabrication de pièces d'artillerie s'est diffusée: une forge est ainsi signalée à Termini en 1419, dans l'église de Santa Maria de la Misericordia, dont le toit doit être restauré après l'opération²⁷.

Une nébuleuse de pièces diverses accompagne l'armement dans les armureries des châteaux, affûts, *chippi*, affût roulant, *carrecta*, en 1441, coins pour coincer les projectiles, «cugnu», courroies de fer, *corrigie ferri*, *corrigie de bombardata*, «curria», c'est-à-dire des barres de fer, cercles, *chirki*, pour réunir les courroies, d'autres cercles qui servent à calibrer les boulets, boulets enfin, «petra de bombardata». La forge des châteaux est aussi l'atelier où

²³ Asp, Cr 927; 14.10.1417.

²⁴ Asp, Canc. 64, fol. 104; 21.10.1429.

²⁵ Asp, Canc. 78, fol. 75.

²⁶ Asp, Lvr 39, fol. 22.

²⁷ Anti, Notaio G. Bonafede 12831; 13.2.1419.

se composent les bombardes de douves de fer, forgées ensemble et réunies par des cercles. La chancellerie d'Alphonse le Magnanime décrit l'opération: en août 1423, il demande aux officiers siciliens de lui envoyer 640 kg de douves, «dogues», 800 kg de «cercles, les pus amples barres que.s puxen trobar» et 560 kg de «barres redones», au total 2 tonnes de fer²⁸. L'inventaire du château d'Augusta en 1451 atteste que d'autres bombardes, de bronze, sont fondues, faites en canon, «canolu».

Dans l'ensemble les armes de jet sont peu coûteuses, un peu moins d'une once pour l'arbalète, de deux à dix onces pour l'artillerie: en 1415, la menace de débarquement en Sicile de l'armée navale des Portugais, dirigée en réalité vers Ceuta, incite les vice-gérants à fournir les châteaux. Une grande arbalète coûte alors 24 taris. En 1427, à Messine²⁹, les bombardes sont estimées dix onces chacune, les petites deux et quatre onces seulement, une grande arbalète «di tornu» vaut une once 18 taris, les arbalètes *de sanfonia* entre 24 taris et une once 6 taris, les arbalètes *di pedi*, à étrier donc, entre 12 et 18 taris. En 1432, à Sciacca, les bombardes coûtent deux onces, les arbalètes à tour une once, les arbalètes à martinet 18 taris, et l'arbalète à étrier 10 taris seulement³⁰.

Les armements défensifs et l'armure

Les équipements défensifs se limitent aux diverses variantes du bouclier outre quelque cinquante mantelets, *mantellecti*, en dotation au château de Termini. Le bouclier rond, *bucculerium*, *bruckerium*, ou, de mots savants, *clippeum* et *umbo*, est couramment combiné avec l'épée pour former l'équipement du milicien urbain: sur quatorze boucliers attestés au XIV^e siècle, six sont couplés avec l'arme de taille, et vingt-huit des trente-neuf qui sont recensés après 1400 sur trente-quatre inventaires. Ajoutons un talevas armorié, *tabulachium*, attesté en 1324 et associé lui aussi à une épée, et cinq autres, «tabulachinu», «tavolachina», au XV^e siècle. Le bouclier est un simple outil, sans ornement, ni indication d'origine; seul un exemplaire possédé par l'aventurière Janna de Murcia est indiqué comme *catalaniscus*. Il ne porte ni signes héraldiques, ni

²⁸ Aca, Canc. 2888, fol. 137.

²⁹ Asp, Canc. 58, fol. 143v^o; 30.5.1427.

³⁰ Asp, Canc. 68, fol. 36; 1.11.1432.

décor. Ce sont d'autres formes qui portent des armes, celles de leur possesseur ou de son patron: le talevas, l'écu, *scutum*, qualifié de *cavallariscum* et aux armes de Leo Musca en 1302, armorié à l'aigle des Doria, amiraux de Sicile, chez Branca Frumentino en 1332, aux armes de Jacobus Gaudingi en 1327 et de Paganus de Robbino en 1333, et le pavois, *pavisium*, «pavisu», qui porte les armes des Afflitto en 1347, des Valguarnera, des Ribelles, de Leonardo de Bartholomeo, des Crapona, des Abbatellis, de Guillem Ramon Gallines. Les uns et les autres ont sans doute une fonction surtout décorative: on compte vingt-sept écus avant 1400, dont neuf armoriés, répartis sur cinq inventaires, et trente-six après 1400, concentrés dans les châteaux. L'écu apparaît le signe du service chevaleresque. En 1309, un peintre palermitain, maître Martinus, vend à messire Laurencius Abbate neuf boucliers dits *pagllarisi*, couverts de cuirs d'âne et décorés à la feuille d'argent aux armes des Abbate, qui sont d'argent et sinople, quatre pour des chevaliers avec des boucles et des clefs dorées et cinq pour des écuyers³¹. Les pavois sont plus nombreux et leur quantité suggère des équipes nombreuses de pavesiers, six chez Antoni Melchior Ribelles, neuf chez Antonius de Afflitto et chez Mattheus de Mule, douze chez Leonardo de Bartholomeo, dix-huit même dans l'hôtel des Abbatellis, et dans les châteaux, trente à Termini en 1444, cinquante-huit au Castellammare de Palerme en 1441. Mais on en trouve aussi dans des inventaires plus modestes, en un seul exemplaire, et liés sans doute à la fonction militaire de leurs possesseurs, qu'on supposera pavesiers et qui sont trois au XIV^e siècle, Bartholomeus de Arecio en 1348, Angelonus de Farrasio en 1363, Johannicius de Todino en 1371. Au total, donc, cinquante-trois pavois pour douze inventaires au XIV^e, dont dix-neuf armoriés, et deux cent cinquante-sept pour vingt possesseurs au XV^e, dont cent cinquante-huit armoriés, près des deux tiers. La concentration n'aurait pas de grande signification si elle ne s'accompagnait, comme pour l'écu, du recul des probables pavesiers: ils sont quatre alors que la documentation a été multipliée. C'est l'un des indices de l'effacement des milices et de la professionnalisation du métier des armes.

D'autres types de bouclier combinent également la fonction défensive et le rôle décoratif, la targe d'abord, *targa*, *targia*, et son augmentatif *targo*, «targuni», ou «imbracaturu sive targuni», et la

³¹ Asp, Misc. archivistica II, Notaio B. Citella 127b, fol. 204v; 12.3.1309.

rondache, *rotella*, apparue en 1443: on compte six targes au ^{xiv}^e siècle, qui portent les armes de Jacobus Lancea en 1308, et celles d'un lion, *ad arma leonis*, chez Pascalis de Sala en 1332. Et, au ^{xv}^e, cinquante-deux targes et cent dix-sept rondaches, distribuées sur dix-neuf inventaires, dont quatre-vingts au château de Malte; parmi elles, une targe dorée porte la devise d'Antoni Melchior Ribelles. Ce ne sont pas de petits boucliers de joute: en 1419, d'ailleurs le notaire confond targe et pavois, *targam seu pavisium* (CCXLII 70). Apparaît fugitivement enfin en 1363 un petit bouclier garni d'une pointe pour le combat rapproché, "quintadecima", *quindecima* (XCVI 25).

Les pièces d'armures, extrêmement nombreuses, offrent une terminologie diversifiée. Cette diversité lexicale correspond sans doute à des strates d'importation des techniques. Il en est ainsi des casques: au ^{xiii}^e siècle, une calotte³², sans doute de cuir bouilli et garnie d'une visière d'acier, *galerum ad pampalarem de açaro* en 1284 (IX 30) que l'étude des équipements majorquins permet d'identifier au chapel de fer, appelé ensuite "chapeau de Pampelune" et faussement attribué à la Navarre, puis, dans les premières décennies du ^{xiv}^e, de nouveaux modèles, de grands classiques, la barbue, *barbuta*, apparue en 1302, avec son camail de maille, *cum eius magla*, dix-huit pièces en huit inventaires au ^{xiv}^e et deux au ^{xv}^e, plus douze timbres, «cpsi», en 1435, et le bacinet, *bachinectum*, *bachilectum*, *bacinectum*, neuf exemplaires pour quatre possesseurs au ^{xiv}^e siècle et soixante-cinq au ^{xv}^e pour quinze inventaires, lui aussi garni ou non d'un camail, *camaglum* ou *cullarum*, d'une bavière, *baveria*, «bavera», et d'une visière, «carrecta». La cervelière, *cervelleria*, *cirvelleria*, «chirvellera», fait une apparition précoce en 1279, dans le contexte cosmopolite de Saint-Jean-d'Acre (VIII 7). Sa présence reste modeste, treize exemplaires pour neuf inventaires avant 1400, et se raréfie au siècle suivant, dix pour cinq possesseurs. Le chapel de fer, *capellum de ferro*, est également précoce et peu fréquent: deux exemplaires en 1327, un au ^{xv}^e siècle et cinq chapeaux de Montauban, *capillina*. Il y a d'ailleurs confusion entre les casques: le notaire peut parler, en 1452 (CDXLIX 86) de *capelleria sive barbuta*, la nuance apportée par le second nom étant dans la présence du camail. La variété des formes et des vocables révèle

encore dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle le *coppus de ferro*, première version de la salade, un exemplaire en 1377 et deux au ^{xv}^e siècle, et qui deviendra la protection de l'arbalétrier (CCCXLVIII 33) et le heaume, *elmus*, *ermus*, sept exemplaires, et encore trois au ^{xv}^e siècle, tandis que l'armet, *elmectum*, «elmectu», *ylmectus*, n'apparaît qu'en 1424, 1441 et 1459.

Vers 1380, arrêt sur image, les représentations du Steri montrent à la fois le chapel de fer des piétons à larges bords (XIX-262-C, XXI-127), le casque rond à bavière qui enveloppe le cou et se joint à la cuirasse (V-31-C), le camail de maille, qui a la même fonction (Tablette 22) et se conjugue avec la visière du bacinet pour une protection plus complète et plus souple (II-161-C), le heaume enfin "a becco di passero" (I-154-A et B), qui caractérise les cavaliers, même quand ils combattent à pied. Ces représentations s'accordent bien avec les modes siciliennes et la dernière suggère de retrouver ce profil du heaume dans les inventaires: ce pourrait être la salade *a qualteri* (CDLXXXIII 234), dont le nom rappelle le bec du passereau.

Noms et modèles de casques se multiplient après 1400. La salade, *chilata*, *celata*, se manifeste en nombre: trente-neuf exemplaires sur treize inventaires. Des pièces particulières en sont détachées, une visière, *carrecta*, en 1443, un ventail, *ventagla*, en 1438, et elle est décorée: trois salades de Giovanni Abbatellis sont couvertes de satin cramoisi, d'or, d'argent doré et quelques perles, plus un crochet, *corcho*. Puis vient la berrette de fer, *birictum armorum*, *biricta de ferro*, treize exemplaires sur six inventaires, la *plana*, *planecta*, *chanecta*, onze exemplaires en autant d'inventaires, et le berruier, *berruerium*, à calotte étirée, treize exemplaires à partir de 1441. Dans le cas des casques aussi, la concentration est forte, mais la distribution entre les possesseurs privés est large: l'ensemble, entre 1401 et 1461, quatre-vingt-dix pièces, est réparti entre trente inventaires. Les chefs de guerre et les féodaux ont huit, onze, treize, et jusqu'à trente casques mais l'objet fait aussi largement partie de l'équipement du bourgeois armé, citoyen de Palerme, habitant de Corleone ou de Termini.

Sur les casques s'articule la protection du cou, bavière, colletin, *cullarum*, gorgerette, *gorgeria*, attestée dès 1292, *guryale*, «gurali», *lambertuchium* de maille, camail de maille, *gorgeria de magla*, joint à la cuirasse: on en compte vingt un avant 1400; de 1401

³² M. Barceló Crespi, *Elements materials* cit., p. 89.

à 1462, la gorgerette de mailles s'efface devant un nouveau type ou devant une autre dénomination, celle de gorgerin, *guriarinum*, «guriarinu», «gurjarunu», vingt-deux exemplaires au total concentrés sur onze inventaires, sans compter ceux des châteaux. Cette pièce de fer ou d'acier est désormais intégrée à l'armure de plates: la bavière est ainsi signalée à deux reprises, dévissée de la salade ou du corselet de la cuirasse. Le collier peut être aussi ajusté sur le pourpoint rembourré de l'arbalétrier comme un hausse-col, *collare de ferro de balisterio* (CCCXLVIII 33).

Le torse est défendu d'abord par des vêtements rembourrés et garnis de pièces de fer, très peu nombreux, un pourpoint, *perpunctus masculinus de juppa*, attesté en 1302, et un *jupparellus armandi* au XIV^e siècle, un *diploys fortis* et cinq laudiers au XV^e. La cuirasse apparaît simultanément, *par lameriarum* en 1282, *par de coraciis* en 1302. C'est une paire de plaques articulées, plastron et dossard, de fer ou de plates (*landas*), couverte de toile: avant 1400, on en compte quinze exemplaires en douze inventaires, dont deux sont couvertes de toile grossière de coton, *burdo*; en 1348 apparaît le mot *coyracia* au singulier, faite de lames, «lami di coracia», de deux plaques de fer, pansière et dossière articulées, «placta de pectu», «placti di armari chusi davanti et darreri» en 1441 (CCCLXIII 60). On en compte quatorze avant la fin du siècle et elle se développe au XV^e siècle: cent soixante-sept distribuées sur trente-neuf inventaires. La cuirasse, qu'on nomme aussi *guarnacha* et *torax* prend alors le nom de *lorica*, qui désignait le haubert de mailles au siècle précédent. Elle est maintenant en effet, comme le haubert auparavant, la pièce centrale de l'*armatura*; on parle en 1459 d'une *coracia alba fulcita de capu ad pedi* (DIX 364) et en 1453 de *lorica a menza boza*, à demi-épreuve (CCCLXXXV 190); le raffinement croissant des tenues les fait couvrir de futaine bleue, céleste ou blanche, de soie verte, de velours cramoisi, de velours orné de feuilles d'argent. Il faut ajouter quelques corselets d'acier, *guzecte* ou *cuzecte*, de «gozzo», jabot, et cinq pansières, *panzera*, de fer ou d'acier, dites aussi «pectu» ou cottes hardies, *coctas azardias* (CCCXLVII 53). Chez Gaston Moncada, la dénomination «coppi seu panzeri» (CDLXXXVIII 56) insiste sur sa forme bombée, comparable à celle du casque *coppus*.

Les vêtements de maille sont rares, précocement remplacés par l'armure de plates. Ces plates d'armure se trouvent nombreuses sur le site de Brucato: petites, au maximum 17 cm sur

10, elles portent les perforations et les traces des rivets qui les fixaient sur le cuir³³. Quelques haubergeons, *guarnacha de ferro*, dès 1292, *guarnachoni de magla*, deux hauberts au XIV^e siècle, *asbergum* et *lorica de magla*, un *corectum de magla* en 1279 et un *coyrectum*, équivalents de l'italien «coietto», pourpoint, quatorze cottes de maille, *cocta de magla* ou *ferrea* au XV^e. Les mailles sont conservées dans les parties périphériques de l'armure, attachées à la cuirasse, pièce centrale: quatre paires de manches, *par manicarum de magla*, ou *armandi*, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, et dix-huit autres dans la première moitié du XV^e; deux paires de faudes de mailles, enfin, *faude armandi, de magla*, au XIV^e siècle, et une au XV^e, des «faudoni», «fauduni», éventuellement *de azaro* ou *de maglis*, dix-sept au total. Les gants de maille se partagent la protection des mains avec les gants de plates dès 1305 (xv 17) et une paire de gants de *chappa*, plaque de fer épaisse, en 1307, dans le testament du marchand pisan Andreas Scacherii³⁴. Au total, on compte une paire de gants au XIII^e siècle (1292), seize gants, quatre paires et huit gants dépareillés, au XIV^e, en neuf inventaires, et vingt-trois paires, plus huit gants isolés, répartis entre seize possesseurs, de 1401 à 1461; ils sont dits alternativement *quantis*, *quantum*, «inguanti», et aussi *cirotheca*, *magnoculus*, *magnocki* au pluriel.

Les spallières, *spallerie*, *spallacia*, «spallachi», «spallazu», au demeurant peu nombreuses, deux paires au XIV^e siècle, vingt-trois au XV^e, plus trois dépareillées, s'assemblent en un harnais de bras à mesure de la diffusion de l'armure articulée. Le brassard, *brachiarola*, *brazarola*, *brazaria*, *brazale*, «brazali», déjà riveté et articulé, généralement par paires, six avant 1400, cinquante et une après 1400, et le gardebras mobile, *guardabracius*, *guardabrazus*, sont présents dans six inventaires au XIV^e siècle et dans vingt-six du XV^e. D'autres pièces, les *manibrachia*, trois paires, et la «langouste», *lagusta*, du catalan «llagosta» (CCCLXXXIV 5), n'apparaissent que tardivement, dans des contextes catalans, les armureries d'Antoni Melchior Ribelles et d'Antoni Olzina.

Symétriques des spallières, des braconnières à tassettes, fort rares, *braunerie*, «braguneri», protègent les hanches, deux paires au XIV^e siècle, une seule au XV^e, et des harnais de cuisse et de

³³ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 550, planche 86.

³⁴ Asp, Misc. archivistica II, Notaio B. Citella 127b, fol. 12; 24.8.1307.

jambe reçoivent des noms variés: jambières, *gamberia*, grèves, *greva*, *arnesia de gamba*, *arnesia de gamba et de coxia*, cuissardes, «cuxeri». Au total on compte deux paires de jambières au XIV^e siècle et vingt-six au XV^e, deux paires de cuissardes au XIV^e et vingt-trois au siècle suivant. Jambières et cuissardes sont montées sur cuir: en témoigne une prise de gage de 1388 qui porte sur huit pièces de harnais, chacune avec son dos, *cosus* (sic. mod. “cozzu”) de cuir, *octo gamberias et coxerias de ferro cum eorum cosis de coreo*³⁵. Et l’on distingue très bien, sur les peintures du *Steri*, les lanières de cuir qui maintiennent les grèves et les autres pièces de l’armure. Les chausses d’armes enfin sont extrêmement rares: une paire en 1436, *par unum de socularibus seu cauzariis de ferro* (cccxxxv 101).

Un ensemble se dessine ainsi en pièces détachées. Il forme l’armure complète qui apparaît un peu tard, vers 1410, quand l’harnais blanc s’est imposé dans toute l’Europe. On compte d’autre part trois paires d’harnais blancs, *par arnesiorum alborum*, «arnesi», au XV^e siècle et trois *armature* complètes «de capu ad pedi». Mais si l’on rassemble toutes les informations, huit inventaires (xiv, xxxiv, xxxv, lvii, lxix, lxxix, cxxviii, clxiii) et un testament, celui d’Andreas Scacherii en 1307, réunissent la presque totalité des pièces d’armure énumérées avant 1400. La concentration, très forte, permet de distinguer des possesseurs lourdement équipés, même si aucun d’eux ne possède une armure complète protégeant à la fois thorax, jambes et bras. Après 1400, le même tableau permet de repérer deux groupes de taille égale: des gentilshommes, d’une part, équipés d’une simple cotte ou d’une cuirasse renforcée ou non par un gorgerin, des manches ou des jambières (cxciii, ccxlv, cclxiii, cccix, ccxlix, cclxviii, cdxli, cdlxxxi, cdlxxxviii, cdxcv) et, d’autre part, des possesseurs d’armures presque complètes (cclxix, cdxlvii), ou complètes (cxcviii, ccclxxx, dxiii, dxii), ou chefs de guerre surarmés, équipés pour entretenir une petite troupe (ccii, ccclxxxiv, ccclxxxv, dix). Les trois derniers groupes, qui réunissent nobles siciliens et aventuriers catalans, guerriers et marchands, rassemblent deux cents des deux cent vingt-cinq pièces d’armures comptabilisées entre 1401 et 1461. La concentration est ici extrême: une défense armée efficace est permise seulement aux professionnels.

³⁵ Asp, ND P. de Nicolao Sp. 116; 4.10.1386.

La présence de drapeaux, qualifiés sans grande rigueur, souligne vivement l’identité des chefs de guerre: bannière, «bandera», le pennon, confondu avec l’étendard en 1455 («pinnuni seu standardu», CDLXXXVIII 23). Outre la bannière de l’hôpital de San Bartolomeo, en 1430, toute pacifique, et celle du navire de Martinus de Anselmo, enveloppée, elle se concentre chez Antoni Olzina, qui arbore une bannière à son *signum*, et chez Moncada, qui en conserve trois, dont une aux armes de Sicile, et un pennon aux armes d’«Accastelli». Les couleurs des tissus qui couvrent les pièces d’armure, cuirasses et salades, reflètent probablement aussi les émaux héraldiques des maisons féodales ou leurs devises: cramoyse et or, peut-être d’Aragon, parti vert et blanc, qui évoque les armes des Abbate, barres rouges et blanches, qui peuvent être les pals des Montalto ou les fasces des Villaragut, barres rouges et noires, blanc, noir, vert, céleste et bleu.

2. La ventilation des armes

La dotation des Siciliens

Les armes en dotation en Sicile sont rarement de provenance étrangère: trois cuirasses françaises en 1279, un coutelas, six carquois et trois casques catalans, une cuirasse, trois coutelas et trois arbalètes de Gênes, un arc turc, enfin. Mais les inventaires donnent des noms catalans à des armes en possession de Catalans ou d’autres Ibériques et qui sont probablement leurs armes personnelles, apportées avec eux, sans signaler leur point de fabrication. La mention d’origine est donc loin d’être complète. D’autre part, on ne cite jamais de production sicilienne et les artisans, *spatarii*, forgerons de hauberts, sont rares dans la documentation notariée. Il est donc probable que l’essentiel de l’armement était importé, de Florence, de Milan ou d’Allemagne, comme les archives Datini l’attestent à Avignon et ailleurs³⁶.

³⁶ L. Frangioni, *Bacinetti e altre difese della testa nella documentazione di un’azienda mercantile, 1366-1410*, «Archeologia medievale», 11 (1984), pp. 507-512 et *Armi e mercerie fiorentine per Avignone, 1363-1410*, dans *Studi di storia economica toscana nel Medioevo e nel Rinascimento in memoria di Federico Melis*, Pise, 1987, pp. 141-171.

À Palerme, dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle, outre les sergents professionnels, les bourgeois, marchands et artisans, disposent d'un armement, mais il est généralement incomplet. Ce sont des éléments d'armure pour protéger la poitrine, la tête, le cou et le bas-ventre, une épée et un bouclier, un coutelas, une arbalète. Prenons quelques exemples: le marchand Nicolaus Lancea détient deux épées, deux gants de mailles, une targe blasonnée et un arc en 1307 (xxviii). Jacobus Gaudingi dispose de deux cuirasses, d'une gorgerette, de deux cervellières, d'un chapel de fer, de cinq arbalètes, de trois écus à ses armes, d'une épée, d'un coutelas et d'une masse en 1327 (xxxv). On enregistre une épée, un coutelas, une lance, une vouge, un dard, des spallières, une targe blasonnée chez Pascalis de Sala, sergent, en 1332 (xl), une cervelière, une "paire de cuirasses", une arbalète, un pavois, deux targes, une paire de gants chez le savetier maître Bartolomeus de Arecio en 1348 (lx). L'échantillon confirme le rôle de piéton des professionnels comme des volontaires de la milice; la diversité et le désordre de l'équipement manifestent aussi le déclin d'une vie militaire continue et réglée. En 1316, ce sont encore trois cents arbalétriers et lanciers et quinze cents piétons qui partent de Palerme au siège de Castellammare del Golfo³⁷. En 1341, un piéton mercenaire en partance pour le siège de Milazzo reçoit du citoyen palermitain qu'il remplace une épée, un pavois, une lance, un dard, *telum*, un coutelas et une cervelière³⁸. Les derniers de ces miliciens apparaissent à Palerme, à l'extrême fin de ce siècle de fer: Petrus de Christofano, en 1394 (clxiii), détient une lance, huit épées, un coutelas, deux arbalètes, une paire de manches et une paire de faudes de maille, et Orlandus Cannigi, en 1399 (clxix), une arbalète et son carquois, une épée, un bacinet. À un niveau supérieur, celui de la cavalerie urbaine, l'équipement de Recuperus Guidonis, en 1355 (lxxix), semble suffisant pour armer deux combattants: un heaume catalan, une barbue et trois cervelières, deux gorgerettes, une armure complète, sept paires de cuirasses, une paire de brassards et une de braconnières, une paire de jambières et de cuisardes, deux pourpoints de mailles, deux épées, un coutelas, deux arbalètes, huit pavois armoriés. À Corleone, en 1338, pour faire face aux chevauchées angevines qui ravagent l'île en profondeur,

³⁷ S. V. Bozzo, *Note storiche siciliane del secolo xiv*, Palermo, 1882, pp. 319sq.

³⁸ Asp, Nd Notaio ignoto Spezzone 257N; 23.11.1341.

Petrus de Pontecorona fournit à chacun des six sergents du château une cuirasse, une gorgerette, un chapel de fer, une arbalète et cent carreaux³⁹.

Au ^{xv}^e siècle, on retrouve les équipements de miliciens à Termini: en 1409, Nicolas de Thomasello possède une protection complète du haut du corps, béret d'armes, cuirasse, cotte de fer, garde-bras, et un armement offensif différencié, trois lances et deux épées (cxciii). Le même équipement se rencontre en 1419 chez Petrus de Larami (ccxlv), casque et berrurier, cotte, gorgerin, brassards, faudes, gants, épée, deux lances et une hache, tandis qu'en 1431, le noble Paulus Chachus (cccix), ne possède guère de harnais de défense, un casque, une "pièce de fer" pour pansière, un bouclier et des brassards, et une épée, une arbalète et sa ceinture, une lance. À Palerme, au contraire, l'armement privé se concentre et semble disparaître des maisons modestes. On peut sélectionner quatorze Palermitains, dont deux marins, qui conservent une épée, une arbalète, et un sachet de poudre à canon. Un tanneur d'origine catalane, maître Guillem Giró, en 1430 (ccciii), est équipé d'une salade, d'une épée et d'un *mandrictus*, d'une dague, d'un bouclier et d'une arbalète. Un barbier, maître Andreas de Cannariato en 1436 (cccxxxviii), est armé d'une épée, d'un baselard, d'une dague et d'un bouclier, et un maçon, Petrus de Calandra, en 1454 (cdlxxiv), garde un estoc, un tavelas et trois arbalètes. Ce sont les seuls à posséder un équipement à la fois défensif et offensif; les autres Palermitains à disposer d'une arme, une quarantaine, ont une épée, un baselard, ou une arbalète. Ce sont des restes, des débris d'un équipement ancien. Seul, Andreas de Spangardo, en 1427 à la Kalsa (cclxxviii), présente un appareil redoutable, deux casques, un "coppo" et une *scaramucina*, une cuirasse, des braconnières et des brassards, un bouclier, une épée, un baselard, une arbalète: c'est sans doute un marin.

Le cavalier, au contraire, apparaît fortement équipé pour la guerre en pièces d'armure, pansières, gorgerins, harnais de bras et de cuisse, spallières, et en harnais de cheval, couvertures de selle, poitrinière, selles, freins, mors, croupières, caveçons, rênes et étriers; il peut armer une petite troupe, deux ou trois hommes d'armes et leurs valets. Ainsi à Girgenti, en 1302, messire Leo Mus-

³⁹ Asp, Tabulario di Santa Maria del Bosco 234.

ca (xiv), outre son équipement personnel, barbue, cuirasses, haubert, gorgerette, pourpoint, gants, deux haubergeons de maille, dispose de cinq bassinets, de deux barbues, de cinq pourpoints, de trois écus et de deux arbalètes. En 1347, à Palerme, Antonius de Afflicto (LVII) détient un harnais complet de cavalier, barbue à camail, cuirasse, deux gorgerettes, gant de maille, brassards et jambières, braconnières et caparaçon de mailles pour sa monture, tandis que neuf pavois armoriés et sept lances affichent un groupe de combat de fantassins nécessaire à la protection du cavalier.

On note aussi, à partir de la fin du xiv^e siècle, que les membres de l'établissement catalan, puis castillan, marchands, hommes de guerre, sont fortement armés. Gerardus de Gui, à Termini, marchand d'origine valencienne, décédé en 1411, est le modèle de ces pionniers. Ils partagent les responsabilités politiques avec l'aristocratie de nouvelle formation issue du monde des juristes et de la noblesse urbaine et soutiennent le régime "mixte", mais en réalité très fortement catalan, issu de la conquête de 1392. Son inventaire (CCII) comprend l'équipement d'au moins deux hommes d'armes et un piéton, trois chevaux, deux casques, deux camails, deux cottes de maille, deux harnais de bras, de cuisse et de jambe, trois bassinets, trois épées, un *mandrictus*, deux dagues, une hache, deux lances, deux arbalètes, deux targes et un bouclier. À Palerme, Peri Lobet, fonctionnaire royal (CDXLII), possède deux arbalètes, et le cordonnier Peri Morera (DVI) une arbalète d'acier et un pilochon, tandis que le simple chirurgien catalan qu'est Bernat Molet, en 1464, est littéralement suréquipé: deux casques, *chanecti*, deux épées, deux armures complètes, deux lances de Xérès, deux targes, et pas moins de trois arbalètes⁴⁰.

Des aventuriers circulent dans le monde sicilien, mercenaires au service de la monarchie, Castillans comme Consalvus Rodoric de Perronia, de Cordoue (CCXLIX), qui possède une armure presque complète, berrurier, cotte et faudes de mailles, épaulières, brassards, harnais de cuisse et de jambe, épée et lance.

Cette responsabilité militaire est partagée par les membres de la nouvelle aristocratie: les uns sont simplement armés, comme, en 1459, messire Paulus de Pullastra (DXIII), qui dispose d'un armement complet de cavalier et d'une arbalète. D'autres peuvent

équiper leur maisonnée: en 1450, le juriste Leonardo de Bartholomeo, protonotaire du royaume (CDXXXVI), outre son harnais personnel, cuirasse, gants, plates, trois épées, deux estocs, trois coutelas et deux boucliers, dispose d'un équipement suffisant pour fournir sept ou huit hommes d'armes, huit cuirasses, sept salades et un bérêt de fer, douze pavois, sept arbalètes, trois harnais de cavalier, une guisarme, six lances de Xérès et une tente de campagne. En 1451, le noble Julianus de Benedictis (CDXLVI), outre un équipement complet et des éléments défensifs pour quatre autres cavaliers, peut armer dix arbalétriers et six piquiers. En 1460, Johannes de Abbatellis (DIX) possède sept armements complets et cinq incomplets (une armure *di capu ad pedi*, onze cuirasses, cinq paires de spallières, cinq paires de harnais de jambe et de cuisse, trois paires de brassards, dix salades), ainsi que quatorze arbalètes, dix-huit pavois, dix-huit lances. Ce sont de petites équipes de combattants qui peuvent encadrer deux ou trois cavaliers.

Quelques grands chefs de guerre disposent de grandes quantités d'arbalètes et quelquefois de bombardes. Messire Gabriel Fanello, en 1424 (CCLXIX), outre deux équipements de cavalier, tient une bombarde, seize arbalètes et douze lances. En 1443, à Termini, Antoni Melchior Ribelles (CCCLXXX) dix arbalètes, dix-sept lances et un équipement défensif désordonné, pour deux cavaliers. En 1455, Gaston Moncada, dont l'inventaire est incomplet (CDLXXXVIII), possède chez lui quatre bombardes et dix-neuf arbalètes; il peut fournir de selles au moins cinq chevaux, il a sept croupières, onze poitrinières, neuf mors et sept freins; des drapeaux, bannière aux armes de Sicile, drapeau déchiré et pennon rouge, une tente de campagne avec son piquet, deux lits de camp décrivent l'activité d'un "condottiere" au petit pied. L'entraînement chevaleresque pourrait encore échapper à l'observation: un seul document évoque la selle et l'armure de joute, heaumes, bavière, cuirasse de cuivre (CVII 19) et seules les lances de Xérès en témoignent massivement. Le béhourd, ce sport brutal, pratiqué par les comtes, les magnats, les barons et les chevaliers, n'apparaît également qu'au détour du règlement somptuaire de Frédéric III⁴¹.

⁴¹ F. M. Testa, *Capitula Regni cit.*, § cv, pp. 95-97.

⁴⁰ Asp, ND G. Comito 851, fol. 174v-177v; 3.1.1464.

La chasse

La chasse au vol complète l'image chevaleresque de Gaston Moncada: gant de faucon, formes de cuir pour affaïter, fer à soigner les faucons, tourret, «tornectu», qui permet de présenter le faucon sur son perchoir, trois cors de chasse. D'autres inventaires révèlent, dispersés, quelques objets de chasse, clochettes du rapace, *campanulas pro falcono seu astore* (CCCLIII 23), jets (XVII 19), filets, *riola* en 1408, quelques armes d'usage incertain, trente «virgki di catcha», chez Gaston Moncada, une *virga sardisca* en 1450 chez Leonardo de Bartholomeo, une *virgkecta* encore en 1443. L'inventaire de Gaston Moncada suggère un savoir technique, complètement de la science militaire, en particulier en médecine vétérinaire: il possède une «arbalète» pour saigner les chevaux, instrument rare que l'on retrouve en Catalogne et dans l'inventaire du vice-roi Pignatelli⁴². Mais, alors que l'hippiatrie est largement présente dans les bibliothèques nobles siciliennes, la fauconnerie n'apparaît pas, ni les traités des échecs.

Corrélativement, les chevaliers sont les seuls, avec les médecins, à détenir des alambics pour l'eau-de-vie, quatre chez Moncada, et à conserver chez eux des produits pharmaceutiques, en particulier de la thériaque; deux albarelli, *burnie*, de plomb en contiennent chez Moncada.

La chasse se distingue mal de l'activité militaire, dont elle est la propédeutique: arbalètes, épieux, dards sont ambivalents. Mais l'activité cynégétique s'étend au-delà du milieu chevaleresque et soutient un volet d'économie prédatrice; plusieurs contrats notariés unissent un groupe de chasseurs professionnels à un notaire, un mercier, qui financent l'équipe et tournent ainsi le monopole de la boucherie⁴³. En conséquence, la sauvagine est bon marché, au témoignage des «calmieri», maxima décidés par les conseils de ville: sanglier et daim sont moins chers que les viandes les plus estimées, porc, chevreau, «castrato», mouton, truie et veau, et à peine plus cher que le bœuf. Seuls le chevreuil, le lapin, les pigeons et les perdrix, très goûtés, atteignent des prix élevés⁴⁴.

⁴² L. Salamone, *Un vicerè e il suo notaio* cit., p. 225.

⁴³ H. Bresc, *La chasse en Sicile (XIII^e-XV^e siècles)*, dans *La Chasse au Moyen Âge. Actes du Colloque de Nice* (22-24 juin 1979), Nice, 1980 (Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Nice, 20), pp. 201-217, pp. 208-209.

⁴⁴ H. Bresc, *La chasse* cit., p. 210.

Les techniques apparaissent à travers ces contrats, dans les coutumes municipales et à travers quelques documents de chancellerie. Ils témoignent de la chasse au sanglier avec chiens et arbalète, au daim au filet ou au collet, *cum filo venacionis*, au lapin au furet et à l'épervier, *cum spriverio et firectu*, chasse au vol des francolins et des autres oiseaux au faucon et à l'autour, qui peut se prolonger dans les vergers et les vignes de Palerme⁴⁵. La chasse nocturne des sangliers, au poste, *vigliatorium*, est encore attestée à Aci en 1440⁴⁶.

La fouille de Brucato a permis d'insister sur le rôle étendu des activités prédatrices, au moins sur ce site⁴⁷: on compte en effet au moins six cerfs, treize daims, six chevreuils, huit sangliers et vingt-quatre lapins, ainsi que trois renards et qu'une tortue sur le site de Brucato⁴⁸. Une autre tortue a été dégagée sur la fouille de Calathamet. Quant au lapin, sur la chasse duquel la documentation est très abondante, les notaires de Corleone confirment que sa toison est transformée en pelletterie⁴⁹.

3. Le château

La défense des forteresses

Le château sicilien est essentiellement urbain, destiné à défendre la ville et à la surveiller, mais la Sicile de la fin du Moyen Âge voit l'apparition tardive du château isolé dans le cadre du remodelage général des campagnes, effet d'une guerre permanente, d'abord contre les Angevins, puis entre les barons. Les points essentiels sont le donjon quadrangulaire et la cour carrée; la défense est modeste, murs irréguliers, blocage de moellons non équarris noyés dans le mortier de chaux, pierres de taille rares, flanquements absents ou médiocres, portes mal protégées. La défense se fait du haut des murs. On peut parler d'archaïsme architectural et la pauvreté défensive. L'habitabilité est rudimentaire. La liaison avec l'économie rurale est au contraire forte: la forteresse protège

⁴⁵ *Ibid.*, pp. 207-208.

⁴⁶ Aca, Canc. 2837, fol. 23v; 28.10.1440.

⁴⁷ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 779.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 627.

⁴⁹ H. Bresc, *Un marché rural: Corleone en Sicile, 1375-1420*, «Anuario de Estudios medievales», 24 (1994), pp. 371-393.

routes et *massarie*, elle est le refuge et le centre de prélèvement. Dans l'ensemble, elle est plus le symbole de la domination féodale qu'un outil efficace de défense ou qu'une résidence.

La faiblesse du rôle militaire et les modestes qualités défensives du château baronial du *xiv^e* siècle ont été mises récemment en lumière⁵⁰. Sa simplicité et sa solidité suffisent contre des bandes désarmées, sans artillerie. La présence d'un bélier, *aries seu pica* (cciii 132) à Favara en 1412 suggère des points faibles, auxquels il convient de parer. Les capacités défensives, comme l'armement lourd, sont hiérarchisées: dans les châteaux privés la dotation en artillerie comme en armes de jet, quinze arbalètes à la Mârgana, vingt à Caltavuturo, permet à une quinzaine ou une vingtaine de combattants de tirer simultanément à distance, pour près de cinquante dans les grands châteaux royaux; à Termini, la dotation est de quarante-huit arbalètes en 1444. Le reste de la dotation en équipement belliqueux relève de l'armement individuel et du combat rapproché: épée, masses d'armes, pertuisane, les lances du râtelier pouvant indifféremment servir de traits. Dans l'ensemble, la pauvreté générale ne permet pas de sortie efficace et contraste avec l'abondance des armures dans le château royal de Termini, dix-huit cuirasses, douze pansières, trente bassinets et une salade, et des armes individuelles, quarante-cinq lances. Cet armement abondant n'assure pas seulement aux forteresses royales une résistance durable, mais permet aussi de recruter des irréguliers⁵¹ et aux hommes d'intervenir à l'extérieur.

Les forteresses privées ont pourtant été construites par des professionnels dotés d'une bonne formation technique: des maîtres maçons et des tailleurs de pierre de Palerme ont construit celui de Chiusa au début du *xiv^e* siècle pour le comte Matteo Sclafani⁵². Entre 1427 et 1430, des maçons de Palerme et de Trapani vont construire les murs du château que les Chevaliers Teutoniques édifient sur leur fief inhabité de la Mârgana: un chrétien en 1427, deux maçons juifs, Braxhonus Misiria et son fils Xibiten, et un

⁵⁰ É. Lesnes, *Les châteaux féodaux de la Sicile occidentale au *xiv^e* siècle. Localisations, fonctions et essai de typologie*, Thèse de l'École des hautes études en sciences sociales, 29 juin 1996.

⁵¹ Exemples dans H. Bresc, F. Maurici, *I castelli demaniali della Sicilia (secoli *xiii-xv*)*, dans F. Panero, G. Pinto (dir.), *Castelli e fortezze nelle città e nei centri minori italiani (secoli *xiii-xv*)*, Bra, 2009, pp. 271-317, pp. 300sq.

⁵² Asp, S. Pellegrino 4, fol. 114; 8.11.1337.

chrétien en 1430; ce dernier s'engage à bâtir un mur d'enceinte haut de six mètres sur une largeur de 87,5 cm à la base, puis de 75 cm, et une tour de 9 mètres de haut⁵³. En 1442⁵⁴, pour le compte de Tommaso Crispo, un maçon palermitain va achever la tour de San Nicola de Bendormi, centre de plantations de cannes à sucre, raffinerie, madrague et anse où viennent aborder les galères de Jacques Cœur; dortoirs et cuisines forment avec les hangars des barques de la thonaire et les installations de cuisson et de séchage des sucres une grande cour carrée facile à fortifier. Tous ces travaux se font en mortier de chaux et de sable; les comptes des châteaux royaux de Catane⁵⁵ et de Rametta⁵⁶ montrent une hiérarchie classique des matériaux: argile utilisée comme liant dans les murs du dehors, chaux et sable dans ceux des pièces, salle, cuisine, chambre, étable, fosse, plâtre comme enduit de la chambre et de la salle, mortier solide pour les murs de l'enceinte et des tours; tout enfin est soigneusement blanchi à la chaux vive.

Le château se présente enfin comme une unité autarcique, capable d'une longue résistance, avec ses réserves d'eau, de farine et de grain, son «cintimulo», moulin à farine, son four à pain et le tas de bois qui fournit le combustible, et même un moulin à sel à Termini, comme à San Fratello en 1452, et un moulin à moutarde, condiment sucré, à Pantelleria. Tous les inventaires de notre échantillon laissent voir la présence du moulin à grain, «chintimulu», «molinu», «molinu sardiscu», *pristinus*, mû par une mule au château de Malte, une mule et deux chevaux à Favara, et par des ânes, pas moins de cinq, à Pantelleria. Même à la Mârgana, seigneurie meunière, un moulin à sang permet, en cas de menace, de se passer des services du moulin extérieur situé sur le torrent. La paneterie, dans le même château, renferme deux maies, deux tonneaux de farine, des chaudrons de *mandra*, une meule de rémouleur. Elle ouvre sans doute sur le four, qui n'est pas décrit. L'espace étroit et la construction ramassée de la forteresse sont nécessairement modelés par les nécessités du stockage: capture et écoulement des eaux pluviales vers la citerne, creusement de fosses étanches pour le grain. La continuité est parfaite avec les

⁵³ Asp, ND G. Traversa 773; 16.3.1430.

⁵⁴ Asp, ND Spezzone 363; 10.9.1442.

⁵⁵ Asp, Canc 44, fol 323v; 19.7.1408 et 47, fol. 171; juillet 1410.

⁵⁶ Aca, Canc. 2852, fol. 42; janvier 1442.

observations archéologiques de Calathamet et de Calatabarbaro: citernes souterraines soigneusement enduites et spacieuses, 14 m³ à Calathamet, canalisations dans l'épaisseur des murs, espaces dallés.

Les réserves sont partout destinées à soutenir un long blocus: pour un petit château, dix-huit salmes, 3 800 kg, de froment, quarante-huit kg d'huile et sept tonneaux de vin, 2 884 l, à Corleone en 1389, vingt salmes, 4 200 kg, de froment, et vingt tonneaux, 8 240 l, de vin à Prizzi. Et, pour un grand château royal exposé à de longs sièges, 61,12 salmes, 13 t, de froment, 3 tonneaux, 1 236 l, de vin et autant de vinaigre au château de Malte, deux tonnes de biscuit, près de 30 tonneaux de vin, 12 300 l environ, et deux tonneaux de mil, quelque 8 hl, à Termini⁵⁷. La présence du mil, céréale d'importation dont on n'a pas d'autres traces dans la documentation sicilienne, renvoie à de vieilles pratiques militaires de l'époque angevine, quand les châteaux étaient approvisionnés de mil napolitain et quand les sergents recevaient deux *tumoli* de froment et un *tumolo* et demi de mil par mois, ration énorme qui permet de nourrir une famille⁵⁸. Sans doute s'agit-il de fournir un aliment qui n'exige pas de mouture ni de grande préparation et se consomme en bouillie. Les disponibilités sont élevées, 250 kg de froment par homme à Trapani, en 1409, et 12,5 kg de fromage. Les inventaires des réserves montrent une certaine variété de détail, du vinaigre, qui peut servir à humecter des protections de cuir ou de toile, du saindoux, éventuel remède aux brûlures, du miel à Favara, des sardines salées à Caltavuturo, de la viande salée, treize demi porcs à Augusta, d'ailleurs en mauvais état. Et le saloir, ce meuble rare en Sicile, se retrouve à Termini, *vas de ligno magnum ad opus salandi carnes*, dans une atmosphère fort peu insulaire, transnationale.

L'huile des réserves est sans doute partiellement destinée à l'éclairage, sans cependant que les inventaires témoignent de la présence de luminaire: on ne repère que quelques lanternes à Caltavuturo et au château inférieur de Corleone. Les comptes royaux révèlent en revanche la présence de lampes que l'on suppose nombreuses. Ainsi en 1395 au château Marquet de Syracuse⁵⁹.

⁵⁷ H. Bresc, F. Maurici, *I castelli demaniali della Sicilia* cit., p. 300.

⁵⁸ R. Filangieri (ed.), *I registri della Cancelleria angioina* cit., XIII, Naples, 1959, p. 67.

⁵⁹ Asp, Canc. 24B, fol. 104v; 27.10.1395.

Les ateliers

Des réserves importantes de bois, de fer, 264 kg à Augusta en 1415, 42,5 kg au château de Malte en 1429, et de clous, 21 kg à Augusta, 24 kg à Malte, sont à la disposition des trois principaux ateliers⁶⁰. La menuiserie, d'abord, signalée par la présence de la cognée, de la hache et de la scie, de la plane et de la tarière; elle permet de construire les mantelets, protection individuelle des combattants, attestés en grand nombre (quarante-huit à Favara, trente à Termini). Associée aux réparations, elle fournit aussi des accessoires de bois nécessaires au travail de maçonnerie, de *maramma*, attesté en particulier au Castellammare de Palerme: échelle, échafaudage, «ponti», de planches de peuplier et de châtaignier, barre à mine, pic et pelle, crible, «cannara... per cherner terra», auge, «gavita... per portari lu atrectu», et litière, «bayardu», cercle encordé pour hisser les matériaux. Cordes, «corda», «sparsina», cables, «libanu», treuil, «arganu», au Palais royal en 1429 et à Termini, et poulies peuvent aussi servir à élever les armes lourdes comme les poutres et les planches destinées à l'architecture interne et aux bretèches, les «verdiski» attestées par les comptes royaux.

La forge est pleinement décrite à Termini en 1444, enclume, soufflets, masse et tenailles de forge, trépan, meule à aiguiser. L'inventaire d'Antoni Melchior Ribelles permet d'ajouter une *ferria* fournie de tous ses accessoires, et celui d'Antoni Olzina une cloutière, trois *mallei*, deux règles, deux autres enclumes, deux autres paires de soufflets, des masses, des trépan, des marteaux et des tenailles, tous objets retirés du château lors de la mutation de son statut. Forge et menuiserie permettent de réparer les armes, de fournir des affûts aux bombardes. Le Castel Ursino de Catane dispose ainsi d'une herminette, «una axa curba per fari chipi di bumbardi»⁶¹. Des creusets, *croculi*, au Castellammare et à Termini, peuvent permettre de fondre le métal cuivreux pour mouler des armes ou des pièces. Les spécialistes savent aussi tailler et empenner flèches et viretons. L'équipement du Castellammare de Malte conserve ainsi douze vols de vautours dont les plumes sont destinées à équilibrer les flèches, de la colle, de l'huile de lis d'usage pharmaceutique. Ailleurs, la térébenthine sert de vernis

⁶⁰ H. Bresc, F. Maurici, *I castelli demaniali della Sicilia* cit., p. 299.

⁶¹ *Ibid.*

pour recouvrir boucliers, armures et armes. Dans les châteaux, l'armurerie s'accompagne d'une sainte-barbe, où se conservent des barils de poudre déjà préparée; les réserves de charbon de saule, dix *tumoli* au château de la cité de Malte, de soufre, 45 kg à Malte, attestent qu'elle sert aussi à préparer l'explosif et en grandes quantités: il faut quatre parties de salpêtre pour une de soufre et une de charbon, ce qui porte les réserves éventuelles de Malte à près de 270 kg de poudre. À Augusta, en 1415, le château dispose d'un «murtaru di pistari pulviri di bumbarda» et celui de Termini d'un crible pour réduire la poudre en grains. La présence de cercles destinés à mesurer les boulets, véritables calibres, suggère aussi que l'on y taillait les projectiles de pierre.

La forteresse habitée

Le château des Teutoniques de la Mârgana est le modèle même de cette forteresse habitée⁶². L'armement y est dispersé partout, dans les chambres, à portée de main, dans celle du châtelain, où sont stockés neuf arbalètes, trois masses, quatre épées, dans celle des garçons, qui renferme six arbalètes et des boucliers, dans la salle, où sont les bombardes et la trombe, et dans l'épaisseur du portail, mais on a eu la délicatesse de ne pas en disposer dans la chambre où dort tranquillement le précepteur, venu de Palerme pour sa visite. L'ordre des pièces, lors de l'inventaire, traduit la hiérarchie des fonctions qu'assume le château et qui ne se différencie guère de celui des maisons. La description part de la grande chambre, résidence personnelle du maître, puis parcourt les chambres, leurs antichambres et leurs retraits, la grande salle, enfin la cuisine, la paneterie, le moulin à sang, le four, les celliers, les réserves, la sainte-barbe, la citerne, les fosses à grain, la forge, pour finir par la porte et son râtelier d'armes. Le cœur de l'édifice castral est la chambre seigneuriale; elle n'appartient pas exclusivement à l'aire du privé, elle est aussi la chambre du conseil.

Mobile, passant rapidement des mains royales à celles d'un baron, le château représente et fixe l'autorité, symbolisée par le drapeau, la trompette et la cloche: les bannières armoriées de la maison royale et des familles féodales à qui le commandement est

⁶² cf. J.-M. Poisson (dir.), *Le Château médiéval, forteresse habitée*, Lyon, 1992.

délégué sont destinées à la tour, de même que la cloche majeure, à la Mârgana. Trompette et cloche rythment un temps garanti, dans le château, par le sablier attesté à Augusta, à Francavilla et à Monte San Giuliano en 1409, à Caltavuturo, «carabella di huri», et à Termini, *relogium de carabella*, qui scande les tours de garde. La forteresse assume aussi la fonction de prison, qu'elle soit publique ou privée: à Favara et à Tavi, les Perapertusa disposent en 1412 de fers, *compedes*, pour les prisonniers. Les châteaux royaux sont bien pourvus: un billot, *gippus*, et des chaînes à Salemi en 1402⁶³, une estrapade au Castel Ursino, siège de la police politique des Aragonais, en 1409, «tagla cum dui capi per turmintari homini»⁶⁴, huit billots, «chancuni», au château de Malte en 1429, un «chippu... per mectiri et tiniri homini prixuni» au Castellamare en 1441, cinq menottes, *glignonos*, trois chaînes de fer et cinq colliers d'hommes, *cullaria quinque de ferro hominum*, dans le château de Termini, en 1444, six paires de menottes à Pantelleria la même année. Dans celui d'Augusta, en 1451, une chaîne porte un collier et une seconde quatre autres colliers sans doute pour un nombre égal de prisonniers et quatre paires de menottes, «grigluni di ferru et unu sussiru». L'esclavage impose cependant une dérogation à l'usage public des attributs de la violence légale: à Cefalà, trois chaînes pour les esclaves et, chez Donadeus de Jamboy, un billot, *chippum unum pro servis*, rappellent la crainte de l'évasion et l'obligation d'enchaîner les esclaves, de les enfermer avant le soir⁶⁵. Le château peut servir aussi de lieu d'enfermement et de relégation sans usage des chaînes: les otages de Bonifacio sont ainsi enfermés dans celui de Termini et bien traités: on achète un petit esclave pour les servir⁶⁶.

Les fonctions économiques du château sont greffées sur le monde du grain, celui du «latifondo»: dès le XIII^e siècle, la fouille de Calatabarbaro (Ségeste) révèle un magasin, qui renfermait quarante jarres à froment. Au XV^e, les fosses à grains ont été creusées à l'abri derrière les murs de la forteresse à la Mârgana et à San Nicola de Bendormi: le château engrange dans ses fosses à la fois la rente des maîtres du sol, les grains des terrages et les revenus de

⁶³ Asp, Nd5 G. Pittacolis 5; 6.9.1402.

⁶⁴ H. Bresc, F. Maurici, *I castelli demaniali della Sicilia* cit., p. 310.

⁶⁵ Acp, As 25, fol. 34v; 10.4.1414.

⁶⁶ Asti, Notaio G. Bonafede 12831; 17.11.1421.

l'entreprise privée, de la *massaria* baronniale. Le château héberge en effet une entreprise agricole propre du seigneur, gérée par un employé, le "curatolo" associé aux profits du maître. On la repère à Favara en 1412, à Prizzi, à Caltavuturo en 1433, à Termini, dans l'inventaire d'Antoni Olzina. A la Mârgana, les inventaires attestent l'omniprésence des mesures à grain et des fosses: la fosse à orge ouvre directement devant la chapelle. À Cefalà, le silo souterrain est couvert d'un pièce voûtée; cette cave sert aussi de cochonnier, et abrite deux porcs, exemple rare d'élevage domestique, destiné à utiliser le son du grain; une autre maison fait fonction de pailler, les pois-chiches étant conservés dans l'un des celliers. Un magasin est réservé aux fromages, produits du troupeau seigneurial et prélevement sur les *mandre* locataires de l'herbe au nom du charnage; il renferme aussi une mesure à grain et une balance. Le château baronnial dispose d'une gamme d'outillages agricoles destinés à la *massaria*, hache à défricher, serpe à débroussailler, jougs et socs, aiguillons, sarcloirs, pelle, fourches et vans. Ceux de la *mandra* se repèrent à Favara, à Prizzi, à la Mârgana et à Cefalà, cuvier à lait, chaudrons, et ceux de la vigne à Prizzi. La *dispensa* peut ailleurs jouer le rôle de chai pour vinifier des raisins achetés ou reçus en paiement de cens; elle dispose de barils pour porter le raisin, d'une balance pour le peser, de cuiviers, d'entonnoirs de fer et de bois, de manchons pour soutirer, en métal cuivreux.

Le château privé abrite une population fixe, châtelain et garçons de ferme de la Mârgana, et, à Cefalà, un châtelain, un affranchi, et six esclaves, quatre hommes et deux femmes, dûment enchaînés la nuit, on l'a vu, dans une maisonnette proche du dépôt des fromages. Cette population exige beaucoup de vin: une vigne seigneuriale est plantée aux portes du château et l'on essaie d'attirer des paysans à bail emphytéotique pour qu'ils produisent du raisin qu'on leur achète. Les réserves de vin sont donc massives: huit tonneaux (plus de 4 000 litres) chez les Teutoniques, vingt-huit tonneaux à Cefalà (plus de 11 500 litres). Elles dépassent largement la consommation des équipes d'administrateurs et d'ouvriers agricoles et fournissent la taverne au pied du château, où viennent boire les laboureurs, les sarcleurs et les moissonneurs; c'est une baraque mobile et démontable, ou une auberge, "fondaco" construit en dur, centre du fief et lieu des contrats et des transactions. À Cefalà, elle est sans doute aux bains thermaux, assez loin du château.

Résidence seigneuriale occasionnelle, le château voit apparaître vers 1450 une forme rudimentaire de villégiature qu'illustre le château de Cefalà des Abbatellis, famille d'origine marchande, florentine; peu armé, il ne dispose pas de moulin intérieur et paraît incapable de soutenir un siège. Mais il est vaste et comprend quinze pièces: trois chambres, une "arrière-chambre", une salle, une cuisine, trois autres chambres, pour le châtelain, les esclaves et un esclave privilégié, une dernière chambre dans la tour, une forge, un dépôt de fromage, un pailler et une dépense. Les chambres conservent un riche ensemble de courtines de lit et de courtpointes en réserve dans les coffres et la salle renferme un équipement complet de chapelle. La forteresse véhicule une impression de force et de noblesse, mais il garde les formes de la demeure urbaine et organise ses pièces en une trilogie classique, chambre, salle et cuisine. La chambre dispose de confort et de privauté (latrines privées, garde-robe honorable pour s'habiller et conserver vêtements et armes). La salle, bien entretenue, largement éclairée par de vastes fenêtres, est un lieu politique; c'est là que se trouve la chaire. Elle est chauffée par un brasero, mais on note une cheminée au château royal de Rametta en 1442.

L'ameublement oppose forteresses privées et citadelles princières, qui partagent la fonction d'habitation. En Sicile, les châteaux baronniaux sont aménagés pour un séjour, au moins temporaire, confortablement et avec luxe, tandis que les autorités ne prévoient pour les hommes des garnisons royales ni lits, ni sièges, ni tables, mais seulement cinq matelas à Termini, pour au moins vingt garnisaires, chiffre fixé en 1398⁶⁷. Le confort ne concerne que les appartements de l'état-major: on note une «tina di bagnu» en 1409 au Castellammare. Les militaires, même de haut niveau, comme le châtelain catalan de Termini, Thomas Sinoll, déménageaient avec leurs meubles, d'ailleurs vieux et en assez mauvais état, et leurs armes. La pauvreté en meubles du *Steri* de Palerme est impressionnante en 1422 et en 1427: la chambre royale ne compte qu'un seul *item*, "deux lits avec leurs bancs". L'hôtel royal de Palerme, qui ne comprend pas moins de dix-neuf pièces, est une coquille vide, qui ne renferme que des meubles de bois difficilement transportables, dix-neuf lits, sans trépieds, mais garnis,

⁶⁷ H. Bresc, F. Maurici, *I castelli demaniali della Sicilia* cit., p. 302.

pour cinq, de leurs bancs, vingt-quatre autres bancs, «banki di si-diri» ou «di tiniri consiglu», seize tables, sept perches pour disposer les vêtements, trois coffres, une maie, une chaise percée, «segia di fari axu», auxquels viendront s'ajouter quelques dressoirs, «indrizaturi», un banc où pétrir le pain, une table «ad modu di altaru» pour dire la messe, et quelques armoires, achetés les années suivantes pour compléter l'équipement; plusieurs bancs étaient en fort mauvais état, mais ils étaient couverts de *bancalia* et de coussins. Le mobilier textile, la literie, les tapisseries, devaient suivre pour créer le climat de confort et le cadre de richesse qui accompagnent nécessairement l'autorité⁶⁸.

La chambre principale, dans les grands châteaux, est en fait un appartement; elle comprend à la fois un grand lit, des coffres, et l'équipement d'une salle à manger. Les autres chambres, cinq à la Mârgana, huit à Cefalà, sont plus pauvrement meublées: un lit, un banc-coffre, et renferment souvent du matériel varié, équipement artisanal, cuvier, seau et tonneau. À Termini, la grande chambre est équipée de courtines; une autre constitue l'appartement privé: outre le lit, elle dispose d'une tapisserie murale française, d'un tapis, d'un foyer mobile, d'un grand siège, d'une table à manger; une troisième chambre ne comprend qu'un lit et sa literie; la quatrième, près de la citerne, renferme un lit, un cuvier, un tonneau, un sceau. Un certain faste caractérise donc les chambres principales: à la Mârgana, une courtine blanche décorée de lierres, «accissu», entoure le lit de don Stephan Seguenstoc, qu'accompagne un banc, un coffret, un écrin, et un bureau, *discus pro scrivendo*, tandis que la chambre du précepteur est plus modestement meublée; à Cefalà, deux courtines de toile de Flandre, un tapis, une chaire, un foyer de fer, une table à manger avec ses trépieds. Partout, les forteresses ne connaissent que des lits construits, *licterie*, non démontables, sans châlit ni tréteaux: ce sont des meubles encore rares dans les milieux urbains et signe probable d'aristocratie. Un confort discret et un décor sobre se nuancent de quelques taches de couleur, courtepointe de soie, traversin rouge. Le luxe et le confort sont entièrement dépendants de la dotation en textiles de prix: le bois des meubles n'est pas destiné à être vu; il sert

⁶⁸ D. de Raemy, *Le mobilier en bois des châteaux savoyards de l'ancien Pays de Vaud et du Chablais entre 1360 et 1450*, dans J.-M. Poisson (dir.), *Le château médiéval, forteresse habitée* cit., pp. 129-132.

d'armature et s'efface derrière la tapisserie, la tenture, les rideaux. Quatre courtines, un tapis et un tapis de banc à Favara, deux courtines et deux tapis à Prizzi, deux courtines, deux tapis, un tapis de coffre, une tapisserie murale à Termini dans l'inventaire d'Antoni Olzina, trois courtines à Cefalà; ces grands ensembles textiles peuvent permettre d'aménager des pièces découpées dans l'espace des grandes salles; les châteaux de Tavi, de Caltavuturo, sont au contraire austères.

La salle est plus pauvre et rustique: les tables sont nombreuses, deux à la Mârgana, deux à Termini, quatre à Cefalà, entourées de bancs et de coffres; deux chaires à Termini, trois à la Mârgana, deux de noyer et une de sapin, lourdes et hautes, une crédence et un décor de boucliers à Cefalà, quatre pavois, trois targes, huit rondaches. Mais on mange partout dans du «peltro», étain allié d'argent, trois plats, six assiettes, *plactelli*, huit écuelles et sept saucières à la Mârgana, trente-deux assiettes, *parascides*, quatre plats et six pichets à Termini, quarante-deux pièces à Cefalà: le service de table convient pour cinq, six ou sept personnes, et jusqu'à une trentaine à Termini, alors que la garnison ne compte que dix hommes. C'est donc qu'on prévoyait de rendre le devoir d'hospitalité avec un faste tout aristocratique. Gabriel de Fanllo, aventurier de haute volée, possède jusqu'à dix-huit grands plats, huit assiettes, et soixante écuelles. La consommation ostentatoire est ici une obligation sociale et juridique fondée sur la largesse et le signe de la compétition interne, et aussi un investissement: l'hospitalité et la largesse font connaître le nom, établissent un lien de loyauté et de réciprocité, elles constituent des réseaux et préparent les faveurs princières.

La cuisine et la paneterie présentent un équipement suffisant, abondant même à Cefalà, mortiers, chaudrons, marmites, poêles; la présence du gril et des broches confirme la qualité de l'alimentation carnée fournie aux hommes de garnison et à l'état-major. On trouve aussi dans les châteaux des éléments originaux, un petit «testo», *tistectus*, de cuivre et une chaîne à suspendre les marmites, c'est-à-dire une crémaillère, à la Mârgana, une lèche-frite, «arrustutituri», à Termini. Comme dans toutes les demeures, l'image de la cuisine se brouille un peu: elle sert fréquemment de réserve, d'entrepôt où on stocke les outils de la forge, ou la cloche.

Les chapelles castrales, enfin, sont signalées par des fragments d'ameublement. À Favara ce n'est qu'un vêtement sacerdotal; à la Mârgana, ce sont deux calices, deux vêtements de prêtre, un autel, deux clochettes, des burettes, une sceau à eau bénite et un chandelier, et à Termini, un calice, un devant d'autel, des candélabres et des burettes, un autel portatif, un corporal; on retrouve les mêmes éléments dans un coffre de la salle du château de Cefalà: icône, deux petits coussins pour les genoux des maîtres, vêtement de prêtre, devant d'autel, livres et calice constituent ici une chapelle portative. D'autres documents nous donnent l'occasion de décrire un équipement liturgique modeste: à Montelepre, dans la tour de l'archevêque de Monreale, la chapelle comprenait autel portatif, missel, calice d'argent, «autarectu», corporal fourni, deux icônes, trois touailles à liteaux de soie, les burettes, «ampulluczi», et un vêtement complet de prêtre, amict, aube, étole, manipule, ceinture, «cingulu», et chasuble de toile⁶⁹.

La concentration de l'armement lourd dans les châteaux explique le calme relatif de la Sicile, gardée par un ensemble de garnisons peu nombreuses et par un très petit nombre d'hommes d'armes, six cent cinquante pour cinquante-quatre forteresses. Cette paix intérieure, scandée de vagues d'émeutes et de rebellions locales, mais toujours rétablie sans trop de casse, en montrant la force plutôt qu'en l'utilisant, est assurée sans doute par cette inégalité de l'armement. Seules les bombardes "bourgeoises" peuvent être une menace, après la dissolution des milices urbaines, réduites à leur rôle de guet nocturne, et l'émeute rassemble des citoyens sommairement armés. C'est donc sur le compromis que repose la tranquillité et l'ordre. Les châteaux, eux-mêmes mal construits, ont un rôle démonstratif. La présence d'une forteresse n'empêche pas en 1399 les pirates hafside de prendre d'assaut Terranova (Gela) et d'emmener en captivité l'évêque de Syracuse⁷⁰. Leur simple présence, leur blancheur éclatante, leur visibilité assurent en revanche la présence réelle, l'incarnation du pouvoir lointain et de son ombre portée, la nouvelle féodalité secrétée par la dynastie catalane, puis par les Transtamare.

⁶⁹ Asp, Lvr 37, fol. 27; 8.8.1449.

⁷⁰ H. Bresc, F. Maurici, *I castelli demaniali della Sicilia* cit., p. 300.

V ATELIERS, BOUTIQUES ET CAMPAGNES LE TRAVAIL

La maison sicilienne des XIV^e et XV^e siècles présente irrégulièrement un certain nombre d'outils nécessaires à l'approvisionnement en bois et aux petits travaux domestiques, une trentaine de haches de bûcheron, *securis*, *scura*, «de smarrari» et «de avactiri», *smarra* à deux mains (CDLXIII 46), et quarante-deux cognées, *cugnata*, accompagnées de quelques coins de fer, trente-six scies qui peuvent servir, des cordes, des poulies de fer, *tagla*, *taglola*. D'autres outils sont nécessaires aux menues réparations, instruments du maçon, du charpentier, du forgeron, ou au travail agricole et ces inventaires sont un complément utile à ceux des ouvriers mêmes.

Certaines maisons et les châteaux possèdent de véritables ateliers dont les instruments ne sont pas cités par ailleurs, chez messire Leonardo de Bartholomeo à Trabia et chez messire Gaston Moncada. Ces outils non spécialisés ainsi dispersés, sont d'abord des instruments de charpentier, une vingtaine de haches, *achia*, *axia*, *axonus*, *achecta* ou *checta*, et une barre de fer, un pied-de-biche, *pes de porco*, une vingtaine de pics, *pico*, *piconus*, «picuni», dont un «picunctu di petra» chez Gaston Moncada, une dizaine de planes, *chana*, *chanecta* et *planecta*, présentes par exemple chez Leonardo de Bartholomeo à Trabia et chez Gaston Moncada, deux râpes chez Moncada encore, des compas de fer ou de laiton, des ciseaux, *scarpellus*, des couteaux-scies, *serracum*, des scies, une varlope, *diricta* (DII 102), quelques limes pour aiguiser les scies, *lima de serra*, des marteaux et des maillets, *marchectus*, *malleus*, une équerre, «squarra», une soixantaine enfin de tarières, *verrina*, *virrina*, «birrina». D'autres outils peuvent servir au travail du

maçon, une dizaine d'auges, *gavita*, un pinceau, *penchiglum*, une trentaine de pelles de fer. Les mêmes inventaires contiennent des réserves de clous, des pivots, *pernum*, des planches.

1. Le travail domestique

Entre la chambre et la salle, les inventaires répartissent de manière incertaine les outils et les produits du travail domestique féminin, essentiellement de l'artisanat textile, d'une longue chaîne de production qui s'égrène diversement selon les inventaires. Une centaine d'inventaires et de nombreux testaments féminins, surtout à Corleone, comprennent des éléments du travail du textile, depuis les outils les plus modestes, peignes d'étope, dévidoir, carde de tisserand, ourdissoir, jusqu'au métier à tisser, ses contre-poids, ses peignes et ses lices de rechange, et des simples filés à la toile ourdie et au drap d'"orbace", en quantités quelquefois impressionnantes. La liste la plus complète, chez Busacca Naguay (CDXC), égrène une paire de peignes d'étope, un dévidoir, une carde de tisserande, un métier fourni, plus quatre peignes et trois lices. Ce travail domestique apparaît aussi bien chez Charon Taguil, en 1432, métier à tisser, peignes à lin, cardes à lin, que chez un aristocrate comme Gaston Moncada, en 1455, quatre cardes à lin, dix-neuf peignes à tisser, huit «lizaruni», et des échevaux déjà filés. Chez Violans La Fontana, on ne compte pas moins de trente mètres de toile ourdie.

De véritables entreprises domestiques apparaissent à travers les réserves de fibres, de tissus et de décorations, dispersées au demeurant dans de nombreux inventaires, échevaux, *buctonus*, *giffula*, de filés et de fil, pelotes, *glomarum*, de fil, toile à matelas, *purpurignum*, lacets et aiguillettes, *tirecti*, franges, *frixa*, pièces de soie. On note ainsi Hester Lu Boy (LXXXV) qui travaille le chanvre, le coton qui sert à rembourrer les courtepointes; la présence de trente et une livres de soie, de noix de galle et de gomme adragante suggère qu'on apprêtait chez elle les soieries. D'autres indices révèlent des ateliers. Ce sont plus de soixante-quatre mètres de doubles, de toile d'étope et de coton chez le notaire Gulielmus de Nigrello (CXV), du coton filé, de l'étope, des cardes et pas moins de trois dévidoirs chez Pinus de Abrucza en 1431 (CCCXX), des filés, du fil blanc, un dévidoir chez le marin Martino de Anselmo en 1440

(CCCLII). Chez Jacobus Bellassay, le notaire énumère cent trente "rotoli", 104 kg, de filés, trois paires de draps non encore cousus et 94 m de toile chez en 1446 (CDIV), et, chez Andrea de Pintauro, un équipement complet et 80 m de toile en 1449 (CDXXIX). Des femmes actives disposent aussi d'outillage et de réserve: en 1441 Antonia de Cammarata détient des filés et de la toile de coton (CCLV); Contissa, veuve de Rugerius de Intellecta possède deux paires de ciseaux, du fil, du lin, des franges, des réseaux, de la soie, du corail la même année (CCCLXIV). L'équipement complet de Busacca Naguay (CDCX) sert à filer et tisser du coton tunisien qu'il a acheté.

Au-delà du simple filage et du tissage, une gamme de métiers féminins se dessine, de la couturière à la fabricante de petits objets précieux de soie brodés, décorés de corail, comme on les retrouve dans les inventaires, bourses, ornements de tête, de col et de poitrine et on peut soupçonner une division familiale du travail apte à favoriser l'autonomie financière des femmes: elles apparaissent devant les notaires pour acheter et vendre filés, soieries, "orbace". Cette initiative féminine est confirmée par les inventaires: chez le forgeron maître Robertus de Princhipato, les filés et douze cannes de toile ourdie et posée sur le métier sont de sa seconde épouse en 1434 (CCCXXVIII). Agnesia, veuve de Busacca Naguay, a reçu une once (cinq florins) d'arrhes pour la toile de matelas qui est sur le métier.

Le problème est posé de la relation de ce travail avec le marché, et de la participation du personnel de service féminin, esclaves et servantes: l'équipement artisanal de l'hôtel de Giovanni de Abbatellis (DIX), dévidoir, peigne, métier, l'implique. Mais il peut aussi s'agir de personnel salarié. Les règlements municipaux de Castromarone prévoient ainsi le salaire du tisserand, *charerus* ou *charera*, venu travailler dans la maison¹. D'ailleurs huit inventaires confirment que la toile, ourdie à la maison, a été confiée ensuite à une tisserande. Et, dans certains cas, nous en savons la mesure: huit cannes de toile, 16 m, de Pinus de Galilea *apud texatricem* (CCCLX 55), vingt cannes, 40 m, préparées chez Xibiten Gazu (CDLXX 4) et *in posse charere seu textricis* et, dans l'inventaire d'Antonius de Buxemi, quinze cannes de toile, 30 m, *in posse textricis* (CDLXXI 59).

¹ L. Tirrito, *Sulla città e comarca di Castronuovo di Sicilia* cit., p. 353, § 27.

Le notaire ne réserve pas la même attention aux instruments simples et robustes des opérations préliminaires et finales et aux appareillages complexes et coûteux du tissage. Dix-huit inventaires contiennent les outils du cardage, trente-trois ceux du filage, quarante-cinq ceux du tissage, cinq seulement ceux qui sont nécessaires à la couture. La chaîne de production n'apparaît que dans un nombre limité de maisons, une dizaine, chez Minto Allul, Facius Duranti, Leonardus de Bartholomeo, Ysac Xonin, chez Johannes de Abbatellis.

Les outils de la production textile s'échelonnent donc d'abord depuis l'extraction des fibres, la macque à broyer le lin, *manganum*, «manganu», deux fois présent au xv^e siècle et le caret à tirer la soie, *manganellum*, un au xiv^e siècle, dix au xv^e, et qui peut être confondu avec le dévidoir, *ridena seu manganellum* (cccxcvi 98). Puis viennent les outils du cardage, un séran, *bruscula*, peigne à teiller le lin, la carde elle-même, *cardus*, «cardu», ou, avec une nuance qui reste à préciser, *brustia*, *cardus seu brustia* (ccclxxiii 325), une au xiv^e siècle, quarante-six au xv^e, dont treize précisément destinées au travail du lin; la *brustia* est sans doute une partie de la carde, comme l'indique un inventaire tardif, celui de la «massaria» de Baucina en 1535, un «cardo cum sua brustia»².

Le filage est surtout perçu à sa dernière étape: quenouille, *cunocha*, et fuseau, «fisichelli di filari cuctuni», apparaissent fugitivement au xv^e siècle, respectivement quatre et deux exemplaires, mais le dévidoir, *ridena*, *animulum*, «animulu», *quindarum*, *quindalus*, à Corleone, est bien attesté, trois exemplaires au xiv^e siècle, trente-trois après 1400, accompagné d'un *torchitorium lane*, bâton pour tordre la laine dont on rencontre deux exemplaires au xv^e siècle à Corleone.

Puis viennent l'ourdissage sur l'ourdissoir, «urdituri» (cdli 42) et le tissage sur le métier, *tilara*, *tilarum*, *tilarius*, *telaris*, *tilare*, «tilara», «tilaru»: sept au xiv^e siècle, quarante-six au xv^e. Sept foyers sont équipés au xiv^e siècle et trente-sept au xv^e. Certains en possèdent deux exemplaires, comme le juif Minto Allul et le noble Thomasius de Crispo. Le métier est quelquefois décrit avec ses principaux accessoires, banc, *bancus*, ensouples, lices, peignes, *pecten*, «pectini», comme le *tilarium unum fornitum cum octo paria* [sic] li-

² D. Ciccarelli, *Dalla massaria al principato*, cit., p. 46.

zorum et petini sex de Disiata de Manso (cdvi 91). Des pièces détachées peuvent être enregistrées à part, la chasse, *caxia*, le peigne, «rastellu di tilaru», l'ensouple, *suius* ou *sugius*, les lices, *licium*, *lizum*, «lizu di tilaru», les licettes, «lizaruni», les cordes, *cadamenti*, une navette de buis. Ce sont sans doute des métiers pour la toile et l'«orbace». Une livraison de pièces taillées en bois de chêne-liège à Militello donne deux dimensions, 2,25 m pour l'ensouple et 1,75 pour la chasse d'un métier large et, respectivement, 2 m et 1,25 ou 1,50 pour un métier plus étroit³. Trois seulement sont faits pour tisser de la soie, une chasse à tisser les *udiki* (cdxxiv 108), un peigne à cordons, «di fari curdelli» (cdlxxxviii 306). Le cycle se clôt avec un exemplaire de pierre à repasser, *petra pro lixando panos* (cccxviii 46), un autre de calandre, *applanator*, pour lisser les tissus, un autre de *ferrum di frappari*, pour taillader les bords.

C'est à la salle que se rattache le plus souvent le travail féminin du textile: à Corleone, on y trouve le dévidoir et le métier à tisser, les peignes, les cardes pour le lin, le fil de lin et la toile. Les testaments de femmes y attestent cette présence d'un, de deux, exceptionnellement de six métiers dans une maison, mais les métiers sont bien moins fréquents que les autres indices de ce travail, et l'on en déduit que cet outil complexe et coûteux pouvait être loué ou emprunté à un marchand-fabricant. Du petit matériel accompagne les pièces essentielles: des ciseaux, dix paires de peignes de fer ou de bois pour la laine et dix paires pour l'étope, deux paires d'aiguilles à tricoter, «firrectu» (cdxlvii 80). Vingt dés à coudre, *giditale*, *digitalius*, «giditali», sont signalés, quatorze d'argent et quatre de cuivre. C'est le métal précieux qui attire le regard du notaire. La fouille de Brucato, au demeurant pauvre d'outils, a mis au jour trois exemplaires de dé à coudre en alliage cuivreux. En revanche l'absence de fusaïole sur le site de Brucato a surpris et a conduit à l'hypothèse d'un usage exclusif, pour le filage, du fuseau de bois tourné⁴.

Les inventaires alternent toile ourdie, trente mètres chez Violans La Fontana (lxxii 28), toile d'étope, toile de lin domestique, large d'un mètre, impliquant l'usage d'un métier étroit (cdii 28), en quantités souvent massives, quarante mètres, cent vingt mètres. L'artisanat domestique n'utilise pas, au demeurant, que les toiles

³ Asp, Nd N. Aprea 831; 4.1.1453.

⁴ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 502, 594.

locales, mais aussi de grandes quantités de toiles importées, de Bourgogne et de Hollande. On note la quasi absence à Palerme et à Corleone du travail domestique de la soie, présent sans doute à la fin du XIII^e siècle, mais en recul, tandis qu'il se maintient dans le Valdemone. Il se cantonne sans doute aux opérations délicates de la broderie.

2. Les ateliers urbains

Les métiers du textile

La préparation des matériaux nécessaires à l'artisanat domestique est assumée par le lainier, le cotonnier, *cuctonarius*, toujours juif, le soyeux, *setarolus*, et le batteur de laine qui préparent les fibres. La laine et le lin peuvent être siciliens, comme le coton, mais on importe aussi la première de Berbérie, une laine grasse qui convient aux chapeliers, le second d'Alexandrie et le troisième de Pise et de Tunisie. Le lin sicilien, vendu nettoyé de ses graines, roui et battu, *dissimentatum*, *annectatum*, *abunacum*, *ammazatum*⁵, vient des montagnes, Ficarra, Castrogiovanni, Sutura, mais il est sans doute de qualité inférieure. Les matériaux des décors sont régulièrement importés: Messine et Lucques fournissent le velours, la soie et l'or filé. De grandes quantités de tissu viennent également, pour le drap de laine, de Catalogne, et pour les toiles de coton à matelas, de Malte, de Syracuse, de Castrogiovanni et enfin de Sciacca. L'"orbace", enfin, est tissé dans les montagnes, à Corleone, dans les Madonies (Caltavuturo, Castelbuono et Polizzi), à Piazza et à Noto.

Les métiers du textile sont extrêmement nombreux, mais dans chacun le nombre des artisans attesté est très limité: quelques tisserands, des chapeliers, des fabricants de couverture, *farczectarii*, et de chausses, *calczitarii*, à l'occasion un brodeur, *imburditor* et un *frapperius* qui découpe les bords des tissus et des vêtements pour en faire un décor. Dans cet ensemble, les juifs assument des métiers de qualité: *rindellarii*, ils assurent le tissage des voiles de soie, une famille de Catanzaro introduit tardivement le tissage du velours, et ils constituent tout le groupe des teinturiers. Les seuls

groupes assez nombreux, les seuls aussi dont nous repérons les outils, sont celui des tailleurs et des couturières, *sutores*, «custureri», et celui des pareurs de draps, *azimatores*, qui clôt la chaîne de production.

L'atelier du tailleur et de la couturière apparaît à travers trois inventaires, ceux de dame Johanna Cathalana en 1427 (CCLXXXV), de Xibiten Vignuni en 1447 (CDXXI) et de Salamon Boniac en 1457 (CDLXXXVI). L'équipement, établi, *bancale de sutendo*, ciseaux, est très modeste et contraste avec les grandes quantités de fils, de franges, de résilles, de soieries que tailleur et couturière mettront en œuvre. La transition entre fabrication domestique et artisanat est assumée par le pareur de draps, *azimator*, dont l'équipement modeste ne nous est pas décrit par les inventaires, mais seulement par des baux de boutiques ou par des contrats de vente de indispensables ciseaux. Ainsi d'une location d'une paire de ciseaux avec l'établi *pro azimando cum quodam banco fornito azimandi*⁶, et d'une vente de l'équipement complet d'une boutique, ciseaux, *forfex*, à Corleone *par tinagularum seu forficulorum*, établi, couverture, *carpita*, cannevasse, *cannapacio*, une paire de trépieds, un gril, *gradigla*, et deux planches⁷. Une autre location, par un pareur catalan, prévoit un travail plus ample ou plus diversifié, quatre paires de ciseaux, un établi et une presse, *suppressa*⁸. À Risalaimi (CCCXXXIII), l'abondance des eaux courantes a permis l'implantation d'un paroïr qui comprenait deux bancs de travail, deux chaudrons, un marteau. La technique y comprenait donc un chauffage des rudes tissus d'"orbace" qui étaient martelés.

Un unique inventaire de teinturier manifeste en 1358 la survie d'un art ancien (LXXXVII). Il accompagne un contrat de location du matériel public. La teinturerie est en effet une gabelle. Cet art est caractéristique d'une ancienne culture textile de la soie et des tissus précieux replié sur le milieu des juifs: cinq chaudières, trois maillets, *mitani*, qui accompagnent un billot, quelques outils pour monter les cuves et les tables de bois et une calandre pour lustrer les tissus. Elle emploie de grandes quantités d'eau, qui doit être pure; aussi, la teinturerie comprend un puits.

⁵ Asp, Nd S. Pellegrino Spezzone 37N; 7.3.1333.

⁶ Asp, Nd B. Bononia 119, fol. 147; 30.8.1352.

⁷ Asp, Nd B. Bononia 122; 21.1.1359.

⁸ Asp, Nd A. Aprea 810; 1.2.1453.

Les arts du feu

La forge

Les métiers du métal s'organisent autour de la forge. Quelques-unes sont décrites avec précision, la forge de Madius Ribiato (CLXXXVbis), celle de Ballarò en 1415 (CCXV), celle de maître Johannes de Pistacho en 1425 (CCLXXIII), celle de maître Robertus de Princhipato en 1434 (CCCXXVIII), celle du château de Termini sous la gérance d'Antoni Olzina (CCCLXXXIV), celle de Vita et Siminto de Migleni (CDXVbis). D'autres inventaires n'offrent que des fragments, celui du château de Termini en 1444 (CCCXC), celui de maître Guilelmus de Armenia (CDX), ceux de Trabia, de Gaston Moncada et de Cefalà, que viennent compléter quelques contrats de vente et de location de forges⁹. L'enclume, *incus*, *incudis*, «acuyna», «incuyna», est l'outil de base. L'une d'elle est affectée au ferrage des chevaux, *pro ferrando* (CCCXXXIII 188), une autre, en 1336, chez un fabricant de hauberts, est une bigorne, dont une extrémité est trouée et carrée, *perforatum et quadratum*, et l'autre ronde, sans doute pour ciseler les mailles. L'enclume est plantée sur un billot, *chippo*, accompagnée d'une ou plusieurs cloutières, *clavaria*, *claveria*, *choveria*, *chaveria de firrari* (CDXV 9), d'une caisse d'outils, *ferreria*, «ferrera». Elle peut être fournie d'une gouge, «taglaturi», d'un levier, *leva de forja*, d'une paire de soufflets de cuir, *par manticum*, «mantichi de forja», et d'une tuyère, *tuela*, *tuera cum furra* en 1327 et en 1336, d'une escouvette ou balai à charbon, *scuparium*, d'un côutre ou tisonnier, *spitum de mundari forja*, d'une fourche à attiser, «forchella di feru».

Les marteaux sont très variés: le maillet de fer, *malleum*, *marchium*, la masse à deux mains, *macia*, de fer ou de bois, le marteau, *martellum*, en particulier pour ferrer les équins, *ad opus firrandi*, «de ferrari», le marteau à main, *manuale*, le grand marteau à faire des clous, *maczuccula*, *maczoculum de fari chova*. Quelques paires de tenailles, *par tenaglorum*, «tenagli», sont signalées au XIV^e siècle, et on en compte plus de quarante paires dans les forges du XV^e, dont huit chez Robertus de Princhipato et quatre dans la forge du château de Termini, dont une «tinagla de forja»; et l'on

distingue, en 1415, des tenailles *de oculo*, tricoises ou tenailles goulues, et, plus tard, chez Peri Lobet, une «tinagla de turrecta» dont la fonction n'est pas identifiée. Le travail du fer se prolonge avec l'étampe et le poinçon, la lime, *lima*, le creuset, *garjulus*. Le maréchal-ferrant, de son côté, utilise particulièrement la meule à aiguiser et son auge, *chiffum de mola*, la pierre à aiguiser, le coupe-ret, *gladium*, à ferrer, et la lancette, *lanczecta de sagnari*, le rogne-pied ou écharnoir, *rosuna* ou *rosonecta*, la râpe, *raspa*, l'anneau où attacher la bête à ferrer, *anulum ferrey pro ferrando*, et encore le bac à eau, *xifum lapidum*. Un contrat d'apprentissage prévoit l'établissement du jeune travailleur avec un équipement minimal, enclume, marteau, tenailles, écharnoir, marteau à main¹⁰. Le château de Termini est également équipé d'une paire de règles, «rigluni», d'une poulie, *virgula*, d'une éponge, *sponza*, d'un marteau de bois, tandis que Robertus de Princhipato dispose d'un billot, «chippu», d'une lunette, *luna*, de deux auges de pierre, et d'une pierre, *petra de aqua*, à aiguiser, de dix-huit poinçons, *spinuli*, de douze étampes, *stampa*, et d'un brunissoir, «imburdituri». Quelques-uns des outils se retrouvent aussi dans des inventaires de notaires et de simples bourgeois: quelques paires de soufflets, une dizaine de marques pour imprimer sur le cuir des bêtes et sur la peau des esclaves, «besti et scavi», les signes de propriété, tous aristocratiques, un travail de maréchal-ferrant, «perbulu di merchare» (CDXXXVI 484).

L'archéologie vérifie partiellement ces informations. À Iato, les fouilleurs ont découvert une faucille de fer du XIII^e siècle longue de 22 cm et un racloir de 10,5 sur 8,5 cm¹¹. À Brucato, où les sols ont profondément corrodé les métaux ferreux, on signale des serrures et des pentures de coffres, des fers à cheval et à mulet, un tranchet à soie robuste et lame large (8 cm sur 21 cm de long), des lames de couteaux et des fragments de plaques d'armure¹². Les outils de l'artisanat sont ici à peu près absents et aucune trace de forge n'a été relevée: les objets ne sont pas nécessairement siciliens. Seules, l'abondance et la variété des clous trouvés sur le site¹³ ont mis en lumière le rôle du forgeron dans l'aménagement de la maison: la

¹⁰ Asp, Nd G. Traversa 767; 5.9.1419.

¹¹ H. P. Isler, *Monte Iato, la ventesima campagna*, p. 13 et *Monte Iato, la ventunesima campagna*, p. 7.

¹² J.-M. Pesez (dir.), *Brucato cit.*, pp. 504, 506, 509, 511-512, 524, 676.

¹³ *Ibid.*, p. 513.

⁹ Asp, Nd R. Citella Spezzone 89; 17.10.1327; S. Pellegrino 2; 5.10.1336; G. Traversa 767; 5.9.1419.

charpenterie faisait un grand usage des clous de fer, tandis que la menuiserie les utilisait sans doute en concurrence avec les chevilles. On compte plus de cent trente clous, dont sept seulement proviennent de fers à cheval et trois paraissent avoir une fonction décorative. Vingt et un, plus petits, proviennent de meubles, dont ils fixaient les serrures et assuraient peut-être la cohésion; on a proposé de les identifier aux clous «di incapari», à rabattre, «di in tabulari», à plafonner ou à latter, et «di impanilari», à lambrisser, signalés dans les contrats palermitains. Mais, pour le plus grand nombre, une centaine, plus gros et plus lourds, de 4,5 g à 60 g, ils étaient engagés dans la charpente, correspondant aux clous «di inchabrunari», à fixer les chevrons sur les pannes, des documents notariés. Quelques-uns, cependant, retrouvés près des foyers, ont pu jouer le rôle de “clous de mur”, enfoncés dans les parois et destinés à assurer la suspension des marmites¹⁴.

Tous les objets de fer ne sont pas fabriqués en Sicile. Outre l'importation de fer de l'île d'Elbe, de Levanto, de Catalogne et de Biscaye, et d'acier, les contrats notariés attestent que les marchands pisans, florentins, génois et catalans ont mis sur le marché palermitain des armes, des cuirasses, des outils, tenailles et marteaux, des mors, et même des fers à cheval et des clous. En 1451, un chaudronnier loue ainsi une enclume génoise qui pèse près de soixante-dix kg¹⁵. Au témoignage des ventes devant notaire, les métiers qui utilisent la forge et transforment le fer, fabricants d'épées, *spatarius*, de dagues, d'haubergeons, couteliers, produisent des armes, des instruments de l'artisanat et des outils agricoles. Arbalètes, couteaux, lames d'épée, armures de maille, masses, marteaux et tenailles, faucilles, *falchia metendi*, entrent en concurrence avec les produits importés, de qualité plus assurée, qui viennent en particulier de Milan. Pourtant l'artisanat sicilien peut produire de véritables chefs-d'œuvre techniques, comme ce lustre compliqué, *lamperium magnum de ferro ad modum campane ad quinque chircos* fabriqué à Corleone et qui portera cent lampes de verre, pour la Discipline de l'église Santa Elena¹⁶. Un travail plus fin encore se traduit dans les inventaires par la présence dans les inventaires de pièces de fer étamé, cuillers, petites

lampes, *candili*, *candileri* et *candilore*, lanternes. Mais sans doute, l'artisanat manquait-il de capital et d'un réseau de commercialisation comparable à celui qu'assure Francesco Datini à l'armurerie milanaise.

Les arts du cuivre et de l'étain

Le cuivre utilisé en Sicile est d'importation, de Venise principalement et de Pise, mais aussi, à Messine, de Chypre, un bassin et un bocal *de here chiprino* (CLXXXIX 24, 30). Après l'établissement de la ligne de navigation vénitienne qui relie directement la Sicile et les Flandres, la dinanderie des Pays-Bas, rarement identifiée dans les inventaires privés, est attestée en masse dans les boutiques de merciers. Chaudronniers et dinandiers locaux assurent également la fabrication des ustensiles de cuisine, d'éclairage, de raffinerie, marmites, poêles, mortiers, seaux, porte-lampes, *candileri*, *lamperia*, *candelabra*, et bien d'autres autres objets de métal cuivreux, carafes à vin, *vinofere*, “quartare”, balances, cadenas, sébiles, *zinzula*. Ces fondeurs sont des artisans errants, venant des bourgs de la montagne du Valdemone, Tortorici, Isnello; on ne dispose par conséquent pas d'inventaire, mais quelques contrats attestent la production de chaudrons de bonne taille, soixante-dix et quatre-vingts “rotoli”, 56 et 64 kg, et de mortiers, massifs aussi. Un artisan d'Isnello, dans les Madonies, fournit ainsi un mortier de quatre-vingts “rotoli”, décoré de lettres à la cire perdue et une “diminution” de métal de 15% est prévue «per lu funderi»¹⁷. Ces fondeurs puisent sans doute à une formation technique partagée par les étameurs car l'étain entre dans la fusion du bronze, et par les *campanarii*, fondeurs de cloches venus principalement des mêmes bourgs, Isnello et Tortorici; cette circulation des techniques apparaît à travers le patronyme de maître Angelus de Campanario, étameur, immigré de Naples. La dinanderie sicilienne est également gyrovague, mais elle n'a pas laissé de contrats pour des objets de petit format et de petit prix. Un dinandier errant de Tortorici possède en 1428 un atelier portatif qu'il loue à un confrère, une enclume, un tas, *palus*, le “palu chianu” subcontemporain, une cloutière, *cavera*, deux paires de ciseaux pour tailler la plaque

¹⁴ *Ibid.*, p. 603.

¹⁵ Asp, Nd G. Traversa 788; 2.11.1451.

¹⁶ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, *Lumière et éclairage* cit., p. 58..

¹⁷ Asp, Nd Not. inconnu Spezzone 109; 6.6.1433..

de cuivre, trois marteaux, deux paires de tenailles, deux râpes, *rispaturas*, deux outres, *ad opus artis caldararie*¹⁸. Sur le site de Brucato, l'archéologie, a mis en lumière une vaste gamme de produits en métal cuivreux, dont l'origine locale est très probable: pendants de harnais, grelots, dés à coudre, bouterolles et fourreau de coutelas, marmites, boutons, ferrets et bossettes¹⁹. On en déduit une production diversifiée et abondante.

Le travail de l'étain n'est pas mieux connu: en 1453, Masius Saglimpipi, fabricant d'étains, *stagnatarius* (CDLXII), possédait un tour *pro faciendo furmas*, vingt-six outils, *ferros pro faciendo opera de stagno*, et huit formes, mais le notaire n'a pas su ou voulu les spécifier. Un orfèvre détient une paire de tenailles pour emboutir les étains, «para de vuytari stagno» (CDXXVI 13), tandis qu'un contrat isolé permet de déduire l'utilisation de la resingle pour travailler à «opra chusa»²⁰. Au témoignage des contrats notariés, les *stagnatarii* produisent des pichets, des *stagnate*, des tasses, des salières, en réutilisant du vieil étain. Les inventaires témoignent aussi çà et là de la capacité des artisans à effectuer l'étamage des objets de cuisine, avec de l'étain fondu donc.

L'orfèvre

Le travail de l'orfèvre nous est presque parfaitement connu par un contrat remarquable, passé entre un immigrant de Pouille, maître Bartolomeo de Pulia, et un juif de Corleone, Gallufo Sufeni (CDLXXVII). Il montre la très grande capacité technique du second, qui apporte ses outils, et leur extrême variété: on ne compte pas moins de soixante-six catégories d'outils. L'orfèvre dispose d'abord d'une forge alimentée par une paire de soufflets. Pour dessiner, il peut utiliser trois paires de cercles, *circinorum*. Pour battre il dispose d'une enclume, d'un marteau, de quatre petites enclumes. Pour emboutir, il se sert d'une masse ronde et de douze mandrins, *puntillos de inbutare*, d'un matoir, *ribuctum*, pour joindre, et de quatre souages pour imprimer les moulures, *suagia*. Pour tailler, de deux douzaines de poinçons à découper les feuilles, de quinze gouges, *intaglactor de virghecti, taglatura*, de trois paires

de ciseaux. Pour planer, il utilise deux tas, *tassia de aplanare*, et un tasseau, *tassectum de aplanare*, et trois marteaux à planer ainsi que deux marteaux à restreindre, *ribaxos*. L'orfèvre dispose encore d'un équipement extrêmement varié: deux poinçons à découper, *puntillos de livari*, trois poinçons à étamper, *di stampari*, trois bigornes, et deux tas à boutons, *butuneria*, une boule de porphyre, *porfitum tondum*, qui doit servir de tas, un établi, *scagnum*, sans doute de plomb, une demi douzaine de marteaux à rebattre, un tour à percer, deux paires de tenailles à limer, deux râpes, une paire de tenailles à pointes, deux paires de brucelles, robots à moulurer, *busselli*, une paire de grattebosses, *gratabuxarum*, une paire d'anneaux de fer pour l'enclume, *canalia*, une paire de pinces, *molle*, deux poêles sans doute pour faire fondre la cire. Il peut donc pratiquement réaliser toutes les opérations nécessaires sur le métal. Il peut également faire le fil de métal sur une filière, avec une paire de tenailles à tirer. Il dispose encore d'outils spécialisés, moules à couler le plomb, *di chumbare*, marteau à faire les cuillers, pilon pour mouler les calices, «de fari calachi», marteau à calice, «calaci», ainsi que d'une paire d'outils à mouler les *crateras antiquas*, de deux limes à couteaux, de trois limes rondes, de deux outils pour faire des chaînes, d'un autre pour faire les maillons, de deux grattoirs, *raditor*. La finition se fait par la gravure, avec un burin, *burinus*, et le brunissage, qui utilise trois pierres à fourbir, deux brunissoirs, deux *cipia*, sans doute des os de seiche.

L'inventaire de l'orfèvre manifeste enfin l'usage savant de matériaux rares: une boîte à borax, *burraxeria*, pour la soudure ou la composition de l'émail, une boîte pour le vif-argent, deux pierres de touche, *parago*, et la pièce de porphyre qui sert sans doute de tas.

La même liste montre aussi la présence de nombreux équipements qui appartiennent à la forge ou au métier de charpentier: des ciseaux, un trépan, une hache, une scie, un outil à étamer, *stagnataris*, trois vis, et, pour aiguiser, trois meules, dont une à huile et une à eau. L'orfèvre doit peser avec précision: l'inventaire de Corleone énumère deux paires de balances, des poids de cinq livres et d'une livre, une paire de balances à ducats, c'est-à-dire un trébuchet, et un étui de balances.

Un certain nombre de ces outils se retrouvent, avec les mêmes dénominations, ou des formes voisines, dans les inventaires, moins riches, de maître Petrus Paulus de Jacobo de Vérone (CCLVIII), de

¹⁸ Asp, Nd A. Melina 937; 19.11.1428.

¹⁹ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., pp. 505-506, 522-523, 531-532,

²⁰ Asp, Nd Notaio ignoto Spezzone 115; 16.2.1420.

maître Nicolaus Pilut, argentier catalan (CDXXVI) et de maître Joan Jurdi, orfèvre catalan (CDLV). On y retrouve l'enclume, les pinces, «mulli», les étampes, les compas, les souages, les burins, les maillets, les marteaux et les poinçons, les règles, *rigillerium*, «riglera», les tas, «conu di ramu», les ciseaux, les moules de plomb, les limes aiguës et fines, «cuminali et suctili», les brucelles. Ces inventaires apportent de nouvelles précisions, tenailles pointues, *par tinaglorum acutorum* ou *ad puntam*, tenailles à tirer, «tinagli da tirari», tenailles à limer, *ad opus limandi*, tenailles et les fers pour faire les tasses, *ad opus votandi tacias*, un *par ferri de buidari*, les pierres noires et blanches à brunir, «petra blanca di inbruniri» et «petra nigra di inbruniri», une pierre d'huile, «petra de oglu», une pièce de bois pour lisser les outils, «fustu di fari belli li ferramenti». Ajoutons un mortier d'acier pour piler les émaux, *mortarium azari et pisto per pistari smaltos*, des tablettes de cire pour prendre des empreintes, *par de tabulis de imprunto de cera*, du bol, «bogliu de fogla de includiri petri fini», des soies de porc, «inzitu de innaurari», des sertisseurs, *ingertissarium*, une pierre humide à affiler, «petra di muglari», un trépan, «trapanu», et un mystérieux *biglum*, de bois ou de fer.

L'équipement de l'orfèvre paraît donc très complet, cent soixante-six pièces dans celui de Corleone. On peut le comparer avec un inventaire provençal, un peu plus riche, mais nettement plus tardif²¹. Notons que nombre d'orfèvres sont d'origine étrangère. La production assurée des orfèvres palermitains pour la consommation domestique se limite à des tasses, des assiettes, *platellos*, et des écuelles, des lampes à chaînette, comme celle que monte et dore maître Petrus Baguils²². Mais il est probable qu'ils montaient aussi des bijoux, comme le suggèrent les chapitres des argentiers de Palerme de 1447: ils s'interdisent d'utiliser des pierres contrefaites²³.

Il faut conclure que l'orfèvrerie sicilienne reflète un monde aisé, celui des entrepreneurs de «massaria», de «mandra», particulièrement actif à Corleone, et de sucre à Palerme, autant que celui de la rente agricole. L'immigration des techniciens et l'apport

²¹ F. Mireur, *Inventaire de la boutique d'un orfèvre de Draguignan en 1498*, «Bulletin archéologique du CTHS» (1885), pp. 486-496.

²² Asp, Misc. not. 8, n° 70; 7.6.1448.

²³ Aca, Canc. 2860, fol. 5-7v.

de techniques et de savoirs étrangers est ainsi remarquable dans ce secteur du luxe, alors même que les techniques des petites industries s'appauvrissent et que reculent la diversité et la capacité productive des artisanats.

Les métiers du bois et du cuir

Charpenterie et menuiserie

Plusieurs ateliers se mêlent à l'inventaire domestique de manière indistincte, mais on peut isoler des groupes d'outils et en déduire des métiers. Et d'abord celui de charpentier, qu'exerçaient maître Rogerius Traversa (CXLVIII, liste sommaire), maître Antonius Cagninu (CCCXXVII), le juif Minto Allul (CCCLXX) et Johannes de Sancto Philippo, ce dernier très pauvre d'outils (CDXXXV), tandis que d'autres inventaires renferment des éléments dispersés, chez Facinus Duranti (CCCLXXIII), dans la dot de Rota, veuve de feu Antonius de Milacio alias Pizu (CCCXXXIX) et dans les châteaux. Le charpentier possède d'abord, en un ou plusieurs exemplaires, la cognée, *securis*, la hache, *axia*, la scie, le couperet, *gladium*, le tranchet, *trunchectum*, le maillet, *maczolum*, la plane, *chana*, *plana*, la varlope, *diriptura*, le grênetoir, «ingranaturi», la tarière, *virrina*, les marteaux et le grand marteau, *marchium*, le ciseau, *scarpellum*, et la gouge, *scurbia*, une ou plusieurs paires de tenailles, la râpe, *raspa*, la lime, *lima*, le tour, *bancus cum torno*. La finition met en œuvre un tube de fer, *auchilectus* (à moins qu'il s'agisse d'un étau), le compas, des ciseaux, un fil à plomb, *lencia*, l'équerre, *cartabonum*, un récipient à couleurs, *mugralis*, un couteau-scie, *serracum*. Un inventaire de maçon, celui de maître Petrus de Calandra, réunit plusieurs outils de charpentier, trois marteaux «à tête», un marteau *de brocca*, et un marteau, un *marchium*, deux haches, deux cognées, deux scies, deux mailloches, *macia*, un compas de fer, une paire de tenailles, une varlope, qui rappellent que le maître maçon doit d'abord construire un échafaudage et monter une charpente. D'autres outils encore se dispersent entre les inventaires de maisons et de châteaux: scies et couteaux-scies dans la maison de Julianus de Benedictis et au château de Cefalà, planes, dont trois chez Gaston Moncada, l'une de fer, l'autre de laiton, une troisième «di achanari», râpes chez Gaston Moncada, ciseau chez Rogerius de Salamone et à Trabia.

Le bois d'œuvre provient de Calabre, de Bivona, et du Valdemone, de Militello, et aussi de Venise, c'est-à-dire de Segna (Zenj), débouché des forêts dalmates, de grandes planches épaisses de 25 cm ou de 38 cm sur 25 et qui peuvent mesurer 2,50 m, 3 m et jusqu'à 7,50 m de longueur. Des pièces de bois dur sont achetées aux transporteurs, de l'orme pour les *planke* du pressoir, pour les rayons des roues de moulin, du chêne vert et du charme pour les vis, du chêne-liège pour les écrous, du chêne rouvre pour le fouloir. Le bois d'orme est aussi livré pour la maison, pour construire des cloisons, *minczani*, et des escaliers²⁴. Les douves des barriques, des barils, des cuves et les cercles sont de châtaignier. L'analyse des charbons de bois rencontrés dans les couches d'occupation et de destruction sur le site de Brucato, suggère l'usage d'autres espèces complémentaires: outre le chêne, l'orme, le peuplier et le sapin, abondamment attestés par les documents notariés, on identifie le hêtre et le saule, deux bois souples utilisables en menuiserie, mais non le noyer. Cette dernière espèce, de qualité supérieure et coûteuse, n'a sans doute pas été utilisée dans un habitat aux maisons modestes, alors que le hêtre semblait réservé par les contrats notariés à la fabrication de barils. Dans la couche de destruction des toits, le chêne, l'orme, le frêne, le hêtre et le pin alternent bois de qualité, résistant, peut-être pour les poutres, et bois blanc et flexible, sans doute pour les chevrons. Mais on ne peut écarter l'hypothèse de plafonds planchéiés ou de revêtements de planches sous les chevrons.

Le travail du bois se devine à travers les contrats de construction et d'aménagement du jardin et de la maison: le charpentier intervient ainsi pour construire et réparer la noria, *senia*, destinée à l'irrigation; haute de trois mètres, la roue est faite de rouvre²⁵. Roues en bois dur de chêne-liège, poutre de rouvre pour l'arbre du tambour, le *currituri*, coussinets de bois, «chumacelli», axe, «fusu», l'ensemble de la *senia* est composé de bois résistants qui supportent bien les pressions et les tractions et il soutient la lourde charge des cordes, *libani*, et des pots de terre, *catusi*.

L'architecture intérieure de la maison comprend de grandes resserres, *repositum*, «ripostu», de planches, ainsi chez maître Franciscus de Arixia (CCLXVIII), et les plafonds sont de bois. Un

contrat prévoit l'aménagement de deux plafonds et d'un couloir, «currituri», le tout «ad opera chana». Les premiers sont posés sur des poutres majeures, *burduni* et *paraburduni*, soutenus par des consoles, *cagnoli*, «cappitelli», et des chevalets, *paria quatuor forficum*, et revêtus de planches *ad butanellos* ou *buctanellas*, sur la racine de *butana*, housse²⁶. Ainsi en 1347, dans l'hôtel du maître portulan Rainucius Friderici, le plafond est *tabulatum ad buctanellas, listatum, intimpagnatum ad opus dictum trabacca*, garni de liteaux et composé de compartiments en forme de ciel de lit, «trabacca», sans doute octogonaux²⁷. Un autre contrat prévoit la construction d'un plafond, d'un escalier et d'un «astracu», avec les mêmes éléments, «trabi», «trabecti», «butanelli», «cappitelli»²⁸. Le charpentier s'engage aussi à construire une armoire murale, une niche murale, *gasena*, une fenêtre à colonne, une porte, toutes deux «a la greca», deux autres portes «a la latina a cuda di rindina». Le travail «latin» s'identifie ainsi à la menuiserie chevillée et encastree, l'œuvre la meilleure, par opposition au travail «grec», qu'on suppose cloué; il fournira encore la salle de bancs le long de trois murs, tous les porte-manteau, *perchi*, nécessaires et une ouverture de surveillance, «mustra», à côté de la porte d'entrée.

Le travail du bois taillé, poli et tourné, se traduit par l'abondance des meubles, des mortiers de bois, des tranchoirs destinés à la table, par la présence d'échelles de sapin ou de châtaignier, de petits outils, pelles, cueillers *pro cuchinando* et pour les «mac-caruni». Quelques peignes, deux de simple bois, un de buis, «de buxu», cinq encriers, une dizaine de boîtes, un carnier de bois. Les ouvrages décorés sont fort peu nombreux: deux chandeliers sculptés en forme d'ange et dorés au S. Salvatore de Corleone, un autre orné de trois anges dans l'église de la Magione, qu'accompagnent quatre chandeliers dorés.

Le travail du bois s'articule avec l'activité de cueillette dans les bois et les marais. Elle fournit de grandes quantités de myrte écrasé aux tanneries, de l'origan, des câpres, des ramures pour les balais, des fagots de joncs pour les lamparos des pêcheurs de sardines et pour la fabrication des faisselles, *musinna* et *faxella*, par le *faxillarius*. Les cannes servent d'échalas pour la vigne et à la

²⁴ Asp, Nd G. Traversa 765; 14.1.1418.

²⁵ Asp, Nd N. Maniscalco 335; 2.5.1421.

²⁶ Ainsi Asc, Nd N. Francavilla 13917, fol. 65; 16.3.1416.

²⁷ Asp, Nd P. de Nicolao Spezzone 53N; 13.2.1347.

²⁸ Asp, Nd G. Traversa 777; 25.10.1435.

confection de récipients tressés et de litières, «*cannaria*». Les fibres du palmier, *jummara*, sont utilisées pour enfiler les fromages ou pour tresser des filets. L'herbe, de l'ampelodesme, *disa*, est utilisée enfin pour le tressage de nattes et de cordes, en particulier les cables de la madrague. Plusieurs activités se greffent sur la cueillette: celle du cordier, connue seulement par quelques contrats et qui se concentre à Syracuse, productrice de chanvre, celle du *chasirarius* qui tresse des nattes décorées de bandes colorées et de dimensions impressionnantes, 3,50 m sur 2 et 7 m sur 2,25²⁹, celle du «*cannizaru*» qui construit de vastes récipients de cannes, 3,50 m sur 2 ou 4,25 m sur 2,25³⁰.

Le bois arrive également déjà taillé et tourné, et de loin: en 1410, on vend à Palerme des pelles à four, des pelles pour vanner, des manches d'outils, *marrunt*³¹; en 1414 ce sont cent jougs bien droits et sans nœuds et cent pelles pour vanner³². Tous viennent du Valdemone, où devait se maintenir un artisanat modeste. L'année suivante, ce sont deux cent cinquante manches, *marrugios*, et six cents *marronos*, de chêne rouvre, vendus par un habitant de Nicosia et livrés à la marine de Caronia³³. En 1431, un habitant de San Mauro vend cent jougs et mille manches³⁴. Ces contrats manifestent l'intense circulation entre le Valdemone, où ils ont été taillés et Palerme. D'autres objets viennent de plus loin encore: vingt-cinq fourches de châtaignier sont apportées du Principat de Salerne en 1307³⁵.

L'importation des meubles, plus rarement manifestée, se lit à travers les indications d'origine: coffres peints pisans et catalans et nattes catalanes au xiv^e siècle, coffres, sièges et nattes vénitiens, coffres et coffrets napolitains, coffres génois, écrins valenciens, lits pisans, chaises catalanes, coffrets flamands enfin, venus avec les galères vénitienne. Elle sanctionne la capacité technique de grands centres artisanaux: les meubles pisans se retrouvent aussi dès le xiv^e siècle dans les inventaires provençaux, catalans et majorquins. Un goût particulier de l'exotisme s'exprime sans doute à

travers l'importation de petits meubles maghrébins, nattes, coussins, cuirs, destinés à constituer de petites «estrades» au plus près du sol. Ce n'est que vers la fin du xv^e siècle que les inventaires de Messine témoignent de l'apport de meubles de Candie et de Calabre, des chaises³⁶.

Le travail du cuir

Plusieurs métiers joignent le travail du bois et celui du cuir, bâtier, *bardarius*, sellier. Les outils destinés à travailler le bois se retrouvent ainsi dans la maison et dans la boutique du sellier de Corleone, Antonius de Castrojohannis, en 1443 (CCCLXXXIII). L'autre inventaire de sellier, celui de maître Petrus Sillarum (CDXXXVII), ne détaille que deux établis. Antonius de Castrojohannis possède deux haches, une scie et une herminette, *axa seu cavator selle*, un marteau pour fouiller le bois, *cavandi selle*, et des mandrins, *puntarolus*, un tranchet, *trunchectum*, un coin à partager les pièces de bois, *cugnum ad opus xacandi lignos*, un grênetoir, *ferrum ingrandi*, deux trépan, *virrini*, une râpe, une gouge, *scripillectus*, un étau de fer, *cagnicium*. Le sellier combine l'art du bois avec celui du cuir et du textile: il possède un établi où couper les couvertures de selle, quatre paires de ciseaux pour le tissu ou le cuir, un fer à tailler le cuir, *ferrum intaglandi*, un crochet pour arracher les nerfs du cuir, *grocum ferri ysfirandi nervi*, une alêne, et un fer pour modeler les formes de bois, *ad opus calopediorum*, et une poêle pour faire fondre la colle. Il utilise enfin des outils de forgeron, trois enclumes, dont une dessinée comme une cognée, une paire de tricoises, *tenaglias ferrandi*, et une autre paire *faciendi musculi*, à faire les boutons aux extrémités des clous qui traversent le sabot. Il peut ainsi mettre en œuvre des peaux de moutons importées de Catalogne, des pièces de bois, des nerfs qui serviront à nouer les pièces, pour réaliser des arçons et des selles et les décorer d'oripeau. Les selliers palermitains et corleonais réalisent ainsi et mettent sur le marché des selles de cordouan³⁷, des bâts de cuir et de toile de chanvre pisane, des sambues³⁸, *sambuca*, selles de femme très décorées, comme en témoigne le chapitre xcii de Frédé-

²⁹ Asp, Nd A. Aprea 800; 30.3.1444.

³⁰ Asp, Nd S. Pellegrino 2; 30.7.1337 et B. Bononia 132; 11.3.1390.

³¹ Asp, Nd B. Bonanno 420; 7.6.1410.

³² Asp, Nd P. Rubeo 604; 9.5.1414.

³³ Asp, Nd A. Bruna 553; 6.4.1415.

³⁴ Asp, Nd G. Maniscalco Sp. 57; 30.10.1431.

³⁵ Asp, Misc. archivistica II, Notaio. B. Citella 127a; 4.11.1307.

³⁶ Asm, Fn Notaio Camarda 8; 7.8.1473.

³⁷ Asp, Nd R. Citella 77, fol. 70v^o; 26.1.1329.

³⁸ Asp, Nd5 N. Pittacolis 8; 15.3.1384.

ric III, qui limite l'ornementation d'argent, d'or et d'émail aux seuls arçons et interdit la soie, le samit ou le drap d'or³⁹. Dans les inventaires, les selles d'importation sont nombreuses, en particulier les selles "italiennes", mais peut-être s'agit-il d'imitations.

En amont, le travail du cuir commence par la tannerie. Nous ne possédons que des informations pauvres sur un artisanat massivement implanté dans le centre de Palerme, à la Conceria. Ce sont les inventaires du tanneur catalan Guilelmus Girò en 1430 (ccciii) et de maître Antonius de Bartholoco en 1444 (cccxcvi), tandis que celui de Johannes de Carino en 1352 (lxxvi) énumère une énorme quantité et une grande variété de cuirs, mais ne livre aucun outil. Le premier possède cinq établis et un grand couteau pour écharner, *gladium magnum pro scarnando pelles*, et le second un chevalet pour écharner, quelques étires, *stirus*, une cuve pour faire tremper la laine et les cuirs et de grandes quantités de colorant, *tinta*, un chaudron pour chauffer le saindoux. Les contrats notariés précisent que le produit tannant est le myrte de Piano Gallo, de Partinico et de Carini et que d'autres matériaux étaient utilisés, la chaux et l'alun. Ce travail du cuir est soumis à la concurrence des peaux d'importation, daim sarde, mouton rouge de Flandre, cuirs tunisiens de bœuf, de chèvre rouge et jaune, et de chameau, et des fourrures d'hermine et de vair, mais les produits siciliens, dans un registre plus modeste, sont assez bons pour être exportés, agnelins, avortons, peaux de lapins, de chèvres et de renards, et signalés par Robert Delort dans le grand commerce international⁴⁰. Deux peaussiers exportent ainsi en Catalogne huit mille fourrures noires d'agneau et des mantelets fourrés d'agnelin noir⁴¹. La mise en œuvre des cuirs et des peaux débouche sur un petit nombre de produits finis, énumérés dans les inventaires, carniers, fontes, bonnettes, écritaires, outres, fiasques, quelques-uns de couleur vermeille, ainsi que des pelisses, *guarnachia*, de fourrure, lapins, renards et agneaux, des couvertures de chat sauvage.

Le cuir alimente enfin l'atelier du cordonnier connu, très imparfaitement, par les inventaires de maître Bartholomeus de Arcio en 1348 (lx), de Dominicus Serra (cccxxiv), de maître Franciscus

Candela (cccxxxii) et de maître Peri Morera (dvi) et des fabricants de patins maître Gerardus Scacaferma en 1307 (xix) et Matheus de Mule en 1366 (cv). Cet atelier comprend d'abord des établis pour tailler le cuir des semelles, *tabule stivalarie*, avec des coins, sans doute pour coincer les pièces et une pointe, *ficcagla*, pour fixer le cuir sur l'établi, et un grand nombre de formes, trente paires et jusqu'à cinq cents et plus, des billots pour les y fixer, une hache ou un grand tranchet, *mannaria*, pour dégrossir les cuirs, un coupeur, *gladius*, un tranchet, une alêne, *lesina*, et des fuseaux pour passer les liens de chanvre, un chaudron, une poêle et et une lampe de fer, *candela de ferro*, qui peut servir à réchauffer la cire, attestée par l'inventaire, mais qui rappelle aussi le travail nocturne de l'artisan, attesté dans de nombreux contrats. Les contrats précisent qu'une partie au moins des chaussures étaient montées sur des semelles de bois, de tilleul en 1407, et avec des cuirs différents selon l'usage et la saison, daim l'été, veau l'hiver, mouton pour les houseaux. Le travail du *patitarius*, qui utilise exclusivement des semelles de bois, met en œuvre les mêmes outils, comme le confirme, en 1477, l'inventaire de Nissim Aczaruti⁴², haches, scies, râpes, tenailles, marteau, et deux milliers de taches, *tachecti*, pour fixer les empeignes sur les formes.

Les trouvailles de Brucato attirent l'attention sur les objets utilitaires en os, issus d'un artisanat mal décrit dans les inventaires, et ignoré des contrats: manches de couteaux, spatule, sifflet, jetons, une taille. Les plus humbles peuvent sans doute être coupés, puis polis, dans le cadre de la maison, mais les manches décorés de spirales et de fleurettes et garnis de fleurettes en alliage cuivreux, sont les produits d'un artisanat spécialisé. Les inventaires connaissent également des manches de couteaux et de rasoirs, des boîtes en os, substitut plus modeste de l'ivoire, enfin des selles décorées d'os.

³⁹ F. M. Testa, *Capitula Regni* cit., p. 90, § xcii.

⁴⁰ R. Delort, *Le commerce des fourrures en Occident à la fin du Moyen Age (vers 1300-vers 1450)*, École française de Rome, Rome, (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 236), pp. 726, 953.

⁴¹ Asp, Nd G. Comito 846; 28.7.1429.

⁴² Asp, Nd P. Tagliante 1166, fol. 141-147; 15.1.1477.

Le travail du maçon

L'équipement du maçon est connu à travers l'inventaire de maître Petrus de Calandra en 1454 (CDLXXIV). Ceux de maître Antonius Firrianti (CDXXX) et de maître Jacobus de Comu (DX) sont elliptiques, *certa ferramenta magistrorum muratorum*, et celui de Pinus de Galilea (CCCLX) ignore les outils. Polyvalent, l'atelier de Petrus de Calandra intègre d'abord les outils du charpentier, hache, scie, varlope, marteau, tenailles, qui servent à monter l'échafaudage; une barre de fer, *palum*, deux pics, une pelle de fer, et trois houes, un *ligo* et deux *zapponi*, sont utilisées au creusement des fondations. Les outils du maçon comprennent une laye, *mannaria*, pour tailler la pierre, quatorze autres pelles, sans doute de bois, une auge, *gavicta*, un couffin pour porter les matériaux, une truelle, *cazola*, un compas de fer, *cumpassum*, deux plombs, *plumbum ad opus fabricandi*, deux équerres, *squarra*, six verges de fer et vingt corbeilles, *cartelle*, de verges, ainsi qu'une *liria* de fer *ad opus marammatis* mystérieuse. Huit cribles, dont un pour la chaux, deux pour la terre, *pro terra vel pro crita*, rappellent que le hourdage des pierres des murs se fait avec un mortier d'argile et de chaux. Maître Petrus de Calandra possède aussi les éléments d'un échafaudage, un étai, *cani de ferro*, deux crochets de fer *ad opus actandi ligna*, quatre pièces de fer, une planche, huit pièces de bois et deux poutres, *custane*, ainsi qu'une échelle. Une caisse à faire le pisé, *caxia ad opus faciendi tabiam*, indique aussi sa capacité de construire en terre mêlée de paille.

Le maître maçon maîtrise aussi les techniques auxiliaires. Il possède un moule pour les tuiles, *modulum de celamidis*, et cinq pour les malons, *de madunis*, qui impliquent sa participation à la commande des pièces céramiques au tuilier. Il dispose aussi d'une fourche de fer pour attiser le four à chaux, *forchella de calcara*, qu'on retrouve aux châteaux de Brucato (CCCLXXXV 139) et de Cefalà (DIX 717). Mais il ne détient pas un des outils essentiels des travaux importants, le treuil, *rota de maramma, pro ascendendo actamenta marammatis*, qu'on ne trouve qu'aux châteaux de Trabia, Cefalà et de San Nicola de Bendormi et qui appartient aux donneurs d'œuvre.

Les mêmes outils se retrouvent dans les inventaires du Castellammare (CCCLXIII), également en plein chantier, et des autres châteaux: dans l'ordre, barre de fer, pic, pelles de bois et de fer, pelle qui sert de levier, «a pedi di porcu», houe, servent à creuser les

fondations. Scie, cordes et planches de sapin et de peuplier constituent l'échafaudage, «ponti», servi par une échelle. La pelle de bois, le crible pour la terre, «cannara per cherniri creta», les auges pour gâcher le mortier, «gavita per maniari», et l'oiseau, «gavita di posta», «per purtari lu atractu», pour le transporter, les couffins et la civière, «bayardu», le treuil, «chircu incurdatu», et poulie, le marteau de maçon, *martellum murandi* (CLVIII 13) servent au travail même. Quelques autres pièces de l'équipement du maçon sont enfin dispersées dans des inventaires inattendus, un pic, une pelle de fer et un maillet, *malleum muratoris*, chez un chanoine (CCCLXIX), un moule à tuiles dans un inventaire d'entrepreneur rural (DXI 39). S'il bénéficie de savoirs et de capacités multiples, le maître de «maramma» ne possède manifestement pas tous les atouts de son entreprise.

Les métiers d'art

Deux boutiques de peintres, maître Johannes Pullastra en 1455 (CDLXXXVII) et maître Gaspar de Pisaro (CDLXXXVIII) en 1460, sont riches de précisions et concordantes. L'atelier comporte un établi, «banco di mectiri ornamenti et culuri», des armoires. Viennent ensuite quelques outils de maçon pour préparer le travail, auge, truelle à crépir pour les fresques, «cazoli di imblankiri mura», des réserves de couleurs, de colle, d'ocre, de plâtre, de parchemins. Les outils propres du peintre sont d'abord des tablettes à dessiner et le stylet pour y graver, des pièces de porphyre pour écraser les couleurs, «minaturi», les compas de fer, les brosses, les soies de porc pour faire des pinceaux, les établis, «scannelli», pour tailler les feuilles d'or, la palette, «presideri», couverte de couleurs, des poinçons, «puntilli», d'os et de fer, puis un ensemble varié de brunissoirs, des chiffons pour couvrir les œuvres, une seringue, «skicharolu», des tablettes pour imprimer, «tavuli per imprimiri», et, enfin, un ensemble de dessins, d'empreintes ou soufre, «imprunta designata di sulpharu».

La fabrication de cartes à jouer, *nayppi*, ne se laisse deviner qu'à travers l'inventaire du marchand valencien Guillelmus Ossectu, en 1418 (CCXLI), que complète l'équipement du français Raymondus de Sarzana, *cartarius*, en 1485⁴³. Ossectu possède un assortiment de cartes, *quantitatem naypporum*, «formées», *formatorum*

⁴³ Asp, Nd G. Randisi 1160; 13.5.1485.

(c'est-à-dire, sans doute, placées dans les formes) et "déformées", *disformatorum*, et un établi, *tabolerium* de quatre pièces, pour étendre les cartes. Raymundus de Sarzana utilise deux tables *ad opus extendendi cartas supra*, deux paires de formes, deux pierres de marbre, dont l'une avec son *machinator*, son pilon, et enfin une presse «ad opus di suppressari carti». Un contrat d'apprentissage éclaire l'usage de cet équipement, pour imprimer, *ad stampandum*, coller, colorer, et écraser les couleurs, *macenandum colores*⁴⁴.

3. Les métiers industriels

Le moulin

Un inventaire, celui de Facinus Duranti (CCCLXXIII), décrit un moulin à farine démonté: le fer, *spicca*, le pied de l'axe, *piducium*, la crapaudine, *rangula*, et le fer de l'axe, *manera*, deux cercles, sans doute pour cercler les meules, et un marteau pour rhabiller les meules. On retrouve les mêmes éléments, c'est-à-dire, les pièces de fer, dans les contrats de location: *de piducio, rangula, spica, man-naria, martellis*⁴⁵, «la spica, la mannara et lu piduzu»⁴⁶. D'autres contrats ajoutent la roue, le moyeu, *cunocha*, la trémie, *termogia*, la meule supérieure, «currituri», et la meule dormante, «fraxu», et un inventaire, enfin, cite la manivelle, qui règle la distance entre elles, *ferrum de manuvallis de molendino* (CCCXXIII 57). Les châteaux contiennent également un moulin à manège, *chintimulum, pristinus*, démonté ou en fonctionnement, avec sa mule (CCXCIII 19) ou ses ânes (CCCXCIII 20), ses meules, ses barres, «grami oy pertiki» (CCCLXIII 21). Une variante originale est le moulin "sarde" de Caltavuturo, avec une cuve, «la tina et li petri» (CCCXXII 65).

Le moulin à huile

L'huilerie est une tradition artisanale ancienne et marginale, qui n'est pas connectée au moulin hydraulique: le détritage des olives est obtenu par le travail animal, comme l'attestent divers contrats. En 1366, les outils d'un "trappeto" à olives sont minutieusement décrits⁴⁷: deux pressoirs à vis, *stringitoria*, avec leurs escourtins,

coffe, deux plats profonds, *vernicali*, deux disques concaves aplatis pour recueillir l'huile, *cati pro colligendo oleum*, deux plats creux, *gavite*, un entonnoir, *imbutum*, une corde, *paloma*, qui maintient le levier dans la vis, des tuyaux de cuir, *manicelle*, et des tubes, *canelle*, pour évacuer l'huile. Au xv^e siècle, cinq inventaires manifestent la présence du pressoir, *chanca, planca*, garni d'écrous et de deux vis, *scrufinis et vitibus*, et d'un cuvier, *apparatore*. La concentration est forte: on ne compte pas moins de six pressoirs, *chanke*, chez Johannes de Carastono, grand entrepreneur d'huilerie, et de quatre chez le charpentier maître Antonius Cagninu, qui les a sans doute fabriqués, de deux chez Johannes de Bellachera, et de quatre meules chez maître Petrus Sillararu en 1450. Ils s'agit donc de véritables batteries industrielles.

Les charpentiers fournissent le "trappeto" à huile ou à sucre en pièces de bois dur destinés aux presses. Celles-ci se composent de vis, généralement d'yeuse, d'écrous, de bois de chêne-liège, ou plus rarement de rouvre, de lourdes planches, *planki*, inférieures d'orme et supérieures d'orme ou de charme; une planche plus légère, la *scalecta*, réunit les deux écrous et permet de soulever la planche supérieure par l'intermédiaire d'un crochet de fer, «chavucia» (CDXXXVI 462). En amont, les bucherons du Valdemone livrent des «tracti» grossièrement taillés qui donnent des dimensions proches, toujours par excès, de celles des pièces travaillées: en 1384, un pressoir, *chanca*, mesure trois mètres sur un et il est épais de 50 cm⁴⁸. En 1362, les vis mesurent dix palmes et demi, 2,75 m⁴⁹; en 1388, les poutres d'yeuse destinées à la taille des vis sont longues de 3 m à 3,25 et épaisses en leur centre de 75 cm⁵⁰. En 1396, les vis qu'on en tire ne mesurent que 2,50 m⁵¹. On voit donc se dessiner un bâti de belles mesures, trois mètres d'ampleur horizontale sur plus de trois mètres de haut.

La raffinerie de sucre

Principal foyer de travail industriel sicilien, la raffinerie apparaît à travers des pièces dispersées sur onze inventaires. Les possesseurs sont neuf entrepreneurs, un épicier, maître Nardus

⁴⁴ Asp, Nd G. Mazzapiede 841; 31.8.1422.

⁴⁵ Asp, Nd5 G. Pittacolis 33; 10.5.1412.

⁴⁶ Asp, Nd N. Grasso 1078; 16.5.1460.

⁴⁷ Asp, Nd B. Bononia 124; 29.5.1366.

⁴⁸ Asp, Nd B. Bononia 132, fol. 174v^o; 20.5.1384.

⁴⁹ Asp, Nd B. Bononia 123, fol. 119; 7.2.1362.

⁵⁰ Asp, Nd P. de Nicolao Spezzone 112; 24.10.1388.

⁵¹ Asp, Nd E. Pittacolis 417; 4.9.1396.

de Caligis, le marchand catalan dont le patronyme est effacé, Bernardus, vers 1440 (CCCXLVIII), et sept nobles, Baldassar de Afflicto, Leonardus de Bartholomeo, Julianus de Benedictis, Johannes de Carastono, Johannes de Bellachera, Thomasius de Crispo et Paulus de Pullastra, et deux artisans raffineurs, maître Perronus en 1413 et Matheus de Calanzono. Les inventaires ne disent rien des broyeurs et du moulin proprement dit. L'installation fixe n'est éclairée que par les contrats notariés: en 1428, le "trappeto" de Jacobus de Vernagallo comprend cinq machines, quatre presses, *planke*, des fourneaux murés, autour d'un "cortile"⁵². Celui de Robertus Citu, à la Kalsa, est décrit plus précisément: trois machines, placées en batterie, «a ringu», deux presses, un fourneau à six chaudières. Un unique corps de "trappeto" réunit les pièces où l'on écrase les cannes et où l'on en cuit le jus et celle qui sert à la réception et à la préparation des cannes, *recipitorium taglature et paratoris*. L'ensemble donne sur le "cortile" où l'on jette la paille et où l'on stocke le bois, *cortile pro gictando paleam et mundiciam et retinendo ligno*⁵³.

On peut suivre le travail d'après les indications d'inventaires dispersés et des contrats⁵⁴. En amont, des sacs servent à porter les cannes au moulin, *saccus ad opus apportandi cannamelas*, cent chez Johannes de Carastono. D'autres sacs sont utilisés comme escourtins, *ad opus stringendi paleas cannamelarum*, deux chez Bellachera. De grands couteaux permettent de tailler les cannes et d'éliminer les feuilles, *gladios ad opus incidendi cannamellas*, «cultelli di taglare» et trois «cultelli di parare» chez Leonardus de Bartholomeo, et un «di taglari cannamelli» en gage chez Busacca Naguay. Des billots, «chippi», servent de table à tailler. Les cannes sont ensuite broyées dans le moulin mû par des chevaux: un contrat donne la mesure des meules fournies: six palmes, 1,50 m, de diamètre et deux palmes, 50 cm, d'épaisseur⁵⁵. La bagasse est pressée dans l'escourtin, *coffa*, dans un pressoir à deux vis et dont

⁵² Asp., Nd G. Maniscalco 342; 23.4.1428.

⁵³ Asp., Nd G. Traversa 771; 17.6.1426.

⁵⁴ A. Giuffrida, *La produzione dello zucchero in un opificio della piana di Carini nella seconda metà del sec. xv*, dans *La cultura materiale in Sicilia*. Atti del primo convegno internazionale di studi antropologici siciliani, Palermo, 1980, pp. 141-155, et M. Ouerfelli, *Le Sucre. Production, commercialisation et usages dans la Méditerranée occidentale*, Leide-Boston, Brill, 2008 (The Medieval Mediterranean. Peoples, Economies and Cultures, 400-1500, vol. 71).

⁵⁵ Asp., Nd B. Bononia 129; 3.7.1378.

les écrous, cerclés de fer (CDXXXVI 489), sont actionnées par des leviers, *pertice*. Les contrats de charpentiers décrivent les pressoirs à sucre, véritables œuvres d'art, fort coûteuses: en 1451, maître Jacobus de Castroadmare vend un pressoir avec vis, écrous, cercle pour comprimer les escourtins, *bayardo*, le tout chevillé «a la virrina pichula», et qui ne vaut pas moins de 8 onces 21 taris, plus de quarante-trois florins⁵⁶.

Le travail du raffineur repose sur le chaudron, *caldarium pro coquendo zucarum*; il peut contenir jusqu'à douze "quartare", 165 l, et peser jusqu'à quatre-vingts "rotoli", 64 kg, poids indiqué lors de location de deux chaudrons *ad opus refinandi zucarum*⁵⁷. On en compte vingt-cinq, dix pour cuire le sucre, six *in apparatore*, trois pour raffiner et deux pour faire le sirop. S'ajoutent quelques marmites de métal cuivreux, douze *cucuze*, à la forme de Calebasses, quatre *tangili*, trois *ramoli* de cuivre. La cuisson implique une casse pour recueillir le sucre, *caza*; on en compte vingt-quatre, toujours de métal cuivreux, réparties entre casses à faire le sirop, «di xirrupari», casses à répartir le sirop entre les formes où il durcira, *caza de partiri*, «de compartiri», et écumeurs, *de here perforatam*, «perchati», *pro scumando*. Le sucrier a aussi besoin d'outils métalliques pour remuer le sirop, un racloir, «rascaturi», pour détacher le sucre de la chaudière, et pour remuer la braise, onze fourches de fer, *furchella pro refinando*, *pro fornello*, et six tisonniers de fer, *sbraxatorium*, «isbraxatori» ou *ferrum ad opus furnelli*. La dernière étape du travail, la purgation des sucres enfermés dans les formes, se fait par un lent écoulement d'eau à travers une couche de terre humidifiée posée sur le sommet de la forme, qui entraîne les particules solides, le sucre noir; deux inventaires contiennent un crible de métal cuivreux «pro cernere creta». Quand le sucre est bien pris, les formes sont brisées et les pains de sucre débités sur une table, *tabola pro secando in ea zucarum*, et rangés dans une maie, *magilla pro ponendo zucarum* (CCCLXVI 72), tandis que les mélasses qu'il faudra retraiter sont mises dans un cuvier, *tena pro reponendo furmas ad mellum*. Le "trappeto" travaille jour et nuit pour éviter l'arrêt des fourneaux; il est éclairé par des lampes spéciales, «candilieri di trappito» (CDXXXVI 421).

⁵⁶ Asp., Nd N. Aprea 831; 3.9.1451.

⁵⁷ Asp., G. Mazzapiede 839; 14.2.1430.

Les industries extractives

D'autres industries sont typiques de la Sicile du ^{xiii}e au ^{xv}e siècle, salines de sel gemme, carrières d'alun, souffrières. Ce sont des activités extractives, éloignées des centres urbains et qui ne sont pas éclairées par des inventaires. Plusieurs contrats signalent cependant l'extraction du salpêtre, stimulée par les demandes de poudre de l'artillerie d'Alphonse le Magnanime, à Gaète, et manifestent une technique sommaire. Il s'agit d'exploiter les dépôts des grandes grottes qui encadrent la Conque d'or, à Ciaculli et à l'Addaura, de faire cuire le salpêtre dans de grands chaudrons contenant plus de deux cents litres, une, deux cuites, la troisième donnant le salpêtre raffiné bon pour la fabrication de la poudre à canon⁵⁸.

4. Les boutiques

Les boutiques présentent un ordre commun, porte-lampe, perche pour accrocher les vêtements, bancs et tables pour présenter la marchandise, *bancum de mustra pannorum* (CCXLVII 53), coffres pour la conserver, caissette pour déposer l'argent, *cassionum pro reponendo pecuniam pro apotheca* (LXXIX 114). Quelques éléments dispersés apparaissent au hasard des inventaires: un tapis pour l'étal, *pro fenistraris apotheca* (LXXIX 115), des étagères, des armoires. Nous savons que la boutique comme la forge peuvent déborder sur la rue par une *dukena*, ce que les inventaires ne décrivent pas.

La boucherie

Un seul inventaire de boucherie, sommaire, celui d'Andreas de Zarzana (CCLXXXVII), dessine son activité, depuis l'abattage à la hache, *axonum*, l'équarissage au couperet, *saturi*, la suspension des quartiers de bêtes à un chevron garni de crocs, la vente avec la double balance et ses poids, le salage de la viande, manifesté par une paire de meules à sel.

Le médecin et le barbier

Il est difficile de distinguer les instruments domestiques et les outils d'un travail savant, l'officine s'insérant dans la maison. Le barbier et le chirurgien, par exemple, s'ils ont une boutique, bien attestée par les contrats, peuvent aussi opérer dehors, dans la rue, ou chez leur client. Comme les médecins, ils emportent leurs instruments dans un étui. Neuf inventaires éclairent sur les barbiers-chirurgiens, le mari d'Ysmiralda de Liparo (XCII), Andreas de Gualterio (CVIII), maître Andreas Spallicta de Corleone (CCXXX), maître Michael de Tubia (CCXXXI), maître Jacumocta de Grippis (CCLII et CCLIBIS), maître Antonius de Cannariato (CCCXXXVII), maître Jacobus de Marco de Termini (CCCLXXXII), et maître Antonius de Leone (CDXXXIII). Ils manifestent d'abord la porosité de ces métiers, la multiplicité des savoirs et des pratiques mis en œuvre, la capacité aussi de fabriquer ses propres outils: le chirurgien catalan maître Michael de Tubia possède ainsi une scie pour faire les manches de rasoirs (CCXXXI 31). Seuls les deux chirurgiens juifs, maître Symon de Medico (CCLXXXIV) et maître Azaronus de Medico (DXXI), n'exercent aucune activité annexe.

Leur métier se manifeste d'abord par la présence d'une petite armoire, le *tabernaculum* accroché au mur; on en connaît six exemplaires, chez maître Michael de Tubia, le chirurgien catalan, chez trois des cinq barbiers, Andreas de Spallicta, Jacumocta de Grippis, Antonius de Cannariato. Le barbier est d'abord dentiste. Il possède des tenailles, *tenancia pro usu barbitonsoris*, *tinaglia de gangkis*, *pro xippando gangias*, un davier, *cagnolus de gangkis*, un levier, *leva*, et des fers à cautériser, *ferrectus de cochiri ganki*. Il est aussi phlébotomiste et détient des lancettes, un astrolabe et un calendrier pour calculer les jours propices à la saignée (CCCLXXXII 101); le chirurgien, outre de nombreux "fers de chirurgie", possède des ciseaux, *scarpelli*, des trépan, un tube de cuivre, *cannolum de here*, sans doute pour l'administration des clystères, un émeri, *ysmiriglum*, des ventouses, des meules pour aiguiser ses instruments. Le barbier est aussi coiffeur et l'on voit se dessiner un salon tout à fait moderne. Celui de maître Jacumocta de Grippis, en 1420, comprend un lustre de douze lampes, *incornera*, qui suggère un travail nocturne, vingt-deux serviettes de boutique, deux seaux *lavandi caput*, quinze miroirs, deux chaudrons pour l'eau chaude.

⁵⁸ Par exemple, Asp, Nd G. Traversa 771; 5.11.1425.

Jacobus de Marco, en 1443 à Termini, possède six chaires, des peignes, deux paires de ciseaux, des serviettes *de radiri*, un miroir, un coquemar pour l'eau chaude, quatre bassins, une meule pour aiguiser ses huit rasoirs. Maître Antonius de Leone, en 1450, ordonne son échoppe autour d'un lustre, *candilerium magnum in medio apothecae*: douze serviettes, trois sièges, une armoire, un seau *de lavari testa*, des pierres à aiguiser, des bancs, un miroir à pied. Tous ont des peignes, des ciseaux et de rasoirs, rarement attestés au XIV^e siècle, de même que le bassin à barbe, et d'enregistrement courant après 1400, si abondant qu'Antonius de Cannariato possède une fourche pour accrocher les bassins au mur. En 1426, l'équipement minimal est ainsi décrit: l'employé d'un barbier reçoit, outre son salaire, un trousseau, deux rasoirs, une paire de ciseaux et un peigne⁵⁹.

Les médecins, maître Petrus Fica (CCCXIX) et maître Jacobus Ispalensis (CDLXXVI), tous deux de Trapani, se distinguent du chirurgien par l'abondance de leur bibliothèque, un savoir classique et une grande curiosité, et par la pauvreté des instruments. Comme le chirurgien, ils utilisent l'astrolabe et le quadrant de Profacius dans la voie de l'astrologie judiciaire. Ils savent aussi les techniques de la chimie, composer l'eau forte (CCCXIX 107). Ce qui les distingue, c'est leur équipement de voyage, mules, selles, fontes et besaces, armes, étuis, qui signale les déplacements des médecins, attestés d'ailleurs par des contrats et des récits.

L'épicier

Le commerce des épices et des médicaments accompagne à l'occasion la mercerie, dans les boutiques de Jacobus de Alexandria (XCIII), de Charonus Taguil (CCCXV), de Busac Medin (CCCLXXVI) et de Xibiten Minzil (CDXXIV). La vente et la confection d'épices, d'aromates et de médicaments composés se concentre sur six inventaires, ceux de maître Facius de Sorrento (CL), de maître Franciscus de Abrisia (CCLXVIII), tous deux de Corleone, de maître Nardus de Caligis (CCCXIII), d'Antonius Jacobus, lui aussi de Corleone (CCXCXVIII), de maître Julianus de Medico (CDLXXXI), et enfin de Jacobus de Gayeta (CDLXXXIII). Deux autres inventaires, ceux d'Elena, veuve

du notaire corleonais Vannes de Florencia (CCCLXXV) et de Johannes de Jammanueli de Trapani (CDXVI), sont fragmentaires, sans doute après un partage ou une liquidation anticipée.

La boutique de l'apothicaire comprend un établi, des étagères, des coffres à confits, une armoire en 1424 (CCLXVIII), des couffins. L'ensemble renferme l'assortiment de pots de pharmacie, *burnie*, de fiasques, de récipients à col étroit, "oglaroli", de "quartare" et de boîtes de bois pleines d'épices et de médicaments simples et composés: vingt-quatre *burnie* de Damas, huit de Mursie et soixante-sept autres chez maître Facius de Sorrento, dix *burnie* grandes de Mursie et trente-six autres chez Elena de Florencia, six "quartare" pleines de confits et de racines, cinquante-trois *marzapani* et un nombre imprécis de *burnie* et d'*oglarola*, ainsi qu'une *scisca* pleine de pâte de genièvre, *zinzaprata*, chez Antonius Jacobus, toujours à Corleone⁶⁰. Quelques contenants originaux sont réservés à certains produits, une corne à la civette (CCCXIV 65, CCCXLIV 90) et à l'émeri, «terra de moli» (CDLXXXVIII 322), des vases de terre pour le mercure. Le pot de pharmacie, *burnia*, *bornia*, *burnea*, «burnia» ou «bornia», "albarello" des céramologues, apparaît également chez les praticiens de la médecine: maître Michael de Tubia en possède quinze, et le juriste Antonius de Florencia quarante-six, peut-être l'héritage d'une boutique d'apothicaire. La *burnia*, simple récipient à épices, est généralement en terre cuite: quatre-vingt-seize sont dites simplement "peintes", à couverture colorée, trente sont fabriquées dans les ateliers de potiers de Sciacca (toutes chez Julianus de Medico), vingt sont dites catalanes. Certaines, cependant, destinées à recevoir des produits précieux ou toxiques, sont dans des matériaux nobles ou inaltérables, dix-neuf sont dites «damasquines», huit sont de verre, et trois de plomb, destinées à la thériaque.

Le travail de l'épicier porte d'abord sur le raffinage du sucre et la fabrication des confits. On en retrouve les outils chez Xibiten Vignuni (CDXXI) et chez Charonella, femme d'Azaronus Cusintinus (CDXLV). Ce sont des soufflets pour animer le feu, des braseros, des

⁶⁰ Sur les contenants et les contenus, on renverra à A. Giuffrida, *La bottega dello speciale nelle città siciliane del '400*, dans *Atti del colloquio internazionale di archeologia medievale*, Palermo-Erice 20-22 settembre 1974, Palermo, 1976, pp. 465-504, et à J.-P. Bénézet, *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale (XIII^e-XV^e s.)*, Honoré Champion, Paris, 1999.

⁵⁹ Asp, Nd A. Bruna 554; 22.1.1426.

chaudrons, en particulier pour confire les grains de coriandre, *de colliandro*, des écumeurs et des cuillers perforées, des casses pour distribuer les produits travaillés, et un *tangile* ou *tangire*, «tangili» de métal cuivreux utilisé dans la cuisson des produits sucrés, et qui sert aussi à faire le nougat de sésame, *ad faciendum cubaytam* (CDLXXXI 149), mis dans des formes circulaires, *circulos de cobayta* (CDLXXXI 493). Fabriquée chez un épicier, la «cubaita» sera vendue dans les pardons et dans la boutique, *in perdonariis et in apotheca*⁶¹. Spécialités siciliennes, les confiseries sont énumérées dans les comptes des autorités. De grands achats et l'exportation sur la table royale, à Gaète, puis à Naples, laissent des traces abondantes. Le roi demande des pommes, des poires et des coings confits, de la coriandre, des pignons, des amandes et des anis confits en 1425-1426⁶² et en 1435-1436⁶³. On expédie à la Cour de la confiture de courge, «cucuzata», et de la moutarde, c'est-à-dire du moût cuit sucré et durci, en 1427⁶⁴, des anis confits et du cotignac en 1438⁶⁵, de la confiture de citron, «chitrata», en 1440⁶⁶, et dans les Flandres des confitures de courge et des écorces d'oranges confites, «scorchi di arangi», sur les galères vénitienes en 1453⁶⁷. L'épicier travaille aussi la graine de moutarde, *sinapis*, achetée en grandes quantités⁶⁸.

L'épicier prépare des eaux parfumées avec l'alambic en cloche, *campana*, dont on connaît sept exemplaires dans les ateliers (deux en alliage cuivreux et quatre de plomb, pour parer à l'acidité de l'eau de rose), et les conserve dans des «quartare» et des fiasques, de fer en particulier. En revanche, il semble ignorer l'alambic à alcool, qui n'apparaît que dans de rares inventaires de maisons nobles.

L'épicier est aussi préparateur de médicaments. Il possède une houe pour herboriser, *zappone de fodendo radices* (CCCLXXXI 497). Les simples sont ensuite nettoyés dans une jatte, *catus*, pulvérisés dans de puissants mortiers, passés au crible; leur suc est exprimé au pressoir, «stringituri», *par de viti ad opus strigendi ceram et*

⁶¹ Asp, Nd N. Aprea Spezzone 112; 22.3.1446.

⁶² Asp, Cr 1069.

⁶³ Asp, Trp n. p. 1.

⁶⁴ Asp, Canc. 60, fol. 133.

⁶⁵ Aca, Canc. 2890, fol. 235; 29.12.1438.

⁶⁶ Acp, As 32; 5.5.1440.

⁶⁷ Asp, Nd G. Traversa 788; 21.8.1453.

⁶⁸ Asp, Nd G. Randisi 1150, fol. 88; 17.6.1451.

herbas, vitem strigendi radices, chez maître Facius de Sorrento, et éventuellement travaillé au chaudron ou dans un ponçonnet, *punzunectum*, plus petit. Le four de cuivre, *tannura*, permet probablement de sécher pilules et composés sucrés. La pharmacie de l'hôpital de San Bartolomeo alla Kalsa (CCXCVIII) comprend également, outre des mortiers, un chaudron à préparer le sirop de sucre, une poêle à onguents et une cuiller percée, pour écumer et filtrer le produit.

L'épicier est encore cirier. Il possède un matériel de cuivre pour travailler la cire, chaudron pour la liquéfier, casses pour la pétrir, passoire, *culatorium*, pour la couler dans les moules. On retrouve le même équipement en 1375 chez le notaire Guillelmus de Nigrello (CXV) qui possède aussi du coton filé, probablement pour les mèches des chandelles. Les épiciers, Antonius Jacobus, Julianus de Medico, disposent aussi d'une croix pour remuer la cire et d'une plane de noyer, *chana chanandi candelas*, probablement un moule. Le travail des chandelles de suif, *candelas de sivo*, est également attesté chez le chirurgien maître Michael de Tubia (CCXXXI), jattes de bois et tube de cuivre pour les couler.

Des activités connexes touchent à la chimie: un contrat d'apprentissage engage un immigrant allemand, maître Paulus de Lamagna, qui enseignera à Salamon Zafarana, juif de Palerme, la fabrication du sublimé de mercure, *sollematum et aquam separandi argentum et aurum*⁶⁹; le sublimé est utilisé en cosmétique, ainsi que le blanc de céruse et le cinabre, «russectu», sulfure de mercure⁷⁰.

Merciers et marchands du grand échange

Le petit commerce relaie à Palerme et dans les bourgs le grand commerce d'importation de produits fabriqués. Nous avons analysé les boutiques des Palermitains Muxa Biskiki, en 1455 (CDLXXX), Petru Riczu, en 1449 (CDXXXI), et Isach Xonin, en 1454 (CDLXXVIII), et du Génois Benedictus Rizoctus, en 1460 (DXV). Dans les petites villes de l'intérieur, les merciers sont aussi fréquemment juifs: c'est une figure qui retrouve les grands traits des marchands de la *Geniza*. Ainsi Simon Benassai de Palerme, en 1431 (CCCIV), qui

⁶⁹ Asp, Nd A. Melina 934; 9.4.1431.

⁷⁰ S. Giambruno, L. Genuardi, *Capitoli inediti* cit., p. 208.

vendait de la soie, des pièces de drap, de la toile, des aiguilles, des voiles, du corail, des perles et de l'épicerie dans le bourg montagnoux de Nicosia. Ce commerce peut être assumé par de petits marchands étrangers: à Palerme, le Valencien Guillelmus Ossectu, en 1418 (CCXLI), vend directement du papier, peut-être de Xativa, et des cartes à jouer, et quelques contrats de société voient des merciers catalans aller s'installer dans les "terres" de l'arrière-pays.

Le grand échange qui anime toute l'économie de l'île, apporte les capitaux, finance la céréaliculture, n'a pas besoin de boutique, sinon pour la vente des draps. À Girgenti, en 1361, le Messinois Johannes Chirini (XCIV) possède quatre boutiques, mais les marchandises de ses trafics sont sans doute stockées dans des magasins et les céréales prêtes pour l'exportation sont enfossées. Il dispose en effet de trente salmes de froment, 82,5 hl, de huit salmes de fèves, 27,4 hl, et d'une grande quantité d'orge, l'essentiel de son commerce, tandis que cinq balles de peaux de lapin sont déjà portées à Palerme. Il a importé des draps, du fer et des vases de verre, et il se peut que le notaire ait omis le matériel et le contenu d'une boutique de drapier et de mercier. En 1411, à Termini, le Catalan Gerard de Gui (CCII) dispose de trois cent quinze salmes de froment, 866,25 hl, de soixante salmes d'orge, 205,8 hl, *in arbitrium*, c'est-à-dire prêt à l'exportation, et de six cent dix pièces de fromage. Lui aussi possède deux boutiques, mais son commerce est de grossiste et c'est un associé qui gère la boutique de draps.

Les marchands drapiers disposent d'un point de vente, mais il n'est presque jamais présenté en détail. Les Catalans Jacobus de Fenestris, en 1308 (XVII), Petrus Gili et Bernardus Ruma, en 1348 (LXV et LXVI), et Johannes Gilot, en 1440 (CCCLIII), et le Génois Andrianus Griffuecti en 1377 (CXXVIII), possèdent des coffres de voyage, une abondance extrême de vêtements, et il est probable que Petrus Gili ait vendu des vêtements prêts à porter, et des balles de draps et de toile, mais sans que l'échoppe soit décrite. Seul le contenu de la boutique du Catalan Johannes Allegra, en 1448 (CDXXIII), est exposé avec soin. Cet inventaire permet aussi de saisir l'un des ressorts du grand commerce, l'importation de grandes quantités d'espèces, près de quatre cent cinquante monnaies d'or, ducats, florins, génois et doubles, qui valent au total plus de cinq cents florins. Un élément commun à tous ces négociants est la possession de cahiers et de carnets de comptes qui manquent généralement chez les simples merciers.

5. Le travail agricole

Le monde suburbain

Hormis la présence de quelques jardins de plaisance dans les grands hôtels aristocratiques et de quelques potagers, en particulier dans les ruines de maisons abandonnées (les *xirbe*), le paysage urbain n'accorde pas de grande place aux activités agricoles. La Sicile ne connaît guère, en particulier, les poulaillers et les basses-cours d'élevage: sur l'ensemble des inventaires considérés, trois seulement comportent un cheptel domestique, cinq poules chez Contissa de Intellecta et un porc et des poules chez Antonia de Cammarata en 1441, trois poules et un coq chez Antonius de Buxemi en 1454. D'où venaient donc les œufs consommés à Palerme? Des vignes, sans doute, maisons suburbaines dont la description est toujours omise: on élève ainsi à San Nicola, château et madrague de Thomasoius de Crispo, quinze oies en 1460. L'archéologie, sur le site de Brucato, a mis en lumière une présence non négligeable du coq et de la poule: cinq individus au moins ont été dénombrés⁷¹.

La vigne se présente comme une simple plantation, sans maison de vigneron ni chai pour la vinification, et il est interdit d'y vinifier⁷², mais elle comporte souvent un fouloir de pierre, *chasira*, *hasina*, où s'effectuent les livraisons de raisins vendus à des acheteurs qui feront le vin dans leur cellier. Et dans la Conque d'Or la vigne peut être englobée dans un *locus* qui comprend, autour d'une tour, jardin, verger, plantation de cannes à sucre et olivaie. Ainsi à la Sabugia, la tour et la vigne de Johannes de Carastono (CDLXXXIV).

Le travail des jardins et des vignes se distingue mal de celui des grandes entreprises de *massaria*. Houe à fouir, *banga*, *zappa* ou *ligo*, «zappa», grande houe, *zapponus*, «zapponi», «zappuni», sarcellette, *zappula de orto*, *de fodendo orto*, barre de fer, *palus*, pour faire les trous, *faciendo foramina*⁷³, et barre de bois ferrée pour planter les haies ou les poteaux, «palu di lignu cum ferru per plantari ligna», serpes pour tailler la vigne, *ronchiglum ad opus putandi*,

⁷¹ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato*, cit. p. 626.

⁷² Acp, As 34, III, fol. 70; 27.8.1451.

⁷³ Asp, Nd G. Giudice Facio Spezzone 4N; 12.10.1385.

le couteau à vendanger, *cultellum vinee, runca vendemiandi*, apparaissent dans quelques inventaires modestes ainsi que la hotte, *cofnus vendemiator, curbella* ou *biskillus vendemiandi*. L'essentiel, trois ou quatre outils par inventaire, est concentré chez les propriétaires entrepreneurs liés à l'activité de la terre, à la vigne, au jardin ou au sucre. On peut suivre ainsi le travail du vigneron tel que le fixent les contrats avec le propriétaire, «runcari, sarmentari, amazuniari li sarmenti, ligonizare etc.»⁷⁴. Un inventaire sommaire des outils du jardin est compris dans un contrat de 1307: un cheval, avec son collier, pour tourner la noria, des cordes et des récipients de terre cuite, *catusi*, pour les réparations de la noria, deux *zappe*, deux *zappule* et deux *plantaturī*⁷⁵. Un inventaire tardif, celui de maître Pietro de Li Serri, en 1464, complète ce que nous savons des outils de travail du vigneron: il possède un “sesto”, *sextum unum per asistari vigna*, trois serpes pour tailler les cannes qui servent d'échalas, *runcas de vactuliari*, et une serpette à vendanger, *runkitellam de vindignari*, ainsi que deux hottes, *cofnos de carricari rachina*⁷⁶. Mais le travail est accompli par un esclave.

Le travail de la canne à sucre se laisse aussi entrevoir chez les entrepreneurs, les nobles Johannes de Bellachera et Johannes de Carastono: des machettes pour couper les cannes et les plançons, *gladii pro incidendo cannamellas, pro incidendo plantumen*. Une des *zappe* trouve à Trabia une utilisation dérivée, comme attisoir du moulin sucrier, *zappa di sbraxiari*.

L'apiculture apparaît aussi à travers quelques inventaires, fugitivement: une ruche, *tafaria de api*, en 1418 chez Margarita de Paguni (CCXXXVIII), un nombre non précisé chez Andrea de Indyana en 1449 (CDXXXIV) et huit ruches, *vaxelli*, chez Johannes Surrintinus en 1454 (CDLXIX), qui possède aussi une presse à cire, mais aucun matériel spécifique pour extraire le miel. On sait seulement que les ruches sont fabriquées avec des tiges de fêrulle, qu'elles sont réunies en une *mandra* autour d'une paillote; le contrat décrit les opérations d'un apiculteur de Giuliana, qui coupera les fêrules *cum ferulis cantuzeli*, pliera les tiges mouillées et montera cinquante ruches, *taglando, mullando et muntando* pour le compte

⁷⁴ Asp, Nd G. Vulpi 1133; 5.10.1441.

⁷⁵ H. Bresc, *Les jardins de Palerme* cit., p. 71, note 2.

⁷⁶ Asp, Nd G. Randisi 1154, fol. 227-233v°; 18.7.1464.

de Johannes Surrintinus⁷⁷. Ce dernier confie cent ruches à un apiculteur de Monte San Giuliano qui recueillera les essaims et les logera dans des ruches de fêrulle qu'il construira lui-même⁷⁸.

Grand élevage et grande culture

Le matériel des grandes entreprises d'élevage, *mandra*, et de céréaliculture, *massaria*, est connu par des contrats spécifiques, mais il apparaît aussi à travers les inventaires des entrepreneurs et de leurs associés, ouvriers agricoles et petits éleveurs partionnaires: la spécificité de l'élevage et de la grande culture sicilienne est en effet dans l'absence d'attache au sol. Pas de ferme ou de buron fixes ou construits en dur, mais des paillotes mobiles, démontables, des baraques transportables où mangent et dorment les hommes et où l'on prépare le fromage. La “mandra” est connue par seize inventaires, ceux de Paganus de Robbino (XIII), de l'entreprise de Colus La Grua à Partinico en 1347 (LVI), d'Henricus Alluri en 1350 (LXVIII), de Johannes Chirini à Girgenti (XCIV), de Rickina Spallicta de Corleone (CCXXXbis), de Donatus de Salamone à Termini en 1435 (CCCXXIX), de Contissa de Intellecta en 1441 (CCCLXIV), du berger Johannes Ginuysi de Corleone en 1442 (CCCLXXII), de Facinus Duranti, également de Corleone la même année (CCCLXXIII) et de Crimonisius Gallus en 1459, également à Corleone, possesseur de deux cent trente brebis (DIXI). Deux établissements religieux possèdent également des “mandre”, le monastère de San Salvatore de Corleone en 1416 (CCXXIV) et l'hôpital San Bartolomeo alla Kalsa en 1430 (CCXCVIII). Quatre châteaux comportent encore une entreprise d'élevage, Favara des Perapertusa en 1412 (CCIII), Prizzi de dame Margarita Ventimiglia (CCXXII), la Mârgana des Teutoniques en 1436 (CCCXXXIII) et Cefalà des Abbatellis (DIX). On leur ajoutera l'inventaire de Minto Allul, charpentier et marchand de lait (CCCLXX) et quelques contrats de société.

La “massaria” est beaucoup mieux documentée: pas moins de cinquante-deux inventaires, auxquels s'ajoutent un grand nombre de contrats de société, dans lesquels sont cités quelques éléments de l'équipement⁷⁹, en particulier la *massaria* de Petrus de Junc-

⁷⁷ Asp, Nd A. Bruna Spezzone 193; 14.9.1430.

⁷⁸ Asp, Nd A. Bruna 554; [...].11.1431.

⁷⁹ Voir G. et H. Bresc, *Lavoro* cit.

ta⁸⁰, celle qui est tenue en société par Conradus di lu Mirabitu et Petrus de la Rocca⁸¹, celle de Pitrolus de Antinora et d'Antonius de Angelo⁸², la société d'Antonius de Aricio et de Masus de Chacculla⁸³, et la "massaria" du noble Johannes de Aldobrandinis⁸⁴. Nous nous fonderons d'abord sur les inventaires de société qui paraissent complets, ceux d'Huguectus de Gimbesio à Dammusi en 1409 (vingt et un bœufs, six travailleurs, CXCI), de Jurlandus de Girardo à Cefalà en 1427 (dix bœufs, CCLXXXIII), d'Antonius de Grillo à Monreale en 1443 (dix bœufs, CCCLXXXVI). L'essentiel de la documentation provient cependant d'inventaires d'entrepreneurs qui financent les "massarie" animés par des "burgisi", Antonius Olzina, Julianus de Benedictis, Johannes de Carastono, Thomasius de Crispo. La plupart des possesseurs de "mandra" sont ainsi à la tête d'entreprises de céréaliculture, en particulier les grands châteaux. Et l'on note en particulier des inventaires de "massari" qui possèdent leur train d'attelage, Petrus Pustulena en 1354 (six bœufs, LXXVII), Johannes de Pulieris en 1355 (LXXVIII), Johannes de Bonavia d'Alcamo en 1379 (quatre bœufs, CXXXIII), Andreas de Presbitero Thomasio de Petralia en 1386 (deux bœufs, CLII), Johannes Tuffania de Corleone (CLVI), Obbertus de Placza de Corleone en 1419 (six bœufs, CCXLIV), Chiccus Castagninus de Corleone en 1422 (sept bœufs, CCLX), Nicolaus de Lya de Palerme en 1430 (CCC), Donadeus de Jamboy en 1444 (huit bœufs, CCCXCV), Rinaldus de Saraceno de Noto en 1446 (trois bœufs, CDV), Salvus de lu Dinaru en 1447 (vingt bœufs, CDXV) et Crimonisius Gallus de Corleone en 1459 (six bœufs, DXI). On remarque aussi deux inventaires de brassiers, tous deux migrants, le Calabrais Antonius Maugeri en 1427 (CCLXXXVI) et Cumocta de Siragusia la même année (CCLXXVII). Ce dernier manifeste les chances que l'économie du "latifondo" offre aux travailleurs. Des salaires élevés permettent un démarrage, encore modeste quand la mort vient le prendre: outre quelques outils et quelques vêtements pauvres et abîmés, il possède une jument et il a acquis des meubles, une maie et une table.

⁸⁰ Asp, Nd F. Carastono 133; 23.10.1343.

⁸¹ Asp, Nd B. Bonanno 421; 30.8.1417.

⁸² Asp, Nd A. Bruna 554; 22.12.1417.

⁸³ Asti, Notaio G. Bonafede 12831; 7.9.1420.

⁸⁴ Asp, Nd G. Mazzapiede 839; 13.10.1421.

La "mandra" présente un minimum d'équipement: au départ, quelques seilles, seaux à traire dont le nombre implique un personnel nombreux, *siska* ou *xiska*, seize dans la "mandra" de Colus La Grua à Partinico, sept chez Minto Allul, qui possède aussi un cuvier à lait. Puis un outillage central, six chaudrons, trois haches, une serpe, *falchillonum*, un hoyau, *zapponum*, et tout ce qu'il faut au fruitier, cinq cuiviers pour le lait, deux bassins, *bacilia*, deux casses, *cacias*, quatorze maies et trois établis à saler, *tabuleria*, et deux grandes écuelles de bois, *scutellaria*, pour la présure, trois faiselles de terre cuite pour la ricotte, *urgagnos pro ricocta*, dans la "mandra" de Partinico, et ailleurs des fers pour marquer les vaches et les moutons, des liens, *pastura*, des cloches et des clarines, une cuve à lait, *tena de mandra, de lacti*, un chaudron, un établi où l'on pose les formes de fromage, *tabolerium de mandra, pro caseo, pro salando formagium*, des faiselles pour égoutter les fromages, des meules à sel, un meuble, *casulareum*, pour stocker les formes et les tommes. Les faiselles sont les seuls de ces outils que l'on voit circuler: les *faxellarii* en livrent de grandes quantités aux entrepreneurs, deux cent cinquante *fassellas juncorum pro faciando caseo* en 1338⁸⁵, cent à livrer en juillet 1345, nommées *munsine*⁸⁶. Et ils se louent à des entrepreneurs qui les financent⁸⁷. Le chaudron est au cœur de l'entreprise, c'est un récipient massif qui peut atteindre des poids impressionnants, soixante "rotoli", 48 kg⁸⁸. Au total, on a enregistré trente-sept chaudrons *de mandra*, l'instrument essentiel, pour à peine une demi-douzaine de bassins de cuivre et trois casses.

Cet outillage se retrouve également dispersé chez des entrepreneurs occasionnels, comme Francesca Portichella d'Alcamo qui possède une sonnaile de fer, *sugnaculum animalium*, le forgeron Robertus de Princhipato qui a également une *campana de vaccis*. L'archéologie, à Brucato, donne une figure à la sonnaile: petite, 14 cm, elle est ici destinée à un ovicaprin⁸⁹. Il n'y a pas beaucoup plus d'équipement dans les élevages que décrivent les contrats: deux chaudrons, une hache, une pelle de fer à Balletto, près de Iato, en

⁸⁵ Asp, Nd S. Pellegrino 4, fol. 204; 28.2.1338.

⁸⁶ Asp, Nd B. Bononia 117, fol. 32v^o; 15.10.1344.

⁸⁷ Asp, Nd B. Bononia 118; 4. 10.1343.

⁸⁸ Asp, Nd5 S. Murria 23; 24.8.1428.

⁸⁹ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., pp. 500 et 675.

1312⁹⁰, et, pour la “mandra” de vaches de Paulus de Gigla à Valle del Fico, une cuve à lait, un bassin, une casse, une cognée, une corbeille, *chista*, une petite corbeille, *chistinum*, une besace⁹¹.

La “massaria” offre un exemple original d’ingéniosité paysanne, la fabrication, par le “massaro” de ses propres instruments de travail. Six inventaires présentent un ciseau, *scarpellum*, *sgurbia*, et quatre des scies, *serra*. Certains outils apparaissent, de manière inattendue, intimement liés à l’activité de la “massaria”: ainsi de la hache, *securis*, *secura*, qui sert principalement au défrichage et aussi au dégrossissage des pièces de bois mises en œuvre par le “massaro” lui-même pour préparer son araire. L’araire n’apparaît donc guère dans les inventaires. De même, la pelle de fer ou de bois se rattache à l’activité agricole. Le fer est ici très présent: six pelles de fer contre sept de bois. Inventaires et contrats de *massaria* dénombrent trente différentes pièces d’outillage, présentes de manière très inégale selon les inventaires, ce qui note que les entrepreneurs coupaient du bois dans les défens et fabriquaient eux-mêmes les outils sur le terrain. Ainsi dans le bois de Mezzoiuso, où les “massari” peuvent couper le bois vert *ad faciendum aratra et stragulas*⁹². L’araire, *aratrum*, est présent dans quatorze listes sur cinquante-deux, le traîneau, *stragula*, dans dix d’entre elles, tandis que le joug, *jugum*, *yovum*, *juguetum*, *juvum*, «juvu», pl. «juvura», est cité vingt-cinq fois, dans un vrai kaléidoscope lexical. Araire, traîneau et joug, à l’occasion étaient les pièces fabriquées sur place, la dernière plus élaborée. Le traîneau apparaît fait de pièces courbes de bois de chêne rouvre, couvertes de planches de peuplier⁹³. Apparaissent encore le crible, *crivum*, douze fois, la pelle à grain, *pala de ayra*, et la fourche, *tridens*, *tradenta*, *bidens*, «bidenti», *tradens*, «tridenti», six fois. Les outils de fer sont plus fréquemment cités, et d’abord les pièces lourdes: vingt-neuf fois le soc, *bommara*, *vomerum*, *vomara*, *bomaria*, absolument nécessaire à l’entreprise et qu’on a retrouvé sur le site de Brucato⁹⁴, sept fois la paire de chaînes destinées à tirer le traîneau ou les grosses pierres, *de trahendo lapides*, sept fois également un *concerium de ferro* destiné à s’accrocher au joug des bœuf.

⁹⁰ F. Pollaci Nuccio, Domenico Gnoffo (ed.), *Acta Curie Felicis Urbis Panormi*, 1, *Registri di Lettere Gabelle e Petizioni (1274-1321)*, Palermo, 1982, p. 142.

⁹¹ Asp, Nd B. Bonanno 422; 1.8.1421.

⁹² Asp, Nd P. de Nicolao Spezzone 12N; 21.12.1388.

⁹³ Asp, Nd5 G. Gambotta 71, fol. 199v; 13.3.1419.

⁹⁴ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 626.

Les petits outils de fer, même inégalement répartis et sans doute mal enregistrés, montrent le souci de défricher avant chaque campagne de labours et rappellent les conditions sauvages du “latifondo”. Vingt et un inventaires contiennent une hache, *securis* ou *axia*, ou une grosse hache, *axio*, *assonum*, *axonum*, «axuni», ou encore une ou plusieurs cognées, *cugnata*, neuf une grosse serpe, *falchillio* ou *falchiglunum*, et neuf encore une serpe, *runca*, *ronchiglius*, neuf aussi une barre de fer, *palus*, *virga*, pour creuser des trous, quatre un pic, *pico*, «picuni». Les outils restant apparaissent aussi, onze fois la tarière, *verrina*, *birrina* et *virrinella*, onze fois aussi l’aiguillon qui sert également à nettoyer les socs, *barbuxa*, *barbuxia*, dix-neuf fois la houe, *ligo seu zappa*, *ligona*, *magaglonus*, et quatre fois le *fesi* à pointe, dix-sept fois la sarcelle, *zappulla*, *czappulla*, dont la présence rappelle l’importance cruciale du sarclage dans la céréaliculture sicilienne. Un outil mal identifié demeure encore le *scassaneri* (CCCLXXVI 14), peut-être un étau régulateur. L’inventaire type de la «massaria» contient encore des cordes, *suryaca*, *suraca*, *cornarola* ou *curnia*, des cordes pour tirer le traîneau, et un petit équipement pour les baraques des ouvriers: seize “massarie” ont un ou deux chaudrons, huit une maie.

Les instruments de la moisson sont très peu nombreux: huit inventaires seulement comportent une ou plusieurs faucilles, *falx*, «fauchigla», qui fait partie de l’équipement personnel du moissonneur apporté avec lui, et sept le crochet à lier les gerbes, «auchinu», qui donne son nom à l’équipe de moissonneurs. À Iato, la fouille a retrouvé une faucille d’une ampleur de 22 cm⁹⁵, tandis qu’à Brucato, des fragments de pierre à aiguiser ont été répertoriés, qui mesurent jusqu’à onze et quinze centimètres, sans doute liés au travail du moissonneur: l’un est marqué d’une rainure qui permettait de l’attacher à une cordelette⁹⁶. Plus révélateur encore, l’absence totale de la faux, qu’on rencontre pourtant dans les inventaires napolitains, *falx pro metendo feno*⁹⁷. Nous savons peu de choses, enfin, sur le dépiquage du grain sur l’aire: seul, un contrat

⁹⁵ H. P. Isler, *Monte Iato: la ventesima campagna* cit., figure n° 16, p. 13.

⁹⁶ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 526.

⁹⁷ R. Bevere, *Ordigni e utensili per l’esercizio di arti ed industrie, mezzi di trasporto ed armi in uso nelle provincie napoletane dal XII al XVI secolo*, «Archivio storico per le provincie napoletane», xxii (1897), pp. 702-738, p. 702.

de Trapani⁹⁸ cite la *petra pisandi*, le rouleau à dépiquer traîné par des bovins, tandis que le *Declarus* traduit *erpica*, “traîneau à dépiquer”, par «petra de ayra» et par «frasca», ce qui reste à expliquer⁹⁹. Peut-être s’aidait-on de la *stragula*.

La pêche et le travail des hommes de mer:

Deux pêcheurs et deux marins palermitains laissent leurs instruments de travail mêlés au matériel domestique. Conti de Magistro Raynaldo, en 1410, et le Catalan Dalmau Puyades, en 1429, sont des entrepreneurs, chacun possédant une barque de pêche. Conti dispose d’une barque de neuf coudees, *goe*, de long, équipée d’un sardinal, *spidonem capiendi sardas*, de quatre filets *de clari* aux mailles larges, de trois milliers de fagots de joncs destinés à être brûlés en mer pour attirer les sardines, comme les fagots de genêts, *chacculi sardarum*, vendus en 1336¹⁰⁰, et de dix nasses, *nassas*. Il possède aussi douze jarres d’huile, peut-être destinée à la conserve du poisson. Le Catalan est mieux équipé: deux barques, et des pièces détachées, un mât et huit rames, deux fourches ou varangues et une table de barque, *tabola de barca*, une ancre, *ferrum barce*, une poulie, *tagla*, ainsi qu’un fer pour prendre les poulpes, *ferrum de pulpis*. Une chaîne et un cadenas manifestent un respect scrupuleux de la réglementation municipale: elle impose que les barques tirées à sec soient solidement attachées pour éviter leur vol par des esclaves fugitifs, sans bonde ni rames, «incatinata senza rumbilu et rimi»¹⁰¹. Le testament d’un troisième entrepreneur, Antonio de Golisano, énumère les pièces d’une barque et les outils de la pêche: un filet traînant, *tartaronum*, un grand filet de madrague, *riciam*, six sardinaux, *spidonos*, treize pièces *de clari*, deux fers de *tartarono*, un câble pour l’ancre, *capud de ferro*, avec deux cordages, *calamentis*, de chanvre¹⁰².

Les hommes de mer, Antonius de Marsalia en 1439 (CCCXLVII) et Martino de Anselmo en 1440 (CCCLII), sont beaucoup plus pauvres en outils. Le premier ne possède qu’une sonde de navire, *scanda-*

glum navis cum suo plumbo, une boussole et une carte marine, *carta de navigari*, et le second un coffre de peuplier, “*cassa di navigari*”, quelques pièces d’un navire, le timon, «timuni», et la voile, «vila», peut-être en gage de son salaire, une corde, «barbetu», de la teinture pour ses filets, *zappinum*, des fagots aussi, *xacculi*, pour la pêche à la lumière. L’inventaire manifeste vivement la fermeture du milieu marin. On ne rencontre guère d’instrument maritime hors des maisons des spécialistes, quelques rames, un grappin, quelques pivots de gouvernail, *gulfarum*, un aiguillot, «auguglectu». On note des fagots de joncs, *rosselli*, et de la corde de madrague chez Margarita de Paguni (CCXXXVIII), qui les fournit sans doute aux pêcheurs, une nasse, une voile de barque, et des sondes syracusaines, *scandagli de Siragusia mezani*, dans la boutique de Charonus Taguil, pour une clientèle spécialisée de pilotes, des cartes “pour naviguer” chez Antoni Olzina, capitaine d’hommes de guerre et chez l’anonyme entrepreneur catalan qui possède cinq navires et des pièces détachées d’une galiote (CCCXLVIII 57), les autres cartes faisant partie du matériel d’étude des possesseurs de bibliothèques. L’archéologie complète ce panorama insuffisant: Brucato, qui n’est qu’à un kilomètre de la mer, a révélé des plombs de filet et des éléments de pierre ponce qui sont peut-être des flotteurs¹⁰³. Les autres métiers liés à la pêche ne se manifestent guère que par la possession de quelques objets remarquables: un grand couteau pour découper le thon, *gladium pro sparando tonniam* (CDLXX 19),

Les outils du transport:

L’absence de routes carrossables impose à la Sicile des XII^e-XV^e siècle des déplacements lents et coûteux, excepté par mer, par barque le long des côtes, rapides, mais au risque des pirates. Le voyage des hommes se fait à cheval ou à dos de mulet. Il n’existe pas de description systématique des écuries et de leur équipement, même dans les châteaux: un tréteau, *cavallucius pro ponendo ibi sellas*, au XV^e siècle chez un chevalier urbain (XLI 6), renvoie à l’activité militaire, quelques étrilles, «strigli», quelques paires de fers à cheval ou à mulet, des éperons, *calcar*, *spironus*, en assez grand nombre, cinquante-trois paires, quelques-uns dorés. Les inven-

⁹⁸ Ast, Notaio Scannatello antica numerazione 178; 14.9.1420.

⁹⁹ A. Marinoni (ed.), *Dal «Declarus» di A. Senisio, i vocaboli siciliani* cit., pp. 62-63.

¹⁰⁰ Asp, Nd S. Pellegrino 2 fol. 92v; 9.11.1336.

¹⁰¹ Acp, As 25, fol. 34v; 10.4.1414.

¹⁰² Asp, Nd P. Rubeo 605; 8.10.1429.

¹⁰³ J.-M. Pesez (dir.), *Brucato* cit., p. 501.

taires détaillent irrégulièrement les pièces de harnachement, licol, «capistru» ou «capizagla», bride, *brigla*, frein, *brigula seu frenum*, mors, guide, rênes, *retini*, tête, «testali», poitrine, *picturale*, croupière, *groppiera*, sous-ventrière, *chinga*, couverture de chevaux et de mulet, *coperta*, *suprazembla*, caparaçon, *perpuntum*, *coperta ad landas de ferro*, étrier, «strevà», et étrivières, «striveri», en grand nombre, mais sans exhaustivité. Seuls les freins, avec leurs multiples variantes, *de brigla*, *de morsu*, *ad bucti*, *ad bancu*, sont enregistrés avec une certaine abondance, quatre-vingt-quatre exemplaires. La selle occupe une place à part: elle est détaillée avec ses variantes multiples, «morisque», «sarde», «turque», «italienne», «hongroise», «napolitaine», qualificatifs qui indiquent l'origine ou l'imitation locale d'un modèle. Et aussi les fonctions, selle de mulet, de cheval, d'armes, de genêt, de joute. Au total, dix selles sont décrites pour le ^{xiv}^e siècle, ainsi que sept selles de dame ou sambues, *sambuca*, et soixante-dix-huit au ^{xv}^e, et deux sambues seulement. Elles sont rouges, blanches, noires, décorées d'os, à défaut d'ivoire.

Les éléments du harnachement se rattachent à la prestigieuse culture chevaleresque. Rênes, poitrinières, couvertures et cuirs des selles présentent des couleurs vives, rouge, jaune et rouge, vert, et quelquefois les armes de leurs propriétaires, messire Ribelles, Leonardus de Bartholomeo et Johannes de Abbatellis. Une sambue, mise en gage par messire Fridericus de Aragona, est décorée d'argent, de pierres précieuses et de perles aux armes des Aragona et de Vichiguerra de Palizzi¹⁰⁴. Les étriers et les freins sont fréquemment dorés, quelquefois décorés d'argent.

Les inventaires apportent aussi quelque lumière sur les accessoires des déplacements, et d'abord sur les récipients de cuir destinés au voyage, seize paires de fontes, *bugia*, destinées à flanquer les selles, quatorze valises, *buneta*, *bonecta*, «bunecta», tous du ^{xv}^e siècle, et dans des inventaires aristocratiques. Plus modestes, les contenants de toile, dix paires de sacoches, *bertula*, vingt-cinq besaces, et treize paniers, *zimbilium*, *sinbile*, peuvent être portés comme des fontes, par paires, *a bugi* (CDXXXVI 353). Un récit de Michele da Piazza montre un moine de San Niccolò l'Arena essayant de faire échapper une part du trésor de Manfredi Chiaramonte dissimulé sous une charge d'anguilles salées: il porte sur la croupe du

cheval, derrière lui, une *sarcina*, «selon la mode des marchands»¹⁰⁵. Le voyage et la guerre impliquent la possession de quelques lits de camp, de tentes avec leur mât et leur structure de bois emboîtée dans des attaches de fer (cccxc 62), regroupés dans les inventaires de l'aristocratie chevaleresque.

L'essentiel des transports de marchandises est assuré par des caravanes de mulets, qui prennent le nom de la *redina*; le mulet ou le cheval de port, *roncinus*, sont chargés de sacs qui reposent sur un bât, *barda*, «varda»: on en compte seulement vingt-quatre exemplaires, dont trois importés, de Calabre, mais les inventaires énumèrent aussi de nombreuses bêtes garnies de leur bât. Ils sont posés sur des couvertures de selle, *panelli*, et nous savons par les contrats qu'ils sont livrés avec une garniture de peaux, de canevas pisane et de toile de besace¹⁰⁶. Ils portent aussi les barils de moût préparé dans les fouloirs rustiques des vignes.

Dans les plaines côtières et dans leurs environs, la présence de chemins plans a permis un modeste développement de la charrette, *carrocia*, *carrocium*, «carroza», tirée par une paire de bœufs *ubi abilitèr posset ire carrociam*¹⁰⁷. Les inventaires en dénombrent une au ^{xiv}^e siècle et quinze au ^{xv}^e. Les propriétaires sont les grands entrepreneurs de culture, Leonardus de Bartholomeo et Thomasius de Crispo, et les «massari» possesseurs de vignes. On enregistre aussi des composantes dispersées, cordes attachées au joug des bœufs, *quincerì*, essieu, *fusus* ou *spitus*, boîte de l'essieu, *buxura*, chaînes, câble, «capu», pièces de fer, *lami*, et une *scala* que l'on proposera d'identifier avec le quadrilatère de barres qui soutient et cale les tonneaux. Une dizaine de tonneaux, *veges de carrocio*, et huit cuiviers montrent l'usage principal de la charrette, porter les raisins de la vigne au cellier, *pro deferendo uvas* (cccxlvi 12), ce que confirment les contrats de location, ainsi une *carrociam munitam vegete una, barrilibus duobus, capo uno de canapo, marrugio uno, quincerio uno ferreo* [ici, un lien de fer], *scala una, pernis duobus ferreis*¹⁰⁸. Elle contient, suivant la réglementation palermitaine de 1330, 0,78 m³ de terre ou de pierre et 1,26 m³ de fumier, équivalent de huit «simbili», respectivement de 15 l de fumier et de 9,7 l de terre ou de pierre¹⁰⁹.

¹⁰⁵ A. Giuffrida (ed.), *Michele da Piazza*, *Cronaca* cit., II, § 53, p. 386.

¹⁰⁶ Asp, Nd5 N. Pittacolis 8; 15.3.1384.

¹⁰⁷ Asp, Nd B. Bonanno 421; 3.5.1413.

¹⁰⁸ Asp, Nd S. Pellegrino 3, fol. 49; 1327.

¹⁰⁹ M. De Vio, *Felicis et fidelissimæ urbis Panormitanæ... Privilegia* cit., pp. 110-113.

¹⁰⁴ Asp, Nd E. Citella 81, fol. 11; 24.10.1336.

Le carrossier, *carrozerius*, unit donc les compétences du charpentier et du forgeron: en 1329, maître Matteo Lombardus, forgeron de Palerme, vend des “lames et des clefs de fer et les autres ferrements d’une charrette”¹¹⁰. Une vente de pièces de bois donne mesures et matériaux, l’essieu “gros” de 37,5 cm, compris son revêtement, *butana*, les roues de chêne rouvre, hautes de cinq palmes, 1,25 m, et l’“échelle” de bois de micocoulier, *caccabi*, destinées à être clouées¹¹¹. Un cas unique de *carrecta* (CDLXXXVIII 519) évoque la charrette légère, à deux roues, de la Sicile subcontemporaine, mais il pourrait s’agir d’une litière, comme la “carèga” d’Italie du nord¹¹², dont l’usage en Sicile, sous le nom de *bara lignea*, est attesté par le chroniqueur¹¹³. Notons encore que le traîneau, *stragula*, employé dans les “massarie”, peut servir aussi pour transporter le bois et les cannes à sucre des “trappeti” urbains, au grand dam des rues. La municipalité de Palerme taxe les *stragule* pour réparer le revêtement¹¹⁴. Le traîneau est également utilisé dans les environs de Palerme, à Bagheria en particulier, pour tirer la terre crue et les carreaux de céramique d’un four de potier implanté dans la forêt¹¹⁵.

6. “Fondaco” et taverne

Nous connaissons la taverne et son équipement minimal par des contrats de location et de société, déjà synthétisés¹¹⁶. Une dizaine d’inventaires éclairent leur ampleur, ceux de Jacobus Gaudingi en 1327 (xxxv), de Jacobus de Alexandria en 1362 (xciii), de Petrus Pustulena en 1384 (lxxvii), de Nicolaus de Arloctis à Termini, en 1412 (ccv), de Chiccus Castagninus, à Corleone, en 1422 (cclx), de Pinus de Abrucza en 1433 (cccxx), d’Elena, veuve du notaire corleonais Vannes de Florencia en 1442 (ccclxxv), de Donadeus de Jamboy en 1444 (cccxcv), de Matheus Bizini de Corleone en 1445 (cdi), d’Antonius de Sancto Philippo en 1450 (cdxxxv), de Maczullus de Leone en 1453 (cdlxi), du noble Fridericus de Symone en 1457

¹¹⁰ Asp, Nd R. Citella 77, fol. 80; 16.1.1329.

¹¹¹ Asp, Nd B. Bononia 120; 13.4.1357.

¹¹² T. Belgrano, *Vita privata* cit., p. 285.

¹¹³ A. Giuffrida (ed.), *Michele da Piazza*, *Cronaca* cit., § 17, p. 66.

¹¹⁴ Acp, As 31; 6.6.1440.

¹¹⁵ Asp, Nd G. Traversa 786; 27.7.1448.

¹¹⁶ G. Bresc-Bautier, H. Bresc, ‘Fondaco’ et taverne de la Sicile médiévale, dans *Chantiers d’études médiévales, Hommage à Alain Geslan et Geneviève Chevrier*, Strasbourg, 1975, p. 95-106, p. 96, tableau n° 1.

(cdxcv). On note que les possesseurs sont des artisans, des entrepreneurs d’élevage, des nobles urbains. Aucun professionnel sauf Antonius de Damiata, propriétaire de vignes. De nombreux autres inventaires, au moins onze, renferment des éléments d’équipement, comptoir, cruche, seau, constituant en quelque sorte des tavernes de réserve, que leurs propriétaires pourront mettre en œuvre quand ils disposeront de vin et de personnel et pourront louer un établissement *ad hoc*. La taverne occupe en effet un espace fermé, petit paradis abrité par une pergola, replié sur un “cortile”, ou s’ouvre, au contraire, sur un jardin, comme la taverne de Ser Nicola de Hagio, au bord d’un verger¹¹⁷, et l’essentiel en est le cellier, *buctarium*, garni d’une ou plusieurs cuves pour écraser le raisin, d’un nombre égal de cuviers, *apparatoria*, des indispensables tonneaux, quinze, vingt-huit, quarante-quatre, quarante-six, soixante, et jusqu’à quatre-vingt-trois, d’un manchon, *manica*. La cuisine présente un équipement rudimentaire: foyer, «fucularu», trépied, chaudron, poêle, un seau de cuivre. Salle et “cortile” offrent également un mobilier modeste: un comptoir de bois, *tabulerium*, «tabuleri», «tavuleri», *pro vendendo vinum*, et des bancs, généralement de deux types, longs et ronds, six en 1351, en 1419, rarement une table à manger, des “quartare”, quelques carafes et des tailloirs, des pots à vin étalonnés aux mesures de la municipalité, le “quartuccio”, le demi “quartuccio” et le tiers. Les réserves sont importantes: celui de la taverne de Giacomo Gaudingi renferme quatre-vingt-onze salmes de vin, 75 hl. Une cuisine flanque, à l’occasion, la salle. En 1420, les instruments, *orgagna de coquina*, d’une taverne sise à la Marine de Palerme, tenue par deux Castellans, Maria Gonsalis de Ciudad Rodrigo et Johannes de la Fontiguadalayara comprennent un chaudron, une poêle, un trépied, un certain nombre de tailloirs de terre et de bois, huit carafes et seize verres¹¹⁸. La taverne peut encore comprendre un four: ainsi celle de Giovanni Homodei, près de son hôtel, dans la *contrata Malicoquinati* de Palerme, louée à une femme, qui tiendra la taverne, vendra du vin et fera du pain en collaboration avec un associé¹¹⁹. La consommation rustique et festive du «malcuchinatu» d’abats accompagne la gestion de la taverne dans l’atmosphère agreste d’un

¹¹⁷ Asp, Nd A. Bruna 554; 1.2.1419.

¹¹⁸ Asp, Nd G. Mazapiede 838; 17.12.1420.

¹¹⁹ Asp, Nd G. Traversa 793; 21.7.1460.

verger¹²⁰. Un contrat de travail de tavernier montre que les séances matinales et nocturnes, *matinate et siritine*, s'accompagnaient de *biscotelli* et d'*arrusti*, *more solito tabernarii Panormi*¹²¹.

En dépit de l'interdiction formelle de la municipalité de vendre du lapin ou d'autres viandes et de faire du «cuchinatu», prise en 1330¹²², la taverne peut donc fonctionner comme restaurant et attirer les célibataires; les constitutions synodales palermitaines de 1388 interdisent aux clercs d'aller y manger, du moins dans les «terres» où ils résident, leur laissant l'autorisation de les fréquenter dans les étapes de leurs voyages¹²³. La taverne est en effet aussi l'enfer du jeu: les contrats d'apprentissage comme ceux de travail interdisent au travailleur et à l'apprenti de les fréquenter et de jouer.

La taverne est souvent contiguë à l'hôtellerie: le «fondaco» a normalement pour centre un cabaret. Ainsi en 1441, celui de Nicolaus Carmignanù à la Fieravecchia (CCLXXIV), petite auberge de trois lits équipée d'un comptoir, de trois bancs et de deux tonneaux. Nous possédons six inventaires plus ou moins complets avec ceux de Bartholomeus de Nigroponte en 1331 (XXXVIII), de Petrucius de Christofano en 1394 à la *contrada Bulchamari* ou *di li Aranci* (CLXIII), de Nicolaus de Thomasello à Termini (CXCIII), de Jacobus de Bayamonte à Ballarò en 1426 (CCLXXII), de Janna de Mursia à Cefalà en 1432 (CCCXVII). Ils sont d'ampleur et de qualité variées, comprenant une salle, un cellier, une cuisine, des chambres, une étable à l'occasion. En 1331, le «fondaco» de Bartholomeus de Nigroponte pouvait recevoir de grands marchands ou des officiers royaux en tournée: douze lits bien équipés, des serviettes de table et pour les mains, six écuelles et six saucières de «peltro», l'équipement d'une cuisine. En 1394, plus humble, celui du Corleonais Petrucius de Christofano était fréquenté par des Corleonais; la literie comprenait seulement sept matelas, trois couvertures, trois couvre-lits, quatre paires de draps, pour trois litières, *licterias ligni supra quibus dormiunt persone*, et des éléments d'un lit solennel, celui du patron de l'auberge, ainsi que huit bancs *ante lectum* pour s'asseoir. Il pouvait donc héberger trois clients au moins. La salle de

l'auberge était plus ample: deux tables à manger à trépied, trois bancs ronds «sur lesquels on mange», douze tables *a pedi*. La cuisine comprenait deux chaudrons, deux marmites de cuivre et cinq broches pour la viande grillée. D'autres informations, issues des contrats notariés, décrivent des établissements d'ampleur mesurée: trois lits et une table en 1371 à Alcamo¹²⁴, deux lits et un comptoir à Corleone en 1400¹²⁵, quatre lits et un comptoir en 1404 à Corleone¹²⁶, trois pièces et deux lits à la Kalsa en 1412¹²⁷, six lits, dans une taverne de la Marine de Palerme¹²⁸, quatre lits au Tarsanà, dans une maison qui fait taverne et dispose d'une pergola¹²⁹, sept chambres et sept lits, enfin, à la Feravecchia, dans une taverne équipée d'un cellier «où l'on fait le vin»¹³⁰. À Termini, on peut suivre l'activité du «fondacaro» Nicolaus de Thomasello (CXCIII): en 1408, il dispose de trois lits, de quatre l'année suivante¹³¹, de trois de nouveau en 1418 «sur la place»¹³². En 1420, il loue une autre hôtellerie au quartier vieux, près de l'hôpital Saint-Michel¹³³, qu'il tient encore en 1441 et qui contient encore trois lits¹³⁴.

Celui de Nicolaus Carmignanù fonctionne surtout comme magasin d'achat, et de vente sans doute aussi, d'huile (huit jarres), de thon salé (quarante-six paires d'œufs de thon, soixante-douze barils de «tonnina» de qualité et cent trente-sept barils de thon *lordi*, de bas-morceaux). On y sale le fromage, aussi, sur un établi, *tabolerium*, spécialisé et quatre «cannizzi» et une mesure pour l'orge suggèrent un commerce des céréales, l'orge étant celle que consomment les équins. Tout ce commerce repose sans doute sur le troc. L'hôtellerie de Carmignanù touche à tous les aspects de la production sicilienne ou presque: c'en est le résumé en activité. La clientèle de la Fieravecchia, la «place des ânes», était évidemment rurale et la literie, usée, est tout à fait modeste, un seul matelas par litière et par traversin, un seul *avantilectum*, mais quatre serviettes *de facie* sont à la disposition des hôtes.

¹²⁰ Asp, Nd N. Aprea 829; 14.1.1444.

¹²¹ Asp, Nd G. Mazzapiede 839; 25.9.1420.

¹²² M. De Vio, *Felicitis et fidelissimæ urbis Panormitanæ... Privilegia* cit., p. 110.

¹²³ Bcp, Qq H 3, fol. 105.

¹²⁴ Asp, Nd G. Iampissis Spezzone 5N; 7.7.1371.

¹²⁵ Asp, Nd5 not 28, fol. 52; 1.9.1400.

¹²⁶ Asp, Nd5 G. Pittacolis 30; 8.10.1404.

¹²⁷ Asp, Nd P. Rubeo 604; 10.11.1412.

¹²⁸ Asp, Nd G. Mazapiede 838; 17.12.1420.

¹²⁹ Asp, Nd G. Comito 846; 8.10.1444.

¹³⁰ Asp Nd G. Traversa 790; 4.5.1455.

¹³¹ Asti, Notaio G. Bonafede 12828; 27.8.1408 et 5.8.1409.

¹³² Asti, Notaio G. Bonafede 12831; 27.10.1418.

¹³³ Asti, Notaio G. Bonafede 12831; 10.7.1420.

¹³⁴ Asti, Notaio G. Bonafede 12835; 11.3.1441.

On note quelquefois des braseros, partout des coffres, des comptoirs pour le vin, et un équipement de cuisine minimal. Là encore, le «malcuchinatu» jouait un rôle central: en 1452, le tenancier d'un «fondaco» loue une maisonnette où il pourra «tiniri lu fucularu ... per fari malcuchinatu par lu so fundacu»¹³⁵.

Le modèle est celui de la chambre individuelle, qui permet au voyageur de garder une certaine intimité. Les «fondaci», comme les tavernes, appartiennent aux milieux les plus fortunés, chevaliers, juges, notaires, et, à Corleone en particulier, leurs locataires, qui prennent les risques, se plaignent régulièrement de l'état de guerre et des incertitudes politiques qui éloignent les marchands et leur font perdre de l'argent. Mais il n'y a pas que les forains à vivre à l'auberge. Un habitant peut aussi louer une chambre pour quelques mois: ainsi Simone de Maniamacco, à Corleone, qui loge chez le *fundacarius* du 18 novembre 1393 à la fin de juin; il reçoit un lit complet, fourni d'un matelas, d'une paire de daps blancs, d'une carpe et d'un coussin, *plumacio*¹³⁶.

La location d'une chambre individuelle, *camera, domuncula*, quelquefois «près de la taverne du fondaco», permet de greffer la prostitution sur l'auberge: quelques exemples corleonais l'attestent. Giovanni de Nazano loue successivement une chambre de son «fondaco» à Flos de Panormo, *publica meretrix*, à Antonia de Agrigento, et une maisonnette, *domunculam prope tabernam dicti fundaci*, à Antonia de Messina¹³⁷. La prostitution tourne anciennement autour du «fondaco»: en 1309, à Palerme, Margarita Riccia et Dyana de Salerno louent chacune une des pièces d'une maisonnette située entre la taverne de la Magione et le «fondaco» du juge Giovanni de Lampo, respectivement un demi-*solarium*, et le *cato-gium*; il est prévu qu'on puisse les expulser si elles «maltraitent» leur pièce¹³⁸. La prostitution investit pleinement l'auberge quand c'est une femme publique, *meletrix*, et son amant et protecteur, qui louent le «fondaco» tout entier: Gero de la Sparachia, de Castelvetro, et Disiata, *meletrix, eius amasia*, sous-louent ainsi un «fondaco» de trois lits¹³⁹. Les filles apportent avec elles leur literie,

¹³⁵ Asp, Nd G. Traversa 788; 17.11.1452.

¹³⁶ Asp, Nd5 E. Florencia 3; 18.11.1393.

¹³⁷ Asp, Nd5 G. Pittacolis 4; 24.9. 1400; G. Pittacolis 28; 30.12.1400; G. Pittacolis 31; 17.9.1408.

¹³⁸ Asp, Misc. archivistica II, Notaio B. Citella 127b, fol. 356; 14.7.1309.

¹³⁹ Asp, Nd5 G. Gambotta 74; 23.9.1455.

quelques instruments de cuisine et leurs vêtements, comme en témoigne le testament de Philippa de Messina à Alcamo (CXL).

Le lupanar public prend donc tout naturellement la forme du «fondaco»: à Palerme, construit près de Sant'Andrea des Amalfitains, il est confié en 1443 pour trois ans à un boucher d'origine catalane¹⁴⁰. Ce dernier le meublera de bancs et de meubles fixés aux murs, qu'il y laissera, et il y vendra le vin d'un juge palermitain, messire Leonardo de Lampiso. Le règlement du lupanar de Syracuse prévoit des chambres de 3 m sur 4¹⁴¹.

À la campagne, l'inventaire du «fondaco» des bains de Cefalà, en 1432, montre un certain confort et même une certaine civilité: cinq coffres, cinq lits et l'équipement d'un sixième, trois tables, douze nappes et dix *guardanappi*, trois *stagnate* d'étain allié d'argent, un portemanteau, *perchia*, pour ranger les vêtements avec sa couverture de soie, une icône. Le seigneur de Cefalà et des hôtes choisis auraient pu y être reçus: la cuisine est équipée de chaudrons, de poêles, mais aussi de dix broches pour accommoder une viande nécessairement de qualité.

Tout autour de Palerme et des villes principales, dans les fiefs, le long des routes, les innombrables «fondaci» ruraux présentent des structures beaucoup plus modestes: implantés près d'une vigne, dont ils écoulent le vin, ils peuvent ne comprendre qu'un lit, une étable, quelques tonneaux et une cuve, comme le fondaco de don Guido Filangeri à San Nicola de Churchuro¹⁴². Ils sont soumis à la concurrence d'installations encore plus rustiques, les «barracki»: la «barraca» n'est qu'une paillotte qui s'incendie aisément; son équipement permet aux travailleurs des vignes et des cannes à sucre de trouver vin et *malecoquinatum*. Mais on perçoit une opposition des possesseurs de tavernes: à Catane, dès 1345, à Paternò et à Randazzo, qui s'inspirent de l'exemple de la grande ville, les coutumes interdisent aux gens des «barracki» de vendre de la nourriture¹⁴³. En 1455, la taverne du fief Rachali (aujourd'hui Valguarnera), à Partinico, fournira aux travailleurs un repas complet

¹⁴⁰ Asp, Nd N. Maniscalco 340; 16.9.1443.

¹⁴¹ G. et H. Bresc, *Fondaco et taverne* cit., p. 97.

¹⁴² Asp, Nd S. Pellegrino 2; 1.12.1336.

¹⁴³ V. La Mantia, *Antiche consuetudini delle città di Sicilia* cit., p. 148, e *Consuetudini di Randazzo* cit., pp. 27-28.

et équilibré: pain, vin, viandes et “herbes”, c’est-à-dire légumes cuits, peut-être même salades¹⁴⁴. Rien à voir, donc, avec le repas sommaire des *strificzari*.

Les inventaires des ateliers montrent le recul et le repli des techniques productrices dans une Sicile emportée dans le tourbillon de la rente foncière, dans ce qu’Illuminato Peri appelait, avec finesse, l’“euphorie de la consommation”, de l’importation des produits fabriqués¹⁴⁵. On s’appuiera aussi sur l’intuition d’Antonino Morreale, “la défaite de l’*homo faber*”. Les ateliers et les boutiques manifestent cependant les capacités techniques et l’ingéniosité des artisans, siciliens ou immigrés, et en particulier leur réussite dans les domaines d’un travail de proximité, destinée aux clients fortunés, et d’abord l’orfèvrerie, mais aussi la sellerie, le décor des armes, la fonte des cloches. Le contraste est puissant avec le repli des activités sur des tâches sommaires, répétitives, peu spécialisées des activités industrielles, “trappeto”, madrague, qui connaissent un succès et un essor considérables.

Les inventaires des maisons attestent aussi des reprises artisanales. À côté du maintien des petites industries messinoises de la soie et des coffrets, du travail de la soie par les juifs de Trapani et de Monte San Giuliano, du filage et du tissage du coton dans la Sicile sud-orientale et à Marsala, on voit surgir la céramique de Sciacca et de Polizzi, le tissage des couvertures à Troina, le fer forgé de Trapani, cadenas, clous, gonds, et s’épanouir l’art du corail. Ces dernières activités, comme l’art de la soie, sont essentiellement portées par les juifs, qui trouvent une place privilégiée dans les pores de la production agricole, sans exclusive cependant, puisqu’ils participent aussi, plus modestement, à la culture de la canne à sucre et des jardins, et au financement de la “mandra” et de la “massaria”.

Les inventaires des travailleurs migrants rappellent également l’importance d’une conjoncture de hauts salaires et de revenus réguliers du travail, labeur agricole l’automne et l’hiver, et l’été dans les cannes à sucre, besognes industrielles au “trappeto” sucrier de septembre à février et à la madrague de mai à juin. L’errance,

d’ouvrage en ouvrage, implique un long célibat et une faible spécialisation. Ce sont des tâches rudes, rustiques, qui demandent de la force et de la patience. Mais elles rapportent bien et permettent ce décollage que nous avons deviné dans les itinéraires individuels, une accumulation de meubles et sans doute d’argent, le mariage, la fixation qui s’ensuit et un travail plus régulier, salarié ou “aux parts” dans une entreprise de “mandra”, de “massaria”, ou dans l’artisanat.

¹⁴⁴ H. Bresc, *Les Jardins de Palerme* cit., p. 77, note 3.

¹⁴⁵ I. Peri, *La Sicilia dopo il Vespro. Uomini, città e campagne, 1282-1376*, Laterza, Bari, 1982, p. 79.

CONCLUSIONS

Les inventaires exaltent les caractères particuliers de l'histoire culturelle de la Sicile médiévale. Ils négligent les petites productions locales, l'"orbace", les petits matériels que les producteurs vendaient sur les foires, corbeilles, couvertures, pour concentrer l'attention de l'héritier et de l'historien sur l'objet de valeur, qu'il soit local, comme des orfèvreries, des ferronneries, des soieries, ou importé, comme l'essentiel des textiles de l'habillement et de l'ameublement et même une part des toiles de la literie et de la vie quotidienne. Nous avons donc corrigé ce que le regard du notaire risquait de fausser. En publiant les inventaires des équipements des artisans et en signalant les contrats, nous pouvons rétablir une part de ce qui manque, cette petite circulation de l'objet sicilien, dans les pores de la production de masse, la céréaliculture d'exportation, et à l'ombre d'une formidable vague d'importation.

La fusion des cultures et la latinisation culturelle de l'île laissent des poches de coutumes que l'on peut rattacher à une arabité disparue vers 1330 dans le monde des chrétiens et consolidée dans la minorité juive, très nombreuse, le plus fort pourcentage d'Occident, près de 5%, qui associe à une particularité rituelle assez rigoureuse des traces de la culture "matérielle" de l'époque de la *Geniza*. Ces documents montrent aussi que le milieu des "maggiorenti", les familles anciennes et savantes, était au plus proche de la noblesse urbaine, par l'aisance, par la qualité des objets possédés, par le vêtement aussi. On ne s'étonnera pas de voir les membres de cette "noblesse seconde" s'intégrer au patriciat huppé, quand ils ne choisissent pas, en 1492-1493, la voie de l'exil.

La domination de la rente foncière des maîtres du sol et des rentes de situation qui naissent de la suprématie du commerce exportateur du grain, du fromage et du sucre, bientôt des soies grêges, explique l'opposition entre la pauvreté relative du cadre urbain, de la maison sicilienne et la richesse des mobiliers. Les façades sont belles qui datent de la première expansion, vers 1330, en particulier à Palerme, via Alloro ou via Celso, et de la seconde, qui commence vers 1370 pour reprendre avec vigueur vers 1440. Mais l'intérieur de la maison demeure peu élaboré, rustique. Le foyer, le bain, le chauffage reposent ainsi sur le transport de la braise, technique pauvre, peu efficace et gaspilleuse de bois.

L'expansion économique qui repose sur la monoculture extensive a débouché aussi sur le repli des techniques, la faiblesse des fabrications artisanales, le reflux sur la production domestique, complément féminin généralement de l'activité masculine. La séparation des genres, fortement assumée, écarte les femmes du travail agricole et des campagnes, les cantonne dans le bourg, dans le quartier, dans le cortile, laissant du temps pour le tissage. La rupture entre le "borgese" et la terre, accomplie avec l'abandon des casaux, vers 1340, sauf en Valdemone et à Corleone, et la perte des droits d'usage et de quasi-propriété ont valorisé au contraire la circulation des jeunes hommes, libres d'attaches, à la recherche de travail, d'aventure individuelle dans le monde de la "massaria" et de la canne à sucre, et le succès qui peut accompagner la migration intérieure, un mariage, le financement d'une entreprise nouvelle appuyée sur un apprentissage technique poussé.

La fortune des ces entreprises individuelles explique que le monde des "massari" et la petite noblesse urbaine des ports où passe le flux de l'exportation, comme Termini, se soient intégrés aux modes et aux curiosités d'une aristocratie changeante, instable, largement hispanisée, après avoir été catalanisée. Les prestiges de la vie chevaleresque percent dans l'abondance des signes héraldiques, dans la présence des instruments de chasse, des chevaux, de l'équipement nécessaire aux déplacements militaires. Ils confluent avec un vieux fonds "démocratique", celui de l'armement des milices urbaines, l'orgueil de posséder les armes d'une défense individuelle et collective, jusqu'aux armes lourdes de la bourgeoisie urbaine, aux bombardes des épiciers et des notaires. On déduit de cet équipement inattendu, en contraste avec la pauvreté des architectures militaires, un équilibre politique encore mal exploré. La

défaite, entre 1392 et 1398, de la république "organique" de ceux que leur ambassadeur appelle en 1383 les Seigneurs de Sicile, a détruit la seule tentative cohérente d'établir une hiérarchie politique et culturelle. Le surgissement des marchands toscans, des hidalgos castillans et des juges siciliens dans la nouvelle noblesse est à l'image de cette large circulation des objets et des séductions qui anime la société sicilienne et dont le reflet se perçoit dans la goutte d'eau de l'inventaire.

Grafica e impaginazione

VALERIA PATTI

Stampa

FOTOGRAF S.N.C. - PALERMO

per conto dell'Associazione no profit "Mediterranea"

Settembre 2014